This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600080743S

NOBILIAIRE

DE GUIENNE

ET DE GASCOGNE.

LESTRANGE
PIIS
LA FAYE
NAVAILLES
CAZENAVE
SCORRAILLE
GASCOGNE
BORDEAUX
GUYENNE
ARTIGUE
St OURS
VIDART
MELET
SEGUR
LA CROPTE
TOME
2me

NOBILIAIRE
DE
GUIENNE
ET DE GASCOGNE

REVUE

des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1789, avec leurs généalogies et armes,

SUIVIE D'UN TRAITÉ HÉRALDIQUE SOUS FORME DE DICTIONNAIRE

PAR M. O'GILVY.

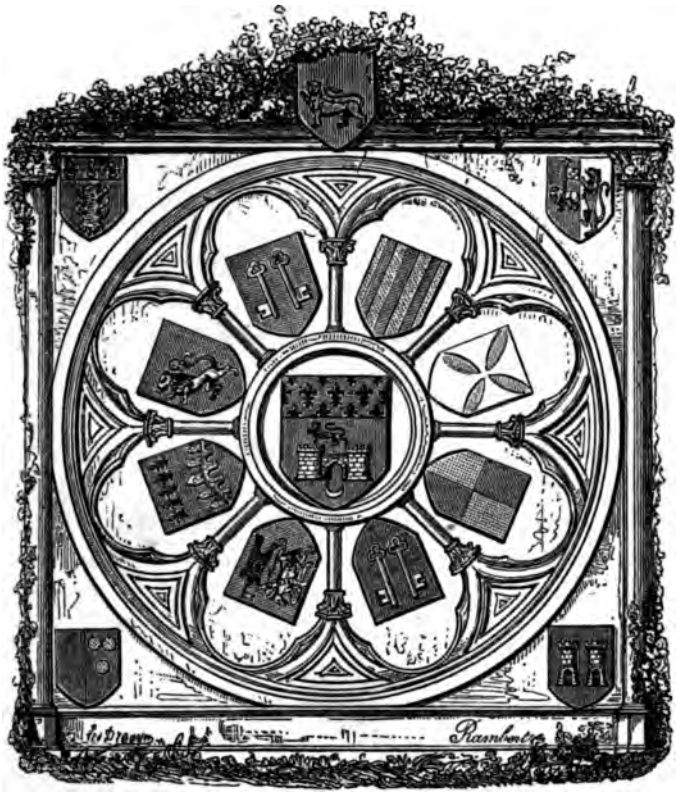

PARIS
DUMOULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR, QUAI DES AUGUSTINS, 13.

1858

218 BIBLIOTHÈQUE

PREMIÈRE PARTIE

GÉNÉRALITÉ DE BORDEAUX

(SUITE)

DE L'ABADIE,

Honorables et nobles hommes, NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE L'ABADIE DE GAMARDE, AURO, GAMARDE, VERGOIGNAN, CASTERAS, BOMBARDÉ, PUYO, GAUZIES, AYDREIN, etc.; — *en Armagnac, Lannes, etc.*

ARMES : *De gueules, à deux lions affrontés d'or contre-rampants sur une montagne d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'une colombe essorante d'argent.* Couronne de comte, *aliàs* casque taré de front à 5 grilles, orné de ses lambrequins de gueules, d'or, d'argent et d'azur.

Famille noble d'extraction, vouée au service militaire à partir des temps reculés où ses titres la font connaître, c'est-à-dire depuis plus de quatre siècles. Son nom s'est écrit indifféremment, dans les diplômes et dans les actes : DE ABADIA, DE LA BADIE, D'ABADIE, DE LABADIE, et enfin DE L'ABADIE, seule orthographe adoptée depuis longtemps. Elle paraît avoir tiré cette appellation de la maison noble de L'Abadie, située dans la paroisse de Gamarde, jouriction de Montfort, élection de Dax, qui fut incendiée, ainsi que le château de Gamarde, en 1570, par les ennemis du Roi, comme le constate une enquête juridique faite devant le sieur de La Graulet, en 1617. Il résulte de cette pièce, dont nous avons reçu communication, qu'à la suite de cet incendie, motivé par l'attachement et la fidélité des seigneurs de L'Abadie envers leur souverain, tous les titres et documents anciens de la famille furent détruits.

La généalogie de cette maison est inscrite dans le tome Ier de l'ouvrage de M. de

Badier, folio 1, faisant suite au *Dictionnaire de la Noblesse* de l'abbé Aubert de La Chesnaye des Bois. Nous y ajouterons quelques degrés et documents inconnus lors de la publication de cet article.

La notice suivante a été exclusivement dressée sur titres réguliers à partir de 1463. On rencontre dans cette longue période de noblesse les noms multiples d'écuyers, d'hommes d'armes, de capitaines de compagnies franches et de gens de pied, de capitaines et lieutenants d'infanterie, de chevaliers de Saint-Louis; ceux d'un lieutenant général des armées du Roi, d'un brigadier des troupes espagnoles, d'un maréchal de camp, etc.

Le nom de L'Abadie apparait fréquemment dans les Mémoriaux de La Chambre des Comptes de Paris et dans des recueils de Montres et de Revues.

I. Bertrand DE L'ABADIE, Ier du nom, écuyer, comparut avec Guitard de L'Abadie, écuyer, à la montre et revue de la compagnie des hommes d'armes du comte de Foix, composée de 166 écuyers, pour servir contre les Anglais, laquelle eut lieu à Toulouse le 15 décembre 1428. Bertrand de L'Abadie et Jean de L'Abadie, son frère, se trouvèrent aussi, le 14 janvier 1430 *(v. st.)*, à la revue des gens d'armes du comte de Foix *(Mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris, p. 17, coté* MONTRES, *1363 à 1453)*. Bertrand de L'Abadie eut pour fils :

1° Arnaud-Guilhem, dont l'article suit;
2° Arnaud de L'Abadie, co-seigneur d'Auro avec noble Raymond de Poyanne, qui devint son héritier et vendit ladite seigneurie à Bertrand de L'Abadie, IIe du nom.

II. Honorable Arnaud-Guilhem DE L'ABADIE, écuyer, seigneur de L'Abadie, de Gamarde et de Casteras, homme d'armes des ordonnances du Roi sous Olivier de Coëtivy, sénéchal de Guienne en 1460 *(Mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris)*, puis capitaine, fut marié, par contrat passé le 6 décembre 1463, avec Jeanne (Johanète) DE BAYLENS DE POYANNE, laquelle, étant veuve, testa, le 11 juin 1512, devant Gente, notaire royal, et institua héritier son fils, dont l'article suit, nommant pour exécuteurs de ses dernières volontés le vicaire de Gamarde; noble Guilhem de Baylens, seigneur de Poyanne; noble Jeannon de Poyanne, seigneur de Paü; noble Visens de Poyloaud, et noble Bisen de Maument, seigneur dudit lieu *(Acte en idiome gascon;* présents : honorables hommes M. Jehan de Gamarde, Vizens de Maument, Amanieu de Brocas, Johan de Abba, etc. — *Orig. produit)*.

III. Noble Bertrand DE L'ABADIE, IIe du nom, écuyer, seigneur dudit lieu et de Gamarde, capitaine, épousa, en 1519, Marguerite DE BESSABAT; le 27 février 1512 *(v. st.)*, il passa quittance et compromis avec noble Henry-Bertrand de Lajus, seigneur de Labatut, et, par cet acte, ils nommèrent et établirent pour leurs arbitres les seigneurs de Poyanne et de Cassaneuil *(Signé* DE LA CROIX, *et souscription en*

latin de JOHANNES, évêque de Dax, *sous l'autorité duquel l'acte est fait)*. Marguerite de Bessabat, sa veuve, passa un acte, le 2 mars 1518 *(v. st.)*, en qualité de tutrice de leur fils, dont nous allons parler, qu'elle appelle petit-fils d'Arnaud-Guilhem de L'Abadie. Au même nom, elle transigea, le 11 février 1520 *(v. st.)*, avec le syndic des religieux de Devielle, et mentionna dans cet acte Arnaud-Guilhem de L'Abadie, *son soy* (son beau-père).

IV. Noble homme Guitard DE L'ABADIE, écuyer, seigneur dudit lieu, de Casteras et de Gamarde, épousa, en 1528, noble Magdeleine DE SERRES, de la dot de laquelle il donna quittance, le 22 avril 1559, devant de Tastet, notaire royal, à Louise de La Begatte, damoiselle. Il fit son testament le 5 novembre 1543, retenu par de Bodigué, notaire royal, et, dans cet acte, rappela son mariage et les cinq enfants qui en étaient provenus, savoir :

1° Noble Étienne de L'Abadie, écuyer, seigneur dudit lieu, de Gamarde, de Vergoignan et de Casteras, capitaine, institué héritier universel de son père, épousa Jeanne DE VERGOIGNAN, demoiselle dudit lieu, au pays d'Armagnac. Il testa le 4 mai 1576, devant d'Aguiros, notaire royal, et nomma exécuteur de ses dernières volontés Jean de L'Abadie, écuyer, seigneur de Bombardé, son frère. Il avait eu de son mariage :

A. Noble Jean de L'Abadie, écuyer, capitaine, seigneur de L'Abadie, Vergoignan, etc., assista, le 19 octobre 1602, au mariage de sa sœur, à laquelle il constitua sa dot. Selon une tradition de famille, Jean de L'Abadie s'établit en Espagne, y devint brigadier des armées de Sa Majesté Catholique, et a laissé postérité.

B. Jeanne de L'Abadie, demoiselle, mariée, par contrat passé le 19 octobre 1602, devant Cardenau, notaire royal, avec noble François de La Caze, capitaine, écuyer, seigneur de Sardiac, dans le comté d'Astarac;

2° Jean, qui a continué la descendance;

3° Noble Bertrand de L'Abadie, écuyer, légataire par le testament du 5 novembre 1543. De lui était issu :

N..... de L'Abadie, lieutenant général des armées du roi Louis XIV, à l'époque de la guerre de la succession d'Espagne, dans laquelle il se fit remarquer notamment à la bataille d'Almanza. Les preuves de noblesse de cette branche ont été faites devant M. de Clairembaut, généalogiste des Ordres.

4° N... de L'Abadie, } demoiselles.
5° N... de L'Abadie, }

V. Noble Jean DE L'ABADIE, Ier du nom, écuyer, capitaine pour le Roi d'une compagnie de gens de pied, seigneur de Bombardé, Puyo, Gauzies, épousa, par contrat passé le 15 octobre 1568, devant de Brethos, notaire royal, noble Jeanne DE CAMON, dame de Puyo, Bombardé et Gauzies, fille et héritière de feu Arnaud-Guilhem de Camon, écuyer, seigneur de Bombardé et de Gauzies, et de sa veuve Bertrande de Puyo, damoiselle, dame dudit lieu. Jean de L'Abadie et Jeanne de Camon furent assistés dans cet acte de : noble Étienne de L'Abadie, écuyer, seigneur dudit lieu, frère aîné du futur; Arnaud-Guilhem de Gamarde, seigneur de Bouheben;

noble Guy de Serres, écuyer, seigneur dudit lieu, ses cousins; Jeanne de Camon, sœur de la future; noble Jean d'Abons, écuyer, son frère utérin, et noble Pierre de Camon, écuyer, seigneur de Dadou, son cousin germain.

Jean de L'Abadie et Jeanne de Camon, sa femme, firent un échange avec Me Christophe de La Borde, conseiller, devant du Poy, notaire royal, le 4 janvier 1587. Étant veuve, et agissant en son nom et ceux de ses enfants, dont elle était tutrice, Jeanne de Camon, dame de Puyo, transigea, le 5 novembre 1597, devant de Bourdos, notaire royal, avec noble Jean d'Abons, écuyer, son frère utérin. Elle fit son testament, le 5 décembre 1605, devant de La Borde, notaire royal, et déclara avoir eu de sondit mariage :

1° Noble Jean-Charles de L'Abadie, écuyer, seigneur de Gauzies, Bombardé, capitaine d'infanterie, fut institué héritier universel par le testament de sa mère. Il eut de demoiselle Magdeleine DE CAFAGET, son épouse :

Charles de L'Abadie, écuyer, seigneur de Bombardé, marié : 1° à Marguerite DE CAUMETTE; 2° à Catherine D'ARBO. Du second lit :

Marguerite de L'Abadie, mariée à Charles d'Estoupignan, écuyer, seigneur de Balazin, gouverneur pour le Roi de la citadelle de Tournay.

2° Jean, qui a continué la postérité;

3° Magdeleine de L'Abadie, alliée : 1° à Jean-Jacques Clèdes, écuyer, seigneur d'Urgons; 2° à Jean d'Arozier, seigneur de La Barthète.

VI. Noble Jean DE L'ABADIE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Gauzies, habitant à Saint-Vincent, vicomté de Marrempuyre, élection de Dax, épousa, par contrat passé le 26 juillet 1619, devant de Bourdos, notaire royal, sous l'assistance de noble Charles de L'Abadie, son frère aîné, Marie D'ARTIGUENAVE, demoiselle, fille de feu noble Jean d'Artiguenave, seigneur, baron de Vielle, en Tursan, et de Bertrande de Prugue, demoiselle. Il fit son testament, le 25 janvier 1642, devant Despous, notaire royal, et nomma ses exécuteurs de dernière volonté Charles de L'Abadie, son frère, et autre Charles de L'Abadie, son neveu.

Bertrande de Prugue, damoiselle, veuve de noble Jean d'Artiguenave, écuyer, seigneur, baron de Vielle, avait fait son testament, le 19 juillet 1628, devant de Bourdos, notaire royal, et assigné, par cet acte, certaines sommes à Jean de L'Abadie, son gendre. — En qualité de tuteur des enfants de ce dernier et de feue Marie d'Artiguenave, sa femme, Jean d'Artiguenave, prêtre, transigea, le 4 août 1646, devant Duguarry, notaire royal, avec noble Pierre-Antoine de Gabasbielle, seigneur de Lussan, leur oncle. Enfin, le 28 janvier 1642, le même messire Jean d'Artiguenave, curé de Baiz, agissant en la même qualité, fit faire inventaire, devant La Marque, notaire royal, des biens mobiliers dudit feu noble Jean de L'Abadie, écuyer, en présence de noble Charles de L'Abadie, écuyer, capitaine, seigneur de Bombardé, son frère aîné, et d'autre Charles de L'Abadie, écuyer, son neveu.

Jean de L'Abadie laissa de sondit mariage :

1° Charles, dont l'article suit;
2° Marie de L'Abadie, alliée, par contrat du 20 décembre 1659, à François-Louis d'Artigues d'Ossaux, écuyer, seigneur de Serres, Gaston, Saint-Julien, etc.;
3° Isabeau de L'Abadie, mariée à Raymond de La Coste, écuyer.

VII. Noble Charles DE L'ABADIE, écuyer, seigneur de Gauzies, habitant à Vielle, épousa, par contrat passé devant Lamolie, notaire royal, le 16 février 1669, Marie D'ARBO, demoiselle, fille de noble Fortanier d'Arbo, écuyer, seigneur de Pédepeyran, capitaine dans le régiment Royal-Roussillon, et de Marguerite de Borrit, demoiselle.

En qualité d'écuyer, seigneur de Gauzies, Charles de L'Abadie, fut convoqué au ban, les 1er mai et 2 juin 1654, par M. de Poyanne; il produisit, ainsi que Catherine d'Arbo, veuve de Charles de L'Abadie, seigneur de Bombardé, tous les titres que nous avons cités ci-dessus, à partir de 1463, devant Me Daniel d'Ailhencq, commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant en la Généralité de Guienne, et en obtint un jugement de maintenue de noblesse, du consentement du Procureur du Roi et de celui du sieur Catel, commis à la Recherche, le 8 avril 1667.

Le 7 juin 1668, Charles de L'Abadie reçut signification, par Sarrucq, sergent royal, d'une ordonnance de M. Pellot, intendant de Guienne, portant que ceux maintenus dans leur noblesse, qui n'auraient pas remis les blasons de leurs armes au pied des inventaires de production, les remettraient au greffe du sieur d'Ailhencq pour l'Élection des Lannes. Enfin, le 22 février 1682, il fit une acquisition, devant La Marque, notaire royal, d'Arnaud de Dadou, dit *Commandeur*.

Charles de L'Abadie avait fait son testament dès le 20 décembre 1680, devant le même notaire; il y institue héritier universel son fils aîné, issu de sondit mariage.

Dame Marie d'Arbo, sa veuve, agissant comme tutrice de ses enfants, et représentée par Pierre Ferrière, procureur au Parlement de Bordeaux, rendit hommage au Roi, à cause de son duché de Guienne, le 24 décembre 1688 (*extrait des reg. du bureau des Domaines du Roi, en Guienne, signé* PAGÈS).

Charles de L'Abadie laissa pour enfants de sondit mariage :

1° Fortanier, dont l'article suit;
2° Messire Jean de L'Abadie, prêtre, doyen et chanoine de l'église cathédrale d'Ayre, en Gascogne; mort en 1748, après avoir testé, le 28 avril de cette année, devant du Perret, notaire royal, et avoir institué héritier noble Jean de L'Abadie, écuyer, seigneur d'Aydrein, son neveu;
3° Marguerite de L'Abadie, alliée à noble Jean de Cloche, écuyer, baron de Fargues.

VIII. Noble Fortanier DE L'ABADIE, écuyer, seigneur de Gauzies et d'Aydrein, fut le premier qui prit la qualité de seigneur d'Aydrein, et voici à quelle occasion : Marguerite de L'Abadie, femme du seigneur de Balazin, ayant retrait la terre de Gauzies, qui avait été donnée en légitime, par son aïeul, à celui de Fortanier, celui-ci exigea le

partage de toutes les dépendances de la maison de Vielle, dont sa grand'mère était co-héritière, et eut en apanage la seigneurie d'Aydrein.

Fortanier de L'Abadie fut successivement enseigne et lieutenant dans le régiment de la Marine, par brevet du 28 août 1688, capitaine dans le régiment Royal, le 12 août 1690 (*commission signée* Louis, *et,* par le Roi : Le Tellier). Il épousa, par contrat passé devant Dassas, notaire royal à Aygues-Mortes, le 11 septembre 1691, Antoinette de Grossau, demoiselle, fille de Mr François de Grossau et de demoiselle Marie de Recollin, et sœur de Léon de Grossau, capitaine au régiment d'Anjou-Infanterie.

Le 6 juillet 1693, Fortanier de L'Abadie obtint une ordonnance de M. de Bezons, intendant de la Généralité de Bordeaux, en décharge de tous droits et taxes de francs-fiefs, attendu que les titres produits *prouvent parfaitement bien sa noblesse* (*signé* Bazin de Bezons). Le 19 août suivant, il fit signifier cette ordonnance, par Du Lorans, au sieur Bonvallet, commis des Traitants (*contrôlée à Bordeaux le 20 août 1693, signé* Dufourcq; *homologuée à la chancellerie de Navarre, à Pau, signé* de Brun).

Il reçut l'année suivante du marquis de Montferrand, grand sénéchal de Guienne et commandant de la noblesse de cette province, un certificat portant qu'il s'était trouvé à la revue faite à Langon, lieu de l'assemblée de la noblesse, le 1er juin 1694, en bon état de servir (*signé* Montferrant; par monseigneur, Fontanière).

Fortanier de L'Abadie fit registrer ses armes telles que nous les avons décrites ci-dessus, à Mont-de-Marsan, en l'Armorial Général de France, le 26 septembre 1698 (*arch. de l'auteur; certificat de d'Hozier, garde de l'Armorial Général de France, signé* d'Hozier). Il fit une acquisition du sieur de Brethous, seigneur de Lannemas, le 17 janvier 1701, devant Mondon, notaire royal; obtint, le 10 décembre 1705, une ordonnance de M. Yves-Marie de La Bourdonnaye, intendant ez-généralités de Guienne, laquelle le maintenait, avec ses enfants, nés ou à naître en légitime mariage, dans les qualités de nobles et d'écuyers ou chevaliers, et portait qu'ils jouiraient des priviléges et exemptions attribués aux gentilshommes, tant qu'ils vivraient noblement et ne feraient acte dérogeant à noblesse (*signé* de La Bourdonnaye; par monseigneur Gallin; *homologué en la chancellerie de Navarre, à Pau, signé* de Brun). Il fut de nouveau maintenu dans sa noblesse de race, par jugement de M. de La Moignon de Courson, intendant de Guienne, le 6 mars 1714.

Fortanier de L'Abadie fit son testament, le 29 avril 1735, devant La Borde, notaire royal, et institua héritier universel son fils aîné. Il laissait de sondit mariage :

1° Jean, dont l'article suit;

2° Pierre de L'Abadie, chanoine de Saint-Loubouer, au diocèse d'Ayre;

3° Demoiselle Marguerite de L'Abadie, qualifiée *de noble condition* dans la donation qu'elle fit à noble Jean-Pierre de L'Abadie, écuyer, son neveu, le 10 août 17.., devant Bilhère, notaire royal.

IX. Noble Jean de L'Abadie, IIIe du nom, écuyer, seigneur d'Aydrein, né au mois

de septembre 1695, enseigne au régiment d'infanterie de Champigny-Bourdonné, par commission du 10 juillet 1708 (*signé* Louis, *et plus bas,* Chamillard), fut nommé lieutenant au même corps, par brevet du 27 octobre 1710 (*signé* Louis). Il épousa, par pactes de mariage passés le 8 juin 1720, demoiselle Marie-Anne Dosque de Blanquefort, fille de Jacques Dosque, seigneur de Blanquefort, et de demoiselle Jeanne-Marie du Lamon (*contrôlé à St-Sever le 31 août 1732, signé* Beaucamp). Marie-Anne Dosque reçut une procuration, le 28 mars 1721, devant Garrelon, notaire royal, de Jeanne-Marie du Lamon, sa mère. Elle fit son testament, le 11 avril 1758, devant La Borde, notaire royal, nomma les enfants provenus de son mariage, institua noble Jean-Pierre de L'Abadie, l'aîné, son héritier, et apportionna d'une somme en argent noble Jean-Baptiste de L'Abadie, le cadet. Précédemment, et le 6 juin 1728, elle avait fait une acquisition devant La Marque, notaire royal, de Bernard Saint-Germain, dit l'*Espagnon*.

Jean de L'Abadie fit une acquisition, le 14 avril 1742, devant La Borde, notaire royal, de noble Antoine de Captan, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Condé; il fit un échange devant Moncogut, notaire royal, avec Pierre de Poy, juge d'Arthos, le 17 décembre 1745; reçut une constitution de rente, le 15 février 1759, devant Sebie, notaire royal, de noble Mathieu de Vaquier, seigneur d'Aubaignan, et mourut le 9 février 1772. Il avait eu de sondit mariage :

1° Jean-Pierre, dont l'article suit;
2° Jean-Baptiste, auteur de la branche établie à Saint-Justin, dont nous parlerons plus bas.

X. Noble messire Jean-Pierre de L'Abadie de Gauzies, écuyer, seigneur d'Aydrein, né le 2 novembre 1733, fut marié, par contrat passé le 18 janvier 1759, devant Castetbert, notaire royal, avec Françoise-Catherine de Sarraute de Béruche, fille de Jean-Pierre de Sarraute de Béruche et de feue demoiselle Quitterie de Vic du Berger, et sœur de Julie-Catherine de Sarraute de Béruche, femme de Jacques de Fanget, seigneur de L'Hème, conseiller au Parlement de Pau. Avec sa femme, il donna procuration, le 21 janvier 1788, devant Sebie, notaire royal, à messire noble Jean-Baptiste d'Artigues d'Ossaux, lieutenant des maréchaux de France, chevalier de Saint-Louis, leur cousin. En vertu des lettres du Roi, données à Versailles le 24 janvier 1789, messire Jean-Pierre de L'Abadie fut assigné, par Duvignau, huissier royal à Geaune, le 6 mars 1789, pour comparoir en personne, ou par procureur de son ordre, à l'assemblée des Trois-États, et concourir, avec les autres députés de son ordre, à la rédaction des cahiers (*signé* Duvignau, *sergent royal*). Il eut de sondit mariage :

1° Jean-Bernard I, dont l'article suit;
2° Jean-Jacques, appelé *l'abbé* de L'Abadie, né le 24 novembre 1762, mort au séminaire de Saint-Magloire;
3° Pierre-Hilaire, chevalier de L'Abadie, né le 13 janvier 1764, mort avant 1789;

4° Pierre-Gorgonius de L'Abadie, né le 9 septembre 1766, élève au séminaire de Saint-Magloire à Paris, puis chanoine de l'église collégiale de Saint-Loubouer, mort vers 1845;

5° Jean-Timothée de L'Abadie, né le 22 août 1767, mort jeune;

6° Jean-Bernard II, chevalier de L'Abadie-Gauzies, né jumeau du précédent, cadet gentilhomme dans le bataillon auxiliaire de Lorient, fut lieutenant au régiment Royal-Martinique. Il reçut un ordre du vicomte de Damas, maréchal de camp, gouverneur des îles de la Martinique et dépendances, le 20 février 1788 (*signé* Damas; par M. le général, *signé* Pinel). Il existe dans les archives de la famille un certificat du ministre de la guerre, en date de Paris, le 15 janvier 1793, an II de la République, attestant que, suivant l'état de situation du ci-devant régiment de la Martinique, daté du 1er janvier 1792, le citoyen Jean-Bernard Labadie est lieutenant dans ce régiment (*signé* Pache). Mort en 1816, il avait été marié avec Louise-Adelaïde Chasteau.

7° Jean-Damase de L'Abadie, né le 11 décembre 1768, mort avant 1789;

8° Jean-Eusèbe de L'Abadie, né le 15 décembre 1769, mort en bas âge;

9° Roch de L'Abadie, né le 16 août 1771, mort jeune;

10° Raymond de L'Abadie, né le 21 août 1772, mort jeune;

11° Jean-Charles de L'Abadie, né le 5 mai 1775, obtint, le 26 août 1784, un certificat de d'Hozier, constatant qu'il avait la noblesse requise pour être admis parmi les jeunes gentilshommes que le Roi faisait élever dans les écoles militaires; il fut reçu, en conséquence, à l'école militaire d'Auxerre, et s'y trouvait le 23 juillet 1790; émigra peu après cette époque; fit la campagne de 1791 dans la compagnie de Noailles; passa ensuite dans le régiment Royal-Émigrant, commandé par le duc de La Châtre; perdit le bras droit à la sortie de Manheim, et fut fait chevalier de Saint-Louis vers le même temps. Il est mort à Bordeaux en 1830.

12° Louis-Marie-Augustin de L'Abadie, né le 7 septembre 1776, mort jeune;

13° Vincent-Léon de L'Abadie, né le 21 janvier 1778, obtint, le 3 mars 1787, un certificat de M. Berthier, généalogiste par intérim des Ordres du Roi, attestant qu'il avait la noblesse requise pour être reçu dans les troupes (*signé* Berthier). Il entra, en conséquence, comme élève aux Orphelins militaires de Paris, et est mort à la Martinique vers 1803, laissant d'un mariage contracté dans cette contrée un enfant dont on ignore le sort.

14° Marguerite de L'Abadie, appelée *Mademoiselle d'Aydrein*, née le 8 septembre 1761, élève du Sacré-Cœur, à Paris, mariée à M. Jean-Marie de Frugue-Cézeron;

15° Marthe de L'Abadie, née le 13 juillet 1765, morte en 1768;

16° Marie-Françoise de L'Abadie, née le 4 avril 1774, morte en bas âge.

XI. Noble Jean-Bernard de L'Abadie de Gauzies, écuyer, seigneur d'Aydrein en la paroisse de Vielle, né le 5 août 1760, reçu garde du corps du Roi le 5 janvier 1778, obtint, le 5 mars 1788, un certificat de lieutenant aide-major de la compagnie de Noailles, attestant qu'il servait dans ladite compagnie avez zèle et distinction (*signé* Collinot). Il épousa, par contrat passé le 24 janvier 1788 devant La Peyre, notaire royal, demoiselle Marie L'Abadie du Motha, fille de Jean-Baptiste L'Abadie du Motha et de demoiselle Thérèze du Puy de Touja; transigea, le 27 février 1808, devant Garbade, notaire, avec Pierre Gorgonius de L'Abadie, son frère, sur le partage de la succession de Jean-Pierre de L'Abadie, leur père commun, en présence de la dame de Béruche, leur mère; et ne vivait plus le 4 janvier 1815, époque à laquelle

sa veuve, agissant comme mère tutrice de Jean-Charles-Eugène de L'Abadie, fils mineur issu de leur mariage, et assistée de M. Pierre de L'Abadie d'Aydrein, domicilié de Saint-Justin, subrogé tuteur dudit mineur, transigea, par acte devant du Pouy, notaire, avec M. Pierre-Henry-Théodore de L'Abadie d'Aydrein, domicilié de Vielle, son fils aîné, et M. Jean-Bernard II de L'Abadie d'Aydrein, son beau-frère.

Dudit mariage de Jean-Bernard de L'Abadie de Gauzies sont provenus :

1° Pierre-Henry-Théodore, dont l'article suit;

2° Noble Jean-Charles-Eugène de L'Abadie de Gauzies d'Aydrein, marié, par contrat passé le 31 janvier 1842 devant Du Casse, notaire, avec demoiselle Anne-Marie-Rose DE LA FITTE, fille légitime de M. François-Thomas de La Fitte, ancien capitaine du Génie, officier de la Légion-d'Honneur, et de dame Anne-Marie-Hélène-Henriette Fossé. Il fut assisté dans cet acte de M. Pierre-Henry-Théodore de L'Abadie, son frère aîné, demeurant à Vielle, et de M. Jean-Bernard-Achille de L'Abadie, son cousin, demeurant à Saint-Justin.

XII. Noble Pierre-Henry-Théodore DE L'ABADIE DE GAUZIES D'AYDREIN, chef des nom et armes de sa maison, ancien mousquetaire de la 2e compagnie de la Garde du Roi, avec brevet de lieutenant de cavalerie en 1815 (*signé* Duc DE FELTRE), n'est pas marié.

BRANCHE CADETTE, *dite* DE SAINT-JUSTIN.

X. Noble Jean-Baptiste DE L'ABADIE, écuyer, chevalier d'Aydrein, second fils de noble Jean de L'Abadie, IIIe du nom, écuyer, seigneur d'Aydrein, et de Marie-Anne Dosque de Blanquefort, naquit à Vielle. Il fut marié, par contrat passé le 31 mars 1769, avec demoiselle Marie PUISTIENNE, servit dans les gardes du corps du Roi, compagnie de Noailles, et eut de sondit mariage :

1° Pierre, dont l'article suit;

2° N... de L'Abadie, demoiselle, née en 1775, morte en bas âge.

XI. Noble Pierre DE L'ABADIE D'AYDREIN, écuyer, naquit à Saint-Justin le 25 juin 1771, et eut pour parrain noble Jean de L'Abadie, écuyer, seigneur d'Aydrein, son grand-père. Il épousa, le 22 prairial an VI (10 juin 1798), sous l'assistance, entre autres, de Jean-Bernard de L'Abadie d'Aydrein, son cousin, demoiselle Catherine PUJOS, fille légitime de François Pujos et de Françoise La Fargue, habitants de Mont-de-Marsan. Pierre de L'Abadie était extrêmement jeune lorsqu'il perdit son père; on

demanda pour lui une sous-lieutenance d'infanterie, que les événements de la Révolution ne lui permirent pas de recevoir. Soldat sous la République, il devint lieutenant de grenadiers à l'armée des Pyrénées. Il nomme dans son testament les trois enfants provenus de sondit mariage, savoir :

1° Jean-Bernard-Achille-Charles, dont l'article suit;

2° Noble Louis de L'Abadie d'Aydrein, né le 4 mars 1809, général de brigade, commandant actuellement la subdivision du Rhône et la place de Lyon, officier de la Légion-d'Honneur, marié au mois de février 1851, avec mademoiselle Marie DE CORAL, dont :

A. Noble Charles-Bernard-Louis de L'Abadie d'Aydrein, né au mois de mars 1852;

B. Demoiselle Marie-Louise de L'Abadie d'Aydrein, née au mois de juin 1853.

3° Marie-Zéolide de L'Abadie, mariée en 1821 à Jean-Marie-Léon Dufour, membre correspondant de l'Institut de France;

4° Fanny de L'Abadie d'Aydrein, morte en bas âge.

XII. Noble Jean-Bernard-Achille-Charles DE L'ABADIE D'AYDREIN, ancien magistrat, né le 13 février 1801, a épousé, le 19 janvier 1830, Marie-Françoise-Virginie DE BASQUIAT DE MUGRIET, sa cousine, fille de M. Alexis de Basquiat de Mugriet, ancien lieutenant général au présidial de Saint-Sever, membre de l'assemblée constituante, et de madame Augustine Pujos.

D'ALBESSARD,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, BARONS DE GALAPIAN et DE PUYMICLAN; — COMTES D'ALBESSARD et DE HAUTES-VIGNES, etc.; — *en Bordelois et Agenois.*

ARMES : *De gueules, à la croix ancrée d'or.* Couronne de comte.

Famille ancienne qui, pendant trois siècles, a occupé les premières charges dans le Parlement de Bordeaux.

N... D'ALBESSARD, conseiller au Parlement de Guienne, fut, avec MM. de La Chassaigne, président, et de Gourgues, conseiller en la même Cour, député par le Parlement pour complimenter Michel Montaigne lorsque ce dernier fut nommé maire de Bordeaux.

La maison d'Albessard, l'une de celles qui ont été frappées le plus rudement par la Révolution, ne peut, par suite de la perte de ses titres à cette funeste époque, établir sa filiation qu'au moyen de quelques documents conservés dans les Archives de Bordeaux. En voici la substance :

I. N... D'ALBESSARD, dont nous ignorons les prénoms et les qualités, eut pour fils :

1° Messire Jean-Baptiste d'Albessard, avocat général au Parlement de Bordeaux, puis président à mortier de la même Cour, eut pour successeur, dans cette dernière charge, André-Jacques-Hyacinthe Le Berthon, pourvu le 29 août 1748. Il avait épousé dame Jeanne-Marie-Thérèze DE LESPÈS.

2° François-Jacques, dont l'article suit.

II. Noble, messire François Jacques D'ALBESSARD, professeur royal en la faculté de droit de l'Université de Bordeaux (1716), puis conseiller du Roi en ses conseils, président présidial, lieutenant général au sénéchal de Guienne et siége présidial de Bordeaux, conservateur des priviléges de l'Université de cette ville et juge de la prévôté royale du palais de l'Ombrière, se démit de ces charges en faveur de Joseph-Sébastien de La Rose, qui en fut pourvu le 6 novembre 1748. Il fut nommé conseiller-lay au Parlement de Guienne et président en la seconde chambre des Enquêtes de cette Cour, par lettres de provisions de l'année 1751 et du 29 août 1748 (réception du 15 novembre suivant), au lieu d'André-Jacques-Hyacinthe Le Berthon. Jacques-

François d'Albessard eut de son mariage avec dame Marie-Élisabeth DE PRUNES DU VIVIER, sœur d'Alexis et de Mathieu de Prunes du Vivier, conseillers au Parlement de Bordeaux, et fille de Mathieu de Prunes, banquier dans l'île de la Martinique :

1° Jean-Baptiste, dont l'article suit;
2° N... d'Albessard, président au Parlement, père de :

Demoiselle N... d'Albessard, mariée à N... de Batz, baron de Diusse, officier au régiment d'Armagnac.

3° Jeanne-Marie-Thérèze d'Albessard, née à Bordeaux le 23 janvier 1720;
4° Marguerite d'Albessard, née à Bordeaux le 23 juillet 1721;
5° Élisabeth-Victoire d'Albessard, née à Bordeaux le 27 février 1723, tenue sur les fonts par Gaspard-Charles de Goussé, chevalier de La Roche-Alard, capitaine des vaisseaux du Roi et gouverneur lieutenant général pour Sa Majesté à Saint-Domingue;
6° Angélique-Félicité d'Albessard, née à Bordeaux le 26 février 1726;
7° Marie-Rose-Élisabeth d'Albessard, née à Bordeaux le 13 août 1727;
8° Marie-Thérèze-Félicité d'Albessard, née à Bordeaux le 9 septembre 1729.

III. Messire Jean-Baptiste D'ALBESSARD, chevalier, seigneur, baron de Puymiclan, comte de Hautes-Vignes, en Agenois, conseiller du Roi, avocat général au Parlement de Bordeaux jusqu'au 18 janvier 1751, que Claude Miotte de Ravanne fut pourvu de cette charge, naquit à Bordeaux le 1er février 1716; assista, en 1789, à l'Assemblée générale de la Noblesse d'Agenois, et périt à Bordeaux sur l'échafaud révolutionnaire. Il a laissé de son mariage avec dame Louise-Claire HAMOCHE-PAVIGNÉ :

1° Jacques, dont l'article suit;
2° Nicolas-Philippe d'Albessard, qui servit sous la République, fit la campagne d'Égypte, et est décédé sans alliance;
3° Colombe d'Albessard, alliée à M. de Mornard, consul de France à Malaga, dame de la maison de madame Victoire de France.

IV. Jacques, comte D'ALBESSARD, né à Paris le 14 octobre 1768, fut admis, en 1787, comme cadet-gentilhomme au régiment de la Guadeloupe; au moment où éclata la Révolution, il était lieutenant dans le même corps. Arrêté, ainsi que presque tous les autres officiers par les soldats révoltés de son régiment, il fut embarqué et conduit dans les prisons de Nantes, d'où il eut le bonheur de s'évader. Arrivé à Bordeaux, M. d'Albessard apprend que son père est détenu dans la prison de ville. N'écoutant que sa piété filiale, il demanda alors au Comité de Salut Public qu'il lui fut permis de remplacer dans la captivité son père, vieillard de 82 ans, qui ne pouvait inspirer aucune crainte au gouvernement. Mais ces hommes, étrangers à tout sentiment généreux, ne comprirent pas ce trait sublime de dévouement, et n'y répondirent que par ces mots atroces : — « Ce n'est pas trop d'en avoir deux sous la main. » — Son incarcération immédiate fut ordonnée.

Peu de jours après, les terroristes faisaient mettre à mort le vieillard jugé pour la

forme. Mais le règne de Robespierre touchait à sa fin : son supplice vint rendre à la liberté un grand nombre de personnes que la tyrannie destinait à l'échafaud. Jacques d'Albessard sortit de prison dépouillé de tous les biens que sa famille avait possédés. Il épousa, en 1776, Angélique-Josèphe DE BRIVAZAC, née à Bordeaux le 27 avril 1771, fille de messire Jean-Baptiste-Guillaume-Léonard de Brivazac, conseiller-lay au Parlement de Bordeaux, et de dame Marguerite de La Porte de Puyferrat. Le 4 novembre 1824, le roi Charles X, connaissant le dévouement et les malheurs de M. le comte d'Albessard, accorda à la comtesse d'Albessard une pension de 500 fr. *(brevet orig. en parch.)*. Dudit mariage sont provenus :

1° Guy-Émile, dont l'article suit;
2° Jean-Baptiste-Jules d'Albessard, qui se noya dans la Garonne en 1830;
3° Angélina d'Albessard;
4° Marie-Léontine d'Albessard.

V. Guy-Émile, comte D'ALBESSARD, a épousé mademoiselle Marie-Florence DE MONTALEMBERT DE CERS, fille de M. Charles-Victor, marquis de Montalembert de Cers, et de madame Florence-Honorine Bidé de Maurville.

D'AUZAC DE LA MARTINIE,

Nobles hommes, MESSIRES, NOBLES, ÉCUYERS, SEIGNEURS DE LA MARTINIE, VIMONT, CAMPAGNAC, SÉRUZEL, LA SALÈVE, CRAMBOLS, CARBONNIEUX, BALOUS, etc.; — *en Agenois, Bordelois, Condomois, etc.*

ARMES : — D'AUZAC DE LA MARTINIE : *Parti, au 1, d'azur, à la tour ouverte, ajourée et crénelée d'argent, maçonnée de sable, surmontée d'une étoile d'or; au 2, de gueules, à la fasce en divise d'or, accompagnée en chef et en pointe d'un croissant aussi d'or, surmontés chacun d'une étoile du même.* Couronne de comte. — D'AUZAC DE CAMPAGNAC : *Parti, au 1, d'azur, à la tour d'argent, entourée d'un cep de vigne de sinople et surmontée d'une étoile d'or; au 2, de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de deux croissants du même, posés l'un en chef et l'autre en pointe de l'écu, et surmontés chacun d'une étoile d'argent.* Aliàs : *Coupé, au 1, de gueules, à la fasce en divise d'argent, accompagnée en pointe de deux croissants rangés du même, et en chef de deux étoiles rangées d'or; au 2, d'azur, à la tour d'argent, entourée d'un cep de vigne de sinople.* Couronne de comte; supports : deux lions.

Cette famille, noble d'extraction, l'une des plus anciennes et des mieux alliées de la province de Guienne, paraît avoir pris son nom du bourg d'Auzac, situé aux environs de Gourdon, en Quercy, actuellement compris dans le canton de Saint-Projet.

La branche aînée, surnommée *de La Martinie*, a constamment fait profession des armes. La généalogie que nous en donnons ci-après a été dressée exclusivement sur titres originaux et copies en forme, aussi bien que d'après les preuves que cette famille a établies devant le Juge d'armes de France, le 14 décembre 1734.

La branche cadette, surnommée *de Campagnac*, ne nous ayant pas fait parvenir ses titres, malgré nos demandes réitérées, il nous a été impossible de continuer sa filiation jusqu'à nos jours.

I. Michaud D'AUZAC, écuyer, demeurant à Beauville, en Agenois, fit son testament le 21 mai 1555. Il laissait de son mariage avec feue demoiselle Jeanne DE LA CROMPE :

1° Izaac, dont l'article suit;

2° Demoiselle Jeanne d'Auzac, dame de Séruzel, à qui son père légua, par son testament, une somme de 2,000 livres. Elle ne vivait plus en 1641.

3° Marie d'Auzac, alliée : 1° avec sire Pierre Bries; 2° par contrat passé le 27 octobre 1619, avec noble André de Saint-Orens, écuyer.

II. Izaac D'AUZAC, écuyer, sieur de Vimont, fut institué héritier universel par le

testament de son père. Il ne vivait plus en 1641, et avait épousé, selon contrat passé le 24 novembre 1613, Esther DE LA ROQUE, veuve d'Izaac Roques, receveur de la dame de Beauville. De ce mariage :

1° Jean, dont l'article suit;

2° Guillaume d'Auzac, sieur de Campagnac, habitant à Beauville, transigea en 1641 avec son frère Jean d'Auzac, sieur de La Martinie, pour les droits qu'il avait à prétendre sur la succession de leur père et sur celle de Jeanne d'Auzac, leur tante. Par lettres patentes en date du 18 janvier 1643, Guillaume d'Auzac fut pourvu de la charge de conseiller du Roi garde des sceaux au siége présidial et sénéchaussée d'Agen, en remplacement de Jean de Sarrau. Il obtint des lettres d'honneur de cet office le 12 juin 1686, et avait laissé veuve dès 1696 demoiselle Jeanne D'AUDÉBART DE SAVEUSE, sa femme, qu'il avait épousée vers l'année 1641. De ce mariage est provenue la branche D'AUZAC DE CAMPAGNAC, qui faisait partie de la noblesse d'Agen en 1750, comme on le voit par les rôles de capitations nobles de cette époque. Guillaume d'Auzac eut pour fils :

Joseph d'Auzac, baptisé le 2 février 1651, filleul de Jean d'Auzac, son oncle.

Messire Pierre-Vincent d'Auzac, écuyer, seigneur de La Salève, a été représenté, le 12 mars 1789, en qualité de gentilhomme, à l'Assemblée de la Noblesse d'Agen, par :

Messire Pierre-Blaise-Bernard d'Auzac, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, en son nom et celui de Jean-Baptiste, marquis de Timbrune.

Demoiselles Marie et Françoise d'Auzac, dames de Crambols, ont été représentées à la même Assemblée par messire Jean-André-Michel-Marie de Lamourous, seigneur de Pleineselve.

Jean-Urbain d'Auzac de Campagnac, écuyer, obtint, le 14 décembre 1734, ainsi que ses frères Pierre-Vincent et Pierre-Blaise-Bernard d'Auzac de Campagnac, dont nous venons de parler, de Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de France, un certificat attestant que, sous le bon plaisir de Sa Majesté, ils étaient en droit de jouir de tous les priviléges et exemptions dont jouissaient les autres gentilshommes du Royaume.

III. Noble homme Jean D'AUZAC, Ier du nom, écuyer, sieur de La Martinie, y demeurant, au territoire de Beauville, épousa, par contrat passé le 9 novembre 1642, damoiselle Foy DE CARBONNIER, dame de Carbonnieux, fille de feu noble homme Pons de Carbonnier, écuyer, seigneur de Lisse, et de Marthe de Gironde ; à ce contrat assistèrent : messire Asdrubal de Ferron, seigneur de Carbonnieux, baron d'Ambrus, de Sainte-Gemme et d'Avensan; messire François de Gironde, seigneur de Teyssonnat, et messire Jean de Carbonnier, sieur de Malacoste, oncles de la future. Jean d'Auzac et sa femme passèrent un contrat de ferme, le 17 mai 1646, devant Boissonnade, notaire à Beauville, en Agenois, de leurs biens situés dans la juridiction de Castillonnez, en faveur du sieur Salban. Il fit son testament le 2 juin 1664. Sa femme vivait encore au mois de décembre 1674, et l'avait rendu père de :

1° François, dont l'article suit;

2° Joseph d'Auzac de La Martinie, mentionné dans le contrat de mariage de son frère,

prêtre, curé de Clermont-Dessus, chanoine du chapitre de Saint-Pierre de Moissac. Une ordonnance des commissaires délégués par le Roi pour la réception des armoiries et leur inscription dans l'Armorial Général de France, en date du 13 août 1700, lui a attribué faussement pour armes : *d'or, au soleil de gueules, à la bordure componée de sable et d'argent (Armorial Général de France*, côté GUIENNE, *registre du Clergé)*. Une seconde ordonnance, du 17 juin 1701, lui attribue avec aussi peu de raison : *d'or, à la bande de sable, chargée de 3 roses d'argent. (Ibid.)*

3° Marie-Anne d'Auzac de La Martinie, mentionnée dans le contrat de mariage de son frère aîné.

IV. Noble homme François D'AUZAC, Ier du nom, écuyer, sieur de La Martinie, demeurant à Caussac, épousa : 1° suivant contrat du 20 décembre 1674, demoiselle Jacqueline DU CROS DE LA CASSAIGNE, morte avant 1710, fille de messire Jean du Cros, avocat en Parlement, sieur de La Cassaigne, et de demoiselle Anne de Pélissier *(acte passé devant* TOURTONDE, *notaire royal à Agen)*; 2° demoiselle Angélique DE FERRAGUT. Du premier lit :

1° Jean, dont l'article suit;

2° Noble, messire Joseph d'Auzac de La Martinie, prêtre, docteur en théologie, prieur de Saint-Hilaire de Durfort, en Quercy, tonsuré en l'église paroissiale de Monbrand, le 7 août 1701, suivant lettres de tonsure à lui délivrées et contresignées, le 22 mars 1715, par François, évêque et comte d'Agen. Par une convention sous seings-privés, du 6 juin 1721, Joseph d'Auzac, agissant en qualité de tuteur de ses neveux, fils de Jean, son frère, transigea avec son père, noble François d'Auzac, et assura à celui-ci une pension annuelle de 500 livres, pour tous les droits qu'il avait à prétendre sur la succession du même Jean d'Auzac, fils aîné. Le 9 juin (même mois), et en la même qualité, Joseph d'Auzac passa un contrat de ferme, devant Vitrac, notaire à Beauville, des biens délaissés par sondit frère, et, par un acte du 23 juin 1742, subrogea à ses droit, lieu, place, action et hypothèques, messire François d'Auzac de La Martinie, son neveu.

3° Louis d'Auzac de La Martinie, mort à un âge peu avancé, est mentionné dans une transaction sous seings-privés passée entre François d'Auzac de La Martinie et le sieur de Barastin, son cousin germain;

4° Marie-Anne d'Auzac de La Martinie fit donation de tous ses biens à noble François d'Auzac, écuyer, sieur de La Martinie, son neveu, par acte passé devant Audubert, notaire royal de la ville d'Agen, le 9 juin 1768;

5° Antoinette d'Auzac de La Martinie, non mariée.

Du second lit :

6° Foy d'Auzac de La Martinie, damoiselle, mariée à noble messire N... de Barastin, écuyer.

V. Noble Jean D'AUZAC, IIe du nom, écuyer, sieur de La Martinie, épousa, suivant contrat passé le 28 février 1710, Marie DE SIMONY DE BROUTHIÈRE, fille de noble homme Joseph de Simony, écuyer, seigneur de Brouthière, et de dame Rachel de

Geneste *(acte passé devant* Fréron, *notaire royal dans la ville de la Parade, en Agenois)*.

Jean d'Auzac avait été émancipé par acte judiciaire, en date du 27 mars 1705, et nommé par noble François d'Auzac de La Martinie, son père, pour recueillir la donation de la moitié des biens de ses père et mère, comme il avait été convenu dans leur contrat de mariage. Il fut tué dans des circonstances qu'il n'explique que d'une manière très-imparfaite dans son testament, reçu le 17 mars 1717 par Jean Pastech, curé de Saint-Sixte, au diocèse d'Agen. Après avoir reçu des blessures qui occasionnèrent sa mort, il fut transporté dans la maison du nommé Gayraud, jurat de Combebonnet, au lieu de Naudon, paroisse d'Engayrac, et, en l'absence du notaire et du curé de la paroisse, il dicta ses dernières volontés au curé de Saint-Sixte. Il déclare formellement qu'on ne doit pas accuser de sa mort noble Bonaventure de Bourran, qui se trouvait avec lui au moment de l'affaire malheureuse qui lui est arrivée *en badinant,* comme il le dit; il déclare, en outre, laisser quatre enfants, dont il va être parlé, et sa femme enceinte; institue pour son héritier général Joseph-François d'Auzac de La Martinie, son fils aîné, auquel il subtitue, en cas de décès, le posthume, supposé que ce soit un enfant mâle. Joseph-François d'Auzac recueillit en effet le bénéfice de cette disposition du testament de son père; mais étant mort sans postérité et sans faire son testament, sa succession, après des contestations fort longues entre ses sœurs et son frère plus jeune, fut divisée par portions égales. Ce dernier, par suite de l'irrégularité du testament de Jean d'Auzac, son père, fut privé du bénéfice de la substitution contenue dans ledit testament. Le château et les terres de La Martinie se trouvant partagées en quatre parts, passèrent en des mains étrangères, et François d'Auzac de La Martinie, appelé à continuer la descendance directe, vint se fixer dans la maison noble de Balous, paroisse de Saint-Germain de Caumont, en Condomois, dans les environs de Marmande, terre qui lui avait été apportée en dot par sa femme.

Marie de Simony de Brouthière, étant devenue veuve de Jean d'Auzac, épousa en secondes noces, par contrat passé devant Vistorte, notaire royal à La Parade, en Agenois, messire Jean-Alexandre de Gripière, chevalier, seigneur de Moncroc, fils de messire Alexandre de Gripière, chevalier, seigneur de Moncroc, de Laval et autres lieux, lieutenant de nosseigneurs les maréchaux de France, et de dame Thérèze-Charlotte du Bois de Frésières. De son mariage avec Jean d'Auzac étaient provenus :

1° Noble Joseph-François d'Auzac, écuyer, seigneur de La Martinie, né le 4 septembre 1712, mort en bas âge, ainsi qu'il est dit plus haut;

2° François, qui a continué la descendance;

3° Françoise d'Auzac de La Martinie, mariée à noble Jean de Giniez de La Poujade, seigneur du Sap;

4° Antoinette d'Auzac de La Martinie, non mariée;

5° Marie-Anne d'Auzac de La Martinie, alliée à noble Jean de La Coste, sieur de Maisonnié.

VI. Noble François D'AUZAC, IIe du nom, écuyer, seigneur de La Martinie, né posthume le 7 avril 1717 (moins d'un mois après la mort de son père), épousa, par contrat passé le 5 décembre 1738, damoiselle Magdeleine-Victoire DE BOILEAU DE SAINT-PAU, fille de noble Claude-Jean-Chrysostôme de Boileau de Saint-Pau, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant les exercices d'artillerie à l'École royale et militaire, et de défunte dame Jeanne d'Espine. Il adressa sa demande en maintenue de noblesse à monseigneurs de la Cour des Aydes et Finances de Guienne, le 22 août 1777, après que, le 11 juin précédent, fut intervenu un arrêt de cette Cour, ordonnant qu'il articulerait ses faits de généalogie et noblesse. Les pièces et titres concernant la noblesse de sa famille ayant été prêtés à la branche de Campagnac, puinée de celle de La Martinie, sa réponse et le jugement de la Cour des Aydes doivent faire partie de cette collection. François d'Auzac eut de sondit mariage :

1° Claude-Chrysostôme, dont l'article suit;
2° Magdeleine d'Auzac de La Martinie, mariée, le 12 prairial an IV (31 mai 1796), à messire Joseph de Sauvin, sieur de Bonnecaze, fils de Marc de Sauvin, sieur de Bonnecaze, et de Françoise Claverie, par contrat passé devant Salinaires, notaire public à Bruch;
3° Marie d'Auzac de La Martinie, mariée à Jean-Baptiste Dario, docteur en médecine, fils de N... Dario et de demoiselle Jeanne de Meillan;
4° Suzanne d'Auzac de La Martinie, mariée à N.....

VII. Noble Claude-Chrysostôme D'AUZAC DE LA MARTINIE, écuyer, seigneur de La Martinie, né le 1er décembre 1759, épousa, par contrat passé le 5 septembre 1786, Marie LABAN, fille de messire Jacques Laban, écuyer, et de dame Marthe d'Estrac. De ce mariage :

1° Louis, dont l'article suit;
2° Magdeleine-Coraly d'Auzac de La Martinie, née le 28 mars 1790, mariée, le 19 mai 1805, à noble, messire Jean-Marie-Joseph de Sauvin, sieur de Bonnecaze, fils de Joseph de Sauvin, sieur de Bonnecaze, et de dame Charlotte de Gripière de Moncroc;
3° Marie-Laure d'Auzac de La Martinie, mariée, le 29 janvier 1818, à messire Alexis de Barbot, fils de feu Étienne-Michel de Barbot et de feue Marie-Thérèze Martel.

VIII. Noble Louis D'AUZAC DE LA MARTINIE, écuyer, chef des nom et armes de sa famille, a épousé, le 29 novembre 1819, demoiselle Rose DE VILLENEUVE, fille de M. Jean-Baptiste-Arnaud de Villeneuve, et de dame Félicité Martin de Bonnefont, et nièce de M. Martin de Bonnefont, en son vivant archiprêtre, curé de Marmande, dont le comte de Marcellus a écrit la vie. De cette union :

1° Noble Jean-Marie-Joseph-Henry d'Auzac de La Martinie, écuyer, né le 8 novembre 1820, membre du Conseil Général du département de la Gironde, marié, le 24 avril 1854, à mademoiselle Rose-Élisabeth-Marguerite DISLE DE LA LANDE, fille de M. Henry

Disle de La Lande et de dame Victoire-Henriette de Puch de Montbreton. De ce mariage :

Noble Jean-Marie-Louis-Georges d'Auzac de La Martinie, écuyer, né le 2 février 1855.

2° Noble Jean-Alexis-Lodoïx d'Auzac de La Martinie, écuyer, né le 28 juillet 1827;

3° Noble Alexis-Ludovic d'Auzac de La Martinie, écuyer, né en 1833, marié, le 3 juin 1857, à mademoiselle Marie-Augustine-Henriette-Sophie DE BOSCAS, fille de M. Armand de Boscas et de N... du Val de Saint-Méard ;

4° Noble Alexis-Gabriel d'Auzac de La Martinie, écuyer, né le 21 avril 1839;

5° Marie-Caroline d'Auzac de La Martinie, née le 17 janvier 1823, mariée, le 6 juillet 1850, à noble Marie-Édouard de Lary de La Tour, chevalier, fils de Bernard-Marie-Joseph, comte de Lary de La Tour, ancien lieutenant au régiment de Lyonnois, et de dame Marie-Françoise-Henriette de Batz de Mirepoix.

CARTIER DE COURONNEAU,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, sieurs DE SAINT-PHILIP; — SEIGNEURS DE CAZENAC, SAINT-ANDRÉ, LE GRAND-RENOM, etc.; — *en Blésois, Navarre, Hollande, Bordelois, Bazadois, etc.*

ARMES : *D'azur, à 3 pommes de pin d'or, posées 2 et 1.* Casque de profil, orné de ses lambrequins d'or et d'azur.

Les différents pays que la famille Cartier a habités, ses voyages, sa vie nomade pendant près de deux siècles, les persécutions presque constantes dont elle a été l'objet, depuis que Calvin prêcha la Réforme jusqu'à la Révocation de l'Édit de Nantes, sont autant de causes qui ne lui permettent plus aujourd'hui le rapport de ses titres primitifs. Son nom s'est écrit indifféremment CARTIER, QUARTIER et CHARTIER. La première orthographe étant définitivement fixée dans cette maison depuis plus de deux cents ans, nous l'avons adoptée exclusivement dans ce travail.

I. Jacques CARTIER, l'un des plus savants et des plus expérimentés navigateurs de son temps, issu d'une famille noble des environs de Blois, naquit à Saint-Malo, en Bretagne, le 31 décembre 1494. Il quitta de bonne heure sa patrie pour courir les mers. En 1534, il s'embarquait pour explorer le Canada, dont le baron de Léry avait découvert une faible portion dès l'année 1518. Visitant avec soin cette nouvelle contrée, il fit une description exacte des îles, ports, côtes, détroits, golfes, rivières et caps qu'il avait reconnus et nommés lui-mêmes. Après avoir découvert le fleuve Saint-Laurent, il le remonta jusqu'à l'île de Montréal, et là, ayant fait élever une grande croix surmontée des armes de France, il prit possession de tout le pays au nom du roi François Ier. (MORÉRI; *les Navigateurs illustres*, par Léon GUÉRIN, 1846; LA CROIX DU MAINE, *Relations du Canada.*)

Jacques Cartier épousa, en 1519, demoiselle Catherine DES GRANGES, fille de Jacques des Granges, connétable de la ville et cité de Saint-Malo.

C'est à cet homme illustre que les monuments et mémoires de la famille Cartier font remonter l'origine de celle-ci, origine consignée sur un aperçu généalogique de cette maison, rédigé longtemps avant 1789. Les titres peu nombreux qu'elle a conservés établissent d'une manière authentique la filiation qui va suivre :

1° Guillaume, qui suit;

2° N... Cartier passa à Genève en 1540, y exerça la profession de médecin, s'y maria, et eut un fils qui s'établit à Neufchâtel. De ce fils vint :

N... Cartier, qui fut ministre de mylord Dodrick, à La Haye, en Hollande.

3° N... Cartier, ministre, se fixa à Genève en même temps que son frère. Son petit-fils fut ministre de mylord Wilhamson, ambassadeur du roi d'Angleterre à la paix de Riswick, et suivit ce seigneur en Angleterre, où il devint son chapelain.

II. Guillaume Cartier, fils de Jacques Cartier, dont nous venons de parler *(Mémoires cités)*, était issu d'une famille noble et opulente de Blois. Il renonça aux avantages que sa naissance lui offrait, et passa à Genève, avec deux de ses frères, en 1540, pour y étudier, sous Calvin, la religion naissante. Calvin ne tarda pas à reconnaître le génie de Guillaume Cartier. Pour le soustraire à la persécution de Henry II, roi de France, il proposa à l'amiral de Coligny d'envoyer le jeune adepte avec Pierre Richer, célèbre ministre de Genève, prêcher l'Évangile aux peuples du Brésil. Partis de Honfleur au mois de novembre 1556, les deux missionnaires débarquèrent à l'île de Coligny au mois de mars 1557; mais bientôt, mécontentés par le chevalier de Villegagnon, commandant pour le Roi dans cette colonie, ainsi que l'explique nettement l'historien Jean de Léry dans son *Voyage du Brésil*, ils se retirèrent en France. (De Mainbourg, *Histoire du Calvinisme, 2e édit., t. Ier, p. 154, Paris, 1682.*)

Le nom de Guillaume Cartier *(Guillelmus Quarterius)* est inscrit dans le *Livre des Martyrs* et dans l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées de France*, imprimée en 1580 à Anvers.

De retour dans sa patrie, Guillaume Cartier s'y maria avec une demoiselle de la maison de Bassompierre, probablement tante de François de Bassompierre, chevalier des Ordres du Roi, colonel général des Suisses et maréchal de France. Les persécutions l'ayant forcé d'abandonner ses biens, il se réfugia avec sa femme à Genève.

Jeanne d'Albret, reine de Navarre, à la Cour de laquelle la réputation de Guillaume Cartier était parvenue, l'attira auprès d'elle, le nomma son aumônier et donna à sa femme et à son fils la résidence de Blois. Guillaume Cartier assista cette princesse de ses conseils, la suivit dans ses différents voyages, et se trouva avec elle à Montpellier lorsque la paix s'y fit sous le règne de Charles IX. Sa femme était morte vers cette époque, d'une maladie occasionnée par les longs ennuis de sa condition. Eliézer, son fils, étant allé retrouver son père, Guillaume Cartier le laissa auprès de Jeanne d'Albret, et obtint de cette princesse un congé pour aller à Blois rentrer en possession de ses biens, dont il avait été dépouillé durant les troubles; mais il ne put parvenir à récupérer sa fortune, et mourut bientôt après, généralement regretté de la reine de Navarre et de tous ceux qui le connaissaient.

III. Eliézer Cartier, fils du précédent, naquit le 25 juin 1559, et fut baptisé à Genève *(acte en latin, copie)*. Laissé par son père auprès de la reine de Navarre, à Montpellier, il suivit cette princesse en Béarn, et s'attacha depuis à sa fille, Catherine de Bourbon, princesse de Navarre et duchesse de Lorraine.

Eliézer Cartier épousa, en Béarn, la veuve du fils du premier président de Pau, nommée N... DE SALLETTE, dont le défunt mari avait succédé à Guillaume Cartier en qualité de ministre chez la reine de Navarre. De ce mariage provinrent :

1° Daniel, dont l'article suit;
2° N... Cartier, épouse de N... Meunier de Moulidars, conseiller en la Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, habitant du château de Moulidars, près Châteauneuf, en Angoumois;
3° N... Cartier, qui fut aussi mariée à un conseiller de la même Cour.

IV. Daniel CARTIER, né le 17 février 1600, baptisé à Lescar, ministre de la religion réformée, exerça successivement ce ministère à Orthez, à Limeuil, à Bazas, au Fleix, et enfin à Sainte-Foy. Qualifié *Ministre de la parole de Dieu*, il épousa, par contrat passé le dernier janvier 1637, devant Duvergier, notaire royal et garde-note, demoiselle Jeanne GRENIER, dite *la petite Jeanne*, fille de Pierre Grenier, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, et d'Élisabeth de La Lande, de la ville de Sainte-Foy, en Agenois *(copie en papier)*. Sa femme et lui firent leur testament mutuel devant La Faye, notaire royal, le 11 mai 1676, à Sainte-Foy-sur-Dordogne, diocèse d'Agen, sénéchaussée de Libourne. Dans cet acte, ils nomment leurs enfants dans l'ordre suivant, savoir :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Me Daniel Cartier, sieur de Saint-Philip, ministre du saint Évangile à Rotterdam, mort à Leyde, en Hollande, le 24 mars 1711, à l'âge de 73 ans, est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Prières dévotes*, qui a eu plusieurs éditions, dont l'une a été réimprimée à Amsterdam en 1738, par les soins de son fils, ministre à Rotterdam en 1729, né de son mariage avec demoiselle N... LESPINASSE. Daniel Cartier a formé une branche qui subsistait encore en Hollande en 1781.
3° Paul Cartier, légataire de 3,000 livres par le testament de ses père et mère. Il fit enregistrer les armes de sa famille à l'Armorial Général de France, à Bordeaux, le 3 novembre 1699, dans la forme qu'elles se trouvent décrites ci-dessus.

V. Me Pierre CARTIER, Ier du nom, avocat en Parlement et chambre de l'Édit de Guienne, naquit à Bazas. Il épousa, par contrat passé le 10 mai 1676, devant La Faye, notaire royal, Marguerite VIDAL, demoiselle de la ville de Sainte-Foy; le 27 avril 1679, il acquit de Pierre Rigaud, sieur des Baraton, le domaine de Cazenac, situé dans les environs de Sainte-Foy, et mourut à l'époque de la révocation de l'Édit de Nantes (1685). De son mariage provinrent :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Demoiselle Marie Cartier, qui passa en Hollande avec sa mère, et s'y maria à Abraham Géraud, négociant. Elle mourut à Rotterdam, et laissa trois fils.

VI. Pierre CARTIER, IIe du nom, écuyer, sieur de Cazenac, consul de la ville de Sainte-Foy en 1715, 1721, 1725, garde du corps du Roi dans la compagnie de

Boufflers, mort à Saint-André en 1744, obtint, le 1er janvier 1709, un certificat de M. le maréchal duc d'Harcourt, capitaine des gardes, constatant qu'il avait servi avec toute la distinction et la fidélité possibles, et donné, dans toutes les occasions, des marques de valeur et de bonne conduite. Dès le 25 janvier 1708, il avait épousé, par contrat passé dans la ville de Sainte-Foy, en Agenois, devant Jauge, notaire royal, demoiselle Marie Le Junie, fille de feu Me Étienne Le Junie, avocat en Parlement, et de sa veuve demoiselle Marie de La Barre, alors épouse de Me François Bellet. Pierre Cartier fut assisté dans cet acte de : Pierre Roche, écuyer, sieur du Pontet, son oncle, et d'Étienne Roche, écuyer, sieur du Pontet, garde du corps du Roi, son cousin; — la future, de noble Hélie Le Junie, écuyer, sieur de Jarnac, son oncle paternel, et dame Marguerite de Vincent, sa tante; demoiselle Anne Le Junie, épouse d'Étienne Goulard, écuyer, sieur du Montel; demoiselle Henrye Le Junie, épouse de Hélie Fontayne sieur de La Coudret *(copie en parch.)*. De cette union provinrent :

1° Étienne, dont l'article suit;
2° Louis Cartier, écuyer, lieutenant d'infanterie au régiment d'Anjou, né le 27 décembre 1711, mort à Gualtieri, en Italie, le 8 octobre 1735, sans alliance;
3° Pierre Cartier, écuyer, conseiller du Roi et son procureur en la juridiction de Sainte-Foy, né le 16 août 1715, mort, le 6 octobre 1779, dans sa charge, qu'il avait exercée avec distinction pendant quarante-deux ans. Il n'avait pas été marié.
4° Demoiselle Marie Cartier, morte sans alliance le 6 août 1778;
5° Demoiselle Sybille Cartier, morte également sans alliance le 1er février 1776.

VII. Étienne Cartier, écuyer, capitaine d'infanterie au régiment Royal-Comtois, puis dans celui de Bassigny, naquit en la paroisse de Saint-André de Cabeauze, archiprêtré de Sainte-Foy, le 23 octobre 1724. Il mourut au service le 11 août 1753, comme l'énonce un certificat en date du 9 février 1772, signé par le lieutenant colonel et les officiers majors dudit régiment, témoignant qu'il a servi comme un homme d'honneur dans toutes les occasions qui se sont présentées. Il avait été marié, par contrat passé le 11 décembre 1747, devant Pascaud, notaire royal, à demoiselle Marie-Magdeleine Baysselance, morte en 1816, à l'âge de 96 ans. De cette union :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Izaac Cartier, sieur de Saint-André, mort fort jeune.

VIII. Messire Pierre Cartier, IIIe du nom, écuyer, sieur de Saint-André et du Grand-Renom, seigneur de Couronneau, garde du corps de Monsieur, frère du Roi, né à Saint-André en la paroisse Notre-Dame de la ville de Sainte-Foy, le 20 mars 1750, mort à Couronneau en 1818, servit dans la compagnie des Gardes commandée par M. de Moreton, comte de Chabrillan, avec toute la distinction et la fidélité possible, ainsi que l'énonce un certificat de cet officier. Il épousa, par contrat passé le 18 septembre 1775, devant Brun, notaire royal, demoiselle Jeanne-Marie Meyzonnès

DE COURONNEAU, morte en 1840 à l'âge de 90 ans, fille légitime d'Étienne Meyzonnès, sieur de Couronneau, et de feue demoiselle Marie Morin *(copie en parch.)*.

Sur la réquisition que Pierre Cartier fit au Juge d'armes de France de lui confirmer les armoiries que Paul Cartier, frère de son bisaïeul, avait fait enregistrer à l'Armorial Général en conséquence de l'édit du mois de novembre 1696, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, chevalier, juge d'armes de France, chevalier grand'-croix honoraire de l'Ordre royal des saints Maurice et Lazare de Sardaigne, vu les titres que nous avons cités dans cette généalogie, à partir du testament de Daniel Cartier et de Marguerite Vidal du 11 mai 1676, confirma pour armes audit Pierre Cartier, écuyer, le blason que nous avons décrit ci-dessus (*orig. en parch., à la date du 16 juillet 1781, signé* D'HOZIER DE SÉRIGNY *et scellé, et plus bas:* par Monsieur le Juge d'armes de France, DUPLESSIS). Dudit mariage de Pierre Cartier provint :

IX. Jacques-Étienne CARTIER DE COURONNEAU, né en 1776 à Saint-André, décédé à Couronneau en août 1846, fut marié, par contrat passé le deuxième jour complémentaire an VI de la République française (18 septembre 1797), devant Garreau-Fontneuve, notaire public, à demoiselle Marie-Hélène-Agathe DE ROSSANE DE CAZENAC, née le 13 novembre 1781, morte en 1817 à Couronneau, fille légitime de Jean-Louis, comte de Rossane, et de madame Suzanne de Rigaud de Grandefont *(cop. en pap.)*. A ce contrat ont assisté : Élisabeth d'Estutt de Solminiac, N... Rigaud du Marchès, N... de Roche, N... de Bérail, N... de Fillol, etc. Jacques-Étienne Cartier de Couronneau, décédé au mois d'août 1846, a eu de sondit mariage :

1° Jean-Louis-Dion, dont l'article suit;
2° Suzanne-Herminie Cartier de Couronneau, née le 20 juillet 1800, morte le 17 octobre 1801;
3° Marie-Alexandrine-Zuléma Cartier de Couronneau, née le 1er octobre 1804, morte le 1er juin 1825.

X. Jean-Louis-Dion CARTIER DE COURONNEAU, écuyer, né le 5 septembre 1803, a épousé, le 6 juillet 1833, par contrat passé devant Pierre Rougier, notaire royal à Saussignac et Razac, mademoiselle Françoise-Inès DURÈGE DE BEAULIEU, née le 5 décembre 1811, fille légitime de M. Louis-Isaac Durège de Beaulieu, écuyer, et de madame Marie Pauvert; la future, assistée de mademoiselle Inès Durège, de M. Louis-Mathieu Durège de Beaulieu, ancien officier d'état-major, son oncle; le vicomte de Ségur, B. de Ségur, Ph. de Ségur, etc. *(cop. en pap.)*. De ce mariage sont provenus :

1° Noble Jacques-Charles-Edmond Cartier de Couronneau, né le 3 novembre 1834;
2° Noble Izaac-Jean-Marie-Anatole Cartier de Couronneau, né le 25 février 1837.

D'ANDRAULT,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, SEIGNEURS DE SAINT-PIERRE DE BATZ, HAUTEVILLE, MONTPELLIER, SAINT-GEORGES, LE PETIT-VAL, LE MOULIN DE BATZ, RÉCHÈDE, BORRY, POURUTE, LES CARMOITES, MICARRÈRE, LA PORTE DE CAMPET, NAVAILLES, JEAN D'ARRICAU, LABARDAC, BAROUILLET, LE BAS, LANABRAS, PARENTIS, MAZEROLLES, etc.; — *en Guienne, Saintonge, Bordelois, Bazadois, Cubzaguès, sénéchaussée des Lannes, Marsan, etc.*

ARMES : *D'azur, à la cloche d'argent, bataillée de sable, au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'or à dextre et d'un croissant d'argent à senestre.* Couronne de comte.

Le nom de cette famille est patronymique; il ne le cède donc point en ancienneté même aux plus grandes maisons de la province.

Un seigneur de cette maison fonda la cité de Villandraut dès les temps les plus reculés, et lui imposa son nom, d'après l'auteur des *Variétés Bordelaises*.

Du reste, l'orthographe du nom de cette famille a subi jusqu'à la Révolution de 1789 des modifications nombreuses. Dans les chartes et dans les actes publics, on la trouve sous les variations : ANDRAUT, ANDRAUD, ANDRAULD, ANDREAU, mais plus souvent D'ANDRAULT. Cette dernière étant adoptée exclusivement depuis un laps de temps considérable, nous nous y sommes conformé dans ce travail.

Bernard ANDRAUD était maire de Libourne en 1366 *(Histoire de Libourne, par* Raymond GUINODIE aîné, *t. II, p. 257).*

Marguerite ANDRAUT fut mariée, le 16 janvier 1544, avec Antoine Lescure, procureur général au Parlement de Bordeaux; elle eut en dot 1,000 écus à 45 sols pièce *(acte passé devant* FREDAIGNE, *not.; répert. des familles nobles, arch. de Bord.).*

Jean ANDRAUT, écuyer, passa un acte devant Castaigne, notaire, en 1572 *(ibid., fol. 255, Garde-Note).*

Joseph ANDRAULT, conseiller du Roi au Parlement de Guienne, épousa, par contrat passé le 24 avril 1578, devant d'Orléans, notaire, demoiselle Anne DU BURG *(ibid., liasse).* En 1584, il transigea sur sondit mariage devant Lancolle, notaire *(ibid., fol. 1278).*

Noble Raymond ANDRAULT, écuyer, sieur du Petit-Val, fit un acte aux habitants de Saint-Émilion, le 20 juillet 1634. Il leur exposa que, comme fils de feu noble Jean Andrault, il avait joui des titres et priviléges affectés à la noblesse; que, par conséquent, il était, de droit, exempt des tailles et impositions; que, du reste, ce droit avait été reconnu à sa famille par les jurats de la ville de Saint-Émilion, les 10, 11 et 12 février 1586 et 1er mars 1587, et par les Élus de Guienne, le 12 mars 1587. Il eut pour fils :

Raymond ANDRAULT, sieur de Hauteville, homme d'armes de la compagnie du maréchal d'Ornano, lieutenant général pour le Roi, en Guienne, puis conseiller du Roi, receveur des consignations à Saint-Émilion. Le 20 août 1634, les habitants de Saint-Émilion, réunis en jurade, considérant sa qualité de noble et celle de ses ancêtres, le déchargèrent des cotisations et impositions roturières *(arch. de Bordeaux)*. Raymond Andrault fit enregistrer à l'Armorial Général de France, à Bordeaux, le 6 février 1699, ses armoiries de la manière suivante : *D'azur, à 3 étoiles d'or, posées 2 et 1*. Ces armes rappellent celles de l'illustre famille ANDRAULT DE LANGERON, qui sont : *D'azur, à 3 étoiles d'argent*. Raymond Andrault était jurat de la ville de Libourne sous l'année 1662. Nous ne connaissons point sa postérité, sinon que N... d'Andrault, sieur de Montpellier, habitant à Saint-Émilion, fit partie de la noblesse de Libourne au ban de 1689.

Gervais ANDRAULT, bourgeois de Blaye, fut nommé commissaire ordinaire de la marine du Ponant, par lettres du cardinal Richelieu, données au camp devant La Rochelle, le 31 mars 1628 *(arch. de Bord., regist. 1631-1643, p. 224)*.

Dame Isabeau D'ANDRAULT avait épousé vers l'an 1600 Jean d'Auzaneau, conseiller du Roi en la Cour de Parlement de Bordeaux, puis président aux enquêtes de cette même Cour.

Joseph D'ANDRAULT, écuyer, fit registrer à Bordeaux ses armoiries dans l'Armorial Général de France, le 29 novembre 1697, de la manière que nous les avons décrites en tête de cet article.

Messire André D'ANDRAULT, conseiller au Parlement de Guienne, fit faire le même enregistrement le même jour. On trouve à son égard la mention suivante dans le *Rôle des gentilshommes qui ont proposé leurs excuses, à la relevée du ban et arrière-ban du pont de Saintes, sous la date du 10 avril 1692* : — « De Messac, pour le seigneur » d'Andrault, conseiller au Parlement de Bordeaux, a dit que, par sa qualité, il est » exempt du ban et arrière-ban pour sa seigneurie de Saint-Georges. — Déchargé. » — On lit dans l'*Instruction pour la Confrairie du Saint-Scapulaire* (édition de 1779),

qu'à Bordeaux, l'an 1652, un conseiller au Parlement, du nom d'Andrault, ayant été attaqué la nuit par un assassin, reçut à la poitrine un coup de pistolet dont la balle alla s'aplatir sur son scapulaire. Ce miracle fut annoncé dans la *Gazette de Paris*, le 4 novembre 1652, et l'information juridique en fut envoyée à Rome par ordre du général des Carmes. André d'Andrault fut père de :

Marguerite D'ANDRAULT, née à Bordeaux le 17 septembre 1658, filleule de messire Henry de Montaigne de Bussaguet, conseiller au Parlement, et de dame Marguerite de Pontac.

La généalogie que nous publions ci-après a été dressée exclusivement sur titres. Cette famille s'est alliée aux suivantes : Le Boulanger, de Pommereux, de Gourgues, du Lyon (comme il est prouvé par une lettre du 19 juin 1787), de Lescure, du Burg, d'Auzaneau, de Montaigne, de Pontac, de La Serre, de Fourquier, de Mesplède, de Biroat, de La Porte, de Saige, de Vaulx, de Hos, de La Salle, de Nozeilles, de Lespès de Saubade, de Basquiat, Thomas de Sorlus de Bart, de Majance de Camiran, de La Chassaigne, etc., etc.

I. Peyrothon ANDRAULT, bourgeois de Bazas, vivant au commencement du XVIe siècle (1515), eut pour enfants :

1° François, dont l'article suit;
2° Gratienne Andrault, mariée à Arnaud Bezon, qui donna quittance de sa dot de 3,000 francs bordelais le 12 janvier 1554 *(v. st. — Orig.)*. Elle fut instituée héritière universelle de son mari, par le testament de ce dernier, du 22 janvier 1557 *(v. st. — Id.)*.

II. François ANDRAULT, bourgeois et citoyen de la ville de Bazas, fut marié avec damoiselle Catherine DE LA SERRE. De ce mariage provinrent :

1° Annet, dont l'article suit;
2° Pierre Andrault, prêtre, docteur en théologie et curé de Coutures, sur la rivière de Garonne;
3° Marguerite Andrault, damoiselle, mariée à Mr Me Jean de Fourquier, receveur des consignations au siége présidial et sénéchal de Bazas.

III. Mr Me Annet ANDRAULT, conseiller, substitut de M. le Procureur Général et procureur du Roi en la ville, prévôté, juridiction et sénéchaussée de Bazas, fut pourvu de cette charge (attributive de noblesse au 2e degré) par lettres patentes du roi Henry IV, données à Chambéry le 20 octobre 1606. Il avait épousé, par contrat passé le 19 avril 1599, Marie DE MESPLÈDE, damoiselle, qui eut en dot 14,500 livres, fille de sire Bertrand de Mesplède, bourgeois de Bazas, et d'Anne de La Tapie *(orig. en parch.)*. Sa femme et lui firent leur testament mutuel le 26 septembre 1653. Par

cet acte, ils déclarent vouloir être ensevelis dans l'église Notre-Dame de Bazas, en la chapelle de Monsieur Saint-Joseph, qu'ils ont fait bâtir et orner, dans laquelle église ils avaient droit de sépulture, et où leurs auteurs et prédécesseurs ont été ensevelis; font divers legs pieux, et nomment leurs enfants dans l'ordre suivant :

1° Mr Me Pierre Andrault, conseiller du Roi, magistrat au siége présidial de Bazas, marié, par contrat passé le 17 avril 1638, à Suzanne DE BIROAT, damoiselle, fille de Jacques de Biroat, bourgeois de Bazas, et d'Hélène de La Porte, damoiselle;

2° François Andrault, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame d'Uzeste, est nommé, avec ses autres frères, dans le testament de leurs père et mère;

3° Mr Me Étienne Andrault, docteur en théologie, prêtre, et curé de la cure et paroisse de Saint-Martial, en Bénauges;

4° Jean-Baptiste, qui a continué la descendance;

5° Catherine Andrault, damoiselle, mariée, par contrat du 15 septembre 1624, avec Jean de Saige, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, substitut adjoint de MM. les Gens du Roi au siége présidial et sénéchaussée de Bazas;

6° Marguerite Andrault, damoiselle, mariée, par contrat du 22 mai 1644, à François de Vaulx, bourgeois de la ville de Bordeaux.

IV. Mr Me Jean-Baptiste ANDRAULT, conseiller, procureur ordinaire du Roi en la ville, prévôté, juridiction et sénéchaussée de Bazas, convoqué au ban de cette sénéchaussée comme vivant noblement, en 1689, reçut en legs la charge de Procureur du Roi de Bazas par le testament de son père. Il mourut le 20 mars 1696, et laissa de son mariage avec Anne DE HOS, damoiselle :

1° Jérôme, dont l'article suit;

2° Isabeau d'Andrault, damoiselle, mariée, le 26 février 1691, dans l'église cathédrale de Saint-Jean de Bazas, à M. Jean Monnereau, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux.

V. Mr Me Jérôme (Hiérome) D'ANDRAULT, conseiller du Roi, rapporteur des défauts en la sénéchaussée et siége présidial de Bazas, décédé le 17 avril 1752, épousa, par contrat passé en 1722, damoiselle Marguerite DE LA SALLE, fille légitime de feu noble Jean-Charles de La Salle, écuyer, et de damoiselle Catherine de Nozeilhes *(copie en parch.)*. Il fit son testament le 24 septembre 1745; par cet acte, il lègue aux pauvres de l'hôpital Saint-Antoine de Bazas la somme de 50 livres, et aux pauvres honteux la somme de 30 livres; institue son héritier universel son fils unique, etc. Marguerite de La Salle mourut au mois de février 1760, et fut inhumée dans la chapelle de Saint-Joseph en l'église de Notre-Dame de Bazas. De sondit mariage étaient provenus :

1° Jean-Joseph, dont l'article suit;

2° Marie-Ursule d'Andrault, née le 20 avril 1725, épousa, le 23 novembre 1745, Pierre de Biroat, sieur de Lespinasse, procureur du Roi au siége de Bazas, fils de feu Pierre de Biroat, ancien lieutenant de marine, et de dame Jeanne Brustis. Son père lui légua 8,000 livres pour toute sa légitime. De ce mariage :

Jeanne-Marguerite de Biroat de Lespinasse, née le 23 août 1746;
Jeanne de Biroat de Lespinasse, née le 20 décembre 1747.

VI. Messire Jean-Joseph D'ANDRAULT, né le 1er octobre 1723, baptisé le même jour dans l'église de Saint-Jean de Bazas, avocat en Parlement, seigneur de Saint-Pierre de Batz, près la ville de Mont-de-Marsan et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant criminel en la sénéchaussée et siége présidial de Bazas, acquit cette charge moyennant 6,000 livres, le 15 octobre 1749, de dame Élisabeth de Labat, veuve de Jean-François-Joseph de Quincarnon, écuyer (lequel était décédé revêtu dudit office), et en fut pourvu le 30 avril 1750. Il fut nommé conseiller du Roi en la Cour des Aydes et Finances de Guienne, par lettres patentes données à Versailles le 31 juillet 1776, en remplacement d'André-Pierre de Bruls.

Jean-Joseph d'Andrault épousa, par contrat passé le 5 décembre 1755, dame Magdeleine DE LESPÈS DE SAUBADE, de la ville de Mont-de-Marsan, décédée le 12 mars 1797 *(Copie en parch.)*. A ce contrat, par lequel il fut constitué en dot 30,000 livres à la future, assistèrent : noble Mathias de Nozeilhes, écuyer, seigneur de Batz, oncle du futur, et dame Anne d'Ayre, son épouse; noble Étienne de Tauzin, écuyer, cousin germain de la future; noble Joseph de Tauzin, prêtre, docteur en théologie, curé de Saint-Sever, frère du précédent; dame Roquette de Pouységur, veuve de Mr Me Bernard d'Ayre, lieutenant général en la sénéchaussée de Marsan, cousine de la future, etc. Dudit mariage sont issus :

1° Jean-Mathias d'Andrault, né le 22 décembre 1754, mort le 3 janvier 1755;
2° Jean-Joseph Benoît, dont l'article suit;
3° Anne d'Andrault, décédée avant la Révolution;
4° Marguerite d'Andrault, née le 28 janvier 1756, filleule de Pierre de Biroat, procureur du Roi, décédée le 3 juillet 1756;
5° Demoiselle Anne-Catherine d'Andrault, née le 24 juin 1761, mariée, par contrat passé le 19 novembre 1786, dans la ville de Saint-Sever, à messire Étienne de Basquiat, écuyer (chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1814), ancien officier au régiment Royal, habitant de la ville de Saint-Sever, fils légitime de noble Benoît de Basquiat, écuyer, ancien officier au régiment du Roi-Infanterie, et de feue dame Anne de Lespès. Elle eut en dot 52,000 livres *(copie collat. en parch.)*. A ce contrat ont assisté : messire Benoît-Clément de Basquiat, chevalier, seigneur de Toulousette, Montaut, Pouypatin et autres lieux, capitaine de cavalerie, lieutenant de la maréchaussée, au nom du père du futur; dame Claire de Basquiat, sa sœur; Michel du Brocas, seigneur de La Barthe, son beau-frère, etc.

VII. Messire Jean-Joseph-Benoît D'ANDRAULT, né le 10 mars 1763, étudiant en droit, émigra en 1790, servit dans l'armée de Condé, et fit toutes les campagnes de ce corps jusqu'au licenciement; il passa depuis en Russie, et ne rentra en France qu'en 1803. Il a épousé mademoiselle Anne-Catherine THOMAS DE SORLUS DE BART, fille unique de messire Joseph Thomas de Sorlus de Bart, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ingénieur ordinaire du Roi, mort maréchal de camp, et de dame Jeanne de Giac. De ce mariage :

1° Étienne-Joseph-Marie-Edmond, dont l'article suit;

2° Anne Catherine d'Andrault, mariée à noble Jacques-Christophe de La Chassaigne, chevalier de l'Ordre romain de l'Éperon-d'Or-Saint-Sylvestre.

VIII. Noble Étienne-Joseph-Marie-Edmond D'ANDRAULT, chef et unique représentant de sa famille en Guienne, est né le 5 septembre 1809 (*Extrait des regist. de l'État civil; présents à l'acte*, Jean-Baptiste-Joseph de Bellot et Joseph-Antoine-Élisabeth-Pie de Carrière.) Il a épousé en 1835 mademoiselle Marie-Louise-Magdeleine-Anne DE MAJANCE DE CAMIRAN, fille de M. Michel-Jules, vicomte de Majance de Camiran et de madame Henriette-Marguerite de Morin. De ce mariage est provenu un fils mort au berceau.

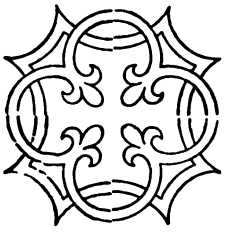

DE LAGEARD,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, COMTES et MARQUIS DE LAGEARD, GRÉSIGNAC et CHERVAL; — SEIGNEURS DU BOURBET, SAINT-MARTIAL, LA GRANGE, LA CHAPELLE, BEAUMONT, JOUAILLE, LA RENNERIE, BEAUREGARD, VIVEYROUX, BELLEJOYE, LES BORIES, LUSIGNAC, LE BREUIL, MARANDA, VILLIERS, SEMENS, LA PIERRIÈRE, SAINT-BRICE, SAINT-MARTIN, RÉBUILHIDE, SAINT-MARC, CANET, SAINT-SEURIN SUR L'ISLE, LA GASTAUDIE, L'ISLE D'ARGENTON, MAZION, PEYRE, GUILHAC, CORBIN, etc.; — BARONS DE MONTBADON; — COMTES DE LA TOUSCHE; — GRANDS SÉNÉCHAUX D'ANGOUMOIS, etc.; — *en Angoumois, Saintonge, Périgord, Bordelois, Bazadois, Agenois, etc.*

ARMES : — DE LAGEARD-CHERVAL et GRÉSIGNAC : *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, accompagné d'un croissant d'argent posé au canton senestre du chef.* — DE LAGEARD-MONTBADON : *D'azur, au lion contourné d'or, la queue surmontée d'un croissant d'argent.* — DE LAGEARD-LA GRANGE : *D'azur, au lion contourné d'argent, lampassé et armé de gueules, surmonté d'un croissant d'argent posé au canton dextre du chef.* — Couronnes de marquis, de comte et de baron, suivant les branches; écu posé sur un cartouche. Devise : ATAVIS ET ARMIS.

La généalogie des premières branches de cette ancienne famille a été publiée dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, par M. de La Chesnaye des Bois *(2e édit., 1774, Paris, t. VII, p. 156, 157, 158)*. Nous l'en avons extraite avec quelques modifications indispensables, et nous y avons ajouté l'histoire généalogique des branches cadettes de Montbadon, de Semens et de Rébuilhide, dont une seule qui subsiste actuellement a transmis le nom de Lageard jusqu'à nos jours; cette seconde partie du travail a été relevée par nous sur les titres de famille déposés aux Archives de Bordeaux, en 1753, par la maison de Lageard-Semens.

Cette famille a eu de brillants services pendant plus de quatre siècles, des alliances toujours honorables et souvent marquantes; elle est connue depuis 1506 par filiation suivie, d'après le Mémoire inséré dans l'ouvrage dont nous avons parlé. On peut ajouter aux renseignements qu'il contient les suivants, extraits du *Répertoire des familles nobles au XVIe siècle :*

Pierre LE JARD, ou LE JAART, écuyer, seigneur de l'Isle d'Argenton, passa un acte devant Périneau, notaire, le 29 mai 1534. Il transigea devant G. Lafont, aussi notaire, le 5 juin 1540.

Fronton LAJART, ou LAGEART, écuyer, sieur de Mazion, en Blayez, épousa Jeanne FURT le 2 décembre 1534; il avait fait son testament dès le 27 novembre précédent.

François Lachart, écuyer, de Villeréal, en Agenois, était marié, le 23 mars 1541 *(v. st.)*, avec Marie Roland.

Ramond Lageard, chevalier, seigneur de Peyre, passa un acte, en 1579, devant Castaigne, notaire.

Une branche de la maison de Lageard parait s'être établie dans le Languedoc, puisque N... de Lajard de Canet a assisté, en 1789, à l'Assemblée de la Noblesse de Lodève. (De Courcelles, *Dictionnaire de la Noblesse.*)

I. Hélie de Lageard, seigneur du Bourbet, Cherval, Saint-Martial, Grésignac et La Chapelle, en Périgord, fut du nombre des seigneurs députés en 1506 vers le roi Louis XII, pour le prier de marier la princesse Claude, sa fille aînée, à François de Valois, comte d'Angoulême, son héritier présomptif à la couronne de France. Il eut pour fils :

II. Laurent de Lageard, chevalier, seigneur du Bourbet, Cherval, Saint-Martial, Grésignac, La Chapelle et Jouaille, conseiller au Parlement de Bordeaux en 1554, sénéchal d'Angoumois sous le règne de François Ier, ambassadeur du roi Henry II, fut créé chevalier par lettres patentes du roi Henry II, données au château d'Amboise au mois de mars 1555 *(v. st.)*, en récompense de ses bons services, et notamment de ceux qu'il avait rendus pendant son ambassade d'Angleterre. Il eut de son épouse Gabrielle de Salignac de Fénélon, fille de Claude de Salignac de Fénélon, seigneur de La Poncie, deux fils, auteurs chacun d'une branche de la maison de Lageard, savoir :

1° Geoffroy de Lageard, chevalier, institué héritier universel par le codicille de son père, en date du 1er octobre 1560. Il lui succéda dans sa charge de sénéchal d'Angoumois, dont le roi Henry II lui avait assuré la survivance, et épousa, par contrat du 1er octobre 1571, Geneviève Arnaud, des seigneurs de La Borie-Fricard et de La Treille, en Périgord. De ce mariage provinrent deux fils :

A. Philippe de Lageard, chevalier, seigneur du Bourbet, Cherval, Saint-Martial, Grésignac, La Chapelle, Beauregard et Viveyroux, sénéchal d'Angoumois par lettres du roi Henry IV, datées du dernier mai 1600, épousa, par contrat du 27 juin 1599, Renée Goullard, fille de Jacques Goullard, chevalier, seigneur baron de Touverac et de La Faye, et de dame Françoise de La Tousche. De ce mariage provinrent cinq enfants que nous allons énumérer en leur rang :

a. François de Lageard, chevalier, seigneur de Cherval, de Saint-Martial et du fief de Bellejoye, dans la ville d'Angoulême, grand sénéchal d'Angoumois, représenta, au mois de décembre 1666, ainsi que Pierre de Lageard, son frère, écuyer, sieur de Beauregard, les titres de noblesse de leur famille, devant M. de Montozon, commissaire subdélégué à Périgueux de M. Pellot, intendant de Guienne; s'allia, par contrat passé le 14 janvier 1647, à Suzanne de Mazan, fille de Jacques de Mazan, gouverneur de Talmont, en Saintonge, et de Jeanne de Dreille. De cette union naquirent deux enfants, savoir :

I. Jean-Hélie de Lageard, chevalier, seigneur, comte de Cherval, grand sénéchal d'Angoumois, marié en 1686 à Marguerite DE LA TOUSCHE, morte en 1756, à l'âge de 92 ans, fille de François de La Tousche, chevalier, seigneur de Crisac. Il fit registrer, à Périgueux, le 13 juin 1698, ses armoiries en l'Armorial Général de France, de la manière suivante : *d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, la queue surmontée d'un croissant d'argent.* De ce mariage sont provenus six enfants que nous énumérerons en leur rang :

1° Pierre de Lageard, chevalier, seigneur, comte de Cherval, seigneur de Saint-Martial et de Lusignac, grand sénéchal d'Angoumois, épousa sa cousine germaine Jeanne DE LA PORTE, fille aînée et principale héritière d'Hélie-Jean de La Porte, chevalier, seigneur de Lusignac, et de Marthe de La Tousche. De ce mariage sont provenus trois enfants, savoir :

A' Jean de Lageard, *dit* le Comte de Cherval, né en 1715, capitaine de cavalerie au régiment de Pons, tué à la bataille de Rosbach en 1757, laissant de son mariage avec Magdeleine DE LARTIGUE :

Pierre de Lageard, chevalier, seigneur, comte de Cherval, reçu page de la petite écurie du Roi en 1766, épousa N... DE MENOU, fille de N... de Menou, gouverneur de Nantes. De ce mariage sont provenus trois enfants, savoir :

I' Ludovic de Lageard de Cherval, *dit* le Marquis de Cherval, décédé en 1855, marié à mademoiselle D'HAUTERIVE, dont il a eu trois enfants :

1°" Charles, *dit* Carlos de Lageard, mort sans alliance ;

2°" Léodie de Lageard-Cherval, alliée à N... de Monteilh ;

3°" Adélie de Lageard, mariée à M. de Faubournet-Montferrand.

II' N... de Lageard-Cherval, mariée à N... de Valette-Montbrun ;

III' Modesta de Lageard, mariée avec N... de Royère.

B' François de Lageard, capitaine au régiment de Penthièvre, mort sans alliance ;

C' Marie-Françoise de Lageard, alliée : 1° en 1746, avec N... Bouchard, comte des Plassons, brigadier des armées du Roi, lieutenant-colonel du régiment Dauphin-Dragons ; 2° en 1770, à son cousin germain Raphaël de Lageard, *dit* le Marquis de Cherval, dont nous parlerons ci-après.

2°' Charles-Emmanuel de Lageard, *dit* le Chevalier, puis le Comte de Cherval, chevalier, seigneur des Bories, lieutenant pour le Roi et commandant dans la ville et château d'Angoulême, convoqué au ban de la châtellenie de Châteauneuf, en Saintonge, et déclaré exempt le 10 avril 1692, major de la Mestre de Camp-Général-Dragons, l'un des majors de Prague, puis commandant de Pont-à-Mousson, en Lorraine, épousa dans cette ville, en 1736, N... DE

Ragot, dont il eut plusieurs enfants, entre autres les quatre dont nous allons parler :

A' Raphaël de Lageard, *dit* le Marquis de Cherval, capitaine au régiment de Champagne, marié : 1° en 1770, à Marie-Françoise de Lageard, sa cousine germaine, veuve de N... Bouchard, comte des Plassons, fille de Pierre de Lageard et de Jeanne de La Porte; 2° à N... de Robinet de Plas. De ce second mariage :

a' Antoinette de Lageard, mariée à Louis de Gastebois;

b' Suzanne de Lageard, mariée à Jean-Baptiste de Gastebois, son beau-frère, décédée sans postérité.

B' N... de Lageard, qui passa à l'île Maurice durant la Révolution, s'y maria, et y a laissé postérité, représentée actuellement par Louis de Lageard, son petit-fils;

C' N..., chevalier de Lageard, gouverneur de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, mort à Rome auprès de ce jeune prince pendant la Révolution;

D' N... de Lageard, grand vicaire d'Autun;

E' N... de Lageard, mariée avec N..., marquis de Chamillart, frère utérin de la comtesse de Périgord.

3°' Raphaël de Lageard, *dit* le Comte de La Tousche, marié en 1740 à N... de Robinet de Plas, dont il n'a point eu d'enfants;

4°' Pierre de Lageard, brigadier des gardes du corps du Roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis;

5°' Charles de Lageard, *dit* le Chevalier de Saint-Martial, marié avec sa cousine germaine Aimée de Robinet de Poncet;

6°' Jeanne de Lageard, *dite* Mademoiselle de Cherval.

II. Nicole de Lageard, mariée avec Jacques de Robinet, seigneur de Poncet.

b. Pierre de Lageard, chevalier, seigneur de Grésignac, La Chapelle, Villiers et Beauregard, *dit* le Marquis de Grésignac, épousa, par contrat du 17 janvier 1655, Antoinette de La Brousse, fille de Thibaud de La Brousse, seigneur de La Poujade et de Puyrigard, et de Bertrande du Chesne, et sœur de Nicolas de La Brousse, comte de Verteillac, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Mons. Antoinette de La Brousse, étant veuve, fit registrer ses armoiries à l'Armorial Général de France, à Périgueux, le 27 août 1700. De ce mariage sont provenus six enfants que nous énumérerons en leur rang :

I. Messire René de Lageard de Cherval, *dit* le Marquis de Grésignac, chevalier, seigneur de Beauregard, La Chapelle, Le Breuil et Grésignac, né le 15 juillet 1660, capitaine au régiment Dauphin, mort le 7 avril 1739, fit enregistrer à Périgueux, de la manière suivante, le 13 juin 1698, ses armoiries dans l'Armorial Général de France : *d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, accompagné d'un croissant d'argent posé au canton senestre du chef.* Il avait épousé à Nancy, en Lorraine, par contrat passé le 19 octobre 1696, Catherine-Valérie de Renuel, fille de Charles-Jean, comte de Renuel et du Saint Empire Romain, chevalier, seigneur d'Andilly, et de dame Thérèze-Françoise de Rousselot, décédée le 13 février 1752, à l'âge de 78 ans, laissant de sondit mariage sept enfants dont nous parlerons successivement :

1° Messire Jean-François, *dit* le Marquis de Lageard, chevalier, seigneur de Grésignac, La Chapelle, Beauregard et autres places, né le 8 mars 1700, mort le 27 mars 1764, avait épousé, par contrat passé le 23 janvier 1737, Magdeleine DE LA PISSE, fille de François de La Pisse, chevalier, seigneur de Langlardie, et de Marguerite de Mazière du Passage. De cette union sont nés cinq enfants :

A' René de Lageard, *dit* le Marquis de Grésignac, chevalier, seigneur de Grésignac et de La Chapelle, né le 28 décembre 1757, reçu page de la Grande-Écurie du Roi en 1756, marié, le 26 juin 1762, avec Anne DE BEAUCHAMPS, dame du Breuil, fille unique et héritière de Jean-Pierre de Beauchamps, seigneur du Breuil, et de Marie-Isabeau de Foucauld de Pontbriand. De ce mariage sont provenus quatre enfants :

a' Pierre-César-Thibaud de Lageard, marquis de Lageard, seigneur de Maranda, né le 23 août 1764, fut nommé page de la Grande-Écurie du Roi en 1779, et capitaine de dragons en 1786 ; il émigra en 1790, et fit toutes les campagnes de l'armée de Condé, dans lesquelles il se fit particulièrement remarquer par les princes de la famille royale, dont il était familièrement traité ; il eut même le bonheur de rendre des services particuliers à Monseigneur le duc de Berry. Il a laissé de son mariage avec N... DU BREUIL-HÉLION DE LA GUÉRONNIÈRE, fille de Marc-Antoine-Bernard du Breuil-Hélion de La Guéronnière, seigneur de Lusy et de Maranda, baron des Étangs, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Champagne, et de demoiselle N... de La Breuil :

Marie-Thérèze de Lageard, mariée en 1834 à Paul, comte de Martin de Marcellus, dont :

Marie-Valentine de Martin de Marcellus, née le 2 octobre 1836 ;

Marie-Charles-Henry de Martin de Marcellus, né le 15 mai 1838 ;

Marie-Françoise-Thérèze de Martin de Marcellus, née le 4 novembre 1841 ;

Marie-Louise de Martin de Marcellus, née le 2 juillet 1843.

b' Claude de Lageard, *dit* le Chevalier de Grésignac, mort page de la Grande-Écurie du Roi ;

c' Marie de Lageard, *dite* Mademoiselle du Breuil, mariée à N... Bouchier de Vigneras ;

d' Marie-Thérèze de Lageard de Grésignac, née le 17 juillet 1775, seconde femme, par contrat du 12 octobre 1807, de Louis-Jean-Gaspard-Charles, vicomte de Lestrade de La Cousse, ancien capitaine d'infanterie.

B' Léonard, *dit* le Chevalier de Lageard, seigneur de Beauregard ;

C' Thérèze de Lageard, *dite* Mademoiselle de Grésignac ;

D' Marie, *dite* Mademoiselle de Lageard;

E' Marie de Lageard, *dite* Mademoiselle de La Chapelle, mariée à Louis de Roux de Lusson.

2o' Joseph de Lageard, *dit* l'Abbé de Beauregard, prieur commandataire de Réaumond, en Normandie;

3o' Antoinette de Lageard, religieuse de Notre-Dame de Périgueux;

4o' Marie de Lageard, alliée, le 12 septembre 1729, à Léonard de Monteil, chevalier, seigneur d'Outillac et de Merville;

5o' Françoise de Lageard, mariée en 1744 à François de Monteil, cousin de Léonard de Monteil, dont nous venons de parler;

6o' Antoinette de Lageard, religieuse au couvent de Fontaine, ordre de Fontévrauld.

II. Raymond de Lageard, mort le 12 juillet 1727;

III. Pierre de Lageard, seigneur de Villiers, mort sans alliance;

IV. Jean de Lageard, *dit* le Chevalier de Beauregard, mort également sans alliance;

V. Dauphine de Lageard, mariée avec Armand de Salignac de La Mothe-Fénélon en 1695, morte le 3 novembre 1722;

VI. Marie de Lageard, femme de Joseph Comte, seigneur de La Grènerie.

c. Jeanne de Lageard, mariée à René de Galard de Béarn, chevalier, seigneur d'Argentine;

d. Marie de Lageard, alliée en 1651 à Pierre de La Porte, chevalier, seigneur de La Porte et de Lusignac, baron de La Saladie;

e. Françoise de Lageard, femme de Jean de Raymond, chevalier, seigneur de La Gauterie.

B. François de Lageard, dont la postérité est éteinte.

2o François, qui a continué la descendance.

II. Noble, messire François DE LAGEARD, chevalier, seigneur de Semens, La Gastaudie et La Pierrière, baron de Montbadon, se fixa dans le Bordelois par le mariage qu'il contracta, le 7 août 1607, avec Marguerite DE PUYPERON, demoiselle, fille unique et héritière de Henry de Puyperon, chevalier, seigneur de Semens, baron de Montbadon, et de demoiselle Renée de Dieuzayde. Marguerite de Puyperon rendit hommage au Roi de la seigneurie de Semens, le 15 juin 1619, et en fournit l'aveu et dénombrement les 6 et 12 novembre même année. François de Lageard fit hommage à l'archevêque de Bordeaux des cens et rentes qu'il possédait à Montravel, le 20 janvier 1631, lesquels avaient été acquis par lui le 19 mai 1595. Avec sa femme, il fit son testament mutuel, le 25 juillet 1648; décéda peu de temps après, et son épouse transigea, le 27 septembre 1648, avec ses fils et ses filles, pour ce qui devait leur revenir à chacun (*Histoire de Libourne, par* Raymond GUINODIE aîné, *t. III, p. 281*). De leur mariage étaient provenus :

1o Noble Philippe de Lageard, chevalier, baron de Montbadon, seigneur de Semens, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Corbin et autres places, institué héritier universel par le testament de ses père et mère, épousa, par contrat passé le 20 août 1660, Marie DE

Maillet de Corbin, fille de feu noble André de Maillet, écuyer, sieur de Corbin, en la paroisse de Mazerat, juridiction de Saint-Émilion, et de demoiselle Marie Maurin. Par testament en date du 27 février 1663, il institua sa femme tutrice de leurs enfants, si elle ne se remarierait pas. Il vivait encore en 1665, et laissa :

François de Lageard, écuyer, chevalier, seigneur, baron de Montbadon, de Semens, au nom duquel son tuteur et oncle, noble Raymond de Lageard, rendit hommage, le 16 juin 1668, à l'archevêque de Bordeaux, des biens tenus à Montravel. Le 29 novembre 1697, François de Lageard fit enregistrer ses armoiries dans l'Armorial Général de France, à Bordeaux, de la manière suivante : *d'azur, au lion contourné d'or, la queue surmontée d'un croissant d'argent.* Le 1er juillet 1694, faisant partie du ban et arrière-ban de la province de Guienne, commandé par le marquis de Montferrand, grand sénéchal, il avait assisté à la revue de Langon. Il vivait encore en 1701, et laissa deux filles :

a. Marie de Lageard, alliée à Jean-Baptiste de La Faurie, conseiller au Parlement de Bordeaux, auquel elle porta la baronnie de Montbadon. De cette union :

Messire Christophe de La Faurie, seigneur, baron de Montbadon, seigneur de Reynier et de Feydeau, conseiller au Parlement de Guienne, marié à Jeanne Raymond de La Lande;

Dame Anne de La Faurie de Montbadon, dame d'honneur de Mesdames de France, alliée à Émeric-Joseph de Durfort, chevalier, seigneur, marquis, puis duc de Civrac.

b. Charlotte de Lageard, mariée à messire Adrien Goullard, chevalier, seigneur de Polignac, capitaine au régiment de la Reine, morte sans postérité avant le 4 mars 1699.

B. Magdeleine de Lageard.

2° Henry-Raymond, qui a continué la descendance;

3° Honoré de Lageard, écuyer, légataire de 10,000 livres, par le testament de ses père et mère;

4° Jean-Louis de Lageard, chevalier, seigneur de Rébuilhide, fut légataire de 150 livres de rente annuelle, par le testament de ses père et mère. Le 21 février 1698, il fit enregistrer à Bordeaux, en l'Armorial Général de France, ses armoiries, de la manière suivante : *d'azur, au lion d'or, accompagné d'un croissant d'argent posé au-dessus de la queue.*

5° Magdeleine de Lageard, } légataires, chacune, de 10,000 livres une fois payées;
6° Françoise de Lageard, }

7° Charlotte de Lageard de Montbadon, alliée, par contrat passé le 23 juillet 1644, avec Raymond Grimoard, écuyer, seigneur de Vivans, fils de François Grimoard, chevalier, seigneur de Frateaux, La Salle, Faugery et Saint-Pardoux, et de dame Lucrèce de Mellet de Fayolles. Elle fut légataire de 10,000 livres, par le testament de ses père et mère.

III. Noble Henry-Raymond de Lageard, chevalier, seigneur de Saint-Martin, puis de Semens, en la paroisse de Saint-Brice, juridiction de Sauveterre, fut nommé tuteur des enfants de feu Philippe de Lageard, son frère aîné; rendit hommage, le 8 décembre 1685, à l'archevêque de Bordeaux, pour les biens, cens et rentes qu'il tenait

au lieu de Montravel, en Périgord, et épousa, par contrat passé le 12 juin 1652, devant Boyneau, notaire royal, damoyselle Anne DU CARPE. Il rendit hommage au Roi pour sa maison de Semens, le 2 septembre 1671; en fournit le dénombrement et aveu les 23 décembre suivant et 30 août 1687, et laissa de sondit mariage :

1° François de Lageard, né le 24 août 1654;
2° Raymond, qui a continué la descendance;
3° Anne-Louise-Emmanuelle de Lageard, damoyselle de Semens (1698).

IV. Noble, messire Raymond DE LAGEARD, chevalier, seigneur de Semens et de Saint-Martin, épousa, par contrat du 16 août 1781, N..... Il fournit aux commissaires du Roi aveu et dénombrement de sa maison noble de Semens, par devant les Trésoriers de France du bureau de Guienne, le 23 novembre 1695; fit registrer ses armoiries de la manière suivante, en l'Armorial Général de France, à Bordeaux, le 21 février 1698 : *D'azur, au lion d'or, accompagné d'un croissant d'argent posé au-dessus de la queue,* et donna déclaration pour la seigneurie de Semens le 28 août 1700. Par ordonnance de Monsieur Bazin de Bezons, intendent de Guienne, en date du 1er juillet 1697 (*signé* BAZIN DE BEZONS), Raymond de Lageard avait été déchargé de l'assignation à lui donnée par le traitant et maintenu dans sa noblesse. Il eut pour fils :

V. Messire Jean-Louis DE LAGEARD, seigneur de Semens et de Rébuilhide, fut marié, par contrat passé le 9 avril 1686, devant Fourcassies, notaire royal, avec demoiselle Triaise DE CARLES. Il eut de cette union :

VI. Messire François DE LAGEARD, chevalier, seigneur de Semens, de La Pierrière et autres places, épousa, par contrat passé le 12 mars 1711, devant Gorry, notaire royal, demoiselle Anne DE LAGEARD. Il prit des lettres en la chancellerie près la Cour de Parlement de Bordeaux, aux fins de l'hommage par lui rendu de sa maison de Semens, le 11 mai 1736, et fournit l'aveu et dénombrement de cette seigneurie aux commissaires de Sa Majesté, le 24 août suivant. Le 27 juin 1753, pour se conformer aux prescriptions des arrêts de la Cour des Aydes et Finances de Guienne, François de Lageard produisit au secrétariat de cette Cour ses titres de noblesse, et les retira, le 24 août 1754, du consentement du procureur général. Il laissa de sondit mariage :

1° Messire Jean-François de Lageard, écuyer, lieutenant colonel, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Saint-Brice et de Semens, assista en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bazas. Il eut de son mariage avec dame Adélaïde DE NORT :

Rosalie-Félicité de Lageard, héritière de Semens, née le 18 mars 1776, mariée à N... du Foussat, morte après 1810.

2° Philippe, qui a continué la descendance;

3° Raymond de Lageard, *dit* le Chevalier de Rébuilhide, mort sans enfants;
4° Messire Pierre de Lageard-Saint-Marc, seigneur de Rébuilhide, convoqué en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux. Il a laissé un fils naturel;
5° Messire Pierre de Lageard-Semens, né le 15 décembre 1738, filleul de Pierre de Lageard, son frère, et de Marie-Claire de Carles;
6° N... de Lageard, sieur de Saint-Brice, ecclésiastique;
7° Anne de Lageard de Semens;
8° N... de Lageard, religieuse;
9° N... de Lageard, *dite* Mademoiselle de Saint-Brice;
10° Marguerite de Lageard, mariée à N... de Crépelayne de Crèvecœur;
11° Demoiselle Jeanne de Lageard, née le 30 mai 1729, admise au couvent royal de Saint-Cyr en vertu d'un brevet de Sa Majesté, en date du 23 avril 1740 (*signé* Louis, *et plus bas*, Phelypeaux).

VII. Philippe de Lageard de Saint-Seurin, capitaine au régiment Royal-Vaisseaux, partagea avec ses frères la succession de leur père en 1776; il est mort en 1809, et a laissé de son mariage contracté en 1798 avec Thérèze Bassaler, décédée en 1825 :

1° Léonard, dont l'article suit;
2° Marie-Thérèze de Lageard, mariée en 1822 à Jean-Baptiste-Simon Aymen.

VIII. Noble Léonard de Lageard a épousé, en 1825, Caroline-Aimée-Félicité de Mons de Dunes, dont sont provenues :

1° Marie-Thérèse-Félicité de Lageard, alliée à Jean-Baptiste-Alexandre-Casimir de Gastebois de Marignac le 2 octobre 1848;
2° Jeanne-Marie-Philippine-Hermine de Lageard, alliée à M. Jean-Luc de Gères le 29 janvier 1849, décédée;
3° Marie-Véronique-Caroline-Alexandrine de Lageard, morte à l'âge de 15 ans.

Nota. — On trouve, en outre, à diverses époques :

N... de Grailly-Lageard, faisant partie des sujets au ban et arrière-ban de Guienne, en 1689;
Françoise de Lageard, épouse, en 1654, de Pierre Raymond, chevalier, seigneur d'Aulaigne;
Marguerite de Lageard, mariée, le 12 octobre 1668, à Jean IV de Maillard, écuyer, sieur de La Combe et en partie de Beaussac. Étant veuve, elle transigea, le 17 septembre 1681, avec Bertrand de Vassal, chevalier, seigneur de Purecet, et Jeanne Mousnier, sa femme, et testa le 4 septembre 1684.
Marie-Magdeleine de Lageard, dame de Beaumont et de Salles, épouse, en 1706, de messire Gabriel-Sicaire du Chazeau, écuyer, seigneur de Beaumont et de La Rennerie.

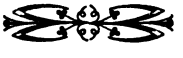

DE ROUSSET DU CLUZEAU,

NOBLES, ÉCUYERS, SEIGNEURS DU CLUZEAU, BOSREDON, etc.; — *en Sarladois.*

ARMES : *D'or, à 3 bandes de sinople.* Casque taré au tiers de cinq grilles, orné de ses lambrequins d'or et de sinople.

Cette famille, l'une des plus anciennes du Périgord, s'est fondue en 1674 dans la maison de Senigon de Roumefort, qui en a relevé les noms et les armes.

L'identité parfaite de ses armoiries avec celles de Salignac-Fénélon pourrait faire supposer qu'elle est une branche de cette illustre famille. Ses alliances et ses services sont des plus honorables, comme on le verra par la généalogie que nous donnons ci-après :

I. Noble Jean DE ROUSSET, Ier du nom, écuyer, seigneur du Cluzeau en 1448, obtint une sentence en décharge des tailles et autres subsides, comme étant issu de race noble, le 6 décembre 1451 *(donation du 2 janvier 1493, v. st.)*. Il eut de son épouse Sybille DE ROUGIER :

1° Bertrand, dont l'article suit;
2° Peyronne de Rousset, damoiselle, qui fit une donation à son frère le 2 janvier 1493 *(v. st.)*.

II. Noble Bertrand DE ROUSSET, seigneur du Cluzeau *(contrat de reconnaissance du 9 août 1494; transaction du 10 février 1508, v. st.)*, épousa Jeanne DE FARS, damoiselle, laquelle et Jean de Plamont transigèrent, le 10 février 1508 *(v. st.)*, avec son fils, qui suit :

III. Noble Jean DE ROUSSET, IIe du nom, écuyer, seigneur du Cluzeau, épousa, par contrat passé le 25 avril 1518, demoiselle Catherine DE MARSALÈS. Il testa le 14 mai 1533, et laissa de sondit mariage :

1° PONS, dont l'article suit;
2° Jean de Rousset, capitaine, qui, vers l'année 1558, et sous le règne de Henry II, fut établi gouverneur du château de Casal, capitale du Montferrat, comme on peut le voir dans les *Mémoires de* BRANTÔME, où il est dit que les capitaines Cluzeau, de Sarlat, et Pont d'Asture, furent les premiers qui pénétrèrent par escalade dans la ville de Casal, égorgèrent les sentinelles, prirent la place, furent nommés tous deux gouverneurs du château et reçurent chacun 1,000 écus de récompense pour ce fait d'armes *(pag. 539, 541)*. Il laissa pour fils :

Jean de Rousset, dont la branche s'éteignit en 1643, fut reconnu noble d'extraction

avec demoiselle Marguerite DE BOUQUET, sa femme, par une sentence de l'Élection de Périgueux, rendue contradictoirement avec le syndic de la ville et juridiction d'Issigeac, le 10 octobre 1571. Cette sentence fut enregistrée au Parlement de Bordeaux, le 9 novembre 1634, à la réquisition de Pierre de Rousset, écuyer, sieur du Cluzeau.

3° Bozon de Rousset;

4° Floré de Rousset.

IV. Noble Pons DE ROUSSET, écuyer, seigneur du Cluzeau, épousa, par contrat passé le 17 avril 1548 *(v. st.)*, demoiselle Marguerite DE BARDON. Il fit son testament le 15 juin 1567, et laissa de sondit mariage :

V. Noble Paul DE ROUSSET, écuyer, seigneur du Cluzeau, marié, par contrat passé le 24 mars 1598, à demoiselle Olympe D'ABZAC *(Généal. d'Abzac, arrêt du Parlement de Bordeaux du 12 août 1614)*, fille de François d'Abzac, écuyer, seigneur de Campagnac, de Siorac et de La Serre, et de dame Anne Seyrat, damoiselle de Beauregard. De ce mariage sont provenus :

1° Jacques, dont l'article suit;

2° Noble Pierre de Rousset, écuyer, seigneur de Bosredon, maintenu dans sa noblesse de race par M. Pellot, intendant de Guienne, et habitant du lieu de Proissans, fut convoqué en 1690 au ban et arrière-ban des gentilshommes du Sarladois. Il épousa Jeanne DE MONTARD, et mourut sans enfants mâles;

3° Olympe de Rousset, morte avant le 10 mars 1703, épouse de Daniel de Carrière, écuyer, seigneur de Montvert *(Généal. de Laurière)*. Elle et son mari avaient fait leur testament mutuel le 16 avril 1685.

VI. Noble Jacques DE ROUSSET, écuyer, seigneur du Cluzeau, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, et habitant au repaire du Cluzeau, juridiction d'Issigeac, sénéchaussée de Sarlat *(transactions des 27 mai 1648 et 9 avril 1630; arch. de l'auteur)*, fut convoqué au ban de cette sénéchaussée en 1690. Il épousa : 1° par contrat passé le 26 juillet 1626, demoiselle Catherine DE CANTERAC; 2° par acte du 7 juillet 1637, demoiselle Isabeau DE SAUBAT, et fit son testament le 21 mai 1671. Du second lit :

1° Noble Pierre de Rousset, écuyer, seigneur du Cluzeau, marié, par contrat passé le 8 janvier 1674, avec Suzanne DRÊME, damoiselle, fit son testament le 4 juillet 1712. Il habitait au château du Cluzeau, paroisse de Montmarvès, juridiction d'Issigeac, lorsqu'il fut convoqué au ban de 1690, et, n'ayant point d'enfants de sondit mariage, laissa tous ses biens à Étienne de Senigon de Roumefort, son neveu, à la charge de porter son nom et ses armes.

2° Izabeau, dont l'article suit.

VII. Izabeau DE ROUSSET, dame du Cluzeau, épousa, par contrat passé le 31 juillet 1674, Izaac de SENIGON, écuyer, sieur de Roumefort et de Fontaignane, dont vint :

Étienne de Senigon de Rousset de Roumefort et du Cluzeau.

DE SENIGON DE ROUSSET DE ROUMEFORT DU CLUZEAU,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, COMTES DE ROUMEFORT; — SEIGNEURS DE ROUMEFORT, LE PAZIER, LE CLUZEAU, FONTAIGNANE, L'ESTANG, THENAC, LA ROUSSIE, etc.; — *en Limosin, Périgord, Agenois, Saintonge, etc.*

ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4, d'or, à 2 lions affrontés d'azur; aux 2 et 3, d'or, à 3 bandes de sinople*, qui est DE ROUSSET DU CLUZEAU; sur le tout : *d'azur, à 3 cigognes d'argent, becquées et membrées d'or, allumées de gueules*, qui est DE SENIGON. Couronne de comte; supports : deux lions. Croix de Saint-Louis appendue au bas de l'écu.

La famille de Senigon, établie en Périgord depuis le commencement du XVIe siècle, est issue d'une ancienne noblesse du Limosin. Selon la tradition qui s'est conservée dans cette maison, un de ses ancêtres directs ayant été tué à la bataille de Pavie, livrée le 24 février 1525, laissa plusieurs enfants en bas âge, qui, durant les guerres de religion, perdirent leurs titres et leur fortune, et se dispersèrent en diverses provinces. Ces faits se trouvent consignés dans un Mémoire remis à la Cour des Aydes de Guienne en 1743, faisant actuellement partie du dépôt des *Archives départementales de la Gironde*.

Une branche de cette maison s'étant fixée à Puyguilhem, en Périgord, s'allia en 1674 à la famille de Rousset du Cluzeau et hérita de son nom, de ses armes et de sa fortune, en vertu d'un testament authentique portant substitution en sa faveur sous la date du 4 juillet 1712, ratifié par lettres-patentes du roi Louis XV au mois de septembre 1720, renouvelées par autres du même prince du 8 juin 1758, et enregistrées en 1759. En 1768, par suite d'un échange de propriétés avec messire Alexandre-Jean-Marie de Larrard, chevalier, seigneur, marquis de Puyguilhem, en la sénéchaussée de Bergerac, officier au régiment des Gardes Fançaises, la famille de Senigon de Roumefort alla s'établir en Agenois. Son unique représentant s'est fixé en Saintonge en 1819, par suite de son mariage avec l'héritière de la maison de Goullard de La Ferté de Laléard, etc.

Depuis les lettres-patentes dont nous venons de parler, la famille de Senigon de Roumefort a pris dans tous les actes publics les noms de Rousset du Cluzeau, qu'elle a ajoutés aux siens propres.

C'est principalement sous le nom DE ROUMEFORT que tous les membres de cette famille étaient connus à l'armée; c'est aussi celui sous lequel ils se sont, de père en fils, dévoués au service du Roi et de leur pays.

L'une des premières à embrasser le protestantisme, cette maison fut assujettie à

bien des vicissitudes de fortune et de position. Deux fois on la voit obligée de fuir sa province pour échapper aux persécutions. Privée ainsi de ses propriétés et de ses titres, elle ne put rentrer en possession de ses biens et de ses droits que lorsqu'elle fut revenue à la religion de ses pères.

Les perturbations provoquées par deux émigrations religieuses et par deux minorités entraînèrent pour cette maison la perte exclusive de ses papiers les plus précieux. Ceux qui lui restent, et d'après lesquels a été dressée la généalogie qui va suivre, n'eussent probablement pas échappé aux désastreux effets de la Révolution, s'ils n'avaient été emportés hors de France par ceux des membres de cette famille qui émigrèrent en 1790.

Toutefois, malgré les pertes dont nous parlons et les lacunes qui peuvent en résulter, l'ancienneté de cette famille est suffisamment rendue incontestable par la position sociale que ses ancêtres ont occupée, position résultant naturellement des qualifications qu'ils reçoivent dans les premiers actes authentiques parvenus jusqu'à nous, et qui sont inséparables d'une noblesse ancienne et d'une origine reculée. C'est ce qui explique comment à chaque génération les membres de la maison de Senigon de Roumefort contractèrent des alliances fort honorables dans le pays même qu'ils habitaient, et où ils furent toujours reconnus comme nobles d'extraction et de race.

I. Noble Jean DE SENIGON, Ier du nom, écuyer, né vers le milieu du XVIe siècle, vivant en 1580, laissa de son mariage avec demoiselle Anne DE LA SAVETTE :

1° Barthélemy, dont l'article suit;
2° Izaac de Senigon, écuyer, seigneur du Pazier, demeurant au village de Gadias, paroisse de Villeneuve, juridiction de Péchagut.

II. Noble Barthélemy DE SENIGON, écuyer, habitant de la ville de Puyguilhem, consentit avec son frère une vente d'immeubles, le 15 juin 1615, à M. Yves de Goujon. Il épousa, dans l'Église prétendue réformée, suivant contrat prouvant filiation, passé le 16 décembre 1631, Louise DE GUÉRIN, damoiselle, fille de Pierre de Guérin, écuyer, sieur de Leyterie, demeurant au lieu de Villeréal, en Agenois, et de Marthe de Chaudet. A l'époque de ce contrat, Barthélemy de Senigon professait la religion protestante et habitait au lieu de Garderas, paroisse et juridiction de Mazerac. Il laissa de sondit mariage :

1° Izaac, dont l'article suit;
2° Noble Étienne de Senigon, écuyer, sieur de Fontaignane, lieutenant au régiment de Picardie en 1672, vivant en 1674; il mourut sans alliance.

III. Noble Izaac DE SENIGON, écuyer, seigneur de Roumefort, du Cluzeau et de Fontaignane, épousa, par contrat passé au repaire du Cluzeau, paroisse de Montmarvès, juridiction d'Issigeac, en Périgord, le 31 juillet 1674, noble damoiselle Isabeau DE ROUSSET, dame du Cluzeau, paroisse de Montmarvès, fille unique de

Jacques de Rousset, écuyer, seigneur dudit lieu du Cluzeau, et d'Isabeau de Saubat, sa deuxième femme. Dans cet acte sont mentionnés noble Jean de Senigon, écuyer, sieur de Lestang, capitaine d'infanterie, et noble Jean de Senigon, écuyer, sieur de Thenac. La célébration du mariage eut lieu en l'Église prétendue réformée. Izaac de Senigon, demeurant à Fontaignane, paroisse de Puyguilhem, passa une transaction et régla certains comptes de famille, par acte signé le 24 février 1688, devant Larmandie, notaire, avec Marie de Lalyman, demoiselle, veuve de noble Jean de Senigon, écuyer, sieur de Lestang, demeurant à Puyguilhem. Il fit partie du ban et arrière-ban, comme le constate un certificat du marquis de Montferrand, grand sénéchal et commandant de la noblesse de Guienne, daté de Bazas le 22 mai 1695, constatant que ce même jour M. de Senigon, de la sénéchaussée de Bergerac, s'est trouvé à la revue faite à Bazas, lieu d'assemblée de la noblesse, en bon état de servir. De sondit mariage provinrent :

1° Étienne, dont l'article suit;

2° Louise de Senigon, veuve sans enfants, en 1743, de noble Simon de Luns, écuyer, sieur du Caufour, demeurant en la paroisse de Thenac, juridiction de Puyguilhem, élection de Sarlat, en Périgord. Elle fut assignée à faire ses preuves de noblesse devant l'intendant de Guienne, lors de la recherche de 1696, et obtint une maintenue *(arch. de Bordeaux.)*

IV. Noble Étienne DE SENIGON DE ROUSSET DE ROUMEFORT DU CLUZEAU, écuyer, seigneur du Cluzeau en la paroisse de Montmarvès, de Roumefort, et du Cluzeau en la paroisse de Proissans, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut baptisé dans l'église P. R. de Sigoulès, juridiction de Puyguilhem, le 7 décembre 1678. Il entra au service en 1695, comme cadet, dans les compagnies de gentilshommes des citadelles de Cambray et de Tournay, ainsi que le constatent deux certificats de service en date des 19 et 25 juin 1695. Étienne de Senigon, parvenu au grade d'aide-major dans le second bataillon du régiment de Périgord, obtint, en cette qualité, un nouveau certificat de service, qui lui fut délivré le 15 novembre 1701, par M. de La Bruyère, commandant au gouvernement de Maubeuge. Il fut commissionné capitaine le 7 mars 1707 (*brevet signé* LOUIS, *et, plus bas,* DE CHAMILLARD). En 1708, il remplissait les fonctions de major de brigade à la défense de Lille, où il se distingua et fut blessé. Le 18 septembre 1710, MM. de Charnacé et de Ravignan lui délivrèrent une attestation énonçant qu'en considération des services d'Étienne de Senigon, Sa Majesté lui avait donné une compagnie détachée dans le régiment de Picardie. Une nouvelle attestation du 31 octobre 1715, signée de M. de Ravignan, maréchal de camp et inspecteur général d'infanterie, constate les services du seigneur de Roumefort.

Du 19 au 22 avril 1717, Étienne de Senigon rendit hommage du repaire de La Roussie, appelé aussi du Cluzeau, à madame la duchesse de Roquelaure, comtesse de Montfort, en Sarladois. Le 2 juin 1720, un certificat signé de M. Boctet, chirur-

gien des troupes à Montreuil, lui fut délivré pour constater les infirmités qu'il avait contractées au service, et, à la même époque, un ordre du Roi le retira de Montreuil et l'envoya dans la garnison de Blaye. Le 25 février 1724, Sa Majesté lui écrivit de Versailles une lettre (*contresignée* DE BRETEUIL) pour lui mander « qu'en considération » des services qu'il avait rendus au feu Roi, son très-honoré seigneur et bisaïeul de » glorieuse mémoire, et de ceux qu'il avait depuis continué à lui rendre à elle-même, » elle l'avait associé à l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et qu'elle avait chargé » le duc de Duras de le recevoir et admettre en cette dignité, attendu que l'éloigne- » ment de M. de Roumefort ne lui permettait pas de faire le voyage qui serait » nécessaire pour être reçu par Elle audit Ordre. » Le 12 octobre 1729, se qualifiant chevalier de Saint-Louis, seigneur du noble repaire du Cluzeau, et capitaine réformé, Étienne de Senigon présenta requête à Monseigneur l'évêque de Sarlat pour qu'il lui fût permis de faire réintégrer son banc et sa sépulture dans l'église paroissiale de Proissans, sur les considérations que ses auteurs avant d'embrasser le protestantisme avaient joui de ce droit, et qu'il était le premier de sa famille qui fût rentré dans le giron de l'Église catholique; une ordonnance épiscopale lui fut octroyée en conformité de sa requête. Il acquit deux pièces de terre, le 13 août 1731, de noble Barthélemy du Cheylard, écuyer, et mourut dans le diocèse de Sarlat, en la paroisse de Proissans, le 5 janvier 1732. Son testament, dans lequel il nomme ses sept enfants survivants, fut ouvert le 24 décembre 1734.

Par son testament olographe du 1 juillet 1712, Pierre de Rousset, écuyer, sieur du Cluzeau, dernier de sa famille, avait laissé à son neveu, Étienne de Senigon de Roumefort, sa maison, terre et seigneurie du Cluzeau, dans le comté de Montfort, en Sarladois, à la charge de porter son nom et ses armes. Héritier de son oncle en 1715, M. de Roumefort obtint, au mois de septembre 1720, des lettres du grand sceau dans lesquelles il est qualifié écuyer, capitaine au régiment de Picardie. Ces lettres, dans lesquelles Sa Majesté témoigne hautement sa satisfaction des services militaires de M. de Roumefort et loue la valeur qu'il a particulièrement montrée à la défense de Lille, lui permettent de porter pour armes : *d'or, à 3 bandes de sinople* (DE ROUSSET), et d'ajouter à son nom celui DE ROUSSET DU CLUZEAU.

Etienne de Senigon de Roumefort avait épousé, par contrat passé le 22 mai 1717, devant La Faurie, notaire à Martel, en Quercy (mariage célébré dans l'Église catholique, apostolique et romaine), damoiselle Gabrielle DU CHEYLARD, fille naturelle et légitime de feu noble Antoine du Cheylard, écuyer, seigneur du Barthas, et de dame Magdeleine de Gozon d'Ayx, descendante de la famille de Dieudonné de Gozon, grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1436. De ce mariage provinrent dix enfants, savoir :

1° Noble, messire Jean I de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, né le 27 juillet 1720, écuyer, seigneur du repaire noble du Cluzeau, y habitant, ancien lieutenant au régiment de Bourbonnois, est nommé, avec ses frères, dans les lettres-patentes du 8

juin 1758, qui leur permettent de poursuivre l'enregistrement des lettres obtenues par leur père en septembre 1720. Les unes et les autres furent enregistrées au Parlement de Bordeaux, le 21 mars 1759. Dès le 21 juillet 1741, une ordonnance de M. Boucher, intendant de Guienne, avait fait défense aux collecteurs de la paroisse de Proissans, attendu la qualité de noble et d'écuyer de messire Jean de Senigon, de le comprendre dans leurs rôles des tailles. Cette ordonnance fut remise au secrétariat de M. le Procureur Général de la Cour des Aydes de Bordeaux le 28 mai 1743, et retirée, de son consentement, le 22 mars 1744. Jean de Senigon, ses trois frères et leurs sœurs transigèrent, le 5 mai 1752, avec messire Barthélemy du Cheylard. Le 10 avril 1756, le sieur de Roumefort reçut du sieur Brugues, receveur des tailles de l'Élection de Sarlat, deux quittances de son vingtième noble. Le 18 août 1758, M. de La Baume-Forsat, lieutenant des maréchaux de France, lui écrivit une lettre en lui envoyant copie de celle de M. le maréchal de Richelieu, qui lui ordonnait de convoquer les jeunes gentilshommes de son canton, à l'effet de s'opposer aux entreprises des Anglais sur les côtes de Guienne. Il existe dans les archives de la famille un certificat de plusieurs gentilshommes du Sarladois, daté du 12 avril 1761 et délivré à l'occasion des recherches de la noblesse ordonnées par la Cour des Aydes, constatant que la famille de Senigon de Rousset, établie depuis très-longtemps dans la province, et de laquelle sont issus les quatre frères de Senigon de Rousset, a toujours été regardée comme noble d'ancienneté; qu'elle a fait des alliances très-honorables, et a été employée pour les impositions dans le rôle de la Noblesse *(Orig. signé* PAULIAC, CAMPAGNAC, LA BARTHE, VASSAL, D'ABZAC DE LA SERRE, DU BARRY, GONET, *et légalisé le même jour, au château du Claux, par messire* Louis D'ANGLARS, *écuyer, chevalier, seigneur du Claux, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine au régiment de Bourbonnois, lieutenant de Nosseigneurs les Maréchaux de France en la sénéchaussée de Sarlat, en Périgord).*

Jean de Senigon avait été nommé lieutenant au régiment de Bourbonnois, par commission du 4 novembre 1744. Le 23 juin suivant, il fut blessé à l'œil gauche, à l'attaque du chemin couvert d'Ypres, en Flandre, en faisant le service aux grenadiers, puis d'un coup de feu à la jambe gauche, à l'attaque des retranchements de l'Assiette, en Piémont, le 9 juillet 1747 *(certificat du 10 décembre 1747, délivré par le sieur* BAGEST, *chirurgien-major du régiment de Bourbonnois).*

Jean de Senigon n'a pas laissé de postérité de son mariage, contracté le 11 mai 1764, avec demoiselle Catherine DE CUGNAC DE GIVERZAC, fille de messire Jean-Louis, marquis de Cugnac de Giverzac, seigneur de Peyrille, et de dame Marie-Souveraine du Faure de Rouffilhac et sœur d'Emmanuel de Cugnac, sacré évêque de Lectoure le 7 septembre 1772, député à l'Assemblée générale du clergé de France en 1788, mort en 1800.

2° Jean-Louis, qui a continué la descendance;

3° Jean-Bertrand de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, né le 4 juillet 1723, décédé cinq jours après;

4° Jean-Pierre-Médard-Alexandre de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, né le 8 juin 1726, lieutenant de dragons au régiment de Thianges, puis capitaine de dragons au régiment de Belzunce, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans alliance;

5° François de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, né le 20 octobre 1727, lieutenant de dragons au régiment de Thianges (autrefois de Chapt), puis capitaine de dragons au régiment de Belzunce, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigra, ainsi que M. de Roumefort, son neveu. Il épousa en Picardie, en 1773, Mademoiselle N... DE CAMBRONNE, dont il eut une fille unique :

N... de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau.

6° Jean II de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, né le 7 février 1729, mort dix jours après;

7° Noble demoiselle Marie-Magdeleine I de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, demoiselle du Cluzeau, née le 26 juillet 1718, supérieure de la communauté de Notre-Dame à Sarlat;

8° Marie-Louise de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, née le 13 juillet 1719, morte à un an;

9° Noble Marie-Magdeleine II de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, née le 2 juillet 1724, religieuse à Notre-Dame de Sarlat;

10° Noble Anne de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, née le 28 mai 1730, religieuse à Notre-Dame de Sarlat.

V. Messire, noble Jean-Louis DE SENIGON DE ROUSSET DE ROUMEFORT DU CLUZEAU, écuyer, seigneur de Roumefort, né le 5 juillet 1722, fut nommé maire de la ville et communauté de Tonneins, par lettres patentes du roi Louis XVI, en date du 22 février 1775, renouvelées au mois de septembre 1784.

Suivant acte authentique du 22 juillet 1768, il avait échangé ses propriétés du Périgord contre partie de celles en Agenois de messire Jean-Marie de Larralde, écuyer, sieur de Larrard, seigneur du marquisat de Puyguilhem. Arrêté et incarcéré, en 1793, comme parent d'émigrés, de même que son frère Médard de Senigon, M. de Roumefort n'échappa que miraculeusement à la mort. Il a laissé de son mariage, contracté le 7 mai 1754, avec demoiselle Marie-Sabine D'AMELIN DE BEAUREPAIRE, fille de feu noble Florent d'Amelin de Beaurepaire, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons au régiment de La Suze, lieutenant de Nosseigneurs les maréchaux de France, et de dame Marguerite de Monicart :

1° François, dont l'article suit;

2° Louise-Magdeleine de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, mariée à N... de Bodin de Saint-Laurent, officier supérieur d'infanterie, décédée sans enfants;

3° Marguerite-Charlotte de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, mariée avec Henry-Sylvestre de Comeau, dont :

Gustave de Comeau, } qui continuent à Nancy cette noble et ancienne famille, d'origine bourguignonne.
Amédée de Comeau, }

4° Isabeau-Charles-Marguerite de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, née, ainsi que les précédents, sur la terre de Fontaignane, en Périgord.

VI. Messire François, comte DE SENIGON DE ROUSSET DE ROUMEFORT DU CLUZEAU, chevalier, seigneur de Roumefort et du Cluzeau, capitaine au régiment Dauphin-Infanterie, servit dans ce corps pendant vingt années, émigra le 9 juillet 1791, après avoir refusé le serment, à la tête de sa troupe, et résida dans les villes d'Ath et de Nivelle jusqu'au rassemblement de l'armée des Princes. En qualité de chef de section, il fit la campagne de 1792, dans la compagnie Dauphin, qu'il quitta lors du licenciement de l'armée des Princes, frères du Roi, en 1793. A la suite de cette campagne, il

reçut de la part de LL. AA. RR. les marques les plus flatteuses de l'appréciation qu'elles avaient su faire de son dévouement à leur cause *(certificat signé du* marquis DE LA SUZE, *maréchal des camps et armées de Sa Majesté très-chrétienne et commandant la compagnie des officiers du régiment Dauphin-Infanterie, dans l'armée des Princes, en 1792,* — Bois-le-Duc, 4 janvier 1793. — *Certificat de* Louis-Stanislas-Xavier DE FRANCE *et* Charles-Philippe DE FRANCE, fils de France, frères du Roi, *donné à Hamm, en Westphalie, le 15 janvier 1793, constatant que le sieur de Roumefort, gentilhomme français, capitaine au régiment Dauphin-Infanterie, a donné pendant la Révolution des preuves éclatantes de sa fidélité envers le Roi, leur frère, et de son attachement aux bons principes; qu'il a fait sous leurs ordres la campagne de 1792, et qu'il s'y est conduit avec tout le zèle et l'honneur que l'on doit attendre d'un officier français dévoué à la cause de l'Autel et du Trône).*

M. de Roumefort mourut à La Jamaïque en 1794. Ainsi que Jean de Senigon de Rousset, il avait été convoqué, le 12 mars 1789, à l'Assemblée générale de la Noblesse de la sénéchaussée d'Agen. Il avait épousé, par contrat passé le 27 juillet 1786, dame Geneviève-Aimée FOURNIER DE L'HERMITAGE, d'une famille créole de Saint-Domingue, veuve de messire Jacques de Lard de Campaignol, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, major au régiment d'Enghien, et fille d'Antoine Fournier de L'Hermitage, chevalier de Saint-Louis, commandant de bataillon dans les milices de Saint-Domingue, et de feue dame Gillette Richard. Dans ce contrat, le futur époux est assisté de sa famille et de sa cousine germaine dame Marguerite-Charlotte d'Amelin de Rochemaurin de Beaurepaire, épouse de messire Hugues-Josué, comte de Thémines. De ce mariage sont issus :

1° Antoine-Jean-Louis-Adolphe-Joseph de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau. Rentré en France avec son frère en 1802, il fut exempté, ainsi que lui, de la conscription par le premier Consul, comme possesseurs d'immeubles à Saint-Domingue. Mais cette faveur n'empêcha pas l'aîné, entraîné par un goût héréditaire dans sa famille pour la carrière des armes, de s'engager comme volontaire dans les armées de l'Empire. Il mourut sans alliance en 1812, à la suite des fatigues occasionnées par les diverses campagnes auxquelles il avait participé.

2° Jean-Gustave-François, qui a continué la descendance.

VII. Jean-Gustave-François, comte DE SENIGON DE ROUSSET DE ROUMEFORT DU CLUZEAU, chevalier, né à Tonneins le 4 juin 1791, fut attaché à la suite de Monsieur, frère du Roi, en qualité d'officier, avant l'abdication de Napoléon. Après l'abdication de l'Empereur, il suivit de près S. A. R. à Paris, étant chargé par le comte Roger de Damas, gouverneur de la Lorraine, de l'Alsace et des Trois-Évêchés, d'une mission particulière pour les ministres de la Guerre et de l'Intérieur du Gouvernement Provisoire *(certificat du* Gal Cte F. DES CARS, *du 29 mars 1814; Passeport du lieutenant général de police de la ville de Nancy, n° 213, en blanc, délivré par provision à M. Gustave de Roumefort, le 8 avril 1814, pour qu'il soit à chaque instant aux ordres*

du Prince dans les missions qu'il donnait journellement aux officiers de son entourage; Passeport du Cte Roger DE DAMAS, *du 26 avril 1814).*

M. le comte de Roumefort entra dans les gardes du corps du Roi dès la création de sa maison militaire, et fut reçu dans la compagnie du duc de Gramont le 15 juin 1814. En 1815, il suivit, avec la maison militaire du Roi, LL. AA. RR. Monsieur et Monseigneur le duc de Berry dans leur retraite; il fit partie des détachements chargés de la garde de Béthune, où ils furent licenciés par leurs chefs; retourna dans la compagnie de Gramont après les Cent-Jours, et y servit avec zèle, honneur et distinction jusqu'au 21 décembre 1817, époque à laquelle, en vue de son prochain mariage, il donna sa démission de Garde du Corps *(certificat signé :* Le Duc DE GRAMONT, *délivré à Paris le 18 février 1818; Lettre de* M. le Cte DE PELLAN, *en date du 20 février 1818, et Lettre collective des membres du Conseil général de police intérieure des gardes du corps du Roi, compagnie de Gramont, en date du 3 mai 1818, témoignant à M. de Roumefort les regrets et l'estime de ses chefs et de ses camarades).*

M. le comte de Roumefort, chef actuel de sa famille, a épousé en Saintonge, suivant contrat du 27 septembre 1819, mademoiselle Marie-Antoinette-Delphine DE GOULLARD, fille unique de Louis-Antoine, marquis de Goullard, chevalier, baron de Rocheraut, seigneur de La Ferté, Roullet, La Mothe d'Anville, Laléard, etc., et de sa seconde femme dame Marie-Anne-Françoise de Bourdeille. Au mariage civil et religieux, M. le comte de Roumefort a été assisté de mademoiselle de Roumefort du Cluzeau, sa tante; de la comtesse de Thémines, sa tante à la mode de Bretagne, la même qui figurait au mariage de son père; du vicomte de Lauzières de Thémines, et de plusieurs membres de la famille de La Rochejacquelein, ses amis; — mademoiselle de Goullard était assistée du comte de Bourdeille, son grand'père; de mesdemoiselles de Bourdeille, ses tantes, et de M. de Goullard d'Arsay (branche du Poitou), son cousin. De cette union sont provenus :

1° Jean-Jacques-Gustave-Louis-Amédée de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, mort à l'âge de 13 ans;

2° Henry-Louis-Charles-Marie, comte de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, marié, le 26 novembre 1849, à mademoiselle Louise-Marie DE FAGET DE QUENNEFER, fille de noble Zénon de Faget de Quennefer, ancien gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles X, chevalier de l'Ordre du roi Charles III d'Espagne, et de demoiselle Agathe-Coraly de Mellet de Bonas. De ce mariage :

A. Noble Antoine-Marie-Hélion de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, né à Paris en 1857;

B. Marie-Yolande de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, née à Saintes;

3° Pierre-Joseph-Marie-Lodoïs, vicomte de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, marié, suivant contrat du 1er février 1855, à mademoiselle Marie-Caroline-Amélie DU PUY, fille mineure de M. Louis-Jules-Armand du Puy, et de madame Marie-Anne-Félicité Robert de Lézardière. De ce mariage :

Noble Marie-Gustave-Maurice de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, né à Cognac le 5 mars 1856.

DE BROCAS DE LA NAUZE,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS et sieurs DE TAMPOUY, SAINT-VIDOU, SAUROS, MONTPOUILLAN, LE FREICHE, LA NAUZE, LAS GRÉZÈRES, LA MOTHE, VILLA, MAUBERT, THIBAUT, LA ROQUETTE, LA FLOTTE, CARNINE, LE PUCH, LA SERRE, SAUMÉJAN, LA CROZE, etc.; — *en Condomois, Bazadois, Agenois, sénéchaussées de Condom, Bazas et Casteljaloux.*

ARMES : *Parti, au 1er du parti, écartelé, aux 1 et 4, d'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 étoiles de gueules; aux 2 et 3, d'argent, au chevron de gueules, entrelacé dans un croissant de sinople; au 2 du parti, d'argent, à 3 fasces de gueules, au lion d'or brochant.* Couronne de marquis; écu posé sur un cartouche.

La famille de Brocas est noble d'ancienne extraction. Depuis qu'elle est connue par titres, c'est-à-dire depuis plus de cinq cents ans, ses membres, la plupart militaires, n'ont cessé de rendre à leur patrie et à leur souverain des services signalés. Les alliances de cette maison sont des plus honorables et contractées généralement avec des familles d'ancienne noblesse. Enfin, sa généalogie se prouve par titres suivis et réguliers qui nous ont été communiqués à partir de 1495, et sur lesquels ont été basées les diverses maintenues de noblesse rendues en faveur des différentes branches de cette famille dans le XVIIIe siècle. Antérieurement, le nom DE BROCAS se retrouve dans chaque page de l'histoire de Guienne. Il est surtout fréquemment mentionné dans le *Catalogue des Rôles gascons*, publié par Thomas CARTE, et dont nous citerons ci-après des extraits.

Avant de commencer la généalogie suivie de cette famille, il est à propos d'observer que son nom s'est écrit indifféremment DE BROQUAS, DE BROCQUAS, DU BROCAS, DE BROCA, et enfin DE BROCAS, orthographe adoptée et fixée depuis longtemps.

La terre de Brocas, dont elle paraît avoir pris son nom, est située dans l'ancienne juridiction de Labrit (Albret), sénéchaussée de Mont-de-Marsan, et renferme une population d'environ 900 habitants.

Jean DE BROCAS obtint du roi d'Angleterre, Édouard II, le 28 juillet 1317-1318, la concession de la maison de *Bresonoria*, avec ses appartenances, par lettres données à Notyngham *(Rôles gascons, t. I, p. 51)*.

Jean DE BROCAS, chevalier, obtint, par lettres du même prince, données à West-

minster le 17 mai 1355, la concession des terres et redevances que Roger de Gavarret et autres avaient possédées dans le duché d'Aquitaine *(ibid., t. I, p. 129)*. Dans des lettres datées de Westminster le 22 octobre 1355, il est nommé au nombre des chevaliers qui obtinrent du roi Édouard III sauvegarde et protection pour passer en Angleterre sur les vaisseaux anglais *(t. II, p. 59)*. Il lui fut alloué une somme annuelle de quarante marcs, par lettres données à Westminster le 18 août 1360, signées de Thomas, connétable d'Angleterre, fils du Roi, gouverneur de la Grande Bretagne, duc de Glocester et comte de Buckingham *(t. I, p. 147)*.

Bernard DE BROCAS, chevalier, est porté sur deux listes des années 1355 et 1356, au nombre des chevaliers qui devaient partir pour le pays d'Outremer, et avaient reçu à cet effet des lettres de sauvegarde *(t. II, p. 58 et 60)*. Il obtint une nouvelle sauvegarde en 1361 pour aller dans le pays de Normandie *(t. II, p. 82)*. Bernard de Brocas joua un rôle important dans les affaires militaires et diplomatiques de son époque. Par lettres de Richard II, roi d'Angleterre, données à Westminster le 12 juillet 1377-1378, il fut nommé capitaine du château de Calais *(t. II, p. 124)*; invité le 1er mai 1378 à faire montre d'hommes d'armes et d'archers *(t. II, p. 125)*; reçut pouvoir du Roi d'Angleterre, le 24 juin 1379, de traiter la continuation de l'alliance établie entre le défunt Édouard, roi d'Angleterre, et Louis, comte de Flandre *(t. II, p. 126)*; puis, le 20 janvier 1379 *(v. st.)*, l'autorisation de traiter avec les commissaires du même comte *(t. II, p. 128)*. Le 12 juillet 1380, Bernard de Brocas fut chargé de régler la rançon de Walerand, comte de Saint-Paul *(t. II, p. 129)*; fut nommé gouverneur du château de Sandgate, par lettres royaux données à Eltham le 11 janvier 1383-1384 *(t. II, p. 145)*, et les 14 et 20 mai 1387-1388, fut invité à faire montre de ses hommes d'armes et archers devant Thomas de Percy *(t. II, p. 158)*.

Jean DE BROCAS, écuyer, reçut de Henry IV, roi d'Angleterre, par lettres données à Westminster le 27 juillet 1404-1405, une gratification de 10 livres qui devaient lui être payées annuellement *(ibid.)*.

Ramond-Arnaud DE BROCAS, homme d'armes à cheval, fit montre, sous la charge du comte de Foix, en 1376 (MONLEZUN, *Hist. de Gascogne, t. VI, p. 191; Trésor des chartes du château de Pau*).

Guillaume DE BROCAS fonda en 1461 une chapelle dans l'église de Saint-Seurin de Rions (CIROT, *Hist. de la Gr. Sauve, t. II, p. 278*).

Arnaud DE BROCAS est compris parmi les hommes d'armes et archers qui ont paru à la revue faite à Nantes, le 15 avril 1491, par le sire d'Albret (MONLEZUN, *Hist. de Gasc., t. IV, p. 452*).

I. Noble Guilhem DE BROCAS, l'un des chevau-légers de la garde du roi Charles VIII, obtint du seigneur de Genouillac, commandant de ce corps, le 20 novembre 1495, un passeport ou congé de quatre mois *(orig. en pap.)*. Il eut pour fils :

II. Noble Arnaud DE BROCAS, habitant du lieu de Figuès, juridiction de Bouglon, en Bazadois, fut marié : 1° par contrat passé le 5 mars 1515 *(v. st.)*, du vouloir et consentement de son père, avec demoiselle Marie DE BOUFFON, de la ville de Casteljaloux, en Bazadois *(cop. en parch.)*; 2° par contrat passé dans la ville de Marmande, le pénultième du mois de mai 1528, avec demoiselle Agnette DE FRANCE, de la ville de Marmande, assistée et autorisée de sa mère Françoise Landeron, damoiselle, qui lui constitua 2,000 fr. bourdelois, et promit de l'habiller suivant sa condition et qualité *(cop. en parch.)*. Arnaud de Brocas, mort avant le 14 février 1566 *(v. st.)*, laissa quatre fils, savoir :

1° Noble Bernard de Brocas, tué en 1577 au combat de Malvirade, près Marmande, livré par les Réformés de Casteljaloux, commandés par le sieur de La Vachonnière, gouverneur de cette ville. D'Aubigné, qui était à cette époque le lieutenant de La Vachonnière, donne, dans ses *Mémoires*, de grands détails sur ce combat : après avoir dit que l'engagement fut des plus opiniâtres, il ajoute que « l'aîné Brocas et un d'Esguilhon se coupèrent la gorge avec des poignards. » Le gouverneur de La Vachonnière y périt, et son lieutenant d'Aubigné y fut grièvement blessé. Bernard de Brocas habitait à Esquerdes ; il se maria et eut cinq enfants, savoir :

A. Arnaud de Brocas;
B. Jean de Brocas;
C. Abel de Brocas;
D. Pierre de Brocas;
E. Jacques de Brocas, père de :

Louis de Brocas.

2° Noble Augier de Brocas, mort sans postérité;
3° Colin, qui a continué la descendance;
4° Noble Étienne de Brocas, décédé sans postérité.

III. Noble Colin DE BROCAS, capitaine d'une compagnie de cavalerie franche *(enquête)* habitant de Figuès, fit avec ses frères le partage des biens de leur père, décédé, par acte du 14 février 1566 *(v. st.)*, passé dans la paroisse de Figuès, au duché d'Albret. Ces biens consistaient en maisons, terres labourables, vignes, prés, bois et landes; ils étaient situés dans les paroisses de Figuès, Saint-Loubert, Esquerdes, Bachac, Rufflac, Cours, La Couture, Romestaing, Masseilles, Lavasan et Marions *(cop. en parch.)*. Colin de Brocas épousa : 1° par contrat passé le 14 janvier 1549 *(v. st.)*, devant du Bourdieu, notaire à Figuès, et du consentement de sa mère, Marie DU PUY, demoiselle, sœur assistée de Me Jean du Puy *(cop. en parch.)*, morte sans enfants; 2° par contrat passé le 9 décembre 1577, devant Dupeyron, notaire de la ville de Sainte-Bazeilhe, au duché d'Albret, Anne DE NOGUÈRES, demoiselle, fille

de Mr Me Raymond de Noguères, juge ordinaire de la ville de Sainte-Bazeilhe, qui promit de donner à la future 4,000 livres tournoises *(cop. en pap.)*. Cet acte fut passé en présence de Gabriel de Laban, écuyer, capitaine, et Pierre de Lançon. Anne de Noguères était sœur de Jeanne de Noguères, mariée à noble Pierre de Bacoue, écuyer.

Dès le mois de mars 1574, Antoine de La Tour, seigneur de Reyniès, vicomte de Villemur, commandant de Casteljaloux et autres villes et lieux pour le service du Roi, avait commis et député le capitaine Colin de Brocas pour commander au château de Cours (ancienne commanderie de l'Ordre de Malte située dans les environs de Grignols). Le 25 juin 1574, le même capitaine de Brocas fut confirmé dans ce commandement par ledit seigneur de Reyniès. Il reçut, le 2 juillet 1574, du seigneur de Savailhan, un ordre d'état pour la garde du même château de Cours, portant désignation des vingt-quatre paroisses du Bazadois où il devait lever les troupes nécessaires pour entretenir la garnison dudit château. Le capitaine de Brocas avait sous ses ordres six hommes d'armes, à la solde chacun de 25 livres par mois; douze arquebusiers à cheval, à la solde chacun de 15 livres par mois, et douze arquebusiers à pied, à la solde de 10 livres; enfin, il lui fut accordé à lui-même, pour son état et solde, 60 livres par mois.

Le 5 septembre 1574, le château de Cours fut assiégé par le seigneur de La Valette, lieutenant pour le Roi en Guienne. Colin de Brocas, désespérant de pouvoir tenir contre l'artillerie des assiégeants, fit une capitulation des plus honorables. Il fut stipulé que les troupes composant la garnison auraient la vie sauve, quitteraient le château en armes et avec leurs chevaux, et obtiendraient sauvegarde pour toute la journée.

Henry, roi de Navarre (IVe du nom, roi de France), écrivit au capitaine Colin de Brocas les lettres missives suivantes, qui se trouvent inscrites dans le 1er volume du *Recueil des lettres missives de Henry IV,* publié par M. Berger de Xivrey, et dont la famille de Brocas conserve encore les originaux.

1577. — 22 février.

« *Au Capitaine Brocas.*

» Capitaine Brocas, j'envoye le sieur de La Vachonnière en ma ville de Casteljaloux pour y » commander, luy ayant donné charge de vous faire entendre ma volonté. Ne faictes faulte de » faire ce qu'il vous dira et commandera de ma part; et me remettant sur le sieur de La » Vachonnière, je ne vous feray plus longue lettre que pour prier le Createur vous avoir, » capitaine Brocas, en sa saincte et digne garde.

» Escript à Agen, le xxije febrier 1577. » Henry. »

1581. — 3 janvier.

« *A Monsieur de Brocas, ou à celuy qui commandera en son absence à Cours.*

» Vous qui commanderés à Cours en l'absence du sr de Brocas, ne faictes faulte de mettre » en liberté Bernard ..... que vous detenés prisonnier et avés pris, sans luy faire payer aulcune

» rançon, ny luy faire aulcun tort ny déplaisir. Et vous gardés bien doresnavant de prendre » aulcun prisonnier ny user d'aulcune exaction, sur tant que vous craignés d'en estre repris » et puny comme desobeissant, s'il en vient aulcune plaincte; priant sur ce le Createur vous » avoir en sa saincte et digne garde.

» De Coutras, ce iij^e janvier 1581.

(De la main du Roi) » Vostre bon amy

» HENRY. »

1583. — 17 juillet.

« *Au Capitaine Brocas.*

» Capitaine Brocas, incontinent la présente receue, ne faictes faulte d'assembler le plus » grand nombre de soldats qu'il vous sera possible, tant du lieu de Figueys que des lieux » circonvoisins d'aultant que j'en ay affaire pour chose important mon service, ainsy que j'ay » commandé aux capitaines Dominges et Castaing vous faire entendre de ma part, lesquels » vous croirés comme moy mesme. Vous les tiendrés prestz pour me venir trouver lorsque » je vous manderay. A quoy m'asseurant que ne ferés faulte, je prieray Dieu vous avoir, » capitaine Brocas, en sa saincte et digne garde.

» De Bazas, ce xvij^e juillet 1583.

(De la main du Roi) » Vostre bon amy

» HENRY. »

Colin de Brocas eut l'honneur de recevoir en diverses occasions, et de loger dans sa maison de Figuès, le roi Henry de Navarre, et principalement dans une circonstance où ce prince rangea son armée en bataille dans la plaine du Lanot, près la ville de Casteljaloux. Dans l'itinéraire du Roi de Navarre, publié dans le *Recueil* de M. Berger de Xivrey *(t. I, p. 591)*, il est dit que ce monarque alla souper et coucher à *Iguère,* près Casteljaloux, le 17 février 1586; qu'il y séjourna le lendemain 18, et y dîna le 19. Or, dans les environs de Casteljaloux, le seul nom de la paroisse de Figuès, lieu d'habitation des Brocas, se rapporte au nom d'*Iguère,* indiqué et défiguré dans l'ouvrage précité. On sait, du reste, que dans la plupart des paroisses de la Gascogne, la lettre *F* disparaît dans la prononciation et se remplace par une voyelle fortement accentuée. Des enquêtes authentiques consacrent, en outre, les logements ou séjours à Figuès de Henry IV, roi de Navarre.

Colin de Brocas fit son testament le 15 octobre 1580; il ne vivait plus en 1592. Anne de Noguères, sa veuve, fut taxée, le 25 février 1620, à la somme de 10 livres pour sa part dans le remboursement des frais faits par MM. de Mauvezin et de Montcassin, lors du voyage qu'ils effectuèrent à Paris, en 1614, comme députés de la noblesse du duché d'Albret vers les États Généraux. Du second mariage de Colin de Brocas étaient provenus :

1° Noble Jean de Brocas, écuyer. Agissant au nom de la dame sa mère, il rendit hommage, le 4 avril 1605, par-devant la Chambre des Comptes, au bureau établi pour le Roi à Nérac, de biens situés à Sainte-Bazeilhe, et, le 16 mars 1613, de divers biens et

des maisons nobles de Pouchard et du Freiche, juridiction de Sainte-Bazeilhe, au duché d'Albret. Il est l'auteur des seigneurs DE TAMPOUY, DE SAINT-VIDOU et autres lieux. Habitant de Figuès, juridiction de Bouglon, sénéchaussée d'Albret, il épousa, de l'avis et consentement de ses deux frères, Gabriel et Antoine de Brocas, par contrat passé le 1er juillet 1612, dans la ville de La Bastide d'Armagnac, au domicile du sieur Jean du Faur, damoiselle Rose DE VACQUÉ, fille de Jeanne de Parage, damoiselle, remariée audit Jean du Faur. Jean de Brocas fut assisté, dans cet acte, de Mr Me Gabriel d'Augier, avocat du Roi au siége de Casteljaloux, son cousin germain, etc.; — la future, de Mrs Mes Jean de Vacqué, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux; Jacob de Vacqué, sieur de Camedena; Pierre et Barthélemy de Vacqué, sieurs de Juncqua, et Izaac de Vacqué, sieur de Poydesaux, avocat en la Cour de Parlement, ses frères; noble François de Mix, sieur de Pradolère, son beau-frère; Mr Me David de Vacqué, conseiller du Roi, juge de Gabardan, son cousin; noble Jacques de Lucmau, sieur de Classun, son beau-frère; noble Bernard Bordes, sieur de Séridos, son oncle par alliance; Daniel de Malartic, son cousin germain, etc. *(cop. en parch.)*. Dame Rose de Vacqué acquit, le 27 août 1638, moyennant 18,820 livres, la terre et seigneurie de Tampouy, située dans la juridiction de Fréchou, sénéchaussée de Marsan. Elle eut, entre autres enfants, de sondit mariage :

Noble Gabriel de Brocas, écuyer, seigneur de Tampouy, épousa, de l'avis et consentement de sa mère, par contrat passé le 26 novembre 1648, damoiselle Françoise DE MORIN, fille de noble Jean de Morin, écuyer. De cette union provint, entre autres enfants :

Noble, messire Jean-Étienne de Brocas, écuyer, seigneur de Tampouy, cornette au régiment du Breuil (1693), marié, par contrat passé le 22 septembre 1683, avec damoiselle Marie DE BEZOLLES, fille de messire Jean-François de Bezolles, écuyer, seigneur de Cauderoue. Le 4 juillet 1674, son père et lui obtinrent du maréchal d'Albret, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Guienne, un certificat constatant qu'ils servaient sous ses ordres dans la convocation de la Noblesse. Un autre certificat, signé du marquis de Montferrand, commandant de la noblesse de Guienne, atteste que M. de Tampouy, de la sénéchaussée de Marsan, s'est trouvé à la revue faite à Langon, lieu d'assemblée de la Noblesse, les 14 et 27 juillet 1694, en bon état de servir. En vertu de l'édit de 1696, Jean-Étienne de Brocas fit registrer ses armes en l'Armorial Général de France, sénéchaussée de Marsan, le 7 mai 1697. *d'argent, à 3 fasces de gueules, au lion d'or brochant sur le tout.* — Deux frères du nom de Brocas de Tampouy servaient comme capitaines dans le régiment de Foix en l'année 1706. — Par arrêt des commissaires généraux, rendu à Paris le 15 octobre 1716, Jean-Étienne de Brocas fut maintenu dans son ancienne noblesse d'extraction et qualité d'écuyer, avec jouissance des priviléges, honneurs et exemptions dont jouissaient les autres nobles du Royaume *(copie en parch.)*. Il laissa de sondit mariage :

Messire Jean-Gabriel de Brocas, seigneur de Tampouy, Saint-Vidou et autres lieux, qui, le 19 janvier 1725, donna le dénombrement de sa terre et seigneurie de Tampouy *(Trésor de Pau, p. 245)*. Le 1er décembre 1739, il fit registrer, en la Cour de la sénéchaussée de Marsan, la maintenue de noblesse du 15 octobre 1716. On le trouve porté sur la capitation des gentilshommes de la ville de Bordeaux en 1758.

C'est tout ce que nous savons de cette branche, qui s'est éteinte vers la fin du siècle dernier.

2° Gabriel, qui a continué la descendance;

3° Noble Antoine de Brocas, écuyer, auteur de la branche des seigneurs DE VILLA, DE LA MOTHE, DE MAUBERT, DE THIBAUT, etc., épousa, du consentement de ses père et mère et de l'agrément de ses frères Gabriel et Jean de Brocas, par contrat passé le 3 août 1614, damoiselle Judith DE LA MAZELLIÈRE *(copie en parch.)*. Deux passeports, des 12 mars 1609 et 15 août 1611, prouvent qu'il servait comme soldat dans le régiment des Gardes. Le 2 septembre 1618, Antoine de Brocas, capitaine, intervint dans un contrat de vente passé entre Jean et Arnaud de Brocas. En la même qualité, il obtint du duc du Maine, gouverneur de Guienne et commandant des armées de Sa Majesté, le 17 juillet 1629, une sauvegarde pour sa maison et sa métairie. Antoine de Brocas laissa trois fils de sondit mariage :

A. Noble Bertrand de Brocas, écuyer, sieur de Maubert, partagea avec ses frères Gratien et Alexandre de Brocas les biens de leurs père et mère, décédés, les 3 décembre 1643 et 12 janvier 1660. Par ce dernier acte, ils transigèrent sur le partage qu'ils avaient fait avec leur mère le 6 décembre 1657, et sur les donations qu'ils avaient reçues de ladite dame de La Mazellière. Du consentement de la même dame, sa mère, Bertrand de Brocas épousa, par contrat passé le 15 mai 1649, damoiselle Marthe DE BACOUE, fille de Mr Me N... de Bacoue, conseiller du Roi, lieutenant criminel au siége de Casteljaloux, et de damoiselle Anne de Beraud. Il fut assisté à cet acte de ses frères Gratien et Alexandre de Brocas; noble Jean-Denis de Noailhan, écuyer, seigneur de Villeneuve, son oncle; noble Nicolas de Brocas, écuyer, seigneur de Montpouillan, et noble Joseph de Brocas, écuyer, sieur de La Nauze, ses cousins germains; noble Gabriel Augier, écuyer, sieur de La Tour, etc. De ce mariage est issu :

a. Noble Jean-Denis de Brocas, écuyer, sieur de Maubert, capitaine au régiment de Normandie, en garnison à Saint-Jean-Pied-de-Port, dès le 19 décembre 1703, fut maintenu dans son ancienne noblesse d'extraction et qualité d'écuyer, par arrêt des commissaires généraux, en date du 15 octobre 1716. Il avait épousé, par contrat du 14 février 1684, de l'avis et consentement de sa mère, veuve, damoiselle Marie AUGIER, fille de Pierre Augier et de Marie de Gascq. De ce mariage :

I. Dame Anne de Brocas, épouse de noble André-Gaston de Ferrand, écuyer.

II. (Peut-être aussi) dame Louise de Brocas, épouse de noble Jacques de Gascq, écuyer, sieur de La Salle.

b. Antoinette de Brocas, demoiselle, mariée, par contrat passé le 1er mai 1684, devant Du Fresche, notaire royal, avec Jean de Bessottier, sieur de Rodier, habitant de la paroisse d'Arzac, juridiction du Boscq, en Agenois, fils de Pierre de Bessottier, sieur de Banères, gentilhomme du vol de la grande fauconnerie du Roi, habitant de la ville de Tournon, lequel donna quittance de 4,000 livres, formant la constitution de dot d'Antoinette de Brocas, le 26 mai 1690, à Jean-Denis de Brocas, sieur de Maubert.

B. Noble Gratien de Brocas, écuyer, sieur de La Mothe, capitaine d'une compagnie de 100 hommes d'infanterie, sous les ordres du duc de Candale, par brevet royal du 10 février 1649, reçut, le 1er juin 1650, un passeport des Espagnols, qui l'avaient fait prisonnier. Par ordre du 6 mai 1652, que lui délivra Henry de Lorraine, comte

d'Harcourt, Gratien de Brocas et le sieur de Morin, conseiller en la Chambre de l'Édit de Guienne, obtinrent la faveur que leurs biens particuliers, quels qu'ils pussent être, fussent exemptés de contribuer, outre les 40,000 livres déjà imposées pour la subsistance de l'armée, au paiement de la somme de 6,000 livres, destinée à supporter les frais de siége des ville et château de Casteljaloux. Le 2 mai 1653, M. de Marin, lieutenant général des armées de Guienne, sous les ordres du duc de Candale, prescrivit aux consuls et habitants de la vicomté d'Aillas, de recevoir et loger les compagnies des sieurs de La Mothe-Brocas et Villa-Brocas, et de leur fournir les vivres nécessaires pendant dix jours. Gratien de Brocas fut nommé gouverneur du Mas-d'Agenois, le 4 février 1653, par le duc de Candale, qui enjoignit aux troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, de lui obéir, et aux habitants de le reconnaître et lui obéir en tout ce qu'il leur commanderait pour le service du Roi. Il reçut du même duc de Candale, le 22 avril 1653, une commission pour commander dans la ville de La Réole, avec même injonction aux troupes de cavalerie et d'infanterie et aux habitants de le reconnaître et lui obéir comme gouverneur. Gratien de Brocas fut marié, par contrat passé le 13 juillet 1643, dans la paroisse de Figuès, devant du Castaing, notaire royal héréditaire, avec damoiselle Anne du Solier, veuve de Mr Me Théodore de Sauvage, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, habitante de Casteljaloux. A cet acte ont assisté : Gabriel de Brocas, lieutenant général d'Albret; noble Jean-Denis de Noailhan, écuyer, sieur de Villeneuve; noble David de La Mazellière, sieur de Cailheau — oncles du futur; noble Bertrand de Brocas, écuyer, sieur de Maubert, son frère; noble Henry de Vacqué, sieur de Lamon; noble Gabriel de Brocas, sieur de Tampouy; noble Gabriel de Brocas, sieur du Puch; noble Nicolas de Brocas, écuyer; noble Antoine de Brocas, sieur de La Flotte; noble Jean de Brocas, sieur de Hontespleures — ses cousins; etc. Du côté de la future : sa mère, damoiselle Anne de Roussannes; noble Gratian de Roussannes, écuyer, sieur de Liet et de Monnat; Mr Me Pierre du Solier, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux — ses oncles; noble Pierre Le Roux, écuyer, sieur de Laval; Mr Me Pierre de Sauvage, avocat en la Cour — ses cousins; noble Salomon de Marcoux, écuyer, sieur de Lartigue, son frère utérin; etc. Témoins : noble Lancelot de Cazaux, écuyer, habitant du Sendat; noble Pierre de L'Église, sieur de Les Hontines; etc. *(copie en papier)*. — Gratien de Brocas n'a pas laissé de postérité.

C. Noble Alexandre de Brocas, écuyer, sieur de Villa et de Thibaut, épousa, de l'avis et consentement de sa mère, de Bertrand et Gratien de Brocas, ses frères, et Gabriel de Brocas, seigneur de Tampouy, son cousin germain et parrain, par contrat en date du 25 mars 1658, damoiselle Anne de L'Église, laquelle, étant veuve, fit, le 2 février 1696, son testament, dans lequel elle nomma ses enfants. Fait prisonnier de guerre, Alexandre de Brocas reçut un passeport, le 1er juin 1650, du gouverneur pour le roi d'Espagne à Castelléon. Il était capitaine dans le régiment de Candale, le 2 mai 1653, époque où M. de Marin, lieutenant général des armées de Sa Majesté, écrivit l'ordre de recevoir la compagnie du sieur de Villa. Enfin, il commandait, le 19 septembre 1657, six compagnies du régiment de Bougy, comme le constate une déclaration à cette date fournie par les consuls de Condom. Il laissa de sondit mariage :

a. Noble Gabriel de Brocas, qui fut déshérité par sa mère pour être sorti du Royaume contre son gré;

b. Noble Jean de Brocas, écuyer, sieur de Villa, capitaine au régiment Dauphin,

servait avec sa compagnie dans la garnison de Navarrenx le 23 décembre 1703, et fut maintenu dans son ancienne noblesse d'extraction et qualité d'écuyer, par jugement des commissaires généraux, à la date du 30 décembre 1717;

c. Antoinette de Brocas,
d. Marie de Brocas,
} non mariées le 10 juillet 1703, époque où, avec Jean de Brocas, leur frère, elles firent une cession et transport à dame Louise de Brocas, épouse de noble Jacques de Gascq, écuyer, sieur de La Salle.

4° Noble David de Brocas, écuyer, décédé sans postérité;

5° Damoiselle Rachel de Brocas, mariée à noble Jean-Denis de Noailhan, écuyer, seigneur de Villeneuve.

IV. Noble, Mr Me Gabriel DE BROCAS, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant général au siége de Casteljaloux, sénéchaussée d'Albret, par provisions du 21 novembre 1609, épousa, par contrat passé le 25 septembre 1611 *(cop. en parch.)*, de l'avis et consentement de sa mère; de Jean et Antoine de Brocas, ses frères; Jacques de Brocas, son cousin; Mr Me Jean de Noguères, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux; Pierre de Mogneron, écuyer; M. François de La Borde; Jean de Lançon, écuyer, etc., damoiselle Louise DU CASTAING, fille de feu Mr Me N... du Castaing, procureur du Roi au siége de Casteljaloux, et de damoiselle Jeanne de Gillet. La future eut en dot 10,000 livres tournoises et fut assistée de sa mère; Pierre du Castaing, capitaine; Jean Buffon; Jean du Sollier; Lancelot de Casaux, écuyer; Nicolas Blanchet; Lucbert du Roy; Jacques de La Ruffie, conseiller secrétaire du Roi; N... du Faur, avocat au Parlement de Bordeaux; Pierre de l'Église; Me Élie Castelnau, etc.

Gabriel de Brocas eut l'honneur de recevoir et loger dans sa maison, située rue de Veyries, à Casteljaloux, en l'année 1621, le roi Louis XIII à son retour du siége de Montauban, et, au mois d'octobre 1632, la reine Marie de Médicis à son retour de Toulouse. Sa femme et lui firent leur testament mutuel le 5 juillet 1644; par cet acte, ils déclarent faire profession de la religion réformée; font divers legs pieux et autres, et nomment leurs enfants dans l'ordre ci-après :

1° Noble messire Nicolas de Brocas, écuyer, seigneur du Freiche, Sauros, Saumejan, et baron de Montpouillan, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, contrôleur en la chancellerie près la Cour des Aydes et Finances de Guienne. Par acte passé le 6 janvier 1648, haut et puissant seigneur messire François de Caumont de La Force, marquis de Castelmoron, seigneur et baron de Montpouillan, Cazenave, Castelnau de Cernes, Balizac et autres places, engagea pour quatre années, audit Nicolas de Brocas, la baronnie, terre et seigneurie de Montpouillan, consistant en un château avec justice haute, moyenne et basse, et autres droits et devoirs seigneuriaux, moyennant la somme de 30,000 livres, sur laquelle ledit sieur de Brocas compta 27,204 livres, que ledit marquis de Castelmoron et dame Marguerite de Vicose, son épouse, devaient à noble Alexandre Sacriste, seigneur de Malvirade et du Greset, et à dame Marie de Vicose, épouse de ce dernier, d'après une transaction du 29 août 1646. Le 26 août 1651, il reçut de M. de Roquetaillade, sénéchal d'Albret, l'ordre de se trouver à l'As-

semblée générale de la Noblesse. Par ordonnance du 12 octobre 1652, datée du camp devant Sainte-Bazeilhe, les marquis du Plessis-Bellière et de Sauvebœuf, lieutenants généraux, commandant en Guienne, décrétèrent que les biens, bestiaux et grains qui se trouveraient dans la maison du sieur de Brocas du Freiche, en la ville de Sainte-Bazeilhe, seraient, vu les services qu'il avait rendus au Roi, conservés pour lui être remis. Au mois d'octobre 1659, Nicolas de Brocas eut l'honneur de recevoir et de loger dans sa maison de la rue de Veyries, à Casteljaloux, le roi Louis XIV et sa mère, Anne d'Autriche, lorsqu'ils se rendaient à Toulouse. Il donna en ferme, le 27 juin 1662, au sieur du Casse, curé de Saumejan, la dîme de cette paroisse, et le 29 novembre 1697, fit enregistrer ses armes dans l'Armorial Général de France, à Bordeaux, de la manière suivante : *d'argent, à 3 étoiles d'azur, rangées en bande, écartelé de gueules, à 2 tenailles d'or.* Il avait épousé, par contrat du 27 janvier 1644, damoiselle Jeanne Sacriste de Malvirade, fille de feu noble Gabriel Sacriste, seigneur de Malvirade, Le Greset, Samazan, et de damoiselle Catherine de La Lande. Il fut assisté, dans cet acte, de noble Jean-Denis de Noailhan, seigneur de Villeneuve, son oncle; Gabriel et Bertrand de Brocas, seigneurs de Tampouy et de Maubert, ses cousins; — la future, de noble Alexandre Sacriste, seigneur de Malvirade, et Pierre Sacriste, seigneur, baron de Samazan, ses frères; noble François de Morin, conseiller du Roi en la Cour de Parlement de Bordeaux, seigneur et baron du Sendat; noble François de Paloque, seigneur dudit lieu et de Labanie. Le contrat fut passé dans la maison noble de Malvirade, paroisse de Cavagnan, juridiction de Bouglon, en Albret. Nicolas de Brocas était, en 1653, tuteur de ses neveux, nobles Alexandre, Pierre, et damoiselle Anne du Lyon, enfants de feus Jacques du Lyon, seigneur de Campet et de Geloux, et de damoiselle N... Sacriste de Malvirade. Il eut pour enfants de sondit mariage :

A. Noble Antoine de Brocas, écuyer, seigneur de Sauros, en Bazadois, maire perpétuel de la ville de Bazas (1689, 1693), conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et contrôleur en la chancellerie près la Cour des Aydes et Finances de Guienne, mort à Casteljaloux le 14 mars 1709, avait épousé, par contrat du 22 septembre 1675, passé dans la ville de Clairac, en Agenois, damoiselle Marie de Loches, qui reçut en dot 20,000 livres, fille de Mr Me David de Loches, avocat en Parlement, et de demoiselle Suzanne Ducamp (acte passé dans la maison de messire Gratien de Bar, seigneur et baron de Mauzac. Ont signé, entre autres : Bacalan, Samazan de Mauzac, L. Brissac, Marcellus de Gascq, Massac, etc. De cette union :

Noble Jean-Baptiste de Brocas, seigneur de Sauros, servait, le 28 février 1696, dans le régiment d'Auvergne, en qualité de sous-lieutenant, sous les ordres du colonel le chevalier de Chavigny. Il a laissé :

I. N... de Brocas, mariée à noble N... de Joly de Bonneau;
II. N... de Brocas, alliée à noble N... de Beraud.

On trouve aussi :

C. Gabriel de Brocas, marié à Catherine de Sollier, morte le 6 février 1674, dont

a. Louis de Brocas, sieur du Puch, mort le 11 février 1684;
b. Suzanne de Brocas, mariée, le 5 juin 1668, à noble Daniel de Cabanieux, morte le 31 octobre 1707;
c. Louis de Brocas, sieur de La Serre.

2° Noble Antoine de Brocas, écuyer, sieur de La Flotte, pourvu, après son père, de la charge de conseiller du Roi, lieutenant général au siége de Casteljaloux, épousa, par contrat passé devant Pommiers, notaire à Auros, damoiselle Marie DE FABRY, laquelle, après la mort de son mari, vendit, le 28 février 1660, l'office de lieutenant général au siége de Casteljaloux, à Mr Me Jean-Jacques de Mothes, sieur de La Béziade. Antoine de Brocas reçut la lettre suivante de Henry de Bourbon, prince de Condé, chef du Conseil de la Régence et ministre d'État sous la minorité du roi Louis XIV :

« Monsieur de Brocas, je vous diray, pour response à vostre lettre, que je suis bien » marry de la mort de vostre père, l'office duquel estant conservé dans sa famille » selon le droit des parties casuelles, vous ne debvés point doubter que je n'en donne » ma nomination, ainsy qu'il est accoustumé en semblable cas, à celuy que vouldront » ceux à qui ledit office appartient, pourveu que ce soit un gradué capable et faisant » profession de la relligion catholique et romaine.

» Je suis,

» Monsieur de Brocas,

» Vostre meilleur amy

» HENRY DE BOURBON.

» Paris, le xiij^e febvrier 1645. »

Antoine de Brocas mourut dans sa maison de Bachac le 11 décembre 1650, et fut enterré dans l'église dudit lieu. Il laissa de sondit mariage :

A. Noble Nicolas de Brocas, écuyer, sieur de La Flotte, lieutenant dès le 14 août 1685, puis mort capitaine dans le régiment du Roi-Infanterie, compagnie du sieur de Bougez;

B. Damoiselle Louise de Brocas de La Flotte, mariée, par contrat passé le 13 décembre 1664, à noble Pierre de Chambonneau de Burous, écuyer de la grande écurie du Roi et avocat en la Cour, fils de feu Salomon Chambonneau et de damoiselle Jeanne de Laban.

3° Joseph, qui a continué la descendance;

4° Damoiselle Rose de Brocas, mariée, par contrat passé le 14 septembre 1642, de l'agrément de ses père et mère, à noble Benjamin de Feytis, écuyer, sieur de La Coste, de Frapereau et de La Gruère, fils de noble Daniel de Feytis, écuyer, sieur desdits lieux, et de dame Marie de La Barrière, en présence de : ses père et mère; Nicolas et Antoine de Brocas, ses frères; noble Jean-Denis de Noailhan, écuyer, seigneur de Villeneuve, son oncle; Gabriel de Brocas-Tampouy, Bertrand et Gratien de Brocas, ses cousins germains; noble Henry de Bacoue, sieur de Tauranac; Me Gabriel Augier, conseiller du Roi, avocat au siége de Casteljaloux; nobles Daniel et Antoine du Castaing, écuyers; Mr Me Nicolas de L'Église, avocat en la Cour; noble Étienne de L'Église, écuyer — ses parents et oncles à la mode de Bretagne. Du côté du futur, de ses père et mère; Mr Me Jean de Bacoue, conseiller du Roi, lieutenant criminel au siége de Casteljaloux, son grand oncle; noble Marc de Sangosse, sieur de Bellac, son oncle; noble François d'Estrades, seigneur de Bonneuilh et de Savignac, conseiller et maître d'hôtel de Sa Majesté; noble N... de La Tourette, seigneur de Monneries; nobles Alexandre et Pierre Sacriste, seigneurs de Malvirade, Le Greset et Samazan; Mr Me Pierre de La Barrière, avocat en la Cour de Parlement; Jean de La Barrière, capitaine; Mr Me François de Bacoue, lieutenant criminel au siége de Casteljaloux; etc. Rose de

Brocas était veuve et habitait à Condom en 1698, époque où on trouve son nom sur la capitation de la noblesse de cette sénéchaussée. Elle fit registrer les armes de la maison de Feytis, à Bordeaux, en l'Armorial Général de France, le 6 février 1699.

V. Noble Joseph DE BROCAS, écuyer, sieur de La Nauze et de Las Grézères, passa, le 11 septembre 1652, avec damoiselle Marie de Fabry, veuve d'Antoine de Brocas, son frère, une transaction concernant les successions de ses père et mère. Il épousa, par contrat en date du 1er février 1653 *(cop. en parch.)*, damoiselle Henrye DE BRIZAC, fille de Mr Me Joseph de Brizac, conseiller du Roi et son avocat général en la Cour des Comptes de Navarre, et de damoiselle Anne de Frère. Par cet acte, qui fut passé à Nérac dans la maison du sieur de Brizac, les parties déclarèrent appartenir à la religion réformée; le futur procéda du consentement de Judith de La Mazellière, sa tante, et de noble Bertrand de Brocas-Maubert, son cousin; la future reçut en dot une constitution de 8,000 livres, et procéda de l'avis et consentement de ses père et mère; Mr Me Jacques de La Borde, conseiller du Roi, et son trésorier général d'Albret, et Mr Me Jérémie du Casse, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, ses beaux-frères; noble Henry de Vacquier, sieur du Lamon, etc.

Joseph de Brocas transigea, le 24 septembre 1658, avec le sieur de Samazan et Nicolas de Brocas du Freiche, pour raison de la succession du sieur du Castaing, son aïeul maternel, et testa, le 28 février 1685, devant de Belloc, notaire royal. Henrye de Brizac étant veuve, testa le 2 juillet 1709 et nomma ses enfants comme suit :

1° Noble Joseph de Brocas, sieur de La Nauze, maintenu dans son ancienne noblesse d'extraction, lieutenant, aide-major dans le bataillon de Launay, au régiment du Roi-Infanterie, en 1685, décédé sans postérité;

2° Noble Pierre de Brocas, écuyer, marié, le 27 septembre 1687 *(cop. en parch.)*, à damoiselle Jeanne DE BAROQUE, est nommé dans la *Gazette de France* comme se trouvant, le 24 octobre 1676, étant alors lieutenant dans le régiment de Picardie, à une affaire près de Hédin, où les Français eurent l'avantage. Il n'a pas laissé de postérité;

3° Noble Nicolas de Brocas, écuyer, sieur de La Roquette, nommé capitaine au régiment de Bourgogne-Infanterie, par commission du 26 octobre 1693, puis capitaine au régiment de Noailles, mort sans descendance;

4° Daniel, qui a continué la postérité;

5° Anne de Brocas, demoiselle, mariée à N... Brun, conseiller du Roi, lieutenant assesseur au siége de Casteljaloux;

6° Henrye de Brocas, } non mariées.
7° Blanche de Brocas, }

VI. Noble Daniel DE BROCAS, écuyer, sieur de Las Grézères, épousa : 1° par contrat passé le 5 avril 1701, damoiselle Isabeau DE COURSAN, fille de feu Louis de Coursan, et de damoiselle Marie Latané; ce contrat fut signé à Saint-Martin de Curton, juridiction de Casteljaloux; 2° par contrat passé le 21 septembre 1713, damoiselle Marie DE FOURCADE, fille de feu noble Sylvestre de Fourcade, écuyer,

sieur de Latraug, et de damoiselle Suzanne Piffon (contrat signé dans la paroisse de Masseilles, prévôté de Bazas, en présence de nobles Bernard, Bertrand et Paul de Fourcade, écuyers, frères de la future; noble Pierre de Fourcade, écuyer, son oncle; dame Élisabeth de Caumont, sa belle-sœur, etc.).

Daniel de Brocas partagea avec Joseph et Anne de Brocas, ses frère et sœur, le 26 avril 1715, les successions de leurs père et mère. Dès le 9 février 1705, Jean-Denis de Brocas, sieur de Maubert, capitaine dans le régiment de Normandie, avait donné à Daniel de Brocas, sieur des Grézères, son cousin, la lieutenance de sa compagnie, dont le Roi lui avait permis la disposition, à la charge par ledit Daniel de Brocas de fournir trois hommes bons et agréés pour ladite Compagnie. Par arrêt des commissaires généraux, à la date du 30 décembre 1717, Daniel de Brocas fut maintenu dans son ancienne noblesse d'extraction et qualité d'écuyer. Dame Marie de Fourcade, son épouse, fit son testament devant Beauroche, notaire à Casteljaloux, le 20 janvier 1724; par cet acte, elle institua pour son héritier général et universel le chevalier de Tamaignan, son neveu; laissa à son époux, afin de reconnaître les bons soins qu'elle en avait reçus, la jouissance de tous ses biens, et demanda à être inhumée et ensevelie dans l'église de Saint-Martin de Curton. Du premier mariage de Daniel de Brocas étaient provenus :

1° Pierre-Henry, dont l'article suit;

2° Isabeau-Blanche de Brocas,
3° Marie I de Brocas,
4° Marie II de Brocas,
} non mariées, instituées héritières particulières de leur père, par son testament fait devant Margartaud, notaire à Casteljaloux, le 1er mars 1752 *(copie en parch.)*.

VII. Noble, messire Pierre-Henry DE BROCAS, Ier du nom, écuyer sieur de Las Grézères, cadet-gentilhomme dans le régiment de Santerre en 1720, né le 19 avril 1702, habitant de la ville de Casteljaloux, épousa, par contrat passé le 15 mars 1728, demoiselle Jeanne DU CASSE, de Casteljaloux, fille de feu Joël du Casse, sieur de Les Hontines, et de demoiselle Françoise Sauvage. Le 26 janvier 1730, il reçut procuration de Daniel de Brocas, son père, co-héritier de la dame comtesse de Clermont, afin de se transporter à Bordeaux, et y poursuivre le procès qui était pendant au Parlement, relatif à la succession de ladite dame. Pierre-Henry de Brocas fit son testament le 14 janvier 1774, nomma ses enfants dans l'ordre ci-après, et institua héritier universel son fils aîné. De sondit mariage étaient provenus :

1° François, dont l'article suit;

2° Michel de Brocas;
3° Marc-Antoine de Brocas.
} Leur père ne leur laissa rien par son testament, parce qu'ils avaient fait profession de la vie religieuse dans l'ordre de Citeaux, et qu'ils ne pouvaient rien recevoir en vertu des lois du Royaume. Ces deux frères ont émigré pendant la Révolution.

4° Joseph de Brocas, prêtre, curé de Saint-Sève, près La Réole;
5° Élisabeth de Brocas, } mortes célibataires.
6° Marie de Brocas, }

VIII. Messire François de Brocas, écuyer, sieur de La Nauze, né le 28 février 1752, habitant à Casteljaloux, épousa, le 9 août 1758, damoiselle Jeanne-Antoinette DU CASSE DU MIRAIL, héritière de la maison noble de Mons *ou* Carnine, fille de noble Bernard du Casse, sieur du Mirail, et de dame Élisabeth de Joly d'Esclarens, habitants de Casteljaloux, paroisse Saint-Raphael. (Le même noble Bernard du Casse, en son nom et celui de son épouse, rendit foi et hommage au duc de Bouillon pour sadite maison noble de Carnine, le 15 mai 1721.) François de Brocas et son père firent signifier par huissier, le 14 mars 1777, aux maire, jurats et habitants de Casteljaloux, l'arrêt de la Cour des Aydes de Bordeaux qui les confirmait de nouveau dans leur ancienne noblesse d'extraction. François de Brocas fut institué héritier général et universel de Jeanne du Casse, sa mère, par le testament de celle-ci du 25 août 1754. Il a laissé de sondit mariage :

1° N... de Brocas, mort célibataire;
2° Pierre-Henry, qui a continué la descendance.

IX. Messire Pierre-Henry DE BROCAS DE LA NAUZE, IIe du nom, écuyer, baptisé dans l'église Notre-Dame de Casteljaloux le 1er août 1762, obtint, le 10 août 1782, de M. Chérin, généalogiste des Ordres du Roi, le certificat de noblesse requis pour le service militaire, et entra comme sous-lieutenant au régiment de Limosin, compagnie de M. de Montbrison, de Casteljaloux, le 20 février 1784. Le 8 juillet 1786, il passa avec le même grade dans la compagnie des chasseurs du même régiment; émigra en 1791 et fit la campagne de 1792 dans le corps des Mousquetaires (2e compagnie noble d'ordonnance). Licencié avec ce corps après la campagne, il demeura à l'Étranger jusqu'à l'amnistie. Le 11 mars 1814, M. de Brocas eut l'honneur d'accompagner Monseigneur le duc d'Angoulême à son entrée à Bazas, lors de son retour en France, et fut décoré à cette occasion des insignes du Brassard-Bordelais. Il est décédé au château de Carnine le 21 janvier 1824, laissant du mariage qu'il avait contracté le 26 juin 1801 avec demoiselle Thérèze-Fanny DE MIRAMBET, de la ville de Bazas, fille de messire Jean de Mirambet, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant au régiment de La Tour du Pin et ancien émigré, et de dame Jeanne d'Armand :

1° Pierre-Henry de Brocas, mort en bas âge;
2° Louis-Hyacinthe de Brocas, décédé sans alliance;
3° François-Vosy, qui continue la postérité;
4° Jeanne-Hébé de Brocas, mariée à M. François de Poumeyrol, président honoraire de la Cour Impériale de Bordeaux.

X. Noble François-Vosy DE BROCAS DE LA NAUZE, écuyer, chef des nom et armes de sa maison, habitant au château de Carnine, près Casteljaloux, a épousé, du consentement de sa mère, le 25 mai 1846, mademoiselle Mathilde-Marie-Françoise DE VILLESPASSANS DE FAURE, fille de M. Théophile-Raymond-Isabeau de Villespassans de Faure, marquis de Saint-Maurice, baron de Montpaon, ancien chevau-léger de la garde du roi Louis XVIII, décoré de la Légion-d'Honneur, et de madame Olympie-Marie Baudens. De ce mariage :

1° Noble Guillaume-François-de-L'Ile de Brocas de La Nauze, né au château de Carnine le 31 octobre 1849;

2° Thérèze-Théophile-Genevière de Brocas de La Nauze, née à Toulouse le 28 juin 1847, morte au château de Saint-Chamaux, en Albigeois, le 3 janvier 1851;

3° Antoinette-Marie-Félicie de Brocas de La Nauze, née au château de Carnine le 29 août 1852.

DE PICHON,

Hauts et puissants seigneurs, MESSIRES, NOBLES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE LA FONT, LA ROCHETTE, MONTAIGU, LUZERIO, CARRIET, LE CAILLAU, PRADELLE, SÉNILHAC, RÉTHAU, PONTHIEU, MONTGAILLARD, MUSCADET, VALLIER, MASGÈSIR, CAUPENNE, LABOURET, PEAUT, LES MARAIS, ROUCHAUD; — BARONS DE PAREMPUYRE et DE LONGUEVILLE; — CO-SEIGNEURS DE MARMANDE; — SUZERAINS D'ARSAC, etc.; — *en Agenois, Bordelois, Médoc, Saintonge, Poitou, etc.*

ARMES : *Parti, au 1 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 molettes d'éperons du même, et en pointe d'un agneau passant d'argent surmontant un croissant du même,* qui est DE PICHON; *au 2, coupé : au 1 de gueules, au lion d'or, accompagné en chef de 3 étoiles du même,* qui est DE BAVOLIER; *au 2 du coupé, d'argent, à la bande de gueules chargé d'une rose d'or, accostée de 2 roues du même,* qui est D'AFFIS. Couronne de marquis; supports : deux griffons.

Très-ancienne famille de Guienne, féconde en personnages éminents dans l'Église et la magistrature. M. Lainé de La Marre, successeur de M. de Courcelles, a publié, dans le tome VI des *Archives de la Noblesse,* une généalogie complète de la maison de Pichon. Nous allons analyser et compléter ce travail.

Richard DE PICHON, prévôt royal du palais de l'Ombrière, à Bordeaux, vivant au XIIe siècle, bâtit et fonda l'église Sainte-Colombe, dans laquelle on voyait encore ses armes en 1612, sculptées sur l'un des piliers et peintes sur les vitraux du maître-autel *(Preuves de Malte pour Jacques de Pichon-Pradelle, 1612).* Ces mêmes preuves établissent encore que ces armes étaient peintes sur un livre datant de 1462, conservé à l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux.

Guillaume DE PICHON, évêque de Saint-Brieuc en 1229, mourut saintement en 1234.

I. Jacques DE PICHON, Ier du nom, écuyer, seigneur de La Font, porté sur un rôle d'écuyers en 1380, eut de Marguerite DE BEAUVILLE, son épouse :

1° Jean, qui suit;
2° Pierre de Pichon assista en qualité de secrétaire du Roi, en 1443, au traité de paix que Dunois conclut entre les rois de France et d'Angleterre.

II. Noble Jean DE PICHON, Ier du nom, seigneur de La Rochette et de Montaigu, conseiller du Roi au Parlement de Paris en 1420, eut de Catherine DE VILLENEUVE, sa femme :

III. Noble Raoul DE PICHON, seigneur de La Rochette, Montaigu, Luzerio, Carriet, Le Caillau, conseiller au Parlement de Paris en 1454, puis conseiller d'État du roi Louis XI, épousa en premières noces Blanche LE PICARD DE PLATTEVILLE, puis Catherine RATTE, d'une famille noble de Bourges. Il eut de ce second mariage :

IV. Jean DE PICHON, IIe du nom, écuyer, seigneur de la maison noble du Caillau, jurat-gentilhomme de Bordeaux en 1553, marié en 1519 avec Mathurine DE GUÉRIN. Il eut de cette union :

1° Richard, dont l'article suit;

2° Jacques de Pichon, auteur des seigneurs DE PRADELLE et DE SENILHAC, en Saintonge, dont la postérité s'est éteinte dans le siècle dernier après s'être fondue dans la maison de Branda-Terrefort, et par celle-ci dans la branche de Pichon Longueville. Ils s'étaient alliés aux familles de Richard, de Pontac, des Aygues, du Lys, de Boucaud, de Balan, de Castaing, de Branda, etc., et avaient produit entre autres illustrations : un trésorier général de France, jurat gentilhomme de Bordeaux en 1573; un contrôleur général des finances en Guienne; un chevalier commandeur de l'Ordre de Malte, amiral des Bordelais au siége de Libourne; un conseiller d'État, procureur général au Parlement de Bordeaux; un conseiller en la même Cour, etc. Nous ignorons si Jacques de Pichon, conseiller du Roi, président d'honneur au siége présidial de Saintes, anobli par lettres données à Versailles au mois de septembre 1700, registrées le 23 août 1701 *(arch. de Bord.)*, appartenait à cette branche. — Pierre Jean-Baptiste PICHON, déporté de la province de Saintonge pendant la Révolution, a eu pour neveux et héritiers, en 1826, dans la répartition de l'indemnité : Nicolas Pichon de Richemont, Pierre-Xavier, Marguerite-Anne-Julie et Joséphine Pichon.

V. Richard DE PICHON, écuyer, seigneur de la maison noble du Caillau, clerc ordinaire de la ville de Bordeaux, mourut en 1604. Par lettres données à Blaye au mois de février 1577, registrées le 5 juin 1597, il fut anobli par le Roi Henry III; il le fut de nouveau par lettres données au camp de Gergeau au mois de juin 1589, registrées le 31 mars 1590 *(arch. de Bord.)*. Mais ces lettres de noblesse qu'Henry III avait la manie de distribuer à ses sujets déjà nobles, et dont nous avons déjà cité un exemple à l'article de la maison du Vergier, n'étaient en réalité qu'une haute marque de faveur royale, qu'il eût été imprudent aux favorisés de refuser. On conçoit donc pourquoi tant de familles anciennes et distinguées acceptèrent du protecteur de la Ligue des anoblissements qui n'avaient d'autre but que de les lier plus étroitement au souverain. Les mêmes faits se reproduisirent du reste sous Louis XIV, après la reddition de Bordeaux.

Richard de Pichon avait été marié en 1560 avec Peyronne DE SABAROS. Il en eut :

VI. François DE PICHON, Ier du nom, chevalier, seigneur de Carriet, Muscadet, Le Caillau, conseiller au Grand Conseil, maître des Requêtes, président à mortier, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, second président au Parlement de

Guienne, mort en janvier 1648, laissa de son mariage, contracté en 1602, avec Catherine DE BAVOLIER :

1° Bernard, qui suit;

2° Messire Jacques de Pichon, chevalier, seigneur de Muscadet et du Caillau, conseiller, puis président aux Enquêtes du Parlement de Bordeaux, colonel d'un régiment de son nom, marié à Jeanne DE MASSIP. Sa petite-fille épousa le comte d'Estillac, et hérita de cette branche. Son second fils, Jacques de Pichon-Muscadet, fut chevalier de Malte et commandeur de Raissac.

VII. Messire Bernard DE PICHON, chevalier, seigneur de Carriet, baron de Longueville et de Parempuyre, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, grand président du Parlement de Guienne, fut l'un des personnages les plus marquants à Bordeaux durant les troubles de la minorité de Louis XIV. Il épousa en premières noces, le 19 août 1658, Catherine DE LA LANNE; 2° le 8 septembre 1646, Anne D'AFFIS, baronne de Longueville, veuve de Gabriel de Jaubert de Saint-Gelays, comte de Bourzac. Du premier lit :

1° Finette de Pichon, mariée : 1° à Pierre d'Abzac, marquis de La Douze; 2° à Louis David, baron du Petit-Puy; 3° à N... de La Faurie. De ce dernier mariage sont issus les seigneurs de La Faurie de Montbadon, les ducs de Lorges, la marquise de Donissan, la comtesse de Chastelux, etc.

Du second lit :

2° François, dont l'article suit;

3° Jacques-François de Pichon, chevalier, seigneur, baron de Longueville, maintenu dans sa noblesse de race, comme cadet de sa maison, par ordonnance de l'intendant de Bordeaux, en date du 25 janvier 1698, marié en 1694 à Thérèze DES MESURES DE RAUZAN, dont :

Jacques de Pichon, chevalier, seigneur, baron de Longueville, conseiller-lay en la Grand'Chambre du Parlement de Bordeaux, marié en 1730 à Germaine DE LAJUS, dont :

Jean-Pierre de Pichon, chevalier, seigneur, baron de Longueville, reçu conseiller-lay au Parlement de Bordeaux le 14 juillet 1751, marié en 1747 à Marie-Barbe BRANDA DE TERREFORT, fille de François-Raymond Branda de Terrefort et de Thérèze de Pichon-Sénilhac, dont :

Messire Joseph de Pichon, chevalier, baron de Pichon-Longueville, assista en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux. Député par la ville de Bordeaux, en 1816, pour complimenter le Roi, à l'occasion du mariage du duc de Berry, puis en 1820, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le duc de Bordeaux; marié en 1784 à Marguerite-Rosalie-Félicité DE PELET D'ANGLADE, dont :

1° Raoul-Jacques-Albert-Paulin, chevalier, baron de Pichon-Longueville, chevalier du Brassard-Bordelais, décoré de la Légion-d'Honneur en 1815, des mains de *Madame*, duchesse d'Angoulême; lieutenant de cavalerie en 1816; membre du Conseil Général de la Gironde,

démissionnaire en 1830; marié en 1819 à Marie-Marthe-Armande-Félicité-Pétronille DE RAYMOND DE LA LANDE.

2° Louis-Antoine-Joseph, chevalier de Pichon-Longueville, brigadier dans les volontaires royaux, chevalier du Brassard-Bordelais, et décoré de la Légion-d'Honneur en 1814; mort en 1835.

3° Marie-Joséphine-Thérèze-Sophie, comtesse de Pichon-Longueville, chanoinesse du chapitre royal de Sainte-Anne de Munich, en Bavière, en 1823;

4° Marie-Laure-Fortunée-Virginie de Pichon-Longueville, épouse de Henry, comte de Raymond de La Lande;

5° Joséphine-Gabrielle-Blanche de Pichon-Longueville, mariée à Pierre-Paul-Éléonore, vicomte de Souris de Lavaud de Sainte-Fortunade.

VIII. François DE PICHON, IIe du nom, chevalier, seigneur de Carriet, La Mothe, Caupenne, Labouret, Vallier, baron de Parempuyre, épousa, le 12 décembre 1671, Benoîte D'ALESME D'ARÉRAC, dont :

IX. Haut et puissant seigneur Jacques DE PICHON, IIe du nom, chevalier, baron de Parempuyre, seigneur de Carriet, La Mothe, Caupenne, Labouret et autres places, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Bordeaux, marié, le 25 mai 1709, à Marie DU ROY, dont :

X. Messire Jean-Joseph DE PICHON, écuyer, chevalier, baron de Parempuyre, seigneur de La Mothe, Caupenne, Labouret, Carriet et autres lieux, suzerain de la terre d'Arsac, marié avec N... DE JOGUET, dont :

XI. Messire Guillaume DE PICHON, chevalier, co-seigneur, baron de Parempuyre, a assisté en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux. Il est mort en 1815, laissant de son mariage, contracté le 18 septembre 1800, avec sophie DE QUEUX :

1° Charles, baron de Pichon, député avec le marquis de Lur-Saluces et MM. Papin et Dalos, par les légitimistes de Bordeaux, pour complimenter Monseigneur le Duc de Bordeaux sur sa majorité. Il est décédé en 1851;

2° Hippolyte, dont l'article suit;

3° Noble Gustave de Pichon, entré en 1823 à l'École militaire de Saint-Cyr, puis sous-lieutenant dans les carabiniers, marié en 1837 à mademoiselle Estelle LE GARDEUR DE TILLY. De ce mariage :

A. Noble Raoul de Pichon, né en octobre 1838;

B. Berthe de Pichon, mariée avec Alexandre Grand de Luxolière, baron de Bellussière;

C. Hélène de Pichon;

D. Sophie de Pichon;

E. Mathilde de Pichon;

F. Marie de Pichon;

G. Florence de Pichon;

4° Noble Théophile de Pichon a épousé mademoiselle Louise-Hélène DE BRACH, dont sont provenues :

A. Marthe de Pichon ;

B. Marie de Pichon ;

C. Thérèze de Pichon ;

D. Clémence de Pichon ;

E. Magdeleine de Pichon.

5° Thérèze de Pichon, alliée en 1828 à Théodore de Pichard.

XII. Hippolyte, baron DE PICHON, est le chef des nom et armes de sa famille.

NOTA. — La maison de Pichon est alliée directement aux suivantes : de Beauville, de Villeneuve, Le Picard, Ratte, de Pontac, de Lestonnac, de Guérin, d'Outre, de Richard de La Magdeleine, de Gascq, de Sabaros, des Aygues, du Lys, de Boucaud, de Pommiers, de Balan, Castaing, Branda de Terrefort, de Bavolier, de Massip, d'Estillac, de Cursol, de Malvin, de La Roche de Guimps, de Fonteneil, de Salignac, de La Lanne, d'Affis, d'Abzac, David du Petit-Puy, de La Faurie, de Faudoas, del Pech, d'Alesme, du Roy, de Reignac, de Pauzader, de Lamourous, de Joguet, du Roy de Suduireau, de Queux, Le Gardeur de Tilly, Grand de Luxolière, de Brach, de Pichard, des Mesures de Rauzan, de Loupes, de Lajus, de Pelet d'Anglade, Raymond de La Lande, de Souris de Lavaud, etc.

DE MELET,

Hauts et puissants seigneurs, nobles et puissants hommes et nobles sires, MESSEIGNEURS, NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, DONZELS, BARONS DE MONTBALEN ; — SEIGNEURS DE MELET, HAUTE-ROQUE, GONTAUD, PUJOLS, LOUBENS, LES MARAIS, LA SALLE, LAUBESCQ, LA SALLE DE CASTELVIEILH, MAISON-NEUVE, LA HAILLE, MAISON-NOBLE, PÉPINES, HAUTEFAYE, GUIBON, BARTHALLOT, MAUPAS, LA BROUSSE, LA ROCHE-MARAIS, CRAIN, FAUDON, LA CONQUETTE, LE CLUZEAU, SAINT-MÉLAN, SAINT-PARDOUX, LE POUJET, ROCHEMONT, etc. ; — *en Agenois, Condomois, Bazadois, Bordelois, etc.*

ARMES : *D'azur, au cerf passant d'or, onglé et sommé de gueules.* Couronne de comte.
Tenants : deux anges.

L'ancienneté et les services de cette famille lui donnent rang parmi les plus considérables de la province. Il n'est donc pas étonnant que d'autres maisons qui avaient l'honneur de porter un nom se rapprochant du sien aient cherché à s'y rattacher.

Il existe en Guienne trois familles complétement distinctes qui ont porté simultanément les noms DE MELET et DE MELLET.

La première est celle qui fait le sujet de cette notice. Son nom s'écrivait anciennement *de Melleto*, et plus souvent *de Meleto*. De toute antiquité elle portait pour signe héraldique un *cerf*, comme en justifie un dessin enluminé dont la forme et le style se rapportent au commencement du XIIIe siècle, et qui représente les armoiries de la famille de Melet : *d'azur, au cerf passant d'or surmonté à senestre d'un croissant contourné du même;* tenants : deux anges.

La deuxième famille, dont le nom s'écrivait *de Mealeto* (DE MIALET, et par corruption DE MELLET), tire son nom et son origine de la paroisse et bourg de Mialet, en Périgord, sur les confins du Limosin. Elle est connue par filiation depuis l'année 1554, et ses armes patronymiques sont : *d'azur, à 3 ruches d'argent.*

Enfin, la troisième famille est une maison d'origine bourgeoise de la ville de Condom, qui, à la faveur de son voisinage avec la maison de Melet, et surtout de l'influence qu'elle avait elle-même au XVIIe siècle, s'est fait passer pour une branche de cette maison, s'est fait maintenir telle par l'intendant Pellot, et a même trouvé moyen de faire insérer dans l'Armorial Général de MM. d'Hozier sa généalogie, qui lui donnait une origine commune avec la maison de Melet de Gontaud.

Le nom de cette troisième famille était *Meleti*, selon un mémoire généalogique dressé sur titres, conservé dans les archives de la famille de Melet-Montbalen; ses aïeux, loin d'être écuyers, seigneurs de Fondelin, comme l'ont admis Pellot et

d'Hozier, étaient, de père en fils, marchands à Condom depuis Pierre Melet, vivant en 1476, jusqu'à Bertrand Melet, père de François, qui épousa Anne d'Ancezis en 1585, et prit le premier le titre d'écuyer, seigneur de Fondelin. Les armes de cette famille étaient parlantes : *d'azur, à 3 ruches à miel d'argent*, aliàs *d'or, posées 2 et 1.* L'Armorial manuscrit, dressé en exécution de l'édit de 1696, a confondu (peut-être par de bonnes raisons, car les Mellet de Condom étaient lieutenants généraux de cette sénéchaussée) les armes des Melet de Gontaud et des Mellet de Fondelin. On y trouve même des déclarations où des rameaux de la maison de Melet ont fait enregistrer leurs armes : *d'azur, au cerf d'or accompagné de 3 ruches du même;* d'autres où ils ont adopté les armoiries des Mellet de Fondelin. Mais ces particularités ne peuvent tirer à conséquence, si l'on considère l'ignorance où étaient alors les familles de leurs armoiries personnelles, avec quelle légèreté fut dressé cet Armorial, et avec quelle précipitation il fut achevé. Dans le brevet d'armoiries qu'il délivra à Izaac de Melet, seigneur de Laubescq, le 9 avril 1698 *(reg. 1, n° 127)*, énonçant *d'azur, à 3 ruches d'or*, d'Hozier reconnut cette erreur, puisqu'il ajouta en marge du brevet : « Ces » armes sont celles de MM. de Melet-Fondelin et de Sainte-Livrade, qui ne sont pas » de cette famille de Melet de Faudon, qui porte pour armes : *d'azur, au cerf d'or* » *passant.* »

Il dépendait aussi de d'Hozier de rectifier une erreur plus grave, celle contenue dans le jugement de maintenue de M. Pellot, rendu le 5 mai 1668, qui attribue une origine commune à la famille de Melet et à celle de Mellet de Fondelin; malheureusement, d'Hozier ne prit pas garde à la double différence de nom et d'armes, et il inséra dans la IIe partie du Ve registre de son Armorial Général de France la généalogie complète des deux familles, qu'il rattacha l'une à l'autre, de même que l'avait fait l'intendant Pellot.

Dans la généalogie que nous donnons ci-après, nous avons éliminé toutes les branches provenues des Mellet de Fondelin, parce qu'il était évident pour nous qu'elles n'appartenaient pas à la famille de Melet. Du reste, la généalogie qui va suivre a été dressée exclusivement sur les titres nombreux dont cette maison est encore en possession.

Noble Jean de Melet rendit, en 1039, un hommage qui est rapporté dans celui rendu le 24 avril 1518 par Jean-Pierre de Melet, l'un de ses descendants.

B. de Melleto (de Melet) fit partie de la troisième croisade en 1190. Avec Bertrand de Foucaud, il emprunta 120 livres aux marchands de Gênes, sous la garantie de Nompar de Caumont, par acte daté de Tyr au mois de mai 1192. En raison de l'existence de ce titre, on a représenté au-dessus du nom de B. de Melet, dans la deuxième salle carrée du musée de Versailles, *trois ruches d'argent en champ d'azur*, et tranché ainsi à la légère la question de savoir à quelle famille appartenait B. de Melleto, en l'attribuant à la maison périgordine de Mellet. Nous ferons observer

que le premier titre connu de la famille de Melet étant de beaucoup antérieur au premier titre connu des Mellet, il paraissait naturel de représenter à la Galerie des Croisades les armes de la famille la plus ancienne.

Bertrand DE MELET fut témoin, en 1245, d'une transaction passée entre Guillaume, abbé de Conques, et le seigneur de Severac *(Recueil de* DOAT, *titres de l'abbaye de Conques, t. II, fol. 17 et 18, v°).*

La filiation suivie de la maison de Melet s'établit par titres non interrompus à partir de l'année 1349; de sorte qu'avant la Révolution cette famille eût été à même de faire les preuves pour les Présentations à la Cour.

Une branche de cette famille, celle des seigneurs de Castelvieilh, avait anciennement le privilége de pouvoir chasser en tout temps sur les terres des comtes de Bénauges, et de manger et faire cuire le gibier dans une salle du château de ceux-ci, spécialement affectée à cet usage.

I. Monseigneur, noble Gaston DE MELET *(de Melleto),* Ier du nom, donzel, seigneur en sa partie de Gontaud, fit un échange, le 15 février 1349 *(v. st.),* avec noble baron En Guilhem-Arramon de Fargues, donzel et seigneur de Gontaud en sa partie *(titre orig. en idiome gascon et en parch.).* Le 9 juillet 1365, il rendit hommage lige de la terre de Gontaud, en Agenois, au très-noble et *non redouté* seigneur Prince de Galles, en la cité de Bergerac, avec les co-seigneurs de ladite terre, savoir: Aymeric de Cosorn, Arnaud de Montmorel, Bernard d'Auriac, Jean de Bouglon, Arnaud de La Lande, écuyer (autorisé de Marthe de Preyssac, dame dudit lieu et de Madaillan), dame Sybille de Durfort, Pierre de Gontaud, seigneur et baron dudit lieu, Léonard de Rabinham (de Ravignan), sieur de Castelcuillier; Bertrand de Fargues, sieur de Mauvesin, et Gilles de Pellegrue *(cop. collat.).* Gaston de Melet eut pour fils :

II. Noble homme Jean DE MELET, Ier du nom, écuyer, marié en 1370 avec Armande DE GONTAUD, dont provint :

III. Noble Bernard, *aliàs* Bertrand DE MELET *(de Meleto),* écuyer, seigneur de Pujols, qui, dans un titre du 29 janvier 1411 *(v. st.),* se qualifie juge ordinaire, pour le Roi, de Condom et d'Agen, charge considérable dans ce temps *(orig.);* marié en 1415 avec comtesse DE FUMEL-MONTSÉGUR, fille naturelle et légitime de Tandonnet de Fumel, seigneur de Montségur, en Agenois, il en eut :

IV. Noble homme Jean DE MELET, IIe du nom, écuyer, seigneur de la quatrième partie de Gontaud, en Agenois, et de Loubens et Pujols en la sénéchaussée de Baza-

dois, naquit en 1418. Il rendit hommage des terres précitées au duc de Guienne, le 5 décembre 1465 *(expéd. déliv. en 1660 sur l'orig. étant à la Ch. des Comptes de Languedoc)*; il fit son testament, le 26 mai 1465, devant de Mirambeau, notaire; par cet acte, il veut être enseveli dans l'église de Notre-Dame de Gontaud, en la chapelle Saint-André, fondée par ceux de son lignage, et où monseigneur Gaston, son ancêtre, est enterré; donne 8 francs bordelois pour fonder des messes, et nomme ses enfants cités plus bas *(orig. en idiome gascon)*. Il avait épousé, en 1444, Marie DE MADAILLAN, fille naturelle et légitime de Gilbert de Madaillan, seigneur de Montvieil. De ce mariage :

1° Jean, dont l'article suit;

2° Noble Gaillard de Melet, légataire, avec son frère aîné, de la maison noble de Loubens, par le testament de leur père;

3° Noble François de Melet, écuyer, seigneur de la maison noble des Marais, que son père lui légua par le même testament;

4° Noble homme et noble sire Jean II de Melet, écuyer, seigneur de La Salle, sénéchal d'Albret, chambellan du roi de Navarre, et capitaine ou gouverneur aux gouvernements de Tartas et de Gossens, est nommé dans un acte du 25 décembre 1508 *(copie signif. en 1688)*, et mourut sans postérité après l'an 1557;

5° Noble Pierre I de Melet, écuyer, seigneur des maisons nobles de Laubescq et de La Salle de Castelvieilh, habitant de Gontaud, en Agenois, a été la tige des branches DE LAUBESCQ, HAUTEROQUE, LA SALLE DE CASTELVIEILH, etc. Il épousa, par contrat passé le 18 juillet 1519, damoiselle Marguerite DE PUYMAIGNAN, la jeune, fille naturelle et légitime de noble François de Puymaignan, écuyer, seigneur de La Salle de Castelvieilh, en Bénauges, sénéchaussée de Bazadois, et sœur cadette de Marguerite de Puymaignan, épouse de noble Jean de Madaillan, écuyer, seigneur dudit lieu. Il testa le 11 octobre 1541, et laissa deux fils, auteurs chacun d'un rameau, savoir :

A. Noble et puissant homme Bernard de Melet, écuyer, seigneur de Laubescq, Maisonneuve, Gontaud, La Salle de Castelvieilh, fut marié : 1° par articles sous seings-privés, en date du 6 novembre 1547, à Jeanne DE BONNAIRE, fille de Pierre de Bonnaire, écuyer, seigneur de Castella, et de demoiselle Isabeau de Montreuil, dame dudit lieu, et sœur d'Étienne et de Charles de Bonnaire; 2° à demoiselle Marie DE FARGUES, morte sans enfants; 3° par contrat passé le 23 décembre 1559, à damoiselle Jacobie D'ABZAC, fille naturelle et légitime de Bertrand II d'Abzac, écuyer, seigneur de Bellegarde et de Paussac, en Périgord, et de damoiselle Marguerite de Thibault de La Gauderie. Bernard de Melet eut de son premier mariage une fille, testa le 9 février 1599, et laissa de sa troisième union :

Noble et puissant homme Pierre de Melet, écuyer, seigneur de Maisonneuve, Laubescq, Castelvieilh, La Salle, Gontaud, accorda son contrat de mariage, le 15 avril 1596, avec damoiselle Élisabeth D'ARNOUL DE SAINT-SIMON, fille naturelle et légitime de noble et puissant homme André d'Arnoul de Saint-Simon, seigneur de Saint-Simon, Brie en Archiac, Vaumondois et autres lieux, et de damoiselle Lucrèce d'Eschallard. Il mourut avant le 27 août 1613, et sa femme avant le 1er octobre 1617. De leur mariage :

I. Noble homme Izaac de Melet, écuyer, seigneur de Laubescq, La Haille, La Salle de Castelvieilh, Maisonneuve et autres lieux, enseigne au régi-

ment des Vaisseaux, fut mis, ainsi que ses deux frères et sa sœur, sous la tutelle de Jean de Ligardes, écuyer, qui, en leur nom, rendit hommage au duc d'Épernon de la maison noble de La Salle de Castelvieilh; fit son testament, et y nomma ses enfants, le 25 février 1671, et mourut avant le 17 août 1676. Il avait épousé : 1° par contrat du 17 octobre 1621, sous l'assistance de noble Daniel de Melet, écuyer, sieur de Guibon, son cousin paternel; demoiselle Marthe de Melet de Barthallot, son unique tante paternelle, et demoiselle Louise de Melet de La Barthe, — damoiselle Catherine DE BACALAN, fille naturelle et légitime de noble Thomas de Bacalan, écuyer, seigneur de La Mothe, La Haille, Chinchon, et de demoiselle Jeanne de Bonneau, assistée de noble Jean de Bacalan, sieur de Nogaret, et de ses oncles : noble Jehan de Bacalan, avocat général au Parlement et Chambre de Guienne, seigneur de Vaure et de Caupenne; André de Bacalan, seigneur de Basseran; Samuel de Bacalan, sieur de Laurée; Timothée de Bacalan, sieur de La Barthe; Eymeric de Bacalan, conseiller du Roi et lieutenant-général d'Albret au siége de Castelmoron; — 2° par contrat passé le 14 août 1633, damoiselle Marguerite DE BORIE, fille de feu Jean de Borie, écuyer, sieur de la maison noble de Roquenègre, et de damoiselle Anne de Ségur. Présents : Guaxies de Rebleix, écuyer, sieur de Jonqueyres; Jean de Borie, écuyer, sieur des Villottes; Thomas de Borie, religieux infirmier de l'abbaye Sainte-Anne de Bordeaux; Pierre de Borie, écuyer, sieur de Lignan — frères de la future; Jean de Vigolle, écuyer, sieur de Roquenègre; Pierre de Vigolle, écuyer, sieur de La Ramade; Jean de Malescot, prieur de Rauzan, etc. Izaac de Melet fut convoqué, le 29 septembre 1639, par Henry, évêque de Bazas, pour qu'il eût à se rendre le plus promptement possible à l'armée de Roussillon, et y contribuer à repousser les ennemis *(orig.)*. Il produisit ses titres de noblesse devant Pierre du Puy, procureur du Roi, conseiller au siége présidial de Condom, commissaire subdélégué par M. Pellot, intendant de Guienne, et fut maintenu par ce dernier, sur ces mêmes titres remontés à l'année 1487, le 5 mai 1668, selon jugement souverain rendu à Agen. Du premier lit :

1° Noble Symphorien de Melet, écuyer, seigneur de Laubescq, transigea avec ses frères le 27 juillet 1677, et laissa de son mariage avec Catherine DE LUXE, sœur de messire Éléazar de Luxe :

Noble Izaac de Melet, écuyer, seigneur de la maison noble de Laubescq, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Bazin de Bezons, intendant de Guienne, le 21 août 1697. Il fit enregistrer ses armoiries en l'Armorial Général de France, à Bordeaux, le 29 novembre 1697 : *d'azur, au cerf passant d'or, sommé de gueules;* fit son testament mutuel le 6 juin 1724, avec sa femme dame Marie DE BACALAN, et laissa de celle-ci :

Messire Timothée de Melet, écuyer, seigneur de Laubescq, marié, le 26 juillet 1730, à dame Marguerite DE LA COSTE DU BARRY, testa le 20 novembre 1749, et laissa de sondit mariage :

I' Henry-Raymond de Melet, écuyer, né le 8 juillet 1738;

II' Marthe de Melet;
III' Magdeleine de Melet;
IV' Françoise de Melet.

2°' Noble Jean de Melet, écuyer, seigneur de la maison noble de La Haille;

3°' Demoiselle Catherine de Melet;

4°' Demoiselle Sybille de Melet, mariée : 1° à Charles de Brouilhac, écuyer, sieur de L'Isle; 2° à noble Timothée de Bacalan, écuyer, sieur de Murailhes.

Du second mariage d'Izaac de Melet avec Marguerite de Borie :

5°' Noble Pierre I de Melet, écuyer, seigneur de Hauteroque, fit donation de tous ses biens à son frère cadet, le 7 novembre 1692, et mourut sans alliance au mois de février 1696;

6°' Noble Pierre II de Melet de Laubescq, écuyer, seigneur de Laubescq, de La Salle, de Castelvieilh et de Hauteroque, servit dans les gardes du corps du Roi, en la compagnie du comte de Charost; obtint son congé le 27 août 1688; fut nommé inspecteur des compagnies bourgeoises de l'Élection de Bordeaux; fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Bazin de Bezons, intendant de Guienne, en date du 16 août 1697; reçut, le 7 juillet 1706, une lettre de M. de Montferrand, grand sénéchal de Guienne, qui l'invitait à se trouver, le 11 du même mois, à l'Assemblée du ban de la Noblesse à Lesparre; fit registrer ses armes dans l'Armorial Général de France, à Bordeaux, le 21 février 1698 : *d'azur, au cerf passant d'or, onglé de gueules;* et mourut au mois de janvier 1713, laissant de damoiselle Bartholomée DE PASCAL, qu'il avait épousée par contrat du 17 août 1676, fille de Mr Me Jean-Pascal, avocat au Parlement de Bordeaux, et de damoiselle Marie La Taste :

A' Noble, messire, Pierre de Melet, écuyer, seigneur de la maison noble de La Salle de Castelvieilh et de Laubescq, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, gendarme, puis brigadier de la garde du Roy, obtint, au mois de juin 1736, une pension extraordinaire de 600 livres sur le Trésor, en considération de ses services, et laissa de son mariage, contracté le 28 novembre 1697, avec dame Marie-Rose DE FORTASSIES, fille de Pierre de Fortassies et d'Isabeau de Bouyre :

a' Noble Pierre de Melet, né le 29 mai 1698, sieur de Castelvieilh, page du prince Ragotzky en 1717;

b' Catherine de Melet, née le 14 octobre 1702, reçue à Saint-Cyr le 10 octobre 1714, fit ses preuves de noblesse à cette fin, devant le Juge d'armes de France, et fut mariée depuis à Jean-Jacques de Melet, son parent, écuyer, seigneur de Rochemont;

c' Barthélemie de Melet.

B' Françoise de Melet, née à Saint-Seurin de Rions le 16 janvier

1684, fit ses preuves pour être reçue à l'école noble de Saint-Louis, à Saint-Cyr.

II. Christophe de Melet;

III. Alexandre de Melet;

IV. Louise de Melet, mariée à François de Carles, écuyer.

B. Jacques de Melet fut marié : 1° par contrat du 11 décembre 1562, à demoiselle Catherine DE RAYMOND, morte sans enfants; 2° par contrat du 28 septembre 1567, à demoiselle Isabeau FOURNIER, qui, étant veuve, fit une donation, le 5 mars 1607, à son fils :

Noble Izaac de Melet, seigneur de Maupas, marié : 1° à demoiselle Guyonne DE SENTOUT; 2° à demoiselle Adrienne DE LEAUMONT, dont il eut un fils tué au siége de Turin; 3° par contrat du 12 janvier 1626, à demoiselle Suzanne DE BORIE. Il fit son testament le 14 mars 1662, et laissa de sa dernière femme quatre enfants, savoir :

I. Thomas de Melet, écuyer, seigneur de Maupas et de La Brousse, né le 21 mars 1632, marié, par contrat du 12 novembre 1665, à demoiselle Marie DE NOLIBOIS, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par ordonnance de M. Pellot, intendant de Guienne, le 5 mai 1668; rendit hommage à l'archevêque de Bordeaux, le 16 juillet 1669 et le 14 janvier 1686, des rentes nobles qu'il tenait à Montravel, en Périgord; mourut le 10 novembre 1694, et laissa de sondit mariage :

1°' Guillaume-Samuel de Melet, seigneur de Maupas, capitaine de cavalerie, qui, de son mariage, accordé le 16 février 1705, avec demoiselle Suzanne-Henriette DE CAZEAUX, fille de Jean de Cazeaux, écuyer, seigneur de Roques, et de dame Marie Juliot de La Devise, eut :

Marguerite-Laurence-Henriette de Melet, née le 9 août 1711, mariée à messire Louis de Malet de Puyvallier, chevalier, seigneur de Roquefort.

2°' Salomon de Melet, prêtre, curé de Castelmoron, au diocèse de Bazas;

3°' Pierre de Melet, lieutenant de cavalerie au régiment de Villequier;

4°' Suzanne de Melet, religieuse ursuline à Bazas;

5°' Angélique de Melet, religieuse au couvent de l'Enfant-Jésus, à Gensac, en Bazadois;

6°' Marguerite de Melet, religieuse aux Ursulines de Bazas.

II. Élisabeth de Melet, mariée à Pierre Renaud, procureur du Roi de la sénéchaussée de Castelmoron;

III. Marguerite I de Melet, mariée à Jean de Bacalan, sieur du Boisgéran;

IV. Marguerite II de Melet, alliée à Jean de Remigron, sieur des Gabarians.

6° Pierre II de Melet, mort sans postérité, au service du Roi, en Italie;

7° Noble Annelote de Melet, légataire de son père en 800 francs bordelois.

V. Noble homme Jean DE MELET, IIIe du nom *(Nobilis vir Johannes de Melleto)*, écuyer, seigneur des maisons nobles de La Roche-Marais, La Salle et Gontaud, en la sénéchaussée d'Agenois, homme d'armes des Ordonnances du Roi, habitant de la

ville de Gontaud, rendit hommage, le 5 décembre 1471, dans la ville de Saint-Jean-d'Angély, à Charles de France, duc de Guienne, comte de Saintonge et seigneur de La Rochelle, de ce qui lui appartenait ez-seigneuries de Gontaud, Loubens et Pujols. Il fit partie de l'expédition de Naples, et obtint, le 5 janvier 1495 *(v. st.)*, des lettres patentes par lesquelles, — sur la supplication qu'il fit au roi Charles VIII de recevoir son hommage, tant pour lui que pour Philippe et Gaillard de Melet, écuyers, ses cousins germains, pour les maisons de La Salle et de Loubens, sises dans la ville de Gontaud, et autres biens, en la sénéchaussée d'Agenois, ainsi que ses prédécesseurs avaient accoutumé de faire à cause desdites maisons, — ce monarque, *considérant les bons et agréables services qu'il lui avait faicts, sous la charge et conduite de son cher* et féal le Grand Bâtard de Bourbon, au voyage de Naples, et même à la rencontre de Fornoue, où il l'avait servy de sa personne vertueusement, et voulant le récompenser des pertes qu'il avait supportées audit voyage, — lui accorda les droits qu'il pouvait avoir sur lesdites maisons et sur le chastel et seigneurie de Gontaud, que ses commissaires, députés à l'engagement de son domaine, en Languedoc, avaient vendu à Catherine d'Anglade et Jean de Verdun, écuyer, son fils, pour la somme de 2,500 livres. Ce prince, considérant encore les bons et grands services que Jean de Melet *lui avoit faicts au faict de ses guerres et lui foisoit encores,* lui céda le droit réservé par ses commissaires de pouvoir retirer ledit château, terre et seigneurie de Gontaud, en rendant ladite somme de 2,500 livres; déclarant de plus que son intention était que ledit sieur de Melet, ayant ainsi fait ce rachat de ses deniers, jouît du chasteau et terres de Gontaud, *sans aucunes réservations fors seulement les foy et hommage,* etc.

Jean de Melet transigea avec ses frères, le 11 octobre 1508, sur le partage des biens qui leur étaient échus par la mort de leur père, et rendit hommage de la terre de La Roche-Marais, le 24 avril 1518. Il laissa de son mariage, contracté vers l'année 1480, avec demoiselle Jacquette DE LA TOUCHE, fille de noble Gratien de La Touche, écuyer, seigneur de Vailhac, quatorze enfants, entre autres :

1° Messire, noble Louis de Melet, chevalier, seigneur de Crain, en Bordelois, et de La Rochemarais, marié, le 9 septembre 1521, par acte passé devant François Briand, notaire royal, à dame Guyonne DE CHASSAIGNES, fille de N... de Chassaignes, conseiller au Parlement de Bordeaux. Le 14 août 1527, son père et lui obtinrent un arrêt du Parlement de Bordeaux contre demoiselle Jeanne de Gourgues. Il est nommé, avec Pierre et Gaston de Melet, ses frères, dans un arrêt du même Parlement, du 22 mars 1540 *(v. st.)*.

2° Gaston, qui a continué la descendance;

3° Noble Amanieu de Melet, prêtre, chanoine de Condom.

VI. Noble Gaston DE MELET, IIe du nom, écuyer, seigneur de Melet, La Roche-Marais, La Salle et Gontaud en partie, testa le 27 mars 1571. Il avait épousé : 1° Marie DE TOURNEMIRE, d'une ancienne famille d'Auvergne; 2° Marie D'ALBERT DE

Laval; 5° par contrat du 8 septembre 1560, demoiselle Catherine du Lau de Lusignan, fille naturelle et légitime de Noble Jean du Lau, écuyer, seigneur de Lusignan *(orig. en parch.)*. Du premier lit provint :

1° Antoine de Melet, capitaine d'une compagnie entretenue, mort à 20 ans;

Du second lit :

2° Gaston de Melet;
3° Jean-Pierre, qui a continué la descendance;
4° Olympe de Melet;
5° Suzanne de Melet;
6° Jeanne de Melet;
7° Anne de Melet.

VII. Noble Jean-Pierre de Melet, Ier du nom, écuyer, seigneur de Melet, La Salle, Faudon, la maison noble de La Roche-Marais et Gontaud en sa partie, fut convoqué aux bans et arrière-bans d'Agenois en 1536, 1542, 1557 et 1561. Il rendit hommage de sa maison de la Roche-Marais, par acte du 21 avril 1618, où sont rapportés les hommages rendus en 1039 par Jean de Melet, et en 1363 par Gaston de Melet. Jean-Pierre de Melet avait épousé en 1599 dame Jeanne de Gordièges de Mazières, fille de messire Jean de Gordièges, seigneur de Mazières et de Lisse. De cette union :

1° Noble François de Melet, écuyer, seigneur de Melet, Le Faudon, La Roche-Marais et Gontaud en sa partie, capitaine d'une compagnie d'infanterie, par commission du dernier juillet 1632, fut marié, selon contrat du 19 mars 1626, à dame Cécile de Rapin, fille de noble Pierre de Rapin, seigneur et baron de Mauvers, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, et de demoiselle Perside de Lupé. De ce mariage :

A. Noble Jean-Pierre de Melet, écuyer, seigneur de La Roche-Marais, Faudon, etc., fit son testament le 2 mai 1706. Il avait épousé, par contrat du 18 mai 1672, demoiselle Isabeau de Verrier, fille de Charles de Verrier, capitaine, et de demoiselle Marguerite de Bousquet, damoiselle. Par cet acte, les futurs époux promirent de faire solenniser leur mariage en l'église de ceux de la religion prétendue réformée, et Jean-Pierre de Melet y fut assisté de noble Jacques de Melet, écuyer, sieur de La Conquette, son oncle.

B. Marie de Melet, alliée, par contrat du 1er janvier 1665 (mariage célébré le 21 du même mois), à Hélie Régnaud, ministre de la religion prétendue réformée;

C. Judith de Melet, mariée, par articles sous seings-privés, du 16 juin 1660, à noble Pons du Pré, écuyer, seigneur de Béraud, dont vinrent :

Noble Gédéon du Pré;
Noble Isabeau du Pré, damoiselle.

2° Noble Jean-Pierre de Melet, écuyer, sieur de La Conquette, laissa de demoiselle Estelle de Cousin, son épouse :

Noble Jacques de Melet, écuyer, sieur de La Conquette, maintenu dans sa noblesse

par jugement de M. Pellot, le 5 mai 1668, testa en 1706, et eut de demoiselle Isabeau DU HAILLAN :

a. Noble François de Melet, écuyer, chevalier, sieur de La Conquette et du Cluzeau, fit registrer ses armes à l'Armorial Général de France, à Condom, le 21 février 1698 : *d'azur, à 3 ruches d'or, posées 2 et 1.* Il fut marié à Suzanne DU PUY.

b. Noble Jean-Pierre de Melet, écuyer, sieur de La Salle, marié, le 3 février 1665, à damoiselle Marie DE CASENOVE, fille de feu noble Pierre de Casenove, écuyer, sieur de La Croze, et de damoiselle Pétronille de Chassarel. Il testa en 1730.

3° Charles de Melet reçut une reconnaissance pour son père, le 24 juillet 1611 ;

4° Jean-Pierre II, qui a continué la descendance;

5° Catherine I de Melet, mariée, par articles sous seing-privés, du 12 août 1658, à Hélie de Ferrand, ministre de la Parole de Dieu;

6° Henrye de Melet;

7° Jeanne de Melet;

8° Marie de Melet;

9° Marthe de Melet;

10° Catherine II de Melet, alliée à noble Jean de Caucabannes, écuyer, seigneur du Tasta.

VIII. Noble Jean-Pierre DE MELET, IIe du nom, écuyer, seigneur de Faudon, en la juridiction de Gontaud, et de La Roche-Marais, testa le 30 novembre 1655. Il avait épousé, par articles sous seings-privés, le 15 décembre 1646, demoiselle Izabeau DE VAUCOCOUR (sœur de Jeanne de Vaucocour, épouse de noble François de Robineau, sieur de Galina), fille naturelle et légitime de Bernard de Vaucocour, seigneur du Chasteau, et d'Anne de Larmavaille, et veuve de noble Rigal de Courson, écuyer, sieur de Londres. Par son testament, il voulut être enseveli dans le temple de la ville de Gontaud, aux tombes de ses prédécesseurs; il ne vivait plus le 3 décembre 1655, et laissa de sondit mariage :

1° Noble, messire Gaston-André de Melet, écuyer, chevalier, seigneur de Faudon, marié, par contrat du 15 décembre 1668, avec demoiselle Catherine DE MIMAUD, fille de François de Mimaud, bourgeois de Marmande, et de demoiselle Denise Guilhem de Biduc. De cette union :

A. Noble Hilaire de Melet, écuyer, capitaine au régiment de Picardie;

B. Noble Jean-Jacques de Melet, écuyer, seigneur de Saint-Pardoux, capitaine au régiment de Picardie, aide-major du régiment d'Orléanois;

C. Noble Jean de Melet, écuyer, capitaine réformé au régiment de Picardie.

2° Noble Jean-Pierre de Melet, écuyer, sieur de Saint-Mélan, mort à 20 ans, au service du Roi, dans les Indes-Orientales;

3° Jean-Jacques, qui a continué la descendance.

IX. Noble, messire Jean-Jacques DE MELET, Ier du nom, écuyer, seigneur de Rochemont et du Pouget, nommé gentilhomme des gardes de Sa Majesté au mois de mars 1670, transigea avec ses frères le 13 décembre 1675; fut taxé au ban et arrière-

ban en 1693 et 1694; convoqué de nouveau le 7 mai 1702, le 15 mai et le 7 juin 1703 et le 10 juillet 1706, il servit en 1708, 1709, 1710. Jean-Jacques de Melet passa dans l'Inde en qualité de lieutenant sous les ordres de M. de La Haye, amiral et gouverneur dans toute l'étendue des pays orientaux; il se signala au fort Dauphin, à Suvatte, à Ceylan, à la côte de Coromandel et au siége de Saint-Thomas. Il avait épousé, par contrat du 12 février 1680, damoiselle Henrye DU BOIS DE LA GRÈZE, fille de feu noble Marc-Antoine du Bois de La Grèze, écuyer, et d'Isabeau de Chassaing, damoiselle. Jean-Jacques de Melet fit registrer ses armoiries à Agen, dans l'Armorial Général de France, le 6 juillet 1697. Il eut de son mariage :

1° Jean-Jacques, dont l'article suit;
2° Jeanne de Melet;
3° Élisabeth-Jeanne de Melet, religieuse carmélite;
4° Damoiselle Élisabeth de Melet, mariée à noble Jean du Gravier, écuyer, seigneur de La Golce, dont :

Messire Henry du Gravier, écuyer, seigneur de La Golce.

5° Catherine de Melet, reçue à Saint-Cyr le 10 octobre 1714;
6° Marie de Melet, mariée avec N... de Chadois.

X. Noble, messire Jean-Jacques de Melet, IIe du nom, écuyer, chevalier, seigneur de Rochemont, baron de Montbalen, né le 21 septembre 1688, émancipé le 15 février 1718, entra comme cadet dans la compagnie des gentilshommes de la citadelle de Tournay, comme le constate un certificat de M. le duc de Roquelaure, lieutenant général des armées du Roi, commandant en chef la province de Languedoc; fut fait sous-lieutenant dans le régiment de Bourbon-Infanterie, puis lieutenant au régiment de Beauce, par brevet du 6 octobre 1738, aide-major et capitaine dans la compagnie Colonelle, puis d'une compagnie en pied; passa ensuite à une compagnie détachée; reçut plusieurs blessures considérables aux siéges de Philipsbourg, Bone, Montmeillan, à la bataille de Staffarde, à l'attaque du fort de Saint-Brigitte, et à Pignerol, comme le constate le certificat du duc de Roquelaure, en date du 20 juin 1721.

Jean-Jacques de Melet avait épousé, par contrat passé le 14 septembre 1716, demoiselle Marthe CLÉMENTIS, demoiselle de Lambertie, fille naturelle et légitime de François Clémentis, sieur de La Mothe, bourgeois de Périgueux, seigneur de Lambertie, et de demoiselle Marie du Pin; 2° Marie DE CHADOIS. Du premier lit :

1° Jean-Jacques, dont l'article suit;
2° Messire, noble François I de Melet, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 26 mars 1749, sous-aide-major des gardes du corps de Sa Majesté, compagnie de Villeroy, le 30 mars 1759; sous-brigadier de la maison du Roi le 23 juin 1755, commissaire des guerres dans la province de Rouannez le 22 octobre 1762, et mestre de camp de cavalerie le 23 mars 1762; mort le 10 août 1769, à l'âge de 50 ans;
3° Messire François de Melet, prêtre, docteur en théologie, vicaire de Saint-Barthélemy-La Perche;

4° Jeanne-Thérèze de Melet de Rochemont, née le 13 novembre 1724;
5° Noble demoiselle Marguerite de Melet de Montbalen.

XI. Noble, messire Jean-Jacques DE MELET, écuyer, chevalier, seigneur de Rochemont, Hautefaye, Pépines, baron de Montbalen, entra au service comme enseigne dans le régiment de Dauphiné, compagnie de Maison-Rouge, le 16 novembre 1733, puis en la compagnie Colonelle le 1er février 1734; fut nommé lieutenant au même corps, le 5 septembre suivant, et y servit sept années. Il épousa : 1° par contrat du 22 juin 1740, demoiselle Catherine DE MELET, morte en couches le 18 mai 1741, fille de messire Pierre de Melet, écuyer, chevalier, seigneur de La Salle de Castelvieilh, ancier officier des gendarmes de la garde, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Rose de Fortassies; 2° par articles sous seings-privés du 31 octobre 1744, demoiselle Marie-Thérèze DE GIRONDE, fille naturelle et légitime de feu messire Marc de Gironde, chevalier, seigneur, marquis de La Mothe, Castillonnez, Valettes, Saint-Quentin et autres places, et de dame Paule de Luc. Du premier lit :

1° Dame Marie-Rose de Melet, née le 15 mai 1741, marquise de Malet, alliée à haut et puissant seigneur messire Jean-Louis, marquis de Malet, chevalier, seigneur de La Salle de Castelvieilh, Roquefort, Roqueneuve, et du château de Cambes; fils de messire Louis de Malet de Puyvallier, écuyer, chevalier, seigneur de la maison noble de Roquefort, ancien officier au régiment de Dauphiné, et de dame Marguerite-Laurence de Melet de Maupas.

Du second lit :

2° Noble Marc de Melet, né le 27 août 1746, mort le 14 février 1768, entré page du Roi en la Grande-Écurie le 22 juillet 1760, puis dans les gardes du corps le 28 septembre 1763, passa ensuite sous-lieutenant dans la compagnie de Garnier, au régiment des Carabiniers de Monsieur le Comte de Provence, le 2 mars 1767;
3° François, qui a continué la descendance;
4° François-Paul de Melet, écuyer, né le 14 mai 1749, sous-lieutenant au régiment Royal-Dragons, compagnie de Rainville, le 25 avril 1770;
5° N... de Melet, garde du corps dans la compagnie de Villeroy, le 2 février 1763, congédié le 1er octobre 1766;
6° Antoine de Melet, écuyer, né le 14 décembre 1755, et tenu le surlendemain sur les fonts baptismaux par l'évêque d'Autun, depuis archevêque de Lyon, et par demoiselle Rose de Melet;
7° Thérèze de Melet, demoiselle, née le 30 août 1750, reçue à Saint-Cyr le 16 février 1766;
8° Paule de Melet, née le 20 septembre 1757.

XII. Haut et puissant seigneur, messire François DE MELET, écuyer, chevalier, baron de Montbalen, né le 2 novembre 1747, reçu page du Roi en sa Grande-Écurie, le 7 août 1762, entra cornette au régiment Royal-Dragons le 26 avril 1766. Il épousa,

le 23 mai 1783, demoiselle Marie-Olive DE CARLES DE TRAJET, née le 25 avril 1756, fille légitime de feu messire Jean-Nicolas de Carles de Trajet, écuyer, seigneur du Peyrat et autres lieux, et de dame Pétronille du Val. De cette union :

1° François-Paul de Melet, baron de Montbalen, a assisté en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse d'Agen, et est mort sans alliance en 1850;
2° Guillaume-Amand, qui a continué la descendance;
3° Désiré de Melet, } morts au service, sous l'Empire;
4° Chancé de Melet, }
5° Demoiselle N... de Melet, morte à 6 ans;
6° Demoiselle Françoise-Fanny de Melet.

XIII. Messire Guillaume-Amant, baron DE MELET, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, né au château de Montbalen le 9 juillet 1786, filleul de messire Guillaume-Amant de Carles-Trajet, seigneur du Peyrat (dont il est devenu héritier en 1825), décédé le 10 juin 1848, a épousé : 1° Virginie COURNUAUD, morte sans enfants avant le 14 mars 1827, laquelle avait testé le 30 juin 1819; 2° le 5 juillet 1828, Marie-Catherine-Virginie DE BOUCHER DE LA MOTHE, née à Bordeaux le 7 juin 1804, fille légitime de François-Élie de Boucher de La Mothe, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis (fils de Dominique de Boucher, écuyer, seigneur de Fronsac), et de dame Marie O'Connor. De ce mariage :

1° François-Paul-Léonce de Melet, né à Lestiac le 17 octobre 1830, décédé au collége royal d'Angoulême le 19 janvier 1847;
2° François-Henry, dont l'article suit;
3° Marie-Olive-Malvina de Melet;
4° Françoise-Suzanne-Maria de Melet;
5° Louise-Marthe-Marie-Cora de Melet, née le 25 décembre 1836, entrée le 26 novembre 1857 au couvent des Incurables, à Bordeaux, pour y postuler comme sœur de charité, et, le 24 mars 1858, au séminaire de Paris, afin d'y faire son noviciat;
6° Françoise-Suzanne-Adèle-Marie de Melet.

XIV. François-Henry, baron DE MELET, né à Lestiac le 28 novembre 1830, est le chef des nom et armes de sa famille.

DE MENOU,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, COMTES DE MENOU; — SEIGNEURS DE LA CAVE, LA CARBONNIÈRE, LA VALLÉE, RASTOUILHAC, CUMONT, CAMBOULAN, SARRET, LES PHILIBERTS, L'ESTAGE, LA TOUR, LA FAURÉLIE, LA MOTHE-MONTAUBAN, COULOUMINE, etc.; — *en Périgord, Rouergue, Agenois, Bordelois, Bazadois, etc.*

ARMES : *De gueules, à la bande d'or.* Couronne de marquis; tenants : deux anges, supportant chacun une bannière; celle de droite, *d'hermine plein,* qui est DE BRETAGNE; celle de gauche, *d'azur, semé de fleurs de lys d'or,* qui est DE FRANCE ancien. Cimier : un ange naissant, tenant d'une main une épée flamboyante, et de l'autre une bannière *de gueules, à la bande d'or,* qui est DE MENOU.

L'ancienne et illustre maison DE MENOU, originaire du Perche, connue depuis les commencements du XIe siècle, a donné naissance aux branches de Menou de Camboulan et de La Faurélie, dont l'auteur s'est fixé en Périgord environ l'an 1500.

Si l'on ne peut préciser l'époque de séparation de cette branche, il est du moins certain que par ses alliances et par ses services militaires, qui se sont produits sans interruption depuis 550 ans jusqu'à nos jours, elle a soutenu honorablement le nom qu'elle porte.

Ses preuves de noblesse ont été établies depuis l'époque précitée, soit devant les commissaires généraux et intendants de la Généralité de Guienne, soit devant la Cour des Aydes de Bordeaux, en 1754, soit enfin devant les généalogistes des Ordres du Roi pour le service militaire avant la Révolution.

Transplantée en Périgord vers l'an 1500, ainsi que nous venons de le dire, la famille de Menou fut aussitôt classée parmi la principale noblesse de ce pays, comme on peut s'en convaincre par la convocation de ban et arrière-ban que nous citons plus bas sous l'année 1542. Cent ans après, cette maison faisait constater son antique origine par une enquête judiciaire dans laquelle comparaissent comme attestants les plus anciens noms de la province. Cette enquête, dont nous citerons dans le courant de la généalogie qui va suivre les passages les plus saillants, contient, notamment au sujet des armoiries de la famille de Menou, des notions d'autant plus intéressantes et d'autant plus précieuses pour celle-ci, qu'elle mentionne cette famille comme étant en possession, dès les temps les plus reculés, *de bannières et de devises.* On sait qu'au XVIe siècle, un bien petit nombre de familles avait de semblables attributs héraldiques, signes distinctifs et irrécusables de la plus haute noblesse et de la plus

ancienne extraction; on sait aussi que les *bannières* étaient tellement inusitées parmi les familles originaires du Périgord, qu'à peine si on peut trouver un seul exemple de ce genre d'armoiries dans cette province. Bien que l'enquête dont nous parlons, et qui est sous la date de l'année 1645, ne spécifie pas en détail le blason de la maison de Menou, on ne peut se méprendre au sujet de ce même blason, si l'on considère que d'anciens cachets de famille, remontant au moins à 200 ans par leur forme et par leur travail, se retrouvent encore en la possession des deux seuls rameaux qui subsistent en Guienne actuellement. Ces cachets sont absolument identiques à ceux de la maison de Menou du Perche, aujourd'hui fixée en Berry et en Touraine. Par ces considérations, on ne se méprendra pas davantage sur l'origine de la famille qui fait le sujet de cet article.

La généalogie suivante, dont une copie en forme et enregistrée existe aux archives départementales de Bordeaux, dans les registres de la Cour des Aydes, sous la date de 1754, a été exclusivement dressée par nous sur titres originaux conservés par la famille.

I. Noble Louis DE MENOU, écuyer, seigneur de La Cave et de La Carbonnière, s'établit en Périgord au commencement du XVIe siècle, sans doute par le mariage qu'il contracta en 1500 avec Suzanne DE BARBARIN. Un mémoire généalogique, écrit vers le milieu du siècle dernier, le dit issu de Louis de Menou, — marié dans le XVe siècle à Jeanne de Thais, — et frère de Jean de Menou, seigneur du Mée, de Nicolas, d'Antoine et de Pierre de Menou. Louis de Menou, qui fait le sujet de cet article, fut présent, le 26 octobre 1542, à la montre des gentilshommes sujets au ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Périgord, qui fut faite par devant Hélie de Merle, écuyer, seigneur de Montgaillard, lieutenant de cette sénéchaussée; chargé de faire le service d'un archer et de deux piquiers, conjointement avec Jean Bonnet, François du Theil, autre François du Theil, Jean du Theil, Jean Faure, Pierre de Fayolle, Nadau du Saulx, Guillaume Émeric, Jean Malet, Hervé del Mas, et autres de deçà la rivière de Dordogne, il présenta avec eux, pour faire ce service, Fourton de Beaulieu, armé et équipé *(ordonnance en parch., orig.)*. Louis de Menou est cité dans une enquête du 13 juin 1643, dont nous parlerons plus loin, comme étant le fondateur de deux chapelles domestiques, situées l'une à cent pas de son château de La Carbonnière, l'autre dans l'église de sa paroisse, et *ornées de bannières portant ses armes et devises*.

— On trouve vers la même époque : Louis de Menou, propriétaire de la forge vieille du Bugue, marié à Marguerite REY DE LA ROCHE-BEAUCOURT, avec laquelle il constitua en dot 200 écus et beaucoup de joyaux et habits de noce à Françoise de Menou, leur fille, en la mariant, par contrat passé le 9 août 1555, à Louis d'Abzac, écuyer, seigneur de La Boissière-Bellegarde. (DE COURCELLES, *Hist. des Pairs, t. IX*).—

Louis de Menou laissa de sondit mariage avec Suzanne de Barbarin :

1° Nicolas, dont l'article suit;

2° Noble Pierre de Menou, écuyer, sieur de La Vallée, co-seigneur de La Carbonnière, se fixa dans la ville de Montflanquin, en Agenois, et fut père de :

Pantaléon de Menou, écuyer, conseiller en la Chambre de Justice, marié à Magdeleine DE BOISSEAU, sœur de Jacques de Boisseau, écuyer, seigneur de La Baroderie, intendant des Jardins du Roi. De cette union :

a. Jacques de Menou, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de ses Jardins et gentilhomme de sa Chambre, marié avec Marie LE COQ, dont il eut :

I. Louis de Menou, mort sans enfants;

II. Armand de Menou, mort également sans enfants;

III. Jacques de Menou;

IV. Marie de Menou, alliée à Jean, marquis de Béringhen, seigneur de Fléhédel et de Langarreau, dont :

Suzanne de Béringhen, seconde femme, le 12 mars 1673, de Jacques-Nompar de Caumont, duc de La Force, pair de France;

N..., marquis de Béringhen, père d'une fille mariée au marquis de Varennes-Kersauson;

N..., comte de Béringhen, allié à une demoiselle de la maison de Goyon-Matignon, dont il a laissé une fille.

V. Marthe de Menou, mariée au marquis de Fabrisce, dont sont venues la marquise d'Estrada, en Auvergne, et la marquise de Vervans;

VI. N... de Menou, épouse du baron de Jandro, gentilhomme de Languedoc, dont elle eut un fils qui passa en Angleterre après la révocation de l'Édit de Nantes, et fut marié à la veuve de lord Barclay, qui le rendit père de plusieurs enfants;

VII. N... de Menou, sur laquelle nous n'avons aucun renseignement.

b. Noble Pierre de Menou, écuyer, sieur de La Vallée, avocat en Parlement, fut marié à dame Marie-Suzanne DE CALVAYRAC, dont il eut :

I. Alexandre de Menou, écuyer, sieur de Rastouilhac, qui, le 21 février 1698, fit enregistrer à Agen, dans l'Armorial Général de France, ses armoiries de la manière suivante : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperons du même, 2 en chef et 1 en pointe.* Il n'a laissé que des filles;

II. Anne de Menou, demoiselle, mariée, dans le temple de l'église réformée de Gavaudun, en Agenois, à noble Pierre II de Vernejoul, écuyer, habitant de Montflanquin, seigneur de La Roque-David, le 6 octobre 1661.

II. Noble Nicolas DE MENOU, écuyer, sieur de La Carbonnière et de La Cave, en Périgord, transigea avec Pierre de Menou, son frère, le 8 novembre 1558 *(copie collat.)*, servit le Roi en Lorraine, et fut tué dans cette expédition, comme le constate l'enquête du 15 juin 1645. Il avait épousé, par contrat passé le 2 juillet 1552, dame Jeanne DE MAUGUIN, fille de Pierre de Mauguin et de Suzanne du Muy. De ce mariage provint :

III. Noble Samuel DE MENOU, écuyer, seigneur de la maison noble de La Carbon-

nière, y habitant, fit son testament le 5 juin 1604 *(cop. collat.)*, y nomma ses enfants dans l'ordre qui suit, et leur mère, noble Jeanne DE GRAVIER, damoiselle, sa femme, qu'il chargea de remettre son hérédité à Pantaléon de Menou, leur fils aîné.

1° Pantaléon, dont l'article suivra;
2° Théodose, auteur de la branche DE LA FAURÉLIE, qui sera rapportée plus bas;
3° Françoise de Menou;
4° Jeanne de Menou, damoiselle, mariée, par contrat passé le 20 janvier 1622, à Pierre du Vignal, fils d'Antoine du Vignal, capitaine, et de Louise Couleau, habitants de la ville de Montflanquin, en Agenois. Elle eut en dot la somme de 1,200 livres pour ses droits paternels et maternels *(orig. en papier)*;
5° Anne de Menou.

IV. Noble Pantaléon DE MENOU, écuyer, seigneur de La Carbonnière et de Cumont, épousa, par contrat passé le 22 mai 1631, signé Pizanol, notaire royal, noble damoiselle Suzanne DE LOLMYE DE RANS, co-seigneuresse de Camboulan, en Rouergue, fille de feu noble Jean-Jacques de Lolmye, seigneur de Camboulan, et de noble Agnès de Lye, damoiselle. Dans ce contrat, la future procède sous l'assistance de noble Honorat de Lolmye, sieur dudit lieu, son frère; noble Étienne du Breuilh, seigneur du noble repaire de La Mothe, près Montflanquin, en Agenois; noble Jean-Louis de Vezin, sieur du Rouvre, habitant de la juridiction de Tournon; noble Henry du Breuilh, sieur de La Tour, etc. *(copie. collat.)*.

Pantaléon de Menou fut convoqué au ban et arrière-ban le 18 juin 1639, et servit dans l'armée du duc du Maine, gouverneur de Guienne. Dans cette convocation, il fut baillé pour aide à Pierre de La Romagère, écuyer, seigneur de La Fillolie et de Roucecy, pour faire la quarantième partie d'un cheval léger. Il paya, en conséquence, le 22 juillet 1639, la somme de 15 livres, montant de sa cotisation, à Jean Brugière, écuyer, sieur de La Coutaudie, commis à la recette des deniers qui se devaient lever sur le fait du ban et arrière-ban, par le seigneur de Bourdeille, sénéchal et gouverneur pour le Roi, en Périgord *(copie collat. par* PEYRONNET, *écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France, et de ses finances)*.

Le 5 janvier 1641, Pantaléon de Menou acquit certains biens de Bardy Menet. Le 15 juin 1643, il fit faire enquête pour prouver l'ancienne noblesse de sa famille. Cette enquête, présidée par Jehan Chevalier, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, conseiller élu pour le Roi en l'élection de Périgord, eut pour témoins: 1° Jehan de La Mothe-Lambert, écuyer, sieur de Beauregard, habitant de la ville de Limeuil, âgé de 55 ans; 2° Jean-François de Beynac, écuyer, sieur de La Navarre, habitant au château de Tayac, âgé de 51 ans; Henry d'Abzac, écuyer, sieur de Mondiol, habitant de Limeuil, âgé de 51 ans; François de La Clergerie, écuyer, sieur de Lortal, y habitant paroisse de Manaurie, âgé de 51 ans; Étienne du Breuilh, écuyer, seigneur de La Mothe, y habitant en son château, en Agenois, âgé de 65 ans;

Izaac Bérail, écuyer, seigneur de Boisjorant, habitant à Issigeac, âgé de 61 ans, etc. Il résulte de ces divers témoignages et d'autres, que, de toute ancienneté, la maison de Menou avait été réputée noble; que ses membres avaient toujours vécu noblement, faisant profession d'armes et sans déroger; qu'ils tenaient chiens de chasse, etc., etc. *(copie collat. en papier)*.

Par une seconde enquête faite le 5 août 1645, devant de Montozon, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, et qui eut pour témoins Jean Escorne, La Cropte, notaire, et du Montheil, notaire, il fut établi : « Que la chapelle, bâtie de pierres de » taille et voûtée, avec un autel en dedans, située à main droite en entrant dans » l'église Saint-Sulpice du Bugue, a été fondée par les seigneurs de Menou, auteurs » des seigneurs de La Carbonnière et de La Cave....., en laquelle chapelle était jadis » leur sépulture, comme en autre chapelle fondée par lesdits seigneurs de Menou au » coin de l'enclos de la maison noble de La Carbonnière, — dans lesquelles chapelles » il souloit y avoir une bannière portant leurs devise et armoiries, — attestent que les » seigneurs de Menou ont fait bâtir trois maisons nobles et anciennes, qui sont près » du Bugue, avec leurs tirousses, flancs et défenses, bâties à tire-point. »

Pantaléon de Menou avait épousé en premières noces Marie DE MADAILLAN, de laquelle il n'eut point de postérité. Comme on l'a vu plus haut, il se remaria avec Suzanne de Lolmye de Rans, laquelle était veuve dès le 6 mai 1659, et, le 18 septembre 1679, fit une donation à Louis de Menou, son fils. Voici les noms de ses enfants :

1° Louis, dont l'article suit;
2° Demoiselle Françoise I de Menou, morte avant le 13 septembre 1713;
3° Françoise II de Menou, mariée à Pierre Guarrisson, bourgeois de Montauban, fit donation de ses droits sur le château de Camboulan à Pierre-Gaston de Menou, son neveu, le 13 septembre 1713 *(copie coll.)*;
4° Demoiselle Antoinette de Menou, morte avant le 13 septembre 1713.

V. Noble Louis DE MENOU, IIe du nom, écuyer, seigneur de La Carbonnière, habitant du château de Camboulan, en Rouergue, épousa, par contrat passé le 15 novembre 1679, devant Souffron, notaire royal, demoiselle Marie DE SIMON, fille de Pierre Simon et de Peyronne Poumeyrie, habitants du Bugue; à cet acte, par lequel les futurs époux s'engagent à se marier devant l'Église prétendue réformée, assista Jean d'Artensec, sieur de Landrevie, neveu du futur, habitant du village de La Faurie *(copie collat. en parch.)*.

Par ordonnance de M. Le Gendre, intendant de la Généralité de Montauban, Louis de Menou et ses sœurs furent déchargés, le 12 septembre 1702, de la taxe des francs-fiefs, sur la représentation qu'ils firent de leurs titres de noblesse (*orig. signé* LE GENDRE). Dès le 4 juin 1674, Louis de Menou avait obtenu de M. le marquis de Bournazel un certificat attestant que le sieur de Menou, écuyer, avait, par lui, été

appelé pour aller au service du Roi, dans la convocation des gentilshommes faite par M. le maréchal d'Albret; et le 11 juillet suivant, du même maréchal d'Albret, un certificat de service dans la convocation de la noblesse de Mont-de-Marsan.

Louis de Menou laissa six enfants de sondit mariage, entre autres :

VI. Messire, noble Pierre-Gaston DE MENOU, écuyer, seigneur de Camboulan, Sarret, La Carbonnière et autres places, habitant de la ville de Montségur, en Bazadois, servit pendant vingt années dans les gendarmes de la garde du Roi; vendit le château de La Carbonnière en 1715, et celui de Camboulan au marquis de Crussol d'Uzès de Montsalez, par acte du 27 mai 1725. Il épousa successivement : 1° par contrat passé le 22 août 1716, signé Robert, notaire royal, demoiselle Isabeau DE CAUMONT DE GUACHES, issue de la maison de La Force, fille de feu noble Raymond de Caumont, écuyer, sieur de Guaches, et de dame Jeanne de Casta, de la ville de Monségur, en Bazadois *(copie collat. en parch.)*; 2° Marie GERGERÈS. Isabeau de Caumont fit son testament clos et cacheté, dans sa maison de Montségur, le 28 décembre 1724; l'ouverture de cet acte eut lieu le 2 janvier 1749 *(copie collat.)*. Du premier mariage de Pierre-Gaston de Menou provinrent :

1° Bernard, dont l'article suit;
2° N... de Menou, mort jeune;
3° Demoiselle Marie de Menou, légataire de 1,000 livres par le testament de sa mère, fut mariée à Jacques de Beutzman, avocat au Parlement de Bordeaux;
4° Demoiselle Jeanne de Menou, mariée avec Arnaud d'Auzaneau de Gastebois, gentilhomme de la province de Périgord.

Du second lit provinrent plusieurs enfants morts en bas âge, et

5° Françoise de Menou, mariée à Joseph de Comarque, chevalier, seigneur de Couys.

VII. Messire, noble Bernard DE MENOU, écuyer, chevalier, seigneur de Sarret, Les Philiberts, près Montségur, L'Estage, Couloumine, et autres lieux, gendarme de la garde ordinaire du Roi, et garde du corps de Philippe V, roi d'Espagne, fut émancipé par son père, devant le juge royal de Montségur, le 27 juin 1747 *(acte signé* GENDRON, *greffier)*; présenta, au nom de son père, leurs titres de noblesse à la Cour des Aydes de Bordeaux, le 22 mai 1753; les retira le 16 janvier 1754, du consentement du Procureur Général de cette Cour; obtint, le 5 mars 1760, de Jean-Baptiste-Amédée de Grégoire de Saint-Sauveur, évêque et seigneur de Bazas, conseiller du Roi en tous ses conseils, un droit de banc et de sépulture en l'église paroissiale de la ville de Montségur *(orig. en pap.)*, et assista, le 10 mars 1789, à l'Assemblée générale de la Noblesse du Bazadois, réunie à Bazas pour nommer des députés de son Ordre aux États Généraux. Il avait épousé, par articles arrêtés le 7 mai 1745, demoiselle Françoise DU PEYRON, sa cousine, fille de Charles du Peyron et de Marie de Thais. De ce mariage provinrent huit enfants, dont quatre moururent jeunes :

1° Louis-Armand-François, dont l'article suit;

2° André-Guillaume de Menou, *dit* l'Abbé de Camboulan, grand vicaire de l'évêché de Lisieux;

3° Messire Pierre-Armand, chevalier de Menou, sous-lieutenant en la compagnie de chasseurs du régiment d'infanterie de Soissonnois, fut nommé sous-lieutenant de grenadiers au même corps, par brevet du 29 décembre 1777 (*signé* Louis, *et plus bas :* le Prince de Montbarey). Il y servait comme capitaine de grenadiers au moment de la Révolution, assista en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bazas, émigra, et mourut en Angleterre.

4° Catherine-Jeanne de Menou, mariée à N... Bonnin, dont :

Marie-Françoise-Catherine Bonnin, alliée à Jean-Jacques-Marie de Rolland.

VIII. Messire Louis-Armand-François, comte de Menou, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit à Montségur le 19 novembre 1744, fut nommé enseigne au régiment de Briqueville, devenu Soissonnois, le 18 février 1761; lieutenant, le 5 mai de la même année; sous-lieutenant, à la composition de 1763; replacé lieutenant le 27 juin 1764, il eut le grade de premier lieutenant de la compagnie de chasseurs du régiment de Soissonnois, à la formation du 7 juin 1776; fut nommé capitaine en second le 30 juin 1778; capitaine commandant, le 18 novembre 1781; major du régiment d'Auvergne-Infanterie, le 10 mai 1782 (*brev. en parch., signé* Louis, *et, plus bas :* Ségur); lieutenant colonel au même corps, le 1er mai 1788, reçu le 1er juin suivant (*brev. en parch., signé* Louis).

M. le comte de Menou cessa de faire partie des cadres de l'armée, le 24 juillet 1791, pour cause d'infirmités constatées, après trente-neuf ans et douze jours de service, et fut pensionné de 2,119 fr. 50 c. En l'an X, il servait de nouveau comme lieutenant colonel dans le 17e régiment d'infanterie. Il assista avec son fils, le 12 mars 1814, à l'entrée triomphale à Bordeaux de Monseigneur le duc d'Angoulême, et, à cette occasion, fut fait chevalier du Brassard-Bordelais. Par brevet provisoire de M. le comte Maxime de Puységur, il fut nommé, le 24 mars 1815, chef de la légion des gardes nationales de l'arrondissement de La Réole, dont il avait été nommé sous-inspecteur par le même, le 7 mars précédent. Enfin, il fut promu au grade de colonel, par brevet délivré à Paris le 1er novembre 1826 (*orig. en parch., signé :* par le Roi, Marquis de Clermont-Tonnerre).

M. le comte de Menou, ainsi qualifié dans un grand nombre de brevets du Gouvernement, et entre autres dans celui de colonel, dont nous venons de parler, avait fait en Allemagne les campagnes de 1761, 1762, 1768 et 1769; dans l'Amérique septentrionale, celles de 1782 et 1783, comme major du régiment d'Auvergne. Appelé par le Ministre en 1787 au Conseil de la Guerre, où il resta huit mois, il fut envoyé par le même Ministre, en 1788, dans la province de Hainaut, pour inventorier les effets de campement existant dans les magasins. La même année, le Ministre de la Guerre l'expédia au camp de Saint-Omer, commandé par le prince de Condé, pour y suivre

les manœuvres et fournir des observations. M. le comte de Menou avait obtenu une pension de 400 livres sur l'Ordre de Saint-Louis, en récompense de ses services militaires. Il commandait à l'affaire de Nancy, en 1790, 600 grenadiers ou chasseurs de la garnison de Metz. Pendant sa longue carrière militaire, il fit partie de neuf campagnes, assista à plusieurs batailles, à deux combats de mer et à un siége. Il fut présent, comme gentilhomme, à l'Assemblée de la Noblesse, tenue à Bazas en 1789, pour la nomination des députés aux États Généraux.

M. le comte de Menou avait épousé, par contrat passé le 26 janvier 1780, demoiselle Anne Daney de Graville, héritière du château de La Mothe-Montauban, fille de Pierre Daney de Graville, écuyer, capitaine de cavalerie, seigneur de la maison noble de La Mothe-Montauban, et de dame Catherine Pradier. *(copie en parch.)*. De cette union sont provenus :

1° Joseph-Pierre-Emmanuel-Maxime, dont l'article suit;
2° Catherine-Bernardine de Menou, mariée à Joseph, comte de Montault.

IX. Joseph-Pierre-Emmanuel-Maxime, comte de Menou, chef des nom et armes de sa famille, a servi dans les Volontaires Royaux en 1814, et a été décoré du Brassard. Il s'est marié, au mois de juin 1830, à mademoiselle Henriette-Helmina de Cazenave de Montpeyroux, fille de M. Jacques de Cazenave de Montpeyroux, ancien officier de chasseurs, et de madame Louise de Puch de Montbreton. De ce mariage :

1° Louis-Joseph-Armand, vicomte de Menou;
2° Catherine-Léontine de Menou, mariée, au mois d'octobre 1852, à M. Jean-Baptiste-Ferdinand-Paulin de Bôtet de La Caze.

BRANCHE DE MENOU DE LA FAURÉLIE *(cadette)*.

IV. Théodose de Menou, Ier du nom, seigneur de La Cave, second fils de noble Samuel de Menou, seigneur de La Carbonnière, naquit après le testament de son père, et servait en 1630 dans les chevau-légers de Monsieur de Vendôme. Par sentence de cette même année, rendue conjointement en sa faveur et celle de Pantaléon de Menou, il fut déchargé de la cotisation qui lui avait été imposée sur les rôles des tailles de la paroisse du Bugue; testa en 1653, et eut pour fils :

V. Josué de Menou, seigneur de La Cave et de La Tour, vivant en 1675, et marié à Gabrielle du Cluzel, dont :

VI. Théodose de Menou, IIe du nom, seigneur de La Cave et de La Tour, marié Marthe de Passelaigue en 1705, dont :

VII. Joseph DE MENOU, écuyer, seigneur de La Tour et de La Faurélie, vivant en 1760, marié en 1731 avec Anne D'ESCOURS, dont :

VIII. Jacques DE MENOU, écuyer, seigneur de La Faurélie, brigadier des gardes du corps du roi Louis XVI, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié avec Marie DE CLERGEAUD en 1756, dont :

IX. Élie-Antoine DE MENOU, né le 8 octobre 1766, officier au régiment de Haynauld, le 7 janvier 1785, émigra en 1790, fit les campagnes de l'armée des Princes. Rentré en France en 1801, il épousa, en 1806, Élisabeth DE FUMEL, fille de messire Bernard-Sylvain de Fumel, IIe du nom, sire de Roquebrune et de La Salle, en Agenois, et d'Anne-Marguerite de Cladech, sa première femme. De ce mariage :

1° Bernard-Adolphe-Jean, dont l'article suit;
2° Charles de Menou, qui est marié et a des enfants;
3° N..., demoiselle de Menou;
4° N..., demoiselle de Menou.

X. Noble Bernard-Adolphe-Jean DE MENOU a épousé N... BARRIÉ, dont il a des enfants.

DE CARLES,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE CARLES, TRAJET, LA CHAPELLE, ROQUETTE, SAILLANS, AUBÈZE, TOUILH, PEYCHES, NAUJEAN, LA SALLE, LE PEYRAT, LA ROQUE, GAUFFRAN, FIGEAC, LE PETIT-VAL, CAZAUX, FLORAC, LA GRAVE, etc.; — *en Bordelois et Bazadois.*

ARMES : — DE CARLES-ROQUETTE et FIGEAC : *Écartelé, aux 1 et 4, d'azur, à l'aigle au vol abaissé d'or; au 2, d'or, au lion naissant et mouvant de la pointe, la tête contournée de gueules; au 3, d'argent, à la molette d'éperon de sable.* — DE CARLES-TRAJET : *D'azur, à l'aigle au vol abaissé d'or, écartelé du même, au lion naissant de gueules.* Couronne de comte.

La maison de Carles, originaire de Lorraine, et d'ancienne noblesse d'extraction, s'est établie en Bordelois dans le XIVe siècle. Les annales de Bordeaux présentent un grand nombre de personnages de cette famille y occupant des rangs distingués.

Le grand hôpital de Saint-André de Bordeaux fut fondé et doté, en 1390, par Vital DE CARLES, chantre et chanoine de la Primatiale.

Pendant les années 1484, 1495, 1498, 1502, 1504 et 1515, l'importante charge de clerc de Bordeaux fut remplie par des membres de cette maison. A partir de l'époque où la filiation se suit sans interruption, c'est-à-dire depuis l'année 1500, on remarque parmi les nombreuses célébrités produites par la famille de Carles : un évêque de Riez, ambassadeur, aumônier-confesseur du Roi et chevalier de son ordre, en 1550; un maire de Bordeaux, en 1561; deux officiers généraux, maréchaux de bataille des armées du Roi, un colonel du régiment des Grenadiers Royaux; plusieurs officiers supérieurs, majors de troupes et lieutenants-colonels, qui ont servi avec distinction dans nos diverses guerres; des pages de la Grande et de la Petite Écurie des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI; un nombre considérable de chevaliers de Saint-Louis, etc.

Les principales branches de la famille de Carles sont connues sous les noms : *de Roquette, de Trajet* et *du Petit-Val.* Cette dernière subsiste seule actuellement. Les alliances de cette maison sont des plus honorables et même des plus illustres; on remarque parmi les noms de ses aïeules ceux de Talleyrand de Chalais, d'Aydie, de Roquette, de Constantin, de Ferron, de Gramont, de Puyperon, de Bonneau, d'Agar de Sauvaignac, de Melet, de Cazes, de Galatheau, de Gères, de Grailly, du Hamel, etc., etc.; parmi les alliances collatérales, les noms de Durfort-Civrac, de Turenne, de La Broue, de Pourquery, de Pascal, du Val, de Lageard, etc.

Le château de Carles, situé en la paroisse de Saillans, en Fronsadois, ancienne

propriété de la famille de Carles, passa dans la maison d'Aydie dans le XVIe siècle. Marguerite d'Aydie, dame de Carles, porta en dot cette seigneurie à messire Alain de La Cropte, seigneur de Camarsac et des Combes, le 5 mars 1627.

Le nom de Carles était commun à deux autres familles de France; l'une, établie en Provence, et dont Pithon-Curt constate la haute extraction, portait : *d'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 merlettes du champ;* l'autre, originaire du Dauphiné, mais fixée en Quercy, est plus particulièrement connue sous le nom de *Montagut;* elle écartelait ses armes *d'or* (aliàs *d'argent*) *et de sable.*

La généalogie qui va suivre a été relevée exclusivement jusqu'à nos jours, et au chef actuel de cette famille, sur les titres faisant partie du cabinet de MM. d'Hozier, qui se trouve aujourd'hui dans la collection de la Bibliothèque Richelieu.

Robert DE CARLE comparut en qualité d'archer, à la montre faite le 28 août 1490, sous les ordres du comte de Foix, à Montaut, dans le comté d'Ast (MONLEZUN, *Hist. de Gascogne, t. IV, p. 451*).

I. Michel DE CARLES, vivant au milieu du XVe siècle, épousa Catherine DE ROQUETTE, dame dudit lieu, et en eut :

II. Noble Jean DE CARLES, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, fut pourvu de l'office de président en ladite Cour, par lettres du Roi, données à Saint-Germain-en-Laye, le 7 juillet 1519. Il transigea en 1524 avec Gaston Achard, écuyer, sieur de Terrefort, Bertrand de La Lande, écuyer, fils de Thomas de La Lande, aussi écuyer, et Baulde de Constantin, écuyer, par acte passé devant Gorce, notaire royal *(arch. de Bordeaux, Garde-Note)*. De son mariage, contracté en 1500, avec demoiselle Jacquette DE CONSTANTIN, veuve dès le 10 mars 1539 *(v. st.)*, fille de Baulde de Constantin, écuyer, seigneur de Trais, provinrent :

1° François, dont l'article suit;

2° Messire Lancelot de Carles, sieur de Trajet, né à Bordeaux, nommé en 1550 évêque de Riez, en Provence, à son retour de Rome, où Henry II l'avait envoyé en ambassade, eut part à l'amitié du chancelier de L'Hospital, de Ronsard et de Joachim du Bellay, qui l'ont tous célébré dans leurs écrits. Parmi les ouvrages qu'il a laissés en français, on remarque *des paraphrases en vers sur l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantiques, une traduction de l'Odyssée d'Homère, une lettre du roi Charles IX, etc.* (MORÉRI, *édition de 1759, t. III, p. 251*). Lancelot de Carles fut aussi aumônier, confesseur du Roi et chevalier de son Ordre. Le 19 mars 1577 *(v. st.)*, par acte passé devant Brigot, notaire royal, il fit donation de la maison noble de Trajet à François de Carles, sieur de Roquette, son neveu *(arch. de Bordeaux, garde-notes, fol. 443, 1369)*.

3° Messire Pierre de Carles, maire de Bordeaux en 1561, conseiller du Roi, puis président au Parlement de Bordeaux, passa un acte avec Antoine de La Ville, écuyer, et Henry Laraisanes, écuyer, sieur de Pomiers, devant Barbarin, notaire, en 1544 *(ibid., fol. 25)*. Il épousa : 1° Marguerite DE GRAMONT, selon un acte passé devant Brigot, notaire

le 11 février 1566 *(ibid., liasse)*; 2° en 1568, Isabeau DE FERRON, avec le frère de laquelle il transigea cette même année devant Castaigne, notaire *(ibid., fol. 365)*. De ce second mariage provint :

François de Carles, écuyer, sieur de Roquette et de Saillans, puis de la maison noble de Trajet, par la donation que lui en fit, en 1577, Lancelot de Carles, évêque de Riez, son oncle. Il passa un acte devant Boisse, notaire, en 1594, avec Guy Maubec, écuyer, sieur de Saint-Avit *(ibid., fol. 365)*, et eut de son mariage, contracté le 27 avril 1602, avec Anne DE PUYPERON, damoiselle, trois fils décédés au service sans postérité :

a. N... de Carles, mort à La Valteline, pour le service du Roi ;
b. N... de Carles, } majors du régiment de Navarre.
c. N... de Carles, }

III. François DE CARLES, Ier du nom, écuyer, seigneur de Roquette, fut autorisé par le Roi, le 20 octobre 1553, de lever par tels marchands, facteurs et autres, 1,000 tonneaux de blé, et de le faire transporter hors du royaume pour son profit. Le 5 décembre 1556, il partagea avec ses deux frères, Lancelot et Pierre de Carles, la succession de feue dame Jacquette de Constantin, leur mère, décédée sans avoir fait de testament. François de Carles donna, le 24 août 1548, à damoiselle Catherine DE TALLEYRAND DE CHALAIS, sa femme, une reconnaissance de la somme de 2,000 écus d'or qu'elle avait promis de lui apporter en dot par leur contrat de mariage. Le 10 juillet 1556, Catherine de Talleyrand lui donna sa procuration devant Berthet, notaire royal *(ibid., liasse)*, et était veuve le 24 janvier 1564. De leur mariage étaient provenus :

1° Raymond, dont l'article suit;
2° Marguerite de Carles, mariée, le 6 septembre 1597, à Mercure de Turenne, écuyer, sieur de La Massoulie.

IV. Raymond DE CARLES, écuyer, seigneur de Trajet et de la maison noble de Roquette, fut déclaré exempt de la contribution au ban et arrière-ban, sur ce qu'il était enseigne de la compagnie du capitaine Chollet, par sentence obtenue par demoiselle Catherine de Talleyrand, sa mère, le 20 mars 1569, du lieutenant général en la sénéchaussée de Guienne (*signé* Th. DE RANS). Assisté de sadite mère, il épousa, par contrat passé le 15 août 1572, damoiselle Mathurine DE BONNEAU, fille de Louis de Bonneau, écuyer, seigneur de Verdus *(acte passé devant* Arnaud VIGOUROUX, *notaire royal)*. Raymond de Carles vivait encore le 6 septembre 1597; il avait fait son testament devant Bouchet, notaire royal, le 5 juin 1595, déclaré avoir eu de son mariage six fils et une fille, et institué héritier universel François de Carles, son fils aîné. Demoiselle Mathurine Bonneau, sa veuve, donna, le 5 novembre 1619, quittance à demoiselle Claude de La Flotte, veuve de Charles de Bonneau, écuyer, devant La Carrière, notaire royal, et promit de faire ratifier cet acte à François de Carles, son fils aîné. De ce mariage étaient provenus entre autres :

1° Messire Guillaume-Amand-André de Carles de Trajet, seigneur du Peyrat, émigré, mort sans enfants en 1825;

2° Marie-Olive de Carles de Trajet, née le 25 avril 1756, mariée, le 23 mai 1783, à haut et puissant seigneur messire François de Melet, écuyer, chevalier, baron de Montbalen.

Du second lit :

3° François, qui a continué la descendance;

4° Noble Henry de Carles, écuyer, sieur de La Roque, enseigne d'une compagnie au régiment de Monsieur de Montaignac, entretenue pour le service du Roi, eut pour fils :

A. François de Carles, écuyer, époux de dame Louise DE MELET, fille de noble et puissant homme Pierre de Melet, écuyer, seigneur de Maisonneuve, Laubescq, La Salle de Castelvieilh, Gontaud, et de damoiselle Élisabeth d'Arnoul de Saint-Simon. Il fut maintenu dans sa noblesse, ainsi que ses cousins, par jugement de M. Bazin de Bezons, intendant de Guienne, le 1er juin 1697, et laissa de sondit mariage :

Messire Henry de Carles, chevalier, seigneur de Touilh, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, major de Furnes, né dans la maison noble d'Aubèze, en Bazadois, le 28 décembre 1700, y demeurant, fit une constitution de rente à demoiselle Jeanne de Lageard, sa nièce, le 1er septembre 1751, représenta ses titres de noblesse à la Cour des Aydes, le 20 juin 1753, les retira le 31 juillet suivant, du consentement du Procureur Général, et ne vivait plus en 1789, époque à laquelle Angélique DE GALATHEAU, sa veuve, se fit représenter à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux par messire Joseph de Montaigne, seigneur de Beausoleil et du Valenton, son procureur fondé.

B. Demoiselle Triaise de Carles, mariée, le 9 avril 1686, à messire Jean-Louis de Lageard, seigneur de Semens et de Rébuilhide.

5° Philippe de Carles, demoiselle.

VI. Noble François DE CARLES, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Gauffran, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, le 12 mars 1668. Il épousa, par articles de mariage accordés le 16 janvier 1654, demoiselle Marie DE CAZES, dame de Figeac, fille de Jean de Cazes, sieur de Figeac, chevalier de l'un des deux Ordres du Roi, et de demoiselle Marguerite de Rigolle, sa femme *(acte passé devant* GAUPILHAT, *notaire royal)*. De ce mariage provint :

VII. Messire François DE CARLES, IVe du nom, écuyer, sieur de Figeac, capitaine au régiment de Normandie, maire perpétuel de la ville de Saint-Émilion, épousa, par articles sous seings-privés reconnus le 26 août 1679, devant Richon, notaire royal, demoiselle Jeanne DE BELLIQUET, avec laquelle il fit son testament mutuel, le 10 septembre 1725, devant du Corps, notaire royal. Par cet acte, ils se donnèrent la jouissance de leurs biens, déclarèrent avoir encore six enfants, et instituèrent leur héritier universel François de Carles, leur second fils. Par jugement rendu le 1er juin 1697, par M. Bazin de Bezons, intendant de Bordeaux, sur le vu des titres qui lui avaient

été représentés, François IV de Carles, Jacques de Carles, écuyer, sieur de Trajet, et autre François de Carles, écuyer, époux de dame Louise de Melet, furent maintenus dans leur noblesse d'extraction. Le jugement énonce qu'attendu qu'ils ont justifié de leur noblesse depuis 1548, il est fait défense au sieur Beauval et à tous autres de provoquer aucune poursuite ni diligence contre eux (*signé* Bazin de Bezons). François de Carles fit registrer ses armoiries en l'Armorial Général de France, à Bordeaux, le 29 novembre 1697, et les énonça de même que François de Carles, sieur de Roquette, son cousin. Du mariage de François de Carles et de Jeanne de Belliquet provinrent :

1° Vital de Carles, reçu page du Roi en 1736, marié, avant le testament de ses père et mère, à dame Catherine de Roulleau;
2° François, qui a continué la descendance;
3° Marie de Carles;
4° Jeanne de Carles;
5° Catherine de Carles;
6° Marie-Anne de Carles, mariée vers 1738 à messire, noble Léon de Pourquery de La Bigotie, écuyer, seigneur de La Bigotie et de La Roque, mort vers 1769.

VIII. Messire François de Carles, Ve du nom, écuyer, seigneur du Petit-Val et autres lieux, fut marié par articles arrêtés sous seings-privés et reconnus le 10 mai 1722, devant du Carpe, notaire royal, avec dame Jeanne de Gères de Camarsac, fille naturelle et légitime de messire Jacques de Gères, écuyer, sieur de Camarsac, et de dame Jeanne David. François de Carles fit son testament olographe le 15 janvier 1761; il y nomme sa femme et ses quatre fils. Ce testament (*signé* de Carles, *testateur*), fut ouvert le 25 avril 1779, et expédié par Coste, notaire royal. Jeanne de Gères testa elle-même le 31 mars 1762. De son mariage étaient provenus :

1° Jacques de Carles, écuyer, brigadier des armées du Roi, colonel commandant du régiment de Rohan-Soubise, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié à N... Vacher et mort sans enfants;
2° Cyprien de Carles, major d'infanterie, capitaine commandant de Foretz, et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis;
3° Jean de Carles, lieutenant colonel d'infanterie, commandant le bataillon du régiment d'Agenois, et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, transigea avec Jacques et Cyprien de Carles, ses frères aînés, le 15 janvier 1780;
4° Joseph, qui a continué la descendance.

IX. Messire Joseph de Carles, écuyer, maire de Libourne en 1765, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Poitou-Infanterie, fut légataire de 700 livres, outre sa légitime, par le testament de François de Carles, son père. Une lettre de M. de Monteynard, datée de Versailles le 4 mai 1771, le chargea de recevoir divers chevaliers de l'Ordre de Saint-Louis (*orig.*). Il épousa, par contrat passé devant Barrière, notaire royal, le 27 janvier 1767, demoiselle Anne

DE GRAILLY, fille légitime de feu messire Joseph de Grailly, seigneur de Touverac, et de dame Françoise de Gontier. De ce mariage :

X. Jacques-Philippe-Amédée, comte DE CARLES, capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 14 novembre 1767, fut reçu aux pages de la Grande Écurie du Roi, sur preuves certifiées le 15 mars 1782. Il émigra, et laissa de son mariage, contracté le 21 décembre 1803, avec demoiselle Émilie DE VERBOIS :

1° Amédée de Carles, mort lieutenant d'artillerie en 1830;
2° Émilien, qui a continué la descendance;
3° Émilie de Carles, épouse de M. Armand d'Armailhacq, ancien conseiller à la Cour d'appel.

XI. Émilien, comte DE CARLES, s'est marié, au mois de mai 1836, avec demoiselle Marie-Victoire-Catherine DU HAMEL, née le 25 novembre 1819, fille d'André-Guy-Victor, vicomte du Hamel, chevalier, maire de Bordeaux, gentilhomme de la chambre du Roi, officier de la Légion-d'Honneur, et de madame Octavie de Fréteau de Pény de Saint-Just, sa deuxième femme. De cette union :

1° Jean-Louis-Alfred-Vital de Carles, né le 29 octobre 1840;
2° Philippine-Catherine-Marie-Berthe de Carles, mariée avec M. Adolphe d'Allard;
3° Alix-Marie-Marguerite de Carles;
4° Marie-Henriette-Gabrielle de Carles.

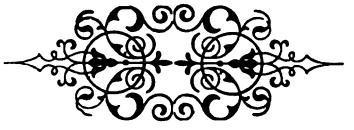

GEYNET,

en Bordelois et Angoumois.

ARMES : *Coupé, au 1, d'argent, au genet arraché de sinople; au 2, d'azur, à 3 étoiles rangées d'argent.* Casque de profil, orné de ses lambrequins d'argent, de sinople et d'azur.

Bernard Geynet, pourvu le 13 mai 1735 de l'office de conseiller du Roi, maire de la ville et communauté de Créon, a transmis par cet office la noblesse héréditaire à ses descendants. Les maires, lieutenants de maires et autres officiers des hôtels, villes et communautés du Royaume, créés en titre d'office, par édits des mois de juillet 1690, août 1692, mai 1702, janvier 1704, décembre 1706, octobre 1708, mars 1709 et avril 1710, devaient jouir des *priviléges de noblesse,* aux termes de ces mêmes édits. Ces charges ayant été supprimées, au mois de juin 1717, sur la tête des titulaires d'alors, ou des héritiers directs des anciens titulaires, furent rétablies par édit du mois de novembre 1733 (dûment registré), avec tous leurs priviléges, honneurs, fonctions, rangs, séances, exemptions et droits.

I. Jean-Gilles GEYNET, né en 1621, reçu bourgeois de Bordeaux le 29 juillet 1654, eut pour fils :

II. Pierre GEYNET, né en 1648, père de :

III. Bertrand GEYNET, né en 1693, décédé en 1752, fut pourvu, par lettres données à Versailles le 13 mai 1735, de la charge de conseiller du Roi, maire de la ville royale et communauté de Créon (*orig. en parch. signé* LOUIS, *et plus bas:* par le Roi, CHAUVELIN). Il a laissé de dame Françoise DURAND, son épouse :

IV. Mathurin GEYNET, Ier du nom, né en 1726, décédé en 1800, conseiller, procureur du Roi en la grande prévôté de l'Entre-Deux-Mers, et au siége royal de la Cadègre à Bordeaux, de 1761 à 1789 *(almanach historique de Bordeaux).* Il avait épousé dame Marie MONNERIE, fille de Pierre Monnerie, bourgeois de Bordeaux, seigneur de la maison noble de Julian, par contrat passé le 3 décembre 1752, devant Me Vache, notaire royal à Créon. De ce mariage :

1° Paul Geynet, né en 1760, mort en janvier 1839, avocat au Parlement de Bordeaux,

directeur du district de Cadillac, puis receveur particulier des finances à La Réole, marié à dame N... LAWTON, dont :

A. Albert Geynet, né le 24 avril 1791, mort sans avoir été marié le 22 mars 1856;
B. Mary Geynet, née le 1er mai 1799, célibataire.

2° Mathurin, qui a continué la descendance.

V. Mathurin GEYNET, IIe du nom, né le 4 mai 1763, décédé le 22 décembre 1844, membre de la Légion-d'Honneur, directeur de l'Enregistrement et des Domaines à partir de 1805 jusqu'à sa mort, vice-président de la commission administrative des hospices d'Angoulême, fondateur et président de la Caisse d'épargnes de cette ville *(almanach départemental de la Charente)*, marié à dame Marie-Antoinette NOEL, née le 15 mai 1773, décédée le 20 décembre 1844, fille légitime de Charles-Borromée-Joseph Noel, naturalisé Français au mois de juin 1769, par lettres du roi Louis XV. Ce dernier, fils de noble Théodore Noel, docteur en philosophie et médecin consul de la ville de Léopold, qui avait suivi en 1734, en qualité de médecin, le prince Joseph-Alexandre, palatin de Novogorod. De ce mariage :

1° Charles-Mathurin-Marie, dont l'article suit;
2° Noble Charles-Mathurin Geynet, né le 15 janvier 1799, lieutenant de louveterie, ancien inspecteur des monuments historiques du département de la Charente, marié à dame Marie PIÉRAT, fille de M. Pierre Piérat, ancien procureur impérial à Barbezieux, dont :

A. Pierre-Mathurin-Alfred Geynet, né le 25 avril 1829, maréchal des logis au 2e régiment de chasseurs d'Afrique;
B. Mathurin-Henry Geynet, né le 21 juin 1833.

VI. Charles-Mathurin-Marie GEYNET, chef des nom et armes de sa famille, né le 25 février 1796, inspecteur des Domaines en retraite, membre de la commission administrative des hospices d'Angoulême, fondateur et directeur de la Caisse d'épargnes, et membre de la commission municipale de cette ville, marié : 1° à demoiselle Laure ANDRÉ, fille de Pierre André, ancien receveur général des Finances, décédée en 1835; 2° à dame Claire LAJARD. Du premier lit :

1° Pierre-Mathurin-Frédéric Geynet, licencié en droit, né le 25 décembre 1828,

Du second lit :

2° Mathurin-Angel-Édouard Geynet, bachelier ès-sciences, né le 18 février 1838.

DE PEYRUSSE,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS et CHATELAINS DE PEYRUSSE; — SEIGNEURS DU REPAIRE, BOISSESON, LA CAZE, BEZ, SAVIGNAC, BONNEGARDE, NIZAN, LE CAU, LA BRETHE, SALLEGOURDE, CHAMBRELANNE, AMBRUS, LE POUGET, LANAU, etc.; — *en Rouergue, Bazadois, Condomois, Bordelois, Angoumois, etc.*

ARMES : *D'azur, au lion d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 3 besants d'or.* Casque de chevalier, orné de ses lambrequins d'azur, d'argent, de gueules et d'or.

Cette famille, d'origine chevaleresque, s'est divisée vers la fin du XVIe siècle en deux branches principales. La seule qui subsiste actuellement s'est établie en Bazadois l'an 1587, et s'est subdivisée elle-même en deux rameaux qui ont perpétué le nom DE PEYRUSSE jusqu'à nos jours.

Par ses titres établissant une filiation suivie depuis le milieu du XIVe siècle, et qui sont encore en la possession de la branche aînée, la maison de Peyrusse était apte à faire les preuves de Cour, d'après les règlements en usage avant la Révolution.

Elle tire son origine et son nom de la petite ville de Peyrusse, dans les environs de Villefranche de Rouergue, appelée dans les actes latins *Petrucia*. Cette ville, l'une des plus anciennes de la province de Rouergue, et connue depuis la domination romaine, possède encore les ruines d'un ancien château fort, bâti sur une roche escarpée. Le *Dictionnaire géographique* d'Expilly rapporte qu'on voyait vers le milieu du siècle dernier d'anciens mausolées avec des armes, dans le cimetière qui avoisinait l'église de Peyrusse, et que l'un de ces monuments portait les armoiries de l'illustre maison de Médicis; que, selon d'anciens actes, il y avait à Peyrusse des consuls au nombre de cinq et tous gentilshommes, pour l'administration de la ville; qu'enfin étant prouvé que l'un de ces consuls avait porté le nom de Médicis, quelques historiens avaient auguré de ce fait que cette maison souveraine pouvait être sortie de Peyrusse.

Sans nous arrêter davantage à des points qui ne paraissent être que des conjectures fondées sur des analogies, nous ferons observer qu'il y a en Guienne un bien petit nombre de familles dont la filiation soit aussi ancienne et aussi bien appuyée que l'est celle de la maison de Peyrusse.

Antérieurement à l'affranchissement des communes, les seigneurs de Peyrusse durent posséder en toute suzeraineté la localité de ce nom. Ils ne la perdirent qu'après avoir donné des coutumes aux habitants, et sans doute à l'époque des premières

Croisades. Dès lors, ces seigneurs restreignirent leur autorité directe à leur demeure féodale, tout en conservant héréditairement la charge de capitaines, gouverneurs ou châtelains de la ville de Peyrusse, dont la suzeraineté alla se confondre dans les domaines des comtes de Rhodez et de Toulouse, et plus tard dans celui du Roi de France.

Dans une bulle du pape Urbain II, donnée pendant le séjour que fit ce pontife en France pour y prêcher la première Croisade, et datée du monastère de Saint-Martial de Limoges, la veille des kalendes de janvier (31 décembre 1095), les seigneurs de Peyrusse *(de Petrucia)* se trouvent nommés avec un grand nombre d'autres nobles des provinces de Rouergue et de Quercy, comme avoués et défenseurs de l'abbaye de Figeac, dont ils détenaient certains fiefs. Par cette bulle, Urbain II enjoint aux prélats de Cahors, de Rhodez, de Clermont et de Limoges, de faire recouvrer les biens qui avaient appartenu à ladite abbaye, et d'excommunier les détenteurs qui refuseraient de les restituer. *(Recueil* DE DOAT, *t. CXXVI, fol. 47).*

En 1229, les fortifications de la ville de Peyrusse furent rasées, et Raymond VII, comte de Toulouse, remit au Roi le château pour le garder pendant dix ans *(Hist. générale du Languedoc, t. III, p. 373, 378).*

A partir de ce moment, les noms de la ville et des seigneurs de Peyrusse se retrouvent à chaque page de l'histoire.

La présence aux Croisades des seigneurs de cette maison est confirmée par l'extrait suivant, tiré de l'*Histoire généalogique des Pairs de France,* par M. le chevalier de Courcelles. Adémar DE PEYRUSSE, y est-il dit, reçut chevalier de l'Ordre du Temple, à Tortose, au-delà des mers, en 1279, Bertrand de Sartiges, en présence de Renaud de Bort et de plusieurs autres chevaliers du même Ordre *(Généalogie* DE SARTIGES, *t. XI, p. 6).*

Carbonnel DE PEYRUSSE *(Carbonellus de Petrucia),* damoiseau, fut du nombre des nobles qui s'assemblèrent dans l'église de Justian, le 7 janvier 1286 *(v. st.),* pour solliciter de Bernard VI, comte d'Armagnac et de Fézensac, une charte en faveur des gentilshommes de ce dernier comté *(Hist. de Gascogne, t. III, p. 6).*

Thibaud DE PEYRUSSE, seigneur des Angles, obtint, au mois d'avril 1287, une sentence arbitrale avec Étienne de Lupé, abbé de La Caze-Dieu et Guillaume de Podenas (DE COURCELLES, *généal. de Lupé, t. IV, p. 5 et 7*). Il transigea avec le même abbé au mois de juin 1290 *(ibid.).*

Thibaud DE PEYRUSSE rendit hommage au comte d'Armagnac, en 1311, pour le château de Peyrusse qu'il tenait par indivis avec Arnaud de Podenas, en présence de Bertrand de Fumel, Bernard de Lartigue et Roger de Montfaucon *(Hist. de Gasc.,*

t. III, p. 484). Comme seigneur des Angles, il rendit un second hommage au même comte, le 30 mars 1320 — *v. st.* — *(ibid, p. 485)*.

Guillaume DE PEYRUSSE, damoiseau, du diocèse de Rhodez, eut pour fille :

Agnès DE PEYRUSSE, mariée à Géraud de La Valette, qui, en leurs noms, fournit un hommage au comte de Rhodez, en 1323 (DE COURCELLES, *généal. de La Valette, t. I, p. 60*).

Arnaud DE PEYRUSSE comparut, le 28 septembre 1352, à la montre d'hommes d'armes faite par Gaillard de Castelpugon, châtelain de Marmande *(Hist. de Gasc., t. VI, p. 139)*.

Menot DE PEYRUSSE, fut présent, le 8 décembre 1368, à la montre qui fut faite à Toulouse par Jean d'Armagnac, chevalier banneret *(ibid.)*. Ce fut probablement de son vivant (1369) que le château de Peyrusse quitta l'obéissance de l'Angleterre pour embrasser le parti du roi de France *(Hist. génér. du Languedoc, t. IV, p. 340)*.

Le sire de Peyrusse servait sous le comte d'Armagnac en 1372 *(Hist. de Gascogne, t. III, p. 499)*.

Thibaud DE PEYRUSSE, seigneur de la baronnie des Angles, en Bigorre, céda cette terre en 1380 au comte d'Armagnac, qui lui donna en échange 2,000 francs et les seigneuries de Roquebrune, de Tudelle et des Litges *(ibid., t. IV, p. 435)*. Il rendit hommage au successeur de ce comte, le 24 septembre 1392, pour les châteaux de Peyrusse et de Tudelle et pour la seigneurie de Roquebrune *(ibid., t. III, p. 488)*.

Dans des temps plus modernes, le représentant d'une branche cadette de cette famille, Antoine DE PEYRUSSE, seigneur de Boisseson, s'étant mis à la tête des calvinistes du Rouergue en 1562, se signala par de nombreux faits d'armes; il fut nommé gouverneur de Castres en Albigeois, l'an 1569 *(Hist. de Lang., t. V, p. 227 et suiv.)*

Pierre DE PEYRUSSE, sieur de Boisseson, probablement fils du précédent, assiégea la ville de Verrières, sur les frontières du Rouergue, vers la fin de l'année 1586, et périt durant ce siége *(ibid., p. 419)*.

Nous donnons ci-après la généalogie de la maison de Peyrusse, dressée par nous sur titres originaux à partir de son premier degré, observant que cette famille, l'une des premières de la province par son ancienneté comme par la pureté de son origine, a eu de bonnes alliances et des services militaires recommandables : d'autant qu'à partir du commencement de sa filiation jusqu'à nos jours, c'est-à-dire durant 500 ans,

ses membres ont tous servi l'État dans la carrière des armes. On remarque en outre parmi ses plus anciennes illustrations un Échanson et un Écuyer de nos Rois.

I. Noble Jacques DE PEYRUSSE, écuyer, seigneur de La Caze et de Bez, châtelain de Peyrusse, en Rouergue, obtint, le 21 octobre 1385, de Jean, fils du Roi de France, duc de Berry, et lieutenant général en Guienne et en Languedoc, des lettres patentes portant exemption des Tailles en sa faveur, attendu qu'il était issu de noble race et de maison noble. Il rendit aveu et hommage au roi Charles VI, par acte passé devant Jean Valette, notaire royal, le 8 août 1399, des biens nobles qu'il possédait; obtint, le 13 janvier 1418 *(v. st.)*, des lettres d'État et commission, datées de Châtillon, de Charles de France, fils du Roi, gouverneur des provinces de Dauphiné et Touraine, comte de Poitou; et du même prince, le 15 mars suivant *(v. st.)*, des lettres de commission de l'État et nombre de 80 hommes d'armes. Jacques de Peyrusse fut pourvu de la charge de capitaine châtelain des château et châtellenie de Peyrusse, en la sénéchaussée de Rhodez, par lettres patentes du 14 octobre 1429; il y fut maintenu et confirmé par Charles VII, roi de France, le 17 mai 1437 *(enquête; certificat délivré le 26 septembre 1697 à Jean de Peyrusse, sieur de La Caze)*. De son épouse, dont nous ignorons le nom, il laissa :

II. Noble Begon, Begot ou Bègue DE PEYRUSSE, écuyer, seigneur de La Caze, du Repaire et de Bez, près de Rignac, en Rouergue, écuyer du Roi Charles VII, capitaine châtelain et garde des châteaux et châtellenies de Jaudun et de Vigouroux, par commission de M. le comte de La Marche, du 29 avril 1456, fut exempté avec d'autres nobles de contribuer au ban et arrière-ban, suivant des lettres patentes du 24 février 1469 *(v. st.)*. Il obtint des lettres de sauvegarde le 1er mars 1475 *(v. st.)*, lesquelles le confirmaient dans sa qualité de capitaine châtelain; fut exempté de servir au ban et arrière-ban, par lettres du roi Louis XI du 27 avril 1475, ainsi que trente et un autres nobles qui devaient servir avec lui sous le duc de Nemours, et reçut du même prince des lettres de sauvegarde, le 23 mai 1476. Begon de Peyrusse eut pour enfants :

1° Antoine, dont l'article suit;
2° Claire de Peyrusse, seconde femme, par contrat du 23 novembre 1491, de Raymond d'Adhémar, seigneur de La Garinie (DE COURCELLES, *Généal. d'Adhémar, p. 29.*)

III. Noble Antoine DE PEYRUSSE fut nommé échanson du roi Louis XII, par lettres patentes de ce prince, données à Paris, le 13 juillet 1498, « en considération, y est-il » dit, faveur et reconnaissance des bons, louables et recommandables services que » lui et ses pères ont par devant faits à nos prédécesseurs Rois et à la Couronne de » France, au fait de leurs guerres où leurs auteurs sont décédés, ainsi qu'à nous » depuis notre avènement à la couronne. » Antoine de Peyrusse fit son testament

devant de Manots, notaire, le 14 juin 1534, et institua ses légataires ses deux fils, dont nous allons parler, auteurs chacun d'une branche, savoir :

1° Noble Jacques de Peyrusse, seigneur des lieux de La Caze et de Bez, fit son testament devant du Pré, notaire royal de la ville de Peyrusse, le 17 mars 1557 *(v. st.)*, et laissa de son mariage avec Marie DE MARCENAC, demoiselle :

A. Noble Adrian de Peyrusse, seigneur de La Caze, fut convoqué au ban et arrière-ban de la province de Rouergue en 1568, comme le prouve la mention suivante, extraite de ladite convocation : « — Le sieur de La Caze de Peyrusse, pour le bien » qu'il tient, estimé à 100 livres tournois : — néant; pour ce qu'il est exempt » d'autant qu'il est de la compagnie du sieur de Cailus; partant exempt. — » Il eut pour enfants, de son mariage avec noble damoiselle Catherine DE LA TOURETTE :

a. Noble Guillaume, *ou* Guilhem de Peyrusse, écuyer, seigneur des maisons nobles de La Caze et de Bez, lequel, avec ses frères et sœurs, fit faire inventaire des biens de leur mère, décédée, au château de La Caze, en Rouergue, le dernier août 1578. De son temps, le château de La Caze ayant été brûlé par les Huguenots, Guillaume de Peyrusse fit rendre, à cette occasion, un arrêt d'exécution à mort contre le nommé Cambon. Il vivait encore le 4 mars 1599, et eut pour fils, de son mariage avec Antoinette DE VEYRIÈRES :

Guyon de Peyrusse, écuyer, seigneur de La Caze et de Bez, vivant en 1663, marié, le 31 octobre 1622, avec Isabeau DE LA GARDE, quatrième fille de René I de La Garde, chevalier, seigneur de Saignes, et de Magdeleine de Gaulejac de Puycalvel.

b. Noble Jacques de Peyrusse;
c. Noble François de Peyrusse;
d. Noble Bernard de Peyrusse;
e. Damoiselle Isabeau de Peyrusse;
f. Damoiselle Françoise de Peyrusse.

B. Noble Claude de Peyrusse, écuyer, seigneur de Sallegourde et de Chambrelanne, en les vicomtés d'Aubeterre et d'Angoumois, et de la juridiction d'Ambrus et autres lieux, en Condomois, fit faire une enquête le 4 mars 1599, pour constater l'ancienneté et la noblesse de sa famille, par-devant Jehan de Marcel, docteur en droit, conseiller du Roi, et juge-mage pour Sa Majesté au bailliage des villes de Peyrusse et Villefranche;

C. Marguerite de Peyrusse, damoiselle, habitant le château de Savignac, en Bazadois, reçut donation, le 2 octobre 1587, de noble dame Galienne de Marcenac, dame dudit Savignac, sa tante, de la somme de 4,500 écus sols, et de tous les meubles et argent qui lui appartiendraient à son décès. Le 20 juillet 1591, elle céda à noble Claude de Peyrusse, son frère, la somme de 11,000 écus sols, selon acte passé devant Chaumette, notaire; elle épousa depuis François de Castaing, écuyer, sieur de Bellot.

La branche des seigneurs de La Caze et du Pouget, de la maison de Peyrusse, demeurée en Rouergue, a été maintenue dans sa noblesse d'extraction par jugement de M. Le Pelletier de La Houssaye, intendant de la Généralité de Montauban, rendu le 28 juin 1698, sur titres remontés au 14 juin 1534, époque du testament d'Antoine de Peyrusse. Cette branche, qui s'est éteinte en la personne de dame Marguerite de Peyrusse, épouse de N... Ricard, sieur de La Coste, avocat en Parlement, auquel elle

fit donation de tous ses biens, par acte du 10 mars 1758, portait pour armes : *d'azur, au lion d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 3 besants d'or.*

Noble Jean de Peyrusse, écuyer, seigneur de La Caze, produisit ses titres de noblesse devant M. Sanson, intendant en la Généralité de Montauban, et remit huit originaux en parchemin entre les mains d'Étienne Miquel, procureur à la Cour des Aydes de Montauban, pour être joints à sadite production, suivant le certificat de ce procureur du 26 septembre 1697. Ces titres consistaient dans les diverses lettres-patentes dont nous avons donné l'analyse ci-dessus.

2° Guyon, qui a formé la seconde branche, et dont l'article suit.

IV. Noble Guyon DE PEYRUSSE, écuyer, seigneur de La Caze et de Bez, et demoiselle Esclarmande DE LUILIÈRE, sa femme, sont nommés dans l'extrait de baptême et au contrat de mariage d'Arnaud de Peyrusse, leur fils, des 3 et 6 février 1552 et 1587. De sondit mariage, qu'il avait contracté vers l'an 1540, il laissa :

V. Noble Arnaud DE PEYRUSSE, Ier du nom, écuyer, seigneur de la maison noble de Bonnegarde, en la juridiction de Savignac, sénéchaussée de Bazadois, naquit à Peyrusse, en Rouergue, le 3 février 1552, comme le constate un acte des consuls et du Procureur du Roi de ce lieu, fait en présence du curé de la paroisse, et fut tenu sur les fonts baptismaux par Jacques de Peyrusse, sieur de La Caze, et Jeanne de Marcenac, damoiselle, en présence de Guillaume de La Tour, écuyer, seigneur de Blanquière, et d'Adrian de Peyrusse, écuyer.

Arnaud de Peyrusse vint s'établir dans le Bazadois, par suite de son mariage, contracté le 6 février 1587, devant de Lafitau, notaire, avec damoiselle Peyronne DE LA ROSE (contrat auquel il fut assisté par noble dame Galienne de Marcenac, dame de Savignac, sa tante), fille de feu Guilhem de La Rose et de Jeanne du Vignau. Arnaud de Peyrusse reçut en don, conjointement avec Galienne de Peyrusse, damoiselle, sa fille, la maison noble de Bonnegarde, le 2 avril 1594, de la dame de Marcenac, leur tante et grand'tante. Il rendit hommage, le 4 avril suivant, devant Cabanieux, notaire royal, de la métairie et du village de Chrestians, à Louis de Combes, seigneur de Savignac. Le 19 avril 1594, il reçut procuration de Mr Me François de Marcenac, prévôt en l'église collégiale de Sainte-Foy de Conques, au diocèse de Rhodez, à l'effet d'actionner noble Olivier de Combes, seigneur du Mirail et co-seigneur d'Auros, pour qu'il eût à restituer en droit de retrait linéager la seigneurie de Savignac, par lui acquise de noble dame Galienne de Marcenac, dame de Bonnes et de la maison noble de Bonnegarde, sœur du constituant.

Arnaud de Peyrusse obtint, le 2 mars 1599, une attestation judiciaire de sa qualité et filiation, et de l'ancienneté de sa famille, conjointement avec noble Claude de Peyrusse, écuyer, sieur de La Caze, dont il avait reçu les pouvoirs à ce sujet, le 9 février précédent. A la suite de cette attestation eut lieu, le 4 mars 1599, un procès-verbal fait par Me Jean de Marcel, juge du bailliage de Peyrusse, en conséquence de

la commission à lui adressée par les commissaires députés de Sa Majesté pour le régalement des Tailles. Dans cet acte se trouvent mentionnés et analysés tous les titres que nous avons cités, et une ordonnance desdits commissaires qui confirme Arnaud de Peyrusse dans sa noblesse d'extraction; il y est justifié, en outre, que la maison de Peyrusse était noble depuis plus de 500 ans *(orig. en parch.)*. Arnaud de Peyrusse fit son testament au château de Savignac, le 25 mars 1622. Il laissa de sondit mariage :

1° Jean, dont l'article suit;

2° Noble Jean-Baptiste de Peyrusse, écuyer, seigneur de la maison noble du Cau, marié, par contrat passé le 12 novembre 1638, dans la maison noble de Montaigne, paroisse de Saint-Félix, juridiction de Castillon-sur-Dordogne, en Bordelois, à demoiselle Marguerite DE GAUFRETEAU, fille légitime de feu noble Guillaume de Gaufreteau, écuyer, sieur de Montaigne, de Gaufreteau et du Cau, et de feue damoiselle Marie de Cazaux. Ce contrat eut lieu en présence de : noble Jean de Pichard, écuyer, sieur de L'Isle, parent du futur; noble Philippe de Gaufreteau, écuyer, sieur de Montaigne, de Gaufreteau et du Cau, frère de l'épouse; messire Pierre de Gaufreteau, conseiller, aumônier ordinaire du Roi, général de l'Ordre de Saint-Benoît, en France, et prieur de l'abbaye de la Sauve, tuteur et oncle de la future, à laquelle il fit donation de ses droits sur la maison noble du Cau, en la paroisse de Castetz, en Bazadois *(orig. en parch.)*.

3° Galienne de Peyrusse, damoiselle de Bonnegarde;

4° Damoiselle Suzanne de Peyrusse, mariée à noble Blaise Roll, sieur de Bareilles, lequel donna quittance à noble Jean de Peyrusse, sieur de La Brèthe, son beau-frère, le 7 avril 1640, de divers papiers qu'il lui remit.

VII. Noble Jean DE PEYRUSSE, écuyer, seigneur de la maison noble de Bonnegarde et de la maison noble de La Brèthe, en la paroisse de Castillon, juridiction de La Réole, est mentionné de la manière suivante dans l'*Extrait du procès-verbal fait sur les convoqués du ban et arrière-ban, par Monsieur de Lauvergne, conseiller du Roi et lieutenant général de la sénéchaussée de Bazadois :*

« Le sieur de Peyrusse, le sieur Hellies Villepreux, Mr Arnaud Rivière, et Mathieu de » Larrieu, avocat en la Cour, et le sieur Laurent de La Bernardie, habitant en la juridiction » de Fontcaude, fairont ung cheval légier, sçavoir : ledit sieur de Peyrusse, ung quart et » demy; et pour porter le demy quart, ledit sieur de Peyrusse aura pour ayde ledit sieur de » La Bernardie, quy reste esgalement entre les susnommés; et pour porter la moytié dudit » sieur Villepreux, luy est donné pour ayde le sieur de Rivière; et pour porter la moytié de » la portion dudit Larrieu, luy est donné pour ayde Pierre Boutant, bourgeois de La Réolle, » pour des rentes qu'il a en ladite juridiction de La Réolle, et, en outre, pour trente livres, sur » Pierre Vinceney, homme d'armes de Langon.

» Ledit sieur de Peyrusse rendra le service personnel.

» Chacung cheval légier est taxé par l'advis de la Noblesse en l'Assemblée tenue le quin- » ziesme may 1639, etc., etc. »

Un certificat, daté de Pujol le dernier août 1639, et délivré par messire Jean de

Fabas, seigneur et vicomte de Castetz et autres places, conducteur de la noblesse du ban et arrière-ban de Bazadois et Albret, constate que le sieur de Peyrusse, l'un des gentilhommes de la troupe, tomba malade au lieu d'Azille-le-Comtal (en Languedoc), et y demeura bien longtemps alité ; qu'ayant trouvé ensuite un peu de soulagement, il se mit en devoir de suivre le détachement, d'après l'ordre de Monseigneur le Prince; mais qu'après l'arrivée à Paziols, il rechuta et devint incapable de pouvoir suivre ni servir *(orig. en pap.)*.

Jean de Peyrusse rendit hommage des maisons nobles du Cau et de La Brèthe, le 5 janvier 1642, à haut et puissant seigneur messire Jean de Fabas, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, vicomte de Castetz-en-Dorthe, baron des baronnies d'Auros, Chastelux et Peyrat, seigneur de Barie, Lados et autres places; lesdites maisons nobles mouvantes dudit seigneur sous l'hommage d'un fer de lance d'or, de la valeur de 100 sols tournois. Vu sa qualité de noble, il fut déchargé de la taxe du franc-fief, par ordonnance du sieur de Pichard, commissaire, en date du 14 avril 1644. Par sa lettre du 8 mars 1653, Louis de Bourbon, prince de Condé, pria M. de Marchin de donner une sauvegarde pour la maison du sieur de Peyrusse, située au village de Castillon-sur-Garonne, en considération de ce que le fils de ce dernier servait alors dans le régiment de Condé *(ordre délivré à Stenay, orig.)*.

Jean DE PEYRUSSE fut marié : 1° par contrat en date du 4 février 1629, avec demoiselle Catherine DE CLÉZIA, fille de feu Bernardin de Clézia, écuyer, sieur de Solans, et de damoiselle Jeanne de Guichauret *(cop. coll. en parch.)*; 2° le 10 mars 1644, avec demoiselle Isabeau DU PÉRIER.

Jean de Peyrusse obtint de l'évêque de Bazas, le 29 septembre 1652, la confirmation du droit de banc et de sépulture qu'il possédait en l'église Saint-Pierre de Castillon, lequel droit provenait de la famille de La Rose et fut reconnu de nouveau le 7 mai 1761. Il fit son testament devant Duvigneau, notaire, le 15 novembre 1654, décéda avant le 4 novembre 1656, et laissa de son premier mariage :

1° Arnaud, dont l'article suivra;

Du second lit :

2° Noble Jean de Peyrusse, écuyer, seigneur de la maison noble du Cau, marié, par contrat passé le 11 juin 1675, devant du Bourg, notaire royal de la Prévôté de La Réole, fut nommé capitaine au régiment de la Reine, le 18 décembre 1686; fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par jugement de M. Bazin de Bezons, intendant de Guienne, rendu à Bordeaux le 4 décembre 1697 (*orig. en papier, signé* BAZIN DE BEZONS, *par Monseigneur* DEJEAN). Il fit registrer ses armoiries à Bordeaux, en l'Armorial Général de France, le 21 février 1698 : *d'azur, au lion d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.*

Nous sommes fondé à croire que Jean de Peyrusse est l'auteur de la branche DE PEYRUSSE DE NIZAN, actuellement subsistante.

VII. Noble Arnaud DE PEYRUSSE, IIe du nom, écuyer, seigneur de La Brèthe, en la prévôté de La Réole, sénéchaussée de Bazas, élection de Condom, présenta requête aux consuls de la ville de Peyrusse, le 10 septembre 1663, pour qu'il fût enjoint à noble Guyon de Peyrusse, sieur de La Caze et de Bez, de lui exhiber les titres et documents de leur maison, afin d'en prouver la nobilité. Une enquête qui eut lieu à cette occasion constate entre autres choses que le château de La Caze, ayant été pris et tenu par les Huguenots, ceux-ci pillèrent la maison et brûlèrent la plus grande partie des papiers qu'elle contenait; mais qu'il était notoire que les armes des Peyrusse de La Caze et des Peyrusse de Guienne étaient : *un lion, trois besants et un casque.*

Arnaud de Peyrusse servit dans le régiment de Condé. Il fut renvoyé de l'assignation à lui donnée à la requête du préposé à la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, et déclaré noble par jugement de M. Pierre du Puy, conseiller du Roi, procureur de Sa Majesté au siége présidial de Condom, commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, selon jugement rendu à Agen, le dernier juillet 1666 *(orig. en parch. signé* DUPUY *et contresigné).*

Il avait épousé, selon contrat du 4 novembre 1656, damoiselle Marie DE FOURQUIER, fille de feus sieur Jean Fourquier et Jeanne de Maison, damoiselle. Dans cet acte, il procède de l'avis d'Isabeau du Périer, sa belle-mère; de damoiselle Peyronne de Peyrusse; Mathieu Tamaignan, écuyer, sieur de Grauilhac; Mr Me Jean de Baritault, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, et son avocat général en la Cour des Aydes de Guienne; Jean de Mondet, écuyer; François de Tamaignan, écuyer, sieur de Montaras; Jean-Baptiste de Mondet, écuyer, etc. *(acte passé devant* DE CASTET, *notaire royal).*

Arnaud de Peyrusse fut convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse de la sénéchaussée de Bazas, par le maréchal d'Albret, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté, le 17 mai 1674. Il émancipa Jean-Baptiste de Peyrusse, son fils, par acte passé le 19 août 1694 devant le lieutenant royal de la ville et prévôté de La Réole *(grosse en pap. signée* VION, *greffier de ladite prévôté).* Sa femme et lui donnèrent procuration devant Layes, notaire royal de la ville de La Réole, le 19 août 1694, à noble Jean de Peyrusse, écuyer, seigneur de la maison noble du Cau, leur frère et beau-frère, pour consentir en leur nom au mariage de Jean-Baptiste de Peyrusse, leur fils, avec demoiselle Olive Cazalet, et lui constituer la quatrième partie de tous et chacuns leurs biens. Enfin, par acte passé devant Dumoulin, notaire royal de la juridiction de La Réole, le 27 mai 1700, ils abandonnèrent à leurdit fils le lieu appelé *de Rieusecq*, avec ses appartenances et dépendances, dans la paroisse de Fargues, en Bordelois, à la charge par lui de rapporter à la masse de la succession de celui d'entre eux qui décéderait le premier, la somme de 8,000 livres *(grosse en parch. signée dudit notaire).*

Arnaud de Peyrusse fit enregistrer ses armoiries en l'Armorial Général de France, à Bazas, le 27 septembre 1698 : *d'azur, au lion d'argent, au chef de gueules chargé*

de 3 besants d'or (brev. orig. en parch.). Ces armes ont été inscrites à l'Armorial Général de France, registre GUIENNE, le 15 avril 1698, n° 247, et à Bazas, le 11 avril 1697, n° 26. Arnaud de Peyrusse laissa de sondit mariage :

1° Jean-Baptiste, dont l'article suit;

2° Noble Jean I de Peyrusse, écuyer, co-seigneur de la maison noble de Lanau, servit successivement, en qualité de lieutenant, dans le régiment de Picardie; fut nommé, le même jour que son frère aîné (24 novembre 1684), capitaine en second au régiment d'Anjou, puis capitaine réformé à la suite de la compagnie colonelle du régiment de La Ferté; capitaine au régiment d'Angoulême le 16 octobre 1694; aide-major le 10 octobre 1695;

3° Noble Jean II de Peyrusse, écuyer, co-seigneur de la maison noble de Lanau, entra au service le 14 juillet 1688, en qualité de cadet gentilhomme, dans la compagnie de M. de Mesgrigny, à la citadelle de Tournay; fut nommé enseigne au régiment d'Angoulême le 7 octobre 1690; lieutenant au même corps le 15 avril 1692; puis lieutenant dans la compagnie colonelle du régiment de La Ferté; capitaine au régiment de Bretagne le 1er mars 1701; capitaine de grenadiers au même corps le 14 juin 1710; chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis le 6 septembre 1711. Il fut pensionné de 600 livres par brevet du 25 mars 1712.

VIII. Noble Jean-Baptiste DE PEYRUSSE, écuyer, seigneur de La Brèthe, nommé capitaine en second au régiment d'Anjou, le 24 novembre 1684, fut marié, par contrat passé devant de Lestrade, notaire royal au Mas d'Agenois, duché d'Albret, le 21 août 1694, avec damoiselle Olive CAZALET, fille de feu Jean Cazalet et de dame Olive Gillardeau *(grosse en parch. signée dudit notaire)*.

Jean-Baptiste de Peyrusse et sa femme obtinrent, le 23 janvier 1696, en la sénéchaussée d'Albret, siége de Nérac, une sentence contre le procureur du Roi de la ville du Mas *(grosse en parch. signée* DU PRAT, *greffier)*. Il est rappelé comme défunt dans le contrat de mariage du 10 septembre 1735, de son fils Arnaud de Peyrusse, dont l'article suit, provenu de sondit mariage.

IX. Noble, messire Arnaud DE PEYRUSSE, IIIe du nom, écuyer, sieur de La Brèthe, habitant de la paroisse de Castillon, juridiction de La Réole, en Bazadois, fut marié, par contrat passé le 10 septembre 1735, devant Sangosse, notaire royal de la ville de La Réole, à demoiselle Marie DE LA VAYSSIÈRE, fille de Jean de La Vayssière, ancien maire de La Réole, et de demoiselle Jeanne La Garde, son épouse. La future est assistée dans cet acte de ses père et mère, qui lui constituent en dot une somme de 8,000 livres en argent et la moitié de tous leurs biens, et de noble Nicolas-André Durand, écuyer, seigneur de Lavison et de Cellay, et dame Jeanne de La Vayssière, son épouse, ses beau-frère et sœur *(grosse en parch. signée dudit notaire)*. Arnaud de Peyrusse donna quittance à M. de La Vayssière, son beau-père, le 27 mai 1745, de la somme de 2,000 livres formant le capital d'une rente constituée qui lui avait été cédée par son contrat de mariage sur M. du Pin (*orig. en parch. signé* PEYRUSSE). Il

acquit, le 5 septembre 1756, par acte passé devant Bourg, notaire royal en Bazadois, de demoiselle Marie de La Lande, au nom et comme co-héritière de feue mademoiselle Marie Philibery, veuve de sieur Jean Beyries, divers biens en la paroisse de Castillon et celle de Saint-Martin de Montphelis, moyennant la somme de 1,200 livres; fit une semblable acquisition devant le même notaire, le 28 mai 1761, et mourut avant le 16 avril 1766. Il avait épousé en secondes noces demoiselle Catherine Drascon. Du premier lit :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Dame Marie de Peyrusse, alliée à noble Arnaud de La Vayssière, écuyer, habitant de la paroisse de Saint-Cybard, lequel transigea sur ses droits de légitime avec Pierre de Peyrusse, son beau-frère, le 16 avril 1766 (*grosse en papier, signée* Bourg);
3° Demoiselle Aymée de Peyrusse (1769).

X. Messire Pierre de Peyrusse, écuyer, seigneur de la maison noble de La Brèthe, nommé lieutenant au régiment d'Auvergne le 15 novembre 1755, et capitaine au même corps le 6 mai 1761, épousa, par contrat passé devant Gauban, notaire royal de la ville de La Réole, en Bazadois, le 7 novembre 1767, noble demoiselle Catherine de Seguin du Séjour, fille de feu messire Pierre-Roch de Seguin du Séjour, écuyer, maire de la ville de La Réole, capitoul de Toulouse, et de dame Jeanne de Cormane. A ce contrat assistèrent : dame Catherine Drascon, veuve en secondes noces de messire Arnaud de Peyrusse, père du futur, laquelle fit donation à celui-ci de la moitié des acquêts en meubles et immeubles faits pendant sondit mariage; Nicolas-André Durand, seigneur de la maison noble de La Vison, oncle du futur; Gabriel Drascon, bourgeois, et Louise Drascon, ses cousin et cousine; Jeanne de Cormane, mère de la future, à laquelle elle constitua 20,000 livres de dot et la tierce partie de tous ses biens; messire Jacques de Seguin, son frère; Jeanne-Julie de Seguin, sa tante et marraine, etc.

Pierre de Peyrusse reçut quittance devant Gauban, notaire, le 30 avril 1768, de dame Catherine Drascon, pour diverses sommes que celle-ci avait à répéter sur la succession de feu Arnaud de Peyrusse, son mari. Il laissa de son mariage :

1° Arnaud, dont l'article suit;
2° Jacques, chevalier de Peyrusse, né le 21 octobre 1769, baptisé le surlendemain dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Castillon, en Bazadois, fut nommé sous-lieutenant de remplacement au régiment de Touraine, le 4 janvier 1786; émigra; fit les campagnes de l'armée des Princes, et est mort sans enfants de son mariage avec mademoiselle Robert;
3° Louis-David de Peyrusse, né le 24 janvier 1771, baptisé le même jour dans l'église de Saint-Pierre de Castillon, filleul de Louis-David Alquié de Fonthelle, capitaine au régiment de Conty, et de mademoiselle Julie de Séguin, fut destiné à l'état ecclésiastique; fut emprisonné pendant la Révolution, et est mort célibataire en 1853;
4° Pierre-Benjamin de Peyrusse, né le 25 octobre 1777, baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Castillon, est décédé sans alliance en 1852.

XI. Arnaud DE PEYRUSSE, IVe du nom, né et ondoyé (à cause du péril de mort); le 7 octobre 1768, fut baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Castillon, en Bazadois. Le 15 avril 1782, il obtint de M. Chérin, écuyer, généalogiste des Ordres du Roi, un certificat constatant qu'il avait la noblesse requise pour être reçu sous-lieutenant dans les troupes de Sa Majesté *(orig.)*. Nommé le même jour sous-lieutenant au régiment d'Auvergne, il assista à l'affaire de Nancy; émigra depuis; rejoignit l'armée de Condé avec son frère Jacques de Peyrusse, lieutenant au régiment de Touraine; fit les campagnes de l'émigration, et est décédé en 1816, laissant de son mariage avec Magdeleine-Louise DE LA VAYSSIÈRE-LOUBENS, fille de Jacques de La Vayssière-Loubens, écuyer (condamné à mort par le Tribunal Révolutionnaire de Bordeaux), et de dame Marie de La Vayssière de Verduzan :

1° Hyacinthe-Philémon-Léonce, dont l'article suit;
2° Marie de Peyrusse, mariée en 1821 à Louis-Bernard de Beraud, décoré de la Légion d'Honneur, volontaire royal en 1814, décédé, père de :

Ernest de Beraud, sous-officier de chasseurs, tué en duel;
Demoiselle Alix de Beraud.

XII. Noble Hyacinthe-Philémon-Léonce DE PEYRUSSE, chef des nom et armes de sa maison, né le 21 juin 1808, marié au mois de juin 1841 à mademoiselle Marie-Louise-Antoinette-Coraly DEYNAUT, décédée en 1855, fille de M. Hippolyte Valentin-Deynaut, ancien garde royal à cheval (fils de M Deynaut, secrétaire des commandements de Monseigneur le comte d'Artois, depuis roi Charles X). De cette union :

1° Noble Arnaud de Peyrusse, né le 2 janvier 1851;
2° Demoiselle Marie de Peyrusse;
3° Demoiselle Magdeleine de Peyrusse.

DE MAJANCE DE CAMIRAN,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE CAMIRAN, BAGAS, etc.; — VICOMTES DE FONTCAUDE; — *en Agenois, Bazadois, Bordelois, etc.*

ARMES : *D'or, au lion de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 croissants rangés d'argent.* Couronne de comte, *aliàs* de vicomte. Écu posé sur un cartouche.

Le nom DE MAJANCE, qui s'écrivait anciennement DE MAYENCE et DE MAIANCE, est commun à deux familles nobles de la Guienne, qui paraissent sortir d'une même souche et originaires de l'Agenois. L'une, dont nous donnons ci-après la généalogie, est plus spécialement connue sous le surnom *de Camiran*. Elle a toujours été reconnue pour noble dans la subdélégation de La Réole, où elle réside depuis plus de deux cents ans, et ses membres ont constamment joui de la plus haute considération, tant par les alliances distinguées qu'ils ont contractées, que par les charges civiles, militaires et de magistrature dont ils ont été revêtus. La maison de Majance de Camiran a été maintenue noble d'extraction par arrêt du Conseil d'État du Roi, en date du 3 janvier 1789.

La seconde famille du nom de Majance paraît originaire de l'Agenois. Elle était représentée récemment par M. de Majance, maire du canton de La Brède. Cette maison a pour auteur :

Bertrand DE MAYENCE, seigneur de Murlhaud, *ou* Murailhes, dont il est question dans le *Répertoire des Familles nobles au XVIe siècle*, déposé aux archives départementales de Bordeaux. Il assista, en qualité de parent, le 7 décembre 1535, au mariage d'Isabeau de Ségur, dame de Génissac et de Gajac, avec Louis de Pierre-Buffière (DE COURCELLES, *Généal. de Ségur, t. I, p. 15.*)

Alain DE MAJANCE DE MURAILHES fut condamné par M. Pellot, intendant de Guienne, en 1666, comme usurpateur de noblesse, et déclaré forclos de rien dire ni produire *(arch. de Bordeaux)*. Dans l'arrêt de maintenue du 3 janvier 1789, rendu au profit de la maison DE MAJANCE DE CAMIRAN, il est formellement expliqué que cette famille ne reconnaissait aucune parenté avec cet Alain de Majance.

Jean DE MAJANCE, sieur de Murailhes, avocat en Parlement, né le 15 mai 1707, fut pourvu, le 1 septembre 1739, d'une charge de conseiller du Roi en la Cour des Aydes

de Guienne, en remplacement de Nicolas de Sosciondo, décédé *(ibid.)*. Il était conseiller honoraire en 1789.

La généalogie suivante, de la maison de Majance de Camiran, a été dressée exclusivement sur titres qui nous ont été communiqués en originaux ou copies collationnées :

I. Noble, messire Mathieu DE MAJANCE, écuyer, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du Roi, seigneur de la maison noble et du moulin de Bagas, et de la paroisse de Saint-Pierre de ce lieu, dans les juridictions de La Réole, en Bazadois, et de Castelmoron, en Albret, acquit la maison noble et seigneurie de Camiran, de Mr Me Jacques de Mons, conseiller du Roi en la Cour de Parlement de Bordeaux, par acte passé devant Andrieu, notaire royal à Bordeaux, le 11 juin 1646. Il en rendit hommage au Roi, en son bureau des Finances de Guienne, le 25 février 1651, et présenta son aveu et dénombrement le 15 mai de la même année (*orig. en parch. signé* CASTERA).

Le 20 juin 1663, François de Morin, seigneur du Sendat, conseiller du Roi en ses conseils, gouverneur et intendant général des duché d'Albret et bas-comté d'Armagnac, agissant au nom de Monseigneur le duc de Bouillon et d'Albret, reçut l'hommage de Mathieu de Majance, pour le moulin à eau et battant de Bagas, situé sur la rivière du Drot, en la prévôté de La Réole, et pour 14 journaux de terre en une pièce, située dans les villages des Maretz et de Turiets, paroisse de Camiran, juridiction de Castelmoron. Mathieu de Majance obtint, le 27 juillet 1663, du bureau des Domaines de Guienne, une sentence en décharge de lods et ventes contre François Nourry, sieur de Vausseilhon, engagiste des lods et ventes et autres droits et devoirs seigneuriaux dus à Sa Majesté, dans les sénéchaussées de Bordeaux, Saintes, Bazas, Libourne et les Lannes. Il fournit, le 5 juillet 1664, le dénombrement du moulin à eau et battant de Bagas, et de 247 journaux de terre, au duc de Bouillon et d'Albret. Enfin, le 28 juin 1672, il obtint main-levée, de M. d'Aguesseau, de la saisie féodale faite sur ses biens faute de n'avoir pas rendu hommage de la terre de Camiran (*orig. en pap., signé* D'AGUESSEAU, intendant de Guienne).

Mathieu de Majance fut marié à dame Anne-Jeanne DU BURG, laquelle étant veuve et demeurant dans la paroisse de Saint-Pierre de Mons, vulgairement appelée *de Majance*, fit donation, le 20 octobre 1700, devant Le Poudic, notaire royal, à Jean de Majance, son fils.

1° Jean, dont l'article suit ;

2° Damoiselle Marie de Majance, mariée à Mr Me Jean de Mosnier, seigneur de Maulmont, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Bordeaux, fils de Mr Me Jean de Mosnier, greffier en chef en la sénéchaussée et siége présidial de Limoges, et de demoiselle Catherine de Marans. A ce mariage assistèrent : dame Marguerite de Boissonnade, veuve de messire Guillaume du Burg, chevalier, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité de Guienne, et messire Gérard du Burg, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, président en la Cour de Parlement de Bordeaux.

II. Messire Jean DE MAJANCE, écuyer, seigneur de Camiran, vicomte de Fontcaude, obtint, le 4 juin 1674, de Messieurs les Jurats de la ville de La Réole, un certificat énonçant que ce jour tous les gentilshommes, assemblés dans l'hôtel de ladite ville, avaient unanimement élu ledit sieur de Camiran pour le charger de l'ordre de Monseigneur le Maréchal d'Albret. Cet ordre portait que les gentilshommes de la subdélégation de La Réole partiraient incessamment de cette ville pour se rendre à Brassempouy. En vertu de ladite élection, M. de Camiran fut chargé de conduire la noblesse dans cette convocation.

Jean de Majance, étant conseiller du Roi, lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial de Bazas, fut pourvu de la charge de conseiller du Roi, premier président audit siége, par lettres patentes enregistrées au Parlement de Bordeaux, séant à La Réole, le 2 juin 1681.

Il épousa, par articles sous seings-privés en date du 27 juillet 1682, à Villeneuve, demoiselle Françoise BOUDET, fille légitime de Mr Me Jean Boudet, procureur du Roi au siége de Villeneuve d'Agen, et de demoiselle Suzanne d'Anglade. Parmi les noms des parents qui figurèrent à ces articles, on trouve ceux de : noble Pierre de La Beylie, écuyer, seigneur du Grain, fondé de la procuration des père et mère du futur; Mr Me Guillaume Boudet, avocat au Parlement, oncle de la future; noble Pierre-Joseph de Faure, écuyer, seigneur de Mondoux, son cousin germain, etc.

Jean de Majance rendit hommage au Roi, en son bureau des Finances de Guienne, le 20 mars 1684, de la terre et seigneurie de Fontcaude, justice haute, moyenne et basse, cens, rentes et autres droits, en la sénéchaussée de Bazas, et en fournit l'aveu et dénombrement, le 17 janvier 1695. Arnaud Montrichard, brassier, lui rendit hommage à lui-même de plusieurs pièces de terre dans la vicomté de Fontcaude, par acte passé le 23 août 1685, devant Boulet, notaire royal.

Jean de Majance fit son testament olographe devant de Saige, notaire à Bazas, le 10 mars 1708; demanda par cet acte à être inhumé dans l'église Saint-Pierre de la paroisse de Camiran, s'il décédait dans son château dudit lieu; laissa à dame Françoise Boudet, son épouse, le choix de sa sépulture, s'il décédait ailleurs; fit des legs pieux; nomma les quatre enfants vivants qu'il avait eus de sondit mariage; leur fit des legs; donna à sa femme la jouissance de tous ses biens, et institua son héritier universel Pierre de Majance, son fils aîné, lui substituant en cas de décès sans enfants, ses frères et sœurs, dont nous allons parler. Ce testament fut déposé, le 13 du même mois, devant ledit notaire, et fut ouvert le 2 décembre 1713. Voici les noms des enfants de Jean de Majance et de Françoise Boudet.

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Jean de Majance, légataire de son père le 10 mars 1708;
3° Dame Marie de Majance, aussi légataire de son père, fut mariée à messire François de La Grange, chevalier d'honneur de la Cour des Aydes et Finances de Guienne;
4° Françoise de Majance, légataire de son père le 10 mars 1708.

III. Messire Pierre DE MAJANCE, conseiller du Roi en la Grand'Chambre de la Souveraine Cour de Parlement de Bordeaux, seigneur de Camiran, vicomte de Fontcaude et autres lieux, transigea, le 28 juin 1719, par acte passé devant Pierre Marès, notaire royal, avec Mr Me Bernard Conraulle, docteur en théologie, prêtre et curé de la paroisse de Saint-Félix, en la vicomté de Fontcaude, au sujet de diverses rentes qu'il réclamait sur les biens possédés par ledit sieur curé. Par acte du 11 juillet 1719, passé devant Faugas et Goujé, notaires royaux de la ville de Bordeaux, il fit une transaction avec Révérend Père dom Joseph Sert, prêtre religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, prieur Claustral du prieuré de La Réole (au nom et comme fondé de procuration de la communauté des Religieux dudit Prieuré), au sujet d'une rente foncière prétendue par ladite communauté sur huit journaux de fonds qu'il possédait dans la paroisse de Camiran.

Pierre de Majance fut marié, par contrat passé en la ville de Bordeaux, le 21 août 1721, devant Cassaigne et Faugas, notaires de cette ville, à damoiselle Catherine DE GODIÈRE, fille légitime de Mr Me Jean-Luc Godière, avocat au Parlement, et de dame Anne de La Lanne. On remarque parmi les parents qui ont assisté à ce contrat : messire Jean-Maur de Mosnier, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, baron de Seiches, et dame Marie de La Lande de Fieux, son épouse, cousins germains du futur; messire Pierre-Mathieu de Constans, doyen du chapitre de Saint-Seurin-lez-Bordeaux, oncle à la mode de Bretagne de la future; messire Joseph de La Chapelle, écuyer, son cousin germain, etc.

Le 5 février 1728, Pierre de Majance obtint une sentence en la sénéchaussée de Guienne contre dame Jeanne-Marie de Tastat, veuve de messire Bernard de Genevoix, vicomte de Rochefort, épouse en deuxièmes noces de Me Mathieu-Théophile de Carrère, sieur de Lelemont, avocat en la Cour, tant en son nom que comme héritier de feue dame Jeanne de La Barrière, fille de feu noble Jean de La Barrière, avocat en la Cour, et de demoiselle Germaine de Majance. Le 6 septembre 1752, il rendit hommage au duc de Bouillon et d'Albret, du moulin noble à eau et battant de Bagas.

Pierre de Majance fit son testament olographe le 8 octobre 1737; nomma dans cet acte les cinq enfants qu'il avait eus de sadite épouse; légua à chacun des quatre derniers 22,000 livres, et institua son héritier universel son fils aîné, lui substituant ses frères et sœur, en cas de décès sans enfants. Pierre de Majance eut pour successeur dans sa charge de conseiller, Jean de Brunet, le 30 juin 1746.

Sa femme étant veuve, fit son testament olographe le 28 juillet 1745; demanda à être inhumée dans l'église du lieu où elle décéderait; fit des legs pieux; nomma les cinq enfants vivants qu'elle avait eus de son mariage; fit des legs aux quatre derniers, et institua pour héritier universel son fils aîné. Ce testament fut déposé, le 21 juin 1752, à Palotte, notaire royal de la ville de Bordeaux, et ouvert le 26 du même mois.

Voici les noms des enfants de Pierre de Majance et de Catherine de Godière :

1° Jean-Luc I de Majance de Camiran, héritier universel de ses père et mère, né le 7 juillet 1722, avocat en la Cour, fut pourvu, le 21 mai 1744, de la charge de conseiller-lay au Parlement de Guienne, en remplacement de Jean-Baptiste Gilles de Castelnau; testa le 19 septembre 1760, au profit de Léonard de Majance de Camiran, son frère, et résigna son office de conseiller en faveur de Jacques-Joseph de Boucaud, le 19 juillet 1765;

2° Léonard, qui a continué la descendance;

3° Jean-Luc II de Majance de Camiran fut nommé garde-marine le 1er avril 1748, chef de brigade des gardes de la marine le 23 mai 1754, lieutenant de vaisseau le 15 janvier 1762, et fut tué à l'affaire de la Ruche, sur l'escadre de M. du Chaffaut;

4° Michel de Majance de Camiran, ecclésiastique, reçut en 1766, de Monseigneur le duc de Choiseul, trois lettres lui permettant de solliciter de l'évêque d'Orléans l'obtention d'une abbaye, en considération de la perte qu'il avait faite de son frère dans l'escadre de M. du Chaffaut. Il fut nommé chanoine et grand vicaire du diocèse de Bordeaux, émigra durant la Révolution, et institua son légataire universel Antoine de Majance de Camiran, son neveu.

5° Anne de Majance de Camiran, mariée, par contrat passé le 7 juin 1741, devant Séjourné et Besnier, notaires royaux de la ville de Bordeaux, à messire Jean-Jacques de Narbonne-Pelet, conseiller du Roi en la deuxième Chambre des Enquêtes du Parlement de Guienne, fils de messire Jean de Narbonne-Pelet, écuyer, seigneur d'Anglade, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France, et de ses finances, et de dame Marie-Thérèze Coulant.

IV. Messire, noble Léonard, chevalier DE MAJANCE DE CAMIRAN, écuyer, chevalier, seigneur de Camiran, vicomte de Fontcaude, lieutenant colonel de dragons, ancien premier jurat de la noblesse de Bordeaux, naquit le 28 décembre 1725, entra au service en qualité de cornette au régiment de Saluces-Cavalerie; en 1745, fut nommé capitaine au régiment des Dragons-Garde-Côtes de Guienne, en 1760, et major au même corps, par commission du 27 mars 1761, pour tenir rang de lieutenant-colonel de dragons.

Le 15 mars 1765, attendu sa qualité de jurat, M. de Camiran obtint sentence du Parquet Royal de Guienne, le déchargeant d'entrer dans la pourvoyance de curatelle de la dame de Mosnier, veuve du sieur de Pontac.

Par contrat passé à Bordeaux le 27 juillet 1772, devant Séjourné et Faugas, notaires royaux en cette ville, Léonard de Majance de Camiran épousa damoiselle Marie DE MESLON, fille légitime de feu messire Nicolas de Meslon, chevalier, seigneur de La Gauterie et autres lieux, conseiller du Roi au Parlement de Guienne, et de dame Marie-Léonarde de Roulet. A ce contrat furent présents : messire Jean de La Grange, écuyer, chevalier d'honneur du Bureau des Domaines et Finances de Guienne, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, cousin du futur; messire Antoine de Meslon, chanoine de l'église collégiale de Saint-Seurin, conseiller au Parlement de Bordeaux, curateur et oncle de la future; messire Jean-André de Meslon, écuyer, seigneur de La Gauterie, son frère; Jean de La Tour, greffier-commis de la Grand'-Chambre du Parlement, etc.

Léonard de Majance de Camiran rendit hommage au Roi, en son Bureau des Finances de Guienne, le 20 mai 1772 : 1° de la terre et seigneurie de Fontcaude; 2° de la maison noble de Camiran — relevant de Sa Majesté, à cause de son duché de Guienne. Le 10 mai 1776, sur les preuves qu'il avait faites de sa noblesse, remontée à Mathieu de Majance, son bisaïeul, un arrêt du Conseil d'État du Roi le dispensa du paiement du droit de *marc d'or,* ordonné par l'Édit du mois de décembre 1770, pour les offices donnant la noblesse, en raison de la charge de conseiller du Roi, chevalier d'honneur en la Cour des Aydes et Finances de Guienne, dont il voulait se faire pourvoir. Il fut, en effet, pourvu de cette charge le 5 juin 1776, et reçu le 22 du même mois, en remplacement de Charles de Guichanères d'Armajan.

Il rendit hommage au Roi, le 18 décembre 1776, des terres et seigneuries de Fontcaude et de Camiran. Sur sa requête, il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, ainsi que ses enfants et postérité nés et à naître en légitime mariage, par arrêt du Conseil d'État du Roi, en date du 5 janvier 1789 *(orig. en parch.)*.

Léonard de Majance de Camiran fut marié en secondes noces à mademoiselle N... DE SOYRES. Du premier lit :

1° Messire André, vicomte de Majance de Camiran, convoqué à l'Assemblée de la Noblesse de Bazas en 1789, émigra fort jeune, et mourut en Espagne sans alliance;
2° Antoine, vicomte de Majance de Camiran, né le 25 juin 1774, baptisé le même jour dans l'église paroissiale, métropolitaine et primatiale de la Majestat de Saint-André, de la ville et diocèse de Bordeaux, mort célibataire en 1837;
3° Michel, vicomte de Majance de Camiran, marié à demoiselle Anne-Marie DE CAZENAVE, fille de M. Augustin de Cazenave, ancien mousquetaire gris de la garde du Roi, et de madame N... Des Moulins de Leybardie. Il est mort sans enfants le 4 juillet 1844.

Du second lit :

4° Michel-Jules, qui a continué la descendance;
5° Thérèze de Majance de Camiran, alliée à Michel de La Valette de Montbrun, morte au mois de mai 1844.

V. Michel-Jules, vicomte DE MAJANCE DE CAMIRAN, décédé au mois de novembre 1855, a laissé de son mariage avec demoiselle Marguerite DE MORIN, fille de N... de Morin et de N... de Narbonne-Pelet d'Anglade :

1° Eugène, dont l'article suit;
2° Gustave-Michel, baron de Majance de Camiran;
3° Michel-Léon de Majance de Camiran a épousé en 1852 mademoiselle Sidonie DE LAS CASES DE ROQUEFORT, fille d'Adolphe, marquis de Las Cases, ancien officier supérieur des gardes du corps du Roi, et de madame Esclarmonde de Raigecourt. De ce mariage sont provenus trois enfants :

A. Ernest de Majance de Camiran;
B. Marguerite de Majance de Camiran;
C. Louise de Majance de Camiran.

4° Marie-Louise-Magdeleine-Anne de Majance de Camiran, mariée en 1835 à noble Étienne-Joseph-Marie-Edmond d'Andrault;

5° Marguerite-Amélie de Majance de Camiran, alliée à Charles-Éléonor de Bodin de Saint-Laurent.

VI. Eugène, vicomte DE MAJANCE DE CAMIRAN, chef des nom et armes de sa famille, a épousé mademoiselle Marie-Françoise-Sophie-Victoire DE PIIS, fille de Jean-Baptiste, marquis de Piis, et de madame Marie-Magdeleine-Anne-Élisabeth de Mons.

DE VASSAL

(NOTICE GÉNÉALOGIQUE),

Hauts et puissants seigneurs, DAMOISEAUX, NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, BARONS, VICOMTES, COMTES et MARQUIS DE VASSAL; — SEIGNEURS CHATELAINS, MARQUIS et COMTES DE MONTVIEL; — COMTES DE SAINT-GILY; — VICOMTES DE RIGNAC et DU BOULONNOIS; — BARONS DE PURECET, LA VASSALDIE, CADILLAC, etc.; — SEIGNEURS DE GOUTZ, VAILLAC, FRAISSINET, AVALATS, NOGARET, SAINT-JUÉRY, LESCURE, LA TOURETTE, VERS, BELCASTEL, LOUPIAC, MAREUIL, RIGNAC, DONDAS, NOZAC, FONLANON, LE COUDERC, LA BARDE, PÉCHAURIER, LA BORIE, BASTES, BELLEGARDE, LUDECH, LE VIGNAL, LA BAURIE, MONTARDIT, LES ÉCUYERS, CHANET, CARAVELLES, FAVARÈS, LA QUEYZIE, CABIRAC, LA GAUSSELANDIE, LA MOTHE, LAS VAYSSES, ROMEGOUX, SINEUIL, LA MORELIE, LA COSTE, LA FLAMEYRAGUE, LA CAPELLE, PONT-LA-PICHE, LA FAGE, MOYSSIÈRES, SALLES, FONGALOT, NOILHAC, SAINT-SERNIN, MAZEYROLLES, BARGADE, LE TOURON, PUYMICLAN, LA LANDE, CALÈS, LA GRAULIÈRE, PERDIGAT, LE MARAIS, BRIGNAC, SOLVIGNAC, FLEURAC, LA BOISSIÈRE, MONTPEYRAN, MONTMIRAIL, GAULE, VASILHAC, LA GARDE, LE THIMEL, LA TOUR, SAINT-ANDRÉ, L'HERM, SÉNAILHAC, MAZIÈRES, BARRAUT, ARGENTON, SAINT-GEORGES, ROUFLAC, LA LINDE, SAINT-ROMAIN, etc.; — *en Guienne, Quercy, Languedoc, Périgord, Limosin, Agenois, Rouergue, Albigeois, Bordelois, Italie, Canada et Grande-Bretagne.*

ARMES : *D'azur, à la bande d'argent, remplie de gueules, chargée de 3 besants d'or, et accompagnée de 2 étoiles du même, une en chef et l'autre en pointe.* Couronnes de marquis, de comte, de vicomte et de baron, suivant les branches. Supports : deux lions.

La généalogie de la maison de Vassal est une des plus complètes qu'ait publiées M. le chevalier de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi, dans son *Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France*, tome V^e^. Il paraîtrait donc superflu de faire un nouveau travail sur cette ancienne famille. Cependant, notre but étant d'écrire l'histoire et de constater la position nobiliaire de l'aristocratie de la province de Guienne, nous ne saurions nous dispenser de faire figurer dans ce recueil le nom de Vassal, l'un des plus historiques et aussi des plus distingués de cette même province, dans l'Ordre de la Noblesse.

Noble d'extraction, cette maison est originaire du Quercy. On voyait encore, il n'y a pas longtemps, aux environs de la petite ville de Martel, les vestiges d'une antique demeure féodale, connue sous le nom de château de Vassal (dans les titres latins *Castellum Vassaldi*, ou *Vassali*), et près de Carlux, en Périgord, sur les frontières du Quercy, parmi les ruines d'un ancien fort, les restes d'une grosse tour, qui ont

conservé le nom de Vassal, bien que cette tour ne subsiste plus que dans ses fondements depuis plusieurs siècles.

La tradition assigne à la maison de Vassal une origine commune avec les anciens barons de Gourdon, origine rendue assez probable par la possession dans les XIIIe et XIVe siècles des seigneuries de Vaillac et de Fraissinet, anciens démembrements de la baronnie de Gourdon, qui ont appartenu à la maison de Vassal jusqu'en 1410.

La collection des manuscrits de la Bibliothèque Richelieu, à Paris, renferme une volumineuse liasse de papiers intitulée *Recueil des copies et extraits de titres concernant la maison de Vassal*. L'on y trouve aussi un grand nombre de chartes, citées dans l'*Histoire de Languedoc* et dans la collection du président Doat, et beaucoup d'anciens titres mentionnant de nombreux sujets du nom de Vassal, décorés de la chevalerie dès le XIe siècle; d'autres où sont rapportés plusieurs membres de cette famille occupant un rang distingué dans les Cours de divers souverains, avant la réunion des grands fiefs à la Couronne.

L'antiquité de la maison de Vassal est constatée par deux chartes datées du règne de Hugues-Capet (entre les années 987 et 996), où interviennent deux frères du nom de Vassal, faisant donation de certains objets au monastère de Beaulieu-sur-Dordogne, dans les confins du Limosin et du Quercy.

Cette famille a toujours été fort nombreuse : lors des recherches de la noblesse de 1666 et de 1696, plus de vingt branches, appartenant à la maison de Vassal, furent maintenues d'ancienne extraction par les intendants de Guienne; plus tard, au rapport de la *Biographie universelle* de Michaud, le maréchal de Mouchy se plaisait à raconter qu'il avait vu dans sa jeunesse, à l'armée d'Italie, vers 1735, quatre-vingts officiers du nom de Vassal, servant depuis le grade de cadet-gentilhomme jusqu'à celui de lieutenant général inclusivement. Plus de vingt membres de cette famille combattaient pour la cause royale, dans l'émigration, en 1791.

D'après M. le chevalier de Courcelles, il a existé en Savoie une maison de Vassal qui portait pour armoiries : *de gueules, à la bande d'or;* l'identité de ces armes est excesssivement rapprochée avec le blason des Vassal de Guienne. L'on croit, ajoute ce généalogiste, que le cardinal Fortanier de Vassal avait appelé auprès de lui un de ses neveux, qui, s'étant établi en Piémont, avait formé l'illustre branche des comtes de Fauria, dont était issue Catherine-Olympe de Vassal, mariée en 1630 à François-Marie, comte de Broglie, père du premier maréchal de ce nom.

M. de Courcelles dit aussi qu'il existait en Angleterre une maison de Vassal, dont était la mère de l'amiral lord vicomte Barrington. Du reste, pendant les événements qui amenèrent, en 1814, les Anglais dans la Guienne, lord Gordon, officier général dans l'armée anglaise, visita plusieurs fois les membres de la branche de Vassal-Cadillac, en qualité de parent; la mère de cet officier avait porté le nom de Vassal et était issue d'une famille originaire de Guienne; la parenté se trouva complétement confirmée par la similitude des armoiries.

Enfin, le nom de Vassal était porté par une très-ancienne famille de Saintonge qui possédait le fief de La Naudinière, fut maintenue en 1666, et avait pour armes : *d'argent, à l'épervier d'azur, chaperonné et longé de gueules.* Rien n'indique pour cette famille une communauté d'origine avec les Vassal de Quercy et de Guienne.

Martin et Arsius DE VASSAL *(de Vassa)* souscrivirent, le 2 des kalendes de mai, régnant Philippe, roi de Frante (de 1060 à 1108), une donation qu'ils firent au monastère de Saint-Quirin de Marcillac, en Quercy, de l'église des SS. Quiriace et Nicomède, avec la moitié des dîmes et droits qui en dépendaient, la moitié des offrandes faites à l'autel et des droits de sépulture, ensemble la justice entière, le marché, etc. Cette charte de donation eut lieu en présence des témoins : Ramond de La Pérarède, de l'archidiaire Garcias, d'Asnerius DE VASSAL, de Garcias de La Roque, etc. *(Bibl. du Roi, Rec. de Doat, t. CXXI, p. 60; Gall. christ., t. I, col. 177).*

ÉTABLISSEMENT EN ALBIGEOIS.

I. Quelque temps après cette donation, qui dut avoir lieu en 1090, selon M. de Courcelles, l'un des trois seigneurs Martin, Arsius et Asnerius de Vassal, paraît s'être établi en Albigeois, par suite d'un mariage avec une riche héritière qu'on croit être de la maison D'AVALATS-SUR-LE-TARN. Le même généalogiste lui attribue quatre fils, savoir :

1° Isarn de Vassal fut témoin, avec Bernard de Miraval et Guillaume d'Aguilène, à un acte du 3 août 1124, par lequel Frotier, seigneur de Sénégats, en Albigeois, céda son château à Aton, vicomte de Beziers *(Hist. de Languedoc, t. II, preuves, col. 426; recueil de Doat, t. CLXVI, p. 180).* Isarn de Vassal eut, entre autres enfants :

A. Guillaume de Vassal, chevalier, fut choisi, le 17 mars 1194 *(v. st.)*, dans le codicille de Roger II, vicomte de Carcassonne et de Beziers, pour l'un des membres du conseil de tutelle de Raymond-Roger, fils du testateur, avec les évêques de Carcassonne, de Beziers et d'Alby *(Hist. de Languedoc, t. III, p. 90).* Guillaume de Vassal avait pour fils :

Guillaume de Vassal, vivant en 1169, et dont on ignore la destinée ultérieure.

B. Bertrand de Vassal, co-seigneur de Nogaret et d'Avalats, assista, avec Guillaume de Vassal, son frère aîné, et autre Bertrand de Vassal, leur cousin germain, à l'acte par lequel Pierre de Vassal et Pierre-Guillaume et Isarn de Vassal, *dits* d'Avalats, ses fils, cautionnèrent une donation faite en 1164 au monastère de Saint-Benoît de Castres *(recueil de Doat, t. CXVII, p. 45).*

La postérité de Bertrand de Vassal s'est continuée dans les seigneurs D'AVALATS, DE SAINT-JUÉRY, DE NOGARET, DE LESCURE et probablement aussi DE BALAGUIER, en Albigeois et en Rouergue, qui ont subsisté jusqu'en 1344 et 1411.

C. Pierre de Vassal, chevalier, fut témoin, au mois de juin 1185, de l'adoption que

mariée : 1° à Garcie-Arnaud, seigneur de Favars; 2° à Bernard de Rassiels. La terre de Vaillac sortit de la maison de Rassiels pour entrer dans celle des Del Boscq, seigneurs d'Assier; de celle-ci, elle passa dans la maison de Ricard de Gourdon de Genouillac, et fut acquise au commencement du XVIIIe siècle par le sieur Tournier, conseiller au Parlement de Toulouse; elle avait été érigée en comté vers la fin du XVIe siècle. Vaillac est aujourd'hui compris dans le canton de La Bastide, arrondissement de Gourdon, et renferme une population d'environ 1,200 habitants. Son château est cité parmi les monuments les plus curieux élevés en Quercy dans le moyen âge.

3° Bertrand de Vassal, chevalier, seigneur de Fraissinet et co-seigneur de Vaillac, est l'auteur de la première branche des seigneurs DE FRAISSINET, terre située près de Gourdon, et dépendante de Saint-Chamarand, sur la grande route de Cahors à Souillac. Bertrand de Vassal et les chevaliers et damoiseaux de Vaillac, de Fraissinet, de Saint-Chamarand, de Saint-Circq de Bélarbre et autres, transigèrent, le lundi avant la Saint-Michel 1295, avec Fortanier, baron de Gourdon, chevalier, au sujet de la justice haute, moyenne et basse des lieux susnommés. Cette transaction fut passée en présence de Gilbert de Thémines, chevalier, de Bertrand de Castelnau, d'Amalvin de Fénélon et de Guillaume de Carves, damoiseaux. Bertrand de Vassal est rappelé comme défunt dans un acte de l'an 1300.

Sa branche a subsisté jusqu'à la huitième génération et à la mort sans postérité, en 1410, d'Hélie de Vassal, damoiseau, co-seigneur de Fraissinet, seigneur de Loupiac et de Belcastel, qui testa à Creysse le 1er décembre 1410; demanda à être enseveli en l'église de ce lieu, au tombeau de la dame de Belcastel, sa mère; fonda une chapelle à Martel; fit divers legs pieux; institua son héritier Guy de Peyronenc, seigneur de Saint-Chamarand, et mourut avant le 23 décembre 1410.

4° N... de Vassal, chevalier de Fraissinet, a formé une branche qui subsistait encore en 1341;

5° Sicard, qui continue la descendance.

DEUXIÈME BRANCHE DE FRAISSINET, DEVENUE RIGNAC.

V. Sicard DE VASSAL, Ier du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur en partie de Fraissinet, dernier fils d'Adémar de Vassal d'Avalats, est l'auteur de la seconde branche des seigneurs DE FRAISSINET, puis DE RIGNAC, dont sont sortis tous les rameaux de la maisou de Vassal, actuellement existants, et un plus grand nombre d'autres, éteints. Il était mort dès le mercredi avant la Saint-Mathieu 1288, époque à laquelle Alaïs D'ANGOULÊME, sa veuve, agissant en qualité de tutrice de leurs enfants, rendit hommage de divers territoires à Guillaume de Guerre, chevalier, seigneur de Mechmont et de Montamel. La branche de Fraissinet, continuée par les descendants de Sicard de Vassal, fut connue sous ce nom jusqu'au milieu du XIVe siècle, époque où elle prit le nom de Rignac, comme il va être expliqué.

VIII. Bertrand DE VASSAL, Ier du nom, donzel, seigneur de Rignac, Nozac, La Tourette, arrière-petit-fils du précédent, et fils unique de Boson de Vassal, damoiseau

de Fraissinet, et de N... de Rouffilhac, épousa, avant l'année 1560, Resplendine DE RIGNAC, héritière de la terre de ce nom, près Carlux, en Périgord. Il possédait déjà, du chef de sa mère, les seigneuries de Nozac et de La Tourette. Il fit son testament le 2 août 1595, en faveur de son fils Jean de Vassal, dont l'article suit :

IX. Jean DE VASSAL, Ier du nom, chevalier, seigneur de Rignac, Nozac, La Tourette, Mareuil, et en partie de Vaillac, héritier universel de son père et de sa mère, épousa, par contrat du 10 janvier 1414 *(v. st.)*, Jeanne DE SAINT-GILY, de laquelle il laissa trois fils :

1° Jean de Vassal, IIe du nom, eut en partage la seigneurie de Rignac. Il s'allia, le 1er mars 1443, à Louise de Touchebœuf, fille de noble homme Pierre de Touchebœuf, seigneur de Pierre Taillade, en Limosin, et de noble Jeanne de Plas. De ce mariage vint :

Jacques de Vassal, seigneur de Rignac, qui a continué la descendance de la branche aînée, connue sous le nom de *Rignac*. La terre de ce nom, patrimoine de la maison de Vassal depuis l'année 1360, a été aliénée par le vicomte Étienne de Vassal de Rignac, vers 1800, après une possession de plus de quatre siècles par sa famille.

2° Pierre de Vassal, seigneur de La Tourette, damoiseau de Carlux, frère puîné de Jean, eut en partage les seigneuries de Nozac et de La Tourette. Le dernier de ses frères, autre Jean de Vassal, ecclésiastique et décédé, l'avait institué son héritier. Pierre s'allia, le 24 avril 1460, avec Marguerite DE LA JOHANNIE, fille de noble Pierre de La Johannie, seigneur de Curemonte, en Limosin. De ce mariage provinrent deux fils, savoir :

A. Jean de Vassal, IIe du nom, allié à Marguerite DE PAULIN en 1485, fut la tige de la branche DE NOZAC;

B. Le cadet, nommé aussi Jean de Vassal, écuyer, seigneur de La Tourette et des Johannies, co-seigneur de Curemonte, s'allia, le 21 juillet 1500, avec Antoinette DE LA BARTHE. Il est l'auteur de la branche DE LA TOURETTE.

Nous ferons remarquer que vers la fin du XVe siècle, lors de la formation de ces trois nouvelles branches, toutes les anciennes, soit en Albigeois, soit en Quercy, avaient cessé d'exister ; en sorte qu'à cette époque, la maison de Vassal, qui avait formé tant de branches pendant le cours des quatre siècles précédents, ne comptait plus que trois branches principales, savoir : l'aînée, connue sous le nom DE RIGNAC, et les deux cadettes, désignées sous les noms DE NOZAC et DE LA TOURETTE. C'est donc de ces trois branches que dérivent toutes celles existantes aujourd'hui et un plus grand nombre qui se sont éteintes successivement. Nous nous bornerons à faire ici la nomenclature des unes et des autres, et à indiquer par ordre de primogéniture l'origine de chacune d'elles.

1° La branche DE RIGNAC, indépendamment de sa souche propre, qui subsiste actuellement, a fourni deux branches principales, savoir : celle de Purecet et celle de Bastes.

La première a formé la branche de La Vassaldie existante, dont est sorti le rameau de Purecet-La Baurie, établi présentement en Bretagne.

La branche de Bastes s'est subdivisée en neuf branches, dont sept sont éteintes, savoir : Bellegarde, Pont-La Piche, La Coste, La Queysie, Cabirat, Las Vaysses, Romegoux. Les deux seules branches existantes sont celles de Sineuil et de Cadillac; la première est un rameau sorti de La Coste, la seconde est un rameau de La Queyzie.

2° La branche DE NOZAC, indépendamment de sa souche propre, que l'on a lieu de croire éteinte, a fourni sept branches, dont six n'existent plus, savoir : la première branche de La Barde, du Marais, Péchaurier-Saint-Gily, anciennement du Couderc, Saint-André, de Vasilhac, de Gaule. Cette dernière branche tient à la famille Cavaignac par Anne de La Condamine, épouse de M. de Cavaignac, avocat au Parlement de Toulouse, laquelle avait pour bisaïeul Jean de Vassal, seigneur de Gaule, et pour bisaïeule Françoise de Durfort de Prouilhac. La seule branche existante sortie de Nozac est celle de Brignac-Solvignac, devenue deuxième branche de La Barde.

3° La branche DE LA TOURETTE, devenue première branche de Montviel, indépendamment de sa souche propre, qui ne subsiste plus, a produit six branches, dont trois éteintes, savoir : celles du Bas-Canada, d'Argenton, de Bargade. Les trois branches existantes sont celles de Barraut, devenue deuxième branche de Montviel, de Fontanon et de Mazières.

Parmi les branches qui furent maintenues lors de la recherche de la Noblesse, nous citerons seulement celles qui se rapportent aux neuf branches qui subsistent actuellement :

1° La branche DE RIGNAC fut maintenue sur la production de ses titres, faite à l'Élection de Périgueux par-devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 5 janvier 1667, par un de ses auteurs, Pierre de Vassal, seigneur de Rignac et de Ludech.

2° Les branches DE LA VASSALDIE et DE LA BAURIE-PURECET furent maintenues en la personne de leur auteur commun, Bertrand de Vassal, seigneur de Purecet et de La Vassaldie, qui, au mois de janvier 1667, présenta ses titres par-devant M. Montauzon, commissaire délégué à Périgueux de M. Pellot.

3° La branche DE SINEUIL a été maintenue dans les priviléges de sa noblesse dès 1655, dans un de ses auteurs, Rigal de Vassal, chevalier, seigneur de Bastes, La Flameyrague, La Coste, sur la production de ses titres, par ordonnance du 11 mai de MM. de Verthamon et de Gourgues, commissaires pour le régalement des tailles en Guienne. Ladite ordonnance constate une filiation non interrompue, en ligne directe

et masculine, depuis l'année 1443; elle relate même un titre daté de 1363, et porte en marge les *vus* de Chérin et de d'Hozier, généalogistes du Roi. Plus tard, les trois fils de Rigal de Vassal, savoir : Jean de Vassal, seigneur de La Capelle, puis de Bellegarde; Marc de Vassal, seigneur de La Coste; autre Jean de Vassal, seigneur de La Flameyrague, — furent maintenus d'après la vérification de leurs titres, faite à Sarlat le 5 décembre 1666, par MM. de Labrousse et Cazenave *(titres de famille)*.

La branche de Sineuil a été représentée en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Périgueux par Étienne de Vassal, qualifié seigneur, comte de Vassal-Sineuil *(liste officielle des membres de ladite Assemblée, déposée en orig. au greffe de Périgueux)*.

4° La branche DE CADILLAC, anciennement DU TOURON, puis DE PUYMICLAN, bénéficie de l'ordonnance précitée du 14 mai 1635, l'un de ses auteurs, Pierre de Vassal, seigneur de Caravelles, ayant été compris dans la même ordonnance avec son frère aîné, le susdit Rigal de Vassal, seigneur de Bastes, etc. Plus tard, en 1666, Jean de Vassal, seigneur de La Queyzie, fils dudit Pierre de Vassal et quatrième aïeul du chef actuel de la branche de Cadillac, fut maintenu.

5° La branche de Cadillac a été représentée à l'Assemblée de la Noblesse qui se tint à Bordeaux en 1789, par messire Léonard, baron de Cadillac, seigneur de La Lande, Cadillac, Saint-Romain, ancien page du Roi en 1772. Le fils de celui-ci, Philippe-Armand, baron de Vassal, s'est allié en 1824 avec Marie-Zélima de La Faurie de Montbadon, fille de feu Laurent, comte de Montbadon, sénateur et maire de Bordeaux sous l'Empire, ensuite pair de France, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis et grand'croix de la Légion-d'Honneur, et de Rose-Michelle de Chaperon de Terrefort. Par cette alliance, la maison de Vassal de Cadillac est proche parente de la maison actuelle impériale de France : madame de Vassal a l'honneur d'être cousine au 3e degré de Sa Majesté Napoléon III, par sa bisaïeule, madame de Gaigneron des Vallons, sœur puînée de madame de Tascher de La Pagerie, mère de feue l'impératrice Joséphine.

6° La branche DE LA BARDE actuelle, anciennement BRIGNAC-SOLVIGNAC, se trouve avoir été maintenue dans la personne d'un de ses auteurs, Guy de Vassal, seigneur de Solvignac, par ordonnance du 30 décembre 1666 de M. de Labrousse, subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne.

7° La branche DE BARRAUT-MONTVIEL a été maintenue dès le 10 mai 1638, dans la personne d'un de ses auteurs, François de Vassal, seigneur de Barraut, par ordonnance de MM. de Verthamon et de Gourgues, par sentence des Élus de Sarlat, le 18 juillet 1644, et par le subdélégué de M. Pellot, intendant en Guienne, le 5 décembre 1666.

8° L'un des membres de la branche DE FONLANON-DONDAS, Jean de Vassal, seigneur de Saint-Georges, fit enregistrer ses armoiries en 1700.

9° Marc de Vassal, seigneur de Mazières, fut maintenu à la suite de la production de ses titres de noblesse devant M. de Labrousse, subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, le 5 décembre 1666.

Tel est l'état des principales ramifications de cette famille, qui, par son ancienneté, son développement, ses services et ses alliances, est l'une des premières de nos provinces. Le cadre que nous nous sommes tracé dans notre publication étant de beaucoup trop restreint pour nous permettre d'embrasser la filiation complète de la maison de Vassal, nous renvoyons au volumineux travail de M. le chevalier de Courcelles, qui se compose de plus de 100 pages d'impression grand in-4°. Nous nous bornerons maintenant à indiquer d'une manière sommaire les plus grandes illustrations de cette famille, dans l'ordre religieux, l'ordre civil et l'ordre militaire.

La maison de Vassal a produit un nombre considérable d'hommes recommandables et distingués dans l'Église et dans l'état militaire et civil. Nous citerons les principaux :

Jean DE VASSAL fut créé cardinal du titre de Saint-Eustache par le pape Innocent II. Il souscrivit plusieurs chartes à l'abbaye de Cluny, notamment une bulle de confirmation de l'église de La Roche-Beaucourt, en Périgord, datée du 5 des ides de mars 1136 (AUBERY, *Catalogue des Cardinaux;* MORÉRI, *t. III, p. 133; Gén. de Courcelles, p. 3*).

Fortanier DE VASSAL, fils de Sicard de Vassal, co-seigneur de Fraissinet, devint cardinal en 1360; il naquit à Fraissinet, près de Gourdon, en Quercy, prit l'habit religieux dans le couvent des Cordeliers de cette ville, et fut ensuite envoyé à Paris pour y finir ses études. Le pape Jean XXII, son compatriote, informé de son mérite, écrivit en sa faveur au chancelier de l'Université de Paris. Il fut reçu docteur en 1333. S'étant bientôt distingué par ses talents, il fut élu, en 1342, général de l'Ordre des Franciscains, et en 1347, le pape Clément VI le nomma archevêque de Ravenne, ensuite patriarche de Grade. Il eut les plus hautes missions diplomatiques auprès de plusieurs souverains. Comme nonce et légat, il rendit d'importants services; enfin, pour le récompenser, le pape Innocent VI le nomma cardinal. Fortanier décéda cette même année à Padoue, et fut enseveli dans l'église des Frères Mineurs de cette ville. L'on y voyait encore avant 1789 son épitaphe commençant ainsi : « *Eternæ memoriæ* » *Fortanerii Vassalli cadurcensis, archiepiscopi Ravennensis, etc., S. R. ecclesiæ* » *cardinalis, quem cum generis antiquâ nobilitate, animi fortitudo, vitæ integritas,*

» *singularis eruditio, pietatis et justitiæ studium ad amplissimos honores gradatim* » *provexerut, etc., etc.* » Le portrait du cardinal Fortanier de Vassal se voit au château de La Coste, en Périgord, dont madame la comtesse d'Arlot, née de Vassal-Sineuil, est propriétaire *(Gén. de Courcelles, p. 34, 35, 36; Biogr. de Michaud).*

Hélis DE VASSAL était grande-prieure chanoinesse du couvent de Saint-Marc à Martel, en Quercy, de 1334 à 1355, Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, devenu plus tard Ordre de Malte *(Gén. de Courcelles, p. 36).*

Geoffroy DE VASSAL était archevêque de Lyon en 1445.

Jean DE VASSAL-SINEUIL, docteur en théologie, était chanoine de Saint-Avit en 1661, et plus tard prévôt de l'église cathédrale de Sarlat.

Louise DE VASSAL DE LA BARDE était abbesse de l'abbaye royale du Bugue, en 1703.

Antonia DE VASSAL DU COUDERC fut nommée, par Louis XIII, abbesse de Beaulieu, diocèse de Cahors, en 1818.

Géraud DE VASSAL DE LA QUEYZIE, licencié de Sorbonne, fut nommé chanoine et vicaire général de Sarlat, par brevet du Roi du 23 mai 1749, et la même année, abbé commanditaire de Saint-Amand de Coly. Le pape lui accorda un indult pour cette abbaye *(Gén. de Courcelles, p. 60).*

Jean-Louis-Emmanuel, comte DE VASSAL DE PÉCHAURIER, chanoine et grand archidiacre du chapitre noble de Saint-Claude, présida l'assemblée du clergé, à Belfort, en 1787; sa sœur, Cécile-Marie-Thérèze de Vassal, était chanoinesse du chapitre noble de Baumes-les-Dames, en Franche-Comté, et leur frère : Pierre-Louis-Emmanuel, comte de Vassal de Péchaurier, chevalier de Malte en 1786, fit son service sur les galères de l'Ordre, en 1788 et 1789. La branche de Péchaurier-Saint-Gily s'est éteinte en sa personne. Il a légué les papiers de famille à la branche de Sineuil.

Guillaume DE VASSAL, seigneur de Fraissinet, Belcastel, Loupiac, guerrier et juriste était, en 1352, lieutenant et conseiller du maréchal d'Andréham, commandant général des pays situés entre la Loire et la Dordogne. Il rendit des services signalés au Roi contre les Anglais, et en reçut des témoignages nombreux de confiance et d'estime. Il était, en 1357, tuteur de Renaud de Pons, seigneur de Ribérac et vicomte de Turenne, et décéda en 1368. La chaire où il professait le droit, à Cahors, s'y voyait encore avec ses armes peintes, avant la suppression de l'Université de cette ville *(Gén. de Courcelles, p. 28, 29, 30).*

Jehan DE VASSAL, seigneur de Fraissinet, etc., fit avec d'autres seigneurs de la Guienne, en 1369, appel au Roi contre le prince de Galles. Cette démarche contribua à déterminer Charles V à conquérir la Guienne. Le duc d'Anjou, frère du Roi, ordonna, le 11 juillet de la même année, à Étienne de Montméjean, trésorier général des guerres, de payer *à son bien aimé Jehan de Vassal, seigneur de Fraissinet et de Belcastel,* pour les dépens qu'il avait faits pour lui et ses chevaux pour venir par devers lui appelés du duc de Guienne, 100 francs d'or, dont Jehan de Vassal donna quittance le 15 du même mois *(originaux conservés à la Biblioth. Impér., cabinet des titres, 2e série).* Le sceau apposé à cette quittance est aux armes de Vassal, et on y lit autour : JEHAN DE VASSAL.

Hélie DE VASSAL, fils du précédent, hérita de la haine de ses pères contre les Anglais. Le samedi avant la Saint-Michel, Hélie allant de Creysse à Fraissinet, et passant par Roque-Madoue, accompagné de Pierre Bodores, son écuyer, fut attaqué avant le coucher du soleil, au lieu dit *de la Dame,* par deux chevaliers anglais. Hélie de Vassal, quoique blessé à la tête, terrassa un de ses adversaires, et son écuyer s'étant défait de l'autre, ils s'emparèrent de leurs armes et chevaux, qu'ils déposèrent au greffe de Fraissinet *(Gén. de Courcelles, p. 31, 32).*

Geoffroi, ou Geoffroy DE VASSAL, conseiller au Parlement que Charles VII avait établi à Poitiers, fut du nombre des juges et généraux souverains, avec Thibault de Vitry, l'Évêque de Poitiers, etc., que ce Roi créa par lettres du 22 octobre 1425, sur le fait des aides et gabelles (DE VILLEVAULT, *t. XIII, p. 105*).

Nous placerons ici copie d'une lettre de François Ier, datée du 7 octobre 1520, en envoyant le collier de son Ordre à Jean de Vassal, seigneur de La Tourette :

« M. de La Tourette, par vos vertus et par vos mérites, vous advez esté choisi et ellu au » nombre des chevaliers de mon Ordre, affin d'estre associé en icelle compagnie, pour laquelle » ellection vous notifie et vous baille de ma part le colier dudit Ordre; j'en escriptes présen- » tement au sieur de Giverzac, auprès duquel vous vous rendrez, affin de recevoir de lui le » collier dudit Ordre, qu'il vous baillera, qui sera pour augmenter de plus en plus l'affection » et bonne volonté que je vous porte, et vous donner occasion de persévérer en la dévotion » que vous advez de me faire service, priant Dieu, Monsieur de La Tourette, vous advoir en » sa sainte et digne garde. Escript à Paris, le 7e jour d'octobre 1520. » *(Mémoire de famille.)*

Antoine DE VASSAL, chevalier, seigneur de La Tourette et des Johannies, guidon de la compagnie d'hommes d'armes du seigneur de Montpezat, fut également fait chevalier de l'Ordre, et prêta serment, le 13 novembre 1570, en recevant le collier des mains dudit sieur de Montpezat. *(Gén. de Courcelles, p. 90).*

Jean DE VASSAL DE LA TOURETTE, seigneur de Mazières, était mestre de camp en

l'un des huit inspecteurs généraux d'infanterie; enfin, il fut nommé lieutenant général en 1734. Le marquis de Vassal mourut à Paris en 1744 *(Hist. milit., par* Pinard, *t. I, p. 117)*.

Gabriel de Vassal de La Tourette, lieutenant colonel au régiment de La Vieille-Marine, eut une jambe emportée au siége de Barcelone, le 14 septembre 1714, et mourut des suites de cette blessure. L'un de ses frères, François de Vassal, fut tué au même siége.

Jean-Baptiste de Vassal, comte de Montviel, après avoir passé par tous les grades inférieurs, fut nommé colonel du régiment de Dauphiné, puis brigadier et inspecteur général en 1719, et maréchal de camp en 1730. Il prit une part distinguée à toutes les guerres de son temps depuis 1686, époque où il était entré au service, jusqu'en 1755, l'année de sa mort. *(Hist. milit. de* Pinard, *t. VII, p. 115)*.

Jean-Charles de Vassal-Montviel, baron de Marsac, sous-lieutenant en 1691, fut nommé colonel en 1719, brigadier en 1721. Il avait fait dix-neuf campagnes, s'était trouvé à treize siéges, et avait pris part à douze combats et batailles. Il quitta le service en 1729 *(ibid., t. VIII, p. 312)*.

François de Vassal, seigneur de Barraut-Montviel, était en 1715 major général des gardes-côtes et jurat-gentilhomme de Bordeaux *(Gén. de Courcelles, p. 99)*.

François de Vassal-La Tourette, seigneur de Bargade, fut tué en 1744 au passage des Alpes, à l'âge de 42 ans, sous les yeux du prince de Conti, dont il était aide-de-camp avec le grade de colonel. Il était grand oncle de MM. de Vassal de Sineuil frères.

Nicolas de Vassal de La Queyzie fut blessé en 1759 à la bataille de Codenhausen, et au mois de janvier 1761, à la tête de 80 cavaliers, il attaqua un détachement de Prussiens ayant un général en tête; malgré une décharge qui lui mit 15 hommes hors de combat, il fit prisonniers ce général et sa troupe, composée de 500 hommes, avec la caisse militaire qu'ils escortaient. Il fut fait lieutenant colonel et chevalier de Saint-Louis à la suite de ce beau fait d'armes, que la *Gazette de France* d'alors publia *(Gén. de Courcelles, p. 60)*.

Louis-François, baron de Vassal de Purecet, seigneur de La Vassaldie, etc., premier page du Roi en 1770, capitaine de cavalerie en 1771, était inspecteur des haras du Périgord en 1775.

Jean-Baptiste de Vassal, seigneur de Dondas, sorti de la branche de La Tourette,

né à Villeneuve-d'Agen en 1720, chevalier de Saint-Louis à 28 ans, fut blessé en 1759 à l'une des attaques du fort Saint-Philippe. Après avoir passé par tous les grades, il fut nommé maréchal de camp le 1er janvier 1784, et émigra en 1791 *(Gén. de Courcelles, p. 103)*.

Jean-Baptiste François DE VASSAL, marquis de Montviel, fut député pendant treize ans du département du Lot-et-Garonne sous la Restauration. Pénétré des devoirs de son mandat, il les remplit avec indépendance et désintéressement, ne se préoccupant que de l'intérêt public. Toutes les nuances d'opinions, dans la Chambre, apprécièrent la loyauté de son caractère.

ALLIANCES.

Il y a eu, à différentes époques, entre les diverses branches de la maison de Vassal, de fréquentes alliances qui ont resserré entre elles les liens de parenté. Nous ne mentionnerons que celle de l'aïeule maternelle de MM. de Vassal-Sineuil frères, Françoise de Vassal de Bargade, appartenant, de même que les Vassal de Montviel, à la branche cadette de La Tourette, qui s'allia en 1751 avec un membre issu de la branche aînée. Il résulte de cette alliance que la branche actuelle de Sineuil tient également aux deux branches.

Parmi les autres alliances, nous citerons celles de : d'Avalats, d'Albert, d'Abzac, d'Arlot, d'Augeard, d'Auriole, de Brons, de Bars, de Barbusson, de Bourran, de Beaulieu, de Bosredon, de La Borie-Puylaroque-Campagne-et-La Batut, de Beaufort, de Boussiers, de Bideran, de La Borie, de Bouilhac, de Bedout, de Belcastel, de La Boissière, de Boissonnade, du Bouscot, de Beauvoir, de Béchon de Caussade, de La Barthe, de Constantin, de Comarque, de Cosnac, de Camain, de Cahors, de Courson, de Chaunac dé Lansac, de Calvimont, de Carbonnières, de Chauveron, de La Croix, de Cursol, de Commiers, de Crozefons, de Durfort, de Dampierre, Démaisons, Delcer, de Digeon, d'Escayrac-Lauture, Delhons, de La Barrière, d'Ebrard, de Fayolle, du Faure de Rouffilhac, de Fumel, de Faubournet-Montferrand, de Fajols, de Foucauld, de Folmont, de Fontange, de La Faye, de Filhot, de Fayard, de Falgar, Roussel de Goderville, de Gontaut, de Godailhe, de La Garrigue, de Gères, de Grézel, de La Grange, de Groisson, de Jaubert, de Jacobet, de Chapelle, de La Chapelle, de La Roque de Mons, de Lestrade, de Lalyman, de Las Cases, de Lescure, de La Myre-Mory, de Lentilhac, de Luxe, de Lard de Rigoulières, de Luziers, de Lasteyrie du Saillant, de Laurière, de Larmandie, de Léotard, de Lestivenie, de Lamourous-La Roque-Cusson, de Malet de La Jorie, de La Faurie-Monbadon, de

Mirandol, de Mérignac, de Montesquiou-Montluc, de Navarre, de Narbonne-Pelet-d'Anglade, de Juglard, de La Johannie, de Peyronenc, de Pourquery, de Pellegrue, de Paulin, de Pommiers, du Périer de Larsan, de Perry de Saint-Auvant, de Rouffignac, de Raoul, de Rignac, de Rouffilhac, de Rassiels, de Saint-Astier, de Saint-Chamans, de Saint-Exupéry, de Saint-Ours, de Saint-Clar, de Soulages, de Sénailhac, de Savignac, de Saunhac du Foussat, de La Sudrie, de Salleton, de Sentout, de Senigon, du Toulron, de Touchebœuf, de Taillefer, de Vielcastel, de Villars, de Vivans.

(Notice communiquée par M. Pierre-Gaston de Vassal-Sineuil.)

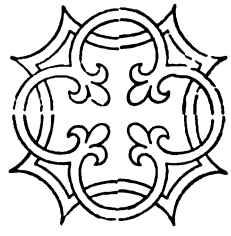

DE CANOLLE,

Très-hauts et très-puissants seigneurs, NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE PANASSOU, ANDRON, BERCY, LE MAS-CAVALIER, FONTBRAUGE, LA LOUBEYRE, LE NISAM, LA LANDE, L'ESPAGNET, etc.; — CO-SEIGNEURS DE BEYNAC; — CHEVALIERS, BARONS et MARQUIS DE CANOLLE et DE LESCOURS; — *en Sarladois, Périgord, Bordelois, etc.*

ARMES : *Coupé, au 1, de gueules, à la tour crénelée, ouverte et ajourée d'argent, maçonnée de sable, accostée de deux croissants* (aliàs *fers de fusils*) *confrontés d'argent, accompagnés chacun de 4 croisettes potencées du même et posées en croix*, qui est DE CANOLLE; *au 2, d'azur, au lion léopardé d'or.* Couronne de marquis; supports : deux griffons.

Le nom anglais KNOLLE, *ou* KNOWLES, qui a figuré avec tant d'éclat dans les fastes de la Grande-Bretagne et de la Guienne au XIVe siècle, a été traduit par les divers historiens de France, d'après les idiomes particuliers dont ils se sont servis, en ceux de : CNOLLE, CANOLLE, et même CANOLES *(Hist. de Bretagne, de Languedoc et de Du Guesclin; Biogr. univ.)*

Ce nom est actuellement représenté dans la pairie d'Angleterre par sir Francis-Charles KNOWLES OF LOVELL-HILL, baronnet en 1831, marié la même année à Emma, quatrième fille de sir George POCOCK, baronnet, dont il a eu trois fils : Charles, George et Frederick Knowles *(The Peerage of the British Empire,* par Edmund LODGE, *Esquire, Norroy king of Arms).* — *Extrait de communications fournies à l'auteur par le commandeur comte de Melano, consul général, directeur de l'Institut héraldique de Londres.* —

La famille KNOWLES, d'Angleterre, porte pour armes : *D'azur, à la croix vidée et resarcelée d'argent, accompagnée de 9 croisettes fleuronnées du même, posées en croix et en sautoir 1, 2, 3, 2, 1; au franc-canton d'argent, chargé d'une main senestre appaumée de carnation;* Cercle de baron; Cimier : un éléphant; Devise : SEMPER PARATUS.

Une deuxième maison de KNOWLLEYS, qu'on croit avoir été un rameau illégitime de la précédente, et sur l'existence de laquelle nous n'avons aucune donnée, portait en 1779 : *Écartelé, aux 1 et 4,* DE KNOWLES; *aux 2 et 3, de gueules, au chevron abaissé d'argent, chargé de 3 quintefeuilles du champ; sur le tout : d'argent, à la main senestre appaumée de carnation;* Cercle de baron; Devise : IN UTRUMQUE PARATUS.

Si l'on compare ces deux blasons avec les armoiries que nous avons décrites en tête de cet article, et ces noms de Knowles et de Knowlleys avec celui de la famille dont il est ici question, il est difficile de ne pas être persuadé qu'à défaut d'autres preuves,

et, dirons-nous, de preuves écrites ou filiatives, il y a identité plus que suffisante pour assigner une origine commune à ces diverses familles.

La famille de Canolle est originaire d'Angleterre : elle a quitté son berceau vers le milieu du XIVe siècle. Ses traditions sur ce point sont assez répandues dans la province; unanimes de tout temps à cet égard, elles se trouvent consignées dans divers mémoires généalogiques anciens qui nous ont passé sous les yeux, et notamment dans une enquête nobiliaire de l'an 1614, dont nous citerons en son lieu les passages principaux.

Trois membres de cette maison, vivants dans le XIVe siècle, paraissent avoir été les auteurs des branches de Knowles et de Canolle, en Angleterre et en France : ce sont Édouard, Edmond et Robert Knolle. A ce dernier viennent se rensoucher les mémoires généalogiques dont nous parlions.

Édouard Knolle, chevalier anglais, obtint, le 15 juillet 1355, une sauvegarde pour passer en France *(Catal. des Rôles gascons et normands, t. II, p. 58)*. Il servit au siége de Calais en 1357, et le 20 juin de cette année reçut des ordres, conjointement avec Roger Loreng, Walter de Boyngton et Nicolas Dammary, tous chevaliers, relativement aux munitions dont il fallait se pourvoir pour activer ce siége *(ibid., p. 64)*.

Edmond Knolle obtint des lettres de sauvegarde, le 24 mai 1356, pour venir servir en France *(ibid., p. 60)*.

La généalogie de la maison de Canolle a été insérée dans le *tome III* de l'*Histoire des Pairs de France*, par M. le chevalier DE COURCELLES. Nous la compléterons ici au moyen des *Preuves de Malte*, de titres originaux et de divers documents particuliers.

I. Robert KNOLLE, Ier du nom, grand sénéchal de Guienne, appelé Robin CANOLLE par l'historien Belleforest et divers autres que nous avons cités plus haut, fut l'un des plus illustres champions de la cause anglaise pendant l'occupation étrangère. Venu en France pour y appuyer de son épée le parti de sa nation, vers le milieu du XIVe siècle, il servit durant soixante ans les rois Édouard III, Richard II et Henry IV. Nous empruntons à M. de Courcelles les détails suivants sur cet illustre personnage.

Fait prisonnier dans le fameux combat *des Trente*, où il servait parmi les chevaliers anglais *(Hist. de Bretag., par Dom* MORICE, *t. I, p. 280 et suiv.)*, Robert Knolle reparut bientôt à la tête des armées. Le 14 septembre 1355, Édouard III lui ordonne de recevoir Henry, duc de Lancastre, comme son lieutenant général en France, et de lui remettre les places et vivres qu'il avait sous la main. Il servit avec ce prince au siége de Rennes, commencé le 5 octobre 1356 et abandonné deux mois après à cause

de la vive résistance de du Guesclin. Capitaine de plusieurs forteresses anglaises, en Bretagne et en Normandie, il courut bon nombre des bords de la Loire, au mois d'octobre 1358, faisant la guerre de partisans, et s'empara de Châteauneuf, de Châtillon et de Malicorne (BELLEFOREST, *Chroniq. et Ann. de Fr., p. 357*); dévasta le Berry et l'Auvergne, l'année suivante, avec 5,000 hommes de troupes, et ne se retira que devant l'armée imposante du Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, du comte de Boulogne, du comte de Forest, etc.

Vers le même temps, Robert Knolle repassa en Angleterre, comme l'indiquent des lettres de sauvegarde accordées à Constance, sa femme, les 8 août 1359 et 1er avril 1360. Constance, désirant aller rejoindre son mari en Angleterre, la dernière sauvegarde lui alloue pour sa garde, et pendant le voyage, 10 écuyers et 20 archers *(Catal. des Rôles)*. L'année suivante, il fut expédié à Robert Knolle des lettres de passage et des vaisseaux *(ibid.)*. En 1363, il fut un des chefs qui soutinrent le siége de Bécherel contre Bertrand du Guesclin, et commanda, en 1364, l'un des corps de l'armée anglaise et bretonne qui défit à Auray, le 29 septembre, celle de Charles de Blois, compétiteur de Jean de Montfort au duché de Bretagne : action meurtrière ou périt Charles, et où Bertrand du Guesclin fut fait prisonnier. Ce fut en considération des services éminents que rendit Robert Knolle au duc Jean de Montfort, que ce prince lui fit don, l'an 1365, des terres de Derval et de Rougé.

Il a le titre de lieutenant du roi d'Angleterre en France, dans des lettres du 8 juillet 1370, qui lui associent Alain de Buxhill, chambrier, Thomas de Granson et Jean Bourchiers, chevaliers, et le nomment pour commander en Picardie. Dans le même mois, suivi du même Thomas de Granson, de 6,000 hommes d'armes et de 500 archers, il partit de Calais, brûla les faubourgs et les blés de Saint-Omer et d'Arras, s'en alla camper sous les murs de Paris, après avoir dévasté toutes les contrées environnantes, et de là s'en retourna tranquillement en Anjou, sans avoir été sérieusement inquiété.

Apprenant que les Français cherchaient à reprendre la Guienne qu'il avait aidé le prince de Galles à conquérir, Robert Knolle s'embarque à la tête d'une troupe choisie et armée à ses propres frais, et se rend à Angoulême, où le Prince tenait sa Cour. Il y fut reçu avec distinction et nommé maître gouverneur de ses écuyers. Le prince de Galles, voulant lui donner une preuve encore plus grande de son estime, lui offrit le commandement de tous les gendarmes, auparavant sous les ordres de trois autres chefs; mais Knolle refusa ce poste honorable. Il se mit immédiatement à faire des courses contre les Français, et les poussa jusqu'aux portes de Paris, brûlant et saccageant tout ce qui osait résister. Mais du Guesclin arrêta bientôt le cours de ses exploits. Vers la fin de 1370 *(n. st.)*, du Guesclin atteignit à Pontvallain l'armée commandée par Knolle et Granson, la mit dans une déroute complète, fit prisonnier Thomas Granson, et gagna à cette occasion l'épée de connétable, que le Roi lui donna le 2 octobre.

Robert Knolle ne parvint qu'après bien des périls, à échapper à ce désastre; il courut s'enfermer dans son château de Derval, en Bretagne. Le duc Jean de Montfort, pressé par les Français, étant forcé de s'embarquer, le 28 avril 1373, pour aller chercher des secours en Angleterre, confie à Robert Knolle le gouvernement de ses États. Ce dernier fait fortifier le château de Derval et va se jeter dans Brest pour défendre catte place contre l'armée de du Guesclin. La garnison de Derval, pressée de toutes parts, fait une convention par laquelle elle promet de rendre le château s'il n'est point secouru dans le délai de deux mois. Instruit de cette convention, Robert Knolle souscrit les mêmes conditions pour la ville de Brest, et donne des otages pour garants de sa parole. Brest fut ravitaillé par le comte de Salisbury, et Robert Knolle, dont la présence devenait inutile dans cette ville, courut de nouveau à la défense de Derval. Le duc d'Anjou et Clisson, l'ayant investi immédiatement, le somment de rendre la place aux termes de la capitulation. Knolle s'y refuse et déclare qu'il considère le traité nul, attendu que Derval étant sa propriété personnelle, le commandant de la garnison de ce château n'avait pu capituler valablement.

Pour se venger de cette infraction, Clisson amène les ôtages anglais devant le château, et leur fait trancher la tête. Knolle, en représailles, en use de même envers trois chevaliers et un écuyer français qu'il tenait prisonniers; il fait immédiatement une sortie dans laquelle Olivier de Clisson fut grièvement blessé, et se maintient dans Derval, dont le duc et le connétable levèrent bientôt le siége.

Peu de temps après, les Anglais firent une trève avec la France, et, le 28 septembre 1376, le roi d'Angleterre fit expédier à Robert Knolle, Thomas Moriaux, Guillaume de Farindon, et autres chevaliers, des lettres-patentes, pour faire observer par leurs troupes l'exécution de ce traité. Durant cette trève, Robert Knolle passa en Angleterre, et fit partie de l'armement destiné à attaquer la flotte espagnole au port de l'Écluse. Mais il faillit périr dans cette expédition, une partie de la flotte ayant été submergée dans une tempête, et l'autre dispersée et obligée de rentrer dans les ports.

Ayant obtenu, le 28 juin 1379, des lettres pour accompagner en France le roi de Castille, duc de Lancastre, Robert Knolle servit au siége de Nantes en 1380. L'année suivante, le duc de Bretagne fit la paix avec le roi Charles VI. En vertu de ce traité, les Anglais ayant dû évacuer la Bretagne, Robert Knolle repassa en Angleterre avec le duc de Buckingham.

Se présence ne fut pas moins utile à sa patrie et au salut du jeune roi Richard II, successeur d'Édouard III. Une insurrection alarmait le trône par ses violences et ses progrès rapides. Le péril était si imminent, que le roi Richard ne crut pas devoir refuser une conférence à Wat-Tyler, chef des révoltés. Ce dernier s'anima tellement dans cette entrevue, qu'il osa menacer le Roi en agitant son épée. Watworth, maire de Londres, indigné de cette alliance, l'étendit mort aux pieds du Roi, et Robert Knolle mit dans une déroute complète l'armée des factieux, que la présence d'esprit et la fermeté de Richard avaient su contenir.

Au commencement du règne de Henry IV, ex-duc de Lancastre, couronné roi d'Angleterre en 1399, Robert Knolle était grand sénéchal de Guienne. Les Gascons s'étant soulevés la même année, dans toute l'étendue de son gouvernement, il parvint, par sa prudence et sa modération, à les contenir dans le devoir et à assoupir tout esprit de rébellion. Peu de temps après cette pacification, il revint en Angleterre et mourut, en 1407, dans ses terres du comté de Kent, emportant l'admiration de ses compatriotes et la réputation d'un des plus illustres guerriers du XIVe siècle. Il avait consacré les dernières années de sa vie à acquérir une gloire plus solide encore, par la fondation, en Angleterre, de plusieurs monuments de piété, de charité et de munificence, dont quelques-uns, dit-on, subsistent encore de nos jours (DE COURCELLES, *Hist. des Pairs de France et des princip. fam. nob. du Royaume, t. III; Rôles français et gascons, t. II, p. 71, 76, 102, 118, 126; Hist. de Bretagne, par* D'ARGENTRÉ *et par* Dom MORICE, *t. I, p. 280, 281, 282, 286, 296, 300, 308, 309, 319, 334, 345, 346, 348, 355; Hist. d'Angleterre, par* RAPIN DE THOIRAS, *t. III, p. 283, 365, 401; Biogr. univ., t. XXII, p. 494, 495;* ANQUETIL; *Dict. histor., par* CHAUDON *et* DELANDINE, *etc.*).

Comme on l'a vu, Robert Knolle avait pour femme une dame Constance, dont nous ignorons la famille. Il paraît en avoir eu plusieurs enfants.

Les seigneurs de Canolle possédaient, au XVe siècle, des droits féodaux dans la baronnie de Beynac, l'une des quatre premières du Périgord; ils avaient même un droit de sépulture dans l'église Saint-Jacques de ce lieu. Comment ces droits leur étaient-ils advenus? évidemment ce n'était ni par acquisition ni par conquête. En effet, pas plus un baron de Beynac qu'un autre des seigneurs à peu près indépendants de cette époque, n'eût consenti à aliéner une partie de ses terres, en faveur d'un étranger surtout; d'un autre côté, si les Knolle avaient usurpé Beynac durant les guerres anglaises et avant l'expulsion des Anglais de la Guienne (1451), on ne peut supposer qu'ils eussent été assez généreux pour restituer aux barons légitimes la plus forte partie de leur conquête.

Ces réflexions nous amènent naturellement à penser avec vraisemblance : qu'au XIVe siècle, et du temps de Robert Knolle, le baron de Beynac, complétement rallié à la cause anglaise, avait donné sa fille en mariage à l'un des fils du général anglais; enfin, qu'après la soumission de la Guienne au roi de France, la maison de Canolle se trouvant déjà apanagée, et véritablement implantée dans le Sarladois, y avait continué son principal établissement.

Ainsi s'explique cette co-possession de la seigneurie de Beynac, dont il est souvent fait mention dans les anciens actes de la famille de Canolle.

Robert Knolle paraît avoir eu, entre autres enfants :

II. N... DE CANOLLE, enterré dans l'église de Saint-Jacques de Beynac, ainsi que sa femme, dont nous ignorons le nom, mais que nous présumons être de la maison DE BEYNAC. Il en eut :

1° Robert, dont l'article suit;

2° Noble Jean de Canolle fit son testament le 17 janvier 1452 *(v. st.)*, devant Antoine Manso, notaire, et ordonna sa sépulture dans l'église de Beynac, aux tombeaux de ses père et mère; fit divers legs, et nomma ses enfants :

A. Adhémar de Canolle, } institués héritiers par égale portion dans le testament de
B. Aymeric de Canolle, } leur père.

Selon toutes les apparences, l'un de ces frères a été l'auteur d'une branche demeurée en Sarladois, et qui s'est éteinte vers la moitié du XVIIe siècle, puisqu'elle n'a figuré à cette époque ni dans les Convocations de Bans, ni dans les Recherches de Noblesse. Voici quelques documents épars concernant cette même branche :

Louis de Canolle, écuyer, seigneur de Panassou, contracta mariage, par acte passé le 26 juillet 1501, devant Guillaume Bonal, notaire à Périgueux, avec demoiselle Marie DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, représentée au contrat par Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de Coutures, de La Salbertie et de Lanmary.

Jean de Canolle, seigneur de Panassou, laissa de demoiselle Jeanne DE LIMEJOUL, sa femme :

Izaac de Canolle, écuyer, sieur dudit lieu, marié, par contrat passé devant Girbeau, notaire, le 1er avril 1624, avec demoiselle Élisabeth DE SAILHAC, fille de feu Jacques de Sailhac, écuyer, seigneur de La Boudie, et de demoiselle Jeanne de Giraldon.

Jean de Canolle, écuyer, seigneur de Panassou, marié, par contrat passé le 3 mars 1602, devant La Chapelle, notaire, avec Magdeleine DE VASSIGNAC.

Noble Hélie de Canolle, écuyer, seigneur d'Andron, qui laissa de demoiselle Charlotte DE BRUNAL, sa femme :

Noble Jean-Jacques de Canolle, écuyer, seigneur de Bercy, en Périgord, marié, par acte du 15 juin 1548, passé devant Vorilhard, notaire, à demoiselle Françoise DE SAILHAC, fille de feu noble Olivier de Sailhac, seigneur de La Boudie.

C. Noble Marguerite de Canolle, marié à noble Bozon de Canolle, son cousin-germain, est mentionnée dans le testament de son père du 17 janvier 1452 *(v. st.)*. Elle avait eu une constitution légitimaire de 300 florins d'or.

III. Noble Robert DE CANOLLE, IIe du nom, vivant vers l'année 1590, est le premier auquel les *Preuves de Malte* remontent la généalogie de cette famille. Il est ainsi mentionné dans le testament de Bozon de Canolle, son fils, dont nous allons parler, en date du 15 février 1441 *(v. st.)* : *elegit sepulturam suam in ecclesia sancti Jacobi loci de Benaco, in tumulo nobilis quondam Roberti de Canolla patris sui*. De sa femme, dont le nom est ignoré, il laissa :

1° Bozon, dont l'article suit;

2° Noble Jean de Canolle, auquel son oncle Jean de Canolle légua, par son testament du

17 janvier 1452, la dîme en grain et vin qu'il avait sur la paroisse de Beynac, plus une somme de 10 écus d'or, et cela dans l'intention que ledit Jean de Canolle se fît prêtre, et pour supporter les frais de ses études;

3° Noble Raymond de Canolle, prieur de La Tourette *(prior villæ de Turrettæ)*, nommé exécuteur du testament de Bozon de Canolle en 1441;

4° (Peut-être) noble Géraud de Canolle, qui assista en 1466 au mariage de Jacques de Canolle.

IV. Noble Bozon DE CANOLLE *(nobilis Bozonius de Canolla)* fit son testament, le 15 février 1441 *(v. st.)*, devant Pierre du Mont, prêtre de l'église paroissiale de Campagne, commissaire juré de la Cour de l'Official de Sarlat. Par cet acte, il élit sa sépulture dans l'église de Saint-Jacques du lieu de Beynac, au tombeau de feu noble Robert de Canolle, son père, et veut qu'on y dise des prières pour la rédemption de son âme; lègue aux prêtres de ladite église quatre *doubles* de monnaie courante pour qu'ils fassent des prières pour lui, ses parents et ses bienfaiteurs; ordonne 70 messes pour le repos de son âme; laisse le soin de ses honneurs funèbres à la discrétion de noble Marguerite DE CANOLLE, son épouse (fille de noble Jean de Canolle, dont il a été parlé ci-dessus); donne à Jean de Canolle, son fils puîné, 400 écus d'or pour tout ce qu'il pourra prétendre dans son hérédité, et institue son héritier universel et général noble Jacques de Canolle, son fils aîné, provenu de sondit mariage *(Acte en latin, passé en présence de noble Pierre de Reignac et autres; Orig. aux archives du prieuré de La Tourette; Copie collat. le 11 octobre 1773; Preuves de Malte)*:

1° Jacques, dont l'article suit;

2° Noble Jean de Canolle, non marié à l'époque du 15 février 1441;

3° Jeanne de Canolle.

V. Noble Jacques DE CANOLLE *(nobilis Jacobus de Canolla)*, bourgeois de la ville de Sarlat, fut marié, par contrat passé le 8 janvier 1466 *(v. st.)*, devant de Bantio, prêtre, clerc juré et notaire public de Sarlat, avec noble Antonie DE BRUGELLE *(nobilis Antonia de Brugella)*, fille naturelle et légitime de noble Pierre de Brugelle et de noble Jeanne de Plamont. Ce contrat eut lieu en présence des père et mère de la future; Bernard et Jean de Brugelle, ses oncles paternels; noble Géraud de Canolle; noble Guillaume de Plamont; noble Pierre de Campagnac, — habitants de Sarlat *(Copie collat. le 4 nov. 1785; Grosse originale en parch. et en latin, signée par ledit* DE BANTIO, *clerc public de Sarlat, avec paraphe; Preuves de Malte)*. Dudit mariage provinrent :

1° Ambroise, dont l'article suit;

2° (Peut-être) Philippe de Canolle, qui assista, le 20 novembre 1498, au mariage d'Ambroise de Canolle.

VI. Noble Ambroise DE CANOLLE *(nobilis Ambrosius de Canola)*, écuyer, chevalier, seigneur du Mas-Cavalier, épousa, par contrat du 20 novembre 1498, dans lequel il

fut assisté de ses père et mère, retenu au noble repaire de la Pommarède, paroisse del Cès, diocèse et sénéchaussée de Périgord, par le notaire Paris, damoiselle Jeanne DE JOLY DE LA POMMARÈDE *(domicella Johanna de Joly)*, fille naturelle et légitime de sieur noble Jean de Joly, seigneur dudit repaire de La Pommarède, et de noble Marguerite de Sireuilh. Dans cet acte, où la future est assistée et autorisée de ses père et mère et d'Antoine de Sireuilh, Ambroise de Canolle eut donation de son père en la moitié de tous ses biens présents et à venir, et Jeanne de Joly en 400 livres de monnaie courante, habits et ornements selon sa qualité *(Grosse orig. en latin, signée* PARIS, notaire recevant, *à laquelle était annexé un arrêt du Parlement de Bordeaux qui avait ordonné le compulsoire de cet acte sur les registres du notaire, signé* DE PONTAC, greffier en chef dudit Parlement; *Copie collat. le 31 janvier 1786; Preuves de Malte)*.

Ambroise de Canolle donna quittance, le 17 décembre 1499, à ses beau-père et belle-mère du restant de la dot de son épouse (*Preuves de Malte; Orig. en parch. signé* DE MIRAMONT, notaire royal en Périgord, recevant). Sous les qualifications d'écuyer et de chevalier, il lui fut passé trois reconnaissances féodales, savoir : deux le 1er avril 1502, au lieu de Marcillac, devant Pierre Paris, notaire de la sénéchaussée de Périgord et de la Cour de l'Official de Sarlat, de différents cens que plusieurs particuliers de Marcillac lui étaient tenus payer; la troisième, le 4 avril même mois, devant le même notaire, de certains cens qui lui étaient dus à cause de deux bories lui appartenant dans la paroisse de Marcillac, appelées de Marcillac et de Serpolière (*Grosses origin. signées* DE MONDESSE, notaire à Sarlat). Par acte passé au repaire noble de La Pommarède, devant Guilllaume Austier, notaire, le 26 février 1518 *(v. st.)*, il reçut de Jean Joly, écuyer, une obligation de la somme de 240 livres, et le 14 mai 1523, par acte passé au même lieu devant le même notaire, il acquit dudit Jean Joly un bien noble, ou bourlage, appelé de La Boissierge, situé dans la paroisse de Coux, juridiction de Bigaroque (*signé* DE MONDESSE, notaire royal).

Ambroise de Canolle eut de sondit mariage :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° N..., chevalier de Canolle, institué légataire de son frère par le testament de ce dernier, en date du 8 avril 1586;
3° N..., *dit* le Cadet de Canolle.

VII. Mr Me Messire Pierre DE CANOLLE, seigneur d'Andron, conseiller du Roi, trésorier de France et receveur général des finances de Sa Majesté en la Généralité de Guienne, acquit cet office, — créé par édit du Roi, — moyennant 1,650 livres, selon acte passé devant Castaigne, notaire, en 1572 *(Garde-Note de Bord., fol. 2, Archives)*, et en fut pourvu le 15 avril 1572 *(Preuves de Malte; Origin. en parch., enregistré ez chambres des Comptes de Paris et de Bordeaux)*.

Pierre de Canolle fut marié, par articles arrêtés le 17 août 1573 au château et

DE LAVAU, qu'il institua sa légataire particulière, de même que Jeanne de Canolle, sa sœur, et donna tous ses biens à Jean de Canolle, sieur d'Andron, son frère. Il fit un codicille le 27 février 1629, et ne vivait plus le 10 mars suivant, époque à laquelle son frère et héritier universel fit procéder à l'ouverture de son testament *(Archives de la famille, cote M, n° 4)*. C'est donc à tort que M. le chevalier de Courcelles a pensé que ce Jacques de Canolle pouvait être père du baron ou chevalier de Canolle, commandant de l'île Saint-Georges, qui, servant en qualité de capitaine dans les troupes royales, sous le maréchal de La Meilleraye, et ayant été fait prisonnier au siége de Bordeaux en 1650, fut immolé sur le port de cette ville le 27 juin de la même année, en représailles de la mort du sieur de Richon, officier bordelais, que le maréchal avait fait pendre après l'avoir reçu à discrétion. Ce baron ou chevalier de Canolle était immanquablement le petit-fils de noble Hélie de Canolle, écuyer, seigneur d'Andron, et de demoiselle Charlotte de Brunal, dont il a été parlé au II° degré de cette généalogie.

4° Jeanne de Canolle, légataire, par le testament de son père, en 1,333 écus un tiers, valant 4,000 livres tournois;

5° Isabeau de Canolle, aussi légataire, le 8 avril 1586, en une somme de 1,000 écus.

VIII. Noble, messire Jean (*aliàs* Jean-Baptiste) DE CANOLLE, écuyer, chevalier, seigneur des maisons nobles d'Andron, Lescours, Fontbrauge, La Loubeyre, Le Nizam et autres lieux, épousa, par contrat passé en la maison noble de Lescours, paroisse Saint-Sulpice de Sallerens, juridiction de Saint-Émilion, en Guienne, le 27 septembre 1608, devant Augrand, notaire royal à Saint-Émilion, dame Marie DE LESCOURS, dame dudit lieu de Lescours et du Nizam, veuve de noble René de Lansac, chevalier, baron de Roquetailhade. Il fut assisté dans cet acte de messire Ogier de Canolle, seigneur et abbé d'Aubazine, son frère, qui lui fit donation de la maison noble d'Andron et de ses appartenances, en la juridiction de Saint-Émilion *(Copie collat. sur la grosse originale en parch., signée* AUGRAND, notaire recevant, *publiée, enregistrée et insinuée au sénéchal de Bordeaux le 14 janvier 1608, à laquelle est annexé le jugement d'insinuation, signé* PICHARD, lieutenant du juge-mage, *et* DE LAVAU, greffier, *avec paraphes)*.

Jean de Canolle ayant fait assigner Me Menault de La Font, subtitut du procureur général du Roi, en la juridiction de Saint-Émilion, pour le paiement de certains droits féodaux, ledit Menault de La Font refusa le paiement jusqu'à ce que Jean de Canolle eût justifié de sa qualité de gentilhomme. Le 21 mars 1614, il intervint arrêt du Parlement qui lui ordonna de prouver sa noblesse, celle de son père et celle de son aïeul, par la voie d'une enquête qui serait faite à Sarlat, lieu de l'origine de ses ancêtres. En conséquence de cet arrêt, l'enquête ordonnée ayant eu lieu le 20 juin 1614, il en résulta que Jean de Canolle, Pierre de Canolle, son père, et Ambroise de Canolle, son aïeul, étaient nobles et issus d'extraction noble faisant profession des armes *(Origin. signé* François MONZIE, *commissaire du Parlement;* CHARTRES, *enquêteur et adjoint;* CRÉMOUX, *greffier, et* GUÉRIN, *conseiller rapporteur)*.

L'enquête porte en outre que, par commun bruit, on tient en la ville de Sarlat, où habitaient les messieurs de Canolle, — « qu'ils étaient venus de Bretagne ou

» d'Angleterre durant les guerres que les Anglais firent en Guienne...; qu'en l'an 1574, » la ville de Sarlat fut surprinse et longuement occupée par ceux de la Religion pré- » tendue réformée, durant lequel temps la maison que le père dudit demandeur y » avait, comme la plupart des autres habitants, fut pillée et volée avec tous ses meu- » bles et titres, et qu'ils ont ouï dire et vû qu'il en avait plusieurs en langage étranger, » sans qu'il en ait pu retirer aucune chose, etc. » —

Le 7 juillet 1614, par une circulaire générale adressée aux gentilshommes, il fut convoqué ainsi qu'il suit au ban et arrière-ban de la noblesse de la sénéchaussée de Bordeaux :

« Monsieur, j'ai reçu depuis peu de jours une dépêche de Leurs Majestés et commandement » d'icelle, pour convoquer les trois ordres de cette sénéchaussée; j'en ai fait faire la lecture » et la publication, et envoyé copie aux juges de la sénéchaussée; et bien que je leur aie » enjoint de les publier dans leur judicature, afin que chacun se rendît à l'Assemblée, j'ai » voulu néanmoins vous en donner avis par l'envoy que je vous fais d'une copie desdites » lettres, afin qu'il y soit satisfait de votre part et que vous vous disposiez, s'il vous plaît, de » vous rendre au trentième de ce mois en cette cité de Bordeaux, pour exécuter les comman- » dements de Leurs Majestés. Je vous en supplie.

» Je suis, Monsieur, votre très-affectionné serviteur.

(Signé) » MARTIN, *lieutenant général.*

» Ce sept juillet mil six cent quatorze. »

L'adresse de cette lettre est :

« *A Monsieur de Canolle, seigneur d'Andron, à Andron.* » — *(Orig.)*

En exécution de cette lettre, la noblesse de Saint-Émilion s'étant assemblée, députa noble Jean de Canolle pour assister, avec les autres gentilshommes de la sénéchaussée, à l'assemblée qui devait se tenir dans la ville de Bordeaux pour nommer une personne capable de l'Ordre de la Noblesse, à l'effet de se transporter en la ville de Paris pour la tenue des États-Généraux, réunis par ordre du Roi. La procuration donnée à cet effet à Jean de Canolle est en date du 25 juillet 1614 (*Orig. signé* LAFFONT, greffier de la sénéchaussée et secrétaire de l'Ordre de la Noblesse).

Le 26 juin 1618, Jean de Canolle, se conformant à l'enquête dont nous avons parlé ci-dessus et à un arrêt du Parlement de Bordeaux, fit opérer une saisie féodale au préjudice du sieur Menault de La Font pour le paiement des rentes dont ce dernier lui était redevable, et le traduisit de nouveau devant le Parlement de Guienne. Mais, sous divers prétextes, le sieur Menault de La Font ayant fait évoquer l'affaire devant le Parlement de Rennes, cette Cour, se basant sur les titres que Jean de Canolle avait remis à la hâte, et qui remontaient sa noblesse par filiation suivie jusqu'à l'année 1523, rendit un arrêt en contradictoire défense par lequel elle — « ordonne que ledit » sieur de La Font comparoîtra devant le prochain juge royal des lieux, et là, en » présence dudit sieur de Canolle et de quatre gentilshommes, ses parents ou amis,

» reconnoîtra ledit sieur de Canolle *gentilhomme et de noble extraction.* » — (*Arrêt en parch. et lettres royaux y annexés, signé* Poussard, greffier.)

Jean de Canolle fut assigné en 1635 devant les commissaires généraux députés par le Roi pour le régalement des tailles en Guienne, ainsi que damoiselle Catherine de La Vau, sa belle-sœur, veuve de Jacques de Canolle. Sur leur production de titres remontant à l'année 1498, ils furent renvoyés de l'assignation et déchargés de la taille, par ordonnance des mêmes commissaires, en date du 12 janvier 1635. Taxé en 1645 à la somme de 6,100 livres, par M. de Lauzon, intendant de justice en Guienne, pour le droit de confirmation de l'exemption des francs-fiefs, il produisit de nouveau ses titres, et sur cette production intervint, le 21 mars 1645, un arrêt du conseil d'État rendu en contradictoire défense avec le traitant, portant que — « le Roy, ayant égard » à la requête dudit Jean de Canolle, seigneur d'Andron, Lescours et autres lieux, » l'a déchargé, comme *noble de race,* du paiement de ladite taxe; lui fait pleine et » entière main-levée des saisies faites sur ses fiefs et autres biens qu'il possédoit, et » fait deffenses au traitant et à tous autres de faire aucune poursuite à raison de ce, » à peine de tous dépends, dommages et intérêts. » — (*Orig. signé* Bordière, greffier, *et signification signée* Miot, huissier.)

Jean de Canolle avait fait son testament olographe, en sa maison de Lescours, dès le 12 octobre 1642. Par cet acte, il élit sa sépulture dans l'église des Religieux de Saint-Dominique (depuis Jacobins) de la ville de Saint-Émilion, dans ses tombes; règle ses funérailles; ordonne qu'il soit élevé un monument dans le chœur de ladite église, en sa mémoire, celle de sa femme et celle de ses parents qui y reposent, pour raison de quoi il assigne une somme de 800 livres; nomme les deux enfants provenus de sondit mariage; institue son fils héritier universel, et, au cas que celui-ci vienne à mourir sans postérité, fait plusieurs substitutions. Il fit un codicille relatif auxdites substitutions, le 11 octobre 1646, et ne vivait plus le 22 novembre suivant, époque à laquelle fut ouvert son testament, à la réquisition de son héritier universel, par autorité du juge royal de Saint-Émilion (*Grosse originale, acte reçu par* Augrand, notaire *à Saint-Émilion; jugement d'ouvert. en origin. signé* d'Eymène, juge royal, *et* Limousin, greffier).

1° Ogier-Alexandre, dont l'article suit;

2° Marguerite de Canolle, légataire de son père en 10,000 livres, outre 4,500 livres qui lui avaient été constituées en dot, fut mariée à messire René de Queux, sieur des Tranquarts, conseiller au Parlement de Bordeaux, dont une fille :

Catherine de Queux, née le dernier septembre 1639, à Bordeaux, tenue sur les fonts par Pierre de Raymond, écuyer, et Catherine de La Vau, damoiselle *(Archives de l'état civil).*

IX. Messire Ogier (*aliàs* Oger et Auger)-Alexandre de Canolle, écuyer, chevalier, seigneur de Lescours, Andron, Fontbrauge et autres places, acquit, le 8 octobre

la Cour des Aydes de Guienne *(Voy. pag. 523 et 524 de cet ouvrage, t. I)*. Elle mourut le 13 avril 1757.

X. Messire Sarran DE CANOLLE, chevalier, seigneur de Lescours, Fontbrauge, Andron, La Lande et autres places, né à Bordeaux le 5 décembre 1657, fut baptisé en l'église Saint-André et tenu sur les fonts par messire Sarran de La Lanne, chevalier, président au Parlement de Guienne, et damoiselle Françoise de Monneins *(Arch. de l'État civil)*. Légataire de son père en 10,000 livres, outre sa légitime, il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par jugement de Monseigneur Pellot, intendant de Guienne, le 4 mars 1667. Il épousa, par articles de mariage arrêtés à Bordeaux, le 26 avril 1684, reconnus par acte du dernier mai suivant, devant Parrau, notaire à Bordeaux, damoiselle Marie-Jeanne-Thérèze DE ROZET (*aliàs* DE ROUSSET) DE LA NOGARÈDE, fille naturelle et légitime de défunt noble, messire Jacques de Rozet, écuyer, chevalier, seigneur, baron de La Nogarède, et de dame Marguerite de Relion. Dans cet acte, où les futurs époux sont assistés chacun de leur mère, Marguerite de Monneins s'obligea, en considération du mariage, de nourrir et entretenir les futurs époux, et de leur payer une pension annuelle de 3,500 livres, à condition que la dot de la future, qui était de 15,000 livres de constitution, serait remise entre ses mains, et, au cas de séparation, elle s'engagea à rendre à son fils tous les biens qui lui étaient échus, tant par le décès de son défunt père, que de la succession de M. de Lescours, son frère, conseiller au Parlement de Bordeaux *(Copie collal. sur l'orig. au fol. 686 du registre des liasses du notaire recevant)*.

Sarran de Canolle fut nommé, le 14 mars 1692, inspecteur général des compagnies bourgeoises des villes, bourgs et sénéchaussées du Bordelois et du Bazadois, par François d'Escoubleau de Sourdis, gouverneur de Guienne *(Hist. de Lib., arch. de Saint-Émilion, reg. 1690-1696, délibération du 18 mai 1692)*.

Il fit enregistrer ses armes dans l'Armorial Général de France, à Bordeaux, le 29 novembre 1697 : *de gueules, à la tour crénelée d'argent, maçonnée de sable, accostée de deux fers de fusils confrontés d'argent, accompagnés chacun de 4 croisettes potencées du même, posées en croix; coupé d'azur au lion passant d'or. (Bibl. Richel.; Cab. de l'auteur)*.

Sarran de Canolle obtint, le 22 décembre 1698, de M. Bazin de Bezons, intendant de Guienne, un jugement souverain rendu en contradictoire défense, sur le fait de sa noblesse, par lequel il fut maintenu noble d'extraction sur le vu de ses titres, remontés à l'année 1466 *(Orig. au greffe de l'Intendance de Bordeaux, n° 169)*.

Il fit son testament dans son château de Lescours, le 6 mai 1712, écrit sous sa dictée par Jean de Sèze, notaire royal en la sénéchaussée de Libourne. Dans cet acte, il élit sa sépulture au tombeau de ses ancêtres, en l'église des Jacobins de la ville de Saint-Émilion; fait des legs pieux; donne une somme de 800 livres pour la réédification de la petite chapelle Notre-Dame, érigée en l'église paroissiale Saint-Martin; lègue

Bazadois *(Orig. au fol. 2747 avec le procès-verbal de remise audit notaire, et procès-verbal d'ouverture au fol. 2748)*.

Très-haute et très puissante dame Marie-Paule de Jougleins, étant veuve dudit seigneur de Canolle de Lescours, testa le 15 septembre 1776. L'acte de ses dernières volontés, suscrit le même jour et ouvert par Me Izambert, notaire de Libourne, le 10 février 1781, nomme les enfants qu'elle a eus de sondit feu mari; porte plusieurs legs pies; institue héritiers universels et généraux les deux enfants et les deux petits-enfants de la testatrice, à la charge de faire entre eux un règlement tel qu'elle l'a expliqué; elle y déclare que suivant la transaction qu'elle passa avec ses enfants et feu Éléonor-François de Ségur, son gendre, le 5 mai 1771, devant Rozan et son confrère, notaires à Bordeaux, toutes les créances et reprises qu'elle avait à répéter sur la succession de messire de Canolle, son mari, furent fixées à la somme de 104,555 livres, etc. *(Orig. en liasse, n° 14, dudit notaire, procès-verbal d'ouverture annexé)*.

Dudit mariage sont issus :

1° Jean-Paul de Canolle, légataire de son père le 2 octobre 1748, mort avant le 16 septembre 1776;

2° Très-haut et très-puissant seigneur, messire Jean-Charles de Canolle de Lescours, chevalier, seigneur marquis de Lescours, seigneur d'Andron, La Lande et autres lieux, colonel aux grenadiers de France, mestre de camp d'infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel du régiment provincial de Tours, puis du régiment de Foix-Infanterie, reçut de Sa Majesté Louis XV, le 1er mai 1773, sous la qualification de *marquis de Lescours*, un ordre le chargeant de faire reconnaître, dans le régiment qu'il commandait, le sieur Jacques-René de Varitte en la charge d'enseigne (*Orig. en papier, signé* Louis; *et, plus bas :* Le Duc d'Aiguillon). Ainsi que son second frère, il fut admis à la bourgeoisie de Bordeaux le 29 janvier 1776, assista en 1789 à l'Assemblée générale de la Noblesse de Bordeaux, et décéda peu après la Révolution. Dès le 25 juillet 1781, il avait transigé, par acte passé devant Baron et son confrère, notaires à Bordeaux, avec François-Antoine-Joseph de Canolle, son frère, François de Ségur, mestre de camp de cavalerie, et Pierre-François-Mathieu de Spens de Lancre *(Cop. collat.)*.

Le marquis de Lescours épousa, avec cette qualification, par contrat passé au château de Compiègne, devant Picquais, notaire au Châtelet de Paris, les 12 et 15 août 1770, sous l'assistance du procureur constitué de sa mère, messire Gilles Hocquart, chevalier, conseiller d'État, intendant de la Marine, — très-haute et très-puissante demoiselle Henriette-Louise-Jacqueline Le Long du Dreneuc, demeurant à Paris, fille mineure de très-haut et très-puissant seigneur Jacques-Philippe Le Long, chevalier, seigneur comte du Dreneuc, brigadier des armées du Roi, capitaine aux Gardes-Françaises, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de très-haute et très-puissante dame Henriette Marquet, son épouse, assistée de : très-haut et très-puissant seigneur Pierre-François-Marie Le Long, chevalier du Dreneuc, colonel d'infanterie, lieutenant aux Gardes-Françaises, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, — son oncle paternel; messire Jacques Marquet de Bourgade, écuyer, son oncle maternel. Le contrat fut, en outre, signé par : Sa Majesté; Monseigneur le Dauphin; Madame la Dauphine; Monseigneur le comte de Provence; Monseigneur le comte d'Artois; Madame Adélaïde; Madame Victoire; Madame Sophie; Monseigneur le duc de Choiseul, pair de France et

XII. Messire François-Antoine-Joseph DE CANOLLE DE LESCOURS, chevalier de Lescours, écuyer, légataire de son père le 2 octobre 1748, et héritier de sa mère par égale part avec Charles de Canolle, marquis de Lescours, son frère aîné, le 15 septembre 1776, naquit le 6 septembre 1741, et fut baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Saint-Martin de Mazerat, diocèse de Bordeaux (*Orig.*). Nommé lieutenant dans le régiment de la Vieille-Marine, par commission du 1er mars 1756, il obtint, le 7 septembre 1758, un brevet pour tenir rang de capitaine dans le même corps; fut réformé en 1765, et replacé à la tête d'une compagnie de ce régiment le 14 septembre 1764. Le chevalier de Canolle de Lescours épousa, selon contrat du 4 mars 1775, retenu par Guy et son confrère, notaires à Bordeaux, sous l'agrément de sa mère, représentée par Mr Me Louis de La Loubie, conseiller du Roi, substitut de M. le Procureur Général au Parlement de Bordeaux, demoiselle Marguerite-Henriette DE CHAVAILLE DE FOUGERAS, fille légitime de feu messire Jean-François de Chavaille de Fougeras, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de dame Angélique de L'Age (*Copie en parch. collat. sur l'orig. aux arch. dudit notaire*).

Il fut admis à la bourgeoisie de Bordeaux, conjointement avec son frère aîné, le 29 janvier 1776; la même année, il passa en qualité de capitaine dans le régiment d'Auxerrois, formé du dédoublement de celui de la Marine (16 juin 1776); enfin, il reçut l'année suivante, en attestation de ses services militaires, la lettre que nous copions ci-après, signée de M. le Prince de Montbarey.

« A Versailles, le 29 décembre 1777.

» Sur le compte que j'ai rendu au Roi, Monsieur, de vos services et de l'impossibilité où » vous vous trouvés de les continuer par vos infirmités, Sa Majesté a bien voulu vous accorder » pour votre retraite des appointements de mille livres par an et la croix de Saint-Louis dont » vous serés décoré dans quatre ans. Je vous en donne avis et suis, Monsieur, votre très- » humble et très-obéissant serviteur. » — (*Orig.*)

Au dos est écrit :

« *A Monsieur de Canolle, capitaine commandant dans le régiment d'Auxerrois.* »

Créé chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1784, le chevalier de Canolle obtint, le 3 juin 1784, du Ministre de la Guerre un certificat de service conçu dans les termes suivants :

« Nous, Philippe-Henry, marquis de Ségur, maréchal de France, chevalier des Ordres du » Roi, gouverneur général et grand sénéchal des pays de Foix, Donnezan et Andorre, gou- » verneur particulier du château de Foix, lieutenant général en Champagne et Brie, ministre » et secrétaire d'État, ayant le département de la guerre;

» Certifions à qui il appartiendra que, suivant les registres qui sont entre nos mains, le » sieur François-Antoine-Joseph de Canolle de Lescours a été fait lieutenant dans le régiment » de la Marine, le premier mars mil sept cent cinquante-six; qu'il lui a été accordé une com- » mission, le sept septembre mil sept cent cinquante-huit, pour tenir rang de capitaine; qu'il

grenadiers à cheval de la maison du Roi, commandée par le marquis de La Roche-Jacquelein, puis maréchal des logis, avec grade de capitaine, et suivit en cette qualité le Roi en Belgique en 1815. Revenu avec Sa Majesté à Paris, le chevalier de Canolle fut nommé, par ordonnance royale du 12 octobre 1815, capitaine, avec rang de chef d'escadron, dans le 1er régiment des grenadiers à cheval de la garde royale. Il est mort sans alliance à Beauvais en 1824.

6° Noble Eugène de Canolle, né le 25 juin 1792, brigadier des gardes du corps du Roi, avec rang de chef d'escadron, chevalier du Brassard-Bordelais, est entré avec ses frères, en 1814, dans la compagnie des volontaires royaux, puis à la formation des gardes du corps, dans la compagnie de Gramont. Il a accompagné jusqu'à Cherbourg le roi Charles X et la famille royale en 1830, et s'est retiré du service à cette époque, en vertu de son licenciement, opéré à Saint-Lô, avec le grade de chef d'escadron.

7° Joséphine de Canolle, morte jeune;

8° Françoise-Henriette de Canolle, mariée avec René-Calixte de Labat de La Peyrière, lieutenant-colonel et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis;

9° Victorine de Canolle, morte à l'âge de 17 ans.

XIII. Noble Jacques-Victor-François, chevalier, puis marquis DE CANOLLE, né le 27 juin 1784, décoré de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur et du Brassard-Bordelais, fut reçu, par bref de minorité du 30 avril 1785, au rang des chevaliers de justice de la vénérable langue de Provence, Ordre de Malte. Les témoins qui, à cette occasion, jurèrent sa noblesse et celle de son frère, dont nous avons parlé ci-dessus, sont : 1° Messire Louis-François, chevalier del Py de La Roche, lieutenant des maréchaux de France, major de la ville de Bordeaux, chevalier de Saint-Louis, âgé de 49 ans; — 2° messire Étienne Guyonnet de Montbalen, seigneur de la maison noble de Las, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, âgé de 65 ans, habitant de Bordeaux; — 3° messire Alphonse de Paty, seigneur de La Plaigne, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, habitant de Bordeaux, âgé de 54 ans; — 4° messire Jean-François de Pontac, vicomte des Jauberthes, colonel d'infanterie, âgé de 52 ans, habitant de Bordeaux; — 5° messire Jacques Armand-Henry d'Augeard, baron de Virazel, marquis de Pouy, président à mortier du Parlement de Bordeaux, y habitant, âgé de 55 ans; — 6° messire François-Léon de Galatheau, seigneur de Saint-Cor, La Flèche et autres lieux, âgé de 65 ans, habitant de Bordeaux.

M. de Canolle, ayant émigré pendant la Révolution, rentra en France avec son père et Charles-Bernard-François de Canolle, son frère, en 1800. Le 12 mars 1814, il fit partie des volontaires royaux qui allèrent en armes recevoir Monseigneur le duc d'Angoulême, lors de l'entrée de ce Prince dans la ville de Bordeaux, et fit constamment le service auprès de Son Altesse Royale en qualité de brigadier dans la compagnie de La Roche-Jacquelein. Il est mort le 28 octobre 1851, laissant de madame Marie-Anne-Clarisse DE LASSIME, fille de messire Louis-Jacques de Lassime, écuyer, conseiller aux requêtes du Parlement de Bordeaux, et de Marie-Anne-Catherine-Aimée de La Mothe, qu'il avait épousée par contrat passé le 8 mai 1819 :

1° Robert, dont l'article suit;

2° Léontine de Canolle, née en 1822, mariée à Charles-Théophile de Seissan, baron de Marignan.

XIV. Pierre-Joseph-Henry-Fort-Robert, marquis DE CANOLLE, né le 16 mai 1820, a épousé mademoiselle Louise-Marie-Charlotte DE JULIEN DE PÉGUEIROLES, fille légitime de M. Antoine-Honoré-Jules de Julien, marquis de Pégueiroles, et de madame Marie-Valentine Vaysse de Rainneville. De ce mariage :

Noble Robert-Henry de Canolle.

DE LA MOTHE,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, SEIGNEURS DE LA MOTHE, LA GAROSSE, PIIS, etc.; — *en Bordelois et Entre-Deux-Mers.*

ARMES : *D'argent, à l'arbre de sinople, lié d'or, accosté de 2 étoiles de gueules.* Casque de profil, orné de ses lambrequins d'argent, de sinople, d'or et de gueules.

L'authenticité de la noblesse de cette famille est rendue incontestable par le fait de sa convocation aux États de la Noblesse de Guienne, en 1789. Malgré nos recherches, il nous a été impossible de retrouver l'époque à laquelle ses auteurs ont dû recevoir des lettres d'anoblissement.

La plupart des papiers de la famille de La Mothe ayant été détruits ou égarés pendant la Révolution, ceux qui lui restent n'établissent la descendance prouvée qu'à partir de la dernière moitié du XVIe siècle.

Dès cette époque, on trouve un grand nombre des membres de cette maison investis de fonctions considérables dans les ordres militaire et civil. Ainsi, en 1622, Jehan de La Mothe commanda le vaisseau du Roi, l'*Arche de Noé,* au siége de La Rochelle. Une enquête subséquente établit clairement la généalogie de ses descendants.

Le nom de LA MOTHE, écrit aussi LAMOTHE, se retrouve fréquemment dans les registres de bourgeoisie et de jurade de l'Hôtel de Ville de Bordeaux. Nous donnons ci-après la généalogie, dressée exclusivement sur titres, de cette famille, que ses traditions font originaire de Bretagne.

I. Bernard DE LA MOTHE, Ier du nom, jurat de la ville de Bordeaux en 1607, avait reçu des lettres de bourgeoisie de cette cité, de la part de M. de Pichon, maire et jurat de Bordeaux, en 1575. Il est mentionné dans un acte du 7 juin 1607, et rappelé comme défunt dans un autre du 13 mai 1609. Il est sans doute le père de :

II. Bernard DE LA MOTHE, IIe du nom, bourgeois de Bordeaux en 1615, lequel eut pour fils :

III. Jehan, *ou* Jean DE LA MOTHE, Ier du nom, capitaine de vaisseau ou de marine, fut chargé, par commission du roi Louis XIII, en date, à Montségur, du 28 mai 1622, de commander contre les religionnaires de La Rochelle un vaisseau de haut-

bord, flamand, qui se trouvait en rade de Bordeaux, sous l'autorité du duc de Guise, lieutenant général de l'armée navale, — « et avec icelui courre sus, attaquer et » combattre, prendre et couler à fond tous les vaisseaux et barques qu'il rencontre- » rait, appartenant aux habitants de La Rochelle, et autres rebelles au Roi ou adhérant » à la rébellion.....; mandant aux capitaines, officiers et gens de guerre étant sur » ledit vaisseau, reconnaître ledit sieur de La Mothe et lui obéir en tout ce qu'il leur » commanderait et ordonnerait pour le bien du service » — *(Orig. en parch.)*.

Jehan de La Mothe laissa de son mariage avec dame Catherine Tartas :

1° Jean I, dont l'article suit;
2° Jean II de La Mothe;
3° Jeanne de La Mothe;
4° Marie de La Mothe.

IV. Jean de La Mothe, IIe du nom, bourgeois de Bordeaux, administrateur de l'hôpital général de la Manufacture de cette ville, prouva sa descendance de Bernard de La Mothe, son aïeul, et de Jean de La Mothe, son père, par acte de notoriété du 2 mars 1674; obtint, le 2 mars 1685, la concession à perpétuité d'un banc dans la grande nef de l'église Saint-Michel de Bordeaux; fit enregistrer ses armoiries en l'Armorial Général de France, et laissa de son mariage, contracté le 21 août 1674, avec Françoise de Castaing, damoiselle, veuve de Jean Boc, bourgeois de Bordeaux :

V. Joseph de La Mothe, né le 18 décembre 1675, fut baptisé dans l'église métropolitaine de Saint-André de Bordeaux, et eut pour parrain Guillaume de Castaing, et pour marraine Marie de La Mothe, ses oncle et tante. Il fut nommé administrateur de l'hôpital général de la Manufacture de Bordeaux, le 12 août 1701; élu premier consul en 1711; directeur du commerce de Guienne, le 1er mai 1715; jurat de Bordeaux, le 18 août 1717, et fut du nombre des neuf citoyens membres de la Chambre de Commerce de Bordeaux qui reçurent du roi Louis XIV, en 1706, une médaille d'or conservée encore dans la famille.

Joseph de La Mothe fut marié avec demoiselle Marie de Larcebault, née le 21 octobre 1678, fille aînée de Jean de Larcebault, bourgeois de Bordeaux, et de Françoise Boisson, sa seconde femme. Marie de Larcebault survécut à son époux, et mourut à La Garosse, dans la paroisse de Cenon, le 17 octobre 1759, à l'âge de 81 ans; son corps fut inhumé en la sépulture de sa famille, dans l'église de Saint-Michel de Bordeaux. Joseph de La Mothe avait eu de cette alliance :

1° Jean-Baptiste, dont l'article suit;
2° Jean-Bonaventure de La Mothe, né le 15 juillet 1717, mort sans alliance à Bordeaux le 17 septembre 1770, et inhumé au tombeau de ses pères, en l'église Saint-Michel.

VI. Noble, messire Jean-Baptiste de La Mothe, Ier du nom, écuyer, seigneur des

maisons nobles de La Mothe, La Garosse, Piis, et autres lieux, né le 4 novembre 1710, officier des milices bourgeoises de la ville de Bordeaux, fut admis, par une délibération prise en jurade le 15 mars 1764, à jouir des priviléges du vétéran, vu ses longs services.

Par acte passé devant Rauzan, notaire à Bordeaux, le 3 février 1762, Jean-Baptiste et Jean-Bonaventure de La Mothe, frères, obtinrent une attestation de leur descendance telle que nous l'avons spécifiée ci-dessus. Cette attestation est signée par : messire Joseph des Aygues, écuyer, ancien premier jurat de Bordeaux; messire Jean-Baptiste de Limouzin, conseiller en la Cour des Aydes de Guienne; messire Joseph de Caupos, écuyer, seigneur de Palu; messire Louis de Sosciondo, écuyer, et messire Jean Durand, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Saint-André de Bordeaux.

Le 5 février suivant, Jean-Baptiste et Jean-Bonaventure de La Mothe furent reçus bourgeois de Bordeaux, sur les preuves de leur descendance de Joseph de La Mothe, jurat de Bordeaux en 1717 *(Arch. de l'Hôtel de Ville)*.

Jean-Baptiste de La Mothe secourut, avec la plus grande générosité, la ville de Bordeaux, à l'époque de la disette de grains qui se fit sentir dans cette cité en 1748, comme l'établit une délibération des jurats, en date du 8 juin 1764 *(Cert. orig.)* Il hérita de tous les biens de Jean-Baptiste de Larcebault, directeur général de la Compagnie des Indes, à la Louisiane; de ceux de Jean-Baptiste de Larcebault, officier commensal de la maison du Roi, ses oncles maternels, et de ceux de Jules de Borie, conseiller au Parlement de Bordeaux, son cousin germain.

Il passa contrat de mariage, le 28 février 1766, avec demoiselle Marie-Catherine Bérard de Verzel, native du fort Saint-Pierre, île Martinique, fille de messire Joseph Bérard de Verzel, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France, seigneur de la maison noble du Bois, et de dame Marie-Catherine Double.

Jean-Baptiste de La Mothe passa procuration, le 15 mars 1789, à messire Miche de Thibault, écuyer, pour comparaître en son nom à l'Assemblée de la Noblesse de la sénéchaussée de Guienne, en vertu de l'assignation qu'il avait reçue à cet effet le 28 février précédent. Son nom se trouve indiqué au catalogue des gentilshommes que nous avons publié dans le tome Ier de cet ouvrage *(p. 205)*. Il eut de sondit mariage :

1° Jean-Baptiste, dont l'article suit;

2° Jean-Joseph de La Mothe de Piis, écuyer, né le 3 mai 1775, mort à l'affaire de Saint-Léger, en Vendée, pendant les guerres de la République;

3° Jean-Baptiste-Bruno de La Mothe, écuyer, né le 6 août 1777, mort jeune;

4° Jean-Baptiste-Antoine de La Mothe de La Garosse, écuyer, né le 17 janvier 1779, mort le 20 avril 1847, quitta à l'époque de la Révolution le surnom *de La Garosse*, qui rappelait le fief de sa famille, situé dans la commune de Cenon, et prit celui *de Varicour*, qui continua d'être porté par sa descendance. Il fit partie, durant la Révolution, de toutes les courageuses entreprises tentées par la jeunesse bordelaise pour arracher à l'échafaud les victimes que les Comités avaient entassées dans les prisons de la ville. M. de La Mothe-Varicour se maria, le 9 mai 1810, avec Marie-Jeanne-Mansy de Barre

DE LA BARTHE, née le 27 mai 1783, dans la paroisse de Saint-Magne, morte le 26 avril 1847, seconde fille de messire Jean-Sylvain de Barbe de La Barthe, écuyer, seigneur de Montlau, conseiller du Roi en la Cour des Aydes de Guienne, et de dame Marie-Suzanne de Bonneau de Montauzier. De ce mariage :

A. Marie-Catherine-Suzanne-Ursule-Valsinie de La Mothe-Varicour, mariée, le 6 septembre 1842, à Philippe de Bordes de Fortage;

B. Marie-Jeanne-Méary de La Mothe-Varicour;

C. Suzanne-Marie-Stéphanie de La Mothe-Varicour, alliée, le 4 février 1851, à M. Jean-François La Lande;

D. Marie-Catherine-Maria de La Mothe-Varicour, alliée, le 23 mai 1848, à Jean-Mathurin-Félix La Lande.

5° Marie-Catherine-Aimée de La Mothe, née le 16 février 1767, filleule de Jean-Baptiste de Larcebault, directeur général de la Compagnie d'Occident, à la Louisiane, et de Marie-Catherine Double, son aïeule, fut mariée, par contrat passé le 8 février 1787, à messire Louis-Jacques de Lassime, écuyer, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, commissaire aux requêtes du Palais, mort sur l'échafaud révolutionnaire, — fils de feu messire Pierre de Lassime, écuyer, avocat en la Cour, et de dame Marie Bucherie. Elle est décédée au mois de novembre 1844. De son mariage :

Valmont de Lassime;

Clarisse de Lassime, épouse du chevalier Jacques-Victor-François de Canolle.

6° Catherine-Julie-Adélaïde de La Mothe, née le 18 février 1771, décédée le même jour que sa sœur, au mois de novembre 1844, filleule de messire Pierre-Joseph Bérard de Verzel, écuyer, officier des milices de Saint-Domingue, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Catherine-Julie Bérard de Verzel, épouse de messire Sicaire-André de Migot, chevalier, seigneur de Blanzac et de Prémingeaux, épousa Pierre Cellier de Soissons, écuyer. De cette union :

Jean-Baptiste-Adolphe Cellier de Soissons, curé de la paroisse Saint-Seurin de Bordeaux et chanoine honoraire de la Primatiale, décédé le 12 juillet 1856.

7° Marie-Catherine-Caroline de La Mothe, née le 16 février 1772, alliée avec Jean-Baptiste de Caussé, écuyer, conseiller du Roi à la Cour des Aydes de Bordeaux, lequel fut emprisonné à Agen durant la Révolution, et est décédé dans son château de Naudou, en Agenois, laissant de sondit mariage :

Jean-Baptiste-Camille de Caussé, marié en 1848 à Marie-Thérèze de Calmels de Puntis.

8° Marie-Catherine-Ursule de La Mothe, née le 24 février 1774.

VII. Jean-Baptiste DE LA MOTHE, IIe du nom, écuyer, né le 27 février 1760, eut pour parrain Jean-Baptiste de Larcebault, officier commensal de la maison du Roi, et pour marraine Marie-Anne Bérard de Verzel, épouse de messire Arnaud de Tranchère, président trésorier de France, en Guienne, et procureur syndic de la ville de Bordeaux.

Jean-Baptiste de La Mothe fut élevé à l'École militaire d'Effiat, en Auvergne, émigra en Allemagne en 1792, fit partie de l'armée de Bourbon, et rentra en France en 1801, après avoir vu tous ses biens confisqués et vendus par la Nation. Il fut nommé maire de la commune de Croignon, où il faisait sa résidence, et remplit ces fonctions

pendant trente années. Il est décédé à Larcebault, le 28 janvier 1857, laissant de son mariage avec Marie-Caroline-Jacquette DE RAUZAN, fille de messire Léon, chevalier de Rauzan, capitaine commandant au régiment de Normandie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sur l'échafaud révolutionnaire, et de dame Caroline Abraham de Beaumontais :

VIII. Noble Jean-Léon-Jean-Baptiste-Antoine DE LA MOTHE, chef des nom et armes de sa famille, membre de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Bordeaux, et de l'Institut des Provinces, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les monuments historiques, etc., a épousé, le 23 décembre 1836, Marguerite-Clémence ÉTIENNE. De ce mariage :

1° Joseph-Fernand de La Mothe, décédé en bas âge;
2° Noble Jean-Baptiste-Fernand de La Mothe.

NOTA. — La maison DE LARCEBAULT, qui s'est fondue dans celle DE LAMOTHE, tirait son origine de Pierre de Larcebault, sieur de Pomiers, bourgeois de Bordeaux en 1610, premier consul de cette ville en 1639, juge de la Bourse en 1650, jurat en 1652, décédé en 1659.

Le même Pierre de Larcebault reçut du Grand Condé une lettre datée de Paris, le 24 mai 1651, et conçue dans les termes suivants :

« Monsieur Larcebault, chérissant beaucoup les marques de vre souvenir et de vre amitié, je
» vous remercie de celles que vous m'en aves données par vre lettre du xiiii de ce mois; je
» croy que vous ne serez plus désormais en peine de m'escrire des désordres de vre ville,
» m'asseurant que les nouvelles qui doibuent y estre présentement arriuées les auront entiè-
» rement appaiséz. Continuez-moi toujours vre bonne volonté, et croyez aussy que je suis,
» Monsieur Larcebault, Vre affectionné amy. LOUIS DE BOURBON. »

Pierre de Larcebault portait pour armes : *D'argent, à l'arbre de sinople.*

Son fils aîné, Pierre de Larcebault, fut premier consul de Bordeaux en 1664, et juge de la Bourse en 1681.

Son second fils, Jean de Larcebault, fut père, entre autres enfants, de :

1° Fort de Larcebault, qui fit insérer ses armoiries dans l'Armorial Général de Guienne : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 trèfles du même, 2 en chef et 1 en pointe.* Il mourut sans alliance en 1700.
2° Jean-Baptiste I de Larcebault, directeur général de la Compagnie d'Occident, à la Louisiane, en 1718, conseiller au Conseil Supérieur de cette province en 1719, mort en 1769;
3° Jean-Baptiste II de Larcebault, officier commensal de la maison du Roi, mort en 177?
4° Marie de Larcebault, épouse de Joseph de La Mothe.

DE LA CORRÈGE,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, sieurs DE RHIMBÈS et DE ROQUES; — *en Condomois et Agenois.*

ARMES : *D'hermine, au lion de gueules.* Couronne de comte; croix de Saint-Louis, appendue au bas de l'écu.

Cette famille, dont on trouve des traces d'existence dès le milieu du XVIe siècle, paraît originaire de la sénéchaussée de Casteljaloux, élection de Bazadois. Elle est militaire dans toute l'acception du mot, et a fourni un nombre considérable de capitaines de troupes et de chevaliers de l'Ordre de Saint-Louis.

On ne lira pas sans intérêt la mention que d'Aubigné fait de cette famille, à propos d'un de ses membres qui périt funestement dans l'équipée que dirigèrent en 1577 les réformés de Casteljaloux, commandés par le sieur de La Vachonnière, lieutenant-gouverneur de cette ville, contre les catholiques de Marmande *(Histoires, t. II, liv. III, chap. XII, p. 288, Maillé, édit. de 1618)* :

« J'ai esté assez chiche des augures et prodiges, de la quantité desquels plusieurs Historiens fleurissent; et comme nous avons dit, en se parants de miracles, ils se despouillèt de creance et d'authorité; mais je ne puis me retenir qu'entre plusieurs songes et prédictions de la mesme journee je ne me rende pleige d'une que j'alleguerai. C'est que la damoiselle de Baccoue courut aprés la trouppe demander à jointes mains et en pleurant, l'aisné de deux enfants qu'elle y avoit, pour avoir songé qu'un prestre arrachoit les yeux à un sien cousin nommé La Corege, et que le mesme achevoit de tuer son fils dans un fossé, et puis aprés un resveil se rendormant sur mesme songe, elle le vid estendu mort sur un coffre plein d'avoine, derrière le portal de Malvirade, ce qui fut averé en tous ses points. »

Nous donnons ci-après la généalogie de la famille de La Corrège, en faisant observer qu'elle a été dressée exclusivement sur titres jusqu'à son représentant actuel.

Jehan DE LA CORRÈGE fut élu consul de Casteljaloux au mois de mai 1562 (SAMAZEUILH, *Biographie de l'arrondissement de Nérac*).

Jehan DE LA CORRÈGE, *le Jeune*, fut reçu bourgeois de Casteljaloux le 24 novembre 1562. Il contribua pour 100 solz à la réparation de la ville *(Ibid.)*.

I. Mr Me François DE LA CORRÈGE, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, fut pourvu de la judicature royale des villes de Bouglon et de Samazan, au duché

d'Albret, par Henry, roi de Navarre. Par lettres patentes du 1er juin 1584 *(Orig. en parch.)*, Marguerite, reine de Navarre, duchesse de Valois et d'Étampes, comtesse d'Agenois et de Condomois, le nomma son conseiller et avocat en son conseil d'État, et conseiller en la ville et Cour de Parlement de Bordeaux, en remplacement de feu Bernard de La Vye. Pourvu le 20 février 1587, par lettres patentes données à La Rochelle, et signées du roi Henry de Navarre *(Orig. en parch.)*, de la charge de conseiller, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel de ce prince, il était, en 1606, et est qualifié dans une ordonnance de Henry IV, du 22 novembre 1608, réformateur des domaines du même Roi, à Casteljaloux, pour le haut et le bas Armagnac. François de La Corrège mourut en 1608, et laissa de son mariage avec demoiselle Jeanne DE BACOUE :

1° Mathieu, dont l'article suit;
2° N... de La Corrège, épouse de Me Pierre Hugla, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au siége de Casteljaloux.

II. Mathieu DE LA CORRÈGE, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, se voua à l'étude et à la pratique des lois. Il épousa, par contrat passé le 5 novembre 1618, en présence de Pierre Hugla, son beau-frère; Jean Bacoue, écuyer, sieur de Tauranac, et Me Nicolas Bacoue, avocat en la Cour, ses cousins, Olympe DE SAUVAGE, damoiselle, fille de Mr Me Jean Sauvage, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, et de damoiselle Jeanne de La Fargue. Il fut stipulé dans ce contrat que le mariage serait célébré en l'Église réformée. De cette union provinrent six enfants, entre autres :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Daniel de La Corrège, sieur de Rhimbès, servit en qualité de commandant-lieutenant dans les régiments de Conti et de Condé, passa ensuite dans les pays étrangers, assista au siége de Copenhague, où il fut fait capitaine, servit en Portugal contre l'Espagne, et mourut à Casteljaloux;
3° André de La Corrège, nommé capitaine d'une compagnie dans le régiment de Crussol, le 16 octobre 1665 (*Brevet sur parch. signé* LOUIS. *Par le Roy,* LE TELLIER), reçut ordre, le 11 novembre suivant, d'assembler sa compagnie à Sainte-Foy, et de la conduire à Abbeville. Capitaine au régiment de Vaubecourt en 1668, il eut le bras droit emporté d'un coup de canon au siége de Montmédy, et fut tué devant Épinal, en Lorraine, le 20 septembre 1670.
4° Jacques de La Corrège, sieur de Roques, capitaine au régiment de Vaubecourt en 1674, fut blessé de deux coups de mousquet à la prise de Besançon, et fut tué au camp d'Agousta, en Sicile, où son régiment avait été envoyé.

III. Mr Me Pierre DE LA CORRÈGE, Ier du du nom, docteur en droit et avocat au Parlement de Guienne, fut nommé, le 5 septembre 1661, grand voyer, maître des chemins en les villes et juridiction de La Bastide, Castelmoron et Casteljaloux d'Albret, par ordonnance des présidents trésoriers de France, généraux des finances, juges des

La Cépède *(Copie collat. en parch.)*, et s'obligea pour une somme de 1,251 livres envers les pauvres de l'hôpital de Clairac, le 15 août 1742 *(Idem)*. Il eut de son mariage avec dame Jeanne DE BROCAS :

1° Pierre-Antoine, dont l'article suit;

2° Noble, messire Charles de La Corrège, écuyer, garde du corps du Roi (1752), servit longtemps dans la maison de Sa Majesté. Il épousa : 1° dame Suzanne DE LA NOUE, morte dans la communion de l'Église, à Clairac, le 10 janvier 1759, à l'âge de 40 ans, et enterrée dans l'église de Clairac, née le 7 septembre 1719, à Clairac, fille de noble Guillaume de La Noue, écuyer, et de demoiselle Marie Chaudruc; 2° par articles de mariage dressés le 11 novembre 1771, demoiselle Françoise DE TASTES DE LILANCOUR, fille légitime de messire Guillaume-Benoît de Tastes de Lilancour, écuyer, lieutenant de Roi au Fort-Dauphin, île Saint-Domingue, et de dame Suzanne Bourgues. Charles de La Corrège fit son testament le 25 juillet 1772, devant Grenier, notaire royal à Clairac. Il mourut dans la communion de l'Église, le 28 juillet suivant, à Clairac, à l'âge de 55 ans, et laissa de son premier mariage :

A. Pierre-Antoine de La Corrège, qui partagea avec sa sœur la succession de leur père, le 24 août 1781 *(Orig. en papier)*; mort sans postérité avant le 17 février 1792;

B. Dame Marie de La Corrège, née à Clairac le 17 octobre 1754, morte à 39 ans, le 24 avril 1793; mariée, par contrat passé le 29 juin 1785, à Étienne Loubet, docteur en médecine, habitant de la ville de Clairac, natif de la ville de Saint-Gaudens, capitale du pays de Nébouzan, diocèse de Comminges, fils de Jacques Loubet, bourgeois, et de feue dame Armelin. Le futur fut assisté, dans cet acte, de Mr Me François Belloc de Cazenove, avocat en la Cour; — la future, de : son frère; dame Tastes de La Corrège, sa tante; M. Joseph-Pierre Belloc de Gravet; M. Pierre Belloc de Gravet, médecin; M. Antoine Belloc de Gauzelle, subdélégué de l'intendance de Guienne; demoiselle Marie Belloc de Gravet; dame Suzanne La Perche de Gauzelle; demoiselle Élisabeth Caussinnes de Fontaine; demoiselles Marie-Thérèze et Jeanne de La Roque, sœurs, — ses cousins et cousines; Mr Me Michel-Barthélemy Boudon de Saint-Amans, prêtre, docteur en théologie et curé de La Vergne; messire Nicolas-Marie de Léaumont, écuyer, officier au régiment Dauphin-Dragons; Antoine Borderie de Bordeneuve, bourgeois; etc. *(Copie collationnée en parchemin)*. De ce mariage :

Jean-François-Bertrand Loubet, né à Toulouse le 25 septembre 1785, entra aux vélites chasseurs à pied de la Garde le 28 mesidor an XII; fit la campagne de l'an XIII, sur les côtes de Boulogne; celles de 1805 et mois de vendémiaire an XIV, en Autriche; de 1806 et 1807, en Prusse; de 1808, en Espagne; de 1809, en Autriche; — sous-lieutenant au 26e régiment d'infanterie légère, le 26 mai 1809; lieutenant le 2 octobre 1811; adjudant-major le 11 juillet 1812; fit la campagne de 1812, en Russie; capitaine le 23 novembre 1812; capitaine de carabiniers le 21 juillet 1813; fit la campagne de 1813, en Saxe; passé capitaine de carabiniers au 7e léger, lors de l'organisation, le 6 septembre 1814; fit les campagnes de 1814 et 1815, en France; rentré dans ses foyers lors du licenciement, le 10 septembre 1815; remis en activité, comme capitaine de grenadiers dans la légion de Lot-et-Garonne, le 1er janvier 1816; confirmé en cette qualité le 11 décembre 1816. — M. Loubet fut décoré de la Légion-d'Honneur le 25 février 1814. Il avait été blessé d'un coup de mitraille

à la jambe droite, devant Polosk, le 18 août 1812; d'un coup de feu au genou droit, devant Polosk, le 18 octobre 1812; d'un éclat d'obus à la tête, à la bataille de la Bérézina, le 28 novembre 1812; d'un coup de feu à la cuisse gauche, au combat de Licthemberg, le 29 août 1813; d'un coup de feu à la joue droite, à l'affaire de Ligny, le 26 janvier 1814.

Marie-Judith-Honoré Loubet, né à Clairac le 25 avril 1791.

3° Demoiselle Anne de La Corrège,
4° Demoiselle Marguerite de La Corrège, } vivantes le 4 janvier 1753;
5° Demoiselle Olympe de La Corrège, légataire de 6,000 livres de damoiselle Anne Escubin de La Grange, sa tante, de Casteljaloux.

V. Noble, messire Pierre-Antoine DE LA CORRÈGE, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, entra au service dans la compagnie des cadets-gentilshommes de la citadelle de Strasbourg, en 1731; fut nommé enseigne dans le régiment de Montconseil, en 1733; lieutenant en 1734; capitaine en 1742; chevalier de Saint-Louis, le 7 avril 1748 (*lettre de* M. D'ARGENSON); assista à toutes les batailles où son régiment se trouva : en Italie, en Flandres, dans l'île Minorque et en Allemagne; fut blessé à Guastalla en 1734, et périt à la bataille de Crewelt, le 23 juin 1758, étant premier capitaine de grenadiers dans le régiment de Brancas. Émancipé par son père, le 27 avril 1733, il avait épousé, par contrat passé le 4 janvier précédent, demoiselle Anne D'ARTIGUES DE LA SAIGNE, née à Andiran, près Condom, le 5 décembre 1739, fille légitime de noble Gérard d'Artigues de La Saigne, seigneur de Mazeret, et de dame Catherine de Preyssac, du bourg de La Cépède, juridiction de Montpezat, en Agenois *(Copie collat. en parch.)*. Anne d'Artigues, devenue veuve, fut pensionnée de 334 livres sur le Trésor royal, par brevet du 24 août 1758 (*signé* LOUIS *et* GRAVIER DE VERGENNES), en considération des services de son mari. Pierre-Antoine de La Corrège laissa de sondit mariage :

1° Noble Pierre-Antoine-Raymond de La Corrège, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, cadet gentilhomme le 8 avril 1773, servit pendant vingt-trois ans dans le régiment de Beaujolois-Infanterie, et fut retraité capitaine. Il épousa, par contrat passé le 7 mars 1776, dans la maison de Gache, paroisse et juridiction de Buzet, en Albret, devant Berretté jeune, notaire de la ville et sénéchaussée de Nérac, noble damoiselle Geneviève-Suzanne-Sophie DE BOILEAU, fille légitime de feu noble Laurent-Joseph-Michel de Boileau, écuyer, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Besançon-Artillerie, et de dame Catherine-Suzanne de Bovier *(Copie en papier)*. De ce mariage :

Catherine-Euphrosine de La Corrège, mariée en 1800 à Joseph de Gans, fils de Mathieu de Gans, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts au sénéchal de Casteljaloux.

2° Henry-Remy-Archambaud de La Corrège, chevalier de Saint-Louis, servit pendant douze années dans le régiment d'infanterie d'Angoumois, où il obtint une place de cadet gentilhomme, sous le commandement du marquis d'Usson, le 8 avril 1779 (*Brev. signé* LOUIS *et* M^al DE MONBAREY); sous-lieutenant au même corps le 29 mai 1780; lieutenant le 20 juin 1789; donna sa démission d'emploi le 12 juillet 1792, et fut retraité

capitaine. N'ayant point d'enfants de son épouse Anne ROUSSANNES, il fit son testament olographe à La Cépède, le 1er janvier 1829, en faveur de Joseph-Théodore de La Corrège, son neveu *(Copie en papier)*.

3° Charles-Martin, qui a continué la descendance.

VI. Noble Charles-Martin DE LA CORRÈGE, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis-né-Posthume à Clairac, en Guienne, le 11 novembre 1757, entra dans le régiment d'Orléans (44e d'infanterie) au mois de mai 1774, et y servit en qualité de grenadier jusqu'au 6 juin 1776, époque où il obtint une place de cadet-gentilhomme dans le même corps. Successivement sous-lieutenant le 20 juin 1777; lieutenant en second le 18 décembre 1779, dans la compagnie de La Baye (*Brev. signé* LOUIS *et* Mal DE MONTBAREY); lieutenant en premier, le 5 juillet 1783, dans la compagnie de Breuil-Hélion, au régiment d'Orléans-Infanterie, commandé par le comte de Barbançon, mestre de camp (*Brevet signé* LOUIS, *et plus bas :* le maréchal DE SÉGUR; *contresigné par* Louis-Joseph DE BOURBON, prince de Condé); capitaine en second le 25 mai 1786, dans la compagnie de Bosquevert (*Brevet signé* LOUIS *et* le Mal DE SÉGUR). Charles-Martin de La Corrège fit les campagnes de 1780, 1781 et 1782, en Amérique, sous M. Rochambeau; se trouva à quatre batailles navales; à l'attaque de Sainte-Lucie et au siége de Yorck-Town, en Virginie. Il quitta le service en 1790, avec un *bon* pour la croix de Saint-Louis, qui lui revenait de droit trois ans après; mais à cause des événements de la Révolution, il ne jouit de cette faveur qu'à la rentrée du roi Louis XVIII, par brevet du 10 février 1815, pour prendre rang du 2 mai 1798 *(Orig. en parch.)*. Le 22 mars 1783, quatre gentilshommes de la province d'Agenois lui délivrèrent un certificat scellé de leurs sceaux en cire rouge, constatant que la famille de La Corrège était réputée noble et de service de tous les temps; que plusieurs de ses membres avaient été tués à l'armée, etc. *(signé* LARMANDIE, MONCROC, GRENIER DE ROUBILHON *et* BACALAN; *contresigné par le lieutenant des maréchaux de France,* le chev. DE MONTPLAISIR; *orig. en pap.)*. Charles-Martin de La Corrège fut nommé maire de Mézin en 1800, et membre du Conseil Général de Lot-et-Garonne le 22 décembre 1809. Le même Conseil le députa auprès du Roi pour le féliciter sur son retour, le 1er juin 1814. Il est décédé le 9 août 1829, et a laissé de son mariage avec Marie Sophie DE JUSTIAN, qu'il avait épousée à Mézin, en 1795 :

1° Joseph-Théodore, dont l'article suit;

2° Marie-Clémence de La Corrège, alliée à noble Joseph de Chassarel, fils de messire Arthur de Chassarel et de N... de Passelaygue.

VII. Noble Joseph-Théodore DE LA CORRÈGE, chevalier des Ordres royaux et militaires de Saint Ferdinand et de Charles III d'Espagne, l'un des chevau-légers de la maison du Roi, le 1er juillet 1814, lieutenant de cavalerie à la demi-solde, en attendant son activité, lors de la rentrée de Bonaparte, fit partie du corps des Gardes Royaux destinés à servir dans l'armée de Monseigneur le duc d'Angoulême; entra

comme lieutenant dans la légion de Lot-et-Garonne, le 26 mai 1816, puis au 7e régiment de ligne, le 7 janvier 1821; garde du corps de Monsieur, le 20 février 1822; capitaine de cavalerie, le 22 mai suivant; fit la campagne d'Espagne, en 1825, sous les ordres de Monseigneur le duc d'Angoulême, et fut décoré des Ordres espagnols, par brevets des 20 janvier et 4 août 1824. Il a quitté le service à la suite des événements de juillet 1830.

Joseph-Théodore de La Corrège a épousé, le 24 octobre 1829, mademoiselle Marie-Pauline DE SAFFIN, fille de messire Jean-Étienne, baron de Saffin, seigneur de Monac et de Larrouy, décoré de la Légion-d'Honneur, membre du Conseil général du département de Lot-et-Garonne, maire de la ville de Clairac, et de dame Jeanne-Germaine de Laguehay. De cette union :

1° Noble Henry-Remy-Archambaud-Alfred de La Corrège, né en 1831;
2° Noble Paul-Édouard-Charles de La Corrège, né en 1833.

D'ALBESSARD.

(Voir la Généalogie de cette famille, page 15 de ce volume.)

C'est par erreur que, dans la titulature qui précède cette généalogie, nous avons mentionné comme *baronnies* les terres de Galapian et de Puymiclan, en Agenois.

La première, possédée depuis longtemps par la famille de Balguerie, appartenait en 1789 à messire Pierre de Balguerie, qui à cette époque assista à l'Assemblée de la Noblesse d'Agen, en qualité de seigneur de Galapian.

La terre et seigneurie de Puymiclan, possédée depuis le commencement du XVIIIe siècle par la famille de Vassal du Touron, appartenait, dès le 10 avril 1766, à messire François-Jacques d'Albessard, conseiller au Parlement de Bordeaux, et à messire N... de Castelnau de Jupoy, chevalier, seigneur baron de Brocas, qui l'affermèrent à cette date à Louis Martineau, négociant à Bordeaux, ferme que ces seigneurs renouvelèrent le 5 octobre 1774.

La terre et comté de Hautes-Vignes, ancienne possession de la maison de Fumel, passa probablement par acquisition, vers le milieu du XVIIIe siècle, dans la famille d'Albessard, qui en conserva le titre, non-seulement en vertu des usages alors établis, mais aussi, sans doute, parce que les nombreuses charges d'avocats généraux et de présidents au Parlement l'autorisaient suffisamment à cette conservation, comme nous l'avons remarqué à la page 518 du premier volume de cet ouvrage, en parlant des qualifications nobiliaires que durent adopter les principales maisons parlementaires de la Guienne.

Jean-Baptiste d'Albessard était comte de Hautes-Vignes.

Ce magistrat ne fut pas seulement un des avocats généraux les plus distingués de notre ancien Parlement de Guienne, il fut aussi, sous le rapport de l'esprit, un homme très-remarquable : aussi fut-il apprécié et recherché par beaucoup d'hommes de talent de son époque. Au nombre de ceux-ci, il faut compter Voltaire, qui en parle dans l'un de ses ouvrages.

Son mérite ne put le soustraire à l'échafaud, et fut probablement une des causes de sa condamnation.

L'autorité départementale et l'édilité bordelaise ont voulu que le portrait de ce magistrat distingué fût placé dans une des salles du nouveau Palais de Justice *(Salle deuxième du Tribunal civil)*.

DE LARTIGUE,

Nobles et nobles hommes, MESSIRES, ÉCUYERS, DAMOISEAUX, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE LARTIGUE, LISSE, CAZAUTETZ, BORDES, TACHOUÈRES, ROMAT, BASSABAT, LA SALLE D'AUZAN, BALLOS, LOUBES, EOUX, CAPLISSE, BALARIN, BASTÉ, LE HILLET, CAZAUX, AIGNESTOUX, MÉZIN, LE PETIT-GOALARD, LA PRADE, BARÈS, HUGUET, LE COURREGEOT, LA GRANGE, LE HAU, LORREYT, CAHUZAC, ARNÈS, SAINT-ORENS, LA BARTHE, MÉRENVIELLE, MONTBERNARD, SAINT-LAURENT-DES-RELIGIEUSES, LA COUTÈRE, SOLANSERRE, ESCAVAGNOUS, LA ROUZET, ASPET, LE CASTERA, AUBIAC, LAILHON, ESPEYROUX, AULAN, LA NAUZE, BRUISSAS, LES HÉBRARDS, MAIGNOS, CACHOU, etc.; — BARONS DE PELESTÉ, MONTAUT, SORBETZ, GOUEYTES, etc.; — *en Armagnac, Lannes, Chalosse, Condomois, Agenois, Bordelois, Languedoc, etc.*

ARMES : *De gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable,* qui est DE ROUERGUE-ARMAGNAC et DE LARTIGUE. Couronne de marquis. Supports : deux léopards.

La maison de Lartigue, d'origine chevaleresque, a pris son nom de l'ancienne terre de Lartigue, située dans l'Élection d'Astarac, diocèse et intendance d'Auch, Parlement de Toulouse. Elle descend, selon une tradition consignée dans La Chesnaye des Bois, des anciens comtes souverains de Rouergue de la maison d'Armagnac, dont elle porte les armes pleines.

Le généalogiste Lainé, blasonnant dans le *Nobiliaire de Montauban* les armoiries de la branche DE LARTIGUE DE SOLANSERRE et MONTBERNARD, les décrit ainsi : *Parti, au 1 de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable* (qui est DE LARTIGUE); *au 2 de sable à 3 besants d'argent* (qui est DE SOLANSERRE). C'est sur ce fondement, et d'après ces mêmes données, que nous avons reproduit les armes de la maison de Lartigue dans l'une des planches de cet ouvrage.

L'une des plus considérables de la Guienne par son ancienneté, comme par le nombre de branches qu'elle a fournies, cette maison est aussi l'une de celles dont le nom apparaît le plus fréquemment dans l'histoire du pays et dans les chartes du moyen âge. La généalogie de cette famille a été dressée par Moréri et par La Chesnaye des Bois, son compilateur; mais outre que ses travaux renferment des erreurs pour ainsi dire à chaque ligne, ils sont aussi fort incomplets sous le rapport des branches et celui de la descendance. Nous allons y suppléer par la publication d'une généalogie dressée avec soin d'après les ouvrages dont nous venons de parler, plusieurs maintenues de noblesse et un grand nombre de titres provenant de dépôts publics ou des archives de la famille.

Guillaume DE LARTIGUE ayant donné à l'abbaye de La Réole le quart de la dîme de Gageac, en Bazadois, cette donation fut confirmée en 1098 par Étienne de Saintes, évêque de Bazas (MONTLEZUN, *Hist. de Gasc., t. II, p. 143*).

Bernard DE LARTIGUE donna en 1122 au chapitre de Vic-Fézensac, l'église de Broquens, pour laquelle il reçut 15 sols morlas :

Pierre DE LARTIGUE, son fils, s'étant opposé d'abord à cette donation, se désista, moyennant 20 autres sols, par l'entremise d'Odon de Pardailland et de Guillaume de Podenas (*Ibid.*, t. II, p 108).

Fort-Sans DE LARTIGUE fut présent à la confirmation par Ermengarde de Pins d'une donation faite le 6 des Nones de mai 1135, à l'abbaye de Grandselve, par Arnaud de Pins *(Recueil de* DOAT, *t. LXXVI, p. 74, 80)*.

Armand DE LARTIGUE et Bernard DE LARTIGUE, frères, qualifiés *vicomtes,* souscrivirent, en 1163 et 1181, divers actes passés entre Raymond, comte de Toulouse, et l'abbé de La Garde-Dieu *(Gall. Christ.)*.

La filiation de la maison de Lartigue étant établie à partir de l'année 1236, comme on le verra plus bas, nous ne pousserons pas plus loin nos citations relativement aux divers personnages du nom de Lartigue qu'on trouve dans le courant de ce siècle et des suivants, et que nous n'avons pu intercaler dans l'ordre généalogique faute de preuves.

Observons toutefois que l'orthographe du nom de cette famille a subi les modifications suivantes : DE ARTIGA, DE LARTIGA, DE L'ARTIGUE, et définitivement DE LARTIGUE depuis plusieurs siècles.

Dès le XIIIe siècle, cette maison paraît divisée en plusieurs rameaux représentés par des personnages occupant de hautes positions dans la province. L'un d'eux, connu sous le nom DE LARTIGUE-LOUBE, est souvent cité dans l'*Histoire de Gascogne* de l'abbé Montlezun; dans l'*Histoire Générale de Languedoc,* par dom Vaissète, et dans la *Gallia Christiana* des frères de Sainte-Marthe.

Noble Barthélemy DE LARTIGUE-LOUBE *(de Artiga-Lupa),* d'abord conseiller au Parlement de Toulouse, fut nommé évêque de Pamiers, dont il occupait le siége en 1461 *(Gall. Christ., t. XIII, 165 C.)*.

Mathieu DE LARTIGUE-LOUBE fut aussi élu évêque de Pamiers, après la mort du précédent, et en l'année 1468, comme le constate un arrêt du Parlement de Toulouse

rendu à Montpellier le dernier février de cette année. — *V. st.* — *(Hist. Gén. de Languedoc, t. V, p. 39, 45, 74 et suiv.)*

Un autre des rameaux de cette famille, duquel nous ne possédons pas la filiation suivie, se répandit dans la sénéchaussée des Lannes, et fut connu sous le nom DE LARTIGUE, barons de Montaut et de Pélesté, seigneurs de Maignos et de Cachou : il existait à l'époque des recherches, et fut maintenu par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne *(Arch. de l'auteur)*.

La maison de Lartigue, essentiellement militaire dans presque toutes ses branches, a eu sous ce point de vue de véritables illustrations. Outre un grand nombre d'officiers supérieurs, de chevaliers de Saint-Louis et d'officiers de tous grades, elle a produit des capitaines de Compagnies-Franches et d'hommes d'armes, un vice-amiral de Bretagne au XVIe siècle, etc. Au surplus, ses alliances sont des plus distinguées et des plus considérables.

Sortie de l'Armagnac, son berceau, à une époque que nous ne pouvons préciser à cause de la dispersion de ses titres et du pillage de ses propriétés durant les guerres religieuses, cette maison s'établit en Chalosse et en Bazadois, où probablement elle dut imposer son nom à diverses localités qui le portent encore dans ces contrées. Vers la fin du XVe siècle, un cadet de Lartigue abandonna la Chalosse pour aller se fixer à Mézin, dans le Condomois. C'est là que fut le deuxième berceau de cette famille, qui, ainsi qu'on le verra dans la généalogie suivante, se subdivisa en plusieurs rameaux réduits actuellement à trois.

Tous ces faits se trouvent consignés d'une manière positive dans les mémoires et titres de la famille, aussi bien que dans diverses enquêtes judiciaires dont nous parlerons plus bas, faites au XVIe siècle pour prouver la noblesse, l'extraction et l'ancienneté de la maison de Lartigue.

I. - Noble Arnaud, seigneur DE LISSE et DE LARTIGUE, Ier du nom, fut, en 1256, sous le règne de Saint-Louis, du nombre des seigneurs de Guienne convoqués à Saint-Germain-en-Laye, sous un délai de trois semaines de la Pentecôte de cette même année, ainsi qu'il résulte d'un titre de la Chambre des Comptes de Paris, cité par La Roque *(p. 55 et 56)*. Nous ne connaissons que les noms de deux de ses fils, savoir :

1° Arnaud, dont l'article suit;
2° Philippe de Lartigue, vivant en 1306.

II. - Noble Arnaud DE LARTIGUE, IIe du nom, damoiseau, rendit, ainsi que son frère précité, hommage au roi d'Angleterre, en 1306, pour les terres de Lartigue, en Armagnac et en Chalosse, et celle de Lisse, en Gascogne. Une contestation s'étant élevée entre la Cour de Rivière, composée de l'abbé de Tasque, des prieurs de

Madiran et de Maubourguet, et de trois gentilshommes élus par les États dont la capitale était Plaisance, en Gascogne, — d'une part, — et Sans de Canet-Montesquiou, abbé de La Caze-Dieu, — au sujet des limites des terres achetées par le précédent abbé Étienne de Luppé à Jean de Rive-Haute, Sans de Canet en appela à Jean de Rive-Haute lui-même, qui vint montrer loyalement au baille de Rivière et à l'abbé, ainsi qu'à Fortaner de Baulac, seigneur de Goutz, et à Arnaud de Béon, jurats de la Cour de Rivière, l'endomenjadure *(endomengadura)* et toute la terre, comme il en avait joui et comme en avaient joui ceux de son lignage. Ce témoignage fut donné en présence des seigneurs qui confrontaient à Rive-Haute, d'Arnaud-Guillaume du Mont, d'Arnaud de Lartigue, de Raymond-Arnauld d'Astugue, — donzels, — et de quelques habitants des lieux voisins, le 5 juillet 1302 *(Hist. de Gascogne, t. III, p. 77, 78)*. Arnaud de Lartigue laissa d'une alliance inconnue :

1° Bernard, dont l'article suivra;

2° Noble Amanieu de Lartigue, damoiseau, seigneur de Lartigue, l'un des plus grands capitaines de son temps, vivait dans le XIVe siècle. Il fut du nombre de ceux qui eurent le plus à souffrir des vexations de Louis d'Anjou, gouverneur du Royaume pendant la captivité du roi Jean. Les cruautés de ce prince contraignirent Amanieu de Lartigue de se joindre aux capitaines Pierre de Savoye et Nollin Pavalhon, et de prendre les armes en faveur d'Édouard II, alors encore duc de Guyenne. Ces trois capitaines ravagèrent une partie du Languedoc, et, à la tête de 2,000 routiers, prirent les villes de Montolieu et de Pommerols, dans les diocèses de Carcassonne et d'Agde. Le duc d'Anjou voulant faire cesser les dévastations commises par les compagnies, donna l'ordre de les disperser, puis les prit bientôt à sa solde. Graciés par le prince en 1358, Lartigue et Pavalhon cédèrent leurs compagnies à Bertrand Du Guesclin, qui les prit sous son commandement, et alla rejoindre à Nîmes le duc d'Anjou, le 26 février 1358, pour l'aider dans la guerre de Provence. Les hostilités recommencèrent entre l'Angleterre et la France en 1360, et le duc d'Anjou réunit toutes ses forces à Toulouse. Là, ayant été averti que plusieurs capitaines avaient formé le projet de s'emparer de sa personne et de le livrer au prince de Galles, gouverneur de Guyenne, il dirigea son armée contre les conspirateurs, et, après un vif engagement dans lequel il obtint l'avantage, ayant fait prisonniers les rebelles avec la plus grande partie de leurs troupes, le duc d'Anjou fit faire le procès aux capitaines Pierre de Savoye, Arnaud de Penne, Nolin Pavalhon et Amanieu de Lartigue. Les deux premiers furent condamnés à être noyés; les deux autres eurent la tête tranchée, et leurs soldats furent mis à mort indistinctement (Scipion DU PLEIX; *Chronique consulaire manuscrite, à l'Hôtel de Ville de Montpellier; Histoire du Languedoc, par* DOM VAISSÈTE, *t. IV, pag. 335 et 340;* FROISSARD, t. I, p. 244). On ne connaît point de postérité à Amanieu de Lartigue.

III. Noble Bernard DE LARTIGUE, chevalier, fut témoin, l'an 1311, avec Bertrand de Fumel et Roger de Montfaucon, à l'hommage que rendirent à Jean, comte d'Armagnac, Thibaud de Peyrusse et Arnaud de Podenas pour le château de Peyrusse, qu'ils tenaient par indivis *(Hist. de Gascogne, t. III, p. 484)*. Il garantit, avec d'autres seigneurs, le 21 mai 1321, la dot de Mathe, sœur de Jean, comte d'Armagnac, qui se mariait avec Bernard-Ezy II, sire d'Albret. La dot de Mathe d'Armagnac fut fixée à

20,000 livres, et cautionnée par les premiers seigneurs de la province, dont l'auteur de l'*Histoire de Gascogne* a cité les noms *(Ibid., t. III, p. 176, 177; Collection* DOAT, *t. XVI)*. Bernard de Lartigue laissa deux fils, savoir :

1° Noble N... de Lartigue, seigneur de Lartigue, sur lequel nous ne connaissons aucune particularité, fut père de :

Charles de Lartigue, qui se rendit illustre, sous plusieurs rois, par son courage, ses emplois militaires et les services qu'il rendit dans différentes circonstances. Il commença à porter les armes en mer, sous le règne de Louis XI; fut fait chef d'escadre en 1480, et donna des preuves de sa valeur sous les rois Charles VIII et Louis XII. En 1513, il commandait la flotte française sur les côtes de Bretagne; ayant rencontré la flotte anglaise, il lui livra bataille, et bien que le nombre de ses vaisseaux et ses combattants fussent de beaucoup inférieurs aux forces nautiques de l'ennemi, il rompit et dispersa la flotte anglaise après avoir tué l'amiral qui la dirigeait (Scipion DU PLEIX, *t. III, p. 249*). Charles de Lartigue fut créé vice-amiral en Bretagne par le roi François Ier, vers 1521. Cette année-là et la suivante, il était général et conducteur de l'armée navale que le même prince envoya secourir la ville de Fontarabie, assiégée par les Espagnols, tandis que le maréchal de Chabannes, seigneur de La Palisse, devait la ravitailler par terre. Il mourut à son retour de Fontarabie, en 1523, à un âge fort avancé. On croit qu'il n'était pas marié (*Inventaire général de France, par* Jean DE SERRES, *p. 57;* Scipion DU PLEIX; *Mémoires de* DU BELLAY, SULLY *et* AMELOT DE LA HOUSSAYE).

2° Antoine de Lartigue, qui a continué la descendance.

IV. Noble Antoine DE LARTIGUE, Ier du nom, écuyer, damoiseau, seigneur de Lartigue, fut marié, en 1410, avec N..., damoiselle DE MONTLEZUN DE MONTCASSIN. De ce mariage est provenue toute la maison de Lartigue, qui se subdivisa aussitôt en plusieurs branches, dont nous allons parler :

1° BRANCHE éteinte dans les mâles, en la personne de noble Pierre de Lartigue, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant colonel du régiment de Maulévrier, mort vers 1730, laissant pour fille unique, de son mariage avec dame Élisabeth DE PANSIE, demoiselle Jeanne de Lartigue, morte en 1768, mariée à Clairac, à l'âge de 26 ans, par contrat passé le 22 mars 1715, avec l'illustre auteur de l'*Esprit des Lois*, messire Charles-Louis de Secondat de Montesquieu, écuyer, baron de La Brède et de Montesquieu, ancien président du Parlement de Guienne, l'un des quarante de l'Académie française et l'un des plus grands hommes que la France ait produits. Elle eut en dot 100,000 livres.

2° BRANCHE DE SORBETZ, maintenue par l'intendant Pellot en 1667, en la personne de N... de Lartigue, baron de Sorbetz, Tachouères et Causaulx, au diocèse d'Aire. Elle s'est éteinte en émigration, dans la personne de N... de Lartigue, baron de Sorbetz, seigneur de Cazautetz, en Chalosse. A cette branche appartenait :

Noble Pierre de Lartigue, écuyer, sieur de Cazautetz, habitant de la juridiction de Geaune, qui, le 20 décembre 1673, acquit de messire Joseph-Henry de Candale de Foix, seigneur, baron de Doazit, Sorbetz et autres places, héritier bénéficiaire de feu messire Sarran de Candale de Foix, son aïeul, la terre et seigneurie de Sorbetz et Bordes, moyennant 22,000 livres tournois (*acte reçu par* DE SUBET,

notaire royal; Bibliothèque Impériale, fonds de D'HOZIER). Le lendemain, 21 décembre, il fit une cession de sommes au même Joseph-Henry de Candale *(ibid.)*. Il résulte de ces titres que Pierre de Lartigue était fils de Jean de Lartigue, écuyer, seigneur de Cazautetz et de Tachouères, et qu'il avait pour créanciers nobles Arnaud et Hector de Lartigue. Ce fut évidemment ce Pierre de Lartigue qui épousa en 1675 Marie DE CANDALE DE FOIX DE DOAZIT (le Père ANSELME, *t. III, p. 391, B.*).

3° BRANCHE éteinte en la personne de Magdeleine de Lartigue, qui fonda, vers le XVIIe siècle, la grangerie de Lanne, près Mézin, en Condomois. En commémoration de cette fondation, on célébrait à Lanne, tous les ans, une fête votive, le jour de Sainte-Magdeleine. Les prêtres du nom de Lartigue qui y assistaient avaient les droits et les honneurs de tous les offices divins qui se célébraient durant la fête.

4° Bertrand, dont nous allons parler, et qui a continué la descendance.

V. Noble Jean-Bertrand DE LARTIGUE, écuyer, damoiseau, seigneur d'Eux, fils cadet du précédent, quitta la Chalosse, vers la fin du XVe siècle, pour aller s'établir à Mézin, en Condomois. Il mourut avant le 27 décembre 1555, et avait épousé, à Mézin, demoiselle Marie DE ROUSSANNES DE MONTELA, fille du seigneur de Baulhan. Sa filiation est prouvée : 1° par une attestation délivrée à Condom le 8 septembre 1598, et signée de : noble seigneur Jean du Bouzet, seigneur de Poudenas, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et capitaine d'une compagnie de chevau-légers; noble Jean de La Crabaussière, seigneur de Conausaulte, maison noble, et premier gentilhomme de la baronnie de Montcrabeau, sénéchaussée d'Albret; noble Jean de La Burthe, capitaine de gens de pied; révérend père en Dieu messire Pierre de Lompagneu, abbé de l'abbaye de Saint-Jean de La Castelle, ordre des Prémontrés *(Bibliot. Imp., fonds de* D'HOZIER; *copie coll. signée* DU TERRAIL, *écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France, et audiencier en la chancellerie établie près la Cour des Aydes de Bordeaux)*; 2° par une seconde attestation du 6 janvier 1599, aux archives de M. de Patras de Campaigno; 3° par les registres ou livres de jurade de la ville de Mézin *(folio 19)*. Bertrand de Lartigue eut quatre fils de sondit mariage, savoir :

1° Pierre, dont l'article suivra, auteur de la branche DE CAPLISSE, actuellement DE LA SALLE;

2° Jean, auteur de la branche DE CASAUX, actuellement DU PETIT GOALARD et DE GOUEYTES. Sa postérité sera rapportée en son lieu.

3° Noble Antoine de Lartigue, damoiseau, seigneur de Loubes, Bassabat, Romat, La Salle, Eauzan, Ballos, seigneur direct d'une partie de la ville et juridiction de Mézin, en Condomois, consul de Mézin en 1555, premier consul en 1559, jurat en 1548, 1549, 1554 et 1556, fut d'abord lieutenant de la compagnie de Pierre de Lartigue d'Eus, son frère aîné; nommé ensuite capitaine d'une compagnie de gens de pied, puis commandant d'une cornette à Saint-Jean de Luz, il eut sous ses ordres, dans cette occasion, le sieur de Montluc, qui fut depuis maréchal de France, assista avec lui au combat de Saint-Jean de Luz, en 1523. Antoine de Lartigue, devenu colonel de cinq enseignes gasconnes, se distingua dans le commandement contre don Pedro, roi de Navarre, qui cherchait à secourir par mer l'armée espagnole. Il donna enfin des preuves de sa valeur au siége de Naples et à l'attaque d'un château voisin, où il repoussa vigoureusement

l'attestation dont nous venons de parler furent si favorables à Daniel de Lartigue, qu'au mois de février 1599, il obtint du roi Henry IV des lettres de grâce et d'abolition, en tant que de besoin serait, cassant et annulant tous arrêts et procédures; lesdites lettres datées de Paris (*Biblioth. imp., fonds de* D'HOZIER). Henry de Noaillan, beau-père de Daniel de Lartigue, s'étant opposé à l'entérinement de ces lettres, le Parlement de Guienne, qui siégeait alors à Nérac, ordonna une deuxième enquête en 1605, et nomma commissaires MM. de Thibaud et de Gachon, conseillers, et Me Étienne Ternier, avocat en la Cour, substitut du Procureur général du Roi. A la suite de ce nouveau procès, la Chambre de l'Édit de Guienne ordonna l'entérinement des lettres de grâce, par arrêt du 18 septembre 1606. Les enfants de Daniel de Lartigue et de Magdeleine de Noaillan furent au nombre de cinq, savoir :

a. Pierre de Lartigue de Bassabat, seigneur de Romat et d'Espeyroux, écuyer, enseigne des gardes de Picardie, fut commandé, en 1634, par M. de Candale et le cardinal de La Valette, pour forcer, avec 500 hommes, le pont de Maubeuge, gardé par 8,000 hommes de troupes de Piccolomini. Pierre de Lartigue mit l'ennemi en déroute et dégagea le pont; mais il reçut dans cette affaire plusieurs blessures dont il mourut le lendemain. Il avait sous ses ordres, dans cette occasion, Jean-Arnaud de Lartigue, de la branche de Caplisse et de La Salle, qui perdit la vie. Pierre de Lartigue avait épousé, par contrat du 7 août 1623, passé devant de Bézian, notaire royal de Condom, et insinué le 9 novembre de la même année, en vertu d'une ordonnance de Jean des Canaulx, lieutenant général en la Cour de la sénéchaussée de Gascogne, noble demoiselle Anne-Louise DE MONTLEZUN, fille de noble Bernard de Montlezun et de Jeanne de Balzac d'Entraygues. Il mourut avant le 16 août 1647, époque à laquelle Anne-Louise de Montlezun, sa veuve, et noble Charles de Lartigue, son fils, firent une vente dans la maison noble de Bassabat, paroisse de Lanne, juridiction de Mézin. Dudit mariage étaient provenus trois enfants, savoir :

I. Noble homme Jean-Bompart de Lartigue de Bassabat, sieur de Bassabat, entra en 1650 dans les mousquetaires de la garde du Roi, et était en 1663 capitaine dans le régiment de Piémont. Il fit plusieurs campagnes en Flandre et ailleurs sous Louis XIV, qui lui donna une pension de 600 livres, portée à 1,000 livres en 1680. La même année, il fut nommé major de Valenciennes, puis chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1694, suivant congé qui lui fut envoyé de Compiègne, à la date du 25 mars de cette année, pour aller vers Sa Majesté se faire recevoir dans ledit Ordre. Il mourut sans alliance en 1699, après avoir, par son testament, fait à Paris chez Le Roy, notaire, en 1698, institué ses héritiers Joseph-Herman, Régnaud et François de Lartigue, ses cousins-germains, à la charge de laisser après leur mort un fonds de 24,000 livres assigné sur l'Hôtel de Ville de Paris, à la paroisse de Notre-Dame de Lanne, juridiction de Mézin, en Condomois, où il fonda une chapelle desservie par quatre chapelains.

II. Charles de Lartigue de Bassabat, lieutenant de la compagnie du sieur de Moncour, puis capitaine au régiment de Boisse-Pardaillan, mourut sans alliance, et fut enterré à Châtellerault le 9 mai 1699;

III. Éléonore de Lartigue, alliée en 1660 à noble N... de Gajan, écuyer, gentilhomme d'Armagnac.

b. Demoiselle Marie de Lartigue, mariée, par contrat passé le 8 août 1628, devant du Barry, notaire royal de Toulouse, au lieu de Salzsols, en Armagnac, à noble Barthélemy de Montgaillard, fils de noble Jean de Montgaillard et de demoiselle Marie de Hélie. Présents à l'acte, entre autres : noble Jean-Roch de Hélie, seigneur d'Aignan; noble Antoine Arnould de Bourlan, sieur d'Espas; noble Jean-François de Hélie; noble François de Montbrun; noble Jean-François de Noaillan; noble Jean-Paul d'Esparbez, seigneur et baron de Benque; noble Hercule de La Roquan, seigneur de Torrebren; nobles Régnaud et Pierre de La Devèze, seigneurs du Charrin, etc. Marie de Lartigue testa le 24 décembre 1642, et mourut sans enfants.

c. Demoiselle Jeanne de Lartigue, mariée en 1640 à noble Jean-Louis, comte de Roquelaure et de Beaumont, commandant le régiment de son nom, mort sans postérité, fils d'Antoine de Roquelaure, maréchal de France;

d. Demoiselle Magdeleine-Honorette de Lartigue, mariée en 1647, par contrat passé devant du Fauret, notaire de Boulogne, en Albret, à Jean, seigneur de La Barthe;

e. Messire Daniel de Lartigue de Bassabat, écuyer, chevalier, capitaine dans le régiment de Sainte-Croix, ayant tué en duel le chevalier du Charrin, son cousin, au lieu de Sainte-Maure, en Condomois, vendit ses biens et s'expatria pour échapper à la condamnation à mort prononcée contre lui le 24 mai 1626. Il revint en France avec des lettres de grâce en 1632, servit avec distinction dans l'armée de Roussillon, commandée par Henry de Bourbon, en 1639, et joignit quelque temps après le ban de la Noblesse, commandé par le marquis de Fimarcon, suivant un certificat donné à La Plume le 19 juillet 1639. Le duc d'Épernon lui écrivit de Cadillac, le 21 septembre 1641, pour le prier de venir le joindre et l'aider dans l'expédition qu'il allait diriger contre les insurgés de Bordeaux. Daniel de Lartigue épousa, par contrat du 27 octobre 1641, demoiselle Jeanne DE MÉNOIRE, fille unique et héritière de noble Jean-Jacques de Ménoire, écuyer, sieur de Feuillade, ancien capitaine dans le régiment de Sainte-Croix, et de damoiselle Marie de Cours. De ce mariage provinrent sept enfants, que nous allons énumérer :

I. Noble Joseph-Herman de Lartigue de Bassabat, écuyer, sieur de Bassabat, entra en 1662 dans les chevau-légers de la garde, et en 1666 dans la compagnie d'ordonnance des gardes du corps; nommé capitaine, puis aide-major dans le régiment de la Marche, le 20 novembre 1684, il fut fait lieutenant colonel du même corps, par brevet daté de Versailles, le 7 mars 1695; chevalier de Saint-Louis la même année; brigadier des armées du Roi en 1700, avec 800 livres de pension. Joseph-Herman de Lartigue assista à un grand nombre de batailles et de siéges sous Louis XIV, en Allemagne et en Flandre; se trouva au combat de Pont-Mayor, en Catalogne, sous M. de Bellefonds, en 1684, et y reçut un coup de feu à la cuisse. Il participa avec son régiment à l'expédition dirigée en Irlande, en faveur du roi Jacques II, par les comtes de Lauzun et de Tirconnel, et assista aux batailles de La Boyne et de Drogheda, les 1er, 2 et 3 juillet 1690. Il mourut de ses blessures, et sans alliance, à Rocroy, en 1700.

II. Noble Michel-Joachim de Lartigue de Bassabat, écuyer, lieutenant au régiment de la marine en 1674, puis capitaine et major dans le régiment de la Marche en 1695, fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1696, avec 600 livres de pension, fit les mêmes campagnes que son frère aîné, et pendant celle de Flandre, en 1697, fut tué en duel par le chevalier de Bardelle, capitaine au régiment de la Marche, qui voulait venger la mort de son frère, tué en duel à Aiguillon par Joseph-Herman de Lartigue, en 1684. Il avait passé contrat de mariage avec demoiselle Marthe DE FAURET, devant Joseph Freyssenguier, notaire royal de Sainte-Livrade, le 17 février 1688, contrat qui paraît n'avoir pas eu de suites, puisque Michel-Joseph de Lartigue, se trouvant à Luxembourg, donna procuration à son frère aîné, le 20 janvier 1699, pour en faire la résiliation.

III. Noble Régnaud de Lartigue de Bassabat, écuyer, sieur de Bassabat et de La Nauze, fut pendant quelque temps volontaire de ses frères dans le régiment de la Marche, puis lieutenant et commissionné capitaine dans le même corps, en remplacement du capitaine Bardelle, par brevet donné à Marly, le 14 septembre 1695; et, enfin, lieutenant de la compagnie colonelle de ce régiment, par ordre du 26 octobre 1696. Régnaud de Lartigue fit partie de l'expédition d'Irlande, assista aux batailles de La Boyne et de Drogheda, fut nommé major d'un régiment irlandais par le roi Jacques II, en 1690, et fut pensionné de 400 livres par Louis XIV. Il épousa, par contrat du 25 février 1704, passé au château de Monségur, en Agenois, demoiselle Marguerite DE FUMEL DE MONTSÉGUR, fille de feu haut et puissant seigneur messire Jean de Fumel, chevalier, seigneur, marquis de Montségur, baron de L'Isle, en Périgord, et de haute et puissante dame Marie de Choisy de Molery. Présents à l'acte : noble Antoine de La Fage, seigneur de Montplaisir; noble Bernard de Batz, écuyer, seigneur de Puylombert; noble Herman de Ménoire, écuyer, sieur de Feuillade; haut et puissant seigneur Nicolas de Fumel de La Porte, chevalier, seigneur de L'Isle, en Périgord, frère de la future; messire Charles d'Hébrard, seigneur de Montplaisir; messire Louis d'Hébrard, seigneur de Saint-Cyr. Marguerite de Fumel testa le 20 septembre 1705, déclara vouloir être enterrée au tombeau des prédécesseurs de son mari, à Sainte-Livrade, et institua sondit mari héritier universel de ses biens, qu'elle le chargea de remettre à un enfant posthume qu'elle portait; et, au cas où cet enfant ne vînt au monde vivant, elle déclara vouloir que sondit mari fût tenu de payer des legs à demoiselle Catherine de Fumel, sa sœur, épouse de M. de Canabazes; à damoiselle Isabeau de Fumel, sa jeune sœur, et à dame Anne de Fumel, son autre sœur, épouse de noble Charles Hébrard, seigneur de La Roqual. Ce testament fut reçu par Pierre Moran, notaire royal de la ville de Sainte-Livrade, et fut ouvert le 23 juillet 1706, à la requête du mari de la défunte, après la mort de Marguerite de Fumel, arrivée le 21 mai 1706. Il ne provint aucun enfant de leur mariage, comme le prouve l'attestation donnée le 7 avril 1720 par plusieurs habitants de Sainte-Livrade, à la requête de noble Martial de Lartigue, chevalier, sieur de Bassabat, ci-devant major du régiment de Marcilly. Régnaud de Lartigue décéda au mois de novembre 1718, après avoir testé le 4 juin 1710. Par cet acte, il voulut être enseveli au tombeau de ses ancêtres, à Sainte-Livrade, et institua son héritier Martial de Lartigue, son frère; au cas où

ce dernier vienne à décéder sans enfants mâles, il donne son fusil, son pistolet et son épée à noble François de Ménoire, sieur de La Nauze, son cousin; enfin, au cas que sondit frère ne laisse ni enfants, ni filles, il lui substitue la troisième fille de feu son cousin de Lartigue de Bruissas. Ce testament fut ouvert le 17 décembre 1719, devant Pierre Moran, notaire susdit, à la requête de Martial de Lartigue.

IV. Demoiselle Anne de Lartigue de Bassabat, mère du sieur de Frayssengues de Miramont, ancien capitaine dans le régiment de Bassigny, puis des grenadiers royaux, et chevalier de Saint-Louis;

V. Demoiselle Jeanne de Lartigue, épouse de noble Antoine de La Fage, seigneur de Monplaisir;

VI. Marie de Lartigue de Bassabat, mariée à noble Guillaume du Pleix de Villamade, écuyer.

VII. Noble, messire François-Martial de Lartigue, chevalier de Bassabat, écuyer, servit quelque temps en qualité de volontaire dans le régiment de La Marche, avec ses frères; passa ensuite comme lieutenant dans le régiment du Roi-Infanterie, y devint capitaine en 1690, et fut fait major du régiment de Marcilly, en 1695. Pensionné la même année de 400 livres; il assista à une grande partie des guerres de Louis XIV, en Flandre et en Allemagne, et à l'expédition d'Irlande. Il parvint depuis au grade de lieutenant-colonel d'infanterie, comme le prouve une lettre que lui écrivit le maréchal de Razès, le 28 février 1703 *(Bibl. Imp.)*. François-Martial de Lartigue se maria : 1° par contrat du 25 janvier 1701, passé à Sainte-Livrade devant Mauran, notaire royal, avec dame Anne de Billion, morte sans enfants, veuve en premières noces et héritière de noble François de Cours, écuyer, sieur d'Espalais, et fille de feu noble Pierre de Billion, seigneur de Ponslaon, et de demoiselle Esther de Gervazy, habitante de Sainte-Livrade. Présents à l'acte : noble Arnaud de Ménoire, écuyer, sieur de Feuillade, cousin du futur; noble Jean de Billion, écuyer, seigneur de Ponslaon, frère de la future; Me Jean de Védrines, avocat en la Cour, juge de Sainte-Livrade, cousin de la future; la future s'y constitue la part de l'office de trésorier de la ville de Sainte-Livrade, qu'elle avait par indivis avec Me Jean de Jacobet, avocat en la Cour; 2° par contrat du 25 mars 1709, passé devant le même notaire, avec demoiselle Isabeau, *aliàs* Élisabeth Jacobet de Nombel, fille de feu Bernard Jacobet de Nombel et de demoiselle Isabeau de Védrines. Présents à l'acte : messire Jacques de La Goutte de La Poujade, seigneur d'Huye; Jacques de Jacobet, sieur de La Plasne, oncle de la future; demoiselle Françoise de Gaultier, sa grand'mère; noble Guillaume de Reyre, sieur de Palourmet, son cousin, etc. François-Martial de Lartigue mourut le 5 mai 1724, et laissa de son second mariage huit enfants, savoir :

1°' Demoiselle Jeanne I de Lartigue de Bassabat, morte jeune;

2°' Demoiselle Jeanne II de Lartigue de Bassabat, née en 1711, religieuse au couvent de Sainte-Ursule, à Sainte-Livrade;

3°' Messire Régnaud de Lartigue de Bassabat, chevalier, né le 18 avril 1712, baptisé le lendemain dans l'église de Sainte-Livrade, et tenu sur les fonts par noble Régnaud de Lartigue de La Nauze de Bassa-

bat et demoiselle Élisabeth de Védrines. Le maréchal de Biron lui fit obtenir, en 1729, une place dans une compagnie de cadets-gentilshommes; après la suppression de ces compagnies, Régnaud de Lartigue fut nommé lieutenant au régiment de Richelieu-Infanterie, le 1er décembre 1733; assista avec ce corps au siége de Philipsbourg, où il perdit un œil, accident qui l'obligea d'abandonner le service. Il s'était trouvé précédemment, et en 1734, aux camps de Lauterbourg, de Spire, de Bruchsal et de Manhein, en Allemagne; aux deux retraites consécutives effectuées à Hailbron par le prince Eugène, et à la construction sur un bras du Rhin du pont de Manhein, dans le Palatinat, construction qui fut exécutée à la face des ennemis. Regnaud de Lartigue se maria : 1° par contrat du 20 octobre 1737, passé devant Mauran, notaire à Sainte-Livrade, avec demoiselle Marthe Dangeros de Castelgaillard, fille de feu messire Joseph Dangeros, seigneur de Castelgaillard, et de dame Henriette de La Poujade. Présents à l'acte : noble Raymond Frayssengues, sieur de Miramont; messire François-Joseph-Marc-Antoine de Ménoire de Feuillade, cousin du futur; demoiselle Jeanne de Boé, grand'mère de la future, etc.; 2° à Bordeaux, au mois de décembre 1758, avec Marie de Vidouze, âgée de 38 ans, morte sans enfants. Régnaud de Lartigue obtint, le 18 janvier 1747, un certificat de noblesse de d'Hozier; le 18 mars 1748, un arrêt du Parlement de Bordeaux, rendu sur la question d'État de son ancienne noblesse; au mois d'août 1749, un arrêt du Parlement de Paris, rendu en la même cause, et un deuxième arrêt du Parlement de Bordeaux, le 27 mai 1752, confirmé par un autre du 18 août 1753. Il eut de son premier mariage sept enfants, savoir :

A' Jean de Lartigue de Bassabat, } morts jeunes;
B' François de Lartigue de Bassabat, }

C' Demoiselle Élisabeth de Lartigue de Bassabat, née le 29 août 1738, baptisée le lendemain à Sainte-Livrade, morte jeune;

D' Demoiselle Jeanne de Lartigue de Bassabat, née le 17 septembre 1739, baptisée à Sainte-Livrade, le lendemain; filleule de messire Renaud de Freyssengues, sieur de Miramont; elle mourut sans alliance, à Villeneuve d'Agenois, à l'âge de 81 ans, le 25 mai 1820;

E' Demoiselle Jeanne II de Lartigue de Bassabat, destinée pour la maison de Saint-Cyr, où elle fut reçue après les preuves faites devant d'Hozier, le 18 janvier 1747;

F' Messire François-Martial-Jean-Antoine de Lartigue, chevalier, seigneur de Bassabat, La Brande et des Hébrards, né le 19 juillet 1744, filleul d'Antoine Boyer, avocat en Parlement, remplacé par Jean-Jacobet de Nombel, et de dame Marie de Lartigue de Bassabat, épouse Gailard, sa tante. Il entra en qualité d'enseigne de la Colonnelle, par brevet du 30 septembre 1760, dans le régiment de Soissonnois. Ce régiment ayant été envoyé, en 1761, pour garder les côtes dans la crainte d'une descente des Anglais, François de Lartigue fut envoyé, à l'occasion d'une

du Pleix, *p. 379)*. Il fut un des grands capitaines de son siècle. Ayant commencé à porter les armes sous Charles de Lartigue, vice-amiral, son cousin, il servit ensuite sur terre et commanda 500 hommes de la Gascogne. Il aida à la conquête de Savoye, en 1530; fut renvoyé dans cette contrée par l'amiral Chabot, en 1536; chargé avec son frère, par le maréchal d'Humières, en 1537, de la garde de Turin, capitale du Piémont, il fut ensuite envoyé, par le même seigneur, avec Jules des Ursins et Pierre Strozzi, depuis maréchal de France, pour garder la ville d'Albe, en Italie. Pierre de Lartigue fut du nombre des seigneurs qui composaient avec leurs compagnies, sous M. le Dauphin, l'armée du comte de Buzançois, et conduisit sa troupe sous ses enseignes; il servit ensuite dans l'armée de ce prince, commandée par le grand maître de Montmorency; contribua à forcer le pas de Suze, où il commandait l'aile gauche de l'armée avec le capitaine Rat de Forces, de la province de Gascogne. Dans cette circonstance, Pierre de Lartigue sauta le premier au-dessus du bastion gauche, qui était le plus fortifié de la place, et pénétra dans la ville avec son lieutenant et le capitaine Gavarret. Cette action d'éclat eut d'autant plus de retentissement, que les généraux de l'armée commençaient à désespérer d'entrer en Italie. Lartigue d'Eüs s'était signalé dans d'autres rencontres; au combat de Favanel, il fut blessé d'un coup de pique et d'une arquebusade à la cuisse. Le roi François Ier l'estimait beaucoup, et comme il était fort brun de visage, il ne l'appelait jamais que son *Maureau*. L'Italie ne fut pas le seul théâtre sur lequel Pierre de Lartigue se distingua. Le roi Henri II l'ayant envoyé à Metz avec sa compagnie, il contribua au siége et à la prise de cette ville, et à en faire lever le siége aux impériaux. Il se trouva encore à la bataille de Renti, que le duc de Guise gagna sur les ennemis, en 1553. Henri II ayant fait la paix avec l'Espagne en 1558, et étant mort l'année suivante, après avoir comblé de bienfaits Pierre de Lartigue, celui-ci, criblé de blessures et avancé en âge, quitta le service pour se retirer en Gascogne. Il mourut en 1579, âgé d'environ 98 ans. Après avoir quitté le service, il avait été nommé premier consul de Mézin, en 1560. Pierre de Lartigue, auquel le Père Anselme attribue pour femme Marthe d'Ornezan, et qu'il nomme lui-même *Lartiguedieu*, laissa, selon Moreri, de son mariage avec N... d'Estignols, d'une famille noble et ancienne de la Navarre, six filles et deux garçons. Nous ne connaissons que les noms suivants (*Mémoires de* de Serres, du Bellay, Montluc, Amelot de La Houssaye, etc.) :

1° Guy, dont l'article suit;

2° Antoine de Lartigue, capitaine d'infanterie dans le régiment de Mauvezin, mort sans alliance, appelé *sire Antoine de Lartiga*, dans les registres de jurades de Mézin, fut élu premier consul de cette ville en 1579 et 1583. Il prêta serment comme jurat le 1er janvier 1599.

3° Demoiselle Bertrande de Lartigue, mariée à Jean du Broca.

Noble Guy, ou Guyron de Lartigue, Ier du nom, écuyer, embrassa la carrière du

commerce après la mort de son père, qui ne lui avait laissé aucuns biens. Il fut nommé six fois jurat et quatre fois consul de Mézin, épousa la fille d'un riche marchand, et en eut deux fils et sept filles, savoir :

1° Guy, dont l'article suivra ;

2° Noble Samson de Lartigue, présumé le second fils de Guy, *ou* Guyron, a formé le rameau DE FRANCESCAS, dont nous allons donner la filiation. Il vivait à Mézin en 1595, et y possédait une maison appelée *au Barbenc*. Il eut pour fils :

Noble Pierre de Lartigue, le premier qui s'établit à Francescas, se maria vers 1630 avec Jeanne DU BROCA, demoiselle, fille de Jean du Broca, homme d'armes, laquelle testa le 23 juillet 1662, devant Guilhauma, notaire royal d'Autiéges, en la sénéchaussée d'Albret, et nomma ses enfants dans l'ordre suivant :

a. Pierre de Lartigue, marié à Catherine DE RADEZIES, dont il eut deux fils et une fille :

I. Daniel de Lartigue,
II. Jacques de Lartigue, } morts sans postérité.
III. Jeanne de Lartigue,

b. Noble Jean de Lartigue épousa, le 15 février 1654, Marie MILHADE, damoiselle, dont :

I. Noble Joseph de Lartigue, né en 1657, consul de Francescas en 1703, 1704 et 1717, épousa demoiselle Catherine DU VERGIER, et testa le 19 avril 1732, nommant ses enfants dans l'ordre ci-après. Il mourut le 16 décembre 1732.

1° Noble Jacques de Lartigue, né en 1693, épousa, le 31 octobre 1719, demoiselle Marguerite MIQUEAU, fille de feus sieur Jacques Miqueau et de Charlotte Capot. Il mourut le 10 février 1731, et laissa pour fils unique :

Noble Jacques de Lartigue, écuyer, conseiller du Roi, juge royal civil et criminel de la ville et juridiction de Francescas, en Condomois, par nomination du 29 octobre 1767, naquit le 9 septembre 1727. Il épousa, le 23 septembre 1750, demoiselle Marie DE REY DE CLUQUET, fille de Jean-François de Rey, sieur de Cluquet, et de demoiselle Marie-Anne de Lafitte. Le 6 septembre 1758, Jacques de Lartigue obtint de M. de Moncroc de Laval, lieutenant des maréchaux de France, un certificat constatant qu'il était en droit de jouir du privilége de port d'armes, en vertu de l'ancienneté et de la situation militaire de sa famille. Il fit faire une enquête le 13 août 1767, pour établir que les différentes branches de sa famille étaient nobles d'ancienne extraction, et que la sienne était tombée dans la pauvreté depuis environ quatre-vingts ans, et avait dérogé à la noblesse. Cette enquête eut lieu devant Menaud de Bazignan, écuyer, conseiller du Roi et son juge civil et criminel au siége de la ville et juridiction royale de Francescas, et eut pour déposants noble Joseph de Monbet du Nègre, habitant de Montesquieu, et sieur Jean Séheutz, vivant noblement; il en résulta les faits allégués par Jacques de Lartigue, et, de plus, que sa branche était collatérale

de celles du Petit-Goalard et d'Aignestoux. Jacques de Lartigue fut premier consul de Francescas (il fallait être gentilhomme pour occuper cette charge) pendant les années 1762 à 1767. Il testa le 5 mai 1779, et mourut le 24 octobre de la même année, à l'âge d'environ 55 ans; dame Marie de Rey, son épouse, lui survécut jusqu'au jour de la Pentecôte 1800. De leur mariage étaient provenus :

a' Noble Jacques de Lartigue, avocat en Parlement, né le 17 novembre 1753, succéda à son père dans la charge de conseiller du Roi, juge royal, civil et criminel de la ville et juridiction de Francescas. Il épousa, en janvier 1780, demoiselle Marie-Anne DU COS DE SAINT-BARTHÉLEMY, née à Francescas le 7 août 1750, fille de messire Jean-François du Cos, seigneur de la maison noble de Saint-Barthélemy, et de noble Louise-Candide de Cambon. Jacques de Lartigue est décédé le 30 mars 1835, laissant de sa femme, morte le 4 juillet 1834, pour fille unique :

Demoiselle Marie-Joséphine de Lartigue, née le 17 octobre 1780, mariée, le 18 novembre 1800, à noble Joseph-Bonaventure de Bourrousse de La Fore, écuyer.

b' Suzanne de Lartigue, épouse de Jean Fraysse;

c' Raphaël de Lartigue, né le 15 février 1758, prêtre et curé de Saint-Cirice et de Gardère, mort le 4 août 1834;

d' Marie-Anne-Clotilde de Lartigue, mariée, le 4 novembre 1782, à messire Jean-François de Labat de Civrac, écuyer, fils de messire N... de Labat de Civrac, écuyer, et de noble Marie des Monges. Elle mourut à Jouet, le 7 novembre 1788.

e' Françoise-Félétone de Lartigue, née en 1764, et morte sans alliance le 25 février 1785, après avoir testé le 12 octobre 1784;

f' Frix-Victor de Lartigue, officier de marine, mort sur mer, sans alliance;

g' Jacques-Maurice de Lartigue, né le 21 septembre 1766, était au service en 1785. Il se maria en Amérique, dans l'île de Saint-Domingue, où il possédait une habitation importante, avec une demoiselle DE RAUCOURT, et fut massacré avec un de ses fils pendant la Révolution, lors de la révolte des Nègres. On croit que sa femme et un de ses fils échappèrent au massacre, mais on ignore ce qu'ils sont devenus.

2° Pierre de Lartigue, né le 2 octobre 1700, épousa, par contrat du 12 juillet 1735, passé devant Lambert, notaire royal de l'île de la Guadeloupe, noble Marie-Élisabeth PICOU DE L'ISLE, née à la Pointe-à-Pitre, fille de feu noble Antoine Picou de L'Isle, et sœur de messire François-Nicolas Picou de L'Isle. N'ayant point d'enfants, il testa le 26 février 1761, et légua son immense fortune à Charles-Pierre de Brageloire, écuyer, sieur de Boisripeaux, son cousin.

3° Jacques de Lartigue, né le 5 novembre 1702, inspecteur général

de la chirurgie de l'île de la Martinique, par brevet du roi Louis XV, enregistré au Conseil souverain de la Martinique le 3 mai 1768, épousa, le 13 mai 1725, Marie-Anne Le Gros, laquelle testa le 26 mars 1776. Jacques de Lartigue testa lui-même le 18 décembre 1768, et mourut sans enfants à la Martinique.

II. Demoiselle Jeanne de Lartigue, morte sans alliance le 26 janvier 1728.

3° Bertrande de Lartigue, mariée à Jean de La Fite, de Mézin, où ils vivaient en 1595;

4° Bertrande I de Lartigue, épouse de Jean de Carrère, écuyer, deuxième consul de Mézin en 1607;

5° Bertrande II de Lartigue, alliée à Jean du Blanc, de Mézin, nommée dame trésorière de Notre-Dame de Mézin pour l'année 1599;

6° N... de Lartigue,
7° N... de Lartigue,
8° N... de Lartigue,
9° N... de Lartigue, } demoiselles.

VIII. Noble Guy, *aliàs* Gaission de Lartigue, IIe du nom, écuyer, consul de Mézin en 1576 et 1580, premier consul en 1596 et 1601, ne vivait plus en 1616. Il laissa d'une alliance inconnue :

IX. Noble Géraud de Lartigue, écuyer, sieur de La Lanne, seigneur de Caplisse, avocat en Parlement, jurat de Mézin en 1611, premier consul le 1er janvier 1618, acquit les fiefs de Caplisse des chanoines de Condom, le 28 janvier 1617 et le 2 juin 1619, et testa le 10 décembre 1641. Géraud de Lartigue était entré au service du Roi dans le corps du Génie et en qualité d'ingénieur; il secourut en cette qualité la ville de Bordeaux, assiégée par les Protestants. Ses services distingués lui méritèrent les bienfaits et la faveur de Louis XIII. Ce prince ayant égard à ces considérations, à l'extraction noble et ancienne et aux services de la famille de Lartigue, octroya à Géraud de Lartigues des lettres de relief de noblesse pour la dérogeance de son père, données à Chantilly le 20 mars 1631, à condition qu'il prouverait sa descendance de noble Pierre de Lartigue d'Eüs, écuyer. En conséquence de ces lettres, la Cour des Aydes de Guienne, séant alors à Agen, ordonna une enquête des parents et autres personnes; elle eut lieu en Condomois, le 1er juin 1631, devant Robert de Mellet de Fondelin, député et commissaire en cette partie, et Jean du Cugno, commis du greffe, par dix témoins, seigneurs, gentilshommes, capitaines, nobles et autres, tous âgés de 95 à 98 ans. La femme de Géraud de Lartigue, dont nous ne connaissons pas le nom, fut nommée par la jurade dame trésorière de l'hôpital de Mézin et pour faire la quête pour les pauvres, en 1617. Géraud de Lartigue en eut les enfants suivants :

1° Jean-Jacques, dont l'article suit;

2° Jean de Lartigue, seigneur de Caplisse, prêtre, docteur en théologie et religieux prémontré, puis docteur de Sorbonne, historiographe de France et conseiller et pensionné du Roi au collége des Quatre-Nations, où il mourut après 1680. Il a publié des écrits profonds et renommés sous les titres suivants : *Politique des Conquérants; Immortalité*

de l'âme; Flux et reflux de la mer; le Génie ou l'Esprit de la Rhétorique d'Aristote, Puissance hiérarchique dans l'Église; etc.

3° Bernard de Lartigue, gendarme de la garde du Roi, mort sans alliance;

4° Jean-Arnaud de Lartigue, tué avec son cousin Pierre de Lartigue de Bassabat, sur le pont de Maubeuge. Il n'avait pas été marié.

5° Louis de Lartigue, marié à Gavarret, en Condomois, où il possédait des fiefs et des directes, laissa de son mariage :

A. Joseph de Lartigue, seigneur d'Aignestoux, capitaine au régiment royal d'artillerie, mort sans alliance;

B. Arnaud de Lartigue, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de Roi de la ville et citadelle de Belfort, en Alsace, mort en 1698, laissant deux filles :

a. N... de Lartigue, chanoinesse au couvent noble de Maubeuge;

b. N... de Lartigue, épouse de N... de Frochon, comte de La Vergne, dont elle était veuve à Vezoul, en Franche-Comté, en 1749.

X. Noble Jean-Jacques DE LARTIGUE, écuyer, seigneur de Caplisse, nommé premier consul de Mézin le 1er janvier 1641, épousa, avant 1645, damoiselle Françoise DE BARRAULT DE MAIGNAUD DE PARRON, laquelle fut nommée par la jurade, en 1645, dame trésorière de l'hôpital de Mézin. Elle était proche parente de Jean Jaubert de Barrault, évêque de Bazas, puis archevêque d'Arles et président des États en 1654, fils de Méry Jaubert de Barrault, seigneur de Parron, gentilhomme de la Chambre du Roi et son ambassadeur en Espagne. De cette union :

1° François-Annibal, dont l'article suit;

2° Anne de Lartigue, née le 10 novembre 1651, filleule de noble Léonard de Grenier, sieur de Caumalès;

3° Marguerite de Lartigue, mariée, par contrat du 21 février 1681, devant Castera, notaire royal à Mézin, à noble Pierre de Verdelin, seigneur d'Espeyroux, lieutenant colonel d'infanterie, frère de messire Pierre de Verdelin, abbé de Rivet.

XI. Noble François-Annibal DE LARTIGUE, écuyer, né le 25 novembre 1647, filleul de noble Annibal de Cannel, sieur de Bourlens, fut fait lieutenant de cavalerie dans le régiment de Saint-Aignan, et ne vivait plus dès le 28 décembre 1717, de même que son épouse Anne DE LA BOIRIE, qui l'avait rendu père de :

XII. Noble Arnaud-Gervais DE LARTIGUE, écuyer, capitaine dans le régiment Danois-Infanterie, réformé en 1714, fut marié, par contrat du 28 décembre 1717 passé devant Lanusse, notaire royal à Mézin, avec demoiselle Marie DES CAMPS, fille de Jacques des Camps, sieur de Cazaugrand et de Suzanne de Castaing. Il mourut, le 19 octobre 1761, à l'âge d'environ 70 ans, et fut inhumé dans la chapelle Sainte-Claire de l'église paroissiale de Mézin. Sa veuve testa le 4 mai 1765, et fut inhumée à côté de Gervais de Lartigue, le 25 avril 1766. Voici les noms de leurs enfants :

1° Jacques de Lartigue, prêtre, docteur en théologie, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, à Mézin, puis prieur de Montaud et d'Eauze, né le 4 octobre 1718;

2° Noble Joseph de Lartigue, sieur d'Aignestoux, capitaine du régiment de Montboissier en 1749, assista aux guerres de Flandre qui eurent lieu de son temps, aux batailles de Raucoux, Fontenoy, Lawfeld, et aux siéges de Lille et Berg-op-Zoom. Joseph de Lartigue fut longtemps maire de Mézin; il était né le 20 janvier 1722, et testa le 26 décembre 1788.

3° Noble Louis de Lartigue, écuyer, chevalier, capitaine au régiment de Montboissier, épousa, par contrat passé le 10 juillet 1759, devant Pruadère, notaire royal à Mézin, demoiselle Marie DE LERM. Son testament fut ouvert le 16 avril 1784. Sa femme avait fait le sien le 30 novembre 1776.

4° Jean-Baptiste, qui a continué la descendance;

5° Jeanne de Lartigue, née le 20 mai 1720, mariée à Jean de Malartice, sieur de Beauregard.

XIII. Noble Jean-Baptiste DE LARTIGUE, écuyer, sieur de Barès et de Huguet, né le 24 décembre 1750, lieutenant dans la compagnie de son frère aîné au régiment de Montboissier, assista aux mêmes campagnes. Il passa contrat de mariage, le 14 juillet 1772, devant Pugens, notaire royal à Condom, avec demoiselle Thérèze DE VERNEUIL, fille d'un conseiller garde-scel au présidial de Condom, et laissa de cette alliance :

1° Joseph, dont l'article suit;

2° Jacques, chevalier de Lartigue, marié avec Agnès-Élisabeth GENOUS DE LA ROQUE DE BÉGUÉ, dont :

Marie-Henriette de Lartigue, née en 1804, mariée à Mézin, par contrat du 6 avril 1822, avec Marc-Antoine de Barciet de La Busquette, lieutenant de cavalerie aux chevau-légers de la Garde, membre de la Légion-d'Honneur, fils de feu Joseph-Guillaume de Barciet de La Busquette, ancien mousquetaire, et de dame Catherine de Redon.

3° Suzanne-Josèphe-Thérèze de Lartigue, née le 18 mai 1781, mariée à N... du Puy de Duhor.

XIV. Messire Joseph DE LARTIGUE, écuyer, né à Mézin le 19 avril 1773, épousa, le 6 août 1795, Marie-Rose BERGÈS. De cette union :

1° Jean-Auguste, dont l'article suit;

2° Thérèze-Zélia de Lartigue, alliée à N... du Luc de Gibras.

XV. Noble, messire Jean-Auguste DE LARTIGUE, né le 22 juin 1794, maire de Mézin depuis 1840, est le chef des nom et armes de sa famille. Il a épousé, le 20 octobre 1819, après contrat passé devant Restat, notaire à Galapian, noble demoiselle Thérèse-Claire DE SANSAC, fille de Joseph de Sansac, ancien garde du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, et de feue dame Ursule de Sansac. De cette union :

Noble Joseph-Alphonse de Lartigue, né le 23 mai 1824, marié à Agen, le 27 septembre 1853, à mademoiselle Marguerite-Ida-Élisabeth DE BOURROUSSE DE LA FORE, fille légitime

de Jacques-Samuel de Bourrousse de La Fore, écuyer, membre de la Légion-d'Honneur, ingénieur en chef en retraite, et de dame Eugénie-Juliette de Castera d'Artigues. De ce mariage :

Demoiselle Jeanne-Eugénie-Thérèze-Élisabeth de Lartigue, née le 8 août 1854.

BRANCHE DE LARTIGUE-CAZAUX, *actuellement* DU PETIT-GOALARD.

VI. Noble homme Jean DE LARTIGUE, écuyer, seigneur dudit lieu et de Basté, gendarme de la compagnie de M. le maréchal de Bellegarde, était le second fils de noble Jean-Bertrand de Lartigue, écuyer, damoiseau, seigneur d'Eoux, et de Marie de Roussannes de Montela. Il reçut, en 1532, une donation de noble Antoine d'Ingera, par acte passé devant Pallenet, notaire à Condom. Capitaine d'une compagnie de gens de pied en 1540, il fut pourvu de l'état et charge de gentilhomme servant en la maison de la reine Marguerite de Navarre, par lettres patentes données au château d'Usson, le 7 octobre 1568, et prêta serment de cette charge entre les mains de M. du Bouzet, sieur de Marin, premier maître d'hôtel de la Reine. Il épousa : 1° (selon Moréri) en 1540, N... DU BOUZET, fille du seigneur de Roquepine; 2° par pactes accordés le 7 octobre 1571, noble demoiselle Jeanne DE PATRAS, fille de feu noble Jean de Patras, seigneur de Lorensan et de demoiselle Marguerite du Cos. De ce second mariage sont provenus :

1° Bernard, dont l'article suit;
2° Marguerite de Lartigue, seconde femme de noble Amanieu de Carrère, sieur du Jaulin;
3° Charlotte de Lartigue, épouse de noble Arnaud de Noaillan, lequel décéda avant le 6 mai 1641;
4° Magdeleine de Lartigue, qui ne vivait plus le 13 mai 1629.

VII. Noble Bernard DE LARTIGUE, écuyer, seigneur dudit lieu, Cazaux, Basté, Le Hillet, assista aux États du Condomois, comme député de la Noblesse, le 26 mai 1610. Le 1 juin 1625, le duc d'Épernon, pour lors à Agen, lui écrivit que le Roi l'ayant commandé de s'acheminer en diligence vers Montauban, pour s'opposer aux desseins des ennemis rebelles à Sa Majesté, il le priait de le venir joindre avec le meilleur équipage qu'il pourrait. Bernard de Lartigue avait été nommé premier consul de Mézin, le 1er janvier de la même année. Selon quittance du 22 mai 1620, il fut cotisé avec les gentilshommes de la sénéchaussée de Condom pour la subsistance du sieur Meilhan, député de la Noblesse aux États. Il avait épousé, par contrat passé le 2 mai 1610, au château de La Garière, près le lieu de Mansouville, sénéchaussée d'Armagnac, devant du Mas, notaire royal, noble demoiselle Magdeleine DU GOUT, fille de noble Jean III du Goût, écuyer, seigneur de Bressure, capitaine de la ville et du château de Penne, en Agenois, et de noble demoiselle Françoise d'Escoutte. De ce mariage :

1° Jean-Charles de Lartigue, dont l'article suit;
2° Pierre, auteur de la branche des barons DE GOUEYTES, qui sera rapportée plus bas.

VIII. Noble Jean-Charles DE LARTIGUE, écuyer, seigneur de Cazaux, Le Hillet, Le urregeot, Basté, Le Petit-Goalard, institué héritier particulier par le testament de ı père, eut acte le 1 mai 1667, selon jugement rendu à Agen, par Pellot, intendant Guienne, de la représentation des titres justificatifs de sa noblesse, lequel jugement, né PELLOT, ordonna qu'il serait inscrit dans le catalogue des nobles. Le 8 octobre ivant, Jean-Charles de Lartigue exhiba ses titres de noblesse devant Pierre du Puy, nseiller et procureur de Sa Majesté au siége présidial de Condom, commissaire bdélégué par Monseigneur de Pellot, intendant en Guienne, pour la vérification des res. Il résulte du procès-verbal qui fut dressé à cette occasion, que le produisant rtait pour armes : *De gueules, au lion d'or;* qu'il avait servi pendant treize années sa jeunesse dans le régiment des Gardes, puis dans la compagnie des gendarmes M. La Croix, et aussi dans la compagnie de cavalerie de M. de Marin, dont il avait le commandement; qu'il avait été chargé, en qualité de gentilhomme et commanint d'une brigade de cette compagnie, de faire exécuter les ordres de la contribution la cotisation faite sur la ville et juridiction de Mézin, pour la subsistance des troupes; que sa qualité de noble lui ayant été contestée par le nommé Bétus, bourgeois la ville de Mézin, il obtint une sentence rendue par le sénéchal de Condom, le 2 in 1646, confirmée par arrêt rendu contradictoirement avec M. le Procureur Général ı Roi, par le Parlement de Bordeaux, en date du 8 octobre 1751; que le 29 juin 50 et le 2 juillet 1651, le lieutenant général de Condom lui avait écrit deux lettres ngageant à se tenir prêt pour aller servir le Roi et assister à l'assemblée des États; nfin, que sur le vu de ces titres et d'autres, le sieur Pierre du Puy lui ayant donné te de leur représentation, ordonna qu'il serait inscrit dans le catalogue des nobles, ivant l'arrêt du conseil du 22 mars 1666 *(Certificat de M. de Sourdis, lieutenant néral des armées du Roi, signé et scellé du 14 août 1639; Certificat de M. de Marin; ttre de M. le maréchal de Gramont; Sentence du sénéchal de Condom, en parch., gnée* BOIRIE, commis du greffier; *Arrêt du Parlement, en parch., signé* SUAU; *Lettres gnées* DES CANAULX, lieutenant général; *Arrêt de maintenue de noblesse, copie en pier)*. Jean-Charles de Lartigue avait épousé, par contrat passé devant La Mothe, taire, le 21 octobre 1643, demoiselle Charlotte DE NOAILLAN *(Insinuation au sénéal de Condom, le 16 février 1644; Procuration de sa mère Magdeleine du Gout, uve de noble Bernard de Lartigue, portant donation de la moitié de ses biens à un s enfants qui naîtront dudit mariage)*, fille de noble François de Noaillan, coigneur de Villeneuve et seigneur de Cousso, et de feue noble N... de Verduzan de int-Cricq. — Moréri et La Chesnaye des Bois ont avancé, par erreur, qu'il n'était rovenu que deux fils de ce mariage, tandis que le testament de Jean-Charles de artigue, fait le 28 mai 1678, et un procès-verbal de Bertrand du Puy, conseiller du

Roi, lieutenant civil et criminel en l'Élection de Condomois et Bazadois, portent le nombre à quinze :

1° Noble François I de Lartigue, écuyer, sieur du Petit-Goalard et du Courregeot, servit comme cadet pendant cinq ans au régiment de la Marine, et fut ensuite mousquetaire du Roi. Il fit partie de la convocation du ban de la Noblesse, comme l'exprime un certificat du maréchal d'Albret, en date du 5 juillet 1674. François de Lartigue laissa de son mariage avec demoiselle Françoise DU BERNET DE GARROS :

Noble Jean de Lartigue, écuyer, seigneur du Petit-Goalard, du Courregeot et de Loreyt, né le 8 décembre 1677, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, avec son oncle Charles de Lartigue, par jugement de Bazin de Bezons, intendant de la Généralité de Bordeaux, du 27 mars 1699. Il mourut le 21 juin 1737, et laissa de son mariage avec noble demoiselle Marie DU BERNET DE MAZÈRES, sa cousine germaine :

a. Françoise de Lartigue, dame du Courregeot, mariée au chevalier du Bernet, son oncle;
b. Victoire de Lartigue, épouse de N... Duvrot de Capdurore;
c. Marie-Anne de Lartigue, morte sans alliance.

2° Charles, dont l'article suivra;
3° François II de Lartigue, lieutenant au régiment de la Marine en 1680, mort sans alliance;
4° Bernard de Lartigue, volontaire au régiment d'Auvergne, non marié;
5° Jean-Paul I de Lartigue, vivant le 30 septembre 1695, et non marié;
6° Noble Pierre de Lartigue, écuyer, lieutenant au régiment de la Marche, puis maréchal des logis de la Mestre de camp du régiment de Varennes en 1693, épousa, le 20 janvier 1698, noble demoiselle Marie DE MÉLIGNAN. De ce mariage :

A. Robert de Lartigue, sieur du Courregeot,
B. Louis de Lartigue, baptisé le 14 février 1700,
} morts sans alliance;

7° Georges de Lartigue, vivant le 28 mai 1678;
8° Jean de Lartigue, lieutenant, tué à l'armée d'Italie;
9° Blaise de Lartigue, lieutenant au régiment de la Marche en 1699;
10° Fritz de Lartigue, volontaire au régiment d'Auvergne en 1695, mort sans alliance;
11° Jean-Paul II de Lartigue, sieur du Hau, lieutenant au régiment d'Auvergne, marié N... DAYDIER DE BÉTOULIN, dont :

Noble Charles de Lartigue, sieur du Hau, né en 1696, servit pendant dix-huit ans comme volontaire dans les régiments de Rivière, de Gensac et de Flandre. Ses blessures l'ayant forcé à quitter l'armée, il épousa : 1° le 11 octobre 1735, N... DU PUY DE MAULMONT; 2° en 1740, demoiselle Marie BAJOLLE. Du premier lit, cinq filles et un fils :

a. N... de Lartigue,
b. N... de Lartigue,
c. N... de Lartigue,
d. N... de Lartigue,
e. N... de Lartigue,
} dont on ignore le sort;

f. Noble Joseph de Lartigue, sieur du Hau, capitaine au régiment de Bourgogne. Les blessures qu'il avait reçues au siége de Louisbourg l'ayant contraint

se retirer du service, il épousa demoiselle Thérèze DE LA GARDE, et mourut sans enfants au mois d'avril 1803.

Du second lit :

g. Marie-Charlotte de Lartigue,
h. Sirène de Lartigue,
i. Louise de Lartigue,
} mortes sans alliance;

j. Marie de Lartigue, morte religieuse de Sainte-Ursule, au Vilar;

k. Gabriel de Lartigue, né le 1er mai 1750, prêtre bénéficiaire de l'église cathédrale de Condom;

l. André de Lartigue, né le 8 novembre 1755, prêtre, mort curé de La Mothe-Bardigues, dans l'ancien diocèse de Lectoure, le 28 octobre 1846.

12° Marie-Paule de Lartigue, décédée sans alliance;

13° Françoise de Lartigue, vivante le 30 septembre 1695;

14° Isabeau de Lartigue, non mariée;

15° Magdeleine de Lartigue, épouse de Mathieu du Barry, sieur de La Salle, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons.

IX. Noble Charles DE LARTIGUE, écuyer, seigneur du Petit-Goalard, prit possession de cette terre, après la mort, sans enfants mâles, de Jean de Lartigue, son neveu, en vertu de la substitution portée dans le testament de sa mère. Il servit dix ans volontaire dans le régiment de Flandres; fut maintenu dans sa noblesse par Bazin de Bezons, intendant de Bordeaux, le 27 mars 1699, et épousa : 1° demoiselle Marie-Adrienne DONSENOR; 2° le 25 juin 1698, noble demoiselle Marie-Anne DE NOAILLAN, sa cousine germaine. Du premier lit :

1° Noble François I de Lartigue, écuyer, sieur du Petit-Goalard, épousa, selon contrat du 11 novembre 1715, Marie DE NOAILLAN, sa cousine germaine, et mourut sans enfants le 26 avril 1753;

2° Pierre de Lartigue, sieur de La Prade, lieutenant au régiment de la Marche, épousa, selon contrat du 20 juillet 1717, demoiselle Marie POMADÈRE, dont :

Noble François de Lartigue, né le 18 avril 1723, mort jeune.

3° Jean de Lartigue, né le 2 décembre 1680, lieutenant au régiment de la Marche, mort sans alliance le 10 novembre 1718, au Puy-Saint-André, près Briançon, diocèse d'Embrun.

Du second lit :

4° François II, qui a continué la postérité;

5° Marie de Lartigue, morte sans alliance, après avoir institué héritier Joseph du Bernet, écuyer, son cousin;

6° Jeanne de Lartigue, née le 12 novembre 1707, filleule de noble Arnaud Coulomé de Liron, épousa le sieur Fomblan;

7° Thérèze de Lartigue, mariée au sieur de Barrat.

X. Noble François DE LARTIGUE, écuyer, sieur du Petit-Goalard, épousa, par acte

du 7 janvier 1735, demoiselle Françoise D'ARODES DU TOURONNA, fille de noble Gabriel d'Arodes du Touronna, conseiller du Roi, son juge et magistrat civil et criminel de la ville de Mézin, et de dame Jeanne de La Fitte, sœur de Catherine de La Fitte, épouse de Jean Gerbous, sieur de Larnau, ancien maire de la ville de Mézin. De ce mariage :

1° Jean de Lartigue, né le 18 août 1736, mort jeune;
2° André, qui continue la descendance.

XI. Noble André DE LARTIGUE, écuyer, sieur du Petit-Goalard, né le 10 mars 1739, épousa, par contrat du 9 mai 1757, demoiselle Marie DES CAMPS DE LA GRAULA, fille de feu Jacques des Camps de La Graula, ancien officier d'infanterie, et de demoiselle Anne de Saint-Marc. De cette union :

1° André de Lartigue, né le 24 février 1758, prêtre et chanoine, mort à Réau en 1803;
2° Gabriel-Édouard, qui continue la postérité;
3° Jean-Baptiste de Lartigue, né le 26 novembre 1763, mort sans postérité;
4° Marie de Lartigue, née en 1768, morte le 24 novembre 1776.

XII. Noble Gabriel-Édouard DE LARTIGUE, écuyer, sieur du Petit-Goalard, né en 1760, servit plusieurs années en qualité de volontaire sous le règne de Louis XVI, et se maria avec demoiselle Antoinette DE YRIARTE, dont il eut un fils et quatre filles, qui se sont toutes mariées, savoir :

1° Vincent, dont l'article suit;
2° Magdeleine de Lartigue;
3° Agathe de Lartigue;
4° Adélaïde de Lartigue;
5° Joséphine de Lartigue.

XIII. Noble Vincent DE LARTIGUE, écuyer, sieur du Petit-Goalard, né le 1er mai 1794, entra comme volontaire dans l'artillerie le 24 octobre 1810; fit la campagne de 1812, en Espagne; fut fait prisonnier de guerre le 14 août de la même année, et envoyé sur les pontons d'Angleterre. Remis en liberté le 8 juin 1814, il fut congédié le 6 octobre 1815, et épousa, le 25 février 1824, demoiselle Julie Olympe DE LABAT DE CIVRAC. De ce mariage :

1° Édouard I de Lartigue, mort sans alliance le 21 septembre 1852, à l'âge de 28 ans;
2° Joseph de Lartigue, mort en bas âge;
3° Édouard II de Lartigue, mort le 22 février 1856, à l'âge de 19 ans;
4° Désirée de Lartigue, épouse de M. Philip, morte le 12 octobre 1857.

NOTA. — Noble Guillaume-Joseph de Lartigue de Cazaux, président au Parlement de Bordeaux, épousa, le 18 octobre 1780, demoiselle Marguerite-Thérèze-Fortunée DE TAILLEFER, fille de Henry-Jacques de Taillefer, chevalier, seigneur, marquis de Barrière et de Vergt, comte de Roussille, et de Suzanne-Thérèze d'Arlot de Frugie de La Roque.

BRANCHE DE LARTIGUE, BARONS DE GOUEYTES.

VIII. Noble Pierre DE LARTIGUE, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant particulier au siége présidial et sénéchaussée de Condom, deuxième fils de noble Bernard de Lartigue, écuyer, seigneur de Lartigue et de Cazaux, et de Magdeleine du Gout, fut institué héritier universel par le testament de son père. Durant la première recherche de la noblesse, il était subdélégué à Condom de M. Pellot, intendant de Guienne. Il épousa, par contrat accordé le 8 septembre 1656, sous l'assistance de noble Jean-Charles de Lartigue, son frère, demoiselle Marie DE PERRICOT, fille de Mr Me Pierre Perricot, conseiller du Roi, lieutenant criminel au siége de Condom, et de demoiselle Marie de Tochebas *(acte devant* DE BATZ, *notaire royal à Condom)*. De ce mariage provinrent une fille et quatre fils, trois desquels ont formé divers rameaux que nous allons déduire ci-après, savoir :

1° Messire Jean de Lartigue, conseiller du Roi, lieutenant particulier au siége de Condom, marié, par articles sous seings privés arrêtés au mois d'août 1672, avec demoiselle Marie DU CAUZÉ, fille de noble Hérard du Cauzé, seigneur de Nazelles, et de demoiselle Marie de Mellet, sa femme. Ces articles furent reconnus par les parties le 19 avril 1673, devant Corne, notaire royal à Condom. Jean de Lartigue fit registrer ses armoiries en l'Armorial Général de France, à Condom, comme le constate un certificat signé D'HOZIER, délivré à Paris le 15 avril 1698. De ce mariage :

A. Érard de Lartigue, sieur de Cahuzac, conseiller du Roi, premier président au siége présidial de Condom, épousa, par articles accordés le 13 avril 1711, demoiselle Ursule DE BERGUE D'ESCALUP, fille de feu noble Jean de Bergue d'Escalup, écuyer, et de dame Catherine de Licterie. Le contrat fut passé devant Le Moine, notaire royal à Bordeaux, en présence de nobles Joseph-Marie, Antoine et Pierre de Lartigue, oncles paternels du futur; noble François de Lartigue, écuyer, seigneur du Petit-Goalard, et noble Pierre de Lartigue, écuyer, seigneur du Courregeot, ses cousins germains. Les futurs époux reçurent la bénédiction nuptiale le 23 avril 1711, par les mains de Monseigneur l'Évêque de Condom *(Extrait des registres des mariages de l'église paroissiale de Saint-Morillon, diocèse de Bordeaux, délivré le 7 mai 1711 par le sieur* FLAHAUT, *curé de Saint-Morillon)*. De ce mariage :

Messire Jean de Lartigue de Cahuzac, écuyer, conseiller du Roi, président au siége présidial et sénéchal de Condom, épousa, par contrat de mariage accordé le 13 septembre 1741, au château de Terraube, sénéchaussée de Condom, devant La Capère, notaire royal, noble demoiselle Angélique-Olive DE MONTLEZUN DE SAINT-PESSERRE, fille de feu messire François de Montlezun de Saint-Pesserre, seigneur dudit lieu, et de dame Jeanne-Marie de Narbonne. Il fit son testament olographe le 28 décembre 1751, et voulut, par cet acte, être inhumé dans la sépulture ordinaire de sa famille; déclara avoir eu de son mariage un fils et deux filles, et institua ses héritières universelles la dame de Bergue d'Escalup, sa mère, et ladite dame de Montlezun, sa femme. Ce testament, signé LARTIGUE, *testateur*, fut suscrit le même jour, par acte passé devant La Capère, notaire royal à Condom, et fut ouvert par ledit La Capère, notaire, le 26 juin

1752, à la requête de ladite dame Angélique-Olive de Montlezun de Saint-Pesserre, alors veuve dudit messire Jean de Lartigue, écuyer. Dudit mariage :

I. François-Saturnin de Lartigue, écuyer, né le 15 novembre 1747, ondoyé le même jour, reçut le supplément des cérémonies du baptême le 19 même mois *(Extrait des registres baptistaires de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Condom, délivré le 1er novembre 1765 par le sieur* DU LÉON, *archiprêtre de Condom, et légalisé)*. Le 2 juin 1767, il obtint de Louis-Pierre d'Hozier, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, juge d'armes de la Noblesse de France, un certificat constatant qu'en conséquence des titres énoncés ci-dessus à partir de 1571, ledit François de Lartigue, qui avait pour armes : *de gueules, au lion d'or*, était en droit de jouir de tous les honneurs, prérogatives et avantages réservés à l'ancienne Noblesse du Royaume (*signé* D'HOZIER). Il mourut jeune et sans postérité.

II. Ursule de Lartigue;

III. Marie-Ursule de Lartigue, mariée à noble N... de Patras de Campaigno, auquel elle porta les biens de sa branche.

B. Marie de Lartigue, épouse, en 1699, de messire Bernard de Faudoas, baron de Serillac, seigneur de La Sauvetat, Martel et Auge.

2° Noble Antoine de Lartigue, écuyer, seigneur d'Arnès, capitaine au régiment de La Frette, assista, le 13 avril 1711, au contrat de mariage d'Érard de Lartigue, sieur de Cahuzac, son neveu. Il épousa, par articles sous seings privés, le 22 janvier 1680, demoiselle Hilaire DU LIN, fille de noble Guy du Lin, sieur de Bellegarde, et de Marguerite de La Barthe, dame d'Arnès. Ces articles furent reconnus par les parties le 30 novembre suivant, par acte passé devant Gailhan, notaire royal d'Aubiet. Par ordonnance rendue le 30 janvier 1698 par M. Samson, intendant de justice, police et finances en la Généralité de Montauban, sur le *vu* des titres représentés, et spécialement du jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, du 4 mai 1667, Antoine de Lartigue fut maintenu en la possession de la qualité de noble. Cette ordonnance porte qu'Antoine de Lartigue et ses enfants nés et à naître en légitime mariage jouiront des honneurs, prérogatives et priviléges dont jouissaient les gentilshommes du Royaume, à l'effet de quoi ils seraient pareillement inscrits sur le Catalogue des Nobles (*signé* SANSON). Antoine de Lartigue épousa en secondes noces, dans l'année 1700, demoiselle Hippolyte D'ISALGUIER, fille unique de noble Simon d'Isalguier, seigneur de Mérenvielle, et de demoiselle Jeanne de Chambon. Du premier lit :

A. Messire François de Lartigue, écuyer, seigneur d'Arnès et de Saint-Orens, baptisé dans l'église d'Arnès, annexe de Lillette, le 18 septembre 1681, épousa, par articles sous seings privés, le 12 juillet 1709, au château de Saint-Orens, près Gimont, demoiselle Jeanne D'ASTUGUE, fille de noble Paul d'Astugue, seigneur de Saint-Orens, et de Marie de Madronnet. De ce mariage :

a. Messire Augustin de Lartigue, écuyer, seigneur d'Arnès, gendarme de la garde du Roi, marié, par contrat passé devant Cabanis, notaire royal à Gimont, en 1742, à demoiselle N... DE LA GRAVÈRE, fille de noble Jean de Gravère, seigneur du Colomé, et de demoiselle Marie de Sudria. De cette union :

I. Messire Pierre-François de Lartigue, seigneur d'Arnès, écuyer, né en 1750, officier de cavalerie au service de S. M. le roi d'Espagne

capitaine au régiment de Monsieur-Infanterie, et chevalier de Saint-Louis, mort sans alliance à Gimont, le 25 mai 1833, à 83 ans;

II. Jean-François de Lartigue d'Arnès, lieutenant d'infanterie, porté sur la liste des Émigrés pendant la Révolution, est mort sans alliance à Peyrelongue, près Toujet, en Armagnac, le 2 août 1809, âgé de 59 ans;

III. Thérèze de Lartigue d'Arnès, religieuse, morte à Gimont, où elle s'était retirée après avoir été contrainte de quitter le cloître, au moment de la Révolution;

IV. Jeanne de Lartigue d'Arnès, née le 14 février 1761, morte en bas âge;

b. Messire Pierre de Lartigue d'Arnès, seigneur de Saint-Orens, co-seigneur de Saint-Laurent-des-Religieuses, né au château de Saint-Orens le 29 mars 1714, capitaine au régiment du Vexin, pensionné du Roi, chevalier de Saint-Louis, puis capitaine des Grenadiers-Royaux, épousa, le 28 février 1747, demoiselle Marie-Joseph DE LA TOUR, fille de messire Dominique de La Tour, seigneur en partie de Saint-Laurent-des-Religieuses, de Lartigue et de La Coutère, et de dame Henriette de La Fage. De cette union :

I. Messire Dominique de Lartigue d'Arnès, seigneur de Saint-Orens, co-seigneur de Saint-Laurent-des-Religieuses, né le 29 juillet 1749, fit ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire, et obtint à cet effet un certificat de d'Hozier, le 16 juillet 1760. Devenu capitaine au régiment des Dragons du Roi, il épousa, le 2 juillet 1807, Jacquette-Marguerite DE BARÉGE, fille de messire Jean-François de Barége, seigneur de Lutilhous, Caharet, Esbararts, Le Verger et La Part, et de dame Georgette de Binos de Guran. Il mourut le 13 février 1823, et laissa de sondit mariage :

1° Marie-Louise-Aimée de Lartigue d'Arnès de La Coutère, née le 23 avril 1808, mariée, le 8 avril 1829, à Valentin Dougnac de Saint-Martin, capitaine au 2e régiment d'infanterie légère, décoré de la Légion-d'Honneur, dont :

Marie-Caroline-Henriette Dougnac de Saint-Martin;
Cécile-Marguerite-Alphonsine Dougnac de Saint-Martin;
Georges-Jules Dougnac de Saint-Martin, sous-lieutenant au 6e hussards;
Henry-Louis Dougnac de Saint-Martin, sous-lieutenant au 28e de ligne;
Thérèze-Marie-Georgette Dougnac de Saint-Martin;
Louise-Marie-Henriette Dougnac de Saint-Martin;

2° Adèle-Henriette de Lartigue d'Arnès de La Coutère, né le 24 avril 1810, mariée, le 25 septembre 1827, à Jean-Louis-Alphonse d'Orcival de Peyrelongue, dont :

Louise-Henriette d'Orcival, mariée, le 21 avril 1852, à Édouard de Saremejane, capitaine au 6e hussards;
Joseph-Jean d'Orcival;
Augustine-Louise d'Orcival, mariée, le 19 juin 1855, à Louis-Joseph d'Orcival de Peyrelongue, son cousin;
Henry-Maxime d'Orcival;

II. Messire Noël-Pierre-Henry de Lartigue d'Arnès, né le 24 décembre

1763, prêtre, émigra en Espagne, fut nommé, à sa rentrée en France, curé de Salerm, et y mourut en 1838;

III. Messire Louis-Dominique de Lartigue d'Arnès, prêtre, prébendier du chapitre de Lombèz, émigra aussi en Espagne, et à sa rentrée en France fut nommé curé de Montpezat, où il mourut au mois de janvier 1836;

IV. Toinette-Josèphe-Henriette de Lartigue d'Arnès, née le 3 décembre 1751;

V. Toinette-Magdeleine-Bernarde de Lartigue d'Arnès, née le 13 février 1753, morte religieuse professe du couvent noble de Longages;

VI. Anne-Louise-Josèphe de Lartigue d'Arnès, née le 18 mars 1757, religieuse professe du couvent du Paradis, morte au château de La Coutère, le 16 avril 1847;

VII. Magdeleine-Julie de Lartigue d'Arnès, née le 6 février 1765, morte le 16 du même mois.

c. Élisabeth-Isambeau de Lartigue d'Arnès, épouse de Jean-Baptiste de Vinter d'Avezan, seigneur de Francs;

d. Calixte de Lartigue d'Arnès, vivante en 1734, décédée sans alliance;

B. Jean I de Lartigue, sieur de Bellegarde, mort jeune et sans postérité;

C. Antoine de Lartigue, prêtre et chanoine de l'église collégiale du Mas-d'Agenois;

D. Jean II de Lartigue, prêtre, curé de Saint-Pé et de Montlezun;

E. Joseph de Lartigue, sieur de La Barthe, chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de Picardie, mort sans alliance.

Du second mariage d'Antoine de Lartigue avec Hippolyte d'Izalguier sont provenus :

F. Noble Guy de Lartigue, écuyer, seigneur de Mérenvielle, marié, le 17 mai 1729, à demoiselle Henriette-Marthe DE RUBLE, fille de noble Nicolas-Joseph de Ruble, sieur de La Cour, et de demoiselle Henriette-Marthe de Cirol. Il testa le 22 janvier 1756, nomma sa seconde femme, dame Marguerite DE SAINT-SALVY, et mourut le 4 février 1756, laissant de son premier mariage :

a. Messire Henry-François de Lartigue, écuyer, seigneur de Mérenvielle, épousa, le 5 février 1760, Marie-Françoise-Sylvie TARDY DE MONTRAVEL DE GRANDPRÉ, fille de feu messire François Tardy de Montravel de Grandpré, commandant d'un bataillon du régiment de Turenne, chevalier de Saint-Louis, et de feue Marie-Anne de Godefroy. Il est mort à Mérenvielle le 9 septembre 1814, âgé de 84 ans, et a laissé de sondit mariage :

I. Messire Joseph-Henry-Hippolyte de Lartigue, seigneur de Mérenvielle, né le 1er décembre 1760, mort à Paris sans alliance, après avoir vendu ses biens, vers 1814;

II. Pierre-Antoine-Marie de Lartigue de Mérenvielle, né le 5 décembre 1763, fit ses preuves de noblesse pour le grade de sous-lieutenant en 1785, et fut nommé cadet gentilhomme dans le régiment de Beaujolois. Il est mort à Toulouse le 29 octobre 1842, âgé de 80 ans, avec le grade de chef de bataillon réformé et la dignité de membre de la Légion-d'Honneur, veuf, sans enfants, de Jeanne-Geneviève SAPÈNE.

b. Pierre de Lartigue de Mérenvielle, *dit* le Chevalier de Mérenvielle, né le 20 mai 1733, capitaine au régiment de Beaujolois, chevalier de Saint-Louis, mort sans alliance;

c. Hippolyte-Marie de Lartigue de Mérenvielle, mariée, le 17 décembre 1767, à messire Jacques-François de Bernard, lieutenant au régiment d'Alsace, née le 20 juin 1730;

d. Jeanne-Josèphe de Lartigue de Mérenvielle, née le 18 avril 1734, morte avant le 22 janvier 1756, date du testament de son père.

G. Jeanne de Lartigue, épouse de N... Bouat, docteur en médecine.

3° Pierre, qui continue la descendance;

4° Joseph-Marie de Lartigue, prêtre, docteur en théologie, chanoine, archiprêtre de la ville du Mas-d'Agenois;

5° N... de Lartigue, épouse de noble Paul de Goyon, sieur de Verduzan, conseiller du Roi au présidial de Condom.

IX. Noble Pierre DE LARTIGUE, écuyer, seigneur de Montbernard et de Solanserre, habitant de la paroisse de Saint-Pierre de Condom, aide-major au régiment de Pelleport, épousa : 1° sous l'assistance de noble-Antoine de Lartigue, seigneur d'Arnès, son frère, par contrat passé le 17 juillet 1699, devant Théaux, notaire royal, et insinué au sénéchal de Bigorre, le 14 novembre suivant, demoiselle Thérèze DE CARRÈRE; 2° par articles sous seings privés, arrêtés le 14 juillet 1702, au château de Solanserre, diocèse et comté de Comminges, sénéchaussée de Toulouse, demoiselle Louise DE SOLANSERRE, fille légitime de noble François de Solanserre, seigneur dudit lieu et de Montbernard, et de dame Marguerite d'Oufroy. Les futurs époux reçurent la bénédiction nuptiale dans la chapelle de Notre-Dame de Solanserre, le 28 septembre 1702, en présence de : noble François de Solanserre, seigneur dudit lieu, père de l'épouse; noble Bernard de Marceillan de Saint-Pastou, neveu; noble Melchior de Pontchevron, seigneur de Figas, etc. *(Extrait des registres de mariages de l'église paroissiale de Montbernard, diocèse de Comminges, délivré le 29 janvier 1721, par le sieur* DE LISLE, *curé de Montbernard; légalisé le 1er février suivant par* Jean PALISSARD, *commissaire du Roi, son magistrat en la judicature de Comminges, siége de l'Ile en Dodon).* Pierre de Lartigue fut maintenu dans sa noblesse de race par jugement rendu à Montauban, le 26 juin 1715, par M. Laugeois, intendant et commissaire subdélégué (*signé* LAUGEOIS). Il eut de son second mariage :

1° Jean-Bernard, dont l'article suivra;

2° Marguerite-Françoise de Lartigue, jumelle du précédent, née et morte le 30 juillet 1703.

X. Noble, messire Jean-Bernard DE LARTIGUE, écuyer, seigneur de Solanserre, ontbernard, Escavagnous, Larouzet, Aspet et autres places, baron de Goueytes, itaine de cavalerie, habitant de la paroisse de Saint-Laurent, naquit le 30 juillet 3, fut baptisé le lendemain, et tenu sur les fonts par noble Bernard de Marceillan-t-Pastou et dame Marguerite de Solanserre, mère du même sieur de Saint-Pastou, ieur de Boussas, en Armagnac *(Extrait des registres de baptêmes de l'église issiale de Montbernard, diocèse de Comminges, délivré le 29 janvier 1721, par*

ntbernard, Aspet, Le Castera, Aubiac, baron de Goueytes et autres places, né n 1738, capitaine au régiment de la Couronne-Infanterie, fit les campagnes e de sept ans, et se retira à Goueytes après la paix. Comme seigneur du na les délibérations des États de Foix, le 29 novembre 1771. Maire de olvestre de 1775 à 1787, il donna sa démission à cette dernière date; de Lartigue devint ensuite commandant des gardes nationales avec le l fut dénoncé comme noble et aristocrate en 1792, et se retira à ura caché pendant deux ans. Il mourut en 1794, peu après être aine de Goueytes. M. de Lartigue avait épousé, par contrat ut 1766, demoiselle Jeanne-Marie-Élisabeth DE COURDURIER, fille de nessire Jean-Baptiste de Courdurier, seigneur de Campagne, Sabarat et mont, avocat au Parlement de Toulouse, et de feue dame Marie-Magdeleine nieux, dame de Montbrun et de Mérigou. De ce mariage sont provenus :

1° Jean-Joseph-François-Bernard de Lartigue de Goueytes, né le 24 février 1767, fit ses preuves de noblesse pour être admis à l'École royale militaire, selon certificat de d'Hozier, du 9 septembre 1777, et fut lieutenant d'infanterie au régiment de Picardie. Il épousa, le 3 mai 1806, demoiselle Christine DOMINGON DE LASSUS, et à la deuxième Restauration (1815), fut nommé commandant des gardes nationales de Montesquieu-Volvestre. Il est mort sans postérité le 20 août 1822;

2° Jean-Baptiste-Marie de Lartigue d'Aubiac, né le 9 avril 1768, entra fort jeune au service du roi d'Espagne, en qualité de garde du corps, et parvint au grade de lieutenant-colonel de hussards. Rentré en France en 1813, il mourut au mois d'août 1822, laissant de son mariage, contracté à Palma avec doña EYMAR, fille de don Eymar :

A. Isabelle de Lartigue, épouse Brunet;

B. Christine de Lartigue, épouse Pradères;

3° Charles de Lartigue, né le 16 décembre 1773, vice-président du Tribunal de première instance de Toulouse, membre de la Légion-d'Honneur, du Conseil municipal de la ville de Toulouse et du Conseil général de la Haute-Garonne, est âgé de 85 ans, et a eu de son mariage, contracté en 1805, avec demoiselle Marie-Anne-Catherine-Gabrielle-Adelaïde D'ORLIAC, fille de noble Louis-Guillaume d'Orliac, juge au Tribunal de première instance de Toulouse, ancien député de Toulouse à la Constituante, et de dame Marie-Bernarde de Cabaré :

A. Marie-Bernard-Pierre-Paul-Théodore de Lartigue, né le 18 janvier 1810, actuellement prêtre curé de la paroisse de Saint-Exupère de Toulouse, et chanoine de l'évêché de Limoges;

B. Marie-Élisabeth-Louise-Isabelle de Lartigue, née le 22 janvier 1808, non mariée;

C. Marie-Élisabeth-Bourguigne-Mathilde de Lartigue, née le 14 mars 1812, mariée, le 30 avril 1833, à Léon-Pierre-Louis-Marie de La Broquère, dont :

Marie-Léontine-Mathilde-Caroline de La Broquère, née le 22 juin 1840;

D. Marie-Bernarde-Élisabeth-Joséphine de Lartigue, née le 5 février 1815, mariée, le 22 juin 1839, à Eugène-Pierre-Marie de Joly, dont :

Marie-Caroline-Marguerite de Joly, née le 10 janvier 1843;
Marie-Gabrielle-Jeanne de Joly, née le 13 février 1844;
Louise-Marie-Paule de Joly, née le 21 juin 1851;

4° Jean-Baptiste-Dominique de Lartigue, né et mort le... 1778;

5° Jean-Pierre-Mathieu, qui a continué la descendance;

6° Jean-Bertrand-Louis-Gabriel de Lartigue, né le 14 février 1784, servit dans les gardes du corps du roi d'Espagne. Il fut nommé sous-lieutenant dans la légion de Marie-Thérèze, ou de la Haute-Garonne, qui fut formée à Toulouse en 1815, et qui devint ensuite 17e de ligne; fit, en 1823, la campagne d'Espagne en qualité de lieutenant de grenadiers; donna sa démission aussitôt après, et se retira à Montesquieu-Volvestre, où il réside actuellement. Il n'a pas contracté d'alliance;

7° Charlotte-Rose-Marie de Lartigue, née le 22 juin 1769, mariée à noble François Bourguigne, chevalier des Égaulx de Nolet, dont :

Auguste des Égaulx de Nolet;

8° Louise-Catherine de Lartigue, née le 12 avril 1771,
9° Marie-Françoise de Lartigue, née le 29 septembre 1772,
10° Marie-Joséphine de Lartigue, née le 9 janvier 1776,
} mortes en bas âge;

11° Jeanne-Marie-Justine de Lartigue, née le 22 avril 1777, mariée avec don Eymar, à Palma, capitale de l'île Majorque, frère de l'épouse de Jean-Baptiste-Marie de Lartigue d'Aubiac;

12° Rose-Adelaïde de Lartigue, née le 25 octobre 1788, mariée à N... Maury, et morte sans postérité.

XII. Messire Jean-Pierre-Mathieu, baron de Lartigue-Goueytes, écuyer, né le 11 avril 1782, fut nommé maire de Montesquieu-Volvestre, le 30 juillet 1815, et juge de paix du canton de ce nom au mois d'octobre 1818. Il venait d'envoyer sa démission de cette dernière charge, après les événements de juillet 1830, lorsque parut l'ordonnance de destitution dans laquelle il se trouvait compris. M. de Lartigue s'était marié à Toulouse, le 21 avril 1809, avec demoiselle Antoinette-Louise de Fleyres, fille de feu noble François-Joseph-Guillaume-Hippolyte de Fleyres, baron de Combres, et de Marie-Antoinette-Julie de Chauliac. De ce mariage sont provenus :

1° Bernard-Julien, dont l'article suit;

2° Noble Marie-Hippolyte de Lartigue, né le 17 avril 1815, entré à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, le 22 novembre 1832; sous-lieutenant au 8e de ligne, le 20 avril 1835; servit dans ce corps jusqu'au 8 août 1851, époque à laquelle il fut nommé chef de bataillon au 16e régiment d'infanterie légère (actuellement 91e de ligne); lieutenant-colonel au 23e régiment d'infanterie légère (actuellement 98e de ligne), le 15 septembre 1854; colonel du 28e de ligne, le 26 juin 1855. Il a fait les campagnes d'Afrique de 1847 à 1854, et celle de Crimée de 1854 à 1856. Décoré de la Légion-d'Honneur, le 9 janvier 1850, à la suite du siége et de la prise de Zaatcha (Algérie); officier du même ordre, le 14 septembre 1855, à la suite du siége et de la prise de Sébastopol (Crimée); il a été, en outre, décoré de la médaille de la reine d'Angleterre et de la médaille militaire de Sardaigne.

M. le colonel de Lartigue a épousé à Avignon, le 29 janvier 1857, mademoiselle Marie-Berthe-Élisabeth-Gabrielle de Sales de Banières (de la même famille que saint François de Sales), fille de noble Claude-Jean-Marie-Henry de Sales de Banières et de madame Françoise-Mathilde-Joséphine de Réginel de Barrême, et petite-fille de messire Jacques de Sales de Banières, chevalier de Saint-Louis, colonel de cavalerie. De ce mariage :

Noble Raoul-Julien-François de Lartigue, né à Avignon le 23 novembre 1857.

3° Rose-Élisabeth-Olympie de Lartigue, née le 24 mars 1819, mariée, le 29 septembre 1837, à M. Aimé Darrouy, dont :

Fernand Darrouy;
Cécile Darrouy;
Louis Darrouy.

4° Victor-Jean-Édouard de Lartigue, né le 17 janvier 1821, mort en bas âge;

5° Marie-Héléna-Charlotte de Lartigue, née le 30 janvier 1823, mariée, au mois de juillet 1845, à M. Saint-Luc Domingon de Lassus, dont :

Marie Domingon de Lassus;
Thérèze Domingon de Lassus.

XIII. Noble Bernard-Julien, baron DE LARTIGUE-GOUEYTES, né le 9 juin 1810, au château de Goueytes, s'est marié à Saint-Ybars, le 19 novembre 1839, avec mademoiselle Augusta-Jeanne DE DONAULD, fille de feu Henry-Louis-Honoré de Donauld et de dame Marie-Louise-Antoinette-Françoise de La Passe. De cette union :

1° Noble Pierre-Louis-Arthur de Lartigue de Goueytes, né au château de Goueytes le 16 mai 1841;

2° Noble Bernard-Louis-Albert de Lartigue de Goueytes, né le 10 mai 1842, mort à l'âge de 11 mois;

3° Marie-Louise-Hermance de Lartigue de Goueytes, née le 20 juin 1851.

DE BOTET, ANCIENNEMENT DE BOUTET DE LA CAZE,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, sieurs DE LA CAZE, LA COSTE, LA PEYRÈRE, GARBAY, VIGNOLES, MASSILOS, etc.; — *en Condomois et Bazadois, sénéchaussée de Casteljaloux.*

ARMES : *De sinople, au lion d'or, traversé d'une flèche de gueules; au chef d'argent, chargé de 3 étoiles d'azur.* Casque taré au tiers, orné de ses lambrequins de sinople, d'or, de gueules, d'argent et d'azur, et sommé d'une couronne de comte.

La maison noble, fief et seigneurie de Boutet, situés entre Condom et Casteljaloux, ont donné le nom et l'origine à une ancienne famille connue par chartes dès le commencement du XIIe siècle.

Quatre cents ans après, cette famille paraît s'être divisée en deux branches principales, au sujet desquelles nous possédons les détails suivants :

La branche aînée continua de posséder le fief qu'elle avait eu pour berceau.

Le 30 août 1461, l'illustre et magnifique prince Charles, seigneur d'Albret, comte de Dreux et de Gaure, captal de Buch, fit donation à noble et honorable homme Pierre DE BOUTET *(de Botteto)*, damoiseau, seigneur de La Salle de Beauregard, de la maison noble de Salles et de ses appartenances, dans la juridiction de Lavardac, diocèse de Condom, pour le récompenser de ses services et de la grande dépense qu'il avait faite à la guerre et au fait des armes, sous son commandement. Pierre de Boutet, qualifié écuyer, sieur de La Gardelle, fournit le dénombrement de ce dernier fief le 5 mai 1462. Il eut pour fils :

Amanieu DE BOUTET, qui fut père de :

1° Noble François de Boutet, écuyer, sieur de Beauregard et de La Gardelle. Les consuls de Condom ayant prétendu assujettir au paiement des tailles la maison noble de La Gardelle, François de Boutet se pourvut devant le Parlement de Guienne, siégeant en qualité de Cour des Aydes, et sur l'exhibition qu'il fit de plusieurs titres de famille, obtint de ladite Cour, le 5 mars 1573, un arrêt qui déclarait nulles lesdites taxes. Dès le 10 janvier de la même année, il avait fait vente à Manaud d'Araignes de la maison noble de Boutet et de ses dépendances. Celui-ci la vendit à Aymeri de Montlezun, qui l'aliéna en faveur de Jean de Lescout, *dit* le capitaine Miramont, et celui-ci en faveur de Jean de Boutet, frère du premier vendeur. François de Boutet mourut vers 1583.

2° Antoine de Boutet fut père de deux filles, mariées aux sieurs de Salles et Camarade;

3° Noble Jean de Boutet, seigneur dudit lieu, passa contrat de baillette de certains biens à Jean Courruet, marchand de Blaziert, le 5 octobre 1566. Il racheta, le 10 juin 1583, la maison noble de Boutet, des mains de Jean de Lescout, *dit* le capitaine Miramont.

La postérité de Jean de Boutet, troisième fils d'Amanieu, subsistait encore en 1755, en la personne de François de Boutet, écuyer, sieur de Beauregard, habitant de la banlieue et juridiction de Condom, qui, à cette date, fit la production de ses titres devant la Cour des Aydes de Guienne, pour prouver la nobilité de ses biens. Il ne possédait plus la seigneurie de Boutet, qui avait passé dans la maison de Mellet par le mariage de dame Claude de Boutet, damoiselle de La Gardelle, petite-fille dudit noble Jean de Boutet, avec Me Robert de Mellet, écuyer, sieur de Fondelin, conseiller du Roi, président en son Élection de Condomois et Bazadois, en 1667.

Comme on le verra par la généalogie qui va suivre, le nom de la famille DE BOUTET DE LA CAZE s'est transformé définitivement en celui de Bôtet au commencement du XVIIIe siècle. Cette altération, dont on trouve des usages nombreux à cette époque, est néanmoins plus conforme à l'ancienne orthographe latine DE BOTTETO.

La branche de La Caze paraît s'être détachée vers 1520 de la maison de Boutet, et avoir pour auteur François de Boutet, dont nous avons parlé ci-dessus, fils aîné d'Amanieu de Boutet, sieur de Beauregard et de La Gardelle, qui aurait eu lui-même pour fils N... de Boutet, tué à Cérisoles, en 1544. La concordance des temps, des lieux et des prénoms, autorise et pourrait justifier au besoin cette origine, sans parler de l'importance dont jouit la branche de La Caze jusqu'à sa décadence, c'est-à-dire jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes. Ses titres ayant disparu à cette époque et durant les persécutions que ses membres protestants eurent à subir, il serait difficile aujourd'hui, pour ne pas dire impossible, de préciser l'instant de la séparation des branches.

La famille de Boutet de La Caze a, néanmoins, conservé la trace de ses armoiries sur un cachet dont la forme et la vétusté dénotent au moins trois cents ans d'existence. Ce cachet porte les armes que nous avons décrites, et est timbré d'un casque orné de lambrequins, particularité qui à elle seule suffirait pour constater l'extraction noble et l'ancienneté de cette famille, puisqu'il n'était permis qu'aux gentilshommes de porter des armes timbrées.

Quoi qu'il en soit, la maison de La Caze a été en droit, pour plusieurs causes, de jouir des prérogatives de la noblesse dont elle faisait partie dans le Condomois.

Militaire de 1544 à 1686, elle pourrait invoquer l'édit du roi Henry IV, du 27 mars 1600, qui porte que trois générations de capitaines, de lieutenants ou d'enseignes dans les troupes, confèreront la noblesse héréditaire à leur famille.

Les lieutenants généraux de sénéchaussées et les lieutenants civils et criminels étaient en droit de prendre les titres de conseiller du Roi, nobles et écuyers, en vertu de la déclaration royale du 6 mai 1692.

Les maires des bonnes villes et communautés du Royaume jouissaient de tous les priviléges de la noblesse, en vertu de l'édit du mois de juillet 1690 et édits subséquents.

Enfin, les conseillers à la Cour des Aydes de Guienne, jouissant de la noblesse personnelle, transmettaient au deuxième degré la noblesse héréditaire à leurs descendants.

On remarquera que la maison de La Caze compte parmi ses ancêtres toutes les catégories de services dont nous venons de donner l'énumération.

I. N... DE BOUTET, sieur DE LA CAZE, capitaine, fut tué à la bataille de Cérisoles, le 14 avril 1544, et laissa pour fils :

II. Bonnet DE BOUTET, sieur DE LA CAZE, épousa en 1574 demoiselle Suzanne DES BORDES, fille de Mr Me Jacques des Bordes et de demoiselle Suzanne de Corcelles *(acte devant* PONCET, *notaire royal à Bordeaux)*, dont :

III. Jean-François DE BOUTET, sieur DE LA CAZE, marié en 1632 avec Antoinette DU CASTAING, et membre de l'Église réformée, eut, durant la minorité de Louis XIII, de fréquents rapports avec le duc de La Force, chef des protestants de Guienne. Nous trouvons sous l'année 1652 un ordre et commission de major, donnés au capitaine de Boutet de La Caze par M. le prince de Conty, et conçus en ces termes :

« Étant dûment informé de l'expérience, valeur, probité et bonne volonté de Jean Bôtet, » sieur de La Caze, et de sa fidélité au service du Roi, sous le bon plaisir de Sa Majesté, lui » avons donné et donnons par ces présentes pouvoir et commission de commander dans la » ville et juridiction de Casteljaloux, en Albret, en qualité de major pour le service du Roi, etc. »

Signé DE BOURBON.

Par Monseigneur :

MEURET DE LA TOUR.

Dès 1651, le capitaine de Boutet de La Caze avait obtenu de M. le comte de La Rivière une exemption pour ses maisons et métairies situées dans les juridictions de Casteljaloux et La Bastide. Le duc de Candale lui délivra deux passeports signés de sa main, l'un le 25 mars 1653, l'autre en avril 1654. Lors du dernier siége de la ville de Casteljaloux par les troupes du comte de Marchin et de Balthazar, le sieur de La Magdeleine, qui était gouverneur de la place, ayant été accusé de trahison par les habitants, abandonna Casteljaloux pour pourvoir à sa sûreté personnelle; mais il fut repris non loin des murs de la ville et fusillé comme traître. Le major de Boutet de La Caze, obéissant à une impérieuse nécessité du service, prit immédiatement le commandement de la place, et signa une capitulation réclamée par les circonstances. Cette capitulation n'ayant pas été observée, un procès lui fut intenté, et, à cette occasion, les jurats de Casteljaloux et habitants principaux lui délivrèrent en 1654 trois attestations successives, constatant qu'il avait exercé pendant plusieurs années les charges de capitaine et major de leur ville, à la satisfaction de tous.

Jean-François de Boutet laissa de sondit mariage :

1° François, dont l'article suit;

2° Antoinette de Boutet, mariée à Jean de Capdeville, et morte sans enfants;

3° Rose de Boutet, mariée à Gabriel Augier, sieur de Massilos, dont la descendance s'est éteinte en 1789, dans la personne de Gabriel Augier, sieur de Massilos, capitaine de cavalerie au régiment de Clermont-Prince, chevalier de Saint-Louis, lequel a légué ses biens à la famille de Boutet de La Caze.

IV. François DE BOUTET DE LA CAZE, Ier du nom, lieutenant général au siége de Casteljaloux, par l'acquisition de cette charge qu'il fit, le 8 janvier 1680, de Léon de Bacoue (protestant converti, devenu évêque de Glandève), fut pourvu, en novembre 1692, de la charge de conseiller du Roi, maire perpétuel et héréditaire de la ville et juridiction de Casteljaloux. A la suite de la révocation de l'Édit de Nantes, François de Boutet fut pris avec son beau-frère, Augier de Massilos, et tous deux furent renfermés au Château-Trompette, puis à la Bastille; la maison de La Caze fut démolie, le cimetière des aïeux de la famille fut profané, et la plupart des biens furent confisqués. Rendu plusieurs années après à la liberté, François de Boutet, dépossédé de ses charges, ne chercha qu'à se faire oublier, et vécut dans l'isolement. Il s'était marié, le 14 octobre 1672, par contrat de Duvigneau, avec Jeanne DE GARBAY, fille de Gédéon de Garbay et de Marie d'At, dont une sœur avait épousé le marquis de Jaucour, et une autre était mariée à N... de Sylvestre. Il laissa de ce mariage :

1° François, dont l'article suit;
2° Gabriel de Boutet de La Caze, sieur de Vignoles, mort sans enfants.

V. François DE BOUTET DE LA CAZE, sieur de Garbay, IIe du nom, pourvu, le 27 décembre 1711, de l'office de lieutenant particulier civil et criminel au sénéchal de Casteljaloux, pour le duc d'Albret et le Roi, mourut jeune, et eut de son mariage avec demoiselle Anne-Dida JOLY DE BONNEAU :

1° François, dont l'article suivra;
2° Nicolas de Bôtet, mort jeune;
3° Dom Pierre de Bôtet de La Caze, entra en religion dans l'ordre des Bernardins, devint prieur de l'abbaye de Fontguilhem, puis de celle de Cadouin, en Périgord. Il y périt assassiné en 1792;
4° Gratian de Bôtet de La Caze, sieur de La Peyrère, embrassa jeune la carrière militaire, et commença à porter les armes dans le régiment de Limosin; il y était capitaine des grenadiers, et mourut, le 13 octobre 1747, à 26 ans, des suites de plusieurs blessures qu'il avait reçues au siége du fort Zilo *(Certif. signé* SAINT-MAURICE, *major du régiment de Limosin)*;
5° Anne de Bôtet de La Caze, mariée, le 9 août 1752, à Joseph Lafon de Guillemasse;
6° Rose de Bôtet de La Caze.

VI. François DE BÔTET DE LA CAZE, IIIe du nom, pourvu, en 1726, de l'office de lieutenant particulier au siége de Casteljaloux, prit alliance avec Marie VEYRIES DE LA COSTE, fille de N... Veyries de La Coste, capitaine de cavalerie, et de Jeanne La Gardère du Galan. De ce mariage sont provenus :

1° Jean-Baptiste-Ferdinand, dont l'article suit;
2° Pierre de Bôtet de La Caze, prêtre, grand vicaire de l'évêché de Bazas avant la Révolution, émigra, fut aumônier du duc de Bourbon, à l'armée des Princes, et, à sa rentrée en France, nommé grand vicaire de l'archevêché de Bordeaux, mourut presque aussitôt;
3° Marie de Bôtet de La Caze, } mortes célibataires.
4° Jeanne de Bôtet de La Caze, }

VII. Messire, noble Jean-Baptiste-Ferdinand DE BÔTET DE LA CAZE, Ier du nom, écuyer, avocat en Parlement, né le 4 janvier 1739, fut d'abord lieutenant particulier au sénéchal de Casteljaloux, et fut pourvu, le 7 juin 1780, de l'office de conseiller du Roi en la Cour des Aydes et Finances de Guienne, après le décès de Pierre de Bessière. Nous citerons la teneur de la lettre qui lui fut écrite à cette occasion par M. Barret de Rivezol :

« Monsieur,

» Monsieur de Nazères et moi avons mis sous les yeux de la Cour les titres et papiers de » votre famille que vous aviez jugé à propos de nous envoyer. Ils ont très-bien servi à » justifier les droits que vous aviez à prétendre à la place de conseiller à la Cour, et l'estime » que votre mérite avait déjà inspiré à la Cour a achevé de vous obtenir son suffrage. Je » m'empresse donc, etc., etc.

» DE RIVEZOL. »

M. de La Caze ne jouit que quelques années de cette nouvelle position. Comme noble, jeté le premier du pays dans les cachots de la Terreur, ainsi que sa femme et ses jeunes enfants, il n'en sortit que le dernier, longtemps après le 9 thermidor, et mourut un mois après des suites de cette longue et dure captivité. Il s'était marié le 11 février 1775, avec Jeanne-Félicité DE BRÉZETS, de laquelle il eut *(Contrat de Me François, notaire à Bordeaux)* :

1° Jean-Baptiste-Ferdinand, dont l'article suit;
2° Anne-Françoise-Marguerite-Félicité de Bôtet de La Caze, mariée, en 1799, avec Antoine de Barbe, fils d'Arnaud de Barbe et de Rosalie de Brézets.

VIII. Noble Jean-Baptiste-Ferdinand DE BÔTET DE LA CAZE, IIe du nom, enfermé dès l'âge de 16 ans dans les prisons de la Terreur, a occupé depuis plusieurs fonctions publiques gratuites importantes. Ayant été joindre à Bordeaux M. le duc d'Angoulême, il l'accompagna dans une partie du département de Lot-et-Garonne. Il s'est marié au mois de juin 1817, avec demoiselle Jeanne-Éoline DU CASSE, dernière héritière de la famille de ce nom, qui compte parmi ses ancêtres un aide de camp de Louis XIII et divers personnages ayant servi dans l'armée et les intendances, — et par les femmes de la famille de Soulié, qui a fourni un maréchal des camps et armées du Roi sous

Louis XV, et dont les deux derniers représentants étaient l'un major, l'autre capitaine dans le régiment de Limosin, et tous deux chevaliers de Saint-Louis. De cette union :

1° Noble Jean-Baptiste-Ferdinand-Paulin de Bôtet de La Caze, marié, le 18 octobre 1852, à mademoiselle Catherine-Léontine DE MENOU, fille de Joseph-Pierre-Emmanuel-Maxime, comte de Menou, et de madame Henriette-Helmina de Cazenave de Montpeyroux. De cette union :

A. Noble Jean-Baptiste-Ferdinand-Maxime de Bôtet de La Caze, né le 3 octobre 1853 ;

B. Noble Louis-Marie-Gabriel Fernand de Bôtet de La Caze, né le 18 novembre 1855 ;

2° Anne-Marie-Louise-Éoline de Bôtet de La Caze, marié, en 1840, à Ludovic-René, vicomte de La Faye.

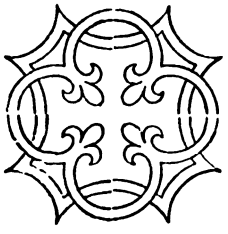

DE SARRAU,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, COMTES DE SARRAU et DE HOMBOURG; — SEIGNEURS DE GIBEL, LA CASSAIGNE, BOYNET, ARASSE, VÉZIS, NEUFON, BOURNAZEL, BRIE, SAINT-COTHAL, LA CHAUVIÈRE, ROQUEFAIRE, FAVIÈRES, PICHON, CLAIRAC, LES CORNETS, LARGILLIÈRE, ENGERVAL, LE LAC, etc.; — *en Agenois, Bordelois, Saintonge, Normandie, Picardie, Poitou, et à Paris.*

ARMES : *De sable, à 3 membres ou serres de griffons d'or, onglés d'argent.* Couronnes de marquis pour la branche DE PICHON, et de comte pour celles D'ARASSE et DE LA CASSAIGNE. Supports et cimier : trois aigles.

La famille de Sarrau, originaire de la petite ville de Montflanquin, en Agenois, et illustrée par de nombreux services militaires, civils et de magistrature, et par de brillantes alliances, a pour auteur certain Jean de Sarrau, premier consul de Montflanquin en 1610, lequel, en cette qualité, fit prêter serment de fidélité envers le roi Louis XIII aux nobles et habitants de Montflanquin, aussitôt après l'assassinat de Henry IV. Il fut anobli en 1614, pour cause de services notoires rendus au Roi et à l'État, par lettres-patentes vérifiées et enregistrées en la Chambre des Comptes le 22 septembre 1614; au Parlement de Bordeaux, le 27 janvier 1617; au bureau des finances de Guienne, le 5 février 1617; au sénéchal et présidial d'Agenois, le 7 mars 1617; et à l'ordinaire de Montflanquin, le 20 mars 1617.

Il ne faut pas confondre cette famille avec celle DE SARRAU DE LA CHAPELLE, qui existe encore dans les environs de Libourne, et dont les prédécesseurs ont possédé les seigneuries de Cruzeau, Glodin, du Sol; les co-seigneuries de la baronnie de Montberaud et du Grain. Établis à Bordeaux avant la Révolution, ceux-ci portaient : *d'azur, au pal d'argent, adextré en chef de 2 gumènes, et en pointe d'une demi-tête mouvante du pal, le tout du même, et senestré de 6 burelles d'or.*

La généalogie suivante a été exclusivement dressée sur titres : il va sans dire, par conséquent, que la primogéniture des branches et la filiation se trouvent tronquées dans l'article que le *Nobiliaire universel* de M. de Magny a consacré récemment à cette famille.

I. Me Géraud SARRAU, notaire royal et avocat en la ville de Montflanquin, testa le 12 octobre 1582. Il avait épousé : 1° honnête femme Marguerite JULIA; 2° Catherine MARRENX. Du premier lit :

1° Jean, dont l'article suit.

Du second lit :

2° François Sarrau, qui laissa pour enfants :

A. Izaac Sarrau, conseiller du Roi, receveur général des finances à Soissons, en 1618 ;
B. Josias Sarrau, secrétaire de la Chambre du Roi à la même époque.

3° Pierre Sarrau, dont nous ignorons le sort.

II. Noble Jean DE SARRAU, Ier du nom, écuyer, sieur de Boynet, de Gibel et de Vézis, premier consul de la ville de Montflanquin en 1610, fut anobli avec sa postérité, par lettres du roi Louis XIII, le 4 avril 1614. Il testa le 14 mai 1621, légua 100 livres tournois aux pauvres de la ville de Montflanquin, et mourut en 1628. Jean de Sarrau avait épousé : 1° le 21 février 1570, honnête fille damoiselle Marie DE BÉCHON, fille de Mr Me Jean de Béchon, licencié, juge royal et ordinaire des terres de Monseigneur le duc de Biron, et de demoiselle Philippe de Maillet ; 2° à Dijon, le 11 décembre 1600, damoiselle Catherine-Antoinette VALLOT. Du premier lit :

1° Jean I, dont l'article suivra ;

2° Jean II de Sarrau, marié à La Rochelle, le 7 juillet 1616, avec Marie NOUAYS, et mort sans postérité, testa le 25 décembre 1627 ;

3° Jacques de Sarrau, juge royal de la ville de Montflanquin, qui épousa en 1613 Marie LENTUSSON, dont il eut :

Jean de Sarrau, écuyer, sieur de Gibel, qui fut légataire de son aïeul Jean de Sarrau pour la maison noble de Gibel, décrétée sur Pierre de Madaillan, et pour des rentes acquises de Pierre Canet, procureur du Roi à Montflanquin. Il eut de son mariage, contracté en 1643, avec Suzanne DE BRIE DE BÉLESTAT :

a. Jean de Sarrau, écuyer, sieur de Gibel, marié en 1671 à Marie DE BERAUD DE CANTERANNE, dont :

N... de Sarrau, marié : 1° en 1702, avec Esther DE VÉDRINES, morte sans enfants ; 2° en 1723, avec Gratiane DE BONSOL, dont :

N... de Sarrau, marié en 1753 avec Marie MAUVIGNIER, dont :

N... de Sarrau, marié en 1786 avec Élisabeth DE BONNEUIL DE LANGOYRAN.

b. Jeanne de Sarrau, mariée, le 12 janvier 1673, à Jean Eyma, capitaine au régiment royal.

4° Noble Jacob de Sarrau, écuyer, seigneur de La Cassaigne, né en 1580, mort en 1629, conseiller du Roi, greffier en chef au présidial d'Agen, avait épousé en 1616 Éléonore THIEMBRONNE DE TIMBRUNE DE VALENCE, qui testa le 7 janvier 1666. Elle était issue d'une ancienne et illustre famille originaire d'Artois, représentée de nos jours par N... de Timbrune-Thiembronne-Valence, mariée avec A.-F. de Wischer, baron de Celles, maître des requêtes au Conseil d'État, et par Rosamonde de Timbrune-Thiembronne-Valence, épouse d'Étienne-Maurice, comte et maréchal Gérard. Dudit mariage provinrent deux fils puînés, tués au service, et un fils aîné :

Noble Jacob de Sarrau, écuyer, seigneur de La Cassaigne, ancien capitaine au régiment de Piémont, mort en 1673, marié, dès le 12 juillet 1643, à demoiselle

Constance-Marie DE GODAILHE, dame d'Arasse, fille de noble Arnaud de Godailhe, sieur d'Arasse, et de demoiselle Jeanne de Loubatery, dont :

a. Noble Gratien, comte de Sarrau, chevalier, seigneur de La Cassaigne et de Neufond, major du régiment de Piémont, mort en 1736. Avant la bataille de Luzara, en Italie, livrée le 15 août 1702, le camp français ayant été surpris pendant la nuit par l'armée ennemie, M. de Sarrau, à la tête de son régiment, contint seul pendant plusieurs heures l'effort des Impériaux, et donna le temps à l'armée française de se ranger en bataille. Après la victoire, le roi Louis XIV fit mander M. de Sarrau, et, l'ayant complimenté sur sa valeur, arrêta qu'il lui accorderait telle chose qu'il lui plairait demander : sur son désir, Gratien de Sarrau obtint, le 6 novembre 1704, un brevet royal portant collation du titre de comte pour lui et ses descendants. Il épousa en 1709 noble Marguerite D'ESPAIGNE DE SAINTE-COLOMBE D'AUTRÉ, dont il eut :

Claude, comte de Sarrau, seigneur de La Cassaigne, chef de bataillon au régiment de Picardie, mort en 1775, laissant de noble Jeanne-Marie DE BOURROUSSE, son épouse :

Messire Jean-Baptiste-Joseph, comte de Sarrau, chevalier, seigneur de La Cassaigne, ancien mousquetaire noir de la maison du Roi, assista en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse d'Agen. Il a laissé de son mariage, contracté en 1788, avec Jeanne-Paule DE MONTPEZAT :

Jean-Gustave, comte de Sarrau, résidant à Agen, ancien garde du corps du roi Charles X, admis chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, par bulle du 18 mai 1857.

b. Noble Claude de Sarrau, seigneur d'Arasse, marié, le 28 avril 1675, à demoiselle Marie-Anne DE MAURÈS, fille de feu noble Guillaume de Maurès, écuyer, et de dame Marie Douget, dont :

I. Jean-Vincent de Sarrau d'Arasse, écuyer, né le 9 avril 1676, seigneur de Fauguerolles, auteur de la branche d'Arasse, à laquelle appartenait dame Françoise de Sarrau d'Arasse, qui en 1789 assista à l'Assemblée de la Noblesse d'Agen, comme veuve du sieur de Gérot, seigneur de Fontirou. Cette branche s'est éteinte, il y a environ trente ans, en la personne d'Auguste de Sarrau d'Arasse, mort à Paris sans postérité.

II. Gratien de Sarrau, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, baptisé le 8 août 1677;

III. Noble Jean-Claude de Sarrau, capitaine au régiment de Piémont, né le 10 mars 1684;

IV. Marie-Anne-Constance de Sarrau d'Arasse;

V. Françoise de Sarrau d'Arasse;

VI. Marie-Anne de Sarrau d'Arasse.

c. Jacob de Sarrau, sieur de Bournazel.

5° Anne de Sarrau, damoiselle, mariée à honorable personne Jehan Cayrouze, sieur de Mondésir, Moretagne et Beauregard, bourgeois de Montflanquin. Elle eut en dot 11,000 livres.

III. Noble Jean DE SARRAU, IIe du nom, écuyer, sieur de Boynet, Bric, Saint-

Cothal, La Chauvière, Vézis, en Agenois et en Poitou, fut pourvu, en 1618, de l'office de conseiller, notaire et grand secrétaire du Roi, maison, couronne de France. Il testa le 20 février 1657, et laissa de son mariage, contracté le 8 janvier 1652, avec damoiselle Élisabeth Bazin, fille de Théodore Bazin, seigneur de Beaulieu, secrétaire du Roi et d'Élisabeth Renel :

1° Noble Jean de Sarrau, écuyer, chevalier, comte de Hombourg, secrétaire du Roi, sieur de Roquefaire, Brie, Boynet, Gibel et Vézis, mort sans postérité;

2° Claude, qui a continué la descendance;

3° Damoiselle Marie-Anne de Sarrau, mariée, le 25 avril 1618, à noble homme Nicolas Bigot, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France, fils de noble homme Nicolas Bigot, sieur de La Honville, aussi conseiller secrétaire du Roi, contrôleur général des gabelles de France, et de damoiselle Marie de Sarrau;

4° Demoiselle Louise-Anne de Sarrau, qui, dit un biographe contemporain, « à dix-sept » ans, passait à bon droit pour une des personnes les plus parfaitement accomplies de » la province; sa beauté était véritablement très-peu commune, son esprit supérieur, » résolu et singulier en tout, ses vertus solides, et sa grâce enchanteresse, etc. » Elle épousa : 1° à l'âge de 18 ans, messire François de Quièvremont, chevalier, seigneur de Hendreville, Boudeville, Belleville, La Saucelle et autres places, gentilhomme de la baronnie de Châteauneuf, en Thimerais. Deux ans après, M. de Quièvremont étant mort des suites d'un duel, Louise-Anne de Sarrau épousa : 2° messire N... de Malbertier, marquis de Villars, ancien officier des mousquetaires, seigneur de Bouteville, Villiers, Montebourg, Hardebourg, Mesnil-Méry et Prestol, en Normandie. La marquise de Villars entra dans la conspiration de l'infortuné chevalier de Rohan, fils de Louis VII de Rohan, duc de Montbazon, et d'Anne de Rohan, princesse de Guéménée, en 1674. Arrêtée avec le chevalier de Rohan, le chevalier de Saint-Marc du Préau, gentilhomme normand, de qui elle était aimée et avec lequel son mariage en troisièmes noces était résolu, et un nommé Vawd-en-Eden, elle fut jugée et décapitée à la Bastille, le 27 novembre de cette année. Les mémoires du temps dirent qu'elle mourut avec un grand courage et *avec plus de fermeté que le chevalier de Rohan*. On peut consulter sur cette question historique les Mémoires du marquis de Beauvau, le Père Anselme, Dreux-Duradier, le marquis de La Fare, Reboullet, etc. La marquise de Villars laissa plusieurs enfants qui devinrent des personnages illustres.

5° Marie de Sarrau, dotée de 40,000 livres, et alliée, le 18 octobre 1625, à François de Morin, seigneur de Tourtoulon, conseiller au Parlement de Bordeaux et Chambre de l'Édit de Guienne, fils de feu Jean de Morin, conseiller en ladite Cour, et de Catherine de Reyla;

6° Damoiselle Charlotte de Sarrau, mariée, le 28 décembre 1627, à noble François Le Coq, sieur de Moulines et de Jousserant, en Poitou; conseiller du Roi, secrétaire et contrôleur de l'extraordinaire des guerres, fils de feus François Le Coq, conseiller du Roi en la Cour de Parlement, et de damoiselle Marie Marbault.

IV. Noble, messire Claude de Sarrau, écuyer, seigneur de Favières, Boynet, fut pourvu, encore fort jeune, d'une charge de conseiller au Parlement de Rouen. Appelé à la Cour de Paris en 1659, il fut peu après envoyé à Rouen pour y remplir l'intérim causé par l'exil du Parlement de Normandie; il montra dans cettre conjoncture difficile et délicate un esprit de conciliation à la fois si digne, si bienveillant et

si impartial, qu'il parvint à négocier et à assurer le retour de la magistrature exilée. Revenu à Paris, sa réputation de prodigieux savoir et de haute vertu avait déjà une autorité si retentissante, que beaucoup de philosophes, de savants et de légistes, le consultaient de partout et s'en rapportaient religieusement à son arbitrage. Christine, reine de Suède, supplia ce grand homme d'être son correspondant, distinction alors fort enviée. Un des savants les plus distingués du siècle de Louis XIV, messire de Sarrau, fut intimement lié avec tous les premiers génies de l'Europe. On peut consulter, pour ce qui concerne la vie et les ouvrages de cet homme illustre, le *Dictionnaire* de Moréri, *Latréaumont,* roman d'Eugène Sue, la *Biographie universelle,* etc. Un choix de lettres de Sarrau *(Sarrarii epistolæ opus posthumum)* fut publié par son fils *(Baar, Orange, 1654),* précédé d'une dédicace à la reine Christine, et suivi des pièces de vers composées sur la mort de ce digne magistrat. Pierre Burmann a réimprimé les lettres à la suite de celles de Marquant Gudius *(Utrecht, 1697,* ou *Leyde, 1711).* Claude de Sarrau épousa, le 17 avril 1630, dame Françoise DU CANDAL, fille d'Isaac du Candal, seigneur de Fontenailles, et de Catherine de Launay, laquelle eut en dot 75,000 livres; elle testa à La Vallée, le 20 juin 1682; son testament, que possède la famille dans ses archives, est une pièce fort curieuse à lire. Claude testa le 4 octobre 1647, et mourut à Paris, le dernier mai 1651, laissant dix-sept enfants de sondit mariage, entre autres :

1° Izaac, dont l'article suivra;
2° Claude de Sarrau, écuyer, maintenu dans sa noblesse avec Charles de Sarrau, son neveu, par jugement des commissaires généraux, le 1er février 1701;
3° Marie-Anne de Sarrau, alliée, le 15 octobre 1649, à messire Gédéon II du Bois-des-Cours, chevalier, seigneur de La Maisonfort, Favières et autres places. C'est à elle que le grand Corneille dédia sa comédie de *la Veuve.*
4° Catherine de Sarrau;
5° Dame Françoise de Sarrau, épouse de messire François du Jong, seigneur de La Vallée;
6° Antoinette de Sarrau;
7° Dame Suzanne de Sarrau, épouse de messire Élie de Charon, écuyer, seigneur de Salles;
8° Christine de Sarrau.

V. Noble, messire Izaac DE SARRAU, écuyer, chevalier, seigneur de Boynet, près Monflanquin, et autres lieux, ministre de la Religion réformée à Bègles, près Bordeaux, naquit le 12 octobre 1654. Il fut un des savants de la Religion réformée et prononça plusieurs sermons et discours qui lui procurèrent une grande réputation. Ses ouvrages ont été imprimés à La Rochelle, Saumur, Niort, Bordeaux; on en trouve des exemplaires à la bibliothèque de la ville. Il fut déchargé du franc-fief par M. de Sève, intendant de Guienne, le 27 juillet 1675, et fut maintenu dans sa noblesse par M. Bignon, intendant de la Généralité d'Amiens, le 14 décembre 1697. Il épousa : 1° dans le temple du Pont-Audemer, près Amiens, le 25 juin 1661, demoiselle Magde-

leine PINETTE; 2° à Charenton, le 30 mai 1675, Suzanne RONDEAU, fille de Jean Rondeau, banquier et bourgeois de Bordeaux, et de demoiselle Marguerite Le Roy, sa première femme. Izaac de Sarrau se fit catholique après la révocation de l'Édit de Nantes; fut convoqué au ban de la Noblesse de Guienne par M. de Montferrand, grand sénéchal, le 17 juillet 1706, et mourut le 10 décembre 1715, laissant de son premier mariage :

1° Charles, dont l'article suivra.

Du second lit :

2° Messire Izaac de Sarrau, écuyer, seigneur de Pichon et de Boynet, mort doyen de l'Académie de Bordeaux le 30 mars 1772, fut l'un des fondateurs de cette Société. Homme d'un grand savoir, il prononça des discours et dissertations académiques remarquables; ses manuscrits sont déposés à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux;

3° Jean de Sarrau, écuyer, seigneur de Vézis et de Pichon, déchargé du franc-fief, ainsi qu'Izaac de Sarrau, son frère, par ordonnance de M. Boucher, intendant de Guienne, le 6 mars 1723.

VI. Messire Charles DE SARRAU, écuyer, chevalier, seigneur des Cornets, Largillière, Boynet, et autres lieux, né à Bordeaux le 2 décembre 1669, mort à Paris le 13 août 1749, épousa, à Paris, le 6 février 1703, Suzanne DU PONT, fille d'Izaac du Pont, bourgeois de Paris, et de dame Marie Costiby. Il fut déchargé du franc-fief, par ordonnance de M. de Lamoignon, intendant de Guienne, le 8 février 1716, mourut le 13 août 1749, et laissa de sondit mariage :

1° Charles-Izaac de Sarrau, né à Paris le 23 décembre 1703, baptisé le lendemain dans l'église de Saint-Eustache, et décédé sans alliance;

2° Élie, qui continue la postérité;

3° Charlotte de Sarrau, née le 16 décembre 1721, baptisée à Saint-Sauveur, mariée, le 26 avril 1756, avec messire André-Auguste Green de Saint-Marsault, chevalier, baron de Courpignac et de Salignac, en Saintonge. De cette alliance sont issues, au degré féminin, la maison de Lestrange et celle du Cheyron du Pavillon.

VII. Messire Élie DE SARRAU, écuyer, seigneur de Pichon et de Clairac, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant colonel du régiment de La Fère-Infanterie, naquit à Saint-Sauveur, et fut baptisé le 28 octobre 1711. Il entra au service en qualité de cadet-gentilhomme, en la compagnie de la citadelle de Metz, le 1er janvier 1727; porta les armes durant quarante ans; assista, en 1789, à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux, ainsi que Louis-Izaac de Sarrau, son fils aîné, et mourut le 4 brumaire an VI (25 octobre 1797); il avait épousé, le 20 février 1767, demoiselle Pélagie-Charlotte BARDON, fille de Guillaume Bardon, fourrier des gendarmes ordinaires de la garde du Roi, et de dame Martine-Marguerite-Victoire Bardon. De ce mariage :

1° Louis-Izaac, dont l'article suit;
2° Guillaume-Auguste de Sarrau, né le 28 septembre 1769, mort sans enfants de son mariage avec Marguerite DU BREY;
3° Charles-Izaac de Sarrau, seigneur de Pichon, né le 1er mars 1771, officier au régiment de Normandie marié, le 12 janvier 1812, à demoiselle Anne-Antoinette-Albertine FRÉMOND DE PEUFLY, fille de François-Prégent Frémond de Peufly, directeur des Douanes, et de Marie-Aimée-Rose Marchay. Il est décédé sans enfants, le 30 août 1857.
4° François-Pierre-Charles de Sarrau d'Engerval, né le 17 mars 1777, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis et membre de la Légion-d'Honneur, capitaine d'état-major sous l'Empire, avait émigré et épousé N... DE FAUDOAS.

VIII. Messire Louis-Izaac, comte DE SARRAU, écuyer, seigneur du Clairac et de la maison noble de Pichon, né le 14 juin 1768, servit en qualité d'officier au régiment de La Fère-Infanterie. Il fut emprisonné pendant la Terreur avec sa femme, dame Angélique CAUSIA DE MAUVOISIN, qu'il avait épousée, le 27 mars 1791, fille de Jean Causia, baron de Mauvoisin, ex-capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Angélique Vignes. De cette union :

1° Élie-Louis de Sarrau, né sur la fin de l'année 1791, n'a eu que des filles de son mariage avec mademoiselle GEORGES DU BREUIL;
2° Jean de Sarrau, né à Bordeaux le 25 mai 1793, mort à l'âge de 16 mois et quelques jours le 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794);
3° Jules-Jean-Baptiste-Charles, qui a continué la postérité;
4° Charles-Auguste de Sarrau, né à Auvillars le 20 pluviôse an XIII (9 février 1805);
5° Émile de Sarrau, né en 1812, mort à l'âge de 18 ans;
6° Caroline de Sarrau, née en septembre 1794, pendant la captivité de sa mère, qui fut relâchée par les terroristes jusqu'après ses couches, et réintégrée ensuite en prison. Elle épousa noble N... Billatte de Faugère.
7° Suzanne-Zoé de Sarrau, née à Auvillars le 17 prairial an IV (5 juin 1796);
8° Adèle de Sarrau, née à Bassens le 18 nivôse an VI (7 janvier 1798);
9° Hélène de Sarrau, née en 1802;
10° Louise de Sarrau, née en 1803;
11° Pélagie-Charlotte de Sarrau, née, selon son acte de naissance, à Bordeaux, le 14 pluviôse an XIII (3 février 1805). Il y a erreur dans cette date ou dans celle de l'acte de naissance de Charles-Auguste de Sarrau.
12° Aline-Laure de Sarrau, née le 7 juin 1806, morte jeune;
13° Charlotte-Cora de Sarrau, née vers 1807, mariée avec Henry Jaulin du Seutre de Vignemont.

IX. Jules-Jean-Baptiste-Charles, comte DE SARRAU, né à Auvillars le 19 brumaire an XII (11 novembre 1803), décédé le 4 mars 1855, a laissé de son mariage avec noble demoiselle Julia LA FITTE DE COUSTERON :

1° Louis-Henry, dont l'article suit;
2° Louis-Aurélien, vicomte de Sarrau, né à Bassens le 4 novembre 1851;
3° Marie-Caroline de Sarrau;
4° Marie-Pauline de Sarrau.

X. Louis-Henry, comte de Sarrau, né à Bordeaux le 15 avril 1852, est le chef des nom et armes de sa maison.

Nota. — La maison de Sarrau est alliée directement aux familles de Béchon, de Brie, de Beraud, de Védrines, de Bonsol, de Bonneuil, de Timbrune-Valence, de Godailhe, d'Espaigne, de Bourrousse, de Montpezat, de Maurès, Bazin de Beaulieu, Bigot de La Honville, de Quièvremont, de Malbertier, de Morin, Le Coq de Moulines, du Candal, du Jong, de Charon, Green de Saint-Marsault, Frémond de Peufly, de Faudoas, Causia de Mauvoisin, Billatte de Faugère, Jaulin du Seutre, La Fitte de Cousteron, etc.

DE LARRARD, ANCIENNEMENT DE LARRALDE,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS et sieurs DE LARRARD; — MARQUIS DE PUYGUILHEM; — BARONS DE SAINT-BARTHÉLEMY; — sieurs DU PLAISIR, MONTVILLE, etc.; — BARONS DE HARRIETTE; — SEIGNEURS D'AINCILLA, MONTROSTEGUIA; — sieurs DE CLAVERIE, MÉLAC, CAUBOURG, JEANFAUX, LARRALDE, MIAOUST, SAINTE-MARIE, etc.; — *en Navarre, Labourt, Espagne, Albret, Condomois, Agenois, Bordelois, Périgord, Saintonge, etc.*

ARMES : *Parti, au 1 d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 coquilles de sable, posées 2 en chef et 1 en pointe; au chef d'azur, chargé de 3 têtes de loups d'argent; au 2, d'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable, et en pointe d'un pin de sinople.* — Couronne de marquis; supports : deux lions, celui de semestre en barroque.

L'ancienne et illustre maison DE LARA, issue des premiers comtes souverains de Castille, d'origine mérowingienne, qui florissait en Espagne dès le IXe siècle, a fourni plusieurs branches qui se sont répandues dans divers pays et y ont joué des rôles plus ou moins illustres et historiques. La famille qui fait le sujet de cette notice est un des nombreux rameaux que le nom de Lara ait produits en Espagne, en Navarre, en France et en Portugal.

Pierre-Gonsalve DE LARA, issu des seigneurs de Molina *(ex Molinat. do^nis)*, épousa, par contrat passé le 4 des kalendes de février 1255, noble Béatrix D'ALDUO, fille d'Arnauld d'Alduo, damoiseau, seigneur dudit lieu au diocèse de Bayone. Par ce même acte, Arnauld d'Alduo fit donation à Pierre-Gonsalve de Lara de tous les biens lui appartenant, et ce, en considération des bons services qu'il lui avait rendus en ne le quittant point et en le retirant presque mort des mains des Infidèles, sur les bords du Nil, — services qu'il lui avait promis de récompenser, et dont il s'acquittait comme il convenait à un noble chevalier. Cette donation eut lieu sous la condition expresse que Gonsalve *de Lara* joindrait à son nom celui de *Alduo*, et le contrat fut souscrit par les personnages suivants : H., abbé de Saint-Vincent; Bernard de Montemagno et Élie de Fontano, damoiseaux, devant Pierre de Firminino, notaire du diocèse de Bayone *(copie collat. sur charte)*.

Telle est l'origine de la famille de Larrard et de son nom, qui, primitivement DE LARA, devint successivement DE LARALDUO, DE LARRALDE, et enfin, dans le courant du XVIIe siècle, ce qu'il est aujourd'hui.

La filiation de cette famille, établie à partir du XVIe siècle, a été dressée par d'Hozier dans l'Armorial Général de France. D'après divers renseignements provenant du

cabinet de ce généalogiste, et déposés aujourd'hui à la Bibliothèque Richelieu, nous citerons préalablement plusieurs personnages de la maison de Larrard, que nous n'avons pu rattacher à la généalogie suivie :

Jeanne DE LARRALDE, mariée au sieur d'Arambos, baron de Chéraute, eut pour fille :

Françoise d'Arambos de Chéraute, qui épousa, par contrat du 15 septembre 1472, Jean-Pierre de Ruthye, seigneur dudit lieu, et fut l'aïeule de Bernard de Ruthye, abbé de Pontlevoye, pourvu de la charge de grand aumônier de France, le 1er juillet 1552, et mort le dernier mai 1556.

Messire Bertrand DE LARRALDE, chevalier, acquit, le 7 mars 1518, par acte devant Jehan Gailhard, notaire royal de Tonneins, une maison située dans ladite ville, appartenant à Matellin de Norrisson, moyennant la somme de six-vingt et dix francs bordelois, comptant par 60 ardits pour chacun franc, et à la charge de la rente due à sires Pierre et Guilhem de Beaupuy, de Tonneins, seigneurs directs de cette maison *(cop. collat.)*. Le même Bertrand de Larralde et les enfants provenus de son second mariage avec Marie DE BEAUJON, reçurent, le 29 avril 151., une donation de demoiselle Marie DU BAYS, sa cousine, veuve de Jean du Luc, de la ville de Marmande. Ces enfants étaient :

1° Alexandre de Larralde, capitaine;
2° Amanieu, *dit* Asmannée de Larralde, capitaine;
3° Pierre de Larralde, capitaine;
4° Paul de Larralde, capitaine;
5° Jean de Larralde, capitaine.

L'un de ces cinq enfants doit être le lieutenant colonel du régiment de Piémont, qui commence la généalogie suivie.

La maison de Larrard s'est divisée en plusieurs branches, dont voici les principales :

1° La branche DE LARRALDE-LARRARD, fixée en Agenois dès le commencement du XVIe siècle, et qui s'est perpétuée en Saintonge jusqu'à nos jours.

2° La branche DE LARRARD DE MÉLAC, éteinte avant la Révolution.

3° La branche des barons DE HARRIETTE, en Navarre.

4° La branche DE PUYGUILHEM, en Périgord et en Agenois, rameau aîné de la branche de Larralde-Larrard.

5° La branche DE LARRALDE-MIAOUST, en Navarre.

6° La branche représentée en 1741, en Espagne, par don Juan DE LARRALDE,

capitaine d'un vaisseau de guerre espagnol, qui conduisit dans un port d'Espagne un vaisseau anglais dont il s'était emparé.

7° Suzanne DE LARRALDE épousa noble Pierre de Saint Julian, seigneur des Salles, Saint-Julian, Aliaxe, Le Hart, Ainhice, etc. Leur fille :

Marie-Catherine de Saint-Julian épousa, par contrat du 26 janvier 1704, messire Arnaud de La Futsun, baron de La Carre, dont le petit-fils, Charles de La Futsun, écuyer, fut tenu sur les fonts, le 20 janvier 1746, par une demoiselle Marie-Anne de Larralde, issue de l'une des branches de cette famille.

La maison de Larrard a eu des services militaires distingués; elle a adopté le nom qu'elle porte actuellement, d'un domaine situé sur le chemin de Marmande à Tonneins, qu'elle a possédé de temps immémorial jusqu'en 1748.

Enfin, la noblesse de cette famille a été prouvée, soit devant le juge d'armes de France, soit aussi devant M. de Moncroc de Laval, lieutenant des maréchaux de France, par un acte de notoriété en date du 5 août 1763, certifié par tous les gentilshommes du ressort.

I. N... DE LARRALDE, lieutenant colonel du régiment de Piémont, eut pour fils :

II. Messire Adam DE LARRALDE, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henry III, puis lieutenant de la compagnie des gendarmes du maréchal de Brissac, qu'il commanda au siége de Saint-Jean-d'Angely, et enfin lieutenant de Roi à Bayone, épousa, par contrat passé le 16 juillet 1579, en la paroisse de Villefranque, au pays et bailliage de Labourt, devant de Mariturry, notaire royal, Marie DE DIBILDOLTZ, dame de Garat, fille aînée d'Étienne de Dibildoltz et de demoiselle Suzanne Diesse, dame de Garat et de Miaoust. Il ne vivait plus le 23 avril 1652, et eut pour enfants de sondit mariage :

1° Noble Denis de Larralde, écuyer, lieutenant pour le Roi au gouvernement du Port-Louis, en Bretagne. Ses frères partagèrent sa succession le 23 avril 1632.

2° Noble Sauvat de Larralde, écuyer;

3° Noble César de Larralde, écuyer, fut, selon un mémoire domestique, l'auteur de la branche des BARONS DE HARRIETTE. Il servit longtemps dans les armées du Roi, se trouva au siége de La Rochelle, et fit plusieurs autres campagnes. Il eut pour fils :

A. Sauveur de Larralde, écuyer, seigneur des maisons nobles de Harriette, Aincilla et Montrosteguia, au royaume de Navarre, terres qui lui donnaient entrée aux États de ce pays. Il en obtint l'érection en baronnie du roi Louis XIV, par lettres données au mois de février 1691, registrées au Parlement de Pau le 26 mars 1692, en considération des grands services que ses prédécesseurs et lui avaient rendus à l'État. Sauveur de Larralde servit dans les troupes durant cinq ou six campagnes; il assista aux siéges de Perpignan, de Collioure, de Thionville, de La Mothe et de Courtray.

B. N... de Larralde servit aussi, durant dix ou douze campagnes, dans le régiment de La Meilleraye, en qualité d'enseigne et de capitaine, et eut pour fils aîné :

N... de Larralde, mousquetaire du Roi dans la seconde compagnie, où il était depuis sept ans en 1691.

Cette branche existait encore sur la fin du dernier siècle, en la personne de messire Jean-Sauveur de Larralde, baron de Harriette.

4° Charles, qui a continué la descendance;

5° Demoiselle Marie de Larralde, épouse de Pierre de Vidart, conseiller du Roi et son procureur général au Parlement de Navarre;

6° Demoiselle Suzanne de Larralde, mariée à noble homme Laurent de Haitze, écuyer.

III. Noble Charles DE LARRALDE, écuyer, entra d'abord dans les mousquetaires du roi Louis XIII, puis fut nommé capitaine dans le régiment du Havre, et servit plus de trente ans. Il laissa de son mariage avec demoiselle Marie DE BEAUPUY, sa veuve dès le 30 mai 1633 :

1° Alexandre, dont l'article suit;

2° Hélie de Larralde, qui eut pour fils de son mariage avec demoiselle Marie DE SARRÈS :

Noble Paul de Larralde, *dit* de Larrard, vivant en 1636, épousa dame Jeanne DE PUCH DE PAILLAS, fille de noble Ézéchiel de Puch, écuyer, seigneur de La Tour, de Paillas, et de demoiselle Isabeau du Castaing. Il mourut le 24 octobre 1661. Sa femme était déjà veuve en premières noces de noble Pierre du Mas, écuyer, sieur de Mélac et seigneur de la maison noble de Jeanfaux, au duché d'Albret, juridiction de Gensac; elle en avait eu pour fils unique Ézéchiel du Mas, comte de Mélac, seigneur de Jeanfaux, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur de Landau. Elle laissa de son second mariage avec Paul de Larrard :

Noble Daniel de Larrard, écuyer, seigneur de la maison noble de Jeanfaux, capitaine-major du régiment de cavalerie de Mélac, puis mestre de camp du régiment de Larrard-Cavalerie, hérita des biens d'Ézéchiel du Mas, son frère utérin. Il épousa, par articles reconnus devant Le Moyne, notaire royal à Bordeaux, le 24 avril 1688, demoiselle Bartholomée DE CORBIERS, fille de Pierre de Corbiers, écuyer, sieur de La Mothe, et de dame Marie-Anne Martoret. Daniel de Larrard suivit la fortune militaire d'Ézéchiel du Mas. Nommé capitaine et major dans le régiment de ce dernier, en 1674, il contribua à l'expédition dirigée contre le Palatinat en février 1689, par les ordres du maréchal de Duras; obtint le régiment de cavalerie de Mélac, *dit* de Larrard, par brevet du 18 mars 1690, après la promotion de son frère au grade de maréchal de camp, et fut tué en Italie, à la tête de son régiment, au mois d'août 1701. Il laissait de sondit mariage :

I. N... de Larrard de Mélac, d'abord lieutenant de cavalerie dans le régiment de Brion (auparavant de Larrard), puis religieux Célestin, mort prieur de Vichy;

II. Jacques de Larrard de Mélac, écuyer, garde du corps du Roi pendant six années, jusqu'au 24 février 1725, fut ensuite lieutenant au régiment de cavalerie de Brion, par brevet du 5 mai suivant, sur la démission de son frère. Il passa depuis au service de l'Empire, fut fait capitaine au régiment des cuirassiers de l'Empereur, et rentra en France en 1740. Il épousa, par contrat du 21 janvier 1741, demoiselle Gratiane DE GÈRES DE CAMARSAC, fille de messire Jean de Gères de Camarsac, écuyer, seigneur de Vacquey, et de dame Isabeau de Chaufour. De cette union :

1° Bartholomée de Larrard de Mélac, née le 10 mars 1742;
2° Jeanne de Larrard de Mélac, née le 13 juin 1743.

3° N... de Larralde, épouse de Corbeyran Goumois, bourgeois et jurat de la ville de Tonneins.

IV. Noble Alexandre DE LARRALDE, dit DE LARRARD, écuyer, sieur de Larrard, capitaine au régiment du Havre de Grâce, épousa, selon contrat passé le 22 juillet 1656, en la juridiction de Villeton, en Condomois, devant de Bordes, notaire et tabellion royal, demoiselle Anne GAILHARD, veuve de Me Pierre de La Fore, avocat en Parlement. Il se fixa dans la ville de Tonneins, en Agenois; laissa veuve sa femme avant le 6 décembre 1663, et en eut pour fils :

1° Noble Paul de Larrard, avocat en Parlement, épousa demoiselle Marie LAUMOND, et mourut peu de temps avant le 14 octobre 1693, jour auquel fut fait l'inventaire de ses biens;

2° Salomon, qui a continué la descendance.

V. Noble Salomon DE LARRARD, écuyer, épousa : 1° par contrat passé le 15 avril 1654, demoiselle Élisabeth DE LAUMOND; 2° dame Marie DU PRÉ, qui était veuve de lui dès le 2 avril 1706. Du premier lit :

1° Alexandre de Larrard, négociant en la ville de Tonneins, eut pour fils de son mariage avec demoiselle Marie Gouvois :

Messire Alexandre de Larrard, écuyer, gentilhomme de la Grande Vénerie du Roi, seigneur du marquisat de Puyguilhem et de la baronnie de Saint-Barthélemy, fut pourvu, le 15 février 1728, de l'office de conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France, et de ses finances, du Grand Collége, et intéressé dans les fermes de Sa Majesté. Il fut reçu en ces qualités le 12 juillet 1743, et mourut à Bordeaux revêtu dudit office. Par acte du 13 octobre 1756, Alexandre de Larrard avait acquis de la maison de Lorraine la terre, seigneurie et baronnie de Saint-Barthélemy, en Agenois. Il avait épousé, selon contrat passé les 13 et 18 décembre 1737, en présence et de l'agrément de la Reine et de Leurs Altesses Sérénissimes Madame et Mesdemoiselles de Bourbon, Monseigneur le prince de Condé, Madame la princesse de Condé, Mademoiselle de Bourbon et Mademoiselle de Clermont, devant des notaires du Châtelet de Paris, — demoiselle Marie-Anne Louise MARTIN femme de chambre de la Reine, fille de Pierre Martin et de dame Claire Guesdon

De ce mariage :

Messire Alexandre-Jean-Marie de Larrard, écuyer, chevalier, seigneur du marquisat de Puyguilhem et de la baronnie de Saint-Barthélemy, né à Paris le 9 août 1744, entra, le 27 février 1762, dans la première compagnie des mousquetaires du Roi, et fut nommé, le 18 septembre 1763, enseigne au régiment des Gardes-Françaises, où il servait encore en 1778.

2° Pierre de Larrard, père de :

Noble André de Larrard, écuyer, sieur de Montville, capitaine d'infanterie en 174[illegible];

3° Noble François I de Larrard, lieutenant de cavalerie, mort aux Invalides.

Du second lit :

4° Noble Izaac de Larrard, écuyer, capitaine d'infanterie au régiment d'Aubigné, testa le

22 août 1750, et mourut le 18 novembre même année, sans enfants de son mariage avec dame Thérèze GALLOIS;

5° Noble Hélie de Larrard, écuyer, lieutenant de dragons au régiment de Ranne;

6° Jean-Alexandre, qui a continué la descendance;

7° Noble messire François II de Larrard, écuyer, sieur du Plaisir, ancien capitaine au régiment d'Albigeois, épousa, par contrat passé à Bordeaux le 27 janvier 1732, demoiselle Élisabeth CAVÉ, fille de Me Pierre Cavé, avocat en Parlement, et de feue demoiselle Marie Gaston. Il fut pourvu depuis de l'office de conseiller du Roi, greffier en chef civil et criminel du siége présidial et de la sénéchaussée de Nérac, et mourut avant le 12 juillet 1757, laissant de sondit mariage :

A. Noble Jean-Pierre-Izaac-Marie de Larrard, écuyer, né le 31 mars 1733;

B. Noble Louis-Hélie de Larrard, écuyer, sieur de Claverie, né à Nérac le 14 juillet 1736;

C. Noble François-Jean-Pierre de Larrard, sieur du Plaisir, né à Nérac le 22 août 1739, mort garde du corps du Roi;

D. Noble Guillaume-Urbain-Alexandre de Larrard, écuyer, sieur de Mélac, *dit* le chevalier de Mélac, né à Nérac le 18 février 1745, nommé cornette dans le régiment de Condé-Cavalerie le 6 février 1762, fit la même année la campagne d'Allemagne, et, ayant été réformé, entra, le 13 avril 1763, dans les gardes du corps du Roi;

E. Marie de Larrard, née à Nérac le 26 novembre 1737, mariée à noble Pierre d'Espeyron, écuyer, sieur de Quierde.

8° Marie de Larrard.

VI. Messire, noble Jean-Alexandre DE LARRARD, Ier du nom, écuyer, receveur des domaines et fermes du Roi dans la ville d'Oloron (Béarn), à la date du 6 décembre 1733, né à Tonneins, en Agenois, fut reconnu noble et hidalgo de première classe d'Espagne, par diplôme du roi Charles III, du 8 avril 1776 *(orig. en parch.)*. Il a eu de son mariage avec dame Marie DE TOUYA DE CLAVERIE, fille de Bernard de Touya de Claverie, de la ville d'Oloron :

1° Jean-Alexandre, dont l'article suivra;

2° François de Larrard, marié à demoiselle Isabeau DE CAMPOS Y OLIVA, décédé sans postérité au Grand-Port-Sainte-Marie, où il demeurait;

3° Jean de Larrard, consul de Sa Majesté Danoise à Barcelonne, marié à demoiselle N....

De ce mariage :

A. Pierre-Alexandre de Larrard, négociant à Barcelonne; il a été marié à N..., et a laissé des enfants de ce mariage;

B. François-Marie de Larrard, non marié, décédé;

C. Demoiselle N... de Larrard, mariée au marquis Claude Patras de Campaigno, colonel.

4° N... de Larrard, prêtre;

5° Marie-Louise de Larrard, mariée à Jean d'Ayrine, de la commande d'Aubertin;

6° Jeanne-Marie de Larrard, mariée à N... Loustalet.

VII. Messire Jean-Alexandre (*aliàs* Jean-Baptiste-Izaac) DE LARRARD, IIe du nom, écuyer, contrôleur ambulant des domaines du Roi, né à Oloron le 28 juin 1734, se fixa en Saintonge par le mariage qu'il contracta, en 1769, avec demoiselle Jeanne-

Aloës Fradet de Caubourg de Fontchambeau, fille de Henry Fradet de Fontchambeau, seigneur de Caubourg, et de dame Marguerite-Bénigne Jambut de Beaumaine. De cette union :

1° Jean-Alexandre, dont l'article suit;
2° Jeanne-Adélaïde de Larrard, née et décédée à Tonnay-Charente le 3 janvier 1773;
3° Anne-Jeanne-Henriette I de Larrard, née à Caubourg le 4 juillet 1774, décédée en 1798;
4° Anne-Jeanne-Henriette II de Larrard, née à Caubourg le 19 juillet 1777, décédée;
5° Jeanne-Adélaïde de Larrard, née à Caubourg le 20 juillet 1777, jumelle de la précédente, mariée à M. Gabriel Priquet de Guippeville;
6° Jeanne-Anne-Henriette de Larrard, mariée au comte Louis-Charles-Antoine de Beaumont-sur-Oise.

VIII. Noble Jean-Alexandre de Larrard, IIIe du nom, né le 18 avril 1776, a épousé dame Louise-Élisabeth Alefsen de Boisredon, fille de messire Pierre-Paul Alefsen de Boisredon, chevalier, seigneur de Boisredon et de Puypérou, président trésorier de France au bureau des finances de Guienne, et de dame Marie de Peyronnet, nièce du comte de Peyronnet, ministre, garde des sceaux de France sous Charles X. De ce mariage :

1° Noble Jean-Charles-Louis-Jules de Larrard a épousé dame Caroline-Adèle Mocquet. De ce mariage :
   A. Noble Jean-René de Larrard;
   B. Élisabeth-Juliette de Larrard;
   C. Marie-Laure de Larrard.
2° Noble Louis-Élie-Édouard-Alexandre de Larrard a épousé dame Sophie Le Sueur, dont :
   A. Noble Louis-Georges de Larrard;
   B. Noble Jean-Louis de Larrard;
   C. Marie-Louise de Larrard;
   D. Marie-Thérèze-Denise de Larrard.
3° Joseph-Frédéric de Larrard, décédé;
4° Noble Charles-Laurent Ludovic de Larrard;
5° Noble Pierre-Alexandre de Larrard, prêtre du diocèse de La Rochelle;
6° Noble Jean-Marie-Gabriel-Alfred de Larrard, marié avec mademoiselle Angèle Jaulin du Seutre de Villemont, fille de Henry Jaulin du Seutre de Villemont et de madame Cora de Sarrau, dont :
   Jeanne-Marie de Larrard.
7° Noble Jean-Baptiste-Octave de Larrard, marié à dame Léontine-Sophie Bazille. De ce mariage :
   A. Noble Maurice de Larrard;
   B. Noble Jean-Alexandre de Larrard.
8° Jeanne-Paule-Élisabeth-Amicie de Larrard, décédée épouse d'Hector Magniot, président du tribunal de Montmorillon;
9° Marie-Joséphine-Louise-Aglaé de Larrard;
10° Anne-Marie-Thérèze de Larrard, épouse d'Eugène Roche, magistrat;
11° Gabrielle-Angèle-Marie-Louise de Larrard.

DE MALET

(NOTICE GÉNÉALOGIQUE),

SEIGNEURS DE LA JORIE, LA GARDE, DOUSSAC, GLANE, CHENAU, PUYVALLIER, LA FARGE, ROQUEFORT, FONTCAUDE, LA BORIE, etc.; — *en Limosin, Périgord, Bordelois, Bazadois, etc.*

ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 fermaux d'or, posés 2 et 1,* qui est DE MALET DE GRAVILLE; *aux 2 et 3 d'azur, au lévrier passant d'argent, surmonté de 3 étoiles du même, rangées en chef,* qui est DE LA JORIE. — Casque taré au tiers de cinq grilles orné de ses lambrequins de gueules et d'or; *aliàs,* couronne de marquis; -- supports et cimier, trois griffons.

Le nom de Malet est un des plus anciens de France : — Guillaume Malet se distingua à la bataille d'Hastings, en 1066. Robert et Durand Malet, chevaliers, suivirent aussi Guillaume de Normandie à la conquête de l'Angleterre. — Guillaume Malet, banneret normand, accompagna Godefroy de Bouillon à la première croisade, en 1096. — Robert Malet, IIe du nom, est qualifié du titre de comte dans un acte de 1199, et il figure parmi les bannerets normands à la bataille de Bouvines. — Jean Malet, Ier du nom, est mentionné par Joinville sur la liste des chevaliers *de l'ostel du Rey,* qui suivirent Saint-Louis à la croisade de Tunis. — Jean, Ve du nom, sire et baron de Graville, se distingua dans maints combats contre les Anglais, comme grand maître des arbalétriers sous Charles VII. — Louis Malet, sire de Graville, grand amiral de France en 1486 et chevalier de l'ordre du Roi, prit part à la conquête du royaume de Naples sous Charles VIII : en lui s'éteignit, en 1516, la branche aînée de la maison de Malet, en Normandie, dont La Roque, dans son *Histoire de la maison d'Harcourt,* Moréri et le P. Anselme ont donné la généalogie.

La maison de MALET DE LA JORIE, en Guienne, est une branche cadette (séparée depuis la fin du XIVe siècle) de cette ancienne et illustre maison de Malet-Graville. Cette communauté d'origine, certifiée par Ambroise-Louis-Marie d'Hozier, chevalier, ancien président en la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Normandie, ancien juge d'armes de France, se trouve, en outre, confirmée par les pièces suivantes, dont les originaux existent au Trésor des chartes des archives impériales et à la Bibliothèque Richelieu :

1° Généalogie manuscrite, extraite du cabinet d'Hozier, de laquelle il résulte qu'antérieurement à 1580 et 1594 (époque où Hugues et Guillaume Malet défendi-

rent le château d'Excideuil contre les Anglais), on ne trouve aucune trace de cette famille en Périgord, et qu'elle a dû succéder vers ce temps à la maison de La Jorie, connue par titres de 1340, 1349 et 1363.

2° Documents établissant que Hugues Malet, premier seigneur de La Jorie de son nom, était fils de Guillaume Malet, frère puîné de Jean III Malet, sire de Graville, qui fut décapité à Rouen le 5 avril 1356, ainsi que le comte d'Harcourt, pour avoir embrassé le parti de Charles, roi de Navarre, contre Jean, roi de France. Ces documents sont les suivants :

On lit dans l'*Histoire de la maison d'Harcourt,* par La Roque, dont le nom a toujours fait autorité en matière généalogique, que Jean II, sire de Graville, ayant épousé Anne de Saint-Venant, eut de cette alliance Jean III, *Guillaume,* Catherine et Jeanne Malet de Graville *(t. I, p. 163, 824)*. — Un mandement du Dauphin, régent de France (depuis roi Charles V), du mois de juin 1359, nous apprend que ce Guillaume Malet partagea avec sondit frère la révolte du roi de Navarre *(Arch. Imp., Trésor des chartes, rég. 87, fol. 224, v°, n° 345)*. — En 1360, le même Guillaume Malet fut désigné au roi de France par Charles de Navarre, parmi les 300 chevaliers pour lesquels il demandait rémission *(Ibid., cart. 616)*. — Il est encore nommé avec Guy et Hugues Malet, écuyers, le 1er mai 1375, dans une revue de la compagnie de Geoffroy Ferron, chevalier bachelier *(Ibid., section hist., série M, cart. 703)*, et dans une montre du 15 mars 1384 *(v. st.)*, passée à Niort, de la compagnie de Hugues Malet, écuyer *(Ibid.)*. — Enfin, des lettres-patentes du roi Charles VI, données à Compiègne le 29 septembre 1381, levant le séquestre mis par les officiers royaux sur les biens de Guillaume Malet, nous apprennent que ce dernier, après le supplice de son frère aîné, s'était retiré en Bretagne et avait embrassé le parti des ennemis du Roi de France, et que sesdits biens étaient situés en Normandie, en Bretagne et *dans la vicomté de Limoges (Ibid.)*.

Par lettres patentes du 12 février 1387, Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, vicomte de Limoges, nomma Hugues Malet, écuyer, son procureur général dans toute la vicomté de Limoges, pour l'exécution du testament de Jean de Lespinatz, damoiseau de Gabillou *(Bibl. Imp., manusc.)*. — Hugues Malet fit montre à Limoges, le 5 juin 1392, de sa compagnie et de huit écuyers de sa chambre, au nombre desquels figure le *bâtard de Graville (Arch. Imp., série M, cart. 703)*. — Il appert d'un ajournement de 1403, que Hugues Malet était lieutenant du capitaine d'Excideuil, et possédait La Jorie depuis 1394 *(orig. en parch.)*. — Enfin, la filiation de Hugues Malet et de Guillaume Malet, tous deux fils de Guillaume Malet, frère puîné de l'infortuné sire de Graville, est indiquée en termes précis dans un mandement du 20 février 1422 *(v. st.)* de Henry VI, roi d'Angleterre et de France *(Arch. Imp., sect. hist., sér. M, cart. 703)*.

La prise du château d'Excideuil par les Anglais, pendant le commandement de Hugues Malet, occasionna la perte de ses titres de famille, comme le constatent des lettres de relief données à Jean Malet, son fils, par Olivier de Bretagne, comte de

Penthièvre et de Périgord, vicomte de Limoges, du 6 juillet 1446 *(Cabin. d'Hozier)*. Enfin, les preuves de l'émigration en Limosin et en Périgord, d'une branche de la maison de Malet Graville, se trouvent confirmées par une requête qu'adressa au roi Charles VIII, le 20 mars 1496 *(v. st.)*, Jehan Malet, sire de La Jorie, pour être autorisé à fortifier son château : il y dit que cent ans avant, feu Guillaume Malet, chevalier, *natif du pays de Normandie*, vint demeurer dans la paroisse de Saint-Méard, en Périgord, et y acquit l'hôtel, fief et manoir de La Jorie *(Arch. Imp., sect. hist., série M, cart. 703)*.

Ces diverses indications sont plus que suffisantes pour établir la jonction de la maison de Malet de La Jorie en Guienne avec la maison normande de Malet-Graville. La première a été maintenue noble d'extraction, pendant les recherches, par jugements de M. de Montozon, subdélégué à Périgueux, en date du 12 décembre 1666, et de M. Bazin de Bezons, intendant de Bordeaux, en date du 16 août 1697. Sa filiation, remontant à la date exigée de 1400, a été établie par preuves faites devant M. d'Hozier, juge d'armes de France, et devant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi; et elle a été admise à jouir des honneurs de Cour les 28 avril et 15 mai 1785 et 11 avril 1786.

On retrouve dans la filiation de cette branche, un seigneur de La Jorie, gouverneur pour le Roi du château d'Excideuil, en 1568. C'est à lui que s'adressent des lettres publiées dans le *Recueil des lettres missives de Henry IV, tom. I, p. 284, et tom. III, p. 706 (Impr. royale, 1843-1846)*, lettres par lesquelles ce grand Roi témoigne à ce gentilhomme sa haute confiance et son affection pour lui, et sa vive satisfaction de sa bravoure et de ses loyaux services.

Depuis son établissement en Limosin et en Périgord, la maison de Malet a contracté des alliances avec les maisons de Châtillon, de Chapt de Rastignac, d'Aubusson, de Segonzac, de Lestrade, de Galard-Béarn, de Vassal, de Bertin, de Jumilhac, de Beaupoil de Sainte-Aulaire, de Grignols, de La Roche-Aymon, d'Abzac, de La Rochejaquelein, de Calvimont, de Mellet, de Maulmont, etc.

Elle a formé les rameaux suivants :

1° Rameau de La Jorie, éteint le 27 août 1843 par la mort du comte Édouard de Malet de La Jorie, prêtre, après son veuvage de mademoiselle de Jumilhac;

2° Rameau de Doussac, représenté par Irieix-Paul, comte de Malet de Glane, allié à Marie-Caroline du Buc;

3° Rameau de La Garde, représenté par Henry-Auguste-Olivier, marquis de Malet, né le 25 mai 1809, marié : 1° à N... Hurault de Vibraye, morte le 8 janvier 1839; 2° à mademoiselle de Wismes;

4° Rameau de La Garde du Pont de Saint-Vincent, représenté par François-Antoine-César de Malet de Chenau, ancien officier de Marine et de l'armée de Condé;

5° Rameau de Puyvallier, représenté par Jean-François-Maxime, comte de Malet de La Farge, qui a eu de feue Aimée-Henriette de Beauclair, sa femme :

A. Albert, marquis de Malet, né en 1809;

B. Louis-Victor-Arthur, comte de Malet, née en 1810;

6° Rameau de Roquefort, subdivisé en :

A. Rameau de Roquefort, dont le représentant prenait avant la Révolution le titre de marquis de Malet-Roquefort. Ce rameau est aujourd'hui représenté par Ernest, baron de Malet de Roquefort, marié à sa cousine Catherine-Coraly de Malet;

B. Rameau de Fontcaude, représenté par Louis, comte de Malet de Fontcaude, près La Réole;

C. Rameau de Saint-Émilion, représenté par Louis-Alexandre, vicomte de Malet-Roquefort, né en 1782, veuf, le 19 août 1843, de N... de Lavau;

D. Rameau représenté par Jean-Alexandre, baron de Malet-Roquefort, né en 1783, colonel en retraite, marié à N... de Bonneau.

7° Rameau de La Borie, représenté par Félix de Malet de Rivière, près Périgueux, marié à N... de Maulmont.

Nota. — La maison de Malet de La Jorie et ses rameaux ont cessé, vers le milieu du XVIIIe siècle, d'écarteler leurs armes *du levrier et des étoiles sur champ d'azur*. Cette famille ne porte plus depuis lors que les armes pleines : *de gueules, à 3 fermaux d'or*, ainsi que le constatent plusieurs sceaux de titres originaux et l'écusson peint et décrit en tête du Mémoire des preuves de noblesse de Jean Malet de Puyvallier de Roquefort, dressé en 1759 par Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de la Noblesse de France.

(Notice communiquée par M. Henry-Auguste-Olivier, marquis de Malet.)

DE VERTHAMON,

Très-hauts et très-puissants seigneurs, messeigneurs, NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, MARQUIS, COMTES, VICOMTES et BARONS DE VERTHAMON; — MARQUIS DE TERCIS, MASNŒUVRE, BRÉAU et BUSSIÈRE; — COMTES DE LAVAUD, VILLEMENON et LA VILLE-AUX-CLERCS; — VICOMTES DE CASTILLON et DE BISCAROSSE; — BARONS DE CHALUCET, NOAILHAC, VARAISE, LA CANAU, ANDERNOS, SAINT-GERMAIN, ROMEFORT, CERVAUX, etc.; — SEIGNEURS, CHATELAINS DE CHAZELAY; — SEIGNEURS DE BONABRIT, LA TOUR-ROUGE, LUSSAN, FONTBERNET, SAINT-FORT, SAINT-JEAN-D'ANGLES, VILLENOVE, LA COUTURE, ROQUESOLLES, MONS, LE LUC, CAMBES, LA BIGUEYRESSE, GUERRE, LE COS, BEAUFILZ, LE MAS, TASTES, LE PUY, JONCHEROLLES, LES BOUDEAUX, MARCILLAC, LA ROBINIÈRE, VENSAC, LA CHENAUD, PANISSAC, LE CERF, VILLAINES, CHATEAUDON, LA VAUR, SAINT-EUROULD, LA FORESTIE, FAUNIANDRA, LA VAUZELLE, VERNOY, LA BOISSIÈRE, VINCY, LA LANDE, MALAGNAC, VILLEMOR, CERVON, BRIE-COMTE-ROBERT, LUZERÉ, LA ROUSCHIÈRE, FRAYSSE, SAINT-VERAIN, CHASSINGRIMONT, AMBLOY, SAINT-AMAND, POUTINES, CHAVAGNAC, MONTPLAISIR, LE CHATENAY, GONS, LA SALARGUE, BORN, PARENTIS, LE CASTERA, SAINT-PAUL, SAINTE-EULALIE, etc.; — *en Limosin, Espagne, Périgord, Saintonge, Poitou, Basse-Marche, Angoumois, Orléanois, Isle-de-France, Condomois, Bazadois, Albret, Lannes, Bordelois, Blayez, Médoc, Buch, Born, etc.*

ARMES : *Écartelé, au 1, de gueules, au lion passant* (aliàs *léopardé*) *d'or,* qui est DE VERTHAMON; *aux 2 et 3, cinq points d'or, équipolés à quatre d'azur; au 4, de gueules plein.* Couronne de marquis. Supports : deux lions. Devise : FAYS QUE DOYS, ADVIENNE QUE POURRA.

Le Limosin a été le berceau de la famille de Verthamon, soit qu'elle ait pris son nom d'une terre qui le porte encore dans cette province, soit qu'elle lui ait imposé le sien.

La généalogie de cette maison, qui n'avait pas encore été publiée d'une manière ni authentique ni complète, et dont, seul, l'ouvrage de Blanchard sur les présidents à mortiers du Parlement de Paris contient un aperçu tout simple et tout irrégulier qu'il soit, se trouve ci-après rédigée par nous d'après les titres et les autorités les plus certains qu'il nous a été possible de recueillir. De ce nombre sont l'*Histoire des Présidents,* dont nous venons de parler; les œuvres du Père Anselme, de Moréri et de La Chesnaye des Bois; des preuves pour l'ordre de Malte, le service militaire ou les recherches de noblesse dont la Bibliothèque Impériale possède les originaux ou copies en forme; et enfin divers extraits des registres de l'ancien État Civil de Bordeaux.

Le nom de la famille de Verthamon est l'un des plus anciens de la province qui lui a donné naissance. Les registres consulaires de Limoges témoignent, en effet, que Michel et Pascal de Verthamon étaient consuls de cette ville en 1367. Toutefois, il

nous a été impossible de remplir la lacune qui va de cette date vers le milieu du XVe siècle, et ce, par le manque absolu de documents concernant cette famille durant une période de cent ans.

La plupart des preuves faites par la maison de Verthamon n'allant pas au-delà de la fin du XVIe siècle, il semble que le grand degré d'illustration qui n'a cessé de s'attacher à son nom depuis cette époque, soit la seule cause de ce manque de documents; les membres de cette famille paraissent, en effet, pendant près de trois cents ans, s'être contentés du glorieux éclat de leur nom, et avoir plutôt ambitionné la continuation des services de toute sorte rendus par leurs aïeux à l'État et à la Patrie que la conservation de titres et de papiers qui n'eussent rien ajouté de plus à leur grandeur personnelle.

Il est incontestable que l'examen des armoiries des Verthamon donne de cette famille l'opinion la plus avantageuse, non-seulement sous le rapport des illustrations mais encore sous celui de l'ancienneté; sa devise, empruntée aux temps de chevalerie, est la sublime conséquence de son blason, et la maison ducale des Cars s'enorgueillit avec raison de l'avoir jointe à ses propres armes.

Le cadre que nous nous sommes tracé ne saurait nous permettre d'étendre ces prolégomènes aux services que chaque filiation de cette illustre famille a rendus depuis près de quatre cents ans : on en trouvera le détail dans le cours de la généalogie qui va suivre. Qu'il nous suffise de rappeler que, pendant cette période, le nom de Verthamon a fourni à la magistrature et à l'administration civile : des consuls de Limoges, présidents et receveurs des tailles de l'Élection du Haut-Pays de Limosin; des conseillers et présidents à mortier dans les Parlements de Paris et de Bordeaux; des trésoriers généraux de France et secrétaires du Roi; des conseillers du Roi en tous ses conseils, maîtres des requêtes et intendants de provinces; des présidents d'États provinciaux, premiers présidents du Grand Conseil et députés aux États Généraux; des commissaires généraux du roi de Navarre; — à l'armée : des colonels de régiment du nom de Verthamon et des officiers de tous grades de cavalerie et d'infanterie; un maréchal de camp; des officiers de marine; des chevaliers de Malte et de Saint-Louis; un premier chambellan de Monsieur, frère du Roi; un greffier commandeur des ordres de Sa Majesté (Saint-Esprit); plusieurs membres de l'Émigration; — à l'Église : des évêques de Pamiers, de Couserans, de Montauban et de Luçon; des aumôniers et grands vicaires de diocèses; des abbesses de monastères, etc., etc.

Les principales alliances directes de la famille de Verthamon sont avec celles d'Augeard, des Aygues, d'Aligre, d'Aubusson, Angrand d'Alleray, Boullet de Touverac, de Bachelard, Boucher d'Orçay, Bignon, du Bois, Baillon de Blampignon, de Balthazar, Bertrand de La Basinière, de La Biche, de Boucault, Le Berthon, de Brétinauld-Saint-Surin, Le Comte de La Tresne, de Chavaille de Fougeras, de Couhé (Lusignan), de Cossé-Brissac, de Constantin, de Caupos, de Fayet, Le Fèvre de

Caumartin, Le Fèvre d'Eaubonne, de Foucaud d'Aure, de Gascq, de Goury, de Gères-Vaquey, de Lambertie, Lamy de Montvailler, de Lescours, de Martin, de Mauplot, du Maitz, de Mons, Poute de Nieuil, de Pechpeyrou-Commings, de Pérusse des Cars, de Piis, de Pardaillan, Quatre-Sous, de Roffignac, de Romanet, de Royère, de Ségur-Cabanac, de Vacre, de Versoris, de Voisin, du Val, etc.

I. Pierre DE VERTHAMON, seigneur de Bonabrit, cité dans l'*Histoire des Présidents à mortier du Parlement de Paris,* par François Blanchard, comme le premier de la filiation suivie, devait vivre dans le XVe siècle, selon la supputation des temps; il eut pour fils, d'après le même auteur :

1° Martial, dont l'article suit;
2° (Peut-être aussi) Jean de Verthamon, consul de la ville de Limoges en 1508;
3° *(Id.)* Guillaume de Verthamon, consul de Limoges en 1547 *(Rég. consul. de Limoges)*;
4° *(Id.)* Pierre de Verthamon, consul de Limoges en 1534, 1540 et 1546 *(Ibid.)*;
5° *(Id.)* Michel de Verthamon, consul de Limoges en 1533, 1539, 1547 et 1559 *(Ibid.)*.

II. Martial DE VERTHAMON, Ier du nom, seigneur de Bonabrit, laissa de dame Anne DE MARTIN, son épouse :

1° Martial, dont l'article suit;
2° François-Martial de Verthamon, consul de Limoges en 1579, lequel eut deux fils, savoir :

A. Martial de Verthamon, seigneur de La Tour-Rouge et de Lussan, auteur de la branche DE VERTHAMON-SAINT-FORT ET D'ANGLES, qui a produit des personnages marquants dans la robe et dans l'épée, et notamment des présidents au Parlement de Bordeaux et des colonels du régiment de Verthamon. Ne possédant pas la filiation suivie de cette branche, nous nous bornerons aux renseignements que nous avons recueillis dans les archives publiques, et dont voici la consistance :

a. N... de Verthamon, père de :

I. Jean de Verthamon, capitaine de cavalerie dans le régiment de La Valette, fut convoqué en 1690 au ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Bergerac, pour les fiefs qu'il tenait dans le comté de Périgord *(Arch. départ. de la Gironde)*. Il pouvait être petit-fils de Martial de Verthamon, seigneur de La Tour-Rouge. Sa veuve, Henrye D'AUGEARD, fit registrer les armoiries de la famille de Verthamon, dans l'Armorial Général de France, à Bergerac, le 21 février 1698, dans la même forme que nous les avons décrites en tête de cette généalogie.

Messire Pierre de Verthamon, vivant le 24 février 1726, et probablement fils du précédent, fut père de :

Messire Jean-Baptiste de Verthamon, conseiller-lay en la Cour de Parlement de Bordeaux, chevalier, seigneur de Saint-Fort, Saint-Jean-d'Angles, La Couture, Le Cos, Fontbernet, Guerre, Cambes et autres lieux, fut pourvu, le 2 octobre 1717, de l'office de conseiller au Parlement, et reçu le 15 décembre de la même

année. Il obtint des lettres d'honneur le 20 janvier 1748, après avoir exercé durant trente-un ans révolus; vivait encore le 25 janvier 1753, et laissa de son mariage avec dame Jeanne DE GASCQ :

a' Pierre de Verthamon, né à Bordeaux le 24 février 1726, filleul de Pierre de Verthamon, son aïeul paternel, et de dame Bonaventure de Gascq, épouse de M. le président de Gombaud, représentée par sa fille, demoiselle Geneviève de Gombaud;

b' Haut et puissant seigneur, messire Louis de Verthamon, chevalier, seigneur des maisons nobles du Luc, en Blayez, Saint-Jean d'Angles, Saint-Fort et Fontbernet, en Saintonge, né le 19 février 1727, nommé conseiller au Parlement de Bordeaux le 12 octobre 1747, reçu le 20 décembre suivant; conseiller du Roi en tous ses conseils, président à mortier en la même Cour, au lieu de Jean-Baptiste Le Comte de La Tresne, le 30 décembre 1748, avec dispense d'âge et de service, reçu le 11 février 1749. Il vivait encore en 1763, et laissa de son mariage avec haute et puissante dame Marie-Anne LE COMTE DE LA TRESNE :

I' Messire Jean-Baptiste-Jules de Verthamon-Saint-Fort, seigneur de La Bigueyresse, convoqué en 1789 à l'Assemblée générale de la Noblesse de Bordeaux, né à Bordeaux le 25 janvier 1753, filleul de Jean-Baptiste de Verthamon, son aïeul, et de dame Léonarde de Sabourin, veuve de messire Louis Le Comte, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, président à mortier au Parlement de Bordeaux, sa grand'-mère maternelle;

II' Messire François-Joseph de Verthamon-Saint-Fort, seigneur de Fontbernet, né à Bordeaux le 30 avril 1754, filleul de messire François-Joseph Le Comte, chanoine et archidiacre de l'église Saint-André, vicaire général de Monseigneur l'Archevêque, et de dame Jeanne de Gascq, son oncle et son aïeule; il assista en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux, émigra peu de temps après, et a laissé pour fille unique et héritière de sa branche :

Marie-Thérèze-Antoinette de Verthamon-Saint-Fort, épouse de M. Jean-Anselme-René de Souilhagon de Bruet.

III' Messire Maurice de Verthamon-Saint-Fort, capitaine de cavalerie au régiment de la Reine, né à Bordeaux le 20 février 1756, assista en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux.

c' Marie-Thérèze de Verthamon-Saint-Fort, née à Bordeaux le 24 décembre 1729, filleule de Jacques des Aygues, chevalier, seigneur de Thibaudin, son oncle, et de dame Marie

de Combabessouze d'Arrérac, dame d'Arsac. Elle épousa, le 17 juin 1749, noble Marc-Antoine du Périer, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, seigneur de Larsan et de La Mothe, capitaine dans le régiment d'Auvergne, jurat gentilhomme de la ville de Bordeaux et grand sénéchal de Guienne en 1769.

II. Dame Barbe de Verthamon, qui, étant veuve de noble Mathieu de Fayet, écuyer, conseiller au Parlement de Bordeaux, fut convoquée en 1690 et 1691 à l'Assemblée de relevée du ban et de l'arrière-ban de Saintes. Elle y déclara que sa qualité de veuve d'un conseiller au Parlement l'exemptait de la contribution, et, en conséquence, elle fut déchargée du service, conformément aux priviléges qu'elle représentait *(Arch. départem. de la Gironde)*.

B. Joseph de Verthamon, seigneur de Villenove, capitaine de cavalerie, fut père de :

N... de Verthamon, qui, fait prisonnier de guerre en Espagne, fut conduit à Barcelonne, où il se maria, et eut un fils :

Joseph de Verthamon, vice-régent de l'audience royale de Catalogne. Cette branche a continué en Espagne, et paraît y avoir tenu un rang distingué.

3° Roland de Verthamon, consul de Limoges en 1572 et 1579.

III. Monsieur Martial DE VERTHAMON, chevalier, seigneur du Mas, du Puy, des Boudeaux et de Roquesolles, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité de Limoges, fut pourvu de cet office, — vacant par la démission de François Vidau, successeur en cette qualité de Jean de Pontac, — par lettres du Roi données à Mantes le 27 avril 1593 (*signé :* Par le Roy : BONNET). Il en prêta serment en la Chambre, lors à Tours, le 21 octobre de la même année, et entre les mains de M. le Chancelier, le 5 février 1596 (*Acte signé au bas :* LE GRAND). Martial de Verthamon était consul de Limoges en 1609. Avec demoiselle Marie DE MAUPLOT, sa femme, il assista le 29 juin 1611, au contrat de mariage de François-Martial de Verthamon, l'un de leur fils; par cet acte, ils donnèrent à ce dernier, pour ses enfants et descendants, savoir : les greffes civils et la place de premier clerc en la sénéchaussée du Haut-Limosin et siége présidial de la ville de Limoges, avec les maison et repaire noble du Mas et du Puy, situés dans la paroisse de Vigent. Martial de Verthamon laissa de sondit mariage :

1° Jean, dont l'article suivra;

2° Noble François-Martial de Verthamon, seigneur du Mas, du Puy, de Lavaud et de Mons, consul de Limoges en 1600, conseiller du Roi, trésorier général de France au bureau des Finances de la Généralité de Limoges, puis doyen de l'église cathédrale de cette ville, fut pourvu de l'office de trésorier, sur la résignation de son père, selon lettres-patentes de Sa Majesté, données au camp, devant La Rochelle, le 26 novembre 1627 (*signé sur le repli :* Par le Roy : LE COQ). Il en prêta serment le 30 ..... de la même année, entre les mains de M. de Marillac, chevalier, garde des sceaux de France (*acte signé* LE COQ), et fut reçu en cette qualité le 11 mars 1628, par arrêt de la Chambre des Comptes (*signé* BOURLON). François-Martial de Verthamon vendit cet office le 21

octobre 1652, moyennant la somme de 43,000 livres, à Pierre Bardoulat, sieur de Plazanet, bourgeois de la ville de Moustiers, pour Pierre Bardoulat, sieur de La Brousse, son fils *(Acte reçu par* VILLEMONTÉES, *notaire et tabellion royal de la ville de Limoges)*. Ledit Pierre Bardoulat fut pourvu à sa place le 30 novembre 1652, et reçu le 21 juillet 1653. François-Martial de Verthamon avait épousé, par contrat accordé le 29 juin 1611, demoiselle Jeanne DE CHAVAILLE, fille de noble, messire Pierre de Chavaille, seigneur de Fougeras et du Pouget, conseiller du Roi, assesseur criminel et examinateur, et lieutenant général au siége royal de la sénéchaussée d'Uzerche, en Bas-Limosin, et de dame Martiale DU POUGET, qui constituèrent à la future la somme de 30,000 livres *(Acte passé devant* TIGNIAC, *notaire et tabellion royal de la ville d'Uzerche, insinué le 12 février 1615 par* Jacques D'ARLOT, *conseiller du Roi, lieutenant particulier au siége présidial de Limoges)*. De cette union provinrent :

A. Martial de Verthamon, écuyer, chevalier, seigneur, comte de Lavaud, seigneur de Bussière, Beaufilz, Mons, La Chenaud, La Robinière, fut retenu en l'état et charge de premier chambellan de Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du Roi, par lettres de Sa Majesté données à Versailles le 15 mars 1654 (*Original en parch. signé* LOUIS, *et plus bas :* Par le Roi : DE GUENEGAUD). Il en prêta serment le lendemain devant M. le maréchal du Plessis-Praslin, gouverneur de la personne de Monsieur, frère unique du Roi, premier gentilhomme de sa Chambre et surintendant de sa maison et finances (*Acte signé* COURTIN). Martial de Verthamon avait épousé, selon contrat accordé le 12 septembre 1649, conformément aux articles du 19 juin de la même année, demoiselle Isabeau DE LAMBERTIE, fille de haut et puissant seigneur, messire François de Lambertie, chevalier, seigneur, comte de Montbrun, et de dame Marie de Bermondet, et petite-fille et assistée de haut et puissant seigneur Gabriel de Lambertie, chevalier, seigneur, comte de Lambertie, baron de Montbrun, lieutenant de Roi au gouvernement de Nancy, gouverneur de Longwy, et de dame Isabelle de Rochechouart. Il fut constitué à la future 15,500 livres devant se compenser avec la cession que lui firent ses père et mère des terre et seigneurie de La Robinière, situées dans la province d'Angoumois. Isabeau de Lambertie était nièce de Marie-Magdeleine de Bermondet, seconde femme de haut et puissant seigneur, messire Jean-Louis-Joseph de Rochechouart, chevalier, seigneur, marquis de Saint-Victurnien, seigneur du Bâtiment *(Acte passé au château de Lambertie, paroisse de Mellet, en Périgord, devant* DU GADONAYE, *notaire royal de ladite province)*. De ce mariage est issu :

a. Messire Martial de Verthamon, écuyer, chevalier, seigneur, comte de Lavaud, seigneur de Bussière, Beaufilz, habitant de son château de Lavaud, paroisse de Bussière, juridiction de Mortemar, en Poitou, fut commissionné capitaine de 100 hommes de nouvelle levée dans le régiment de Normandie, par lettre du Roi donnée à Versailles le 24 octobre 1683 (*signé* LOUIS, *et plus bas :* LE TELLIER). Sous la qualification de capitaine réformé du régiment de Normandie, il reçut de Sa Majesté une lettre datée de Versailles, le 1er juin 1685, et lui donnant l'ordre de se rendre à la suite du bataillon de Jouffroy, dans sondit régiment, pour y être reconnu en telle qualité (*signé* LOUIS, *et plus bas :* LE TELLIER). Martial de Verthamon, réformé de nouveau, fut replacé capitaine de la compagnie, vacante par la retraite du capitaine Roquemont, dans le régiment de Picardie, commandé par M. le marquis de Harcourt, ainsi que l'indique une lettre du Roi adressée audit colonel, ou, en son absence, à celui qui commanderait le régiment, datée de Chambord, le 14 septembre 1685, lui

mandant de recevoir Martial de Verthamon et de le faire reconnaître en ladite qualité *(Orig. en papier)*. Celui-ci fut nommé capitaine d'une compagnie de quarante maîtres à cheval, montés et armés à la légère, et de nouvelle levée, par commission du Roi donnée à Versailles le 25 octobre 1689 (*signé* Louis, *et plus bas :* Le Tellier). Il reçut du Roi une lettre écrite à Versailles, le 10 novembre 1689, par laquelle Sa Majesté lui annonçait qu'ayant résolu de se servir de sa compagnie dans le régiment de cavalerie dont elle avait donné le commandement au sieur de Presle, il eût à se rendre à Dôle avec ses hommes (*signé* Louis, *et plus bas :* Le Tellier). Enfin, Martial de Verthamon obtint, le 1er septembre 1693, de M. de Pers, commandant et gentilhomme de Talmont, un certificat portant qu'il avait servi dans l'escadron du Haut-Poitou et qu'il s'était acquitté de son devoir fort ponctuellement l'espace de trois mois (*signé* de Pers). Il avait épousé, par contrat accordé le 5 décembre 1688, demoiselle Marie, *aliàs* Manon de Roffignac, fille de messire Gédéon de Roffignac, écuyer, chevalier, seigneur de Saunat, Le Cros, Balledent, Saint-Junien-Les-Combes, et de dame Charlotte d'Aloigny, demeurant dans leur château noble de Saunat, paroisse de Saint-Junien-Les-Combes, sénéchaussée de la Basse-Marche, — et sœur de Claude et François de Roffignac. La future eut en constitution de dot 20,000 livres, en déduction de laquelle lui fut cédée pour 15,000 livres la terre de La Forestie, paroisse de Feuillade, en Périgord *(Acte devant* Badou, *notaire, tabellion, garde-note royal héréditaire, et l'un des réservés au comté et sénéchaussée de la Basse-Marche, insinué en l'audience de la Cour de la sénéchaussée et siége présidial de Limoges, le 29 novembre 1689, par* Jean Vidaud, *écuyer, seigneur de Bosniger, conseiller du Roi, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Limoges; Procès-verbal d'estimation de la terre de La Forestie, fait le 12 décembre 1688 par* Arnaud d'Alesme, *seigneur de La Beytour, demeurant à Beaulieu)*. Martial de Verthamon ayant été assigné à produire ses titres de noblesse, lors de la seconde recherche, fut maintenu sur la production d'iceux, à partir de l'année 1593, dans le droit de prendre la qualité de noble et d'écuyer, par jugement de Charles-Bonaventure Quentin, chevalier, seigneur de Richebourg, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la Généralité de Poitiers, rendu à Poitiers le 24 février 1715 (*signé* de Richebourg, *et plus bas :* Par Monseigneur : Rameau). De sondit mariage est issu :

Martial de Verthamon, écuyer, chevalier, seigneur de Lavaud, Bussière, Beaufilz, Mons, La Chenaud, La Robinière, fut marié, par acte passé le 1er décembre 1714, au château de Nieuil, en Saintonge, devant Baillarge, notaire royal, avec damoiselle Marthe-Barbe Poute, fille de feu messire François Poute, chevalier, seigneur de Château-Dompierre, Saint-Sornin et Forges, et de dame Marie Arnoul, ladite damoiselle agissant de l'avis de messire Jean Poute, chevalier, seigneur de Nieuil, son parent. De ce mariage :

Messire Martial de Verthamon, chevalier, seigneur, marquis de Bussière, Lavau, Mons, Joncherolles, La Chenaud, Tastes, en Médoc, et autres places, épousa, le 16 novembre 1731, et selon contrat post-nuptial du 27 octobre 1733, rédigé au château de Lavaud par Verger et du Vaslet, notaires royaux de la sénéchaussée de Montmorillon, en

Poitou, dame Marie DE VERTHAMON, fille de messire Jean de Verthamon, chevalier, seigneur de La Vauzelle, et de dame Marguerite Boullet de Touverac, habitants du château de Panissac, paroisse de Verneuil. Par cet acte, il renonça aux successions de ses père et mère, en faveur de messire Martial de Verthamon, son frère aîné. De ce mariage :

A' Messire Jean-Baptiste de Verthamon, né le 1er mars 1739, baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Bussière-Beaufilz fut tenu sur les fonts par messire Jean-Baptiste de Verthamon, seigneur de La Vauzelle, et par dame Catherine-Élisabeth de Verthamon, abbesse de l'abbaye royale de La Règle, à Limoges. Il entra aux chevau-légers après des preuves de noblesse faites devant le généalogiste des Ordres du Roi, et en vertu de son certificat du 12 avril 1756. Il mourut sans alliance vers 1762 ;

B' Dame Marie-Marguerite de Verthamon de Lavaud, comtesse de Lavaud, dame du Mas, Bussière, Beaufilz, Marcillac, Le Cerf, Tastes et Vensac, en Médoc, se fit représenter à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux, en 1789, par messire Jean-Baptiste-Maurice de Verthamon, marquis de Tercis. Elle avait alors environ 41 ans et n'était point mariée.

b. Messire Jean de Verthamon, écuyer, chevalier, seigneur de La Vauzelle, épousa, par contrat accordé le 23 août 1699, demoiselle Marguerite BOULLET DE TOUVERAC, fille de feu Jean Boullet de Touverac, écuyer, seigneur de Panissac, et de demoiselle Catherine de Chantilliat, demeurant au lieu noble de Panissac, paroisse de Verneuil, juridiction de Bellac *(Acte passé dans la maison de François Charron, seigneur de Saint-Sauveur, avocat au Parlement, devant* François MATHIEU, *notaire royal héréditaire au comté et sénéchaussée de la Basse-Marche, demeurant au bourg de Verneuil)*. De cette union :

I. Martial de Verthamon, écuyer, seigneur de Panissac, demeurant au lieu noble de La Vaur, paroisse de Bussière-Beaufilz, fut marié, par contrat accordé le 21 avril 1722, avec demoiselle Anne DE COUHÉ, fille de feu Jean de Couhé, écuyer, seigneur de La Gorse, demeurant au lieu de Chezpabot, paroisse de Mazières *(Acte passé au château du Mas, paroisse de Mazières, en Limosin, devant* BEAU, *notaire royal établi au comté et sénéchaussée de la Basse-Marche, à Bellac)*. De cette union :

Catherine-Élisabeth de Verthamon, abbesse de l'abbaye royale de La Règle, à Limoges, où elle vivait en 1765.

II. Jean-Baptiste de Verthamon, seigneur de La Vauzelle, capitaine de grenadiers au régiment de Navarre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, eut de dame Marguerite BACHELARD, son épouse, veuve dès le 27 octobre 1765 :

Étienne-François de Verthamon, né le 29 août 1757, obtint, le 27 octobre 1765, de M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes, un certificat daté de Paris, constatant qu'il avait la noblesse nécessaire pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté faisait élever dans le collége royal de La Flèche.

III. Marie de Verthamon, alliée à messire Martial de Verthamon, chevalier, seigneur, marquis de Bussière, dont il a été parlé ci-dessus.

c. Louis de Verthamon, *dit* le capitaine de Verthamon-Bussière, *ou* le capitaine Bussière, qui, en récompense de ses longs et honorables services, fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par provisions du Roi, données à Versailles le 26 juin 1707 *(orig. en parch.)*. Il prêta serment en cette qualité, le 1er août de la même année, entre les mains de Sa Majesté, et était alors capitaine au régiment de cavalerie d'Alzeau.

B. Marie-Mauricie de Verthamon, abbesse de l'abbaye royale de La Règle, à Limoges, en 1618;

C. Jeanne de Verthamon, succéda à sa sœur dans la même abbaye, en 1619, et mourut en 1675. On a son épitaphe;

D. Marie de Verthamon, abbesse de l'abbaye de La Règle, en 1679.

3° Mathieu-Jean de Verthamon, doyen de l'Église de Limoges, conseiller du Roi, abbé de Prébenoit, après son oncle, en 1594 et 1639;

4° Guillaume I de Verthamon, seigneur de Villaines et de Saint-Eurould, consul de Limoges en 1576 et 1600, conseiller secrétaire du Roi (1595), président de l'Élection de Limoges, laissa postérité;

5° Jean-Baptiste de Verthamon, auteur d'une branche éteinte, fut conseiller du Roi, trésorier de France, général des Finances en Guienne, et commissaire général député par le Roi, en son logis de la ville de Nérac, pour la vérification et restauration de son ancien domaine de Navarre et réception des foi et hommage à lui dus (1604-1635). En cette qualité, il fut chargé avec le sieur de Gourgues de la recherche générale des faux nobles, en Guienne;

6° Guillaume II de Verthamon, *dit* Guilhaumot, seigneur de Châteaudon, receveur des Finances à Limoges, le 16 avril 1575, puis trésorier de France au bureau des Finances de la même Généralité, le 9 septembre 1579. Il exerçait encore cette charge dans l'année 1593, et eut pour fils :

Jean de Verthamon, qui lui succéda dans l'office de trésorier de France. De lui vint sans doute Barthélemy de Verthamon, avocat, seigneur de Châteaudon, consul de Limoges en 1671, lequel se maria, et forma une branche qui s'est éteinte en la personne d'un abbé de Verthamon.

7° Michel de Verthamon, seigneur de Fauniandra, ou de Fonjaudran, et de La Boëssière, consul de Limoges en 1576, receveur des tailles de l'Élection du Haut-Limosin, dès l'an 1572, reçut quittance, le 22 mars 1572, de François Betrute de Charron, au nom des manants et habitants d'Isle, de la somme de 18 livres 8 sols tournois, formant la rente de l'argent qu'ils avaient prêté au Roi. Michel de Verthamon fut, plus tard, président en l'Élection du Haut-Pays de Limoges. Il avait épousé Jeanne DE VACRE, dont il eut une fille :

Narde ou Léonarde de Verthamon, mariée à Jacques des Aygues, procureur général au Parlement de Bordeaux. Elle en eut un fils :

Jacques des Aygues, conseiller du Roi au même Parlement, qui épousa N... DE PONTAC.

8° Jeanne de Verthamon, mariée : 1° à Jean d'Aubusson, seigneur du Mas-Neuf et de Cavarles, conseiller du Roi; 2° à Charles de Guillaume, écuyer, seigneur de La Grange, conseiller du Roi.

IV. Jean DE VERTHAMON, écuyer, seigneur du Mas et du Puy, trésorier de France à Limoges, consul de cette ville en 1569, 1575 et 1579, fit son testament le 8 octobre 1594, et vivait encore le 20 juillet 1596. Il avait épousé, dès le 19 janvier 1555,

Catherine Lamy de Montvailler, laquelle testa le 26 juillet 1602, fille de François Lamy, lieutenant particulier à Limoges. De cette union provinrent sept enfants, que nous allons énumérer :

1° François de Verthamon, seigneur du Mas et du Puy, reçu conseiller du Roi au Parlement de Paris, le 17 août 1588, épousa en 158., selon contrat reçu par Croiset, notaire au Châtelet de Paris, demoiselle Marie de Versoris, seconde fille de Pierre Versoris, avocat en Parlement, seigneur de Fontenay-le-Vicomte, de Marcilly et de Montroger, député aux États de Blois en 1576, chef du Conseil du duc de Guise, et de demoiselle Marguerite Coignet, sa femme, sœur de Frédéric Coignet, conseiller au Parlement. François de Verthamon et Marie de Versoris partagèrent, le 14 octobre 1604, les successions de Pierre Versoris, de Marguerite Coignet et de Jeanne Versoris, religieuse professe au prieuré de Charme, conjointement avec Mr Me Frédéric Versoris, conseiller au Parlement; Me Jacques Versoris, secrétaire de la Chambre du Roi, et demoiselle Marguerite Versoris, femme de Mr Me Antoine Rancher, conseiller au Parlement et président aux Enquêtes *(Acte reçu par* Janot, *notaire au Châtelet de Paris)*. François de Verthamon laissa de Marie de Versoris, qui était veuve de lui en 1633 :

A. Messire François de Verthamon, chevalier, baron, puis marquis de Masnœuvre, baron de Bréau, seigneur de Vernoy, conseiller du Roi en tous ses conseils et en la direction de ses finances, fut reçu conseiller au Parlement de Paris le 15 août 1618, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi le 29 mai 1626, intendant de l'armée au siége de La Rochelle, puis de celle d'Italie et de celle de Guienne, depuis 1630 jusqu'en 1638; obtint, au mois de décembre 1642, des lettres-patentes portant érection de la terre et seigneurie de Bréau en baronnie, données à Saint-Germain-en-Laye, registrées au Parlement le 23, et en la Chambre des Comptes le 27 mai 1644; fut nommé conseiller d'État en 1643, et titré baron de Masnœuvre par lettres-patentes du mois d'août de cette année; maître des requêtes honoraires, par lettres données à Paris le 3 janvier 1644, registrées au Parlement le 15, et à la Chambre des Comptes le 27 dudit mois; fut l'un des douze conseillers d'État réservés à la réforme du Conseil, et fut titré marquis de Masnœuvre par lettres-patentes du mois de décembre 1653, registrées le 15 juin 1657. François de Verthamon mourut au mois d'octobre 1666, et fut inhumé le 22 aux Minimes de la place Royale. Les actes que nous avons de lui sont : 1° une cession de diverses sommes qu'il fit à damoiselle Marguerite de Verthamon, sa sœur, veuve de Daniel Voisin, le 7 février 1623; 2° une quittance qu'il donna, le 20 septembre 1642, de rentes constituées sur le clergé de France depuis le 16 mars 1568, au profit de damoiselle Renée Nicolaï. François de Verthamon avait épousé, le 30 janvier 1625, Marie Boucher d'Orçay, dame de Vernoy et de Vincy, puis de Bréau, dans l'Isle-de-France (par la donation que lui en fit, en faveur de son mariage, Magdeleine Boucher, sa tante, dame dudit Bréau, alors veuve et sans enfants d'Antoine Rebault, intendant des Finances), fille de Pierre Boucher d'Orçay, seigneur de Houilles et de Vernoy, conseiller au Parlement, et de Louise Hennequin. Elle mourut au mois d'août 1657, et eut pour enfants :

a. Messire Michel de Verthamon, chevalier, seigneur et baron de Bréau, marquis de Masnœuvre, seigneur de Vincy et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, fut reçu conseiller au Parlement de Paris, le 23 mars 1646; maître des Requêtes le 8 juillet 1651, fut envoyé en Provence et en Languedoc pour y tenir les États, et nommé

l'un des six maîtres des Requêtes pour assister au sceau du Roi. Il mourut avant son père, en l'année 1660. Michel de Verthamon fut marié, en 1654 ou 1655, à haute et puissante dame madame Marie D'ALIGRE, quatrième fille d'Étienne III d'Aligre, chevalier, seigneur de La Rivière, Chonvilliers, La Foret et La Lande, directeur surintendant des Finances, chef du conseil de la Marine, chancelier, garde des sceaux de France, et de Jeanne L'Huillier d'Interville, sa première femme. Devenue veuve, Marie d'Aligre se remaria, le 9 juin 1678, avec haut et puissant seigneur messire Godefroy, comte d'Estrades, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Dunkerque et plénipotentiaire de Sa Majesté à la paix de Nimègue; elle mourut le 2 février 1724, à l'âge de 91 ans, sans enfants de son second mariage, mais laissa du premier :

I. Très-haut et très-puissant seigneur monseigneur François-Michel de Verthamon, chevalier, seigneur, baron de Bréau, marquis de Manœuvre, seigneur de La Lande, Vincy et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses conseils, commandeur de ses ordres, et premier président du Grand Conseil, fut reçu conseiller au Parlement de Paris et commissaire aux requêtes du Palais, le 19 janvier 1674; pourvu au mois de juin 1677, — sur la résignation de messire Claude de Guenegaud, chevalier, seigneur des Brosses, conseiller du Roi en ses conseils, et envoyé extraordinaire de Sa Majesté en Portugal, — de la charge de maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, que sa mère et lui avaient acquise moyennant 196,000 livres, il obtint à la suite de ces provisions des lettres de dispense d'âge et de service, qui lui furent octroyées, parce qu'il n'avait encore que 23 ans, expédiées à Versailles le 9 juin 1677; fut nommé premier président au Grand Conseil, le 24 février 1697; prêta serment au Roi en cette qualité, le 24 février 1698; chevalier, greffier, secrétaire et commandeur des Ordres du Roi, le 4 février 1616, sur la démission de Chrétien de Lamoignon, président au Parlement; mourut en janvier 1738, et fut inhumé le 5 de ce mois en l'église des Révérends Pères Minimes de la place Royale, lieu de sépulture de sa famille. Les actes que nous avons le concernant sont : 1° des lettres originales en papier, données à Paris le 10 mars 1697 par Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, par lesquelles il permet à M. de Verthamon de faire dire la messe en la chapelle de sa maison, sise en la paroisse de Chenevières, au diocèse de Paris; 2° un bail à ferme passé devant Claude Le Roy et Charles Levesque, notaires à Paris, en faveur de Claude Benoist et de Magdeleine Bienvenu, sa femme, de la maison, jardin, terres et seigneuries du Vivier et des fontaines sises à Mitry-en-France, 300 arpents de terre, prés et saussaye en dépendant, moyennant 3,300 livres annuellement. François-Michel de Verthamon avait épousé, par contrat passé le 7 novembre 1678, Marie-Anne-Françoise BIGNON, morte à Paris le 26 décembre 1730, dans la 70e année de son âge, fille unique de Thierry Bignon, maître des Requêtes, premier président au Grand Conseil et conseiller d'État, et de Françoise Talon. De ce mariage provinrent cinq enfants que nous allons énumérer, et après la mort desquels leur père fit héritier le fils de M. le Président d'Aligre :

1° François-Joseph-Geoffroy de Verthamon, né le 21 avril 1684, mort

le 6 septembre 1705, sans alliance, et inhumé aux Minimes de la place Royale, à Paris, en la chapelle de Verthamon;

2°' Charles-Étienne de Verthamon, né le 23 décembre 1685, mort au berceau;

3°' Denis-Michel de Verthamon, sieur de Vincy, né le 8 août 1688, fut reçu conseiller au Parlement, commissaire aux requêtes du Palais, le 12 février 1710, et mourut subitement au château de Boinvilliers, près Mantes, le 27 octobre 1714, sans avoir été marié. Il fut inhumé aux Minimes de la place Royale, dans la chapelle de sa famille;

4°' Marie-Adelaïde de Verthamon, morte en bas âge, le 27 juillet 1681;

5°' Françoise-Élisabeth-Eugénie de Verthamon, née le 24 octobre 1682, alliée en 1715 à Gabriel-François-Balthazar de Pardaillan, marquis de Bellegarde, fils puîné du duc d'Antin. Elle mourut sans enfants.

II. Élisabeth de Verthamon, mariée, le 20 juillet 1684, avec Henry-Albert de Cossé, duc de Brissac, pair de France, mort sans postérité le 29 décembre 1698, veuf en premières noces de Gabrielle-Louise de Rouvroy de Saint-Simon. Elle mourut dans sa 63e année, le 13 février 1721.

b. Élisabeth-Antoinette de Verthamon, seconde femme, par contrat du 25 octobre 1669, de Guillaume de Pechpeyrou-Comminges, comte de Guitaut, marquis d'Époisses, chevalier des ordres du Roi, capitaine des chevau-légers, premier chambellan du prince de Condé, grand bailli d'Auxois, colonel du régiment des Iles, gouverneur de Châlons-sur-Seine et des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, lieutenant-général des armées du Roi, veuf en premières noces de Magdeleine de La Grange d'Arquien, marquise d'Époisses;

c. Catherine-Marie-Magdeleine de Verthamon, seconde femme, le 22 février 1664, de Louis-François I Le Fèvre de Caumartin, seigneur de Caumartin, maître des Requêtes, commissaire pour la tenue des Grands Jours d'Auvergne, en 1665; intendant de Champagne et de Brie, en 1667; conseiller d'État ordinaire, en 1685; veuf en premières noces de Marie-Urbaine de Sainte-Marthe. Elle décéda le 28 octobre 1722, et fut inhumée aux Minimes de la place Royale en la chapelle de Verthamon.

B. Messire Antoine-Jean-Baptiste de Verthamon, chanoine et archidiacre de l'église Notre-Dame de Paris, conseiller du Roi, clerc en la Cour de Parlement, mort le 2 août 1668, après avoir fait son testament olographe le 13 décembre 1667, reconnu le 24 avril 1669 devant Lemoine, notaire au Châtelet;

C. Messire Jean-Baptiste de Verthamon, conseiller du Roi, trésorier de France à Bordeaux;

D. Pierre de Verthamon, jésuite profès en 1634;

E. Damoiselle Marguerite de Verthamon, mariée: 1° le 27 février 1612, à noble homme Me Daniel de Voisin, natif de Tours, seigneur de La Noroye et de Villebourg, en Touraine, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, l'un des quatre notaires et secrétaires de la Cour de Parlement de Paris, en 1593, et greffier criminel en chef d'icelle; elle était veuve dès le 17 février 1623, et se remaria: 2° avec messire Macé Bertrand, seigneur de La Basinière et de Clichy-La Garenne, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, et trésorier de l'Épargne de Sa Majesté, mort en 1658;

F. Catherine-Magdeleine de Verthamon, alliée, par contrat accordé le 23 février

1634, avec messire Jean Le Fèvre, seigneur de Bois-Bouzon et d'Eaubonne, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des Comptes, dont elle devint veuve au mois de mars 1657. Elle mourut en octobre 1673, et laissa plusieurs enfants.

2° Guillaume I de Verthamon, capitaine d'infanterie;
3° Jean de Verthamon, capitaine d'infanterie;
4° Guillaume II, qui a continué la descendance;
5° Jean I de Verthamon, chantre de l'église de Limoges, est nommé dans une délibération des notables de cette ville, prise, le 26 mars 1591, pour consentir dix mille écus destinés à faire venir l'armée de Monseigneur le prince de Conty;
6° Guillaume III de Verthamon, chantre de l'église de Limoges;
7° Jean II de Verthamon, prieur de Puymangon.

V. Pierre-Guillaume de Verthamon, seigneur de Malagnac, épousa Barbe du Bois, en 1598, et eut de cette alliance :

1° François-Michel de Verthamon, seigneur de la Ville-aux-Clercs, Villemor, Cervon, Brie-Comte-Robert, Villemenon, fut d'abord aide-trésorier sous Bertrand de la Basinière, son parent; reçu conseiller au Parlement de Paris, le 24 mai 1647; pourvu de la charge de maître des Requêtes, sur la résignation de M. Jean-Jacques Renouard, par lettres données à Paris, le 19 novembre 1653; en prêta serment le lendemain, à M. Molé; fut reçu au Parlement, le 23 dudit mois, et aux Requêtes le même jour. Il mourut le 24 juin 1697, à l'âge de 92 ans, et fut inhumé aux Cordeliers, le surlendemain. Il avait épousé, de 1630 à 1640, demoiselle Renée Quatre-Sous, morte, le 24 novembre 1657, fille de N... Quatre-Sous, seigneur de Montanglos, auditeur à la Chambre des Comptes de Paris. De cette alliance provinrent :

A. Messire François de Verthamon, chevalier, seigneur, comte de Villemenon, seigneur-châtelain de la Ville-aux-Clercs et de Chazelay, conseiller en la Grand'-Chambre de la Cour de Parlement de Paris, épousa : 1° Marie-Anne de Goury, fille de messire Pierre de Goury, maître des Comptes, et de dame Anne Deya; 2° au mois de septembre 1693, dame Catherine-Hyacinthe d'Aubusson, dame de Chassingrimont, décédée, le 18 janvier 1713, veuve en premières noces de Henry-Guillaume de Razes, seigneur de Monimes, et fille de Charles d'Aubusson, seigneur de Chassingrimont. Du premier lit :

a. Marie-Françoise-Victoire de Verthamon, mariée, le 6 octobre 1708, à messire Louis-François de Pérusse, marquis des Cars, comte de Saint-Bonnet. De cette alliance est issue la maison ducale des Cars, qui a adopté dans ses armes la devise des Verthamon;

b. Messire François-Auguste-Jean-Baptiste de Verthamon de Chazelay, chevalier, comte de Villemenon et de la Ville-aux-Clercs, seigneur de Luzeré, la Rouschière, Chazelay, Saint-Verain, Chassingrimont et autres places, conseiller du Roi en ses conseils, maître des Requêtes ordinaires de son hôtel, vivant le 20 août 1720, fut baptisé, le 30 juillet 1690; fut reçu conseiller au Parlement de Paris, le 29 août 1717; obtint des lettres de dispense d'âge et de service pour être reçu maître des requêtes sur la démission de Pierre-Hector Le Guerchois, conseiller d'État, données à Paris, le 26 mai 1719, registrées au Parlement, le 27 juin suivant. Pourvu de cette charge dès le 8 mai de la même année, il

en prêta serment à M. d'Argenson, le 26 dudit mois; fut reçu au Parlement le 11 juillet suivant, et aux Requêtes le 28 du même mois. M. Verthamon avait épousé Anne Baillon de Blampignon, morte à Paris, le 25 août 1736, à l'âge d'environ 45 ans, fille de François Baillon de Blampignon, de la ville de Saint-Malo, conseiller, secrétaire du Roi et de ses Finances, et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Elle était sœur de Jean Baillon de Cervon, sénéchal de Rennes, en Bretagne, depuis 1732, et auparavant conseiller au Parlement de Paris; de Jeanne de Baillon, épouse de Gaston-Jean-Baptiste de Lévis, marquis de Léran, ci-devant sous-lieutenant des gendarmes de la garde du roi; et de dame Anne-Thérèze Baillon, épouse d'Antoine-François de La Tournelle, seigneur de Lengny, d'Augé, et de Senaut, comte de La Tournelle, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et ancien capitaine de cavalerie.

c. Dame Élisabeth-Thérèze de Verthamon, qui était mariée, en 1720, avec messire Marc-Louis-Isaac de Balthazar, chevalier, seigneur de Vizancy et Brisson, major du régiment de Buisson-Suisse.

B. Jean-Baptiste de Verthamon, évêque et seigneur de Pamiers, conseiller du Roi en tous ses conseils, président des États du pays de Foix, fut reçu docteur en théologie de la Faculté de Paris, le 6 septembre 1676, devint vicaire général de l'archevêque de Rouen à Pontoise, et fut nommé à l'évêché de Pamiers, le 7 septembre 1693. Il fut sacré, le 3 janvier 1694, dans l'église du Noviciat des Jésuites, à Paris, par l'archevêque d'Alby, assisté des évêques de Cahors et de Vence, et le 5 du même mois, il prêta serment de fidélité entre les mains du Roi. Il fut député de la province de Toulouse à l'Assemblée générale du clergé de France, tenue en 1702, et mourut le 20 mars 1735, dans son diocèse, âgé d'environ 88 ans, et dans la 41e année de son épiscopat *(Mercure de France, avril 1735, folio 819)*;

C. Michel de Vertamon, mort chevalier de Malte;

D. Antoine de Verthamon de Villemenon, seigneur comte de Villemenon, conseiller au Parlement de Paris, mort le 22 mars 1709, avait épousé, au mois de février 1690, dame Catherine du Maitz, décédée le 15 septembre 1735, à l'âge de 70 ans, fille de Gilles du Maitz, seigneur de Goinspy et de Saint-Léger, en Beauce, conseiller au Parlement de Paris, mort le 2 août 1672, et d'Antoinette Faure, morte au mois de novembre 1688, remariée alors à Pierre-Philibert de Pajot, conseiller au Parlement de Metz. De ce mariage :

a. François-Antoine de Verthamon de Villemenon, chevalier, seigneur d'Ambloy, Saint-Amand et Poutines, reçu conseiller en la 2e Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, le 21 août 1715, et marié, le 3 octobre 1716, à Jeanne-Catherine-Geneviève Perrelle. Il mourut, à l'âge d'environ 44 ans, le 21 décembre 1735, et laissa des enfants;

b. Jean-Baptiste-Hyacinthe de Verthamon, prieur de Chouzy en 1699, mort jeune le 4 octobre 1712;

c. Catherine-Geneviève de Verthamon, alliée avec Denis Angrand d'Alleray, conseiller au Parlement de Paris.

E. Catherine de Verthamon, alliée, le 11 septembre 1717, avec Jacques-Martial de Verthamon, seigneur de Chalucet, conseiller au Parlement de Bordeaux, son neveu à la mode de Bretagne;

F. On trouve aussi : Messire Charles de Verthamon, capitaine de cavalerie dans le régiment du prince de Camille, mentionné dans un acte du 26 avril 1690 ;

G. N... de Verthamon, abbesse de Saint-Michel de Crespy.

2° Guillaume, qui a continué la descendance ;

3° N... de Verthamon de Malagnac.

VI. Guillaume de Verthamon, IIe du nom, chevalier, seigneur, baron de Chalucet, par l'acquisition qu'il fit de cette terre de François-Michel de Verthamon, seigneur de la Ville-aux-Clercs, son frère, en 1683, fut trésorier de France à Limoges; conseiller du Roi, juge au siége présidial de Limoges en 1682, et mourut le 16 janvier 1686. Il eut de son mariage avec demoiselle Catherine de Romanet :

1° Martial, dont l'article suivra ;

2° Izaac-Jacques de Verthamon entra jeune dans la Congrégation de l'Oratoire; devint vicaire général de Jean-Baptiste de Verthamon, évêque de Pamiers, son parent; fut sacré évêque de Couserans par les évêques de Pamiers, de Lectoure et d'Aire, en 1708, et mourut en 1725 ;

3° Pierre de Verthamon, aumônier de Son Altesse Royale Madame, et grand vicaire du diocèse de Nantes ;

4° Michel de Verthamon, seigneur du Fraysse et de Chavagnac, qui eut de son mariage avec Catherine de Petiot :

A. Michel de Verthamon de Chavagnac, nommé par le Roi à l'évêché de Montauban, fut sacré, dans la chapelle de l'archevêché, par l'archevêque de Paris, assisté des évêques de Soissons et de Tarbes, le 8 janvier 1730, et mourut en 1762. Il avait fondé un prix à son Académie ;

B. Martial de Verthamon, enseigne de vaisseau, tué devant Tripoli ;

C. Guillaume-Samuel de Verthamon, seigneur de Chavagnac, doyen de la cathédrale de Limoges et évêque de Luçon, de 1738 à 1758 ;

D. Michel II de Verthamon, capitaine dans le régiment de Verthamon de Lussan, cavalerie, réformé dans celui de la Tour devenu Chabrillan ;

E. Marie-Thérèze de Verthamon, mariée à N... de Lescours, comte de Vauvadour.

5° Barbe de Verthamon, mariée, le 19 janvier 1675, à Martial Moulinier de Puymano ;

6° Catherine de Verthamon, mariée, le 28 janvier 1686, à Pierre de La Biche, seigneur de Marzat, conseiller, sénéchal de Limoges.

VII. Martial de Verthamon, IIe du nom, seigneur, baron de Chalucet, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Bordeaux, épousa, vers 1695, demoiselle Angélique-Thérèze du Val, née à Bordeaux le 10 février 1658, fille et héritière de messire Jean-Jacques du Val, baron, puis marquis de Tercis, conseiller-lay au Parlement de Bordeaux, et de dame Suzanne du Périer de La Salargue.

Martial de Verthamon fit registrer ses armoiries telles que nous les avons énoncées en tête de cet article, à Bordeaux, en l'Armorial Général de France, le 29 novembre 1697. Il laissa de sondit mariage :

1° Jacques-Martial, dont l'article suit ;

2° Marie-Anne de Verthamon, alliée à Jean de Constantin, sous-doyen des conseillers du Roi au Parlement de Bordeaux, seigneur du Castera, en Médoc, et de Montplaisir, près Royan, domaines que Madame de Constantin, transmit à ses neveux du nom de Verthamon, après la mort, sans enfants, de son mari, dont elle était l'héritière.

VIII. Messire Jacques-Martial DE VERTHAMON, seigneur, baron de Chalucet, conseiller-lay honoraire en la grand'chambre du Parlement de Bordeaux, exerça cette charge durant 32 ans (il en fut pourvu le 1er mai 1715, et fut reçu le 31 juillet suivant). Il obtint des lettres d'honneur, datées de la commanderie du Vieux-Jonc, le 7 juillet 1747, et laissa de son mariage avec Catherine DE VERTHAMON, sa tante à la mode de Bretagne :

1° Martial-François, dont l'article suit ;
2° Jean-Baptiste-François de Verthamon, chevalier de Malte, capitaine de cavalerie dans le régiment des Cars, né à Bordeaux, le 6 janvier 1722, filleul de Monseigneur Jean-Baptiste de Verthamon, évêque de Pamiers (remplacé par Martial de Verthamon, frère du baptisé), et de dame Angélique du Val, sa grand'mère paternelle. Il ne se maria point, et fut tué à la bataille de Rosbach, le 5 novembre 1757 ;
3° Isaac-Jacques de Verthamon de Chalucet du Chatenay, né à Bordeaux en 1724, légataire de l'évêque de Pamiers, son grand-oncle, et mort à Ambloy, sans alliance ;
4° N..., *dit* l'abbé de Verthamon, décédé dans sa jeunesse au séminaire de Saint-Sulpice ;
5° Marie-Anne de Verthamon, née à Bordeaux le 31 janvier 1726, filleule de messire Jean-Antoine du Val, conseiller au Parlement, et de dame Marie-Anne du Val, veuve de messire Léonard-François de Gombault, conseiller en la même Cour. Elle est morte sans alliance au château d'Ambloy ;
6° Catherine-Geneviève de Verthamon (1753).

IX. Messire Martial-François DE VERTHAMON DE CHALUCET D'AMBLOY, chevalier, seigneur d'Ambloy, de La Salargue et de Gons, en Saintonge, baron de Chalucet et de Noailhac, en Limosin, marquis de Tercis, et possesseur du domaine de Cadaujac par succession de sa tante Marie-Anne du Val (veuve de Léonard-François de Gombault, conseiller au Parlement de Guienne, et héritière de son frère Jean-Antoine du Val, marquis de Tercis), naquit le 21 mai 1719, fut nommé bourgeois de Bordeaux le 29 mars 1760, reçu conseiller, puis nommé, le 1er mai 1761, président à la deuxième chambre des Enquêtes du Parlement de Bordeaux, en remplacement de Louis-Augustin Bertin. Il fut marié avec Marie-Thérèze DE CAUPOS, dame vicomtesse de Biscarosse et de Castillon, baronne de La Canau et d'Andernos, dame seigneuresse des prévôtés de Born, Parentis, Saint-Paul et Sainte-Eulalie, fille de messire Jean-Baptiste de Caupos, écuyer, vicomte de Castillon, seigneur de Biscarosse, La Canau et autres lieux, ancien capitaine d'infanterie au régiment de CAUPOS, puis conseiller du Roi au Parlement (mort le 23 février 1756), et de dame Marie de Caupos. La marquise de Verthamon, étant veuve, se fit représenter à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux,

1 1789, par messire Jean-Baptiste-Cyprien, vicomte de Verthamon, son troisième s. Elle avait eu de sondit mariage :

1° Messire Jean-Baptiste-Maurice de Verthamon, marquis de Tercis, seigneur d'Ambloy, baron de Chalucet, de Saint-Germain, Romefort, Cervaux et Varaise, seigneur du Castera, vicomte de Castillon, né à Bordeaux, le 22 septembre 1746, fut reçu président à mortier au Parlement de Guienne en 1770; assista en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux, et est mort, le 30 mai 1809, sans enfants de son mariage avec Marie-Angélique DE MESPLÈS;

2° Messire Jean-Baptiste-Sylvain de Verthamon, né à Bordeaux le 17 février 1753, mort à Ambloy à l'âge de 16 ans;

3° Messire François-Marie de Verthamon d'Ambloy, ancien chef d'escadron au régiment Royal-Piémont, cavalerie, naquit à Bordeaux le 5 février 1754, et fut tenu sur les fonts par messire François de Caupos, baron d'Andernos et d'Ignac, son oncle maternel. Nommé député aux États-Généraux par l'Ordre de la Noblesse de Guienne, en 1789, il émigra bientôt après; fut reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1795; maréchal des camps et armées du Roi en 1817, et est décédé, le 8 août 1830, à Saint-Germain-en-Laye, où il était fixé depuis longtemps, sans postérité de son mariage avec Anne DE BOUCAULT, fille de Claude de Boucault, grand-maître des Eaux-et-Forêts de l'Orléanois, et de demoiselle N... de la Porte;

4° Jean-Baptiste-Cyprien, qui a continué la descendance;

5° Marie-Jacquette-Martine, *dite* Jacqueline de Verthamon d'Ambloy, née à Bordeaux le 10 novembre 1750, mariée : 1° le 12 mai 1764 à messire François-Armand de Saige, baron de Beautiran, seigneur de Bonoas, du Casse, de la Prade, et autres lieux, avocat général honoraire au Parlement de Guienne, maire de Bordeaux, et l'une des victimes de la Révolution en 1794; 2° à Jean-Baptiste Coudol-Belleisle, mort en 1836. Il n'est provenu d'enfants d'aucun de ces mariages;

6° Marie-Anne-Rosalie de Verthamon d'Ambloy, née à Bordeaux le 14 août 1756, filleule de messire Joseph de Caupos, écuyer, seigneur de Palu, et de dame Marie-Anne de Verthamon de Constantin; mariée, en 1770, à messire Léonard-Joseph de Mons, marquis de Dunes, veuf en premières noces d'Adélaïde de La Chabanne, marquise de Dunes, morte en 1826;

7° Jacquette-Marie-Bibiane de Verthamon d'Ambloy, née à Bordeaux le 31 mars 1759, mariée, en 1779, à messire André-François-Benoît-Élisabeth Le Berthon, président à mortier au Parlement de Bordeaux, chevalier, seigneur d'Aiguilhe, baron de Podensac, Camblannes, vicomte de Virelade et de Castillon sur Dordogne, fils d'André-Jacques-Hyacinthe Le Berthon, premier président du Parlement de Guienne. Elle est morte sans enfants, à Saint-Germain, en 1814;

8° Marie-Magdeleine-Victoire de Verthamon d'Ambloy, née à Bordeaux le 21 juillet 1761, filleule de Jean-Baptiste de Caupos, son aïeul maternel, et de demoiselle Marie-Marguerite de Verthamon de Lavaud, sa cousine. Elle est morte, sans alliance, le 26 janvier 1846, à Saint-Germain-en-Laye, près Paris, où elle s'était retirée avec son frère et sa belle-sœur.

X. Messire Jean-Baptiste-Cyprien, vicomte DE VERTHAMON D'AMBLOY, seigneur de La Salargue, capitaine de cavalerie, commandant au régiment Royal-Piémont, né à Bordeaux le 22 mars 1758, assista, en 1789, à l'Assemblée de la Noblesse de Guienne, émigra, et fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1796. Il a

hérité de la terre d'Ambloy en 1809, et est mort le 2 décembre 1840, laissant de son mariage avec mademoiselle Hermine DE SÉGUR-CABANAC, née en 1781, quatrième fille de haut et puissant seigneur Joseph-Marie, comte de Ségur, chevalier, seigneur de Cabanac, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de demoiselle Catherine de Basterot :

1° Martial-Maurice-Edmond, dont l'article suit;
2° Marie-Hilaire-Henry, comte de Verthamon d'Ambloy, né à Ambloy en 1814, et non marié;
3° Eudoxie de Verthamon, né en 1806, mariée, le 4 février 1829, à Bernard-David-Marie-Eugène de Martin du Tyrac, vicomte de Marcellus, second fils de Marie-Louis-Auguste de Martin du Tyrac, comte de Marcellus, pair de France, et de Sophie-Marie-Magdeleine-Françoise de Piis;
4° Félicie de Verthamon, née en 1809, mariée, le 28 décembre 1835, à Eugène-Honoré, comte de Foucaud d'Aure, né le 5 octobre 1800, fils de Guérin III, comte de Foucaud, seigneur de Braconac, et d'Élisabeth de Rodier.

XI. Martial-Maurice-Edmond, marquis DE VERTHAMON (par succession de son oncle), né le 25 novembre 1804, a épousé, le 8 mai 1828, Marie-Jacquette-Amélie DE PIIS, sa nièce à la mode de Bretagne, fille de Jean-Baptiste, marquis de Piis, et d'Élisabeth-Marie-Magdeleine-Anne de Mons. De ce mariage sont provenus :

1° Noble Martial-Marie-Louis-Henry de Verthamon, né le 19 février 1833, à Bordeaux;
2° Noble Martial-Marie-Gabriel-Déodat de Verthamon, né au château du Castera, en Médoc, le 29 mai 1837;
3° Noble Martial-Prosper-François-Arthur de Verthamon, né au château du Castera, en Médoc, le 29 octobre 1838;
4° Noble Martial-Michel-Odon de Verthamon, né au château du Castera, le 29 septembre 1843;
5° Marie-Alix de Verthamon, née le 28 juillet 1829, mariée, le 24 avril 1850, à Amédée, baron de Brétinauld-Saint-Surin;
6° Marie-Hermine de Verthamon, née le 16 février 1831, mariée, le 29 décembre 1852, à Jules, vicomte de Gères, fils d'Honoré-Magloire, vicomte de Gères-Vaquey et de Constance de Gombault, décédée à Mony, le 30 mars 1858;
7° Louise-Amélie-Marie de Verthamon, née le 5 février 1834, mariée, le 28 mai 1857, à Prosper, baron de Royère, fils de Gustave, comte de Royère, et de Modesta de Lageard-Cherval.

DE SECONDAT DE MONTESQUIEU,

Nobles hommes, hauts et puissants seigneurs, NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, BARONS DE SECONDAT, MONTESQUIEU, PARSE, LA BRÈDE, BESSAN, SOUSSANS, LA PERCHE, ROQUEFORT, MONTAIGNAC, FRÉGIMONT, etc.; — SEIGNEURS DE LA VERNHE, BRÉNAC, LA FLEYTE, LA ROQUAL, CLERMONT-DESSOUS, ROQUES, BELMONT, LA MONTJOYE, LISSE, ESCASSEFORT, TAILLEBOURG, SAMAZAN, ROMEFORT, LA MOTHE, TERMES, NARGASSIER, AUGÈRE, LA BOISSIÈRE, MONTSEMPRONT, SÉRIGNAC, GOULARD, CASTELNOUVEL, MERENS, TALENCE, RAYMOND, BARON, OLIVIER, SAINT-MORILLON, MARTILLAC, GUILHOT, GARDES, SAINT-MARCEL, COLAYRAC, LE COLOMBIER, BOURNADEL, FALMON, DOUAZAC, SAINT-PIERRE, CLERMONT, CAMON, etc.; — *en Périgord, Bordelois, Agenois, Navarre, Condomois, Armagnac, Berry, Poitou, Entre-Deux-Mers, etc.*

ARMES : DE SECONDAT-MONTESQUIEU : *D'azur, à 2 coquilles d'or, accompagnées en pointe d'un croissant d'argent;* — DE SECONDAT-LA PERCHE : *De gueules, au croissant d'argent, au chef d'azur, chargé de 2 coquilles d'or;* — DE SECONDAT-ROQUEFORT : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 2 coquilles du même en chef et d'un croissant d'argent en pointe; écartelé d'azur, au chevron d'or accompagné en pointe d'une salamandre d'argent couchée sur un brasier d'or allumé de gueules, et surmonté d'un soleil de même,* qui est DE GARDES; — DE SECONDAT-ROQUES-MONTESQUIEU : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 2 coquilles de Saint-Michel du même, et en pointe d'un croissant d'argent.* Couronnes de marquis et de baron. Supports : deux griffons. Devise : VIRTUTEM FORTUNA SECUNDAT; l'écu entouré du cordon de l'ordre de Saint-Michel.

Selon un Mémoire généalogique, dressé le 25 avril 1675, communiqué à la famille de Harambure, et déposé dans les archives de M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France, la maison de Secondat tire son origine de seigneurs de Château-Neuf, en Berry (cadets de la maison de Culant). « Les puînés de ces seigneurs se faisoient » appeler Secondats, dit ce Mémoire; l'un de ceux-ci étant marié quitta le Berry, il y » a deux cents ans, et s'établit dans la ville d'Agen, province de Guienne. »

La maison de Culant, issue elle-même des comtes souverains de Blois, de Chartres et de Champagne, est l'une des races féodales françaises qui ont jeté le plus d'éclat dans l'histoire. Son illustration et sa puissance furent dues incontestablement, l'une à la pureté de son origine, l'autre au soin qu'elle prit constamment de laisser à chaque succession ses vastes domaines à l'aîné de la famille et de déshériter les cadets. Ceux-ci, paraît-il, adoptaient invariablement le nom de Secondat *(Secundusdatus)*, soit pour marque de leur naissance, soit pour marque de leur position. C'est ainsi qu'à l'époque où les noms commencèrent à devenir héréditaires et immuables dans les familles, la maison dont nous nous occupons conserva définitivement son appellation actuelle.

Quoi qu'il en soit, le nom de Secondat, connu en Guienne depuis plus de quatre cents ans, et affecté à une seule famille dans l'ordre de la noblesse, est un des plus beaux et des plus illustres de France, par les divers rôles qu'ont joués ceux qui ont eu l'honneur de le porter. Adjoint à celui DE MONTESQUIEU depuis l'année 1561, il n'a fait que grandir encore, et est devenu comme la personnification de l'illustration civile, militaire, littéraire et parlementaire.

Les premiers titres de cette famille constatent son existence seigneuriale en Périgord; on la voit ensuite se répandre presque instantanément dans l'Agenois, le Bordelois, le Condomois, le Berry, le Poitou, la Navarre; s'élever aux plus hautes charges de l'État, et, investie de la confiance et de l'amitié des princes, arriver en moins de cent ans au faîte des honneurs et des services.

Dans le groupe de ses illustrations se trouvent : des conseillers du Roi, trésoriers de France et généraux des Finances; des réformateurs, protecteurs, régents et administrateurs du royaume de Navarre; des conseillers aux conseils d'État et privé, conseillers et présidents à mortier au Parlement de Bordeaux; des maîtres d'hôtel ordinaires et chambellans des Rois et Reines de Navarre; des gouverneurs de places et châteaux royaux; des officiers de tous grades, lieutenants généraux, mestres de camp, colonels, etc.; des chevaliers de Malte, de Saint-Michel, de Saint-Louis, du Lys, de Cincinnatus; des jurats gentilshommes de Bordeaux, etc., etc.

Les alliances directes et principales affinités de la maison de Secondat-Montesquieu sont avec les suivantes : de Buade-Frontenac, du Bernet, de Bourmont, de Bazon, de Bec de Lièvre, de La Bourdonnaye, de Buzançois, de Brénieu-La Pôle-Suffolck, de Bonnaire, de Chastenet-Puységur, de Caupenne d'Amou, de Caupos, de Cunolio, de Charitte, de Coutances, de Courtarvel, David des Étangs, de Durfort-Civrac, de l'Escale-Vérone (Scaliger), d'Estrades, de Saint-Exupéry, de Filartigue, Filhot de Marans, Mac Geoghegan-O'Neill, de Godailhe, de Gardes, de Guichanères-Armajan, de Grailly de Foix de Candale, d'Haramburе, d'Héricourt, de L'Isle, de Jayan, Johanne de Saumery-La Carre, de Lupé, de Laurière-Moncaut, de Lombard, de Lonjon, de La Lande, de Lur, de Lartigue, de Lageard Cherval, de Levezou-Vezins, de Majance-Camiran, Martin de Marcellus, de Minut de Castera, de Montlezun-Saint-Lary, de La Myre, de Menou-Champlivault-Cuissy, de Mons, de Maurepas, de Nargassier, de Noé, du Noyer, de Pellegrue-Casseneuil, de Pesnel-La Brède, de Pontac, Poute, de Piis (Pins), du Pleix de Cadignan, de Raymond, de Rance, de Royère, de La Roque-Loubejac, de La Roque-Bouilhac de Belcastel, de Rouzat, de Sevin, Savary de Lancosme-Brèves, de Touton, d'Urtubie de Garro, de La Valette-Montbrun, de Verthamon, de Viguier, de Vilatte de Frégimont, West, etc., etc.

Nous avons dressé la généalogie qui va suivre d'après les titres de famille renfermés dans les archives du château de La Brède. Ces titres, fort complets et fort nombreux à partir de 1548 (date où ont remonté les maintenues de noblesse des Secondat de Montesquieu), manquent généralement avant cette époque, et leur

absence paraît résulter d'une particularité qui mérite quelques explications, et dont on retrouve les traces dans les papiers de La Brède.

C'est au petit château de Guilhot (près Agen, sur la route de Villeneuve), possédé encore aujourd'hui par la famille, en la personne de mademoiselle de Secondat-Roquefort, baronne de Lonjon, que Marguerite de La Pôle-Suffolck, — fille de Henry de La Pôle, lord Montaigu, duc titulaire de Suffolck, décapité par ordre de Henry VIII, en 1536, — éprouva une mésaventure qui aggrava encore sa position.

Marguerite de La Pôle-Suffolck s'était réfugiée en France après la mort de son père, emportant avec elle une cassette de pierreries et de diamants, seuls débris de sa fortune. Nommée damoyselle d'honneur d'Éléonore d'Autriche, femme de François Ier, elle fut mariée, par les soins de cette reine, à son écuyer d'honneur, Cibaud de Brénieu.

De ce mariage naquit Éléonore de Brénieu-Suffolck, filleule de la reine Éléonore, depuis damoyselle d'honneur de Jeanne d'Albret, laquelle fut mariée à Jean de Secondat, seigneur de Roques, capitaine de guerre, chambellan et conseiller du roi Henry IV.

Pendant un voyage de la Cour de Navarre, en l'absence de Jean de Secondat, qui suivait le Roi, Marguerite de La Pôle-Suffolck, sa belle mère, alla passer quelques jours au château de Guilhot, emmenant avec elle la levrette favorite de la reine de Navarre, et emportant sa précieuse cassette.

Quelques partisans, flairant l'aventure, firent une descente au château de Guilhot et en enlevèrent les archives de famille, les papiers appartenant au Roi, la levrette de la Reine et la cassette de Marguerite de Suffolck. Ce fut évidemment dans ce coup de mains que disparurent les titres primitifs de la maison de Secondat.

En 1548, ordre de la part de Montluc d'arrêter les voleurs, et mandement de recherches ordonné par le même contre le sieur Catherineau de Champ d'Oiseau, pour retrouver la cassette et les titres qu'il avait enlevés à Guilhot, appartenant à la Reine et à noble Jean de Secondat.

Plus tard, Gaston de Secondat est invité par une lettre d'un sieur Delbout, lieutenant criminel à Toulouse, de se rendre en cette ville, auprès d'un monsieur de La Sablière, pour avoir des renseignements sur les pierreries enlevées, s'élevant à la somme de cent cinquante mille livres. Le sieur de La Sablière n'avait pas conscience bien nette du fait; il en résulta que Gaston de Secondat retira de lui de bonnes paroles et promesses, mais rien d'effectif.

Un vague souvenir de cette aventure s'est conservé sous forme de revenant dans les traditions du pays; les habitants de Guilhot racontent que la dame blanche (Marguerite de Suffolck) apparaît chaque nuit, et se promène dans les ruines du château.

Avant de passer à la généalogie de la famille de Secondat-Montesquieu, nous dirons quelques mots du château de La Brède, qui est devenu son principal manoir depuis

1686, époque où Marie-Françoise de Pesnel le porta en mariage à Jacques de Secondat de Montesquieu, père de l'illustre auteur de l'*Esprit des Lois*.

Ce château, chef-lieu d'une des plus anciennes baronnies de la province, avait appartenu successivement à la maison de La Lande et à la maison de Pesnel (celle-ci d'origine britannique); devenu, comme on l'a dit, la possession de la branche de Secondat-Montesquieu, il a passé, à l'extinction de cette branche, et par droit de succession, dans le rameau aîné DE SECONDAT-ROQUES, actuellement MONTESQUIEU. Ce château, dont l'architecture originale et les grands souvenirs qui s'y attachent font l'admiration des connaisseurs et l'enthousiasme des savants, possède encore une particularité qui mérite d'être signalée : c'est qu'il n'a jamais été aliéné, et que sa possession s'est toujours transmise par succession dans les diverses familles auxquelles il a appartenu. De sorte que la maison de Secondat-Montesquieu se trouve aujourd'hui représenter le sang et les biens des maisons chevaleresques de La Lande et de Pesnel.

I. Pierre SECONDAT, Ier du nom, quitta le Berry et s'établit dans la ville d'Agen vers la première moitié du XVe siècle, comme le porte le Mémoire dont nous avons parlé plus haut. Il était marié, et on conjecture qu'il eut pour fils :

II. Jean SECONDAT, Ier du nom, seigneur de La Vernhe, en Périgord, et du château de Brénac, en Guienne, rendit hommage-lige de ces terres au roi Charles VII, le 11 septembre 1451, comme le constate une déclaration donnée par le même prince en forme de lettres patentes, datée du même jour, en présence du comte de Dunois, dans la ville de Taillebourg, en Saintonge, et adressée au sénéchal de Guienne *(orig. en parch.)*. On ignore le nom de la femme de Jean Secondat, mais on croit qu'il fut père de :

III. Sire Jacques SECONDAT, sieur de La Fleyte et du vignoble de Larroqual, en Agenois, est nommé dans le testament de Jacques Secondat, son deuxième fils. Il mourut *ab-intestat*, avant le 10 novembre 1554, et laissa de son mariage avec N... DE LA ROQUE DE LOUBEJAC, tante d'Andriette de La Roque, femme de Jules-César Scaliger :

1° Pierre, dont l'article suit;

2° Guillaume Secondat, mort sans alliance;

3° Jacques Secondat, chanoine de l'église métropolitaine de Saint-Étienne de Toulouse, successivement abbé de Sainte-Croix-du-Mont, prieur de Madiran et de Montsempront, vicaire général de Monseigneur le révérendissime Cardinal de Meudon, archevêque de Toulouse, fit son testament le 10 novembre 1554 *(copie en papier)*. Par cet acte, il fonde une messe basse en l'église et chapitre de Madiran; institue un collége à Toulouse, sous le nom de *Secondat*, en l'honneur de N.-S. et de la benoîte vierge Marie, pour l'instruction de théologie, droit civil et canon; fait divers legs; donne à son neveu, Jean Secondat, *plus jeune*, prieur de Madiran, ses ornements et habits; à

son frère, Mr Me Pierre Secondat, général de Guienne, 50 écus sols qu'il lui bailla pour acheter l'office de receveur du Condomois à son fils, Jean Secondat, *plus vieux;* institue ce dernier son héritier universel, et rappelle son père (de lui testateur) feu sire Jacques Secondat. Ce testament fut expédié en collationné au requis dudit Jean Secondat, sieur de Roques, héritier universel, le 19 juillet 1560;

4° Catherine I Secondat, épouse de N..., de Buzançois, légataire de 200 livres tournois, par le testament de son frère, en 1554;

5° Catherine II Secondat, aussi légataire de 200 livres tournois par le même testament; elle fut mariée à N... de Viguier, sieur de La Valade, près Moissac, en Quercy.

6° N... de Secondat, } mariées par leurs frères, après la mort de leur père.
7° N... de Secondat, }

IV. Noble homme Mr Me Pierre SECONDAT, IIe du nom, seigneur de Clermont-Dessous, La Fleyte, Roques, Belmont, La Montjoye, Lisse, Escassefort, Taillebourg, Samazan, Roquefort, Romefort, Faugère, Termes, en Agenois, Condomois, Poitou, Armagnac, conseiller du Roi, trésorier général des Finances de France en les pays, Généralité et duché de Guienne, fut pourvu de cette charge par lettres données à Montfort-sur-Lille, le 18 avril 1544 *(Bibliot. Imp., Recueil* DE GAIGNÈRES, *volume coté* Mémoriaux de la Chambre des Comptes, *n° 771, p. 355)*. Le 11 juillet suivant, il reçut en don, de Sa Majesté, la somme de 4,000 livres *(Ibid., p. 359)*. Le 10 avril 1548, il acquit, par contrat passé au château de Fougières, paroisse d'Étrechy, d'Olivier Guérin, chevalier, seigneur de La Bausse, Maugivray et Clavières, et de dame Loyse DE SEULY, sa femme, de René Coaigne, écuyer, seigneur de Marteau et de La Roche, et de demoiselle Marguerite de Sully, sa femme, les chastel, droits de forteresse, bâtiments, fossés, droits de fuge et de colombier de *Romefort,* sis sur la rivière de Creuse, paroisse de Ciron, bailliage de Berry, plus la moitié par indivis de la justice et de tous les cens, rentes, dîmes, terres, etc., et généralement tout ce qui appartenait aux vendeurs dans la terre de Romefort (dont la moitié appartenait à Antoine de Sully), pour le prix de 8,815 livres.

Pierre Secondat eut aussi la charge de réformateur général et protecteur des domaines de Henry II, roi de Navarre. Il testa le 2 février 1546, et mourut en 1560, âgé de 70 ans. Il avait épousé : 1° Marie-Rose DE LOMBARD; 2° en 1556, Marguerite DE PELLEGRUE, par contrat passé au château de Goudourville, près Valence d'Agenois, fille du baron de Casseneuil et de N... de Lustrac. Du premier lit :

1° Jean I, dont l'article suit :

2° Jean II Secondat, seigneur-prieur de Montsempront et de Madiran, reçut, par arrêt du grand conseil, le 30 juin 1575, le don de la terre de Romefort, en Berry, saisie par la Couronne au préjudice de son père. Il en fit lui-même donation à Jean de Secondat, son frère aîné, par acte passé à la Roumieu, le 1er août 1575, et mourut en 1577, laissant deux enfants naturels, savoir :

A. Bernard Secondat, légataire de 2,500 livres par le testament de son père, en date du 20 avril 1573

B. Françoise Secondat, mariée à François du Puy, de la ville de Nérac, fut aussi légataire de ladite somme par le même testament.

3° Pierre Secondat, mort jeune;

4° Damoiselle Marguerite Secondat, mariée à Gabriel de Minut, seigneur de Castera et de Fénestrelle, sénéchal de Rouergue, eut en dot 6,000 livres, et de Jacques Secondat, son oncle, une constitution de 50 doubles ducats.

Du second lit :

5° Melchior Secondat, baron de Parse, né en 1546, a formé une branche éteinte;

6° Nicolas Secondat;

7° Gabriel Secondat;

8° Françoise Secondat;

9° Gasparde Secondat, mariée, le 16 janvier 1553, à Georges de Montlezun, baron de Saint-Lary.

V. Messire Jean DE SECONDAT, IIe du nom, écuyer, chevalier, seigneur de La Fleyte, Roques, Clermont-Dessous, Roquefort, Sérignac, Montesquieu, conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances en Guienne, conseiller aux conseils d'État et privé de Sa Majesté, maître d'hôtel ordinaire du Roi et de la Reine de Navarre, gouverneur des châteaux de Nérac, Rions et Auvillars, passa un acte avec Charles de Malvin, conseiller au Parlement de Bordeaux, en 1551, devant Nantiat, notaire *(Arch. de Bordeaux, liasse 10 de la Garde-Note, Répertoire des familles nobles au XVIe siècle)*. D'abord receveur du Condomois, il fut pourvu, le 25 juillet 1555, de la charge de serviteur domestique et maître d'hôtel ordinaire de la maison d'Antoine, roi de Navarre *(copie sans sign.)*. Nourri et élevé longues années à la Cour de ce prince, il fut employé dans les plus grandes et les plus importantes affaires; passa soixante ans de sa vie au service de la maison de Navarre, et eut en Guienne la principale charge des affaires de cette Cour. Le 7 mars 1561, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, se trouvant à La Rochelle, donna à Jean d'Arros, son lieutenant général en son royaume de Navarre et pays souverain de Béarn, et à Jean de Secondat, des instructions écrites, à l'effet de régir et administrer ses États en son absence *(copie collat.)*. Le 2 octobre 1561, la même princesse, ayant égard aux services du sieur de Roques, lui fit don de la somme de 10,000 livres, pour l'achat de la terre de Montesquieu. Avec Jean, autre Jean, Nicolas, Gabriel et Marguerite Secondat, ses frères et sœur, Jean de Secondat obtint, après la mort de leur père, le 5 juin 1580, un arrêt de la Grand'Chambre du Parlement de Paris, qui, « mettant au néant les défauts, » contumaces et jugements qui s'en sont ensuivis contre ledit feu Pierre Secondat, » promet de justifier de son innocence, et ordonne que ledit seigneur de Rocques » sera remis en la jouissance des États de trésorier de France et général des Finances » en Guienne, avec restitution des gages de ses États depuis le 19 décembre 1559. »

En 1595, Jean de Secondat faisait poursuivre les criées de la moitié de la seigneurie de Romefort et des fiefs de La Font, La Roche et Lavau-Blanche, saisis sur Antoine

de Sully. Par son testament de l'an 1597, il légua 200 écus aux pauvres de Dieu. Converti au protestantisme par la reine Jeanne d'Albret, il rentra dans le catholicisme, le 1er janvier 1573, sous les auspices de Monseigneur Henry Le Meignin, évêque de Digne, aumônier du Roi. Il fut, pendant sa longue carrière, honoré de l'estime et de la faveur constantes de la Cour de Navarre; outre les récompenses que nous avons citées plus haut, il reçut de la reine Marguerite de France, duchesse de Valois, première femme de Henry-Le Grand, le don du palais que cette princesse avait dans la ville d'Agen, et qui devint par la suite l'hôtel de la famille de Secondat de Roques.

Henry de Navarre (IV) écrivit deux lettres missives à Jean de Secondat, au sujet du mariage d'une des filles de ce dernier avec le sieur de Frontenac, les 26 septembre et 10 octobre 1583. *(Orig.)* Enfin, comme les biens du sieur de Roques, situés en Gascogne et en Agenois, étaient compris aux tailles ordinaires et extraordinaires, il fut, par lettres-patentes, données à Fontainebleau, le 30 avril 1595, affranchi, exempté et déchargé, en considération de ses services, de toutes impositions, rentes et paiements des deniers extraordinaires, contributions et fournissements de vivres; le 15 décembre suivant, il obtint, à cet effet, une ordonnance exécutoire des présidents-trésoriers de France.

Jean de Secondat mourut à Layrac, près Agen, en 1599, à l'âge de 84 ans. Il avait épousé, à 19 ans, par contrat passé à Cosne, en Bourbonnois, où se trouvait la Cour de Navarre, le dimanche de la Trinité, 28 juillet 1564, demoiselle Éléonore DE BRÉNIEU, âgée de 21 ans, demoiselle d'honneur de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, fille de Cibaud de Brénieu, écuyer d'honneur de la reine Éléonore d'Autriche, seconde femme de François Ier, roi de France, et de Marguerite de La Pôle-Suffolck, celle-ci fille de Henry, lord Montaigu, duc titulaire de Suffolck, décapité en 1536, et petite-fille de Marguerite d'Angleterre, comtesse de Salisbury. Éléonore de Brénieu fit son testament en 1605, et mourut en 1606, à l'âge de 63 ans. La famille de Secondat-Montesquieu a conservé dans ses archives la copie d'une lettre écrite par Éléonore de Brénieu au roi Henry IV. Nous la citerons ici, en observant que cette copie a été faite par un membre de la famille, et qu'elle est fautive dans sa date; la lettre est, en effet, postérieure à l'année 1602, comme le démontre l'exposé des faits qu'elle contient.

« Sire,

» Il a pleu à Votre Magesté me témoigner combien elle a eu de regret à la mort de mes » enfants; mais le meilleur témoignage est l'honneur que vous nous faites, et l'assurance » qu'il vous plaist me donner de porter à ceux qui restent une pareille affection. Il n'est ici » besoin, Sire, que je les dispose à rechercher la même occasion que celle qui m'a privé des » autres, car ils y sont d'eux-mêmes tous disposés; mais si ma volonté peut rien adjouster » au desir qu'ils en ont de leur commande, Sire, si tant est qu'il vous plaise que je leur » puisse encore commander quelque chose où vous estes. Pour votre filleule, Sire, elle ny » moi n'aurons jamais d'autre volonté que celle qu'il vous plaira. Toutes fois, étant pressée » de mon retour et accablée d'affaires, je voudrais sublié très-humblement Votre Majesté qu'il

» lui pleus suivant sa promesse me donner le moyen d'y mettre une fin, davant de partir » d'ici, ce que je ne puis faire que Votre Magesté ny meste promptement la main, desirant que » ce sois le plus promptement que faire se pourra, afin que celuy que Votre Magesté luy » donnera ce puisse d'autant plus tôt attacher à votre service; cependant je prierai Dieu qu'il » augmente votre prospérité tout tant que désire celle qui est et sera toujours,

» Sire,

» votre très-humble, très-obéissante et très-obligée servante,

» Leonor DE BREGNEU,

» famme à Mr de Roques et mère de Henriette de Secondat,
» famme de Mr de Frontenac et filleule de Henry IV.

» D'Agen, ce 15e décembre 1583,
» au Mont de Marsan. »

Voici les noms des enfants de Jean de Secondat et d'Éléonore de Brénieu :

1° Jason de Secondat, né le 1er décembre 1567, au château du Castella, paroisse de Bourbon, à deux lieues d'Agen, appartenant à noble Étienne de Bonnaire, fut baptisé le 20 juin, jour de la Fête-Dieu, 1568, selon le rit protestant, par le ministre Petit. Il eut pour parrain le sieur du Castella, son cousin, et pour marraine Françoise de Verbois, épouse de Charles de Bonnaire, sieur de la Sylvestrie, frère d'Étienne de Bonnaire, dont nous venons de parler. Jason de Secondat fut tué au service du roi de Navarre, à la fameuse bataille d'Ivry, en 1590, étant âgé de 23 ans;

2° Jacques de Secondat, né, le 7 janvier 1569, au château de Pau, où se trouvait la Cour de Navarre, fut baptisé dans le temple de la ville de Pau, par le ministre Birac. Il fut tenu sur les fonts par le capitaine de Civrac, de la maison de Duras, et par la demoiselle du Chastellard, épouse du capitaine des Suisses de la reine de Navarre. Sous le surnom de *Beau de Roques*, il servit avec distinction, et mourut, à l'âge de 26 ans, le vendredi 26 mai 1595, dans l'hôpital de Beaune, en Bourgogne, des suites d'une blessure d'arquebuse reçue à la cuisse gauche pendant le siége de Nuits, le dimanche précédent;

3° N... de Secondat, né le 21 février 1570, à Toulouse, chez le sieur de Carbone, mourut au berceau, de l'atteinte d'un lourd chandelier de métal qui lui tomba sur la tête;

4° Pierre, qui a formé la branche aînée, et dont l'article suit;

5° Jean-Henry de Secondat, né le 23 novembre 1573, à Agen, dans la rue des Juifs, eut l'honneur d'être filleul de Henry (IV), roi de Navarre, et de madame Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, frère et sœur, et fut baptisé en 1575, selon le rit protestant, par le ministre Nord. Connu au service sous les noms successifs de *Roques* et de *Montesquieu*, comme ses frères, il servit avec une réputation de bravoure bien méritée. Capitaine au régiment de Rignac, il passa, depuis, au service des États de Hollande comme capitaine de piquiers, et ensuite, comme capitaine, au régiment de Chastillon. Jean-Henry de Secondat fut nommé successivement lieutenant-colonel au régiment de Damarville, et colonel-commandant des troupes françaises renfermées dans Ostende; il occupa ce poste durant trois années que dura le siége de la place, et y fut blessé grièvement. Il fut tué à Middelburg, en 1604, à l'âge de 31 ans. Jean-Henry de Secondat avait fait son testament en 1600, avant de partir pour l'armée : par cet acte, il laissa ses biens et la terre de Montesquieu à Jacob de Secondat, son frère cadet; légua mille écus à Suzanne de Secondat, sa plus jeune sœur, et dix écus à l'église de Clairac, pour être distribués aux pauvres par le ministre du lieu. La

défense d'Ostende, contre les troupes de l'archiduc Albert, a acquis une gloire immortelle à Jean-Henry de Secondat. Sa valeur et sa persistance à refuser une capitulation que sollicitait le général Vehr sont consignées dans plusieurs Mémoires et écrits du temps; enfin, les archives de la maison de Secondat-Montesquieu citent en son honneur ce dicton du roi Henry-le-Grand : *Tant que Roques vivra, Ostende sera à moi;*

6° Noble Jacob, *aliàs* Jacques de Secondat, né à Agen le 12 décembre 1576, seigneur et baron de Montesquieu, seigneur de Goulard, Castel-Nouvel et Merens, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi Henry II de Navarre (IVe roi de France) et de Louis XIII, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, servit comme lieutenant-colonel du régiment de Chastillon, à la solde des États de Hollande, puis comme mestre de camp en France. Baptisé suivant le rit protestant par le ministre Nord, il eut pour parrain Jacques de Pardaillan, seigneur de Seiches, et pour marraine demoiselle Célide de Lesigouette, fille d'une dame d'honneur de la princesse Catherine de Navarre. Jacob de Secondat, connu dès le commencement de sa vie militaire sous les noms de *Roques* et de *Sérignac*, prit celui de *Montesquieu* à la mort de Henri de Secondat, son frère. Il se trouva au fameux siége d'Ostende, où il reçut une blessure grave.

Par lettres-patentes du mois de février 1606, le roi Henry IV, « en récompense des bons, fidèles et signalés services du sieur Jacob de Secondat et des siens, en lesquels il continue tous les jours, et désirant que, en récompense d'iceux, il retire quelque marque signalée d'honneur, » érigea en baronnie la terre de Montesquieu, réunissant à la paroisse de ce nom celles de Béguin, de Rafaula et de Saint-Ligier; concédant audit sieur de Montesquieu, pour lui et ses successeurs, le titre de baron, à la redevance d'un fer de lance à chaque mutation de seigneur; voulant que ledit Jacob de Secondat et ses successeurs soient dorénavant et à jamais censés, réputés, et appelés seigneurs barons de Montesquieu. A cette occasion, le même prince établit à Montesquieu un marché qui devait être tenu le jeudi de chaque semaine, et deux foires annuelles, fixées, l'une au 25 avril, jour de Saint-Marc; l'autre, au 26 juillet, jour de Sainte-Anne, de chaque année.

Jacob de Secondat mourut à Agen, en 1619, dans son hôtel situé grande rue du Boc, sous la grande horloge, à l'âge de 43 ans. Par son testament, fait le 19 juillet 1609, il déclare vouloir mourir dans le sein de la religion catholique, apostolique et romaine, qu'il professait depuis vingt années; recommande à sa très-chère et bien-aimée femme et épouse de faire dire journellement, pendant l'année qui suivra son décès, une messe basse avec offrande de pain et de vin, au couvent des Augustins, lieu de sépulture de ses pères et de sa famille; lègue une somme de 150 livres aux pauvres de l'hôpital d'Agen, etc. Par son codicille du 30 septembre suivant, il légua, de plus, une somme de 30 livres à chacun des couvents des ordres mendiants de la ville d'Agen, pour la célébration de messes à son intention.

Jacob de Secondat avait épousé, à l'âge de 34 ans, par contrat passé le 19 mars 1610, demoiselle Marguerite DE SEVIN, âgée de 23 ans, fille de noble Guillaume de Sevin, écuyer, seigneur de La Garde, et de feue demoiselle Antoinette de Rance. Marguerite de Sevin eut en dot 19,000 livres. Devenue veuve, à l'âge de 32 ans, elle se remaria en secondes noces, à l'âge de 46 ans, le 5 février 1633, avec Joseph du Bernet, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, premier président du Parlement de Bordeaux, et mourut à l'âge de 96 ans, au mois de janvier 1683, après avoir fait de pieuses fondations dans le couvent des Augustins d'Agen et dans l'Ermitage de Saint-Vincent. Elle avait eu de son premier mari trois enfants dont nous allons parler :

A. Messire Jean-Baptiste-Gaston de Secondat, baron de Montesquieu, seigneur de

Castelnouvel, Talence, Raymond en Entre-deux-Mers, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, président à mortier en la Cour de Parlement de Bordeaux, naquit à Agen vers 1612, et entra dans sa jeunesse au service militaire, qu'il abandonna bientôt pour la carrière de la magistrature. Le 19 septembre 1659, Sa Majesté lui fit expédier un brevet portant exemption du logement des gens de guerre, et sauvegarde pour ses maisons nobles de Talence et de Ramonnet et leurs dépendances, avec faculté d'y faire apposer les sceaux et panonceaux royaux. Il mourut à Bordeaux, à l'âge de 66 ans, le 2 août 1678, laissant de dame Anne-Jeanne DU BERNET, son épouse, mariée le 26 février 1634, à l'âge de 23 ans, morte, âgée de 65 ans, le 27 décembre 1675, fille de Joseph du Bernet, premier président au Parlement d'Aix, puis à celui de Guienne, et de dame Catherine Benoît, neuf enfants que nous allons nommer. Anne du Bernet porta à son mari une dot de 45,000 livres en avancement d'hoirie, sous la condition que cette somme serait employée à acheter, pour Jean-Baptiste-Gaston de Secondat, la première charge vacante de conseiller au Parlement de Bordeaux :

a. Jean-Baptiste de Secondat, écuyer, baron de Montesquieu, seigneur de Castelnouvel, Talence et Raymond, président à mortier au Parlement de Bordeaux, fut l'un des plus beaux génies et l'un des plus grands magistrats de son temps. *(Éloge de Montesquieu, par* MAUPERTUIS, *p. 155, édition de Berlin.)* Ayant eu le malheur de perdre son fils unique, il se démit de sa charge en faveur de son neveu, l'illustre Montesquieu, qu'il institua son héritier universel. Il mourut en 1716. Dès le 29 novembre 1697, il avait fait registrer ses armoiries en l'armorial général de France à Bordeaux : *d'azur, à 2 coquilles d'or, accompagnées en pointe d'un croissant d'argent. (Cab. de l'auteur.)* Jean-Baptiste de Secondat avait épousé par contrat passé le 26 mai 1669, demoiselle (dame) Marguerite DE CAUPOS, fille de Jean de Caupos, contrôleur et secrétaire du Roi en la chancellerie de Guienne, baron de La Canau, vicomte de Biscarosse, et de demoiselle Marie de Baleste, laquelle eut en dot 130,000 livres. De ce mariage naquit :

Jean de Secondat, né à Bordeaux le 4 août 1671, mort au berceau *(Arch. de l'Hôtel de Ville de Bordeaux);*

b. Joseph de Secondat, né à Bordeaux, paroisse Saint-Christoly, le 9 septembre 1646, abbé de Faize au diocèse de Bordeaux en 1661, à l'âge de 15 ans;

c. Messire Jacques de Secondat de Montesquieu, seigneur baron de la Brède et de Montesquieu, seigneur de Baron en Entre-deux-Mers, naquit à Bordeaux le 29 décembre 1654; fut baptisé dans cette ville, et fut tenu sur les fonts par Jacques du Noyer, conseiller au Parlement de Guienne, et dame Marguerite de Secondat de Montesquieu. Jacques de Secondat ayant embrassé la carrière des armes, entra dans les gardes-du-corps du Roi, puis servit dans le régiment de Sylvestre, et en qualité de capitaine de chevau-légers au régiment de Tilladet. Il accompagna le prince de Conty dans la guerre de Hongrie contre les Turcs. Jacques de Secondat fut élu jurat-gentilhomme de la ville de Bordeaux en 1689 *(Rég. de l'Hôtel de Ville),* et le 27 août 1700 fit enregistrer à Bordeaux, en l'armorial général de France, les armes de sa famille : *d'azur, à 2 coquilles de Saint-Michel d'or, accompagnées en pointe d'un croissant d'argent.* Il mourut le 15 novembre 1713, fut enterré dans l'église de La Brède, et laissa de son mariage, contracté à l'âge de 32 ans, le 25 sep-

tembre 1686, dans le château de La Brède, avec demoiselle Marie-Françoise DE PESNEL, baronne de La Brède, âgée de 21 ans, née le 28 octobre 1665, morte à Bordeaux, à l'âge de 31 ans, le 13 octobre 1696, et remarquable par ses vertus et ses qualités domestiques, fille et unique héritière de feu Pierre de Pesnel, chevalier, seigneur de Martillac et du fief et château d'Olivier, à Léognan, baron de La Brède, et de dame Marie de La Serre :

I. Messire Charles-Louis de Secondat de Montesquieu, écuyer, baron de La Brède et de Montesquieu, seigneur de Baron dans l'Entre-deux-Mers, président à mortier au Parlement de Bordeaux, l'un des Quarante, puis directeur de l'Académie Française, membre de la Société royale de Londres, et des Académies de Berlin, Bordeaux et Nancy, naquit au château de La Brède le 18 janvier 1689, et fut institué héritier universel de Jean-Baptiste de Secondat, président au Parlement de Bordeaux, son oncle, qui lui légua ses biens et sa charge, sous la condition qu'il ajouterait à son nom celui de Montesquieu. D'abord avocat au Parlement de Guienne, Charles-Louis de Secondat fut pourvu, le 24 février 1714, de l'office de conseiller-lay en la même Cour qu'avait exercé Pierre de Bordes; puis, le 29 juin 1716, de celui de conseiller du Roi, président à mortier, qu'avait exercé son oncle, dont nous venons de parler. Il fut reçu à l'Académie de Bordeaux le 3 avril 1716; à l'Académie Française, comme successeur de M. de Sacy, le 24 janvier 1728; commença ses voyages à quarante ans, en 1729; parcourut l'Allemagne, la Hongrie et l'Italie, où il visita Venise et Rome, et fut reçu par le pape Benoît XIV; explora Gênes, passa en Suisse et en Hollande, et de là en Angleterre sur le yacht particulier de lord Chesterfield, son ami. M. de Montesquieu séjourna deux années en Angleterre, et pendant cet intervalle fut admis à l'Académie de Londres et gracieusement accueilli par la reine Charlotte de Brandebourg, épouse de Georges II. Il revint à La Brède en 1732; fut nommé membre de l'Académie de Berlin en 1746, et mourut à Paris le 10 février 1755, à l'âge de 66 ans. Ses restes furent inhumés dans l'église de Saint-Sulpice.

Ce n'est pas à nous qu'il appartient de dire ce que fut Montesquieu comme homme privé et comme écrivain : son nom et ses écrits immortels parlent assez dans le monde entier, et d'ailleurs le cadre de cet ouvrage s'oppose à tout article élogieux. Nous citerons cependant les principaux travaux de ce grand homme, avec les dates correspondantes à leur apparition.

1719. — *Projet d'une histoire physique de la terre.*
1721. — *Lettres persanes.*
1722. — *Remontrances du Parlement de Bordeaux, à l'occasion d'un nouvel impôt sur les vins.*
Dialogue entre Sylla et Eucratès.
1725. — *Le temple de Gnide.*
Voyage à Paphos.
1727. — *Réflexions sur la monarchie universelle en Europe.*
1734. — *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence.*
1748. — *L'Esprit des Loix.*

1750. — *Défense de l'Esprit des Lois.*

1751. — *Lysimaque.*

Il a laissé plusieurs œuvres qui n'ont pas été imprimées, et qui sont conservées à La Brède.

Le président de Montesquieu avait acquis, le 21 mars 1746, du sieur de Licterie, conseiller au Parlement, partie de la seigneurie, haute, moyenne et basse justice de la paroisse de Saint-Morillon, *appelée* de Barsac, et par lettres-patentes du mois de mai 1747, obtenu permission de faire exercer la haute justice dans toute cette paroisse par le juge de la baronnie de La Brède. Il eut trois enfants de son mariage, contracté à l'âge de 26 ans, à Clairac, le 22 mars 1715, avec Jeanne DE LARTIGUE, demoiselle qui eut en dot 100,000 livres, morte en 1768, fille de noble Pierre de Lartigue, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment de Maulevrier, et de dame Élisabeth de Pansie :

1° Messire Jean-Baptiste de Secondat de Montesquieu chevalier, seigneur-baron de Montesquieu, La Brède, Bessan et Soussans, seigneur de Baron en Entre-deux-Mers, Martillac et Saint-Morillon, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, membre de l'Académie de cette ville et des Sociétés royales de Londres, Pau, Édimbourg et Nancy, naquit à Martillac en 1716; produisit, le 16 mars 1762, devant Messieurs de l'Hôtel de Ville de Bordeaux, les preuves de sa descendance de Jacques de Secondat, jurat-gentilhomme, et fut maintenu dans le droit de bourgeoisie de Bordeaux. En 1789, il se fit représenter à l'Assemblée générale de la noblesse de cette ville par messire Jean-Luc de Mons, marquis de Dunes, son procureur fondé, et mourut à Bordeaux, à l'âge de 80 ans, le 17 juin 1796. Il est auteur de divers ouvrages d'histoire naturelle. Jean-Baptiste de Secondat avait épousé en 1740, à l'âge de 24 ans, dame Marie-Catherine-Thérèze DE MONS, dame baronne de Soussans, dont il eut trois enfants, deux desquels décédèrent avant lui sans postérité ; l'autre se nommait :

Messire Charles-Louis de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu, décoré de l'Ordre américain de Cincinnatus, et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit à Bordeaux le 22 novembre 1749, et fut tenu sur les fonts baptismaux par messire Charles-Louis de Secondat, son aïeul. Il embrassa la carrière militaire, servit dans la guerre de l'indépendance américaine comme aide de camp du chevalier de Chastellux; commanda les troupes de la frégate l'*Émeraude*, qui ramena en Europe l'état-major de l'armée française, et fut successivement colonel des régiments de la Couronne et de Cambrésis. En 1789, M. de Montesquieu assista à l'Assemblée de la noblesse de Guienne. Il émigra l'année suivante et fut nommé capitaine d'une compagnie noble dans la légion de Laval. Rentré momentanément en France à la Restauration, il fut créé lieutenant-général des armées du Roi. Il est mort au château de Bridge-Hill, près la ville de Cantorbéry, en

Angleterre, à l'âge de 75 ans, le 24 juillet 1824. Il ne laissait point d'enfants du mariage qu'il avait contracté à l'âge de 46 ans, en 1795, avec miss Mary-Anne MAC GEOGHEGAN-O'NEILL, d'une ancienne famille irlandaise, décédée le 13 juillet 1835.

2° Marie de Secondat de Montesquieu, morte en 1784, mariée à messire Joseph-Vincent de Guichanères d'Armajan, conseiller du Roi, chevalier d'honneur en la Cour des Aydes de Guienne. Elle eut en dot 66,000 livres;

3° Marie-Josèphe-Denise de Secondat de Montesquieu, née à Bordeaux le 23 février 1727, alliée, en 1745, à messire Godefroy de Secondat, baron de Montesquieu et de Montaignac, auquel elle porta en dot les terres de Montesquieu et de Montaignac.

II. Joseph de Secondat, né le 11 avril 1693, mort peu de temps après;

III. Messire Charles-Louis-Joseph de Secondat, baron de Montesquieu, doyen de l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux, abbé de Faize et de Nizors, né à Bordeaux le 9 novembre 1694, filleul de son frère Charles-Louis de Secondat; mort à Barèges, à l'âge de 60 ans, en 1754; il fut le 36e et avant dernier abbé de Faize, et, en 1716, donna 6,000 livres à la commune de Libourne pour l'établissement de sœurs de charité dans cette ville *(Histoire de Libourne, par* Raymond GUINODIE aîné, *t. III, p. 248)*;

IV. Marie de Secondat, née le 11 septembre 1687, mariée à N... d'Héricourt, de Marseille;

V. Thérèze de Secondat, née le 31 août 1691, religieuse au couvent de Notre-Dame de Paulin, à Agen, dont elle devint supérieure, et où elle mourut à l'âge de 81 ans, le 10 septembre 1772;

VI. Marie-Anne de Secondat, née à Bordeaux le 25 septembre 1696, morte quatre ans après, le 29 novembre 1700.

d. Ignace de Secondat, abbé de Fontguilhem, au diocèse de Bazas;

e. Armand de Secondat, jésuite;

f. Jean-Joseph de Secondat de Montesquieu, chevalier de Malte de la Langue de Provence, en 1659 (VERTOT, *t. IV, p. 395, édit. de 1726*);

g. Marguerite de Secondat, mariée, en 1654, à Jacques du Noyer;

h. Marie de Secondat, religieuse au couvent des Filles de Notre-Dame, à Agen;

i. Thérèze de Secondat, religieuse au couvent de la Visitation de Notre-Dame, à Bordeaux.

B. Henry de Secondat, baron de La Perche, du chef de sa femme, demoiselle Marie DE RANCE, qu'il épousa en 1652, eut une légitime de 15,000 livres, et mourut vers l'an 1680, laissant de sondit mariage :

Étienne de Secondat, écuyer, seigneur, baron de La Perche, marié, en 1677, à demoiselle Sereine DE RAYMOND, *dite* mademoiselle de Sainte-Cécile. Il fit enregistrer ses armoiries en l'Armorial Général de France, à Agen, le 21 février 1698 : *de gueules, à un croissant d'argent; au chef d'azur, chargé de 2 coquilles d'or*. Sa branche est éteinte. Il eut pour fille :

Marguerite de Secondat, alliée, en 1700, à noble François de Cours, écuyer, sieur de Thoumazeau.

C. Antoinette de Secondat, mariée, à l'âge de 16 ans, en 1627, à messire Jean Poute, chevalier, seigneur du château Dompierre. Elle resta veuve vers 1675, et se fit religieuse. Elle avait eu pour fille unique :

Marie-Aimée Poute, qui se fit religieuse au couvent de la Visitation d'Agen.

7° Paul de Secondat embrassa la carrière militaire, et fut tué au siége d'Ostende *(Mémoires de de Thou, t. I, p. 58)*;

8° N... de Secondat, née le 9 juillet 1572, au château de Guillot, et baptisée à la hâte par Bernard Parrot, prêtre de la religion catholique. Elle mourut peu de temps après;

9° Jeanne de Secondat, filleule de Jean de Durfort, seigneur de Duras, et de la reine Jeanne d'Albret, représentée par Barbe de Maupas, dame de Duras, naquit au château de Guillot le mardi 27 mars 1565, et fut baptisée, selon le rit protestant, à Villefranche d'Agenois, par le ministre Carmentran. Elle fut mariée, à l'âge de 18 ans, en 1583, avec Antoine de Buade, seigneur de Frontenac, baron de Paluau, premier maître d'hôtel du roi Henry IV, gentilhomme de sa chambre, chevalier de ses Ordres, conseiller d'État et capitaine gouverneur du château de Saint-Germain-en-Laye et de La Muette. Elle eut en dot 10,000 livres, et sa fille :

Gabrielle de Buade épousa, le 8 octobre 1625, Louis de Noé, chevalier, seigneur, baron de l'Isle, en Armagnac *(Hist. des Gr. Off. de la Couronne, t. VIII, p. 476, D)*.

10° Marie-Anne de Secondat, dame de Romefort, en Berry, naquit, le 13 mars 1566, au château de Guillot, et fut baptisée, selon le rit protestant, le 1er mai suivant, à Villeneuve d'Agenois, par le ministre Carmentran. Elle eut pour parrain Henry, prince de Navarre, représenté par Antoine Viguier de La Valade, et pour marraine Antoinette Lafon, veuve de Lalié de Tapie, sieur de Monteil. Marie-Anne de Secondat fut mariée, à l'âge de 30 ans, le 31 octobre 1595, dans le château de Romefort, avec Jean d'Harambure, Ier du nom, écuyer, seigneur de Picassary, puis de La Boissière et de Romefort, en Berry, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henry IV, capitaine d'une compagnie de 100 chevau-légers de Sa Majesté et d'une compagnie de gens de guerre à pied, gouverneur de Vendôme et pays Vendomois, d'Aygues-Mortes et de la Tour-Charbonnières, en Languedoc. Marie-Anne de Secondat eut en dot la terre de Romefort. Au nom et comme fondée de pouvoir de son mari, elle donna son aveu et dénombrement, le 8 décembre 1595, à Jacques d'Aumont, seigneur de Cors, à cause de ses château et châtellenie de Romefort, assis dans la paroisse du Ciron et dans la mouvance de la seigneurie de Cors (LAINÉ, *Généal. d'Harambure, Arch. de la Noblesse, t. I, p. 8*);

11° Dame Marguerite de Secondat, née à Agen le 28 novembre 1575, baptisée par le ministre Nord, à Saint-Hilaire, près d'Agen, où se faisait le prêche. Elle eut pour parrain le sieur de La Noue, du pays de Saintonge, et pour marraine dame Marguerite de Salis, gouvernante de la jeune princesse Catherine de Navarre, alors à Agen avec son frère. Marguerite de Secondat, qui vivait encore en 1654, fut mariée, en 1602, à l'âge de 27 ans, à N... de La Roque-Bouillac, sieur de Belcastel, et eut en dot 12,000 livres;

12° Léonor de Secondat, née le 31 juillet 1578, à La Gauge, en Artigues, et baptisée le 12 avril 1579, à Agen, par le ministre Dalyne, eut pour parrain Pierre de Saint-Genest, conseiller au Parlement de Bordeaux, et pour marraine demoiselle Catherine Tapie. Elle fut mariée à Cahors, à l'âge de 24 ans, le 27 mai 1602, à Clément de La Roque-Bouillac, sieur de La Fargue, frère du mari de Marguerite de Secondat, sa sœur; eut en dot 12,000 livres, et fut déshéritée par sa mère;

13° Suzanne de Secondat, née vers l'année 1581, fut mariée à l'âge de 23 ans, le 15 octobre 1604, à François d'Estrades, seigneur de Bonneuil, Colombes, Campagnac et Sigognac, maître d'hôtel du roi Henry IV, gentilhomme de sa Chambre et maréchal de camp, gouverneur des ducs de Guise, de Nemours et d'Aumale, vice-roi d'Amérique, maire perpétuel de Bordeaux, *l'un des plus sages et valeureux hommes de son temps,* dit le Père Anselme. Elle eut en dot 12,000 livres, était veuve dès 1654, et fit son testament à Agen le 6 novembre 1656. *(Hist. des Gr. Off. de la Couronne, t. VII, p. 600. E.)* En mémoire de cette alliance, la maison d'Estrades écartela de La Pôle Suffolck. Suzanne de Secondat eut pour fils :

Godefroy, comte d'Estrades, maréchal de France.

VI. Noble Pierre DE SECONDAT, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Roques, de La Fleyte et autres lieux, baron de Roquefort, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, premier jurat de Bordeaux en 1622, conseiller, maître d'hôtel ordinaire de la maison de Sa Majesté Henry IV, capitaine gouverneur du château de Sos, puis capitaine de chevau-légers, lieutenant général du Grand Voyer de France en Guienne, patron du collége de Secondat à Toulouse, naquit à Agen le 3 mai 1571, et fut baptisé, selon le rit protestant, par le ministre Courrac. Il eut pour parrain noble Sylvio de L'Escale, son cousin, et pour marraine demoiselle Anne de Viguier de La Valade, sa cousine.

Le 13 juin 1611, le roi Louis XIII lui écrivit une lettre-missive par laquelle il lui mandait qu'ayant accepté de tenir son fils sur les fonts de baptême, il voulait qu'il portât son nom *(Orig.)*, et une seconde lettre, datée du même jour, chargeait M. de Roquelaure de remplir cet office au nom du Roi *(Id.)*. Jean de Secondat, habitant la ville d'Agen, donna procuration, le 18 novembre 1618, comme fondé lui-même des pouvoirs de noble Antoine de Nort, sieur de La Mothe-Ferrand, écuyer ordinaire de la Reine, à noble Jacob de Secondat, seigneur et baron de Montesquieu, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et lieutenant colonel au régiment de Chastillon, servant en Hollande (son frère), et à noble François d'Estrades, écuyer, sieur de Bonneuil, à l'effet de recevoir de messire Philippe Hurault, chevalier, seigneur du Marais et lieutenant de Monsieur, grand-maître de l'artillerie de France, 3,678 livres cédées à lui, Pierre de Secondat, par le sieur de La Mothe, lieutenant général en l'Isle de France. Il reçut, le 9 juillet 1622, une lettre de Louis XIII, roi de France et de Navarre, dans laquelle ce prince lui mandait qu'ayant besoin de faire remplir à Bordeaux la charge de jurat de premier ordre par quelque personne de qualité, et sachant ne pouvoir faire meilleur choix que de lui, il lui enjoignait de se rendre à Bordeaux pour se faire nommer jurat de cette ville. Enfin, le 21 juillet 1627, il reçut du même roi Louis XIII une troisième lettre-missive, le priant de protéger les Pères de l'Oratoire, qui voulaient s'établir à Toulouse et commencer l'œuvre du collége fondé par Jacques Secondat *(Orig.)*.

Pierre de Secondat servit dans les guerres de son temps, et mourut à Agen, à l'âge

de 67 ans, vers le mois de février 1638. Il avait fait son testament le 12 novemb 1637. Par cet acte, il demande à être enseveli au couvent des Augustins d'Age sépulture de ses ancêtres, et lègue à cet établissement 300 livres pour la célébratic de messes à son intention; il assigne, en outre, un capital de 1,500 livres, déjà légı par son père, pour servir de dot, tous les deux ans, à une des filles enfant-trouvée (l'hôpital d'Agen, etc.

Pierre de Secondat avait épousé, à l'âge de 29 ans, le 21 août 1600, à Bordeau demoiselle Anne DE PONTAC, fille de feu messire Jean de Pontac, conseiller du R(trésorier général de France en la Généralité de Limoges, et de Marie de Lasse. Anı de Pontac mourut le 18 août 1673, à l'âge de 93 ans. Elle avait fait son testament 5 novembre 1613; par cet acte, elle légua aux Capucins d'Agen une rente annuelle (12 livres de cire devant être employée à la célébration de la messe de la Purificati de la Très-Sainte-Vierge *ou* de la Chandeleur; une rente de 5 livres aux Pères (Notre-Dame de Bonnencontre, près d'Agen; une autre rente de 5 livres aux Péniten Bleus, à la charge qu'ils feraient célébrer quatre messes annuelles pour le repos (l'âme de Jacques de Secondat, son fils aîné, décédé, etc. Le portrait d'Anne de Pont se voit encore dans le principal salon du château de La Brède. Elle est représent dans cette peinture appuyant un de ses bras sur une tête de mort.

Du mariage de Pierre de Secondat et d'Anne de Pontac sont issus :

1° Jacques de Secondat, *dit* de Roquefort, né en 1601, gentilhomme servant du ı Louis XIII à l'âge de 18 ans, en 1619, mort à l'âge de 33 ans, en 1634;
2° Louis de Secondat, né en 1614, filleul du roi Louis XIII, mort jeune;
3° Gaston, qui a continué la descendance;
4° Jeanne-Isabelle de Secondat, } religieuses Ursulines à Bazas;
5° Anne de Secondat, }
6° Marie de Secondat, alliée avec Bertrand de Saint-Gily, sieur de Grave, eut en d 20,000 livres; testa en 1674 en faveur de Gaston de Secondat, son frère, et mour en 1681;
7° Marguerite de Secondat, mariée le 27 janvier 1641, à noble Charles de Filartigu sieur de Gueise, reçut en dot 20,000 livres;
8° Gabrielle de Secondat;
9° Suzanne de Secondat, religieuse à l'Ave-Maria.

VII. Gaston DE SECONDAT, seigneur de La Fleyte et de Roques, baron de Roquefor gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Louis XIII à l'âge de 11 ans, capitai de cavalerie à 25, naquit dans la paroisse de La Sauvetat de Saint-André de Bordeau le 12 avril 1623, et eut pour parrain Monsieur Gaston de France, duc d'Orléans, frè du Roi, et pour marraine Sereine de Durfort, épouse d'Honoré de Montpezat, se gneur, comte de Laugnac. Il servit dans les guerres civiles de son époque, et mour au château de Roques, à l'âge de 68 ans, au mois de novembre 1693. Par son test ment, fait le 31 mai précédent, il avait demandé à être enseveli dans la chapelle d Notre-Dame de l'église de Roques.

Gaston de Secondat avait contracté mariage à l'âge de 22 ans, le 15 juillet 1647, avec Gabrielle DE GARDES, âgée de 14 ans, fille de Jean de Gardes, conseiller du Roi, seigneur de Colayrac, près Agen, et de demoiselle Marthe de Pau.

Gabrielle de Gardes eut en dot 50,000 livres, et hérita par la suite de diverses propriétés. Elle mourut à Agen, à l'âge de 75 ans, le 30 avril 1706, après avoir, par son testament du 18 février 1694, institué son héritier principal Godefroy de Secondat, son quatrième fils, et demandé à être ensevelie aux Augustins.

Dudit mariage sont issus :

1° Godefroy I de Secondat, né vers 1649, filleul du maréchal d'Estrades; il mourut en 1673, sans alliance, à l'âge de 24 ans;

2° Jean de Secondat, qui a continué la postérité;

3° Pierre-Gaston de Secondat, né le 20 juin 1658, clerc tonsuré, docteur en Sorbonne, mort en 1693, à l'âge de 35 ans.

4° Haut et puissant seigneur messire Godefroy, *aliàs* Geoffroy de Secondat de Roques, chevalier seigneur de Gardes, baron de Roquefort, capitaine d'infanterie au régiment de Champagne, puis au régiment de la Châtre, naquit le 31 juillet 1665, et mourut en 1724, à l'âge de 59 ans. Le 21 février 1698, Godefroy de Secondat avait fait enregistrer ses armes, à Agen, dans l'armorial général de France, de la manière suivante : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 2 coquilles du même en chef et d'un croissant d'argent en pointe; écartelé d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une salamandre d'argent, couchée sur un brasier d'or, et surmonté d'un soleil du même.* Il laissa de sa femme, Louise DE RAYMOND, décédée en 1752, qu'il avait épousée à l'âge de 28 ans, en 1706, fille de Gratien de Raymond, lieutenant de Nosseigneurs les maréchaux de France, et de noble demoiselle Marguerite Anceau :

A. Haut et puissant seigneur messire Jean-Tiburce-Godefroy de Secondat de Roques, chevalier, seigneur, baron de Roquefort et autres places, demeurant en son hôtel de la ville d'Agen, place du Palais, épousa par contrat passé au château de Baulens, en Bruilhois, le 3 janvier 1740, puissante dame Marie-Louise-Hélène DE CUNOLIO D'ESPALAIS, fille de feu messire Jean-Jacques de Cunolio d'Espalais, chevalier, vicomte de La Mothe, seigneur de Saint-Marcel et autres places, et de dame Marthe de Raymond (de la ville d'Agen). Jean-Godefroy de Secondat habitait le château de Saint-Marcel en 1775. Il laissa de sondit mariage :

a. Haut et puissant seigneur messire Jean-Godefroy de Secondat, baron de Roquefort, seigneur de Saint-Marcel, Colayrac, Le Colombier, Tournade, Guilhot, Douazac et autres places, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, retraité premier capitaine-commandant au régiment Royal-Picardie, cavalerie, le 6 janvier 1785, avec une pension de 700 livres, naquit à Agen le 8 novembre 1741, dans la paroisse de l'église cathédrale Saint-Étienne; assista, le 12 mars 1789, à l'Assemblée générale de la noblesse de cette sénéchaussée; fut fait chevalier du Lys le 4 novembre 1814, et est mort au château de Saint-Marcel, à l'âge de 74 ans, le 10 janvier 1825. Il avait épousé, par pactes accordés le 14 août 1778, demoiselle Marie-Bernardine DE LA MYRE, dame seigneuresse de Douazac, fille de feu haut et puissant seigneur Jean-François de La Myre, seigneur de Douazac, et de dame Marie-Anne de Lantron, de La Valette. De ce mariage, au contrat duquel la future épouse

fut assistée de sa mère et de messire Henry de Conquéré de Montbrison, seigneur de Montbrison, son cousin, sont provenus :

I. Charles-Godefroy-Gratien de Secondat, baron de Roquefort, propriétaire de la terre de Saint-Marcel, né en 1781, marié à l'âge de 55 ans, en 1836, à mademoiselle Emma David des Étangs; il est décédé à Toulouse, à l'âge de 66 ans, le 12 février 1846, dernier de sa branche;

II. Clémentine de Secondat, mariée avec Alphonse, baron de Lonjon;

III. Amélie de Secondat, mariée à M. David, baron des Étangs, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, retiré en 1830 pour refus de serment.

b. N... de Secondat, *dite* mademoiselle de Roquefort.

B. Messire Gratien de Secondat de Roquefort, chevalier, cornette au régiment de Condé, dragons, puis capitaine de cavalerie au régiment de Fumel, et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, assista en 1740 au contrat de mariage de son frère, qui, par cet acte, lui fit cession de la métairie noble de Gardes, en la paroisse de Quaychac, et des rentes qui en dépendaient, plus d'une somme de 7,000 livres, à prendre entre les mains du baron de Montesquieu, président à mortier au Parlement de Bordeaux, et devant lui servir à l'achat d'une compagnie de dragons. Il laissa de son mariage avec N... de Jayan, fille de François de Jayan et de Marie de Boissié :

a. Marie de Secondat, alliée à Joseph, comte de Raymond, ancien officier de cavalerie, maire d'Agen;

b. N... demoiselle de Secondat;

c. N... de Secondat, épouse de N... West;

d. N... de Secondat, épouse de N... de Godailh.

C. Marc-Antoine-Martial de Secondat, destiné à l'Ordre de Malte, mort jeune;

D. Dame Louise-Marie de Secondat de Roquefort, épouse de Messire Jean de Bazon, chevalier, baron de Baulens et autres places, assista au contrat de mariage de son frère aîné en 1740.

5° Henriette de Secondat, religieuse au couvent du Paradis, puis à celui de Fontevraud;

6° Marthe de Secondat, née le 13 mai 1671, mariée vers 1695 à Pierre de Saint-Gily de Grave, son cousin;

7° Marie de Secondat, née le 9 janvier 1673, mariée à l'âge de 25 ans, en 1699, à Marc-Antoine de Nargassier de La Cépède, fonda en 1739 l'éducation triennale d'une jeune fille de condition de 10 à 15 ans, au couvent des religieuses de Notre-Dame de Paulin à Agen. Elle mourut, âgée de 83 ans, en 1756;

8° Suzanne de Secondat, née le 6 juin 1676, morte en 1703, à l'âge de 27 ans, demanda, par son testament du 14 juillet 1694, à être ensevelie aux Augustines, et fit des legs à ses sœurs.

VIII. Noble Jean de Secondat, IIIe du nom, *dit* le baron de Secondat, seigneur de Roques, Falmon et Saint-Pierre, dans la baronnie de Roquefort, et de Clermont, en l'Élection d'Armagnac, né en 1669, servit dans les guerres du règne de Louis XIV, en qualité de capitaine d'infanterie au régiment de La Châtre, et, selon une tradition de famille, resta boiteux à la suite d'une blessure qu'il avait reçue au service. Il fut

maintenu dans sa noblesse, le 22 mai 1700, par jugement de M. Le Gendre, intendant de Montauban, sur preuves remontées à l'année 1548 (LAINÉ, *Nobiliaire de Montauban, Arch. de la Nobl. de France, t. X, p. 86)*, et en 1719, vendit au duc d'Antin les château et seigneurie de Roques. Il mourut en 1750, laissant du mariage qu'il avait contracté à Agen, à l'âge de 30 ans, le 1er juillet 1699, avec demoiselle Marie DE TOUTON, âgée de 25 ans et dotée de 25,000 livres, fille de François de Touton, avocat en Parlement, juge de Moncaut, et de demoiselle Marie de Crozat :

1° Godefroy, dont l'article suit;
2° Joseph de Secondat, né à Moncaut le 12 août 1704;
3° Claude de Secondat, né à Moncaut le 29 septembre 1705;
4° Marc-Antoine de Secondat, vivant en 1756, et légataire, par le testament de madame de La Cépède, sa tante, en 2,000 livres et deux couverts en argent;
5° Marie-Anne de Secondat, *dite* mademoiselle de Roquefort, légataire de 1,000 livres par le même testament.

IX. Messire Godefroy DE SECONDAT, baron de Montaignac et de Montesquieu, seigneur de Camon, né en 1702, épousa, à l'âge de 43 ans, le 11 mars 1745, sa cousine Marie-Josèphe-Denise DE SECONDAT DE MONTESQUIEU, âgée de 20 ans, seconde fille de messire Charles-Louis de Secondat de Montesquieu, baron de Montesquieu et de La Brède, président à mortier au Parlement de Bordeaux, membre de l'Académie Française, et de Jeanne de Lartigue. Godefroy de Secondat mourut à Agen, à l'âge de 72 ans, le 6 mars 1774; par son testament de l'année 1772, il avait demandé à être enseveli dans l'église des Pères Jacobins d'Agen, et par son codicille de 1774, avait légué une somme de 6,000 livres à l'hôpital Saint-Jacques de la même ville. Denise de Secondat porta à son mari une somme de 53,000 livres, en représentation de laquelle Jean-Baptiste de Secondat lui abandonna, en 1756, moyennant 17,000 livres de retour, la terre et baronnie de Montesquieu. Elle mourut à Agen, à l'âge de 75 ans, le 25 février 1800. Dudit mariage sont issus :

1° Joseph-Cyrille, dont l'article suit;
2° François-de-Paule, chevalier de Secondat, chef d'escadron de cavalerie et décoré de la Légion d'Honneur, mort à Auch en 1821, sans enfants de Marie BOISSERY, son épouse, veuve en premières noces de N... de Saint-Philippe;
3° Denise de Secondat, mariée à N... Vilatte de Frégimont, morte sans enfants à Agen, le 6 novembre 1831;
4° Philippine Foy de Secondat, *dite* mademoiselle de Montaignac, morte à Agen le 10 novembre 1828.

X. Joseph-Cyrille DE SECONDAT, baron de Montesquieu et de Montaignac, seigneur de Camon, chef d'escadron au régiment de Deux-Ponts-Dragons, puis aux chasseurs de Flandres, sous le règne de Louis XVI, retraité colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant de la garde d'honneur à pied de la ville de Bordeaux, en 1809, naquit à Agen le 30 janvier 1748. Il épousa, à

Nantes, à l'âge de 41 ans, le 28 février 1789, mademoiselle Jacqueline DE MENOU, âgée de 27 ans, décédée à l'âge de 75 ans, le 24 janvier 1837, fille de Louis-Joseph, comte de Menou, colonel d'un régiment de son nom, maréchal de camp, lieutenant de Roi, commandant des ville et château de Nantes et des cinq évêchés de la Haute-Bretagne, et de dame Élisabeth de Maurepas. M. le baron de Montesquieu, décédé à Bordeaux, à l'âge de 78 ans, le 19 mars 1826, a laissé de sondit mariage :

1° Charles-Louis-Prosper, dont l'article suit :

2° Jeanne-Émilie de Secondat, née à Agen le 29 juillet 1792, mariée à l'âge de 32 ans, le 24 avril 1824, à Étienne-Basile de Laurière, baron de Moncaut, décédée au château de Moncaut le 29 juin 1832, laissant :

Louise de Laurière-Moncaut, mariée, en 1847, avec N..., marquis de Saint-Exupéry, dont :

Guy de Saint-Exupéry;
Thérèze de Saint-Exupéry;
Godefroy de Saint-Exupéry.

Henriette-Jacqueline de Laurière-Moncaut.

XI. Charles-Louis-Prosper, baron DE SECONDAT-MONTESQUIEU, ancien officier dans la légion des Basses-Pyrénées, est né à Bordeaux le 27 mars 1797. Il a épousé, le 12 novembre 1831, mademoiselle Marie-Louise DE PIIS, fille de Jean-Baptiste, marquis de Piis, et de Marie-Magdeleine de Mons. De cette union :

1° Noble Charles de Secondat-Montesquieu, né le 5 mars 1833;
2° Noble Gaston de Secondat-Montesquieu, né le 11 août 1834;
3° Noble Albert de Secondat-Montesquieu, né le 2 septembre 1837;
4° Noble Gérard de Secondat-Montesquieu, né le 3 juin 1839;
5° Noble Godefroy de Secondat-Montesquieu, né le 6 octobre 1840;
6° Berthe de Secondat-Montesquieu, née le 5 mars 1836, morte à Pons le 4 mai 1849;
7° Jacqueline de Secondat-Montesquieu, née le 18 janvier 1847.

D'ISLE DE LA LANDE,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, BARONS DE PUYNORMAND ; — COMTES D'ISLE DE LA LANDE ; — SEIGNEURS OU sieurs DE NIVELLE, LA MOTHE, LA CLOTTE, LA BEYNÈRE, LA LANDE, LA MÉNIE, etc. ; — *en Bordelois et Albret.*

ARMES : *D'azur, à 3 chevrons d'or.* Couronne de marquis. Supports : deux lions tenant chacun une épée.

Cette famille, établie à Puynormand dès le milieu du XVe siècle, paraît y être venue à la suite d'une colonie saintongeoise qui s'y fixa vers cette époque. Plusieurs titres, outre ses traditions, la désignent, du reste, comme originaire de Saintonge, où existe une famille noble de son nom qui porte cependant des armoiries différentes. On voit, entre autres, un personnage du nom de Jacques d'Isle, écuyer, sieur des Gruffières, — appartenant, selon toute apparence, à la maison qui fait le sujet de cette notice, — signer comme témoin dans un acte passé en la paroisse de Vignolles, châtellenie de Barbezieux, le 2 octobre 1532.

Essentiellement militaire, la famille d'Isle de La Lande a produit plusieurs officiers, capitaines et chevaliers de Saint-Louis, et un brigadier général de cavalerie dans le XVIIIe siècle. Elle a assisté à l'Assemblée de la Noblesse d'Albret, en 1789, avec le titre de *comte,* d'où il suit qu'elle est naturellement en droit de le joindre encore à son nom.

Ses armoiries, qui ont différencié légèrement, comme dans toutes les familles nobles, selon qu'elles étaient portées par des aînés ou des cadets, sont telles que nous les énonçons, et ont été gravées diverses fois avec les variantes qui suivent :

Sur un cartouche de l'église de Tayac, dont la sculpture paraît dater du XVe au XVIe siècle, on voit ces armes : *d'azur, à 3 chevrons d'or, accompagnés en chef de 2 étoiles du même,* tandis que d'anciens cachets nous les représentent : *d'azur, à 3 chevrons brisés d'or, accompagnés en pointe d'une étoile du même,* ou : *d'azur, à 3 chevrons d'or, senestrés en chef d'une étoile du même.*

Le nom de cette famille, dont l'étymologie comporte nécessairement la particule *(de insulâ),* n'a pas subi moins de modifications, qui s'expliquent d'autant mieux qu'elles étaient subordonnées à la prononciation usitée dans le nouveau berceau de la maison d'Isle de La Lande. Écrit dans un titre de 1484 : DILE, on le retrouve ensuite DISLE, puis D'ISLE, D'ISLÉ, et même D'ISLET. Au reste, nous remarquerons que depuis l'introduction de la langue française dans les actes, le ' ne s'ajoutait guère aux noms quand le *d* s'élidait, c'est-à-dire lorsque ces noms commençaient par une voyelle.

Ainsi, dans presque tous les actes, les noms de famille *d'Aix, d'Estrac, d'Ibos, d'Ouat, d'Ustou,* se retrouvent écrits (vicieusement) *Daix, Destrac, Dibos, Douat, Dustou.*

Il y avait anciennement deux familles du nom d'Isle dans la juridiction de Puynormand. Bien qu'elles aient occupé des rangs différents, l'une exclusivement celui de la noblesse, l'autre celui de la judicature, nous sommes fondé à croire qu'elles avaient une origine commune, soit par Mathelin d'Isle, vivant au XVe siècle, soit que la seconde de ces familles fût descendue de Bernard Disle, enfant naturel de Jean d'Isle, écuyer, sieur de Nivelle, qui reçut une donation de son père le 7 mars 1659, et laissa lui-même plusieurs enfants.

La généalogie suivante a été entièrement dressée sur titres jusqu'au représentant actuel de la maison d'Isle de La Lande.

I. Mathelin D'ISLE vivait de 1450 à 1512, comme nous l'apprennent d'anciennes reconnaissances et des confrontations citées dans des titres étrangers. Une charte de l'église de Puynormand, datée du 1er janvier 1481 *(v. st.)*, prouve qu'il possédait la terre que ses descendants habitent encore. Mathelin d'Isle laissa, entre autres enfants :

II. François D'ISLE, aîné de sa famille, qui eut de sa femme, Huguette DE MAY :

III. Jean D'ISLE, Ier du nom, marié à Barbe FARINARD, fille de François Farinard, écuyer, seigneur de La Couronne, près Angoulême, et de Marguerite de La Guirande. De cette union provint :

IV. Jean D'ISLE, IIe du nom, sieur de Nivelle, co-seigneur et baron de la terre et baronnie de Puynormand, par l'acquisition qu'il fit de cette terre, pour les deux tiers, conjointement avec Jean de Gaufreteau, seigneur de Francs, le 21 janvier 1615, et moyennant le prix de 25,800 livres, de Magdeleine de La Vergne, veuve de Raymond du Bourg, et de Sarrus du Bourg, leur fils. Jean d'Isle fut marié deux fois : 1° avec Blanquine DU COURNET; 2° avec Jehanne DE L'HOMME, damoiselle, d'une famille du Parlement de Bordeaux : celle-ci était veuve dès l'an 1619. Du premier mariage provint :

1° Jean dont l'article suivra ;

Du second lit :

2° Jacquette d'Isle, damoiselle, épouse, en 1618, de Me Jehan Saureau, avocat en la Cour;

3° Renée d'Isle, damoiselle, mariée, dès 1618, avec Hélie Bayard, écuyer, sieur de Froidefont.

V. Noble Jean D'ISLE, IIIe du nom, dit *le Jeune,* écuyer, sieur de Nivelle, baron de

Puynormand, fit rendre hommage au Roi de cette terre dans la ville du Mas-d'Agenois, par Jean Dallidet, capitaine, son procureur, devant Raymond du Faur, conseiller du Roi, lieutenant criminel en la sénéchaussée de Condomois, et député de Sa Majesté pour la réformation du domaine de Navarre, le 26 mars 1615 (*Copie collat. par* QUEYSSAT, conseiller, secrétaire du Roi). Jean d'Isle est nommé et qualifié noblement dans un jugement rendu au présidial de Guienne, le 8 mai 1619. Le château de Puynormand ayant été pris, en 1622, par les marquis de Montpouillan et de La Force de la maison de Caumont, Jean d'Isle céda ses deux tiers de la baronnie, le 27 avril 1651, au sieur de Gaufreteau, moyennant des rentes, des terres, un retour de 1,000 livres, et la réserve d'une partie de la justice de Puynormand (*Histoire de Libourne, t. III, p. 241, 242*). Jean d'Isle ne vivait plus en 1654. Il avait épousé, par contrat du 25 février 1616, damoiselle Marie DE CASTETZ, veuve de N... Coquart, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, comme il conste du consentement qu'il donna à l'entrée au couvent de Saint-Émilion d'une fille de Marie de Castetz, le 7 avril 1659. De cette alliance provint :

VI. Jean D'ISLE, IVe du nom, écuyer, seigneur de La Mothe et de La Clotte (haute justice démembrée de la baronnie de Puynormand), habitant du même lieu noble de La Clotte, paroisse de Puynormand, fut marié, par contrat passé le 9 juin 1664, au village de Merlandie, juridiction de Montazeau, en Périgord, devant de Bayle, notaire, à demoiselle Anne DE BÉRARD, sœur de Mr Me Pierre de Bérard, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel en la sénéchaussée et siége présidial de Libourne, et de Jean Bérard, docteur en théologie, prêtre et curé de Saint-Jean de Bonneville, — et fille de feu Nicolas Bérard et de demoiselle Jeanne de Burlatou (*Copie en papier*). Jean d'Isle mourut le 24 octobre 1697. Il laissait de sondit mariage :

1° Pierre, dont l'article suivra ;
2° Pierre-Paul d'Isle, capitaine au régiment de Limosin, blessé d'un coup de canon dans les retranchements du camp de Luzara en Italie, le 20 août 1702, et mort de sa blessure trois jours après ;
3° Jean d'Isle, sieur de La Beynère, ecclésiastique, curé de Saint-Seurin de Prats, mort avant 1732 ;
4° Marie I d'Isle, alliée à Jean de Grailly, chevalier, seigneur de Castelgent et de Lavaignac, duquel elle était veuve en 1732 ;
5° Marie II d'Isle, alliée, le 21 janvier 1723, à messire Henry de Belcier, seigneur de Mathecoulon, paroisse de Montpeyroux, juridiction de Montravel, en Périgord, fils de Jean de Belcier, seigneur de Gensac, et de Magdeleine de Ségur ;
6° Marie III d'Isle, alliée, le 2 juillet 1724, à noble Pierre de Tasques, fils de messire Gabriel de Tasques, écuyer, seigneur de Belair, paroisse de Fouguerolles, près Sainte-Foy-la-Grande, et de Marie de Senaut ;
7° Anne I d'Isle, mariée, le 23 juillet 1711, à Michel Dallidet, sieur de Bosredon ;
8° Anne II d'Isle, mariée à Callignan en Saintonge à Léon Fradet, sieur de Caubourg ;
9° Marguerite d'Isle, épouse, en 1718, de Jean du Courrech, sieur de Terrefort, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France.

VII. Noble Pierre D'ISLE, Ier du nom, écuyer, seigneur des maisons nobles de La Clotte et de La Mothe, épousa, par contrat passé le 5 avril 1704, au château de Montpont, en Périgord, devant Bergave, notaire, Marie-Angélique DE GRESLY (DE GRAILLY), damoiselle, fille de messire Jean de Gresly, chevalier, seigneur des maisons nobles de Lavaignac et de Castelgent, et de feue dame Suzanne de Ségur-Montazeau. Ce contrat fut signé sous les auspices et avis et dans le château de très-illustre, très-haute et très-puissante demoiselle mademoiselle Suzanne-Henriette de Foix de Candale, princesse de Buch, dame de la juridiction de Montpont et autres places, en présence de noble Geoffroy de Guerre, chevalier, seigneur de La Roquette *(Copie en papier)*. Marie-Angélique de Grailly mourut avant 1754. Dudit mariage étaient provenus :

1° François, dont l'article suivra :
2° Messire Henry d'Isle de La Mothe, sieur de La Lande, né le 8 mars 1721, entra dans les gardes du corps du Roi le 28 janvier 1756. Il fut nommé successivement chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, brigadier général de cavalerie le 1er janvier 1784, lieutenant des gardes du corps, compagnie de Villeroy, le 22 février 1784; se retira après cinquante ans accomplis de service, et mourut le 13 brumaire an XI (4 novembre 1802). Il avait assisté à la bataille de Fontenoy ;
3° Anne I d'Isle, morte sans alliance en 1787;
4° Anne II d'Isle, morte également sans alliance;
5° Marie I d'Isle, morte sans alliance en 1763 ;
6° Marie II d'Isle, religieuse ursuline;
7° Angélique d'Isle, dernière supérieure du couvent des Ursulines de Libourne, décédée à Puynormand, le 24 décembre 1792.

VIII. Messire François D'ISLE DE LA MOTHE, écuyer, seigneur de La Mothe et de La Clotte, né le 10 mars 1712, épousa à Bordeaux, le 2 août 1741, par contrat passé devant Sarraute, notaire, demoiselle Marie Thérèze DE PEREYRA, fille légitime de feus messire Joseph Nuñez Pereyra, écuyer, et de dame Léonor-Josèphe de Moralès; il fut assisté dans cet acte de son frère et de messire Henry de Grailly, son oncle; — la future de : messire Jacques Pereyra, écuyer, seigneur, vicomte de La Menaude, baron d'Ambès, époux de dame Marie Pontet, et de messire Joseph Pereyra, écuyer, ses frères. François d'Isle fut convoqué, en 1789, à l'Assemblée générale de la Noblesse du duché d'Albret, sous le titre de COMTE D'ISLET. Il mourut le 4 avril 1790, et laissa de sondit mariage avec Marie-Thérèze de Pereyra, qui était décédée le 3 mars 1753, à l'âge de 58 ans :

1° Henry I d'Isle de La Mothe, lieutenant de vaisseau, né le 9 septembre 1742, tué d'un coup de canon dans le combat livré par la frégate la *Junon*, sous le commandement du vicomte de Beaumont, à la frégate anglaise le *Fox*, sous le commandement du capitaine Windsor;
2° Jacques d'Isle de La Lande, écuyer, chevalier de Saint-Louis, major du régiment de Touraine, né le 12 décembre 1743, mort le 25 décembre 1831, sans enfants de son mariage avec Magdeleine PETIT DE LA SIGUENIE;

Cet officier mérite une mention particulière :

Nommé major du régiment de Touraine en 1784, M. de La Lande trouva l'administration de ce régiment dans le plus grand désordre. L'instruction de plusieurs officiers laissait beaucoup à désirer. Le nouveau major soutint avec beaucoup de fermeté et de modération une lutte longue et pénible pour rétablir l'ordre. Il y parvint et obtint de plus l'amitié et l'estime de ceux qu'il avait le plus vivement contrariés.

Bientôt il eut à montrer sa fermeté contre les soldats provoqués à l'insubordination par les premiers événements de la Révolution.

Mais des affaires de famille lui firent prendre sa retraite en 1791 ; mis en arrestation comme frère d'émigré, il eut besoin de prouver son séjour continu en France pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre de l'année 1789, et voici les deux certificats que lui envoyèrent les deux bataillons du régiment de Touraine, alors en campagne, et séparés par de grandes distances :

« Armée de la Moselle, 2e bataillon du 33e régiment d'infanterie.

» D'après la demande faite au commandant dudit bataillon par le citoyen Lalande, » d'un certificat d'existence pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre » 1789 (v. style), le conseil d'administration dudit bataillon, ayant pris connaissance » des services dudit citoyen Lalande, certifie qu'il existait major du régiment dans » les susdits mois; qu'il a quitté le corps le 29 septembre de la susdite année pour » jouir d'un semestre; qu'à la suite de ce congé, il a obtenu sa retraite, et que selon » l'aveu juste et sincère des anciens officiers, sous-officiers et soldats qui servaient » sous son commandement, il y a servi avec tant de talents militaires distingués, » qu'ils conservent encore pour lui toute la considération due à son mérite et le désir » d'être commandés par lui dans la circonstance où la patrie se trouve aujourd'hui.— » En foi de quoi, etc...

» Fait au bivouac en avant de Dinan, principauté de Liége, le 14 prairial, 2e année » républicaine. »

(Suivent les signatures, au nombre de 13.)

» Armée du Rhin, 4e division, 33e régiment d'infanterie, premier bataillon.

» Nous membres du conseil d'administration, certifions que le citoyen Lalande a » servi au régiment, en qualité de major, depuis le commencement de l'année 1784 » jusqu'au 1er octobre 1789, où il nous quitta pour aller en semestre; que pendant le » cours de ses services il n'a cessé de donner des preuves d'honneur, de probité, de » justice, de délicatesse et des plus rares talents militaires; que depuis le 1er mai 1789, » époque de la Révolution, jusqu'au 1er octobre même année, il a prouvé son dévoue- » ment à la chose publique par un civisme et un patriotisme non équivoques et à l'abri » de tout reproche; que ses bons principes sont encore connus au bataillon et sa » mémoire chérie.

» Fait à Gensheim (Palatinat), le premier prairial an II de la République Française, » une et indivisible.

(Suivent les signatures, au nombre de 12.)

La lettre d'envoi du 1er bataillon porte :

« Tous auraient désiré de te signer une demande pour venir les commander, au lieu » du certificat d'existence qu'ils se sont empressés de te faire expédier. »

M. de La Lande avait fait les campagnes de 1758, 1759 et 1760 en Allemagne, e celle de 1762 en Portugal. Il s'était trouvé aux batailles de Crevelt, de Souert, d Mindem, de Corbac et de Warbourg.

3° Henry II d'Isle de La Lande, surnommé de La Ménie, né le 17 janvier 1745, capitain aux volontaires d'Afrique, mort le 6 septembre 1783, commandant, pour le Roi, d fort de Podor, au Sénégal. Il avait assisté aux batailles de Lutzberg et de Berghen, e fait la guerre d'Amérique;

4° Pierre, qui a continué la descendance;

5° Henry III d'Isle de La Lande, *dit* de Nivelle, né le 10 novembre 1749, capitaine au régiment colonial de l'île de France; chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Loui le 30 avril 1791, fit la guerre dans l'Inde et les campagnes de l'Émigration. Il fut tu à l'affaire d'Oberkamlach le 13 août 1796;

6° Henry IV d'Isle, *dit* le chevalier de La Lande, né le 20 novembre 1750, capitaine a régiment de Languedoc en 1788, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Loui en 1791, fit les campagnes de 1778 et 1779, la guerre d'Amérique et les campagnes d l'Émigration; il rentra en France en 1797, et fut nommé commandant de l'arrondisse ment de Privas, sous le comte de La Roche-Aymon. Il avait défendu devant l'Assemblé nationale le régiment de Languedoc, inculpé à raison des événements de Montauban Le chevalier de La Lande est mort à Lyon en 1820;

7° Étienne d'Isle de La Lande, né le 3 mars 1752, servit d'abord dans l'infanterie e ensuite dans la marine. Il avait le grade de lieutenant de frégate lorsqu'il mourut Cadix le 24 novembre 1780;

8° François d'Isle, } morts en bas âge.
9° Marguerite d'Isle, }

IX. Messire Pierre D'ISLE DE LA LANDE, II° du nom, écuyer, chevalier de l'ordr royal et militaire de Saint-Louis, né le 19 août 1748, servit d'abord comme lieutenan dans le bataillon de Bourbonnois-Infanterie; se retira du service à cause des infirmité de son père, par la procuration duquel il vota dans l'ordre de la Noblesse à Castel moron d'Albret, sous le titre de COMTE D'ISLET, en 1789; fit les campagnes de l'Émigration, et fut blessé à Oberkamlach.

Amnistié le 2 floréal an XI (22 avril 1803) et rentré en France, M. de La Land épousa, le 28 frimaire an XII (20 décembre 1803), dame Marie-Thérèze-Barb D'ESTRAC DE LUGAIGNAC, fille de feu François-Augustin d'Estrac, écuyer, seigneur d Barrot, maréchal des logis des gardes du corps du Roi, et de dame Jeanne de Puc d'Estrac. Il fut fait chevalier de Saint-Louis en 1814, testa le 15 janvier 1824, e mourut peu après. Marie-Barbe-Thérèze d'Estrac est décédée le 22 septembre 1848 Dudit mariage sont provenus :

1° Benjamin-Fortuné-Jérôme d'Isle de La Lande, mort au berceau;

2° Henry-Marie, qui a continué la descendance;

3° Marie-Henriette-Jacquette d'Isle de La Lande, morte, à l'âge de 14 ans, en 1822.

X. Messire Henry-Marie D'ISLE DE LA LANDE, écuyer, né au château de Lugaignac paroisse de Pellegrue, le 10 septembre 1810, a épousé : 1° par contrat du 16 février

1850, Victoire-Henriette DE PUCH DE MONTBRETON, née au château de Montbreton, le 19 avril 1814, seconde fille de messire Louis-Charles-Emmanuel de Puch de Montbreton, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maire de la ville de Gensac, retraité lieutenant colonel, et de madame Rose-Élisabeth de La Faye de La Martinie *(Copie en parch.)*, — décédée au château de Montbreton, le 7 janvier 1840, à l'âge de 26 ans; 2° par contrat passé au château de Montaigne, le 17 octobre 1842, mademoiselle Jeanne-Augustine DE BEAUROYRE, fille de Dominique-Frédéric, comte de Beauroyre, et de Marie-Amélie du Buc de Marcussy *(Copie en papier)*, — née au château de La Fillolie, paroisse de Saint-Amand de Coly, le 26 février 1819. Du premier lit sont issus :

1° Messire Joseph-Alexandre-Marie d'Isle de La Lande, écuyer, né au château de Montbreton le 25 décembre 1838, marié, le 1er juin 1858, à mademoiselle Césarine-Marie-Marthe DE BEAUROYRE, fille de M. Maurice de Beauroyre et de madame Marie-Camille de Beauroyre;

2° Rose-Elisabeth-Marguerite d'Isle de La Lande, mariée le 1er mai, et par contrat du 24 avril 1854, à noble Jean-Marie-Joseph-Henry d'Auzac de la Martinie, écuyer, membre du Conseil général de la Gironde.

DE BOUDON,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, sieurs et SEIGNEURS DE L'HOSTE, POMPÉJAC, LE PIN, SAINT-PIERRE, LA ROQUE-DAVID, LA COMBE, LA GRASSIÈRE, etc.; — *en Agenois, Saintonge, Périgord, etc.*

ARMES : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de sept étoiles d'azur, posées en pal, trois de chaque côté et une au-dessus du chevron et en pointe d'une colombe* (aliàs *merlette*) *du même.* Casque de trois-quarts à cinq grilles orné de ses lambrequins d'azur, d'argent et de gueules, et surmonté d'un bourrelet aux mêmes émaux. Supports : deux lions.

L'ancienne seigneurie de Boudon, située aux portes de Montflanquin, en Agenois, et possédée, de 1557 à 1700 au moins, par la famille du Thil, paraît avoir donné son nom aux deux maisons de Boudon qui subsistent actuellement en Guienne, celle *de Saint-Amans* et celle *de La Combe et Pompéjac,* la seule qui fasse le sujet de cet article.

La première de ces familles, connue par filiation suivie depuis Alain Boudon de Saint-Amans, lieutenant ou gouverneur pour le Roi du château de Castelculier, en 1415, porte pour armes : *lozangé d'or et d'azur;* et si elle a une origine commune avec la maison de Boudon-La Combe et Pompéjac, la séparation des branches doit remonter à une époque très-reculée.

Selon les traditions de la famille dont nous avons à nous occuper dans ce travail, elle aurait fourni un chevalier à la septième Croisade, sous le règne de Saint-Louis, en la personne de Mathieu de Boudon, tué au siége de Tunis, en Afrique, l'an 1270.

Il est certain que bien que sa filiation ne soit prouvée qu'à partir de 1556, la maison de Boudon est de beaucoup antérieure à cette date. Elle a ce point de commun avec presque toutes les maisons nobles d'extraction, dont les papiers suivis remontent rarement au-delà du XVIe siècle, parce que durant les recherches, cette même noblesse ne fut pas obligée de produire des titres plus anciens, ou bien peut-être parce que les guerres civiles ont dépouillé la plupart de ces familles de leurs monuments les plus précieux.

Du reste, la carrière de cette maison a été purement militaire depuis son origine. Vingt-six officiers de tout grade, depuis celui de cadet-gentilhomme jusqu'à celui de maréchal de camp inclusivement, neuf chevaliers de Saint Louis, trois gardes du corps, un page, deux membres de la Légion-d'Honneur; — une ancienneté bien prouvée de plus de trois siècles; — des alliances honorables contractées presque uniquement parmi les anciennes familles du pays, — lui assignent l'une des meilleures places dans les rangs de la noblesse de Guienne.

La généalogie qui va suivre a été dressée exclusivement par nous d'après divers titres et preuves que renferment la bibliothèque Richelieu et les archives de la famille.

I. Noble personne Jean DE BOUDON, écuyer, sieur de L'Hoste, membre de deux assemblées de la noblesse d'Agenois, de Condomois et de Gascogne, pour le ban et l'arrière-ban, convoquées sous le règne de François Ier, à Agen, en 1536 et 1542, par le marquis de Causac, fournit à chacune d'elles *archers et combattants*. Il est rappelé comme défunt dans le contrat de mariage d'André de Boudon, son second fils, à la date du 18 novembre 1555. Voici les noms de ses enfants :

1° Noble Michel de Boudon, capitaine, écuyer, sieur de l'Hoste, fut l'auteur de la branche DE POMPÉJAC, qui s'est éteinte de nos jours. Il épousa, par contrat passé dans la maison noble de Pompéjac, le 24 septembre 1546, devant Gauteron, notaire royal à Galapian, demoiselle Gabrielle D'ESTUER, fille de Guy d'Estuer, seigneur dudit lieu. De ce mariage :

Noble Jean ou Jehan de Boudon, écuyer, seigneur de Pompéjac, en la paroisse de Saint-Christophle, juridiction de Galapian en Agenois, et du château de La Roque-David, fut capitaine des gardes du maréchal de Biron. Il est nommé comme homme d'armes dans le rôle des 60 lances, sous la charge de M. le prince de Navarre, qui firent montre le 10 janvier 1571 (*Histoire de Gascogne*, par l'abbé MONTLEZUN, t. VI, p. 162). En considération de ses services, Jean de Boudon obtint de Sa Majesté, le 8 janvier 1600, la permission de chasser et faire chasser ses domestiques dans l'étendue de ses terres, maisons et environs (*Brevet signé* HENRY, *et plus bas* POTIER). M. de Biron lui accorda un passeport pour aller à Besançon faire une remonte de chevaux (*signé* BIRON, *et plus bas* SARRAU). Le 12 novembre 1600, il obtint du maréchal duc de Biron un brevet de pension de la somme de deux cent cinquante-cinq sols, payable annuellement, et à prendre sur la portion que ledit maréchal de Biron avait sur les revenus de l'abbaye de Clairac *(signé* BIRON, *et* SARRAU, *secrétaire)*; enfin, le 2 juin 1622, une sauvegarde par laquelle le roi prenait sous sa protection et sauvegarde les maisons de Pompéjac et de La Roque-David, et les biens en dépendant; pour que les gens de guerre n'y fissent aucun tort ni dommage (*Lettres-patentes données à Agen, signées* LOUIS, *et plus bas* PHÉLIPAUX). Jean de Boudon avait acquis le bien noble de La Roque-David, en la juridiction de Montflanquin, par contrat du 17 avril 1600, du sieur de Fargues, précédent propriétaire. Il vivait encore le 12 avril 1631, époque à laquelle il acquit de M. le marquis de Lusignan quinze quarterées de terre dans la juridiction de Galapian. Son testament, retenu par Batais, notaire royal, est du 7 octobre 1629. Par cet acte, il donne à Henry de Boudon, son fils aîné, le château de Pompéjac et tous les biens en dépendant, et à Jean de Boudon, son autre fils, les biens nobles de la Roque-David. Jean de Boudon laissa du mariage qu'il avait contracté le 11 mai 1597, devant Souilhagon, notaire royal à Galapian, avec demoiselle Suzanne DE PEYRONNY :

a. Noble Henry de Boudon, écuyer, seigneur de la maison noble de Pompéjac, laquelle fut déclarée noble par les consuls et bourgeois de Galapian en Agenois, le 29 mai 1631. Il donna procuration, le 10 décembre 1645, à noble François de Bonal, pour rendre au Roi l'hommage qu'il lui devait de sa maison

de Pompéjac au pays d'Agenois, et ledit sieur procureur le rendit devant les trésoriers de France à Bordeaux, le 18 du même mois. Henry de Boudon ne vivait plus en 1645. Il avait épousé, par contrat du 13 juillet 1631, passé dans la maison noble de La Cardonnie, paroisse de Saint-Sernin, juridiction de la ville de Penne, devant Lafore, notaire royal, demoiselle Charlotte DE BOUTHIER, dont il eut :

Noble messire Hermand ou Armand de Boudon, écuyer, seigneur du château noble de Pompéjac, en la paroisse de Saint-Christophle, passa procuration, le 19 août 1660, au sieur Balguerie, pour rendre hommage-lige au Roi, de la terre de Pompéjac, et ledit sieur procureur le rendit à Bordeaux, le 1er septembre suivant. Armand de Boudon fournit l'aveu et dénombrement de sondit fief le 27 août 1661, et fut maintenu dans sa noblesse de race et d'extraction par jugement souverain de M. Pellot, seigneur de Port-David, intendant de Guienne, le 5 mai 1667. Il avait épousé, par contrat passé dans le château noble de Sainte-Foy, juridiction de Tournon, en Agenois, devant Claverie, notaire royal, le 4 août 1659, demoiselle Jeanne DE CHASTANIER, dont il eut deux fils :

1° Noble Jean Arnaud de Boudon, écuyer, seigneur de Pompéjac et du Pin, donna aveu et dénombrement de ses fiefs le 2 décembre 1676 et le 3 avril 1697. Il épousa, par contrat passé dans la ville du Port-Sainte-Marie, maison de noble Jean de Montméjean, le 24 septembre 1697, devant Fourcade, notaire royal, demoiselle Jeanne DE MONTMÉJEAN, et mourut sans postérité ;

2° Noble François de Boudon, écuyer, seigneur de Pompéjac, rendit hommage de cette terre au bureau du Roi, le 3 septembre 1732, et présenta à la Cour des Aydes de Guienne, en 1753, les titres de nobilité de ses fiefs. Il avait épousé, par contrat passé à Clairac le 5 février 1701, devant Féron, notaire royal, demoiselle Judith D'ORLIAC, dont il eut :

Noble Jean de Boudon, écuyer, seigneur de Pompéjac, fit registrer ses armoiries à Agen, en l'Armorial Général de France, le 21 février 1698 : *d'azur, à 5 étoiles d'or, 3 et 2, au chef cousu de gueules, chargé de 3 croissants d'argent;* fut maintenu dans sa noblesse de race et d'extraction, par jugement de M. Bazin de Bezons, intendant et commissaire départi en la Généralité de Bordeaux, le 16 avril 1698, et fut marié, par contrat passé à Lauzerte, devant Graer, notaire royal, le 19 novembre 1735, avec noble dame Marguerite DE BONNEFOUX, dont :

a' Noble François I de Boudon, écuyer, seigneur de Pompéjac, et de Saint-Pierre, né le 19 août 1736, et porté sur la capitation des gentilshommes en 1750; assista, en 1789, à l'Assemblée de la noblesse d'Agen. Il avait épousé, par contrat passé au Port-Sainte-Marie, le 4 mai 1762, devant Verdoulin, notaire royal, demoiselle Anne DE MERLE, née le 25 juin 1739, fille de noble Vincent de Merle et de demoiselle Marie-Anne Barbe. De cette union :

I' Noble Jean de Boudon, écuyer, seigneur de Pompéjac

né le 22 avril 1764, garde du corps du roi Louis XVI, fut contraint de prendre du service à l'époque de la Révolution dans l'un des bataillons de Lot-et-Garonne. Devenu colonel de la garde impériale, commandeur de la Légion-d'Honneur, et pourvu d'un majorat, il se retira en 1814, avec une pension de retraite. Il avait fait les campagnes de la République et de l'Empire. Le roi Louis XVIII le nomma maréchal de camp et chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. Il est mort sans avoir contracté d'alliance, et en sa personne s'est éteinte la branche de Pompéjac;

II' Noble Pierre de Boudon, écuyer, né le 19 mai 1765, mort sans alliance;

III' Marguerite I de Boudon, née le 10 mars 1763, morte célibataire;

IV' Marguerite II de Boudon, née le 22 décembre 1774, mariée et morte sans enfants.

b' Noble Armand de Boudon, prêtre, docteur en théologie, et curé de Maurillac, né le 19 septembre 1739;

c' Noble Clément-Bernard de Boudon, écuyer, seigneur de l'Hoste, conseiller, procureur du Roi en la sénéchaussée et siége présidial d'Agen, né le 7 avril 1743, épousa, par contrat passé à Peyreau, paroisse de Saint-Aille, devant Dupuy, notaire royal, le 19 mai 1775, demoiselle Marie DU BARRY, née le 2 juillet 1744. De cette union :

Clément-Germain de Boudon, pourvu, après la mort de son père, de la charge de conseiller, procureur du Roi en la sénéchaussée et siége présidial d'Agen, le 25 mai 1774, reçu le 24 août même année.

d' Noble François II de Boudon, né le 10 février 1750.

b. Noble Jean de Boudon, écuyer, seigneur de la Roque-David, assista et signa au contrat de mariage de Henry de Boudon, son frère, le 12 juillet 1631. Le 26 novembre 1651, le Roi lui fit expédier une commission de capitaine d'une compagnie de chevau-légers. Il mourut sans alliance, et la terre de La Roque-David passa après lui dans la maison de Vernejoul.

2° André, qui a continué la descendance;

3° Noble Guilhem de Boudon, écuyer, capitaine. Sa postérité nous est inconnue.

II. Noble personne André DE BOUDON, Ier du nom, écuyer, capitaine, sieur de La Combe, est ainsi qualifié dans son contrat de mariage, passé le 18 novembre 1555, devant de Brienne, notaire royal, avec demoiselle Bertrande DE METAU. Il fit son testament le 17 octobre 1605, devant Miraben, notaire royal, et un codicille le 7 janvier 1608, devant le même notaire. André de Boudon laissa de sondit mariage :

1° Tobie, dont l'article suit;

2° Pierre de Boudon, écuyer, mort officier dans une guerre en Flandre.

III. Noble Tobie DE BOUDON, écuyer, sieur de La Combe, épousa, après la mort de sa mère, par contrat passé devant Miraben, notaire royal en Agenois, le 18 mars 1606, demoiselle Cécile DE LA FITTE, du lieu de La Garrigue, en la juridiction d'Aiguillon. Il fit son testament le 26 juillet 1617, devant le même notaire, légua l'usufruit de ses biens à sa femme, et institua son fils aîné l'un de ses héritiers généraux. De son mariage :

1° André, dont l'article suit;
2° Noble Jean de Boudon, homme d'armes, mort sans avoir contracté d'alliance.

IV. Noble André DE BOUDON, IIe du nom, écuyer, sieur de La Combe, capitaine, testa le 15 avril 1660; il fut marié : 1° par contrat passé le 4 juillet 1652, devant Bori, notaire royal, avec demoiselle Louise LE NEVEU (sa mère, demoiselle Cécile de La Fitte, veuve de Tobie de Boudon, donna procuration pour consentir à ce mariage, le 3 juillet 1652, devant de Larieu, notaire royal); 2° par contrat devant Cruzel, notaire royal, en date du 9 novembre 1662, avec demoiselle Jeanne DU FORT, veuve de Bernard Lebrère et fille de feu Guillaume du Fort et de demoiselle Peyronne Londrade, habitante de La Plume (Bénédiction nuptiale impartie le 18 novembre 1662. — *Extrait des registres des mariages de la paroisse Saint-Hilaire, en la ville d'Agen, signé* ARGENTON, curé). Du premier lit :

1° Noble Barthélemy I de Boudon, écuyer, sieur de La Combe, premier consul de la ville d'Aiguillon de 1667 à 1688, marié le 2 février 1663 avec demoiselle Magdeleine DE TARRAUT, fut émancipé par son père, le 14 du même mois, devant le juge ordinaire d'Agen. Par jugement de Louis Bazin, chevalier, seigneur de Bezons, conseiller extraordinaire, intendant de justice, police et finances en la généralité de Bordeaux, Barthélemy de Boudon fut maintenu dans la qualité d'écuyer le 23 avril 1698. Barthélemy de Boudon, entré au service en 1666, s'était retiré avec le grade de capitaine. Il laissa de sondit mariage :

A. Noble André de Boudon, écuyer, sieur de La Combe, cadet-gentilhomme, transigea avec sa mère veuve, le 24 avril 1710, devant Chaldel, notaire royal; passa un contrat à rente constituée devant Carmentran, notaire, en faveur de noble Antoine de Gasquet, écuyer, le 14 février 1743; fit son testament, clos le 20 octobre suivant, et mourut le 5 novembre de la même année, laissant de son mariage avec Marie-Élisabeth NEBOUT, qu'il avait épousée en 1710 :

a. Noble Marc-Antoine de Boudon, écuyer, sieur de La Combe, ancien officier, habitant de la ville d'Aiguillon, épousa, le 25 novembre 1761, demoiselle Marie-Thérèze DE BRIENNE; fut maintenu dans la qualité d'écuyer par arrêt de la Cour des Aydes et Finances de Guienne, le 15 mars 1771, sur production de titres remontant à l'année 1536; fit registrer ses armoiries dans le dépôt des Armes de la Noblesse de France, par Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, juge d'Armes, le 8 décembre 1771; fut convoqué, en 1789, à l'Assemblée de la noblesse d'Agen, et laissa de sondit mariage :

I. Noble Jean-Jacques de Boudon de La Combe, écuyer, lieutenant dans le

régiment d'Angoumois, mort en 1833, a eu de son mariage avec Élisabeth DE LA BORIE DE SAINT-SULPICE :

Noble Jean-Jacques de Boudon de La Combe, écuyer, tué au service militaire, dans un régiment de hussards.

II. Noble André de Boudon de La Combe, mort le 14 avril 1839, prêtre, curé de Fauguerolles, au diocèse d'Agen;

III. Marie-Honorée de Boudon de La Combe, décédée en 1841, épouse de François-Thomas de Boudon, son cousin.

b. Noble André de Boudon de La Combe, écuyer, chevalier, l'un des gentilshommes destinés à servir de garde au prince de Conty, commandant l'armée d'Italie, a eu pour fils :

Noble Léon de Boudon de La Combe, écuyer, maréchal des logis-chef des gardes du corps du roi Louis XVI, avec rang de lieutenant-colonel de cavalerie, et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, fit partie de l'armée des princes pendant l'émigration, et a laissé de son mariage avec Françoise DE MÉALET :

1° Edme-Marie-Clotilde de Boudon de La Combe, mariée à Antoine de N...

2° Élisabeth-Marie-Alexandrine de Boudon de La Combe, morte sans avoir contracté d'alliance.

c. Noble Guilhaume de Boudon de La Combe, prieur de Puymirol, archiprêtre de Férussac, et membre de la Chambre ecclésiastique du diocèse d'Agen.

d. Marguerite de Boudon de La Combe, morte sans alliance en 1791.

B. Marguerite de Boudon de La Combe, *appelée* mademoiselle de Piret, décédée sans alliance;

C. Demoiselle Marie de Boudon, alliée, par contrat et articles de mariage devant Salvandy, notaire, le 7 janvier 1707, avec Me Jean Corbung.

Du second lit :

2° Barthélemy II, qui a continué la descendance;

3° Noble François-Michel de Boudon de La Combe, écuyer, père de deux fils :

A. Noble Barthélemy de Boudon de La Combe, écuyer, mort sans enfants;

B. Noble N... de Boudon de La Combe, prêtre séculier.

V. Noble, messire Barthélemy de Boudon, écuyer, sieur de la maison et lieu noble de La Combe, seigneur de La Grassière, en Saintonge, né le 24 janvier 1671, fut baptisé le 1er février suivant, et tenu sur les fonts par son frère aîné (*Extrait signé* ABADIE, vicaire de La Garrigue). Il entra, en 1690, dans la compagnie des cadets-gentilshommes, d'où il sortit pour remplir la place de lieutenant dans le régiment d'Angoumois, et servit sous Louis XIV aux siéges de Namur et de Mons; il se retira capitaine et chevalier de Saint-Louis. Barthélemy de Boudon épousa, par contrat accordé au logis noble de Tasseran, paroisse de Médis, en Saintonge, devant Charron, notaire royal, le 16 février 1699, demoiselle Marie D'AULNIX DE TASSERAN, fille naturelle et légitime de noble François d'Aulnix, seigneur de Tasseran, Puyraveau, et

autres places, capitaine d'infanterie au régiment d'Oleron, et de dame Marguerite Merlac. Il donna quittance de la dot de son épouse le 29 juin de la même année; fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, ainsi que Barthélemy de Boudon, son frère aîné, par ordonnance de M. de La Bourdonnaye, intendant de Bordeaux, le 8 octobre 1704, et eut de sondit mariage vingt-deux enfants, entre autres :

1° Jean-François I, dont l'article suit;

2° Noble Jean-François II de Boudon de La Combe, dominicain et docteur en théologie;

3° Noble André de Boudon de La Combe, grand carme, docteur en Sorbonne;

4° Noble Barthélemy de Boudon de La Combe, écuyer, officier-lieutenant, mort sans postérité;

5° Noble Jacques de Boudon de La Combe, prêtre pensionné de la Cour;

6° Noble Jean-Joseph de Boudon de La Combe, écuyer, *appelé* de Raignac, capitaine et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié, en 1760, à demoiselle Marguerite DE GALIBERT DE SAINT-AVID, sœur de messire Thomas-Mathurin de Galibert de Saint-Avid, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis. De cette union :

A. Élisabeth-Aurore de Boudon de La Combe, née en 1763, morte sans alliance en 1849;

B. Marie-Alexandrine de Boudon de La Combe, née en 1768, mariée à Hugues de Lasségrive, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a fait partie de l'armée des Princes pendant l'émigration.

7° Noble Joseph-Martin de Boudon de La Combe, grand Augustin;

8° Noble, messire Antoine-Hubert de Boudon de La Combe, écuyer, capitaine aide-major au régiment de Normandie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans postérité;

9° Noble Michel-Mathieu de Boudon de La Combe, écuyer, capitaine de dragons et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, selon contrat accordé le 22 mai 1766, au bourg d'Abzac, devant Queyreau, notaire royal en Guyenne, demoiselle Jacquette-Angélique DES AGES, fille naturelle et légitime de monsieur Jean des Ages, seigneur de la maison noble de Rabanier, ci-devant capitaine d'une compagnie détachée de 100 hommes pour le camp du Médoc, et de dame Marie-Thérèze de Boucher de Saint-Ciers. De ce mariage :

Étienne-Jean-Baptiste de Boudon de La Combe, *dit* de Flaville, né le 24 juin 1768, fut reçu sur preuves de noblesse, le 20 janvier 1781, au nombre des pages que Monseigneur le comte d'Artois faisait élever dans ses écuries sous les ordres de son premier écuyer, monsieur le marquis de Polignac. Il fut tué en duel dans sa jeunesse.

10° Noble Charles-Louis de Boudon de La Combe, écuyer, lieutenant au régiment de Vermandois, passa, avec l'agrément du Roi, au service de la Russie, et mourut major du régiment de Nowgorod;

11° Noble, messire Félix de Boudon de La Combe, écuyer, chevalier, seigneur de la Grassière et de La Lande, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, successivement capitaine d'infanterie dans les régiments de Talaru et de Mailly, naquit le 30 août 1727, et fut baptisé le même jour dans l'église paroissiale de La Garrigue annexe d'Aiguillon, rendit hommage de sesdits fiefs mouvants du comté de Cosnac

par acte devant Brieu, notaire, le 9 septembre 1764. Il épousa demoiselle Marie-Thérèze DE BOUCHER DE SAINT-CIERS, et eut de cette alliance :

A. Étienne-Jean-Baptiste de Boudon de La Combe, né à Saint-Thomas de Cosnac, obtint le 17 novembre 1778 un certificat d'Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France, constatant qu'il avait la noblesse requise pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté faisait élever dans les Écoles royales militaires. Après avoir servi dans les campagnes de la République et de l'Empire, il quitta le service en 1814, fut pourvu d'un majorat, retraité officier supérieur de cavalerie, membre de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis. Il est mort sans enfants mâles, il y a peu d'années, à Saint-Pierre de Cosnac;

B. Noble Mathieu de Boudon de La Combe, écuyer, mort sans alliance;

C. Noble Jean de Boudon de La Combe, écuyer. On ignore s'il a eu postérité;

D. Pétronille de Boudon de La Combe, reçue à la maison royale de l'Enfant-Jésus;

E. Marie-Thérèze de Boudon de Lacombe.

12° Françoise de Boudon de La Combe, religieuse au couvent de la Magdeleine à Bordeaux;

13° Marie-Anne de Boudon de La Combe, ursuline à Toulouse;

14° Marguerite de Boudon de La Combe, religieuse de Notre-Dame d'Agen;

15° Jeanne de Boudon de La Combe, mariée et morte sans enfants.

Nota. Selon un mémoire imprimé en 1771 et remis à la Cour des Aydes, sept de ses frères servirent dans les guerres de 1734, au siége de Philipsbourg; en 1741, en Bohême, en Flandre, en Italie, à Fribourg, à Tournay, à Namur, à Ostende, à Mons, à Charleroy, à Saint-Guilin, à Oudenarde, à Hat, à Berg-op-Zoom, à Maestrich, à Bruxelles; se trouvèrent aux batailles de Fontenoy, Lawfeldt, Rocoux, Hastembeck, Rosback, à l'affaire de l'Assiette, et enfin dans toutes les guerres jusqu'en 1760, soit en qualité de capitaines, soit en qualité de lieutenants, et se retirèrent, pour la plupart, couverts de blessures et décorés de la croix de Saint-Louis.

VI. Noble Jean-François DE BOUDON, écuyer, sieur de La Combe, cadet-gentilhomme, retiré du service avec le grade de capitaine, chevalier de Saint-Louis, épousa, en 1757, Elisabeth DE CHILLAUD, fille de M. de Chillaud des Fieux, et sœur du capitaine de cavalerie, dont il eut :

1° François-Thomas, dont l'article suit;

2° Marie-Anne de Boudon de La Combe, alliée à N... de Grand-Pré, morte sans enfants;

3° Demoiselle Jeanne-Louise de Boudon de Lacombe, mariée à Jacques de Frère, seigneur de Peyrecave, baron de Montaignac en Condomois.

VII. Noble François-Thomas DE BOUDON, écuyer, sieur de La Combe, capitaine au régiment de Guienne et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, en 1787, sa cousine, demoiselle Marie-Honorée DE BOUDON DE LA COMBE, dont :

1° Jacques-Marie, dont l'article suit :

2° Joséphine-Marie-Thérèze de Boudon de La Combe, née en 1788, morte en 1794;

3° Jeanne-Pauline de Boudon de La Combe, née en 1789, morte en 1796.

4° Élisabeth-Amélie de Boudon de La Combe, demoiselle, née en 1798, mariée, en 1830, à Mathurin-Edouard de Rance, docteur-médecin.

VIII. Noble Jacques-Marie DE BOUDON, écuyer, sieur de La Combe, élève de l'École militaire, garde du corps du roi Louis XVIII, et lieutenant de cavalerie, passa en 1815 dans la légion de Lot-et-Garonne, puis dans les chasseurs à cheval. Démissionnaire en 1830, il a épousé en 1834 demoiselle Marie-Antoinette DE CAZENAVE DE MONTPEYROUX, fille de M. Jacques de Cazenave de Montpeyroux et de madame Louise de Puch de Montbreton. De ce mariage :

1° Noble Jérôme-Marie-Emmanuel de Boudon de La Combe, né en 1839 ;
2° Noble Louis-Georges-Henry-Nicolas-Marie-Hubert de Boudon de La Combe, né en 1840 ;
3° Jeanne-Marie-Honorine-Blanche de Boudon de La Combe, née en 1835, mariée, en 1853, à Jacques-Olivier, marquis du Bernat de Montmége ;
4° Helmina-Élisabeth-Marie-Antoinette de Boudon de La Combe, née en 1843.

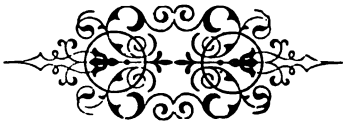

DE RAYMOND,

(En Agenois.)

ARMES : *Écartelé au 1 d'azur, à la croix alaisée d'argent; au 2, losangé d'or et d'azur; au 3, de gueules, à la cloche d'argent; au 4 d'azur, à la sphère terrestre d'or, cerclée et montée du même.* Couronne de comte. Supports : deux lions. Devise : ARE DE MOU NO MUDERA.

Les armoiries que nous venons de décrire ont été enregistrées dans l'Armorial Général de France, registre GUIENNE, à la réquisition de divers membres de la famille de Raymond, sous diverses modifications, dont chacune cependant retrace le *losangé* qui forme le second quartier.

Cette famille, dont le nom est l'un des plus anciens et des plus illustres des provinces méridionales, a conservé la tradition de son origine des anciens comtes souverains de Toulouse, de la maison de Saint Gilles, dont elle aurait retenu le prénom usuel pour nom patronimique, et dont presque toutes ses branches ont continué à porter les armes propres, avec de légères différences.

Établie en Quercy dès les temps les plus reculés, la maison de Raymond se subdivisa, il y a plusieurs siècles, en diverses branches qui existent encore pour la plupart. On peut citer entre autres :

1° La branche DE RAYMOND DE FOLMONT et D'AUTY, en Quercy et en Agenois, maintenue par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, le 20 janvier 1668, et par Sanson, intendant de Montauban, le 23 janvier 1698;

2° La branche DE RAYMOND (DE LA GARDE et DE BONNEGARDE), fixée en Agenois avant 1490, la seule dont nous ayons à nous occuper dans ce travail;

3° La branche DE RAYMOND DES CHEMINÉES, établie en Bordelois;

4° La branche et les rameaux DE RAYMOND DE LA GONTHERIE, DE BEAUSOLEIL, DE SALLEGOURDE, etc., établis en Bordelois et en Périgord;

5° La branche DE RAYMOND DE LAS BORDES, établie en Lauraguais;

6° La branche DE RAYMOND DE MONTJAUX, en Rouergue, dont la généalogie se trouve

indiquée dans le tome III des *Documents historiques et généalogiques du Rouergue*, et dont l'histoire, les commencements et les armoiries présentent une grande analogie avec ceux de la maison de Raymond, d'Agen.

Divers fragments généalogiques ont été publiés sur cette ancienne famille, soit dans le *Supplément du Dictionnaire de la Noblesse (t. II, p. 528 et suiv.)*, soit dans le *Nobiliaire universel de France*, de M. de Saint-Allais *(t. III, p. 196 et suiv.)*.

Dans le présent travail, nous nous servirons de ces deux ouvrages et des titres de la famille qui ont passé sous nos yeux, en corrigeant ce que les auteurs précités pourraient avoir écrit de défectueux au sujet de la filiation des branches, et d'incomplet quant aux renseignements généalogiques.

Clément VII permit, par une bulle, à Antoine de Raymond, clerc du diocèse de Cahors, de posséder la cure de Montcucq, que lui avait résignée Jean son frère, à cause qu'il était de race noble, et qu'il pouvait soutenir son état : *Propter nobilitatem generis;* et plus bas il est encore dit : *Et de nobili genere ex utroque procreatum. Ac dicti Joannis fratrem germanum existere ut commodius sustentari valeas de alicujus subventionis auxilio providere.*

Pierre DE RAYMOND était, en 1200, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Pédalhac et administrateur de toutes les commanderies du Quercy.

Guillem DE RAYMOND, donzel de Montcucq, fils d'autre Guillem qui prenait les mêmes qualités, consentit un bail à fief en faveur d'Arnaud et de Faure de Nangy, frères, le 12 juin 1355.

Pierre et Jean DE RAYMOND, père et fils, reçurent en don, le 7 juillet 1450, la maison d'Auty de noble Louis de Roussel (ou Rosset).

I. Pierre DE RAYMOND, Ier du nom, fut nommé châtelain de la ville et du château de Penne, par le roi Louis XI, en 1480, et en 1484 conseiller d'État, chambellan et maître d'hôtel du même prince, et sénéchal de Quercy, d'Agenois et de Gascogne. Il laissa d'Hélène DES LACS (ou DE LAIX), son épouse :

1° Jean de Raymond, seigneur de Folmont, Ferrière, Montcucq, Auty et Montusclard, dont sont issues les branches DE FOLMONT et DE BEAUSOLEIL ET SALLEGOURDE;
2° Pierre, dont l'article suit.

II. Pierre DE RAYMOND, IIe du nom, épousa, avant le 5 décembre 1490, damoiselle Comtesse D'HAUTERIVE, dame d'Hauterive, des Cazes et d'Hautefaye, en Agenois, dont il eut, entre autres enfants :

III. Pierre de Raymond, IIIe du nom, épousa : 1° le 11 juin 1511, N... DE BARRAVY;

2° le 25 octobre 1548, Catherine DE BRONA DE SAINT-PASTOUR. Il mourut en 1550, et laissa du premier lit, entre autres enfants :

IV. Honorable homme Mr Me Robert DE RAYMOND, Ier du nom, seigneur de Villoris, conseiller magistrat en la Cour présidiale d'Agen, testa le 15 février 1580, et laissa de son mariage avec honorable Marie DE GILLIS, damoiselle :

1° Florimond de Raymond, décédé en 1607, auteur de la branche DE RAYMOND DES CHEMINÉES, fut l'un des plus savants personnages de son temps. (*V.* MORERI, BAYLE, et l'*Histoire du diocèse d'Agen*, par l'abbé BARRÈRE.)
2° Jean, dont l'article suit.

V. Noble Jean DE RAYMOND, écuyer, conseiller de la reine Marguerite de Valois, et magistrat pour le Roi au siége présidial d'Agen, épousa, le 13 juillet 1581, damoiselle Sereine DE REDON, fille de noble Pierre de Redon, écuyer, seigneur de Limport, lieutenant principal en la sénéchaussée d'Agenois, et de demoiselle Jeanne de Ramps. Il mourut le 5 mars 1606, et laissa de sondit mariage, entre autres enfants :

VI. Mr Me Robert DE RAYMOND, IIe du nom, seigneur de La Garde, conseiller en la Cour présidiale d'Agen, puis conseiller du Roi, trésorier de France en la Généralité de Guienne, par acquisition du 28 octobre 1628, avait épousé, le 23 septembre 1609, dame Françoise DE BOISSONNADE D'ORTY, et eut de cette alliance, entre autres enfants :

1° Charles, dont l'article suit;
2° François de Raymond, capitaine au régiment de Guienne, tué au siége de Cognac;
3° Gérard de Raymond, lieutenant au régiment de Picardie, mort à Gravelines des blessures qu'il avait reçues au siége de Mardick, le 21 août 1646;
4° Robert de Raymond, docteur de Sorbonne, aumônier du Roi, chanoine et théologal d'Agen;
5° Florimond de Raymond, enseigne au régiment des Gardes-Françaises, puis lieutenant-colonel au régiment de Feron-Dragons, mort à Agen le 18 février 1693.

VII. Messire, noble Charles DE RAYMOND, écuyer, chevalier, seigneur du Suquet, de La Garde et de Bonnegarde, conseiller du Roi, trésorier général de France au bureau des Finances de Guienne, sur la résignation de son père le 25 octobre 1641; nommé maître d'hôtel du Roi le 14 mai 1652; épousa, le 23 juillet 1657, noble dame Marguerite DE ROSSANNES. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Sève, intendant de Guienne, en 1664; de M. Pellot, intendant de la même province, le 10 février 1667, et de M. Bazin de Bezons, aussi intendant de Guienne, le 14 janvier 1698. Charles de Raymond laissa de sondit mariage, quatre enfants, savoir :

1° Gratien, dont l'article suit;
2° Florimond de Raymond, capitaine au régiment de Feron-Dragons, tué au service;
3° Robert de Raymond, chanoine;

4° Marie-Marguerite de Raymond, mariée : 1° au seigneur d'Auriolle de Montlezun ; 2° à M. de Verduzan de Myran, baron de Cauzac, dont trois filles, l'une desquelles épousa M. d'Aymard d'Alby de Châteaurenard.

VIII. Noble Gratien DE RAYMOND, écuyer, seigneur de La Garde et de Bonnegarde, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France à Agen, par arrêt du 6 juin 1696, servit dans les Mousquetaires gris et fut longtemps aide de camp du maréchal de Boufflers. Il avait épousé, le 5 novembre 1683, Marguerite D'ANCEAU, sœur de Louise d'Anceau, épouse de M. Du Cauzé de Nazelles. De ce mariage provinrent, entre autres enfants :

1° Jean-Florimond, dont l'article suit ;
2° Étienne de Raymond, qui servit dans le régiment de Foix ;
3° Louise de Raymond, mariée en 1706 à haut et puissant seigneur messire Godefroy de Secondat de Roques, chevalier, seigneur de Gardes, baron de Roquefort, capitaine d'infanterie.

IX. Messire Jean-Florimond DE RAYMOND, écuyer, seigneur de La Garde, grand maître des Eaux et Forêts de Guienne, servit d'abord pendant quelque temps dans les Mousquetaires gris. Il épousa, le 29 janvier 1722, noble Cécile DE BASTARD, fille de Dominique de Bastard, grand maître des Eaux et Forêts de Guienne, et de dame Denise de Moreau, sœur de M. de Moreau, envoyé extraordinaire du Roi en Danemarck. De ce mariage sont provenus quinze enfants, entre autres :

1° Gilbert, dont l'article suit ;
2° Florimond de Raymond, capitaine au régiment de Béarn-Infanterie, chevalier de Saint-Louis ;
3° Célestin de Raymond, docteur en Théologie, abbé de l'abbaye royale de Notre-Dame de Chartres et curé de Sommensac ;
4° N... de Raymond, épouse de M. Boudon de Saint-Amans ;
5° N... de Raymond, épouse de M. du Bousquet de Cobeyres ;
6° N... de Raymond, épouse de M. de Foyssac de Carbonnac.

X. Messire Gilbert, comte DE RAYMOND, maire de la ville d'Agen, écuyer, chevalier, seigneur de La Garde et du Suquet, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, assista à la bataille de Fontenoy. Il épousa, le 11 septembre 1755, Marie-Anne DE GUIRON DE GARDES, fille de Jean-Joseph de Guiron de Gardes, premier avocat du Roi au présidial d'Agen, et de Marie Hérault de Malvirade. De cette union :

XI. Messire Jean-Joseph, comte DE RAYMOND, chevalier, seigneur de La Garde, de La Mothe et de Mazères, a comparu sous ce titre à l'Assemblée de la noblesse d'Agenois en 1789. Né le 24 juillet 1754, capitaine dans le régiment Royal-Cavalerie et maire d'Agen, il est mort à Agen en 1802. Il a laissé de son mariage, contracté le 26 janvier 1779, avec Marie-Louise DE SECONDAT, fille de haut et puissant seigneur

messire Gratien de Secondat de Roquefort, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie au régiment de Fumel, et de dame Marie-Françoise de Jayan :

1° Jules de Raymond, décédé en bas âge;

2° Gratien-Gilbert-Joseph-Damaze de Raymond, décédé en 1813, fit ses preuves de page avant la Révolution; entra, sous l'Empire, dans la diplomatie, et fut successivement secrétaire d'ambassade à Vienne, chargé d'affaires à Stuttgard, à Dantzick et auprès de la république de Raguse. Il est auteur de divers ouvrages littéraires;

3° Tertius-Félicité-Florimond-Joseph-Silvère (Adolphe), qui suit;

4° Célestin-François-de-Paule-Hippolyte, vicomte de Raymond, né à Agen en 1785, mort à Paris le 15 avril 1840; intendant militaire; commandant de la Légion-d'Honneur; chevalier des ordres de Saint-Louis, de Charles III et de la Réunion; ancien secrétaire général au ministère de la guerre; marié au Mesnil, près Châlons-sur-Marne, en 1816, à mademoiselle Euphrosine DU CAUZÉ DE NAZELLES, sa cousine, fille du comte du Cauzé de Nazelles et de mademoiselle de Pinteville; créé *vicomte*, avec transmissibilité de titre, par ordonnance du roi Louis XVIII, le 7 septembre 1822. Il a laissé de son mariage :

A. Edmond-Florimond-Hérard, vicomte de Raymond, né à Paris le 9 mars 1823, non marié; avec ses sœurs, il a vendu, en 1850, la terre de La Garde, qu'ils avaient eue en partage;

B. Louise de Raymond, mariée : 1° en 1842 avec Henry Aubelin de Villers, capitaine du génie, décédé en 1844; 2° en 1851, avec Charles d'Ivernos.

Du premier lit :

Euphrosine Aubelin de Villers, née en 1844.

Du second lit :

Raoul d'Ivernois;
Marie d'Ivernois.

C. Hippolyte de Raymond, mariée, en 1843, à M. Jules Duffour, décédé en 1847, dont :

Georges-Florimond-Martin Duffour, né en 1844;

5° Adeline de Raymond, mariée à M. Anne-Furcy Legrix, chevalier, dont :

Louise Legrix, née en 1813, mariée à son cousin, Gustave Legrix de Tustal, et décédée en 1833, dont :

Louis Legrix de Tustal, né en 1833, marié en octobre 1858 à Louise Legrix de La Salle, sa cousine.

XII. Messire Tertius-Félicité-Florimond-Joseph-Silvère (Adolphe), comte DE RAYMOND, chef des nom et armes de sa famille, membre de la Légion-d'Honneur, ancien maire d'Agen et ancien membre du Conseil général de Lot-et-Garonne, né le 28 juin 1783, a épousé, le 17 octobre 1824, mademoiselle Anne-Marthe SAUVAGE, veuve en premières noces de M. Marc-Antoine-Alexandre Barbier de La Serre. De cette union :

1° Marie-Françoise-Henriette de Raymond, née le 28 juin 1825;

2° Anne-Adeline-Charlotte de Raymond, mariée le 24 avril 1854, mariée à M. Denys Gavini de Campile, ancien représentant du Peuple; maître des Requêtes au Conseil d'État, préfet de l'Hérault, membre de la Légion-d'Honneur.

DE ROLLAND (BRANCHE AINÉE).

(Voir la Généalogie de cette Famille, tome I, page 517.)

Cette branche porte actuellement, comme aînée, les armes pleines de la maison de Rolland.

X. Monsieur Jean-Joseph DE ROLLAND, écuyer, chevalier, seigneur de Lastous, maintenu dans sa noblesse, le 4 août 1736, par M. Boucher, intendant de Bordeaux, laissa de son mariage, contracté le 7 octobre 1724, avec demoiselle Anne LAVERNY :

1° Jacques de Rolland, chevalier, né le 18 septembre 1729;
2° Jean-André, dont l'article suivra;
3° Suzanne de Rolland, née le 24 novembre 1731;
4° Thérèze de Rolland, née le 9 avril 1734;
5° Anne de Rolland, née le 22 mai 1735;
6° Marie de Rolland, née le 2 mai 1737.

XI. Jean-André DE ROLLAND DE LASTOUS, né le 14 août 1730, a laissé de son mariage avec Marie DE LÉONARD :

1° Jean-Jacques de Rolland de Lastous, capitaine commandant au 25e chasseurs à cheval, membre de la Légion-d'Honneur, fit les campagnes d'Italie, d'Espagne, de Prusse, d'Allemagne, et fut tué à la bataille d'Essling;
2° Jean-Guillaume, qui a continué la descendance;
3° Jean-Jacques-Marie de Rolland de Lastous, mort en 1831. Il a laissé de son mariage avec Jeanne-Catherine DE BONEINS :
   Jean-Guillaume de Rolland, marié à Agathe LAMBERT;
   Jeanne-Catherine de Rolland, mariée à M. Tartas.

XII. Jean-Guillaume DE ROLLAND DE LASTOUS, ancien capitaine commandant, mort le 20 janvier 1838, fit les campagnes des Pyrénées-Orientales, et fut blessé à l'œil droit et à la poitrine de plusieurs coups de baïonnette. Il se retira du service par suite d'infirmités contractées en captivité, et a laissé de son mariage avec Marie-Jeanne DE BROCA

1° Jean-Jacques, dont l'article suit;
2° Élisa de Rolland, mariée à M. Jean Conqueret;
3° Aglaë de Rolland, mariée à M. Duplan.

XIII. Jean-Jacques DE ROLLAND DE LASTOUS, chef des nom et armes de sa maison, décoré de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, a servi successivement dans le 1er régiment des grenadiers à cheval de la garde, dans les gardes du corps de Sa Majesté Charles X, dans le 1er régiment de chasseurs, dans la gendarmerie, et s'est retiré démissionnaire. Il a épousé en 1839 mademoiselle Agathe SEGUIN. De ce mariage sont nés :

1° Noble Thévenin de Rolland de Lastous;
2° Noble Camille de Rolland de Lastous;
3° Noble Guillaume de Rolland de Lastous.

DE BAZON,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, COMTES DE BAZON; — SEIGNEURS BARONS DE BAULENS, CASTELVIEILH, SAINT-BERTHOUMIEU, FALS, etc.; — *en Italie, Agenois, Lomagne, Bordelois, Armagnac, Bruilhois, etc.*

ARMES : *D'azur, au rocher de 6 coupeaux d'argent, soutenu de deux fasces abaissées de gueules, et accompagné en chef de 2 étoiles d'or.* Casque de front, orné de ses lambrequins d'or, d'azur, d'argent et de gueules (*aliàs* couronne de marquis). Supports et cimier : trois lions.

Cette ancienne famille, originaire d'Italie, et fixée en France vers le milieu du XVIe siècle, est une branche cadette de la maison DE BAZON, ou BAZONI, dont les membres occupèrent jadis à Mantoue les premières places de la République, et dont le rameau aîné s'éteignit en la personne de Marguerite de Bazon, mariée, l'an 1630, au comte Pic, ou Pichi, de La Mirandole.

La branche établie en Agenois, reconnue noble d'extraction par plusieurs lettres-patentes et arrêts, a eu des services militaires et des alliances distingués.

I. Charles DE BAZON, Ier du nom, baron de Baulens en Armagnac, et de Castelvieilh en Bordelois, gentilhomme natif de la ville de Mantoue, était écuyer du duc de Vendôme, lorsqu'il reçut de Henry II, roi de France, des lettres-patentes de naturalité datées de Saint-Quentin, au mois de septembre 1553 (*signé* HENRY). Pourvu de la charge d'écuyer de la reine de Navarre, par lettres-patentes données à Nérac le 27 février 1559, il transigea, selon acte reçu par Mazellières et Foucaud, notaires de Nérac, le 26 février 1562, avec les habitants dudit Nérac, à raison de certains droits, honneurs et émoluments qu'il pouvait exiger d'eux, en qualité de gouverneur pour sa Majesté de ladite ville. Dans cette transaction, Charles de Bazon est qualifié gentilhomme du roi et de la reine de Navarre.

Charles de Bazon fut pourvu, le 6 février 1565, de la charge d'écuyer de la Grande Fauerie du roi Charles IX. Il avait épousé, dès le 2 août 1559, en présence de Leurs Majestés, dans le château de Nérac, et par contrat passé devant Mazellières et Balsay, notaires royaux de ladite ville, damoiselle (dame) Gabrielle DE LARD DE GALARD, sœur de Joseph de Lard de Galard, chevalier de l'Ordre du Roi, époux de Marie de Mailles, — et fille de noble Antoine de Lard de Galard, seigneur de Birac, Aubiac et Baulens, et de dame Renée de Bourzolle. De ce mariage provinrent :

1° Charles, dont l'article suit;

2° Jeanne de Bazon, mariée à noble Jean de La Brunetière, seigneur de Cucq.

II. Noble Charles DE BAZON, IIe du nom, écuyer, seigneur baron de Baulens, nommé gentilhomme de la Chambre de la reine Marguerite de Valois, par lettres données au château d'Usson, le 18 juin 1599, épousa : 1° le 11 mars 1601, dame Honorée DE BEZOLLES, fille de noble Jean de Bezolles, seigneur de Saint-Berthoumieu, et de dame Suzanne de Patras de Campaigno; 2° après dispenses de Rome, à cause de parenté, le 21 août 1622, dame Anne DE MALVIN, fille de noble François I de Malvin, écuyer, seigneur de La Lanne, maître d'hôtel de la reine Marguerite, femme de Henry de Navarre, et de son épouse Anne du Bouzet de Marin. Du premier lit :

1° François, dont l'article suit;

Du second lit :

2° Catherine de Bazon, mariée à noble N... de Touton, seigneur de Batz.

III. François DE BAZON, seigneur baron de Baulens et de Saint-Berthoumieu, laissa [redacted] de son mariage, contracté le 9 juillet 1654, avec dame Suzanne DE BONNOT, fille de [redacted] noble Hercule de Bonnot, seigneur de La Tuque, et de Catherine de Beaumont :

IV. Messire Charles DE BAZON, IIIe du nom, seigneur baron de Baulens et de Saint-Berthoumieu, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par jugement de M. Sanson [redacted], intendant de la généralité de Montauban, le 22 avril 1697. Il avait épousé, par contrat [redacted] passé devant Du Boscq, notaire à Agen, le 21 mai 1676, demoiselle Anne COUDOING [redacted], fille de François Coudoing et de dame Marguerite de Sabaros. De cette union provinrent :

1° François de Bazon, baron de Baulens, mousquetaire de la garde du Roi, mort sa[redacted]s postérité;
2° Étienne, qui a continué la descendance;
3° Messire Jean de Bazon, chevalier, baron de Baulens et autres places, héritier de s[redacted]n frère aîné, entra au service, et se retira capitaine du régiment Royal et pensionné [redacted]de Sa Majesté. Il laissa de son mariage, contracté le 16 décembre 1732, avec dame Louis[redacted]e-Marie-Anne DE SECONDAT DE ROQUEFORT, fille de haut et puissant seigneur messi[redacted]re Godefroy de Secondat de Roques, chevalier, seigneur de Gardes, baron de Roquefo[redacted]rt, capitaine d'infanterie, et de Louise de Raymond :
   A. Étienne de Bazon, reçu page de la Grande Écurie du Roi, et mort sans postérit[redacted]é;
   B. Jacquette de Bazon, mariée à son cousin Jean de Bazon.
4° Suzanne de Bazon, mariée à N... de La Croze, seigneur de Saint-Loup;
5° Marguerite de Bazon, mariée à N... de Garros, *dit* de Mauléon, de la ville de Lectou[redacted]re.

V. Étienne DE BAZON, seigneur de Fals, en Armagnac, épousa, par contrat pa[redacted]sé devant Bergogné, notaire de Fals, le 26 avril 1714, dame Éléonore DE TAPIE DE MONTEIL, fille de Pierre de Tapie, écuyer, sieur de Monteil, et de Jeanne de Reign[redacted]c. De ce mariage sont issus :

1° Jean, dont l'article suit;

2° Claude de Bazon, lieutenant-colonel du régiment Royal-Artillerie et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort en 1773, laissant de son mariage avec dame Catherine DE BELBÈZE, fille de Pierre de Belbèze, porte-étendard des gardes du Roi :

Pierre de Bazon, élève de l'École militaire en 1786.

3° Messire François de Bazon, ancien capitaine d'artillerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, retiré avec pension, fut convoqué en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse d'Agen;

4° Anne de Bazon, mariée à messire Géraud de Gaucher, de la ville d'Agen;

5° Anne-Élisabeth de Bazon, mariée à noble Jean de Sabaros, seigneur du Bédat, aussi de la ville d'Agen;

6° Annette de Bazon, religieuse au couvent du Chapelet, à Agen;

7° Nanette de Bazon, mariée, par contrat passé devant Du Debert, notaire d'Agen, au mois de février 1750, à noble Jean-Baptiste de La Roche, de la ville de Lectoure.

VI. Messire Jean DE BAZON, Ier du nom, *titré* comte DE BAZON, seigneur baron de Baulens et de Fals, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment Royal-Artillerie, pensionnaire du Roi, fut convoqué en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse d'Agen. Il avait épousé, par contrat passé devant Des Coutures, notaire de La Plume, le 2 mars 1756, dame Jacquette DE BAZON, sa cousine, fille et héritière de Jean de Bazon, chevalier, baron de Baulens, et de dame Louise-Marie-Anne de Secondat de Roquefort. De ce mariage provinrent plusieurs enfants morts en bas âge, et :

1° Jean, dont l'article suit;

2° Anne-Marguerite de Bazon.

VII. Messire Jean DE BAZON, IIe du nom, *titré* comte DE BAZON, baron de Baulens, né au mois d'avril 1757, fut admis dans les chevau-légers de la garde du Roi, après ses preuves de noblesse, le 1er octobre 1774, et fut convoqué en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse d'Agen. Il épousa, le 2 juin 1810, Marie-Rose DE CHAUVIN, fille de Jean de Chauvin, capitaine de vaisseau, et de N... de Gaucher-Chabrières. De ce nariage :

VIII. Pierre, comte DE BAZON, marié en 1843 à Valentine DE SEGUIN DE REYNIÈS, fille Étienne de Seguin, marquis de Reyniès, et de dame Hermine-Françoise de Bérulle, tite-nièce du cardinal de ce nom. De ce mariage sont issus :

1° Roger, vicomte de Bazon, né en 1845;

2° Marie de Bazon, née en 1844.

DE BIENASSIS DE CAULUSON,

En Agenois, Bordelois et Albret.

ARMES : *D'argent, au fauteuil de gueules, soutenu d'un rocher de 10 coupeaux d'or; au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.* Couronne de comte. Supports : deux aigles.

Famille noble, originaire de la ville d'Agen, dont une rue en portait encore le nom au dernier siècle. Elle a fourni des conseillers au siége présidial d'Agen, un président au Parlement de Bordeaux, et plusieurs ecclésiastiques recommandables. Sa filiation s'établit par titres, ainsi qu'il suit :

I. Arnaud DE BIENASSIS, vivant au commencement du règne de Louis XIII, avocat en Parlement, eut de son mariage avec demoiselle Mondette DE FOIX :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Jean-Baptiste de Bienassis, prêtre;
3° Jeanne de Bienassis, mariée à Pierre Tébauld.

II. Jean DE BIENASSIS, né le 10 septembre 1626, avocat en Parlement, jurat de la ville d'Agen en 1677, habitant sa maison rue Bienassis, paroisse Saint-Hilaire, eut de son mariage, contracté l'an 1651, avec demoiselle Anne GABRIAC :

1° Jean-Samson, dont l'article suit;
2° Jean-Joseph de Bienassis, religieux profès dans l'ordre des Grands-Carmes;
3° Étienne de Bienassis, prêtre, docteur en théologie, curé de Castelnau de Gratecambe;
4° Jean-Baptiste de Bienassis, prêtre, docteur en théologie, curé et prieur de Saint-Martin de Dolmeyrac;
5° Jean-Baptiste de Bienassis, prêtre, docteur en théologie, curé et prieur de Taupinerie;
6° Marguerite de Bienassis.

III. Jean-Samson DE BIENASSIS, né en 1654, nommé conseiller du Roi, magistrat au siége présidial et sénéchaussée d'Agen, par lettres-patentes du 2 mai 1690, exerça cette charge avec distinction pendant environ quinze années, et laissa de son mariage, contracté en 1689, avec demoiselle Marie LOGRE :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Jean-Baptiste-Étienne de Bienassis, prêtre, docteur en théologie, prieur de Grave et curé de Rouflac;
3° Marguerite de Bienassis, mariée à Me Martin, avocat en Parlement;
4° Marie de Bienassis, mariée à sieur de Lescazes de Combelles.

IV. Jean DE BIENASSIS, seigneur DE CAULUSON, conseiller du Roi, magistrat au siége présidial et sénéchaussée d'Agenois, par lettres de provisions du 24 décembre 1715, fut installé dans cette charge en 1716, l'exerça pendant quarante-six ans avec la même distinction que son père, ainsi que le constate un certificat délivré par les officiers du siége d'Agen, et mourut en 1762, dans sa maison de la rue de Bienassis, laissant de son mariage, contracté en 1729, avec dame Marianne DE VERGÈS DE CAULUSON, fille de noble Pierre de Vergès, sieur de Cauluson, avocat en Parlement, et de dame Anne Dupuy :

V. Messire Jean-Étienne DE BIENASSIS, écuyer, seigneur DE CAULUSON, né le 9 mai 1751, avocat, puis conseiller au Parlement de Bordeaux, nommé le 26 février 1766, reçu, le 9 juillet suivant, président aux Requêtes du Palais de la même Cour, fut dépossédé de cette charge par la Révolution. Il a laissé de son mariage, contracté le 18 novembre 1769, avec dame Marie HACQUET :

1° André-Basile-Edme, dont l'article suit;
2° Marie-Thérèze-Zéphirine de Bienassis de Cauluson;
3° Anne-Sophie-Élisabeth de Bienassis de Cauluson, mariée à Victor-Alexandre de Canterac Dornézan d'Andiran.

VI. André-Basile-Edme DE BIENASSIS DE CAULUSON, né à Bordeaux le 16 novembre 1776, décédé le 10 décembre 1851, sur sa terre des Arrodès, en Agenois, marié à Paris, le 16 juin 1812, avec dame Marie-Henriette-Adélaïde FAURE-LA CAUSSADE, a laissé de son mariage :

1° Jean-Baptiste-Paul, dont l'article suit;
2° Jean-Baptiste-Étienne-Henri de Bienassis de Cauluson, officier de cavalerie, décédé le 24 décembre 1838, sans alliance, à l'âge de 22 ans;
3° Marie-Louise-Emma de Bienassis de Cauluson, mariée, le 18 juin 1845, à Louis Odet de Boubée, président du Tribunal civil de Lectoure;
4° Marie-Aurélie de Bienassis de Cauluson;
5° Noble Pierre-Cyrille-Apollinaire-Amédée de Bienassis de Cauluson, qui habite le château de Hourtenay, près Poussignac, et a épousé, le 29 mai 1849, demoiselle Marie-Ernestine-Clothilde-Rose DE CONSTANS, fille de Léon-Érembert de Constans et de dame Marie-Jeanne-Lily de Villeneuve, dont il a trois enfants :

A. Noble Marc-André-Basile-Edme-Marie de Bienassis de Cauluson;
B. Noble Louis-Marie-Joseph de Bienassis de Cauluson;
C. Marie-Thérèze-Louise-Berthe de Bienassis de Cauluson.

VII. Noble Jean-Baptiste-Paul DE BIENASSIS DE CAULUSON, chef des nom et armes de sa famille, habitant du château des Arrodès, a épousé à Agen, le 24 mai 1852, demoiselle Anne-Juliette MARRAUD. De cette union :

1° Noble Louis-Marie-Eugène-Edgard de Bienassis de Cauluson;
2° Jeanne-Marie de Bienassis de Cauluson.

BODIN DE SAINT-LAURENT

(NOTICE GÉNÉALOGIQUE).

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, SEIGNEURS DE SAINT-LAURENT, LA GUILHAUMIE, PUYROGER, LA ROUDETIE, LES GRANGES, LES DUBÈS, LA POYADE, LA VALADE, MALIVERTS, LES GENETS, LA BOUQUERIE, LA PEYROT, LA MAMBOT, BOISSALUT, L'ESTANG, LA ROQUE DE TAU, etc.; — *en Périgord et Bordelois.*

ARMES : *D'argent, à la roue de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.* Couronne de marquis, de comte et de baron. Supports : deux lions. Devise : CELESTES METALLUM ET FORTUNAM VIRTUTES SUPERNITENS.

Cette famille, originaire de l'Anjou, s'est établie en Périgord, où se trouve sa principale terre seigneuriale, connue sous le nom de Saint-Laurent du Manoir, ainsi qu'il est rappelé dans des lettres-patentes d'anoblissement accordées, en 1654, à Joseph de Bodin, nommé conseiller d'État pour récompense, entre autres services, du haut trait de vigueur par lequel il fit rentrer la ville de Périgueux sous l'obéissance du Roi pendant les troubles de la Fronde. Elle avait fourni déjà, est-il dit dans ces lettres, par ses diverses branches, plusieurs membres distingués dans les armes, la magistrature et les lettres. Jean Bodin, auteur du livre *De la République,* ouvrage philosophico-politique publié en 1633, et qui eut alors une certaine célébrité, en faisait partie.

Deux rameaux de cette maison ont été connus sous les dénominations DE BODIN DE SAINT-LAURENT, DU SAULT, et DE BOISSALUT.

Sur les listes des votants aux Assemblées de Noblesse, en 1789, on voit figurer des représentants des trois branches de cette famille : l'un, ancien jurat-gentilhomme de la ville de Bordeaux n'a laissé qu'une fille; le second, seigneur de La Roque de Tau, Eysines, Boissalut, etc., tombé sous la hache révolutionnaire, a laissé trois fils, devenus chevaliers de Saint-Louis, officiers supérieurs des Gardes du Corps, tous trois décédés de 1825 à 1835, sans enfants; enfin, le troisième, Michel-André Bodin de Saint-Laurent, chevalier de Saint-Louis, ancien brigadier des Mousquetaires de Louis XVI, épousa Marguerite BAUCLIN DE CHAMBAUD-JONCHÈRE, et eut de cette alliance une fille, morte en bas âge, et un fils, Claude-Charles-Éléonor Bodin de Saint-Laurent, seul représentant actuel de cette famille, marié à Marguerite-Amélie DE MAJANCE DE CAMIRAN, dont deux enfants :

1° Michel-Jules-Déodat Bodin de Saint-Laurent;
2° Magdeleine-Louise-Marguerite-Marie Bodin de Saint-Laurent.

DE BÉCAYS DE LA CAUSSADE,

Nobles seigneurs, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE LA CAUSSADE, FLATIGNANO, MONTLAUX, FLAGNERS, LA MOTHE, LA DOAUSSÉ, SAVIGNAC-EN-CAPELAT, LA SALLE, FERRAND, etc.; — *en Italie, Agenois, Périgord, Provence, etc.*

ARMES : *D'azur, au lion d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 poires d'argent.* Couronne de comte. Supports : deux lions.

Cette famille, d'une très-ancienne noblesse, est originaire d'Italie, d'où elle vint successivement s'établir à Avignon en 1305, et dans l'Agenois et le Périgord en 1465. Les grades qu'elle a occupés dans l'armée; ses alliances avec les familles les plus distinguées; l'admission d'un de ses membres au noble chapitre de Saint-Julien de Brioude, en 1608, qui donnait au titulaire le titre de comte, et dont l'accès n'était accordé qu'à la plus haute naissance, — puisque le récipiendaire était astreint à faire preuve de seize quartiers de noblesse (huit paternels et huit maternels), — sont des témoignages irrécusables de la distinction dont cette famille jouissait à l'époque de son établissement dans notre province. L'ancienneté de sa noblesse a été reconnue par lettres-patentes du roi Charles X, en date du 20 juillet 1829. Les armoiries décrites ci-dessus ont été extraites de la déclaration fournie par la famille de Bécays à l'Armorial Général de Guienne, en vertu de l'édit de 1696. Ces armoiries ne diffèrent que par les émaux de celles que portait la branche aînée de cette maison restée en Provence : on en verra plus loin la description.

La généalogie suivante a été dressée sur les titres de la maison de Bécays de La Caussade à partir de 1465, et antérieurement sur les preuves faites au chapitre de Brioude.

I. Messire, seigneur Paul DE BÉCAYS (ou BÉCAIS), gouverneur de la ville de Florence, à ce commis par Sa Sainteté, laissa de son mariage, contracté en 1208, devant Jean Quiergues, notaire à Florence, avec damoiselle Catherine DE MONTFORT :

II. Noble Charles DE BÉCAYS, écuyer, natif de la ville de Florence, marié, en 1305, à damoiselle Françoise DE CUGNAC, dont :

III. Noble Henry DE BÉCAYS, Ier du nom, écuyer, lequel eut de son mariage, contracté en 1390, avec damoiselle Jeanne D'AMBERT :

IV. Noble Brandelis DE BÉCAYS, écuyer, marié, en 1422, à damoiselle Paule DE MONTSÉGUR, dont :

1° Esprit, dont l'article suivra;

2° Noble Izaac de Bécays, écuyer, marié en 1481 à damoiselle Élizabeth DE CUGNAC, dont:

Noble Esprit de Bécays, écuyer, seigneur de Flatignano et de Montlaux, marié en 1550 à damoiselle Colombe DE RAYNAUD DE SAINT-MARTIN, laquelle vivait encore, âgée de 105 ans, en 1638; elle portait pour armes : *d'azur, à 3 cloches renversées d'argent; au chef d'or, à l'aigle au vol éployé de sable; l'écu entouré d'une cordelière;* — et ledit Esprit de Bécays : *d'or, au lion de sable; au chef d'azur, chargé de 3 poires d'or; l'écu sommé d'un casque ou heaume (Pr. de Brioude).* De ce mariage :

Noble Jean-Baptiste de Bécays, né dans la ville d'Avignon en 1586, prieur de Saint-Projet, pourvu d'une prébende et d'un canonicat au chapitre de l'église insigne de Saint-Julien de Brioude, le 15 juin 1608; reçu au nombre des chanoines-comtes dudit chapitre, après enquête et preuves de noblesse remontées à Paul de Bécays, son cinquième aïeul, faites le 19 juillet 1608. Ces preuves eurent lieu devant nobles et vénérables personnes, messires : Antoine de Colonges, Louis de Carbonnel, Claude de Mornay, Claude de Sereys et Michel de Carbonnel, tous comtes et chanoines de Saint-Julien de Brioude, commissaires députés par ledit chapitre *(Copie collat. en papier).* Lainé a indiqué Jean-Baptiste de Bécays sous le nom de Jean *du Biquet,* dans son Catalogue des chanoines de Brioude.

V. Noble Esprit DE BÉCAYS, écuyer, seigneur de Flagners et de Montlaux, dans le comtat d'Avignon, est ainsi qualifié dans le contrat de mariage de son fils, dont l'article suit :

VI. Noble Henry DE BÉCAYS, IIe du nom, écuyer, seigneur de Montlaux; qualifié lieutenant de cavalerie, et en garnison à Villefranche de Périgord, il épousa, suivant acte passé au château de Vermel, près Villefranche, Catherine DE LA TOUR, damoiselle, fille de messire noble Jacques de La Tour et de Marie de Cragnac, damoiselle, habitants dudit château, — la future, assistée de messire noble Jean de Cragnac, son oncle, — le 5 décembre 1465 *(Contrat en parchemin, et en idiome du pays, signé* COUTINALE *notaire).* De ce mariage :

VII. Noble Mathieu DE BÉCAYS, écuyer, sieur de La Mothe, y habitant, juridiction de Fumel, capitaine de cinquante hommes d'armes; ainsi qualifié, et assisté de noble écuyers Pierre et Jean de La Forêt, père et fils, ses oncle et cousin maternels, épousa, par pactes du 10 mars 1501 *(v. st.),* damoiselle Marie DE FUMEL DE MONTSÉGUR, fille de messire Jacques de Fumel, baron de Montségur, et assistée de haut et puissant seigneur François de Fumel, son oncle *(Copie en parch.).* De ce mariage :

VIII. Noble Izaac DE BÉCAYS, écuyer, sieur de Flatignano et de Montlaux, né à Avignon, puis habitant de la ville de Montflanquin, fit son testament, le 18 mars 1555

(v. st.), devant Simon Gilles, notaire royal. Il avait épousé, par contrat passé devant le même notaire, le 15 février 1518 *(v. st.)*, demoiselle Élisabeth DU BREUILH, fille de noble Bertrand du Breuilh et de damoiselle Marie de La Porte, habitants de Montflanquin *(Acte en parch.)*. De ce mariage :

IX. Noble Jacques DE BÉCAYS, habitant de la ville de Fumel, fit une vente devant Vocalis, notaire royal, en faveur de Jean Delbert, le 6 décembre 1546, et testa, le 16 janvier 1556 *(v. st.)*, devant le même notaire. Il avait été marié, par contrat du 12 mars 1510 *(v. st.)*, devant Trubellé, notaire royal, à demoiselle Élisabeth DE CUGNAC, habitante de la ville de Fumel, diocèse et sénéchaussée d'Agenois, sœur et assistée de noble Jean de Cugnac, et en présence de noble Pons de Beauville, seigneur de Ronailh; par cet acte, les futurs époux s'obligèrent à faire solenniser leur mariage en face de l'Église catholique et romaine *(Copie en parch.)*. De leur union provint :

X. Noble Jean DE BÉCAYS, habitant de la juridiction de Tournon, épousa, par pactes du 5 décembre 1561, sous l'assistance de noble Louis de Brunet, son cousin germain, Françoise D'AULÈS, damoiselle, assistée de damoiselle Orchette-Hélène de Beauville et de noble Bertrand d'Aguerre, sieur dudit lieu et de La Martinie *(Acte devant* VANEL, *notaire royal; copie collat. en papier)*. Jean de Bécays fit faire une enquête, le 18 octobre 1569, pour constater la destruction par un incendie de sa maison de Tournon, de ses meubles, et de la plupart de ses papiers de famille. En 1575, il fut nommé gouverneur de la ville de Montflanquin. Deux lettres, qui lui furent adressées les 2 février et 12 août 1577, par Henry de Navarre (roi Henry IV), contiennent les témoignages les plus honorables de la confiance et de l'affection que ce grand prince lui portait :

« Monsieur de Becais, on ma assuré de vos bons soins et affection que vous avés pour la » ville de Monflanquin, de laquelle vous etes protecteur et gardien; je vous prie de vouloir » continués et je prierai Dieu vous augmenter de ses saintes graces et benedictions Monsieur » de Becais. De Agen ce deuzieme fevrier 1577. Votre bien bon amy, *signé* HENRY. — *Et au dos* » *est écrit :* A Monsieur de Becays, gouverneur de Monflanquin. »

« Monsieur de Becais, étant averty depuis nagueres que lon conspiroit quelques mauvais » desseins contre la ville de Monflanquin de laquelle vous en etes le gardien, jay bien voulü » vous faire la presente Lettre pour vous prier leur continuer vos bonnes affections et fidelites » dequoy ils vous en resteront obligés et moy aussy, ce que esperant de vous Monsieur de » Becais je continueray a priés dieu vous tenir en sa sainte garde et protection. A Bergerac ce » 12e aoust 1577. Votre bien bon et assuré amy, *signé* HENRY. — *Et au dos est écrit :* A Mon- » sieur de Becays, gouverneur de Monflanquin. »

Jean de Bécays laissa de sondit mariage :

XI. Noble Hélie DE BÉCAYS, licencié en droit, fit son testament, le 22 septembre 1602, devant Cassaignes, notaire royal. Il avait épousé, par contrat passé au lieu de Lafity, en la juridiction de Clairac, le 12 juillet 1589, Delphine DE ROUSSANNES, damoiselle, sœur de Charles, Jean, François, Jacques, Antoine et autre Jean de Roussannes, et sous l'assistance pour lui-même de noble François de Fumel, seigneur, baron de Montségur, et de noble Antoine de Lustrac, chevalier, seigneur de Canabazes et de La Martinie *(Copie en pap.)*. Par cet acte, les futurs époux s'obligèrent à faire solenniser leur mariage devant l'Église réformée. Il provint de leur union :

1° Jazeban, dont l'article suivra;
2° Noble Pierre de Bécays, sieur de La Doaussé, lequel s'étant transporté en Auvergne, obtint, le 1er juin 1638, par acte devant Brunel, notaire royal, une attestation en présence de témoins, de la part de noble Jean-Baptiste de Bécays, comte et chanoine de l'église insigne de Saint-Julien de Brioude, prieur de Saint-Projet, et de sa mère, damoiselle Colombe de Raynaud de Saint-Martin, — constatant son extraction, sa parenté et la similitude de ses armoiries *(Copie en papier)*.

XII. Noble Jazeban DE BÉCAYS, conseiller du Roi, magistrat au siége présidial d'Agen, seigneur de la maison noble de La Caussade, y habitant, juridiction de Montflanquin, épousa : 1° par contrat du 18 mai 1619, demoiselle N... LE BLANC; 2° par acte devant Desordis, notaire royal, passé, le 6 juin 1655, dans la maison noble des Hondes, damoiselle Magdeleine DE LOLMIE, fille de feu noble Jean de Lolmie, seigneur de Ramps, et de feue noble Marguerite du Lac, et sœur et assistée de noble François de Lolmie, écuyer, seigneur de Ramps. Jazeban de Bécays fit son testament le 26 octobre 1657, et laissa de son second mariage :

XIII. Noble Pierre DE BÉCAYS, écuyer, seigneur du château noble de La Caussade, fut marié, par contrat passé dans la maison noble des Hondes, paroisse de Ladignac, juridiction de Penne, en Agenois, le 11 novembre 1679, à damoiselle Jeanne DE PALOQUE, fille de noble Jean de Paloque, écuyer, seigneur des Hondes et de Pédelmas, et de damoiselle Louise de Parreau (*Copie en parch. signée* FRICOU, notaire). Il fit enregistrer ses armoiries en l'Armorial Général de France, à Agen, telles que nous les avons énoncées ci-dessus, le 21 février 1698. Pierre de Bécays testa, le 14 novembre 1700, devant Frouchet, notaire royal. Par contrat du 4 juillet 1715, passé devant Le Moyne, notaire royal à Bordeaux, il vendit la terre de Savignac-en-Capelat à messire Jacques Bel, chevalier, conseiller du Roi, président, trésorier général de France, et garde-scel au bureau des Finances de Bordeaux. Il laissa de sondit mariage :

1° Jérôme, dont l'article suit;
2° Noble Gratien de Bécays, écuyer;
3° Noble Henry de Bécays, écuyer.

XIV. Noble Jérôme DE BÉCAYS, écuyer, seigneur de La Caussade, fut marié, par

contrat du 22 juillet 1717, passé au repaire de Florensac, devant Lauras, notaire royal à Montflanquin, à dame Jeanne DE BAILLET DE FLORENSAC, fille de feu noble Pierre de Baillet, écuyer, seigneur de Florensac, et de dame Suzanne de Pédesclaux, — assistée de noble Izaac de Baillet, écuyer, seigneur de La Brousse *(Copie collat. en papier)*. De ce mariage sont issus :

1° Vincent, dont l'article suivra;

2° Jean-Henry de Bécays de La Caussade de Ferrand, écuyer, connu sous le nom de *général Ferrand,* naquit à Montflanquin le 16 octobre 1726, fut nommé lieutenant au régiment de Normandie-Infanterie en 1746, capitaine au même corps en 1751, chevalier de Saint-Louis en 1767, major de la place de Valenciennes en juillet 1773. Il fut admis dans cette ville au rang des nobles rassemblés pour la tenue des trois Ordres, après avoir prouvé sa noblesse devant quatre commissaires, le 23 mars 1789. Nommé maréchal de camp le 20 août 1792, général de division en 1793, préfet du département de la Meuse-Inférieure en 1802, sous le Consulat, grand-officier de la Légion-d'Honneur en 1804, — il se retira peu après du service, et mourut en 1805 à La Planchette, près Paris. Le général Ferrand avait fait les campagnes de 1747 et 1748, et assisté aux siéges de Berg-op-Zoom, du fort Gillo, de Maestricht, et à la bataille de Laufeld. Pendant la guerre de Sept ans, il reçut une grave blessure au combat de Clostercamp. A la bataille de Jemmapes, il commandait l'aile droite de l'armée française, et le succès de cette journée fut dû en grande partie au sangfroid et aux habiles manœuvres qu'il sut y déployer. Au commencement de cette mémorable journée, il eut un cheval tué sous lui : n'écoutant que son courage, il mit pied à terre, ne cessa de combattre à la tête de ses troupes, et s'empara, à la baïonnette, des villages de Carignan et de Jemmapes. — Le général Ferrand eut le commandement des villes de Mons et de Bruxelles. Son nom figure sur l'arc de triomphe de l'Étoile, à Paris, à côté de ceux des généraux les plus célèbres. Chargé, le 5 mai 1793, de la défense de Valenciennes, il y soutint contre les armées coalisées un siége qui compte parmi les plus beaux faits d'armes de ce temps (SAMAZEUILH, *Conciliateur agenais, 16 et 17 janvier 1850*).

3° Henry de Bécays de La Caussade, capitaine au régiment de Normandie en 1748, chef de bataillon en 1775, et chevalier de Saint-Louis. Il quitta le service à la suite de ses nombreuses blessures.

4° Louis de Bécays de La Caussade, lieutenant au régiment de Rouergue en 1746, abandonna de bonne heure la carrière militaire.

XV. Noble Vincent DE BÉCAYS, écuyer, seigneur de La Caussade, capitaine au régiment de Normandie-Infanterie, épousa, par articles du 15 mars 1751, sous l'assistance, entre autres, de nobles Henry-Jérôme et Marc de Védrines, écuyers, frères, ses cousins-germains, — demoiselle Marguerite DE BACALAN, fille de messire Timothée de Bacalan, écuyer, seigneur de la maison noble de Cazes, et de dame Marthe Bonus, et sœur et assistée de messire Jean de Bacalan, Marie et Anne de Bacalan *(Orig. en papier)*. De ce mariage :

XVI. Timothée DE BÉCAYS, chevalier de La Caussade, chevalier de l'Ordre royal du Mérite militaire, servit avec distinction sous Louis XVI. Il fut nommé capitaine en

second de la compagnie de Grenadiers du régiment d'Infanterie de Neustrie, le 1er mars 1786 *(Brev. en parch.)*. Timothée de Bécays abandonna le service à l'époque de la Révolution. Il fut nommé, en 1815, maire de Montflanquin et membre du Conseil Général de Lot-et-Garonne. Appelé en 1820 à la Chambre des Députés, il y siégea jusqu'en 1827, et sa parole s'y fit plusieurs fois entendre pour seconder les intentions paternelles du Monarque et prendre la défense des classes déshéritées de la fortune. Timothée de Bécays de La Caussade a laissé de son mariage, contracté, en 1779, avec Jeanne-Sophie DE LAGUEHAY, de la ville de Clairac :

1° Jean-Henry de Bécays de La Caussade, nommé membre du Conseil d'arrondissement de Villeneuve par ordonnance royale du 4 juillet 1827, décédé sans enfants mâles;
2° Louis, qui continue la descendance ;
3° N... de Bécays de La Caussade, mariée à M. Prosper du Rège de Ribebon.

XVII. Noble Louis DE BÉCAYS DE LA CAUSSADE, seul représentant de sa famille, ancien magistrat, démissionnaire en 1830, s'est marié, en 1811, avec mademoiselle Marie DE CLARAC, fille légitime de Monsieur le baron de Clarac, chevalier de Saint-Louis, commandant de la Légion-d'Honneur, député des Hautes-Pyrénées sous la Restauration, ancien intendant des maisons militaires des rois Louis XVIII et Charles X, et de madame Delphine du Verdier de La Carbonnière. De ce mariage :

Noble Timothée-Albert de Bécays de La Caussade.

DE BOUCHER DE LA MOTHE,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE LA MOTHE, MONTRABEAU, LA GIRAUDE, SAINT-CIERS D'ABZAC, NAUDONNET, etc.; — *en Bordelois, sénéchaussée de Libourne.*

ARMES : *D'azur, au sautoir d'argent, cantonné, au 1, d'un lionceau; aux 2 et 3, d'une étoile; au 4, d'un croissant, le tout du même.* Couronne de marquis. Supports : deux lions. Devise : HONOR ET REX.

La filiation de cette ancienne famille s'établit de la manière suivante, d'après les titres qui nous ont été communiqués :

I. Pierre DE BOUCHER, Ier du nom, écuyer, seigneur de Saint-Ciers d'Abzac, vivant vers le milieu du XVIe siècle, laissa deux fils :

1° Jean de Boucher, conseiller du Roi, substitut du Procureur Général au Parlement de Bordeaux, auteur de la branche DE NAUDONNET, eut d'Antoinette DE GUÉRIN, sa femme, fille de Jacques de Guérin, conseiller du Roi en la Cour de Parlement de Bordeaux, et de dame Catherine de Pontac :

A. Pierre de Boucher, sieur de Naudonnet, vivant en 1697, se présenta comme gentilhomme de la sénéchaussée de Bordeaux, pour servir au ban et arrière-ban, après la revue passée à Langon par le marquis de Montferrand, grand sénéchal de Guienne, le 1er juin 1694;

B. Nicole de Boucher, mariée à Mr Me Jacques de Garat, conseiller secrétaire du Roi et de ses finances, dont vint :

Jeanne de Garat, mariée à noble messire François du Vergier, écuyer, seigneur de Barbe et de Saint-Ciers.

2° Raymond, qui a continué la descendance.

II. Raymond DE BOUCHER, écuyer, sieur de Saint-Ciers et de La Mothe, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, et juge ordinaire du duché de Fronsac, fit avec son frère le partage des biens de leur père, devant de Gazenave, notaire royal, le 17 janvier 1612. Il laissa de son mariage avec damoiselle Marie BOYER :

1° Pierre, dont l'article suit;

2° Raymond de Boucher, écuyer, sieur de La Mothe et Saint-Ciers, déchargé du droit de franc-fief comme gentilhomme, de même que Pierre de Boucher, sieur de Naudonnet, son cousin-germain, par ordonnance de M. Bazin de Bezons, intendant de Guienne;

3° Catherine de Boucher, mariée, le 14 août 1643, à Raymond de Lucmajour, écuyer, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, fils de Guillaume de Lucmajour, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et de dame Marie d'Alesme.

III. Pierre DE BOUCHER, IIe du nom, écuyer, sieur de Saint-Ciers, épousa, le 27 janvier 1654, demoiselle Anne DE VIAULT, fille de feu monsieur Gervais de Viault, et de Bernardine Raneau. De cette union :

IV. Robert DE BOUCHER, écuyer, sieur de Saint-Ciers et de La Mothe, né le 18 septembre 1659, baptisé le 20 décembre suivant, eut de son mariage avec dame Jeanne PEUCHAUD :

V. Messire André DE BOUCHER, écuyer, sieur de La Mothe et de Saint-Ciers, né le 12 décembre 1691, baptisé le 30 du même mois, testa le 25 août 1755, et laissa de son mariage avec dame Catherine BELLET :

1° Jean-Dominique, dont l'article suit;
2° Pierre, chevalier de Boucher;
3° Anne-Jeanne de Boucher;
4° Marie de Boucher;
5° Marguerite de Boucher.

VI. Messire Jean-Dominique DE BOUCHER, écuyer, seigneur de La Mothe, Montrabeau et La Giraude, se fit représenter à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux, en 1789, par le chevalier du Vergier, officier d'infanterie, son procureur fondé. Il avait épousé, le 25 janvier 1769, de l'agrément de sa mère, représentée par messire Joseph de Boucher, son parent, prêtre, prébendier de l'insigne église collégiale de Saint-Émilion, demoiselle Thérèze DE BONNEAU, fille de messire Élie-François de Bonneau, écuyer, seigneur de Pimpoix, du Bert, et de Madaillan, capitaine général de la capitainerie Garde-côtes d'Entre-deux-Mers, chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare, et de sa première femme, dame Olive-Thérèze de Bonneau du Bédat. De cette union :

VII. François-Élie DE BOUCHER DE LA MOTHE, ancien officier au régiment de Vintimille, ancien émigré, nommé chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 7 mars 1814, a épousé : 1° madame Marie HERWING-O'CONNOR; 2° madame Marthe Victoire ROBERTI. Du premier lit :

1° Marie-Catherine-Virginie de Boucher de La Mothe, née à Bordeaux le 7 juin 1804, seconde femme, le 3 juillet 1828, de messire Guillaume-Amant, baron de Melet, décédé le 10 juin 1848, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte;
2° Hortense de Boucher de La Mothe, mariée à M. Amédée de La Combe.

Du second lit :

3° François (Francis), dont l'article suit.

VIII. Noble François (Francis) DE BOUCHER DE LA MOTHE, né le 16 décembre 1817, unique représentant de sa maison, a épousé, en 1855, mademoiselle Catherine Augustine LARGETEAU. De cette union :

Noble Élie-Pierre de Boucher de La Mothe.

DE VIVIE DE RÉGIE,

NOBLES; MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, sieurs DU VIVIER DE RÉGIE, AGNAC, RINGAUD, SAINT-NAZAIRE, MOLERIN, BAUDON; — *en Agenois, Sarladois, Condomois, etc.*

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 5 grenades au naturel, ouvertes de gueules, tigées et feuillées de sinople, les 2 du chef confrontées.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

Cette famille, établie à La Sauvetat de Caumont, en Guienne, depuis au moins le commencement du XVIe siècle, s'est presque exclusivement vouée à la carrière des armes. Ses titres les plus anciens et les plus précieux ont disparu lors de la Révolution, et à la suite de l'émigration de trois de ses membres; néanmoins, on est parvenu à recueillir un certain nombre de documents et actes authentiques, qui établissent que dès le XVIe siècle, la maison de Vivie était alliée à la plupart des familles seigneuriales et titrées de sa contrée.

On la trouve presque chaque année, à partir de 1674, en possession de la charge de premier consul de la ville royale de La Sauvetat de Caumont, charge qui, dans toutes les cités principales de la Guienne, devait être remplie par un gentilhomme.

En vertu d'un titre du 14 janvier 1501 *(v. st.)*, la famille de Vivie possédait dans l'église de Saint-Germain de La Sauvetat une place réservée pour la sépulture de ses membres, en faveur desquels le curé de la paroisse était également tenu de faire quelques prières publiques chaque dimanche, à l'issue des vêpres.

Le service paroissial ayant été transféré de l'église de Saint-Germain dans celle de Notre-Dame de La Sauvetat, durant le laps de temps pendant lequel la famille de Vivie fut protestante, celle-ci crut, après être rentrée dans le giron de l'Église romaine, devoir revendiquer ses anciens droits, et soutint à cet effet un procès dans lequel fut souvent invoqué, de part et d'autre, le titre primordial de 1501. Ce procès fut terminé par une ordonnance de l'évêque d'Agen, de 1757, qui, reconnaissant la demande fondée, assigne une des chapelles de l'église de La Sauvetat pour la sépulture de messieurs de Vivie.

C'est sur les documents et les actes dont nous avons parlé, lesquels nous ont été représentés en originaux ou copies en forme, que nous avons dressé la généalogie suivante :

Le nom de cette famille s'est écrit indifféremment DE VIVIE, VIVIE, DE VIVIER, DU VIVIER, etc.

I. Izaac Vivie, né au commencement du XVIe siècle, selon le rapprochement des temps, épousa Jeanne de Burguet. Il rendit hommage, en 1625, de diverses terres qu'il possédait dans la seigneurie d'Eymet, en Périgord, à très-illustre, haut et puissant seigneur messire Gaston de Foix, duc et pair de France. De sondit mariage était provenu :

II. Jacques de Vivie, Ier du nom, qui épousa, vers 1620, Marie de Madaillan du Cause, fille du baron de Madaillan de Montataire, seigneur du Cause, laquelle fit, en 1658, le partage des biens de sondit feu mari, et de feu Izaac de Vivie, son beau-père, avec les cinq fils issus de sondit mariage, savoir :

1° Izaac de Vivie, qui eut pour enfants :

A. Henry-César de Vivie, lequel, de son mariage avec Marthe de Borie, laissa :

Noble François de Vivie, qui épousa Marthe de Vivie d'Agnac, sa cousine germaine, et eut de cette alliance :

Jacques-Philippe de Vivie du Vivier, capitaine au régiment de Neustrie, né vers 1752, émigré en 1791. Il est cité par M. Théodore Muret, dans son *Histoire de l'Armée de Condé,* parmi les officiers *présents en masse* à l'armée de Condé, cette même année.

B. Jacques-Philippe de Vivie, sieur du Vivier, admis dans une compagnie de cadets gentilshommes, fut ensuite lieutenant de dragons. Il épousa Anne de Madaillan de Montataire, et eut de cette alliance :

Henry-César de Vivie du Vivier, qui laissa de son mariage avec dame Marie de Chabrière de Fontcaude :

I. Antoine-Hilaire de Vivie du Vivier, marié en 1791 avec Sophie de Pascalis, fille de feu Pierre-Antoine de Pascalis, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant colonel du régiment de la Reine, et de dame Catherine de Bourbel;

II. Jacquette de Vivie du Vivier, tenue sur les fonts, en 1748, par Jacques-Philippe de Vivie, ancien lieutenant de dragons, son grand-père, et par dame Anne Bavie de Bounet, représentant dame Jacquette du Pont de Beaulac, en présence de messire Jean-Baptiste de Vivie, ancien commandant au régiment de Normandie et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

C. Jean de Vivie, sieur de Baudon, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, épousa, de 1705 à 1707, Marie-Anne de Vivie de Ringaud, dame de Vivie, veuve de M. de Gastebois de Marignac, major de Landau. De ce mariage :

a. Jean-Hilaire de Vivie du Vivier, vivant en 1729;

b. Messire, noble Jean-Baptiste de Vivie, chevalier du Vivier, baptisé le 23 décembre 1714, né le 16 du même mois, fut tenu sur les fonts par Jean-Baptiste de Madaillan, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, habitant de la paroisse de Taradel, et par Anne de Madaillan, de la paroisse de La Sauvetat, en présence de Jacques-Philippe de Vivie et Jean-Ruben de Vivie, capitaine au régiment de Normandie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le chevalier du Vivier embrassa de bonne heure la

carrière des armes : nommé enseigne en 1733, lieutenant en 1735, capitaine au régiment de Normandie en 1744, il se distingua à l'assaut de Berg-op-Zoom, et fut reçu chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis par le maréchal comte de Lowendhal. Par acte du 14 décembre 1784, il acquit plusieurs terrains, acquisition qui fut ratifiée en 1789, au profit de dame Marie Tremblier de Louissague, dame de Vivie du Vivier de Régie, sa nièce et son héritière.

c. Marie de Vivie, mariée, suivant contrat du 12 septembre 1729, à Pierre Tremblier de Louissague, fils de feu Pierre-Michel Tremblier de Louissague et de Marie de La Perche. A ce contrat ont assisté : Pierre Brunet, sieur de L'Aubarède, beau-frère de l'époux ; Jean Manet de Pontus, sieur de Pardes, son neveu, etc. ; — comme parents de la future : les sieur et dame de Vivie, ses père et mère ; Jean de Gastebois, écuyer, seigneur de Marignac, son demi-frère ; Jean-Hilaire de Vivie, son frère ; Jacques-Philippe de Vivie, sieur du Vivier, son oncle ; Henry-César de Vivie, aussi son oncle ; messire Henry-César de Geneste, seigneur baron de Malrommé, et en partie de Soumensac ; messire Marc de Timbrune, marquis de Valence ; messire Henry-César de Madaillan, écuyer, seigneur du Cause ; messire Guibel de Madaillan, écuyer, seigneur de Montataire ; Louis-François de Parreau, seigneur de Couissel, etc. ; — en qualité de témoins : Antoine de Corrax de Cazanave, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie au régiment de la Reine, et noble Joseph de Villepreux, sieur d'Arque.

D. Jacques-Philippe de Vivie du Vivier d'Agnac, habitant de La Sauvetat de Caumont, en Gienne, sous lieutenant et lieutenant en 1705, capitaine en 1713, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1724, commandant du 3e bataillon du régiment de Normandie en 1736, retiré du service en 1743, laissa de son mariage avec Marie Bailhès :

Messire Jacques-Philippe de Vivie du Vivier d'Agnac, lieutenant au régiment de Normandie en 1743, capitaine en 1746, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis ; blessé d'un coup de feu à la jambe, à Clostercamp, en 1760 ; major de la citadelle de Besançon, par brevet du 25 août 1767 ; marié avec demoiselle Marguerite-Henriette de Bourbel de Montpinçon, dont :

Marthe-Sophie de Vivie du Vivier d'Agnac, damoiselle, mariée à messire Jean-Joseph del Mas de Grammont, écuyer, capitaine au régiment d'Enghien, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. A l'acte de célébration de ce mariage, extrait des registres de la paroisse de La Sauvetat, comparaissent : messire Jacques-Philippe de Vivie du Vivier, père de l'épouse ; messire Antoine du Vivier ; Jacques du Vivier, capitaine au régiment de Neustrie ; Sylvain del Mas de Grammont, écuyer, major au régiment d'infanterie de Bourbon, frère de l'époux, — et autres parents et amis. De cette union :

Noble Philippe del Mas de Grammont, actuellement général de division de cavalerie.

2° Jacques de Vivie, sieur de Saint-Nazaire, mort au service, à Paris, sans alliance ;

3° Pierre, qui a continué la descendance ;

4° Noble Timothée de Vivie, sieur de Ringaud, testa au mois d'octobre 1688, et ne laissa qu'une fille de son mariage avec dame Jeanne de Bescot :

Marie-Anne de Vivie de Ringaud. Celle-ci se trouva, par le testament de son père (qui avait substitué son propre frère, Pierre de Vivie, au cas de mort sans enfants de sa fille), sous la tutelle exclusive du même Pierre de Vivie, son oncle, lequel eut, à cet effet, les pouvoirs les plus étendus. Mais Pierre de Vivie était de la religion prétendue réformée; de plus, la fortune de sa pupille était considérable: cela suffisait pour attirer l'attention des magistrats de la province, dans un temps où de grandes rigueurs étaient déployées, afin d'assurer les résultats de la récente révocation de l'édit de Nantes. Aussi, des moyens extrêmes furent-ils pris pour soustraire la jeune fille à l'autorité et à l'influence de son plus proche parent, tout en laissant à celui-ci un titre qui n'était plus qu'illusoire. M. l'intendant de Guienne ordonna que la demoiselle de Vivie serait placée dans le monastère de Sainte-Livrade, et les consuls de Montastruc reçurent la mission de l'y conduire, ce dont ils s'acquittèrent le 9 janvier 1689. Le 8 septembre suivant, Marie-Anne de Vivie fut transférée dans le couvent de Villeneuve, en vertu d'une ordonnance du maréchal de Lorges. Là, elle fut à l'abri de l'hérésie, mais en même temps privée des soins et des conseils de sa famille par l'autorité des *Puissances*, comme l'a écrit Pierre de Vivie dans les notes qu'il a laissées. Ces *Puissances* s'occupèrent de marier la jeune héritière, et, par acte de Carrère, notaire royal à Villeneuve, en date du 15 avril 1690, passé devant la grille du couvent des religieuses de Notre-Dame, *à la requête de damoiselle Marie de Vivie de Ringaud*, signification fut faite à noble Pierre de Vivie de Régie, son tuteur, de consentir au mariage de ladite damoiselle sa pupille avec le sieur de Gastebois, seigneur de Marignac, capitaine-lieutenant des gentilshommes-cadets de Brizac, *homme*, y est-il dit, *de grand mérite, ce qui est cogneu de toute la province*. Ce ne fut pourtant qu'après une certaine résistance, qu'après maints voyages à Bordeaux et plusieurs conférences avec M. de Saint-Rüe et M. de Sourdis, que, par l'entremise de M. le marquis de Timbrune, Pierre de Vivie fut amené à consentir au mariage de sa nièce. Marie-Anne de Vivie étant devenue veuve fort jeune, se remaria en secondes noces avec Jean de Vivie, sieur de Baudon, son cousin, et, par là, se trouve être la trisaïeule de Joseph-Ernest de Vivie de Régie, troisième petit-fils du même Pierre de Vivie de Régie, oncle et tuteur de ladite Marie-Anne de Vivie de Ringaud.

5° Jean-Louis de Vivie, sieur de Calonge, mort sans postérité.

III. Noble Pierre DE VIVIE, Ier du nom, sieur de Régie, épousa, par contrat passé le 26 avril 1674, devant Méric, notaire royal à Clairac, demoiselle Élizabeth DE RICOTIER. Il agit, dans cet acte, du consentement de Marie de Madaillan, sa mère, et avec l'assistance de Jean de Madaillan, écuyer, sieur de Montataire, conseiller de Sa Majesté, son cousin-germain; noble Alain de Geneste, écuyer, seigneur et baron de Malrommé, aussi son cousin-germain; Pierre de Madaillan de Meyrac, son cousin, et autres.

En 1705, Pierre de Vivie de Régie fut convoqué pour le ban et arrière-ban, par lettre-missive dont la teneur suit :

« Monsieur, je viens de recevoir des ordres de M. le marquis de Sourdis pour assembler le » ban, pour passer ici en revue le 24 de ce mois, ce qui m'oblige, Monsieur, à vous en donner » avis, afin que vous vous y rendiez. Je puis vous assurer, cependant, que lorsqu'elle sera

» faite, vous pourrez retourner chez vous jusques à nouvel ordre, et que l'on gardera tout le » ménagement possible pour éviter la dépense. Je ne doute point que vous ne fassiez paraître » votre bonne intention pour le service du Roi, et je vous prie de me croire, etc. » — (*Signé* DE LEYDET, pour le lieutenant général.)

Une autre lettre de 1706 s'exprime ainsi :

« Les ennemis de l'État ayant donné lieu de croire qu'ils avaient formé le dessein de faire » quelque entreprise sur nos côtes, Monseigneur le maréchal de Montrevel a cru qu'il ne » pouvait employer rien de plus utile pour la défense du pays que la Noblesse, qui en est le » premier soutien. J'ai reçu ses ordres pour vous donner avis que ceux qui sont sujets à la » convocation du ban et arrière-ban doivent se tenir prêts et en état de marcher au premier » ordre. Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne donniez, dans cette occasion, des marques » de votre zèle pour le service du Roi et le bien de l'État. Je suis, etc. » — (*Signé* DE LEYDET, pour le lieutenant général.)

Une troisième lettre ordonne de partir le 26 du mois de juillet, même année, pour Bordeaux, et ajoute :

« Je me flatte que, dans une occasion aussi pressante, vous ne négligerez rien pour marquer » l'ardeur que vous avez pour le service du Roi; j'espère de votre zèle que vous n'y man- » querez pas. »

Du mariage de Pierre de Vivie de Régie et d'Élisabeth de Ricotier, sont issus :

1° Jacques, dont l'article suit;
2° Moyze de Vivie de Molerin;
3° Jean-Ruben de Vivie, capitaine au régiment de Normandie et chevalier de Saint-Louis;
4° Marie de Vivie de Régie, mariée en 1709 avec Henry-César de Barbe de Coulouma. De ce mariage n'est pas provenue de descendance masculine. Par les femmes, en sont issus, dans les derniers temps, M. Coutausse de Saint-Martin, ancien procureur général, membre du Corps législatif sous le premier Empire, marié à dame N... de Villepreux; et leur fils, Jacques-Félix Coutausse de Saint-Martin, capitaine dans la garde impériale, tué pendant la campagne de France, en 1814.
5° Marie-Anne de Vivie, mariée, par contrat du 20 août 1715, avec Étienne Julias de Calbiac, fils de feu Salomon Julias de Calbiac, sieur de La Plante, et de Jeanne de Livardie. Dans cet acte, le futur procède de l'avis d'Izaac Julias, sieur de La Castaignère, son cousin-germain; Alexandre Queyrouze de Maisonneuve et autres parents et amis; la future de : Jacques de Vivie de Régie; Moyze de Vivie de Molerin; Jean-Ruben de Vivie, capitaine au régiment de Normandie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis; Henry-César de Barbe; Jean de Vivie, avocat au Parlement; Jacques-Philippe de Vivie, sieur du Vivier, et Henry-César de Vivie.

IV. Jacques DE VIVIE DE RÉGIE, IIe du nom, né en 1678, ancien officier au régiment de Normandie, épousa Marie DE LA RIVIÈRE, en 1724, et laissa de ce mariage :

1° Jean de Vivie, avocat au Parlement de Bordeaux;
2° Jacques de Vivie, chevalier du Vivier, officier dans un régiment d'infanterie, mort au service, et célibataire, en 1751;
3° Pierre, dont l'article suit;

V. Noble Pierre DE VIVIE DU VIVIER DE RÉGIE, IIe du nom, mort à La Sauvetat de Caumont, le 8 octobre 1789, et enseveli dans le cimetière de la même paroisse, avait épousé Marie TREMBLIER DE LOUISSAGUE, fille de Pierre Tremblier de Louissague, gendarme de la maison du Roi, et de Marie de Vivie de Baudon. Avec noble François de Vivie, son cousin, il consentit, en 1771, une reconnaissance en faveur du curé de La Sauvetat de Caumont, à raison des prières particulières faites chaque dimanche pour les membres défunts de leur famille, et du droit de sépulture qu'ils possédaient dans l'église paroissiale dudit lieu, en vertu du titre du 1 janvier 1501 *(v. st.)*, dont il a été parlé. Il laissa de sondit mariage :

VI. Noble Jacques DE VIVIE DU VIVIER DE RÉGIE, né en 1758, et inscrit dans les *Tableaux généalogiques*, imprimés en 1784, de M. de Warroquier de Combles. Jacques de Vivie fut breveté par le Roi d'une place de cadet-gentilhomme, et, en 1780, fut nommé sous lieutenant au régiment de la Reine. Devenu ensuite lieutenant, puis qualifié capitaine dans des documents postérieurs, il émigra en Allemagne en 1791, et fit la campagne de l'armée des Princes. Lors du licenciement de cette armée, il passa dans celle de Condé, dont il partagea les dangers et les vicissitudes. Rentré en France en 1803, il fut maire de la ville de La Sauvetat, de 1808 à 1816. Il avait épousé, en Westphalie, durant son émigration, dame Marie-Anne-Christine SCHIFFER. De ce mariage :

1° Joseph-Ernest, dont l'article suit;
2° Jean-Charles de Vivie de Régie, non marié;
3° Joseph-Emmanuel de Vivie de Régie, ancien vicaire-général d'Agen, chanoine honoraire de ce même diocèse, et curé de la ville de Nérac;
4° Jean-Eugène de Vivie de Régie, curé et archiprêtre de la ville et canton de Damazan.

VII. Joseph-Ernest DE VIVIE DE RÉGIE a épousé, en 1833, Jeanne-Louise DE MADAILLAN, fille de Louis, baron de Madaillan, ancien officier au régiment d'Aunis, et de dame Thérèze-Antoinette de Cornier. De ce mariage :

1° Jean-Aurélien de Vivie de Régie, né en 1838;
2° Louis-Joseph de Vivie de Régie, né en 1841;
3° Marie-Ernestine de Vivie de Régie.

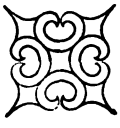

DE CONILHY,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE BEAUVAL, MONTFERRAND, LA MOTHE, LE BÉDAT, BASSENS, CORBIN, etc. ; — *en Bordelois, originaires d'Irlande.*

ARMES : *D'azur, à 3 fers de dards d'argent.*

La noblesse et la filiation de la famille DE CONILHY, ou CONILH, s'établissent par titres, de la manière suivante :

I. Simon CONILH, procureur en la Cour de Parlement de Guienne, reçu bourgeois de Bordeaux le 21 juin 1607, se fixa dans cette ville sous le règne de Henry IV. Il eut pour fils :

II. Mr Me Joseph DE CONILH, mort dans l'exercice de l'office de Trésorier de France à Bordeaux, laissa de son mariage avec Jacquette DE MONTALIER :

1° Martial de Conilh ;
2° Guillaume, qui a continué la descendance ;
3° Jean de Conilh ;
4° Joseph de Conilh.

III. Guillaume DE CONILH, Ier du nom, trésorier de France au bureau des Finances de Guienne, fit enregistrer ses armoiries en l'Armorial Général de France, à Bordeaux, le 29 novembre 1697 : *D'azur, à 3 fers de dards d'argent.* Il eut pour fils:

1° Jean-Antoine-François, dont l'article suit;
2° Guillaume de Conilhy de Beauval, mort à Anvers, major du régiment de Navarre et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, reçu dans cet Ordre le 18 mars 1746.

IV. Messire Jean-Antoine-François DE CONILHY, écuyer, reçu, en 1730, conseiller du Roi en la Grand'Chambre du Parlement de Bordeaux, mourut dans l'exercice de cette charge, le 28 mars 1775, et y eut pour successeur Joseph de Lamourous de Parempuyre, qui fut reçu le 27 septembre suivant. Il laissa de son mariage avec dame Françoise DE BOYREAU :

1° Messire Pierre-Guillaume de Conilhy, né à Bordeaux le 31 janvier 1743, pourvu, le 13 septembre 1769, de l'office de conseiller-lay au Parlement de Bordeaux, en remplacement de Jean-Baptiste-François-Joseph DE LABAT; reçu et installé le 18 décembre

suivant. Il mourut chez M. de Caze, à Libourne, où il avait été exilé avec les autres parlementaires en 1788. Sa veuve, Louise-Antoinette-Delphine DE LA COLONIE, se fit représenter à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux, en 1789, par Étienne-Jean-Baptiste d'Arche de Luxe, son procureur fondé, en son nom et celui de son fils mineur :

Marie-Guillaume-Gabriel-Aymar de Conilh, seigneur de Beauval. Celui-ci, emprisonné pendant la Révolution, n'a pas laissé d'enfants de son mariage avec N... DE CASTELNAU DE LAHET, morte récemment.

2° Guillaume, qui a continué la descendance;

3° Jean-Baptiste-Joseph de Conilhy de Corbin, né à Bordeaux le 14 mars 1746, mort à l'âge de 17 ans;

4° Jean-Antoine-Sévère de Conilhy de La Mothe, né à Bordeaux le 9 août 1747, mort dans sa jeunesse à Sainte-Foy, où il faisait ses études;

5° Marie-Catherine-Anne-Joséphine de Conilhy, née à Bordeaux le 9 janvier 1745, mariée à messire Jean de Baritault, seigneur de Soulignac, conseiller au Parlement de Bordeaux, lequel périt victime de la Révolution en 1794.

V. Messire Guillaume, chevalier DE CONILHY DE BEAUVAL, IIe du nom, écuyer, seigneur de La Mothe et du Bédat, se fit représenter à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux, en 1789, par Pierre-François du Val, chevalier, son procureur fondé, et fut emprisonné pendant la Terreur. Il a laissé de son mariage, contracté devant Cheyron et Barbaret, notaires à Bordeaux, le 17 avril 1776, avec mademoiselle Adelaïde DU JARRY DE LA CHAUVETIÈRE, d'une famille originaire du Poitou, et fixée à Bordeaux, fille de messire Étienne du Jarry de La Chauvetière, écuyer, ancien officier au régiment de Dauphiné, et de dame Catherine de Valmont :

1° Jean-Joseph-Étienne-Marie de Conilhy, décédé sans alliance en 1826;

2° Louis-Siméon, dont l'article suit;

3° Charles-Louis de Conilhy, mort sans alliance en 1834;

4° Françoise-Stéphanette de Conilhy, morte à Bassens en 1852;

5° Guilhemette de Conilhy, morte en bas âge en 1793;

6° Anne-Joséphine de Conilhy.

VI. Noble Louis-Siméon DE CONILHY DE BEAUVAL, seul représentant de sa famille, né à Bordeaux, le 8 octobre 1786, a épousé madame Françoise-Suzanne SABES, nièce du général de ce nom, et n'a pas d'enfants.

DE PINS ET DE PIIS [1],

BARONS DE PINOS; — VICOMTES D'EVOLI; — MARQUIS DE GIRONESLA, DE BARBARA, etc., etc.; — *en Catalogne.* — SEIGNEURS DE PINS, DE MONTBRUN, DU BOURG-DE-GAURE, DE CÉZAN, AULAGNÈRES, LAVARDENS, DE LA BASTIDE, ROQUEFORT, CAUCALIÈRES, MONTSÉGOU; — SIRES DE TAILLEBOURG; — SEIGNEURS DE MONHURT, MONCRABEAU, MONTCASSIN, BIRAC, VERTEUIL, CALIGNAC, DE CURTON, PORTAL, BISQUEYTAN, DE PUYBARBAN, BASSANE, AMBRUS, CAMBES, SAVIGNAC, FOURENS et MONTBADON, VARENNES et VILLEFRANCHE, etc., etc.; — BARONS, VICOMTES, COMTES et MARQUIS DE PINS, DE MONTBRUN, DE BIRAN, etc., etc.; — *en France: Comminges, Languedoc, Guienne et Picardie.*

ARMES — en France, — (suivant les provinces et branches diverses). — *De gueules* ou *d'azur, à trois pommes de pin d'or.* — La maison DE PINOS, en Espagne, a porté : tantôt *d'azur, à six pommes de pin d'or,* tantôt *d'or, à trois pommes de pin de sinople, ombrées du fond, à la bordure de gueules,* d'après un manuscrit catalan qui se voit à la bibliothèque de la ville, à Toulouse. — La maison DE THANN-WALDBOURG, en Souabe, porte : *d'azur, à trois pommes de pin d'or,* qui est : DE THANN — (le mot *thann* veut dire *pin* ou *sapin*). — Couronne ducale, parfois sommée d'une aigle aux ailes éployées. Supports ou tenants, suivant les branches : deux lions, deux aigles, *ou* deux Maures. Légende : L'UN DES NEUF BARONS DE CATALOGNE. Cri de guerre : **Du plus hault les pins!**

La maison de Pins, établie en France dès la fin du XIe siècle, est issue de la maison de Pinos, en Espagne, et, par celle-ci, de l'antique souche des comtes de Thann, comtes du Saint-Empire, depuis princes de Thann-Waldbourg. Cette communauté d'origine a été, à diverses reprises, authentiquement reconnue par les maisons de Waldbourg et de Pinos; on la trouve mentionnée, avec tous les faits qui s'y rattachent, chez un grand nombre d'historiens français, allemands ou espagnols. Ne pouvant les passer tous en revue, nous nous bornerons à analyser ici un extrait de l'ouvrage récent de M. Amédée Boudin sur le Musée des Croisades. Dans un petit nombre de pages, ce généalogiste a résumé ce qui a été écrit de plus important sur les origines de la maison de Pins :

Les origines de la maison DE PINS, ou DE PIIS, vont se confondre, dès les commencements de la monarchie française, avec celles des plus illustres et des plus antiques races.

[1] L'identité de ces noms est expliquée dans la suite de cette Notice.

Æga, issu du sang royal, fils du patrice Richomer et de Sainte-Gertrude, fille du bienheureux Pépin de Landen, premier duc de Brabant et maire du palais d'Austrasie, (laquelle, après son veuvage, devint abbesse d'Harmay), fut régent du royaume des Francks pendant le minorité de Clovis II, et maire du palais de Neustrie, sous le règne du même prince (David BLONDEL, *généalogiste du XVIIe siècle;* Denis GODEFROY, *historiographe ordinaire du Roi, du même temps;* BALEICOURT, *Traité historique sur l'origine et la généalogie de la maison de Lorraine; Berlin, 1711*). Æga mourut en 640, selon D. Plancher (ou 641, selon D. Bouquet), à Clichy-la-Garenne. Sa dépouille mortelle fut portée plus tard à l'abbaye de Nivelle, où elle reposait au milieu du chœur; cette abbaye avait été fondée, en 645, par Gertrude, sa veuve, qui est honorée comme sainte, le 6 de décembre. Æga fut la tige commune de la maison DE LORRAINE (actuellement impériale d'Autriche); de la maison des Princes-Souverains DE THANN-WALDBOURG, — et par celle-ci de la maison de MONCADE, dont les membres étaient sénéchaux héréditaires de Catalogne, Grands maîtres des royaumes d'Aragon et de Valence; et de la maison DE PINOS, dont les ancêtres possédaient le titre de *l'un des neuf barons de Catalogne,* et investie, comme les huit autres barons, de la qualité de *Princes,* par Charlemagne : *Quos etiam viros* PRINCIPES *appellari jussit (De Rebus hispanicis,* Lucii MARINÆI siculi, *lib. IX, fol. 371).* C'est de la maison DE PINOS qu'est descendue la maison DE PINS, en France.

« Odon et Roger DE PINS, — dit M. Denis DE THÉSAN, dans ses *Salles des Croisades à Versailles* (1), — grands maîtres de Saint-Jean de Jérusalem, sortaient de Gausserand *de Thann,* ou *de Pinos,* l'un des neuf princes qui, vers 714, entrèrent en Espagne pour combattre les Maures, et commencèrent contre les barbares la guerre sainte qui devait anéantir leur puissance dans la Péninsule. Celui-ci avait pour frère Guillaume-Raymond *Dapifer,* auteur de la maison de Moncade, de laquelle descendait, par une longue suite de générations, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, — mère de Henry IV. Il faudrait dépasser les bornes de notre article, si nous voulions énumérer toutes les illustrations de ce vieil ESTOC en grands hommes et en grandes alliances. Ajoutons seulement que monseigneur le comte Gaston de Pins, archevêque de Lyon, et pair de France, il y a peu d'années, était de cette maison, qui a encore à Toulouse et dans le Gers d'honorables représentants. »

Loin de contester la communauté d'origine dont nous avons parlé plus haut, les princes de Waldbourg, sénéchaux et Grands maîtres héréditaires de l'empire d'Allemagne, à l'exemple des chroniqueurs et des historiens allemands et espagnols, l'ont reconnue et admise plusieurs fois par actes diplomatiques.

Erchinoald, ou Archambaud, fils aîné d'Æga, fut aussi maire du palais des trois royaumes de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne : *Toti Franciæ, sub nomine Ma-*

(1) Paris, chez Gerdès; extrait de l'*Artiste,* revue de Paris, des 20, 27 septembre et 4 octobre 1846.

joris Domus aliquamdiu imperitavit, quod ante eum acciderat nemini (FRÉDÉGAIRE, *cap. LXXXIII, cité dans les Monuments de la Monarchie Françoise de* D. MABILLON, *t. I, p. 166*). Erchinoald, revêtu de la dignité de patrice, d'après le même D. Mabillon, était parent par sa mère du roi Dagobert. Il mourut après l'an 666, selon Le Féron, fort regretté des grands et du peuple, qu'il avait gouvernés avec justice, ayant été, comme son père, régent du Royaume, conjointement avec la reine Sainte-Batilde. « Son ombre seule suffisait pour retenir le peuple en devoir et faire trembler toute la noblesse de France, a dit Ant. Du Verdier, sieur de Vauprivas, gentilhomme forésien et ordinaire de la maison du Roi, en sa *Prosopographie (pag. 1472 et 1477).* » Denis Godefroy, dans son *Histoire des Connestables,* dit qu'Erchinoald, ou Archambaud, fut Grand maître de la chevalerie de France, et il lui donne pour armes *un écu d'azur, à 3 pommes de pin d'or. (Impr. Royale, in-folio, p. 10; 1658)* — (1).

« Du reste, — ajoute M. Amédée Boudin, — il serait trop long de mentionner toute la descendance d'Æga. On sait qu'elle a brillé du plus vif éclat par l'importance de ses titres, dignités, possessions et alliances, qui l'ont fait entrer dans presque toutes les familles royales et princières de l'Europe. Il suffira de résumer les témoignages historiques, et notamment la relation de Mathieu de Pappenheim, chanoine d'Augsbourg, maréchal héréditaire du Saint-Empire-Romain, auteur de la *Chronique de la famille* TRUCHSESSEN DE WALDBOURG, publiée à Kempsen en 1777.

» Guillaume-Raymond *Dapifer,* ou *Truchsessen,* et Gausserand *Pinos,* dit aussi *de Thann,* son frère, faisaient partie des neuf chevaliers germains qui reçurent la désignation collective des *neuf barons de Catalogne.* Ces guerroyeurs, issus des premières familles germaniques, se portèrent, — comme plus tard, au temps des Croisades, — vers 714, sur cette terre d'Espagne que souillait et ensanglantait l'occupation des Sarrazins. Ils ouvrirent contre les Maures cette guerre d'extermination qui devait se couronner par la prise de Grenade.

» Les noms de ces neuf *Cid* sont relevés par le chanoine Taraffa, dans ses *Annales des Événements mémorables de l'Espagne.*

Ce sont : Dapifer *Moncada,* Galceran *Pinos,* Guillaume *Cervera,* Guillaume-Ramon

(1) Erchinoald avait pour frère puîné Saint-Adobalde, duc de Douay, seigneur de Marchiennes, qui fut assassiné par les frères de sa femme, Sainte-Richtrude, fille d'Ernold, comte de Gothie, que divers auteurs disent originaire d'Aquitaine, également riche et noble. Le ciel versa ses plus amples bénédictions sur cette union Il en naquit quatre enfants, que l'Église a mis tous au nombre des saints, aussi bien que le père et la mère. Voici leurs noms :

1° Mauronte, duc de Douay. Il fut baptisé par Saint-Riquier, exerça à la Cour du roi Clovis II de grandes charges, entre autres celles de son conseiller et de grand forestier *(saltuarius).* Au moment de s'engager dans les liens du mariage, par le conseil de Saint-Amand, évêque de Maëstricht, qui, miraculeusement, avait distingué sa vocation, il quitta le monde pour embrasser la règle de Saint-Benoît. Il fit construire une église et un monastère dans sa terre de Bruel, et en devint abbé. On a conservé à Douay un culte particulier pour sa mémoire ; il est le patron de cette église, et sa fête s'y célèbre le 5 mai ;

2° Saint-Jonas, premier abbé de Marchiennes, en 643. Sa fête, le 1er août ;

3° Sainte-Clothsinde, le 30 juin ;

4° Sainte-Aldesinde, le 24 décembre.

(Voir l'*Histoire de l'Église gallicane,* du P. LONGUEVAL, liv. IX ; — *Lillia, seu flores galliæ sanctæ,* du P. J. BINALD, Jésuite, p. 353. — Dijon, Paillot, 1643.

Cervellus, Hugues *Mataplana,* Pierre *Alemanus,* Ramon *Anglesola,* Gisbert *Ribelles* et Bérenger-Roger *Cerillus.*

» Quand ils eurent chassé les Barbares infidèles de la province de Tarragone, Charlemagne distribua le pays conquis entre eux. La baronnie de *Pinos,* mot qui correspond littéralement à celui de *Thann,* se forma des terres remises à Gausserand II, fils de Gausserand Ier, qui avait bâti la ville de Baga, au pied des Pyrénées. Ses descendants la possédèrent en toute souveraineté et sans obligation à redevance.

» Les neuf barons avaient définitivement conquis la province de Tarragone par la bataille d'Urgel (768). Charlemagne, jaloux de transmettre à la postérité leurs prouesses, obtint du Saint-Siége que *neuf églises-cathédrales* fussent consacrées dans la province de Tarragone. Lui-même, il établit et détermina les rangs, dignités, honneurs et droits accordés aux neuf barons : *Quibus peractis rebus, imperator Carolus, quemadmodum suprà demonstravimus, Mauris à Navarrâ et Arragoniâ ferè totâ depulsis, in Galliam reversus, in humanis esse desiit. Qui tamen, priusquam discessisset à vitâ, Ludovico filio qui ei successurus erat in regnis, testamento verbo que præcepit, ut, quoad fieri posset, Christianæ religionis fidei non deesset, et omnia quæ statuerat de novem virorum dominiis, et reliquis dignitatibus in provinciâ Terraconensi captis conficeret, et in perpetuum confirmaret. Quam rem Ludovicus, Galliæ rex, patre mortuo, voluntati patris filius obsequens, et Christianæ religionis admodum studiosus, et libenter suscepit et pleniùs adimplevit.....* » *(De rebus hispanicis* Lucii Marinæi siculi, *lib. IX, p. 361.)*

» Les chroniques ultérieures rapportent incessamment les noms laissés par les neuf barons de Catalogne; car leurs descendants continuèrent à les illustrer. Ces neuf barons avaient rang de comtes en Espagne. Cette égalité leur fut reconnue en 1040, à Barcelonne, dans une Cortez. Ils avaient pris, à leur entrée en Espagne, des armoiries communes. Le blason primitif était une *croix,* dont les quatre branches portaient en devise ces quatre initiales : S. P. Q. R., signifiant : *Sacrum populum quis redimet? Sapientia patris quæ redemit.*

» Les armoiries particulières des barons de Pinos représentaient *trois pommes de pin* pour l'origine qu'ils tiraient de la maison de Thann-Waldbourg. Leur devise, devenue populaire en Catalogne et en Aragon, était : Despues Dios, la casa de Pinos. »

L'explication de cette devise serait : *Après Dieu, c'est la maison de Pins (qui a sauvé la Catalogne).* Cette acclamation du peuple espagnol, délivré du joug des infidèles, souvenir très-honorable pour la maison de Pinos, aurait été adoptée par elle en devise armoriale. M. de Courcelles a traduit cette devise par : *Dieu et de Pins.*

« Il existe, continue M. Amédée Boudin, de nombreuses preuves historiques pour prouver irrévocablement la transmission non interrompue des apanages et priviléges et la filiation directe de la maison de Pinos jusqu'à Gausserand de Pinos, ou de Pins, *des neuf barons de Catalogne.*

» Celui-ci, habitué en France dès 1185, y devint la souche de la branche des *sei-*

gneurs de Pins, en Comminges. Chérin fils, généalogiste des Ordres du Roi, établit en 1788, pour les honneurs de la Cour, la filiation de la maison de Pins, sur les preuves que lui firent M. le marquis de Pins, seigneur d'Aulagnères, et M. le vicomte de Pins, seigneur de Montségou; celui-ci eut seul l'honneur de monter dans les carosses du Roi et de suivre Sa Majesté à la chasse, parce que l'approche de la réunion des États Généraux empêcha le marquis de Pins de venir à Paris pour profiter du même honneur qui lui était dû.

» La branche aînée a continué de fleurir en Espagne : un diplôme de reconnaissance fut délivré par le chef de la maison de Waldbourg à don Gaspard-Galceran Pinos de Guera et d'Aragon, comte de Guimera et de Luna, majordome de la reine d'Espagne, qui vivait en 1621. La branche française a également reçu, dans ces derniers temps, des princes de Waldbourg, un semblable diplôme, qui confirme tous les faits avancés au sujet de la communauté d'origine des maisons de Waldbourg, de Moncade et de Pins. — 21 novembre 1823. —

» On remarque, parmi les descendants de Gausserand de Pins, susnommé :

» Gausserand de Pins, son fils, chevalier banneret, qui accompagna, en 1247, le roi Saint-Louis à la Terre Sainte. » — Une note manuscrite de la Bibliothèque Impériale, qui est du commencement du XVIIe siècle, fait connaître qu'un Rodulphe de Pins, chevalier du roi Louis (IX), fut fait évêque d'Évreux en 1247 *(Chronique normande de l'abbaye de Saint-Victor).* La *Gallia Christiana* ne mentionne pas ce prélat, probablement parce qu'il ne fut jamais consacré.

Un frère de Gausserand DE PINS, Odon de Pins, fut élu, en 1297, Grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Gérard DE PINS, lieutenant général de la Grande Maîtrise de Saint-Jean de Jérusalem, en 1318, défit victorieusement, dans un combat naval, en 1321, la flotte d'Orcan, fils du sultan Othman, et s'empara aussitôt après de l'île d'Episcopia.

« J. Raynal, dans son *Histoire de Toulouse (page 337),* dit que : « malgré sa haute noblesse, la maison de Pins n'a pas dédaigné d'entrer dans le capitoulat, en 1362, 1373, 1383, 1411 et 1419. » Elle y figura honorablement encore en 1546, où Jean de Pins, seigneur de Montbrun, qui avait été précédemment deux fois syndic de la noblesse du Fézensaguet, sacrifia sa vie au service des pauvres, décimés par une maladie épidémique (LA FAILLE). En effet, cette charge municipale avait été recherchée dans le moyen âge par les premières maisons, même souveraines, du Midi et d'Espagne. »

Jean de Pins, seigneur du Bourg, du Lac, etc., se distingua dans les guerres d'Italie et dans celles de Guienne, sous le maréchal de Montluc, qui en parle dans ses *Commentaires.* Il se fit aussi remarquer au siége de Poitiers en 1569 (*Histoire du régiment de Piémont, par* M. DE ROUSSEL). Il obtint une compagnie de gendarmes, fut gentilhomme de la chambre du Roi, conseiller et maître d'hôtel de Marguerite, reine de Navarre.

« On remarque, au Musée d'Artillerie de Paris, un des deux canons, en forme de couleuvrine et en bronze, que le roi Charles VIII donna à Barthélemy de Pins, chevalier, seigneur dudit lieu, etc., conseiller et chambellan du Roi, et capitaine des bandes de son artillerie en 1490. Cette pièce curieuse porte le numéro 2868 du Catalogue, qui ajoute que la pareille est conservée au château d'Aulagnères (Gers). Elle se trouve présentement à Montbrun. Toutes les deux portent les armes de Pins, sculptées en relief, avec une inscription gravée en creux et en caractères ronds gothiques, indiquant ce don royal et honorable. »

Comme illustrations, les différentes branches de la maison de Pins ont produit : deux Grands maîtres et un lieutenant général du magistère de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem; des chevaliers bannerets et croisés; deux évêques de Bazas, dans le XIIIe siècle; un évêque de Rieux, conseiller-clerc au Parlement de Toulouse, lequel fut sénateur de Milan, sous l'occupation française, et ambassadeur du roi François Ier à Venise et à Rome; un grand nombre de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, parmi lesquels deux ont été commandeurs de l'Ordre; un chevalier de la milice du Temple, commandeur de Montsaunès; un archevêque d'Amasie, administrateur de l'archidiocèse de Lyon, pair de France sous la Restauration, mort chanoine de Saint-Denis; des abbés et abbesses; des prieurs et prieures de monastères; deux chevaliers de l'Ordre du Roi; des gentilshommes de la Chambre; des gouverneurs de villes; des commandants ou capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes; des commissaires d'artillerie; des colonels et lieutenants colonels; plusieurs chevaliers de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis; des magistrats distingués du Parlement de Toulouse, dont un devint premier avocat général; des conseillers au Parlement de Bordeaux; un vice-sénéchal de l'Agenois; trois lieutenants généraux du sénéchal de Toulouse; un grand sénéchal du Bazadois; deux députés de la Noblesse aux États-Généraux, en 1588 et 1789; un sergent général, puis maréchal de bataille, et ensuite maréchal des camps et armées du Roi, par brevet du 12 octobre 1654, en la personne de Roger de Pins, sieur de Longuebrune, en Comminges, lequel s'établit en Picardie, où il fut seigneur du Plessier-sous-Roquencourt : il siégea aux États d'Artois en 1664.

La maison DE PINS se divise en deux branches principales, établies au commencement et vers la fin du XIIe siècle, l'une en Guienne, l'autre en Comminges et Languedoc. Cette dernière s'est subdivisée elle-même en plusieurs rameaux : ceux des seigneurs de Pins proprement dits, des seigneurs de Montbrun, du Bourg, de Cézan, d'Aulagnières, de Caucalières et de Montségou. Ces trois derniers existent encore, et celui d'Aulagnères a, par héritage et substitution, relevé le nom des seigneurs de Pins et de Montbrun.

La branche de Guienne s'est également divisée en plusieurs rameaux : ceux des seigneurs de Taillebourg, des seigneurs de Curton et Portal, de Bisqueytan, de Puybarban et Bassane, d'Ambrus, de Varennes et Villefranche. Les seuls rameaux de Puybarban et Villefranche existent encore.

M. de Courcelles, dans son *Histoire des Pairs de France, etc.*, a publié la généalogie de la branche languedocienne de la maison de Pins. Dans cette généalogie, les rameaux Caucalières et Montségou sont rapportés avec tous les développements nécessaires; le rameau de Pins-Montbrun-Aulagnères est rappelé comme branche aînée; mais, faute de documents fournis à cette époque par ce rameau, sa filiation est indiquée d'une manière succincte et incomplète. Arrivé à la branche de Guienne, M. de Courcelles a établi la filiation d'un de ses rameaux éteint au XIVe siècle, et, pour les autres rameaux, il s'est borné à mentionner leur existence, rattachant entre autres, par erreur, le rameau de Puybarban à la branche de Montbrun. Cette supposition inexacte s'explique, du reste, facilement, puisqu'à cette époque les représentants de cette branche ne lui communiquèrent pas les documents en leur possession.

Ce sont ces quelques indications incomplètes, ou inexactes, que nous venons compléter ou rectifier aujourd'hui, en établissant d'une manière claire, positive, l'origine des deux branches, de leurs différents rameaux, et l'état actuel de chacun des rameaux encore existants.

Suivant les époques et les idiomes divers, le nom de cette famille s'est écrit : DE PINS, ou DES PINS, DE PYNS et DE PIN, en français; — DE PIIS, DE PIS et DE PYS, en gascon et langue romane; — DE PINIS, DE PINU, et le plus souvent DE PINIBUS, en latin. — Nous n'en citerons qu'un exemple : Dans le testament de Barthélemy de Pins-Taillebourg, du 9 juillet 1294, le testateur est nommé sous ces trois noms; dans l'entête du testament, qui est en latin, *Bartholomeus de Pinibus;* dans le corps du testament, qui est en gascon, *Bertomeus de Pis;* et dans la traduction française, qui suit, *Barthélemy de Pins (Recueil de* DOAT, *tom. XLI, fol. 185)*. Ces variations ont été communes aux branches de Languedoc et de Guienne. La branche établie en Comminges paraît être celle qui a le moins subi ces variations; elle a presque toujours exclusivement conservé l'orthographe *de Pins*. La branche de Guienne, après avoir vu pendant plus de quatre siècles son nom écrit dans les actes alternativement *de Pinibus, de Pins* et *de Piis,* a, dans ces derniers temps, conservé la corruption gasconne du nom; elle est plus connue aujourd'hui sous le nom DE PIIS. — Le contraire a eu lieu pour la branche de Languedoc. Depuis Gérard de Pins (quelquefois nommé *de Pinibus* et quelquefois *de Pis*), qui épousa en 1568 Messende de Rabastens, dame de Caucalières, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, les membres de cette branche ont, dans les contrats de mariage, testaments, etc., presque constamment porté le nom DE PIIS, ou PIS. Le 11 octobre 1668, Marc *ou* Marquis de Piis, chevalier, baron de Roquefort, seigneur de La Bastide, de Caucalières, etc., etc., fut, ainsi que ses frères, maintenu dans leur ancienne extraction de chevalerie sous le nom DE PIIS, par jugement de M. de Bezons, intendant et commissaire départi en Languedoc. Il est rappelé par le Père Anselme toujours sous le nom DE PIIS, comme époux de Marguerite de Lévis-Léran (P. ANSELME, *Hist. des Gr. Offic. de la Couronne, etc., t. II et IV, p. 369 et 23*). Ce Marc *ou* Marquis de Piis était bisaïeul du comte Gaston de Pins, archevêque

d'Amasie, etc., sous la Restauration. C'est à partir du XVIIIe siècle que la branche de Languedoc a abandonné les diverses corruptions du nom pour en reprendre la véritable orthographe, qui est DE PINS, la seule qui ait une signification concordant avec les armes et l'ancienne origine de la famille.

(*Voir* aux Archives de la Bibliothèque Impériale, section des Manuscrits, fonds de D'HOZIER, les preuves faites avant 1789, devant le Juge d'Armes de France, par la maison de Piis de Roquefort de La Bastide de Caucalières du Bousquet. — *Voir* le *Dictionnaire véridique des Origines des Maisons nobles, etc., etc.*, de M. LAINÉ, article de la maison de Piis, seigneurs de Caucalières, en Languedoc. — *Voir* Dom VAISSÈTE, *idem.*)

BRANCHE DE COMMINGES ET LANGUEDOC.

Gausserand DE PINS fut le premier de cette branche qui s'établit en Languedoc (DE COURCELLES). Il souscrivit avec l'archevêque de Tarragone, au mois de février 1185, le traité conclu entre Alphonse II, roi d'Aragon, et Raymond, comte de Toulouse. Gausserand de Pins accompagna dans toutes ses expéditions militaires (avec Gaston de Moncade, vicomte de Béarn, et plusieurs autres seigneurs catalans et aragonais) Pierre II, roi d'Aragon, qui périt, le 17 septembre 1213, à la bataille de Muret, en secourant le comte de Toulouse contre Simon de Montfort. (*Histoire générale du Languedoc, par* D. VAISSÈTE, *t. III, p. 434.* — DE COURCELLES.)

C'est de l'arrière-petit-fils de Gausserand, — Odon II de Pins, — que descendent les divers rameaux de Comminges et Languedoc. Trois de ces rameaux existent encore aujourd'hui. Odon II de Pins eut, entre autres enfants :

1° Raymond, auteur de la branche des seigneurs de Pins, proprement dits, branche aînée;
2° Gérard de Pins, auteur de la branche des barons de Caucalières.

BRANCHE DE PINS, SEIGNEURS DE PINS.

De cette branche est sorti le rameau de Montbrun, puis celui du Bourg de Gaure, dont sont provenus ceux des seigneurs de Cézan et d'Aulagnères, en Armagnac, tous éteints aujourd'hui, à l'exception du dernier, qui a relevé les noms et titres des seigneurs de Pins et de Montbrun. La branche aînée s'éteignit, en 1758, par la mort, sans enfants, de François, marquis de Pins, seigneur de Justaret, etc., chevalier de Saint-Louis, mari d'Ursule de Comminges. Il testa en faveur de son frère cadet, chevalier de Malte, non profès, et lui substitua François de Pins, son cousin et filleul, fils du seigneur d'Aulagnères, dont le petit-fils, François-Odon-Amand-Désiré, succéda aussi,

en 1815, au marquis de Pins-Montbrun. Le marquis de Pins, seigneur d'Aulagnères, fit, en 1788, ses preuves de Cour devant Chérin fils, généalogiste des Ordres du Roi. Voici l'état actuel de cette branche :

François-Odon-Amand-Désiré DE PINS, chevalier, marquis de Pins et de Montbrun, chef des noms et armes, fils de François-Jean, marquis de Pins, et d'Irène de Mengaud de Lahage, né en 1805, mariée, en 1836, à Clémentine-Chantal-Marie-Yolande DE BASSOMPIERRE, fille du dernier marquis de ce nom et de mademoiselle de Villeneuve de Vence. De ce mariage :

1° Gaston de Pins, né le 21 janvier 1839;
2° Charles-François de Pins, né en 1848;
3° Marie-Chantal de Pins, mariée à Edmond Camus, comte de La Guibourgère;
4° Julie-Thérèze de Pins;
5° Marie-Yolande de Pins.

Frère et Sœur.

Paulin-Jean-Rodolphe, vicomte DE PINS, né en 1807, marié, en 1831, à Henriette DE FRÉTARD D'ÉCOYEUX, fille de N..., marquis d'Écoyeux, et de N... de Marbotin-Conteneuil, décédée en 1848. De ce mariage :

1° Roger de Pins;
2° Raoul de Pins;
3° Marie de Pins, mariée à Scipion du Pleix, vicomte de Cadignan.

Antoinette-Philippine-Talasie DE PINS, mariée à Louis-Joseph-Élisabeth-Marie Saint-Ange de Sauzet, dont deux enfants.

BRANCHE DE PINS, SEIGNEURS DE CAUCALIÈRES.

Cette branche est entrée en possession de la baronnie de Caucalières, par suite du mariage de Gérard de Pins, le 2 juillet 1368, avec Messende DE RABASTENS. Elle est représentée aujourd'hui par deux rameaux : 1° celui de Caucalières; 2° celui de Montségou.

Rameau de Caucalières.

Antoine, *dit* Antonin, comte DE PINS, né en 1815, marié, en 1831, à Céline ROQUES, dont :

1° Raymond de Pins;
2° Blanche de Pins.

Rameau de Montségou.

Ce rameau s'est détaché du précédent en 1690. Il avait pour chef, en 1788, Antoine-Paul-Joseph, vicomte DE PINS, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, plus tard colonel et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fit ses preuves de Cour devant Chérin, eut l'honneur de monter dans les carrosses du Roi, et de suivre Sa Majesté à la chasse, le 18 octobre 1788 et le 24 janvier 1789. Le vicomte de Pins avait pour frère Jean-Paul-Gaston de Pins, évêque de Béziers et de Limoges, puis archevêque d'Amasie en 1824, administrateur de l'archevêché de Lyon, grand'croix de l'Ordre de Saint-Michel de Bavière, pair de France sous le titre de comte de Pins, le 5 novembre 1827, décédé chanoine de Saint-Denis, le 30 novembre 1850. Le vicomte de Pins avait épousé, le 30 mai 1785, Marie-Thérèze-Jeanne-Josèphe DE VOISINS D'ALZAU, fille de Marie-Pierre-Joseph de Voisins, marquis d'Alzau, et de Marthe-Jeanne de Bruyères-Chalabre-Le-Chatel de Joyeuse. De ce mariage sont issus :

Paul-Louis-Gérard, comte DE PINS, né le 8 novembre 1796, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, marié, le 28 avril 1824, à Mathilde-Élisabeth-Joséphine DE RIQUET DE CARAMAN, fille de Maurice-Gabriel-Joseph de Riquet, comte de Caraman, maréchal des camps et armées du Roi, pair de France, et d'Antoinette-Élisabeth-Rose-Joséphine d'Hugues de La Garde. De ce mariage :

1° Henri de Pins, né le 23 mai 1832;
2° Gérard de Pins, né le 11 janvier 1839;
3° Marie de Pins, mariée au marquis de Boisséson;
4° Thérèze de Pins, mariée au vicomte de Lordat;
5° Jeanne de Pins.

Frère et Sœurs.

Paul-Henry-Emmanuel-Odon DE PINS, né le 28 février 1808, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte [1].

Marie-Candide DE PINS, veuve du chevalier Cousin de La Vallière.

Marie-Pauline DE PINS, mariée au marquis d'Auxilhon.

[1] Le pape Léon XII, en adressant la croix de cet Ordre au comte Odon de Pins, par un bref daté de Rome, le 20 [illegible] 1827, reconnaît que ceux de cette maison se sont illustrés aussi bien dans la paix que dans la guerre. Le même bref [illegible] pelle que Guillaume-Raymond de Pins-Taillebourg fit don à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem de ses principales po[illegible] sions, le 6, à l'issue d'août 1297. C'est la même année qu'Odon de Pins fut nommé Grand maître de l'Ordre.

es branches de Montbrun, d'Aulagnères, de Caucalières et de Montségou portent *rueules à 3 pommes de pin d'or.*

BRANCHE DE GUIENNE.

AGENOIS, CONDOMOIS, BAZADOIS ET PROVINCE DE BORDEAUX.

'n voit par les anciennes chartes que la migration de cette branche de Catalogne 'rance a dû être antérieure à la migration de la branche languedocienne; elle a dû ir lieu vers la fin du XIe ou dans les premières années du XIIe siècle. On remarque, erve M. de Courcelles, que ses premières possessions connues étaient dans le inage de Muret. Elles pouvaient confiner aux terres où vint plus tard s'établir la ıche languedocienne, à laquelle elles échurent par un partage fait avec le comte Comminges, en 1294. Cette branche y construisit un manoir, autour duquel se oa un village qui prit son nom. Il est présumable que les liens du sang avaient ısionné le rapprochement de ces deux branches, dit DE COURCELLES.

uillaume-Odon DE PINS, que M. de Courcelles regarde comme le premier auteur ıu de cette branche, vivait au commencement du XIIe siècle. Il est nommé ; un acte du mois d'avril après Pâques de l'an 1132, par lequel Godefroy, ou ffroi, seigneur de Muret, donna à Jourdain de L'Isle, époux d'Alvès de Muret, sa , le château et les tours de Muret, le priant d'en confier les clés (c'est-à-dire la le) à Guillaume-Odon de Pins *(Bureau des Finances de Montauban, somme de e, fol. 282)*. — C'est de son petit-fils, Guillaume-Raymond de Pins, marié vers) à N... DE BOUGLON, que sont sorties les diverses branches de la maison de Pins lies en Guienne (DE COURCELLES). Guillaume-Raymond eut, entre autres enfants :

1° Guillaume-Raymond, qui continua la branche aînée connue sous le nom de Pins-Taillebourg. Plusieurs de ses membres figurèrent souvent parmi les hauts barons de la province, pendant les XIIIe et XIVe siècles, et prirent une part active aux événements de cette époque [1]. Cette branche s'allia aux maisons d'Albret, de Comminges, de Gontaut-Biron, d'Espagne, de Caumont, de Talleyrand-Périgord, et s'éteignit à la fin du XIVe siècle, en la personne de Barthélemy de Pins (Piis), seigneur de Taillebourg, Monhurt, Moncrabeau, etc., etc., marié à Talésie D'ALBRET. Après la mort de Barthélemy de Pins, les grandes possessions de cette branche, en Agenois et Condomois, passèrent dans la maison d'Albret ;

On voit dans l'*Histoire d'Auch*, de M. P. LAFFORGUE, t. I, p. 56, que Guillaume-Raymond de Pins-Taillebourg andait, en 1247, l'armée levée par Arnaud-Odon, vicomte de Lamagne, son neveu, contre le vicomte de Fezensa et la veuve du comte d'Astazac, qui se disputaient la succession de Bernard V, comte d'Armagnac.
baron de Pins était malade quand le commandement de cette expédition lui fut confié; il s'empara néanmoins de la l'Auch, où il entra en conquérant, et mourut peu de jours après ce triomphe.

2° Curton de Pins, auteur des branches de Curton et de Portal. Après quelques générations, elles s'éteignirent, et la dernière se fondit dans la branche de Pins-Bisqueytan;

3° Déodat, qui fut auteur de la branche de Puybarban-Bassane, encore existante, et de laquelle sont sorties : 1° la branche des seigneurs de Cambes et Bisqueytan, éteinte après une durée de deux siècles; 2° la branche des seigneurs d'Ambrus, qui n'a fourni que peu de générations; 3° la branche des seigneurs de Varennes, qui s'est éteinte à la fin du XVIIIe siècle, en la personne de Pierre-Joseph, baron de Piis (Pins), d'abord capitaine de mousquetaires dans la compagnie du marquis de Jumilhac, puis lieutenant colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, commandant au Cap (île Saint-Domingue). Il ne laissa qu'un fils naturel, Pierre-Antoine-Auguste de Piis, auteur de poésies légères et l'un des fondateurs du Vaudeville. Il fut successivement secrétaire du comte d'Artois et secrétaire général de la Préfecture de Police sous l'Empire et la Restauration. Il était membre de diverses Académies et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il est mort à Paris, le 22 mai 1832; 4° La branche des seigneurs de Villefranche, encore existante.

BRANCHE DE PUYBARBAN ET BASSANE.

Déodat DE PINS eut, entre autres enfants :

Guillaume DE PINS, qui, par acte du 6 février 1254, acheta la terre de Bassane-Puybarban, en Bazadois. Dans l'acte, il est nommé Wilhem de Pins (*Wilhem*, traduction anglaise du nom de Guillaume). Ces terres étaient encore dans la famille en 1828.

Depuis le XIIe siècle, le nom de Pins, ou Piis, se retrouve à chaque instant dans les Chroniques de Bazas et de La Réole. — On remarque, entre autres :

Guillaume-Raymond DE PINS, bienfaiteur de l'abbaye de Fontguillem, près Bazas, en 1167.

Arnaud et Guillaume DE PINS *(Pinibus)*; qui furent évêques de Bazas en 1220 et 1266.

Déodat DE PINS, maire de la même ville en 1258.

Guillaume et Déodat DE PINS, qui furent cautions du roi d'Angleterre envers le roi d'Aragon, le 4, à l'issue d'octobre 1288 (RYMER, *tom. II, p. 376 et 1379*).

Raymond DE PINS, auquel le roi d'Angleterre écrivit à La Réole, où ce seigneur habitait, le 12 juillet 1294, ainsi qu'à ses principaux vassaux, pour les engager à concourir au recouvrement de la Gascogne *(Rôles Gascons, Manuscrits de* M. DE BRÉQUIGNY, *p. 648)*.

Jean DE PINS, archidiacre de Bazas, nommé dans les lettres du roi d'Angleterre des mars 1327 et 6 janvier 1330 (RYMER, *tom. IV, p. 409*).

Pierre DE PINS, envoyé en mission par le roi d'Angleterre vers le roi de Castille et ı comte de Biscaye, pour terminer les différends qui s'étaient élevés entre ces princes, insi qu'on le voit par des lettres du 28 avril 1344 (RYMER, *t. V, p. 415*).

Raymond DE PINS (PIIS), chevalier banneret, auquel Henry IV, roi d'Angleterre, onna en 1445 la capitainerie et le baillage de Sauveterre, en Bazadois *(Rôles Gascons, ıll. 229)*.

Jean DE PINS, qui fut en 1455 commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Autre Jean DE PINS (PIIS), commandeur du même Ordre en 1499.

Etc., etc.

La branche de la maison de Pins, en Bazadois, était représentée à la fin du dernier ècle par Charles-Antoine, marquis de Piis, seigneur de Puybarban-Bassane, etc., and sénéchal et gouverneur du Bazadois. Il s'occupait de réunir et de fournir ses euves au cabinet des Ordres, et, à cette occasion, des relations d'amitié s'étaient ablies entre la branche de Puybarban et la branche de Languedoc, par l'intermé-aire de M. l'abbé de Pins-Roquefort, lequel était alors vicaire général et grand chidiacre de l'évêque de Bazas. Mais les événements ne permirent pas au marquis ı Piis de donner suite à ses projets. Nommé député de la Noblesse aux États Géné-ux, il fut bientôt après victime de la tourmente révolutionnaire. Sa sœur, la comtesse Marcellus, monta comme lui sur l'échafaud, en 1794. Elle laissa trois enfants : arie-Louis-Auguste de Martin du Tyrac, comte de Marcellus, etc.; Pélagie, mariée marquis de Scorraille; Aglaé, mariée au baron de Maurous.

Le marquis de Piis avait épousé, le 28 septembre 1773, Marie-Louise-Victoire-ıyonne DE CAUPENNE D'AMOU, fille de Jean-Baptiste de Caupenne, marquis d'Amou, lonel d'infanterie, gouverneur de la ville de Bayonne et pays de Labour, et de dame arie-Charlotte de Menou. De ce mariage, deux enfants :

Jean-Baptiste DE PIIS, qui a continué la descendance, et Sophie-Marie-Madeleine-ançoise de Piis, mariée, le 9 novembre 1793, à son cousin-germain, Marie-Louis-ıguste de Martin du Tyrac, comte de Marcellus, depuis député et pair de France, ınt :

Marie-Louis-Jean-Charles-André de Martin du Tyrac, comte de Marcellus, marié à Valentine DE FORBIN;

Bernard-David-Marie-Eugène de Martin, vicomte de Marcellus, marié à Eudoxie DE VERTHAMON;
Jean-Baptiste-Paul de Martin de Marcellus, marié à Maria DE LAGEARD;
Charles-François-Édouard de Martin de Marcellus;
Marie-Françoise-Constance de Martin de Marcellus, mariée au vicomte d'Avène.

Jean-Baptiste, marquis DE PIIS, avait épousé, le 1er mai 1809, Élisabeth-Marie-Magdeleine-Anne DE MONS, fille de Léonard-Joseph, marquis de Mons et de Dunes, et de Rosalie-Marie-Anne de Verthamon. De ce mariage :

1° Louis-Marie-Antoine, marquis de Piis, né le 25 novembre 1815;
2° Amélie-Marie-Jacquette de Piis, mariée, le 2 mai 1828, à son cousin le marquis de Verthamon, dont sept enfants;
3° Louise-Marie-Victoire-Jeanne de Piis, mariée, le 21 novembre 1835, à son cousin le baron de Montesquieu-Secondat, dont six enfants;
4° Victoire-Marie-Françoise-Sophie de Piis, mariée, le 18 juin 1841, au vicomte de Camiran.

Rameau de Villefranche.

Ce rameau était représenté en 1800 par :

I. Vital, baron DE PIIS (Pins), qui n'a laissé que deux filles, et dont la descendance s'est éteinte dans la maison de La Barrière (de Casteljaloux).

II. François, baron DE PIIS (Pins), chevalier de Saint-Louis, qui servit dans l'armée de Condé, et laissa de son mariage avec mademoiselle D'AUMONT DU COUDRAY, un fils et deux filles :

1° Auguste, baron de Piis, officier dans l'Intendance militaire, chevalier de la Légion-d'Honneur, marié à mademoiselle Caroline-Ernestine-Louise DE MÉNIL;
2° Fanny de Piis, veuve de M. Cathala, officier d'artillerie;
3° Laure de Piis, mariée à M. de Corrent, dont un fils et une fille :
Joseph de Corrent, engagé volontaire pour l'expédition de Crimée;
Marie-Kérasie de Corrent.

Les branches de Bisqueytan, de Puybarban, d'Ambrus, de Varennes et de Villefranche, portent : *d'azur, à 3 pommes de pin d'or.*

Les différentes branches de la maison de Pins, ou de Piis, ont contracté des alliances avec les maisons d'Albret, d'Aulède de Pardaillan, d'Aumont du Coudray, d'Aux, de Banne, de Bar, de Bassompierre, de Batz Castillon, de Beauvoir, de Berthier-Pinsaguel, de Binos, de Blanquefort, de Bouglon, du Bouzet de Vivès, de Cassagnet-Tilladet, de Casteras-Sournia, de Caumont, de Caupenne d'Amou, de Chasteignier, de Chastenet—

Puységur, de Comminges, de Cornil, de Corrent, de Donissan, du Pleix de Cadignan, de Durfort-Flamarens, d'Ébrard de Saint-Sulpice, d'Espagne, d'Esparbès, de Fargues, de Faudoas, de Frétard d'Écoyeux, de Gaëtani, de Galard, de Gascq, de Gères, de Gestas, de Gontaut-Biron, de Goth, de Guers, d'Hautpoul, d'Hunault de Lanta, de Juges, de La Claverie-Soupetz, de La Faye, de La Montaigne, de La Mothe, de La Mothe-Castelnau, de La Roque d'Ordan, de Lastours, de Lévis-Léran, de L'Isle-Jourdain, de Luppé, de Lur-Saluces, de Magnault, de Martin-Marcellus, de Mengaud-Lahage, de Monneins, de Mons de Dunes, de Montégut, de Montesquiou, de Montlezun, d'Ollonne, de Pérusse, de Peyte-Montcabrier, de Pichard, de Polastron, de Pomiers, de Pontac, de Preisac de Rabastens, de Riquet de Caraman, de Roquefeuil, de Saint-Gresse, de Salles de Gudanne, de Saman, de Sauzet, de Secondat-Montesquieu, de Ségur, de Seigneuret-Fabresan, de Sers, de Talleyrand-Périgord, de Trencaléon, de Tersac-Montbérault, de Vabres, de Verduzan, de Verthamon, de Villepreux, de Villères, de Voisins d'Alzau, etc., etc.

Outre les auteurs déjà cités, nous mentionnerons les principaux qui se sont plus ou moins occupés de la maison de Pins : — le Père Anselme; Moréri; Vertot; le *Journal de Trévoux* (mars 1749); la *Chronique des Maures,* par Bléda; la *Catalogne illustrée,* par Estevan de Corbera; Goussencourt, dans son *Martyrologe de saint Jean de Jérusalem;* D. Vaissète, *Histoire du Languedoc;* D. Brugelles, *Chronique ecclésiastique d'Auch;* Castillon, *Histoire du Comminges;* de Courcelles; D. Juan-Angustin de Fuentès, dans sa *Chronique de Saint-Jean;* Bosio; Wulson de La Colombière, dans son *Théâtre d'Honneur;* Paillot; l'abbé Monlezun, *Histoire de la Gascogne;* le Rév. Père Charron, en son *Éloge historique de Jean de Pins, évêque de Rieux* (1748); La Chesnaye des Bois; Saint-Allais; A. du Chesne; *Mémoires* de Puységur; La Popelinière, dans son *Histoire de France;* Scipion du Pleix, *idem;* A. Mazas, *Histoire de France;* le vicomte de Villeneuve-Bargemont, dans ses *Monuments de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem;* le marquis du Prat, dans la *Vie du chancelier du Prat;* etc., etc.

LE GRIX DE LA SALLE ET DE TUSTAL,

En Bordelois.

ARMES : *D'azur, au chevron alaisé d'or, accompagné de 3 serres d'aigles d'argent, onglées d'or, 2 en chef et 1 en pointe.* Couronne de comte. Supports : deux lions.

Cette famille, originaire de Normandie, dont il est question dans les anciennes chroniques de cette province, à l'occasion du fameux duel qui eut lieu, en 1386, dans le clos Saint-Martin, à Paris, entre Jacques Le Grix, chevalier, et le seigneur de Carouges, s'est divisée en plusieurs branches. Celle dont nous avons à nous occuper porte les mêmes armes (sauf une brisure dans le chevron) que la maison Le Grix de Neuville, aussi originaire de Normandie. Elle s'est établie en Guienne au commencement du XVIIIe siècle, et de nos jours s'est elle-même divisée en deux autres branches, dont l'une, l'aînée, a hérité le surnom DE TUSTAL, ainsi qu'il sera expliqué ci-après, et l'autre, la cadette, a conservé le surnom DE LA SALLE, que leur auteur tenait du nom de la maison noble d'Olivier, ou de La Salle, possédée depuis très-longtemps par les ancêtres communs.

I. Jacques LE GRIX, Ier du nom, habitant de Langrune-sur-Mer, en Normandie, vers la fin du XVIe siècle, et sous le règne de Henry IV, eut pour enfants :

1° Jacques, dont l'article suit;
2° Michel Le Grix;
3° N... Le Grix, prêtre bernardin;
4° Charles Le Grix;
5° Hortense Le Grix.

II. Jacques LE GRIX, IIe du nom, s'établit à Montreuil, en Picardie, l'an 1624. Il fut père de :

III. Jacques LE GRIX, IIIe du nom, qui se fixa à Boulogne-sur-Mer, et eut pour fils :

1° Jacques, dont l'article suit;
2° Furcy Le Grix, qui s'établit à La Rochelle.

IV. Messire Jacques LE GRIX, IVe du nom, chevalier, seigneur de la maison noble d'Olivier, ou de La Salle, conseiller du Roi, président trésorier général de France

au bureau des Finances de Guienne, par provisions du 30 septembre 1747, et réception du 9 novembre suivant, obtint des lettres d'honneur (attributives de noblesse héréditaire) datées de Versailles, le 4 octobre 1768, et registrées à Bordeaux, le 9 janvier 1769. Il avait résigné son office en faveur de Barthélemy Cazenave, qui en fut pourvu le 17 août 1768. Jacques Le Grix était venu de Boulogne à Bordeaux, où il s'établit en 1719. Il épousa dans cette ville dame Marthe Agard, et eut de cette alliance :

1° Jacques, dont l'article suit;
2° Furcy Le Grix, *dit* le chevalier d'Olivier ou de La Salle, officier au régiment Dauphin;
3° Magdeleine Le Grix, mariée à Pierre-Ozée du Blan, conseiller-procureur du Roi au Bureau des Finances de Guienne, dont :

Pierre du Blan, décédé;
Adélaïde du Blan, mariée à Bernard de Pontet, dont :

Édouard de Pontet.

V. Messire Jacques Le Grix, Ve du nom, chevalier, seigneur de La Salle, conseiller du Roi, président, trésorier général de France et garde-scel au bureau des Finances de la Généralité de Bordeaux, naquit le 14 novembre 1735, et fut pourvu dudit office en remplacement de Jean-François de L'Age, le 4 février 1762. Il est décédé en 1820, après avoir été, sous la Terreur, affiché comme noble, mis hors la loi, et privé du droit de vote. Jacques Le Grix avait épousé, par contrat du 10 avril 1763, demoiselle Magdeleine Mathieu, fille de Jean-Baptiste Mathieu, armateur de Bordeaux, et de dame Philippe Anglas. De ce mariage sont provenus :

1° Jean-Baptiste-Jacques, dont l'article suit;
2° Anne-Furcy Le Grix, chevalier, marié à demoiselle Angélique-Adeline de Raymond, fille de messire Jean-Joseph, comte de Raymond, chevalier, seigneur de La Garde, de La Mothe et de Mazères, capitaine dans le régiment Royal-Cavalerie, et maire d'Agen, et de dame Marie-Louise de Secondat de Roquefort. De ce mariage :

Marie-Louise Le Grix, née en 1813, décédée en 1833, mariée à son cousin Anne-Furcy-Gustave Le Grix de Tustal.

VI. Noble Jean-Baptiste-Jacques Le Grix de La Salle, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre du Corps Législatif sous le Consulat, l'Empire, et le commencement de la Restauration, membre du Conseil Général de la Gironde sous ce dernier gouvernement, député du département de 1828 à 1831, épousa, au mois de janvier 1793, mademoiselle Geneviève Journu-Auber, depuis héritière de la terre et comté de Tustal, fille unique de messire Bernard Journu-Auber, — lequel assista comme gentilhomme à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux, en 1789, fut fait, sous le Consulat et l'Empire, membre du Sénat conservateur, le 24 novembre 1799; l'un des régents de la Banque de France; président du Collége électoral du département de la Gironde, en 1803; commandant de la Légion-d'Honneur, le 14 juin 1804; comte de

Tustal; et sous la Restauration, pair de France, le 4 juin 1814; décédé le 29 janvier 1815, — et de dame Geneviève-Monique Auber. De ce mariage sont issus :

1° Anne-Furcy-Gustave, dont l'article suivra;

2° Noble Charles Le Grix de La Salle, membre du Conseil Général du département de la Gironde, chevalier de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, marié à mademoiselle Laure Robert de Salafon, issue par son père d'une famille de l'Agenois, et par sa mère des Pernin-Ordinaire de La Colonge, de Besançon, — dont :

A. Noble Albert Le Grix de La Salle;

B. Noble Georges Le Grix de La Salle;

C. Louise Le Grix de La Salle, mariée à son cousin Jacques-Louis Le Grix de Tustal.

3° Clotilde Le Grix de La Salle, mariée avec Alphonse Deschamps, ingénieur en chef en retraite des ponts et chaussées du département de la Gironde, chevalier de la Légion-d'Honneur, fils de Claude Deschamps, le célèbre auteur du pont de Bordeaux, inspecteur général des ponts et chaussées, commandant de la Légion-d'Honneur, décoré de l'Ordre de Saint-Michel, et de madame Reine-Marie-Liesse de Clèves de Sauville.

VII. Noble Anne-Furcy-Gustave Le Grix de La Salle, *dit* de Tustal (du titre de son grand-père Bernard Journu-Auber, comte de Tustal, décédé sans enfants mâles), est le chef des nom et armes de sa famille, et a épousé, comme il a été dit, Marie-Louise Le Grix, sa cousine, décédée en 1855. De ce mariage :

Noble Jacques-Louis Le Grix de Tustal, né en 1833, marié, ainsi qu'il a été dit, au mois d'octobre 1858, à sa cousine Louise Le Grix de La Salle.

DE BAYLLE DE LA CROZE,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, SEIGNEURS DE LA CROZE, GAILLARD-METGE, BAIGNE, etc.; — *en Agenois et Bazadois.*

ARMES : *D'azur, à l'aigle au vol éployé d'or.* Couronne de comte (*aliàs* de marquis). Supports : deux lévriers.

Cette famille, admise comme noble en 1789, à l'Assemblée de la Noblesse d'Agen, est connue en Guienne et en Gascogne depuis Pierre DE BAYLE, l'un des seigneurs qui servaient, en 1572, sous le comte d'Armagnac. Sa filiation et son origine s'établissent de la manière suivante, par titres où le nom DE BAYLLE se trouve quelquefois orthographié DE BAYLE et même DE BAILLE et DE BAILE.

I. Noble Jacques DE BAYLLE, Ier du nom, écuyer, habitant de la paroisse de Lusignan, en Agenois, fit son testament le 20 juin 1582; par cet acte, il voulut être inhumé dans l'église dudit lieu, au tombeau de ses ancêtres, et déclara avoir eu de son mariage avec Johanne DE MALARTICQ, damoiselle :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Catherine de Baylle.

II. Noble Pierre DE BAYLLE, institué héritier universel de son père, se fixa dans le ourg de Clermont-Dessous, en Agenois; il épousa : 1° Marie METGE, damoiselle de aillard-Metge, laquelle fit son testament devant de Malarticq, notaire, le 10 octobre 06, et demanda à être ensevelie en l'église de Clermont-Dessous, au tombeau des décesseurs de son mari; 2° Marie GAUCHER, fille de Pierre Gaucher et d'Antoinette Burgua. Pierre de Baylle testa devant Miraben, notaire royal, le 6 novembre 1631, lut être inhumé en l'église de Clermont-Dessous, au tombeau de ses prédécesseurs, issa le soin de ses honneurs funèbres à sa femme. Il mourut en 1633. De son ier mariage étaient provenus :

1° Antoine de Baylle;
° Guillaume de Baylle épousa, par contrat passé le 6 février 1631, devant Sirven, notaire royal, Toinette DU PONT, damoiselle, fille de feu Antoine du Pont, sieur de Beaulac, et de feue damoiselle Anne de Montméjean, nièce et assistée de damoiselle Marie Imbert, veuve de Bernardin de Montméjean, écuyer. Guillaume de Baylle mourut sans enfants, après avoir testé, dans la ville de Sainte-Livrade d'Agenois, le 7 octobre 1635;
Jacques, qui a continué la descendance;

4° Lenothe de Baylle;
5° Jeanne de Baylle.

Du second lit :

6° Jean de Baylle;
7° Suzanne de Baylle.

III. Jacques DE BAYLLE, IIe du nom, sieur de Gaillard-Metge, y habitant, épousa, selon contrat passé le 25 décembre 1635, honnête fille Anne SIRVEN, damoiselle, fille de feu M. Louis Sirven et de demoiselle Françoise La Fitte. Il fit son testament devant Forcade, notaire royal, le 20 novembre 1668, et y nomma ses enfants dans l'ordre suivant :

1° Guilhem de Baylle;
2° Jacques, qui a continué la descendance;
3° Noble Joseph de Baylle, écuyer, sieur de La Croze, habitant de la ville du Port-Sainte-Marie, ou au lieu de Baylle, paroisse de Manères, est qualifié capitaine dans un acte du 10 juin 1693. Il vivait encore en 1725.
4° Noble César de Baylle, écuyer, transigea, le 27 mai 1702, avec damoiselle Anne de Baylle, veuve d'Antoine Saureau, sieur de La Barde, et fille de Charles de Baylle et de damoiselle Marthe Passago. Il fut taxé à 8 livres, le 25 février 1694, pour la contribution du ban et arrière-ban des années 1693 et 1694;
5° Jeanne de Baylle, mariée avec Antoine Marquier, bourgeois du Port-Sainte-Marie;
6° Catherine de Baylle. Elle était religieuse au monastère de Sainte-Ursule, du Port-Sainte-Marie, en 1744.

IV. Noble Jacques DE BAYLLE, IIIe du nom, écuyer, sieur de Gaillard-Metge, y habitant, servait comme homme d'armes en 1662. Il épousa, par contrat passé le 25 août 1688, demoiselle Antoinette DE BRIENNE, fille de feu Henry Brienne et de demoiselle Marguerite Castaignet. A cet acte furent présents : les frères du futur; Antoine de Bompart, capitaine de dragons; Jacques Boudin, avocat en Parlement; Jean-Baptiste Brienne, sieur d'Espalais, frère de la future; André Barrier, sieur de La Sibadère, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi; Jean Brienne, second consul d'Aiguillon; noble Nicolas du Chanin, écuyer, sieur du Sablon, lieutenant général civil; Bertrand de Bégoule, avocat en la Cour; Pierre et Robert Saubusse, sieurs de La Tuque; Michel de La Caze, avocat, etc. Jacques de Baylle ne vivait plus en 1699. Il laissa de sondit mariage :

1° Jacques, dont l'article suit;
2° Damoiselle Marie I de Baylle épousa, par articles de mariage du 10 octobre 1717, noble Thomas de Gasquet, sieur de Haon, second fils de noble Thomas de Gasquet, marquis de Clermont, conseiller et grand secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de dame Jeanne du Bois de Mérignac;
3° Marie II de Baylle, épouse de Jean de Faucher de Secourbiac, de la ville de Marmande.

V. Jacques DE BAYLLE, sieur de La Croze, IVe du nom, transigea, le 4 septem-

les rois Louis XVI et Louis XVIII, — a épousé, le 16 juin 1850, noble demoiselle Claire-Eugénie DE LA VAYSSIÈRE DE VERDUZAN, fille de Gabriel-Amédée-Édouard de La Vayssière de Verduzan, chevalier, et de dame Marguerite-Thérèze Boileau, celle-ci nièce du général Mouton, comte de Lobeau, maréchal de France. — Madame de Baylle de La Croze a été tenue sur les fonts par Eugène-Ferdinand, comte de Lur-Saluces, et par Claire-Nicolas Mouton, sa grand'tante, sœur du maréchal déjà nommé. De ce mariage :

1° Noble Jean-Guillaume-Frédéric de Baylle de La Croze ;

2° Marie-Thérèze-Joséphine-Marguerite de Baylle de La Croze, mariée à André-Émile David, magistrat, fils de Ferdinand David, député des Deux-Sèvres, chevalier de la Légion-d'Honneur, et de Marie-Aimée-Léonide Chevallerau, celle-ci fille d'un lieutenant général de la sénéchaussée de Fontenay-en-Vendée avant la Révolution.

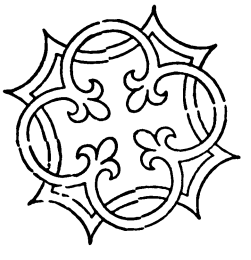

PAPIN DE LA GAUCHERIE,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, sieurs DE LA GAUCHERIE et DE LA POYADE; — *en Blayez et Bourgez.*

ARMES : *Parti, au 1, d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent et de deux étoiles du même, et en pointe de deux chiens aussi d'argent courants l'un sur l'autre,* qui est DE PAPIN DE LA GAUCHERIE; *au 2, de pourpre, au chevron d'or, accompagné de 3 cors de chasse liés, enguichés et virolés du même,* qui est DE MARTEAU DE ROUILLAC. Couronne de marquis. Supports : deux lions, celui de senestre en barroque.

Cette famille, essentiellement militaire, et dont la filiation remonte par titres à 1651, ne peut prouver une plus haute ancienneté, parce que ses papiers antérieurs disparurent à l'époque de la Révolution, durant l'emprisonnement de François-Hyacinthe Papin de La Gaucherie.

I. Jean PAPIN, Ier du nom, fut marié, le 24 octobre 1651, avec demoiselle Anne MARTEAU DE ROUILLAC, troisième fille de Pierre I Marteau, sieur de Rouillac (lequel rendit des services importants à la monarchie, sous les ordres du maréchal de La Meilleraye), et d'Anne Bernard, sa femme, — née à Bordeaux le 19 mars 1628. De ce mariage :

II. Messire Jean PAPIN, IIe du nom, écuyer, ancien capitaine au régiment de Provence, épousa, le 29 mars 1714, dame Marie ROULIN. Il eut de cette union :

1° N... Papin, mort célibataire;
2° Pierre-Hyacinthe, dont l'article suit;
3° Messire Pierre-Joseph Papin, prêtre du diocèse de Bordeaux, chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite de Bretenon, prieur du prieuré de Pardailhan, et vicaire-général de l'évêché de Valence;
4° N... Papin de La Poyade, mort célibataire;
5° Marie Papin, } demoiselles.
6° Jeannette Papin, } demoiselles.
7° Marie-Anne Papin, } demoiselles.

III. Messire Pierre-Hyacinthe PAPIN DE LA GAUCHERIE, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Normandie, habitant au boug de Montuzet, paroisse de Plassac, en Blayez, fut convoqué, en 1789 (mais n'assista point) à l'Assemblée générale de la Noblesse de Guienne. Il fut mis en état d'arrestation pendant la Révolution. Il avait épousé, par contrat passé devant

PAPIN DE LA GAUCHERIE.

La Ville et Chalu, notaires à Bordeaux, le 15 septembre 1785, demoiselle Marie-Magdeleine-Joséphine-Victoire DE ROLLAND, fille de messire Jean-François de Rolland, chevalier, ancien conseiller et président du Parlement de Bordeaux, et de dame Marie-Magdeleine de Thilorier. A ce contrat assistèrent : le maréchal de Noailles, duc de Mouchy; Arpajon, maréchal de Mouchy; de Durfort, duc de Duras; le marquis de Canolle de Lescours, mestre de camp d'infanterie; messire Gérard de Pélissier de la Barre, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment du Roi-Infanterie et chef de division commandant les canonniers-gardes-côtes de Blaye et Vitrezay, seigneur du château de La Barre, Puinard et autres lieux; Pierre Barbé de La Coudray, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Normandie; messire Jean du Vergier, écuyer, etc. De ce mariage sont provenus :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Adeline Papin de La Gaucherie, alliée à M. Emmanuel Boyer de Bras de Fer;
3° Modely Papin de La Gaucherie, épouse de M. Julien d'Arlot de Saint-Saud.

IV. Noble Pierre-François PAPIN DE LA GAUCHERIE, mort en 1851, à l'âge de 66 ans, a laissé de son mariage avec mademoiselle Amélie DU ROY :

1° Gustave Papin de La Gaucherie, mort dans son enfance;
2° Jean-Édouard-Henry, dont l'article suit;
3° Charles-Alphonse Papin de La Gaucherie, mort jeune;
4° Marie-Catherine-Hermine Papin de La Gaucherie;
5° Marie-Henriette-Aurélie Papin de La Gaucherie, mariée à M. Victor Bagniard.

V. Noble Jean-Édouard-Henry PAPIN DE LA GAUCHERIE, né à Bordeaux le 9 mars 1821, ancien receveur de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines, a épousé, le 3 février 1852, mademoiselle Coraly CASTAIGNET, fille de Charles-Guillaume-Paulin Castaignet, ancien lieutenant colonel du génie, et de dame Catherine-Mélida Binaud. De ce mariage sont provenus :

1° Noble Paulin-Marie-Albert Papin de La Gaucherie, né le 15 novembre 1853;
2° Demoiselle Marie-Catherine-Victoire-Amélie Papin de La Gaucherie.

DE LA BARRIÈRE,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE LA TUCOLLE, LA BARRIÈRE, SIGALAS, DONDAS, CLAVERIE, L'ISLE, BARÈS, CAPLISSE; — *en Albret, Agenois, Condomois, Bordelois, etc.*

ARMES : *De gueules, à 3 chevrons d'or herminés de sable.* Casque taré au tiers de cinq grilles, orné de ses lambrequins de gueules, d'or et de sable.

Cette famille joint au caractère de l'ancienneté le mérite d'avoir porté les armes pendant près de quatre cents ans pour le service de nos rois. Sa filiation a été relevée sur les titres nombreux qui nous ont été communiqués et sur divers documents provenant de nos archives personnelles.

On trouve sous ce nom un assez grand nombre de familles, soit en Guienne, soit dans d'autres parties de la France, qui paraissent avoir une origine commune avec celle dont nous nous occupons.

Guillaume DE LA BARRIÈRE, bienfaiteur de l'abbaye de Bonneval, au diocèse de Rhodez, en 1196, vivait encore en 1219 (DE COURCELLES, *Histoire des Pairs de France, t. V*).

Guillaume DE LA BARRIÈRE, chevalier, vivait en 1241. C'est peut-être le même que celui qui précède, et il peut avoir eu pour fils *(Ibid.)* :

Guillaume DE LA BARRIÈRE, qui fut témoin de l'hommage rendu le 22 avril 1252, à l'abbaye de Tulle, par Raymond VI, vicomte de Turenne *(Ibid.)*.

Vivian DE LA BARRIÈRE, grand archidiaire de Rhodez, vivait en 1291 *(Ibid.)*.

Pierre DE LA BARRIÈRE et autres censitaires firent une reconnaissance d'une rente assise sur le mas ou repaire de La Tour, paroisse de La Meyze, au diocèse de Limoges, en faveur de Guillaume I de Sanzillon, damoiseau, seigneur de La Foucaudie, le 27 janvier 1458 *(v. st.)* — *(Ibid., t. VI)*.

Noble Hélie DE LA BARRIÈRE épousa, vers 1480, demoiselle Philippe DE MELLET, fille de Hélie de Mellet, écuyer, seigneur de Saint-Pardoux de Drone, et de dame Odette de La Vergne.

I. Noble Pierre DE LA BARRIÈRE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Dondas et de la maison noble de Sigalas, habitant de Tonneins, naquit en 1490. Il possédait une immense fortune, et entre autres biens celui de La Barrière, dans la paroisse de La Gruère, en Agenois. On a de lui un acte d'échange qu'il passa le pénultième du mois de janvier 1548 *(v. st.)* avec Jean Dureau, *dit* Pichot. Il fit son testament, à l'âge de 70 ans, le 26 juillet 1560, devant Fazas, notaire royal de Tonneins; par cet acte, il donne 500 livres tournoises à l'hôpital de Tonneins pour l'entretènement des pauvres, et nomme ses enfants issus de ses deux mariages, contractés avec : 1° Jeanne DE VACQUÉ; 2° Sebille DE LA VINCENS, au nombre de six, savoir, du premier lit :

1° Peyron de La Barrière, marié : 1° à Marguerite DE BRUET, damoiselle de la ville de Tonneins; 2° à demoiselle Lison DE SACRISTE, avant le 26 juillet 1560;

2° Françoise de La Barrière, damoiselle de La Barrière et dame de Dondas, mariée : 1° à Jean du Duc, de la ville de Clairac, dès l'an 1560; 2° le 29 décembre 1582, à Bertrand de Vassal de La Tourette, écuyer, seigneur de Montviel et de Dondas; elle était veuve en secondes noces dès le 5 octobre 1617; testa le 23 mars 1640, et laissa plusieurs enfants de son deuxième mari.

Du second lit :

3° Bernard de La Barrière, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, auquel son père légua la maison noble de Sigalas;

4° Pierre de La Barrière, époux, en 1560, de Marguerite SAUVIN;

5° Dom Jean de La Barrière, instituteur de la congrégation de Notre-Dame des Feuillants, naquit, selon ses divers biographes, en 1544, à Saint-Ceré en Quercy, dans la vicomté de Turenne; fut nommé abbé de l'abbaye des Feuillants, au diocèse de Rieux, en 1565; réforma ce monastère et la congrégation qui en dépendait, de l'Ordre de Citeaux; fit confirmer ses réformes par un bref de Sixte V, du 5 mai 1586, et mourut en odeur de sainteté, à Rome, entre les bras du cardinal d'Ossat, son bienfaiteur, le 25 avril 1600. Il avait prononcé, à Bordeaux, l'oraison funèbre du roi Henry III (SAINTE-MARTHE, *Gall. christ.; Lettres de* D'OSSAT; DU SAUSSAY, *Mart. Gall.;* HENRIQUEZ, *In annal., etc.; Vie de Jean de La Barrière, par* dom JEAN; MORERI, *etc.*);

6° François, qui a continué la descendance.

II. François DE LA BARRIÈRE, écuyer, gouverneur pour le Roi de la ville de Tonneins, comme le prouvent trois lettres des 29 avril et 8 février 1591 et 11 avril 1592, reçut diverses reconnaissances de biens-fonds, les 14 mars, 22 mars, 24 mai et 9 juin 1600 et 13 avril 1601. Il fit son testament le 22 mars 1609, et nomma ses enfants dans l'ordre suivant :

1° Pierre de La Barrière, avocat en Parlement;

2° Jean, qui a continué la postérité;

3° Marie de La Barrière, épouse de Pierre-Vincent de Cassaignau, praticien de la ville de Damazan;

4° Anne de La Barrière, damoiselle, mariée, par contrat passé le 8 août 1604, à sire Jehan Meynié, bourgeois de la ville de Clairac; elle fut assistée dans cet acte de Jean de La Barrière, son frère, et de Pierre de La Barrière, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, et de Jehan de La Barrière, ses cousins;

5° Jeanne de La Barrière, épouse de Pierre Blouin;
6° Magdeleine de La Barrière, mariée à Moyze de Belloc;
7° Élizabeth de La Barrière, épouse de François-Henry de Montaut, sieur de Barillon.

III. Noble Jean DE LA BARRIÈRE, écuyer, Ier du nom, capitaine au régiment de Citrans, deuxième consul de Tonneins, fut choisi par les habitants de cette ville pour haranguer le duc de Mayenne à son passage, en 1618. Il épousa, par contrat du 23 février 1613, insinué au greffe de La Gruère le 21 mai de la même année, damoiselle Marie DE PEYRUSSE, — fille de noble Arnaud de Peyrusse, Ier du nom, écuyer, seigneur de la maison noble de Bonnegarde, et de demoiselle Peyronne de La Rose, — veuve en premières noces de Guilhem de Castaing, écuyer, sieur de Bellot. Marie de Peyrusse fournit, en son nom et celui de ses enfants, le dénombrement de ses biens au domaine du Roi, le 13 mai 1625; aux mêmes qualités, elle fit une acquisition le 7 mai 1631. De son mariage étaient provenus :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Marie de La Barrière, alliée à Simon du Poux, avocat en Parlement et écuyer, habitant de la ville de Villeneuve.

IV. Noble Jean DE LA BARRIÈRE, écuyer, IIe du nom, capitaine d'une compagnie de 100 hommes au régiment français commandé par M. le duc de Candalle, par brevet royal du 10 février 1649, fut nommé ensuite colonel du régiment de milices destiné à renforcer la ville de Bayone, sous le gouvernement du maréchal d'Albret, comme le constate un certificat de ce dernier, en date du 23 juin 1674. Habitant du lieu de La Barrière, juridiction de La Gruère, en Condomois, il passa divers actes en son nom, les 2 et 13 mars 1651, et obtint, le 15 juin 1666, de monseigneur Louis de Lorraine, évêque de Condom, la confirmation d'un droit de banc et de sépulture dans une chapelle de l'église de La Marque, paroisse de Saint-Étienne du Seilhan. Il fit son testament le 5 mai 1675, et nomma ses dix enfants, issus de son mariage, contracté le 14 décembre 1654, avec damoiselle Françoise DE METTAU, de la ville d'Aiguillon. Celle-ci était fille de feu Mr Me Bertrand de Mettau, lieutenant particulier au siége d'Aiguillon, et de damoiselle Marie de Parailhoux. Étant veuve, elle fit un échange de biens, le 28 décembre 1675. Dudit mariage sont provenus :

1° Arnaud de La Barrière, né au mois de septembre 1655, institué héritier universel de son père;
2° Noble Jean-Joseph de La Barrière, *dit* Claverie, né au mois de mai 1658, obtint permission de l'évêque de Condom de placer un banc dans l'église de La Gruère, le 25 mai 1685;
3° Jean de La Barrière, né au mois de janvier 1662, surnommé *de L'Isle*, lieutenant au régiment de Bigorre, tué dans une bataille en Espagne, en 1707;
4° Pierre, qui a continué la descendance;
5° Noble François de La Barrière, sieur de L'Isle, capitaine au régiment de Bigorre, testa mutuellement avec Pierre de La Barrière, son frère, le 28 janvier 1704, et fut tué à la

bataille d'Almanza, en Espagne, comme le prouve l'acte d'ouverture de son testament, qui eut lieu à la requête dudit Pierre de La Barrière, son héritier, le 18 août 1707;

6° Damoiselle Marie I de La Barrière, née au mois de juin 1656, mariée, par contrat passé le 12 mai 1682, à noble Jean de Mothes, sieur de Blanche, fils de feu noble Jean de Mothes, sieur de Blanche, et de damoiselle Suzanne de Ferrières, habitants du lieu de Blanche, paroisse de Courbiac. A cet acte furent présents : noble Jean de Mothes, frère du futur; noble François de Ferrières, écuyer, sieur de Romegoux, son oncle; noble Jean de Bonal, seigneur de Bonal; noble François de Frizel, écuyer, sieur de Villas; noble Jean de Tamaignan, écuyer, sieur de Gravilliers, etc.;

7° Marie II de La Barrière, née au mois de juillet 1657;

8° Anne de La Barrière, damoiselle, mariée, le 15 août 1701, à Mr Me Antoine Tournier, sieur de La Tucolle, conseiller du Roi et Trésorier général d'Albret, habitant au lieu de La Tucolle, près Durance. Étant veuve, elle testa le 19 mai 1704;

9° Françoise de La Barrière, damoiselle, mariée à Pierre de Cruzel, sieur de Cussac;

10° Marguerite de La Barrière, damoiselle, épouse de N... de La Fabrie, sieur de La Grange.

V. Noble Pierre DE LA BARRIÈRE, IIe du nom, écuyer, sieur de La Tucolle, par succession de la damoiselle de Tournier, sa sœur, fut substitué à son frère aîné par le testament de leur père; nommé sous-lieutenant d'une compagnie au régiment de Champagne, par brevet du 2 décembre 1691, et lieutenant de la même compagnie, le 15 février 1696, il se trouvait en garnison à Bordeaux le 6 février 1699, époque à laquelle il fit faire l'enregistrement de ses armoiries dans l'Armorial Général de France, registre GUIENNE : *de gueules à 3 chevrons d'or herminés de sable.* En 1701, il était capitaine au régiment de Champagne. Habitant de La Tucolle, juridiction de Durance, en Albret, il fut assigné à produire ses titres de noblesse le 18 avril 1708, et fut maintenu dans les qualités de noble et d'écuyer, selon jugement rendu à Bordeaux, le 5 septembre 1716, par Guillaume-Urbain de Lamoignon de Courson, intendant de Guienne. Pierre de La Barrière fut porté sur la taxe de la noblesse de Guienne, le 15 septembre 1725. Il fit, le 8 juin 1740, son testament, qui fut ouvert le 5 septembre 1746, et dans lequel il nomma ses sept enfants. Il avait épousé, par articles de mariage, en date du 19 janvier 1706, damoiselle Anne DE BEAUJON, fille de Jean de Beaujon, lieutenant de maire du lieu et juridiction de La Gruère, en Condomois, et de damoiselle Esther de Massac. Anne de Beaujon testa le 5 novembre 1749. Dudit mariage étaient provenus :

1° Pierre, dont l'article suit;

2° Noble Jean de La Barrière, *dit* Barès, mort au Port de Paix, île Saint-Domingue;

3° Noble Joseph-Castille de La Barrière, capitaine au régiment de Brie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, incarcéré sous la République, et mis en liberté le 7 vendémiaire an III;

4° Noble Joseph-Cyrille de La Barrière, prêtre bernardin;

5° Anne de La Barrière, religieuse au couvent de Prouillan, près Condom;

6° Françoise de La Barrière;

7° Marthe de La Barrière.

VI. Noble Pierre DE LA BARRIÈRE, IIIe du nom, écuyer, né le 6 mars 1712, fut nommé cadet-gentilhomme dans la compagnie de Monsieur de Marnésia, le 28 janvier 1731; successivement lieutenant de milices à Aix, et cadet dans la compagnie de Metz, il fut nommé, le 20 juillet 1733, lieutenant de la compagnie du capitaine de Mérac dans le bataillon de milices de Baritault, de la Généralité de Bordeaux. Il servit ensuite dans les troupes réglées comme lieutenant en second, et fut élevé au grade de lieutenant en premier dans la compagnie de Lusignan au régiment d'infanterie de Pezé, le 1er août 1734; il servait comme lieutenant dans le régiment du Roi, le 26 mai 1738, époque à laquelle le comte de Biron lui écrivit pour lui annoncer que Sa Majesté lui accordait 200 livres de pension, à l'occasion des blessures graves qu'il avait reçues à la bataille de Pavie et de ses longs et honorables services. Pierre de La Barrière épousa, par contrat passé le 10 septembre 1746, demoiselle Marie BERGEY, fille de Mr Me Raymond Bergey, docteur de la faculté de Montpellier, habitant de la ville de Marmande, et de feue demoiselle Catherine Agougue de Laune. Il transigea, le 28 septembre 1753, avec Françoise et Marthe de La Barrière, ses sœurs; fut taxé avec sa mère à la capitation de la noblesse de l'élection d'Agenois, pour une somme de 23 livres 8 sols, le 22 juillet 1758, et fut reconnu pour noble peu de temps après par les maire et consuls de La Gruère, réunis en Jurade. Il fit, le 1 janvier 1772, son testament clos et cacheté, qui fut ouvert le 3 octobre suivant. Enfin, le 15 septembre 1772, et peu de jours avant sa mort, voulant faire entrer son fils unique parmi les élèves de l'École royale militaire, il requit procès-verbal de ses titres devant Jean-Alexandre Pouget, avocat en Parlement, subdélégué de l'intendance de Guienne au département de Casteljaloux. De sondit mariage étaient provenus :

1° Jean-François, dont l'article suit;
2° Anne de La Barrière;
3° Marie-Rose de La Barrière, alliée à noble Martial de Gastebois de La Monde;
4° Demoiselle Anne-Marthe-Henriette de La Barrière, religieuse au couvent de Saint-Dominique du Mas-d'Agenois en 1784.

VII. Messire, noble Jean-François DE LA BARRIÈRE, écuyer, seigneur du château noble et seigneurial de Caplisse, en la juridiction de Mézin, né le 8 août 1733, et institué héritier universel de son père, fut nommé lieutenant au bataillon du régiment provincial de Marmande, en la compagnie du sieur de Cabanieux de Lagna, par brevet du 1 août 1771, et fut maintenu dans les qualités de noble et d'écuyer, par arrêt de la Cour des Aydes de Guienne, du 15 mai 1778. Il fit son testament le 20 messidor an VI (8 juillet 1798). Il avait épousé, par contrat passé le 22 décembre 1779, noble demoiselle Marie-Aubertine D'ESTRAC DE CAPLISSE, fille de messire Alexis d'Estrac, écuyer, seigneur du château noble de Caplisse, et de feue dame Louise Canet. A cet acte assistèrent : noble demoiselle Marie d'Estrac, sœur de la future; dame Marie Canet, sa tante maternelle, épouse de messire Jean de Mauvielle; noble

dame Marthe d'Estrac, épouse d'Alexandre Sarret, ancien maire de la ville de Tonneins; noble Bertrand d'Estrac, écuyer, et Jean Canet, ses oncles, etc. De ce mariage sont issus :

1° Bernard-Alexis-Étienne de La Barrière, marié : 1° à noble Catherine-Fanny DE PIIS; 2° à demoiselle Marie-Nelly SARREST, mort à La Magdelaine, sans enfants, en 1848;

2° Jean-Baptiste, chevalier de La Barrière, né en 1782, décoré de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, et officier au 7e régiment de dragons. On présume qu'il est mort pendant la retraite de la campagne de Russie, en 1812, à laquelle il était présent;

3° Jean-Saint-Hilaire, qui a continué la descendance;

4° Alexandre-Marie de La Barrière, mort sans alliance;

5° Jean-Baptiste-Louis de La Barrière, marié à demoiselle Marie-Virginie DE CRUZEL DE CORBIAN, maréchal des logis chef au 7e régiment de dragons, employé au blocus de Besançon en 1814. De sondit mariage sont issus :

A. Noble Alexandre de La Barrière, possesseur de la terre de ce nom, dans laquelle il est né, a épousé, le 5 novembre 1850, noble demoiselle Marie DE LA BARRIÈRE, dont :

a. Noble Jean-Baptiste-Léon de La Barrière, né à La Tuque du Baron;

b. Noble Auguste de La Barrière, né à La Tuque du Baron.

B. Louise de La Barrière, née à La Barrière, décédée sans alliance;

C. Henriette de La Barrière, née à La Barrière, décédée aussi sans alliance;

D. Suzanne de La Barrière, née à La Barrière, mariée à noble Henry de Barciet de La Busquette;

E. Marie de La Barrière, née à La Barrière, décédée en bas âge.

6° Noble Marie-Auguste de La Barrière, né à La Barrière le 29 décembre 1795, marié : 1° à demoiselle Marie-Thérèze-Caroline DE LA CORRÈGE, le 2 juin 1824; 2° à Marie-Catherine-Jeanne DE PLAIZE, le 12 février 1833. Du premier mariage est issue :

a. Thérèze de La Barrière, décédée en bas âge.

Du second lit :

b. Noble Joseph de La Barrière, né au Cap de Jean le 6 décembre 1833, marié à noble Nathaly DE ROLLAND DE LASTOUS, le 2 avril 1856;

c. Noble Jean-Baptiste-Auguste de La Barrière, né à Casteljaloux le 2 mars 1840;

d. Noble Jean-Camille de La Barrière, né à Roques le 18 octobre 1842;

e. Noble Louis de La Barrière, né au Cap de Jean, mort en bas âge;

f. Noble Albert de La Barrière, né à Roques le 1er avril 1854;

g. Marie de La Barrière, née à Roques le 4 septembre 1835, mariée à son cousin germain noble Alexandre de La Barrière;

h. Thérèze de La Barrière, née à Casteljaloux le 18 avril 1837, mariée, le 23 juin 1850, à M. Émile Laffon;

i. Chloé de La Barrière, née à Roques le 18 septembre 1845.

7° Demoiselle N... de La Barrière, décédée en bas âge;

8° Demoiselle N... de La Barrière, décédée en bas âge.

VIII. Jean-Saint-Hilaire DE LA BARRIÈRE, décédé au château de Caplisse, le 28 novembre 1845, a laissé de son mariage avec demoiselle Marie DE CRUZEL DE CORBIAN :

1° Alexandre de La Barrière, né au château de Caplisse, décédé sans alliance;
2° Alexis, qui continue la postérité;
3° Noble Henry de La Barrière, né au château de Caplisse en 1819, marié à mademoiselle Aglaë Delpon, au mois de juillet 1843. De ce mariage :

A. Alfonse de La Barrière, né à Fargues, décédé en bas âge;
B. Noble André de La Barrière, né au château de Caplisse;
C. Henriette de La Barrière, née au château de Caplisse.

IX. Noble Alexis, chevalier de La Barrière, chef des nom et armes de sa famille, né au château de Caplisse, le 16 mars 1816, a épousé au Cap de Jean, le 12 février 1840, demoiselle Adelaïde de Plaize. De cette union :

1° Noble Henry de La Barrière, né au Cap de Jean;
2° Édouard I de La Barrière, né au Cap de Jean, mort jeune;
3° Noble Raoul de La Barrière, né au Cap de Jean;
4° Noble Édouard II de La Barrière, né au Cap de Jean;
5° Louise de La Barrière, née au Cap de Jean.

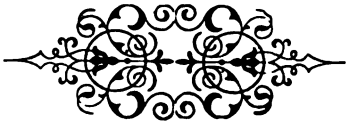

DE BOUCHEREAU,

En Bordelois.

Armes : *De gueules, au lion passant d'or, tenant à sa bouche une fleur de lys du même en fasce; au chef aussi d'or, chargé d'un coq de sable, crêté, onglé et barbé de gueules.* Couronne de comte. Tenants : deux sauvages appuyés sur leurs massues.

La noblesse et la filiation de cette famille, fixée à Saint-Domingue dans le courant du siècle dernier, s'établissent de la manière suivante :

I. Pierre de Bouchereau eut deux fils de dame Marie Jollis, son épouse :

1° N... de Bouchereau, ancien major du régiment Royal-Cavalerie, et pensionné du Roi en 1788, marié et père d'une fille :

Adélaïde de Bouchereau, laquelle s'est mariée à M. Dubreuilh, et n'a eu qu'une fille, décédée en bas âge.

2° Élie, qui a continué la postérité.

II. Messire Élie de Bouchereau, chevalier, procureur du Roi de la sénéchaussée de Jacmel, île Saint-Domingue, marié, par contrat du 6 mai 1773, à demoiselle Henriette-Élisabeth Baudouïn des Marattes, fille de M. Jean-Baptiste-François Baudouïn des Marattes, ancien major de cavalerie, commandant les milices du quartier de Jacmel, et de dame Élisabeth-Marguerite Baudouïn, acquit de Jacques Le Grix, le 26 septembre 1787, l'office de Président trésorier de France, garde-scel au Bureau des Finances de Bordeaux, et fut reçu et installé en cette qualité le 15 mars 1788; admis bourgeois de Bordeaux le 6 juin de la même année. Il a laissé de sondit mariage :

1° Jean-Baptiste-Henry-Daniel-Élie de Bouchereau, non marié;
2° Henry-Xavier-Anne-Charlotte de Bouchereau, dont l'article suit.

III. Noble Jean-Baptiste-Henry-Daniel-Élie de Bouchereau, chevalier de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, ancien adjoint au maire de Bordeaux, ancien conseiller de Préfecture de la Gironde pendant dix-sept ans, et ancien membre du Conseil Général du même département; non marié.

DE CAMAIN,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DU REPAIRE, FONTBELLE, LA CHAPELLE, L'AGE, CHAMPNIERS, CARNET, LA COUTANCIE, LA VERGNE, SAINT-SULPICE, COURTEZELLES, VERDOYER, LE MESNIEU, PUYLOUBART, CUSSAC, REMENSIGNAC, LA PRADE, ROMAIN, LA TRANCHARDIE, CAZES, LES ROCHES, MAZERAC, etc.; — *en Limosin, Bordelois, Angoumois, Périgord, Poitou, etc.*

ARMES : *De gueules, au pal d'argent, accosté de 2 lions affrontés du même; au chef cousu d'azur, chargé d'une croix du Saint-Esprit d'argent, accostée de 2 étoiles du même.* — CAMAIN-LA PRADE : *De gueules, à la colonne d'or, accostée de 2 lions affrontés d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'une croisette entre 2 étoiles, le tout d'or.*

Les titres de cette ancienne et honorable famille, qui est au moment de s'éteindre, ayant été perdus pendant la Révolution, nous ne pouvons que donner une filiation incomplète. Cette généalogie est basée exclusivement sur l'arbre généalogique qui fut produit, avec pièces à l'appui, devant les intendants des Généralités de Bordeaux, de Poitiers et de Limoges, à la suite de la recherche de 1666; plus sur les documents faisant partie de notre cabinet.

La maison de Camain fut maintenue en Périgord à l'époque où tant de familles de cette contrée furent condamnées pour usurpation de noblesse. Nous possédons une copie authentique et volumineuse de la recherche de Périgord en 1666 et années suivantes. Nous la publierons dans le troisième volume de ce *Nobiliaire,* et l'on verra que le nom de Camain y revient souvent et toujours honorablement.

I. Noble Joseph DE CAMAIN, écuyer, habitant de la paroisse de Saint-Sulpice de Mareuil, épousa, au milieu du XVe siècle, Jeanne DE PINDRAY, fille d'Hélie I de Pindray, écuyer, vivant vers 1485, et de damoiselle Marguerite Bertier. De ce mariage :

II. Bertrand DE CAMAIN, écuyer, fit son codicille le 19 janvier 1524 *(v. st.)*. Il eut pour fils :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Thibaud de Camain, conseiller au Parlement de Bordeaux en 1542;

III. Jean DE CAMAIN, écuyer, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, par provisions du 19 janvier 1522 *(v. st.)*, testa, en 1540 et 1541, devant Pelletier et Lamont, notaires. Il eut pour fils :

1° Thibaud, dont l'article suit;
2° Noble Bertrand de Camain, écuyer, sieur de La Chapelle, vivant en 1566 et 1583.

IV. Thibaud DE CAMAIN, écuyer, sieur de Courtezelles et de Carnet, lieutenant criminel au siége de Brives, puis conseiller en la Cour de Parlement de Bordeaux, testa le 19 avril 1579; il avait épousé Éléonor EYQUEM DE MONTAIGNE, sœur de l'illustre Michel Eyquem de Montaigne, et fille de noble Pierre Eyquem, écuyer, seigneur de Montaigne, et de dame Antoinette de Louppes. De ce mariage :

1° Jean-Pierre de Camain, écuyer, sieur de Courtezelles, qui transigea avec François de Camain, son frère, le 25 juin 1599, et le 15 décembre 1634; qualifié major du régiment de Champagne, il reçut quittance de Jean de Vassal, son beau-frère, le 20 juillet 1631, et fut père de :

Thibaud de Camain, écuyer, seigneur du Verdoyer, marié, par contrat du 5 octobre 1628, à N..., dont :

François de Camain, écuyer, seigneur du Verdoyer, marié par contrat du 13 juillet 1654, et maintenu dans sa noblesse de race par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne.

2° François, qui a continué la descendance;
3° Françoise de Camain, mariée, par contrat passé à Bordeaux, le 11 août 1607, à Jehan III de Vassal de La Tourette, écuyer, seigneur de Montviel et de Dondas; elle eut en dot 10,000 livres, devint veuve en 1646, et testa à Aiguillon le 21 février 1653;
4° Antoinette de Camain, mariée à messire Bernard de La Vie, conseiller d'État, président au Parlement de Navarre, puis premier président au Parlement de Guienne, lequel transigea avec Françoise de Camain, sa belle-sœur, à Bordeaux, le 13 septembre 1651.

V. François DE CAMAIN, écuyer, seigneur de Courtezelles, testa le 10 octobre 1615, et laissa quatre fils :

1° Charles I, dont l'article suivra;
2° Jean de Camain, écuyer, testa le 13 février 1634, et laissa trois fils :

A. Pierre de Camain, écuyer, sieur du Mesnieu, maintenu noble par jugement de Pellot;
B. Jean de Camain, écuyer, sieur de Puyloubart, maintenu noble par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitou;
C. Charles de Camain, écuyer, sieur de Cussac, maintenu aussi par Barentin.

3° Bertrand de Camain, écuyer, testa le 6 mai 1660, et laissa deux fils :

A. François de Camain, écuyer, sieur de Remensignac et du Meynieu, fut maintenu par Pellot, et fit enregistrer ses armoiries en l'Armorial Général de France, à Périgueux, le 27 août 1700;
B. Jean de Camain, écuyer, sieur de La Prade, maintenu à Limoges par d'Aguesseau, sur preuves remontées à l'an 1524.

4° Charles II de Camain, écuyer, laissa deux fils :

A. Hélie de Camain, écuyer, sieur de Champniers, né le 16 janvier 1633, maintenu par Pellot, fit registrer ses armoiries à Périgueux le 27 août 1700.

B. Louis de Camain, sieur de L'Espard et du Repaire, vivant en 1712 dans la paroisse de Saint-Sulpice, compris dans le jugement de maintenue de Pellot.

5° (On trouve aussi) Raymonde de Camain, veuve de Jacques Boucher, de Ribérac, laquelle fut maintenue dans sa noblesse le 26 août 1667.

VI. Charles DE CAMAIN, écuyer, testa le 13 février 1656, et laissa un fils :

VII. François DE CAMAIN, écuyer, seigneur de Saint-Sulpice, maintenu dans sa noblesse par le jugement de Pellot.

On trouve ensuite :

Messire Henry DE CAMAIN, chevalier, sieur de L'Age, demeurant à Beaussac en 1689.

Messire Henry DE CAMAIN, chevalier, seigneur de Saint-Sulpice et de La Vergne, habitant du château de La Vergne, paroisse de Saint-Sulpice, en 1745.

Messire Thomas DE CAMAIN, écuyer, seigneur de La Coutancie, y demeurant, paroisse de Saint-Félix de Bourdeille, en 1757.

Cette famille, représentée aujourd'hui par M. N... de Camain de Saint-Sulpice et par madame de Mèredieu de Sanilhac, s'est alliée aux maisons suivantes : d'Anglars, de La Chassaigne, de La Vie, Eyquem de Montaigne, de Maillard, de Morelon, de Brie, de Mèredieu, de Conan, de La Porte-Puyferrat, de Bretonneau, de Vassal, de Boucher, etc.

DE SAINTE-COLOMBE,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, DAMOISEAUX, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE SAINTE-COLOMBE, LE THIL, SAINT-PRIEST-LA ROCHE, LA BURY, NANTON, LE POYET, LA GOYETTIÈRE, TOURNADE, BOISSONNADE, ASTUGUE, COULOMMÉ, TOURBLANC, OUPIA, AZILLANET, PIZAY, CADIRAC, LA GARDE D'AMPUIS, SAINT-JUST-LA PENDUE, FOURNEAU, etc.; — CHATELAINS D'AGNY; — COMTES et MARQUIS DE L'AUBÉPIN, etc.; — *en Beaujolois, Dauphiné, Languedoc, Nivernois, Agenois, Bruilhois, etc.*

ARMES : *De gueules, à 2 colombes d'argent, passantes l'une sur l'autre.* Couronne de marquis.

Ces armoiries ont été enregistrées dans l'Armorial Général de France, registre *Guienne,* à Bazas, le 26 septembre 1698, sur la réquisition de François de Sainte-Colombe, écuyer.

Sous les noms et titres DE SAINTE-COLOMBE du Poyet, de Saint-Priest, de Tournade, de La Goyettière et de La Roche, le président d'Hozier, ancien juge d'armes de France, a compris la maison de Sainte-Colombe dans son *Indicateur nobiliaire des Familles* qui ont prouvé légalement leur noblesse.

Cette maison, l'une des plus anciennes et des plus distinguées de France, tant par ses services que par ses alliances et par ses illustrations, a pris son nom et son origine du bourg et paroisse de Sainte-Colombe, en Beaujolois, sur les confins du Forez. Dès l'année 1237, elle fournit un comte-chanoine au chapitre noble de Lyon, en la personne de Guillaume de Sainte-Colombe, lequel eut pour successeurs dans ce poste trois autres personnages de son nom, en 1590, 1621 et 1687.

La filiation de cette maison est établie à partir de Guillaud de Sainte-Colombe, seigneur dudit lieu, qualifié *brave et généreux chevalier,* lequel défendit longtemps ses seigneuries contre les entreprises des comtes de Forez et des barons de Beaujeu; il vivait en 1319. Sa postérité s'est alliée directement aux maisons de Damas, de Thélis, de La Treilhe, de Nanton, d'Albon, d'Izeran, de Moreton, de Franchelins, de Monteux, du Croc, d'Urgel, de Polargues, de Bugnette, de Laye, d'Eltouf, de Farvages, de Varennes, de L'Orgue, de Meynard, de Lambert-La Roche, de Salemard, du Vernet, de La Noyrie, de Nagu, de Ronchevol, de Bougues, de Faujard, de Chevrier, de La Magdeleine, de Montjouvent, de Naturel, de La Balmondière, de Guillemin, de Boissonnade, de Montesquiou-La Boulbène, de Redon, Le Venier, de Claret, Mauduit de Kerlivio, etc. Les branches issues de cette famille sont les suivantes :

1° Seigneurs DE SAINTE-COLOMBE, DU POYET et DE SAINT-PRIEST-LA ROCHE, existants en 1786. Armes : *Écartelé d'argent et d'azur;* devise : SPES MEA DEUS;

2° Seigneurs DU THIL, — branche éteinte;

3° Seigneurs DE SAINT-PRIEST-LA ROCHE, — branche aînée, éteinte, après avoir donné ses biens à celle DU POYET;

4° Comtes et marquis DE L'AUBÉPIN, dont le représentant était, en 1786, brigadier des armées du Roi et chef de brigade de ses gardes. — Armes : *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 bandes d'or; aux 2 et 3 d'or, à la tour de gueules;*

5° Seigneurs DE NANTON, — éteints en 1757;

6° Seigneurs DE CADIRAC et D'OUPIA. — Armes : *D'azur, à 3 bandes d'or;*

7° Seigneurs DE TOURNADE, en Agenois, qu'on croit subsister encore, et qui étaient représentés, en 1789, par messire Gratien-Claude de Sainte-Colombe de Tournade, convoqué à cette époque à l'Assemblée de la Noblesse d'Agen;

8° Seigneurs DE BOISSONNADE et D'ASTUGUE, dont la filiation s'établit par titres, ainsi qu'il suit :

I. Messire Louis DE SAINTE-COLOMBE, capitaine au régiment de Nice, laissa de son mariage avec dame Marie-Magdeleine DE BOISSONNADE :

1° Jean-Baptiste, dont l'article suit;

2° Jean de Sainte-Colombe de Boissonnade de Tournade, né le 3 décembre 1671, licencié en droit civil et canon par diplôme du 23 juillet 1715, vivant en 1750;

3° Marie-Magdeleine de Sainte-Colombe de Tournade, mariée à messire Joseph de Montesquiou, ancien major au régiment de Médoc, chevalier de Saint-Louis, dont :

Antoinette de Montesquiou, baptisée le 7 mai 1750.

II. Noble, messire Jean-Baptiste DE SAINTE-COLOMBE DE BOISSONNADE, chevalier, seigneur d'Astugue, conseiller du Roi, trésorier général de France au bureau des finances de la Généralité d'Auch, demeurant en sa maison de Boissonnade, juridiction de Layrac, testa dans la ville de Layrac, en Bruilhois, devant Des Barats, notaire royal, le 11 novembre 1741 *(Testament insinué à Agen le 31 mars 1745)*. Par cet acte, il donne à sa femme l'usufruit et jouissance de son entière hérédité, plus tous les meubles, or, argent et effets appartenant en propre à lui-même. Jean-Baptiste de Sainte-Colombe avait épousé, par contrat du 21 avril 1735, dame Françoise LE VENIER, laquelle vivait en viduité en 1772, fille de noble Josué Le Venier, écuyer, seigneur de Pouylehaut, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, capitaine d'une compagnie franche de 100 hommes de la marine, et de feue dame Françoise de Baladan *(Contrat passé devant Des Barats, notaire, en la maison noble de Pouylehaut, paroisse de Bréchon, juridiction de Nérac, en Albret)*. De ce mariage :

1° Joseph-Nicolas, dont l'article suit;

2° Messire Nicolas-Joseph de Sainte-Colombe de Boissonnade, reçu lieutenant en la

compagnie de Giemare, dans le régiment des gardes de Lorraine-Infanterie, commandé par le prince de Beauvau, le 12 décembre 1755, prêta serment en cette qualité, selon un certificat de Guy, conseiller du Roi, commissaire ordinaire provincial des guerres au département de la Haute-Alsace, le 10 avril 1756. Il obtint un passeport de Louis de Bourbon, comte de Clermont, le 31 mars 1758, pour se rendre de Wezel à Layrac, en Gascogne. Fait prisonnier de guerre depuis, la liberté lui fut rendue, le 28 janvier 1759, en échange de M. Lolze, lieutenant d'artillerie hessoise, par le commandant de l'armée anglaise et en vertu d'un ordre donné à Dorsten. Nommé capitaine au régiment des Gardes-Lorraines, par brevet du 22 juillet 1760, il obtint, le 15 octobre 1761, du duc de Broglie, commandant de l'armée française sur le Haut-Rhin, un passeport pour venir d'Eimbeck lever des recrues en France. Mis à la réforme, il reprit depuis une compagnie dans le même régiment des Gardes-Lorraines, et fut reçu en cette qualité en vertu d'une lettre du roi Louis XV, du 28 mars 1766. Nicolas-Joseph de Sainte-Colombe mourut au service.

3° Jean-Armand de Sainte-Colombe, nommé dans le testament de son père.

III. Messire, noble Joseph-Nicolas DE SAINTE-COLOMBE, écuyer, chevalier, seigneur de Boissonnade et d'Astugue, trésorier de France, grand et petit voyer de Sa Majesté au bureau des Finances de la Généralité d'Auch, naquit le 8 février 1756, et fut baptisé à Layrac le 18 du même mois. Il eut pour parrain messire Joseph Le Venier, chevalier de Saint-Louis, représenté par Nicolas Le Venier, son fils, et pour marraine Marie-Magdeleine de Sainte-Colombe, épouse de M. de Redon, procureur du Roi à Agen, en présence de Jean Conqueré de La Cave, seigneur de Montbrison, ancien officier d'infanterie, et de Henry de La Myre de Douazac, officier. Joseph-Nicolas de Sainte-Colombe fit son testament mystique en 1790, et y nomma ses enfants. Il avait épousé : 1° par contrat du 9 juillet 1756, passé devant Pruadère, notaire royal en la ville de Mézin, demoiselle Marie DE CLABET DE FABAS, dame de la maison noble de Tourblanc, veuve de Jean du Barry, sieur de La Gorce et du Coulommé; 2° dame Antoinette DE MONTESQUIOU-LA BOULBÈNE, née le 7 mai 1750, fille de noble Joseph de Montesquiou-La Boulbène, ancien major au régiment de Médoc, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Magdeleine de Sainte-Colombe de Tournade. Du premier lit :

1° Joseph-Henry de Sainte-Colombe de Boissonnade, sous-lieutenant dans la compagnie de Mandolx au régiment d'infanterie de Lorraine, sous le commandement du duc de Mortemart, par brevet du 26 avril 1775;

2° Auguste de Sainte-Colombe de Boissonnade;

3° Jean-Joseph de Sainte-Colombe de Boissonnade, prêtre;

4° Nicolas-Louis-Joseph de Sainte-Colombe de Boissonnade, baptisé à Layrac le 8 mai 1773, mort avant le testament de son père;

5° N... de Sainte-Colombe,
6° N... de Sainte-Colombe,
7° N... de Sainte-Colombe,
8° N... de Sainte-Colombe,
} décédés avant 1790.

Du second lit :

9° Joseph-François-Armand, dont l'article suit;

DE PONTAC,

Hauts et puissants seigneurs, MESSEIGNEURS, NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, MARQUIS, COMTES, VICOMTES et BARONS DE PONTAC; — MARQUIS DE LA PRADE; — COMTES D'ANGLADE, BELHADE, CAUBON; — VICOMTES DES JAUBERTHES et DE SAINT-PARDON; — BARONS DE SAUBIAC, PISSOS, ICHOUX, MOUSTEY, LUGOS, L'ISLE-SAINT-GEORGES, SEICHES, HAUTE-RAYE, BEAUTIRAN; — SEIGNEURS DE LA TOUR, SORES, ARGELOUZE, HAUTBRION, SALLES, BELIN, BELIET, BISQUEYTAN, FOURENS, LA SALLE-SAINT-BRIS, PODENSAC, ESCASSEFORT, ROAILHAN, LA BARDE, TARIS, LA BEYLIE, MONTPLAISIR, etc., etc.; — *en Bordelois, Bazadois, Lannes, Saintonge, etc.*

ARMES : *De gueules, au pont à 5 arches d'argent, sur une rivière du même, ondée d'azur et supportant deux tours du second, le tout surmonté en chef d'une étoile fleurdelysée d'or.* Couronne de marquis; supports : deux lions.

La famille de Pontac, établie à Bordeaux dès la fin du XVe siècle, est originaire et a pris son nom de la petite ville de Pontac, près de Pau, en Béarn, qu'elle possédait autrefois. Les grandes charges que cette maison a exercées dans les Parlements et dans les armées, son ancienneté, ses services rappelés dans plusieurs brevets royaux et lettres-patentes, ses alliances toujours honorables, contractées souvent avec la principale noblesse de France, lui donnent rang parmi les premières familles de la province de Guienne.

On remarque, en effet, parmi ses illustrations de toutes sortes : un sous-maire de Bordeaux, au commencement du XVIe siècle; plusieurs greffiers en chef héréditaires, présidents à mortier, premiers présidents, procureurs généraux au Parlement de Bordeaux; un président de la Cour des Aydes de Guienne ; plusieurs trésoriers généraux de France et secrétaires du Roi; un maître-d'hôtel du duc de Guienne en 1120; des chevaliers dès le XIVe siècle; des conseillers aux Conseils d'État et privé, et des maîtres des requêtes ordinaires de l'Hôtel; un lieutenant général de la marine et amirauté de Bordeaux; un évêque de Bazas; des colonels et mestres de camp de cavalerie et d'infanterie; un maréchal des camps et armées; grand nombre d'officiers de tous grades; des chevaliers de Malte, de Saint-Louis et d'ordres étrangers, etc., etc.

Les principales alliances directes de la maison de Pontac sont avec celles de Vogein, de Cos, de Bellon, de Goth, de Léon, d'Aspremont, de Geneste, de La Lanne, de Brémont, du Sault, de Pérusse des Cars, de Chassaignes, du Duc, de Thou, de Crussol d'Uzès, d'Aulède de Lestonnac, de La Gorce, de Lasse, de Secondat, de Bourbon-Busset, de Nesmond, de Pichon, d'Alesme, de Piis, des Aygues, de Fiany, de

Lahet, de Ferron de La Peyrière, du Plantier, de Sentout, Pallot, de Maugrin, de Ségur-Montazeau, de Mosnier, de Chastaigner de La Châtaigneraie, de Sainte-Maure Montauzier, de Perreau, de Rayne, de Caupenne, Le Blanc de Mauvezin, de Sérignac, du Vergier de La Roche-Jaquelein, etc., etc.

Mais la parenté qui fait le plus d'honneur à cette famille est, sans contredit, celle qu'elle a contractée avec la maison de France-Bourbon. Mademoiselle d'Orléans, fille de Gaston d'Orléans, *dite* Mademoiselle de Montpensier, écrivant à Madame la première présidente de Pontac, dans sa relation de l'*Ile invisible,* s'exprime ainsi : « A qui » se fiera-t-on qu'à ses *parents* et à ses *amis?* Vous m'êtes *l'une* et *l'autre;* par-dessus » cela éclairée, dévote et charitable. Puis-je faillir à votre persuasion? Il me semble » que je ne dois point être en peine de ce qu'on dira d'une chose qui est faite sous » votre aveu, et c'est pourquoi je me mets l'esprit en repos. » *(Mémoires, édition de 1776, p. 6, v. VIII.)*

Guillem DE PONTAC fut l'un des seigneurs de Bigorre qui, vers l'année 1060, s'interposèrent et servirent de médiateurs entre Bernard de Castelbajac et Arnaud-Dodon, vicomte de Montanarez (MONLEZUN, *Hist. de Gascogne, t. I, p. 63*).

Albert DE PONTAC, chevalier, est qualifié maître-d'hôtel de Guillaume II, duc de Guienne, dans un titre de l'année 1120.

Olmir DE PONTAC fit partie d'une revue d'hommes d'armes qui eut lieu à Mont-de-Marsan, sous les ordres du comte de Foix, en 1340.

Antoine DE PONTAC, Robert de Thézac, Pierre Le Comte, Jean de Lousme et Arnaud de Bourbon, ayant chassé les Anglais du château de Mortagne, en Saintonge, sous le règne de Charles V, ce prince, par ses lettres-patentes du 20 février 1375, accorda à ces chevaliers la permission, pour eux et leurs descendants, de porter sur leurs écussons l'ordre de la Royale-Étoile. Cette figure a toujours été portée depuis dans les armes de la maison de Pontac.

Voici la teneur de ces lettres-patentes, dont l'original latin existait dans les archives du château de La Tresne (devenu la propriété des descendants de Pierre Le Comte), et dont une copie traduite en français existe actuellement dans les archives de Saint-Émilion :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres ver- » ront, salut. Savoir faisons, que par la bonne relation qui nous a esté faicte des personnes » de Robert de Tezac, Pierre Le Comte, Antoine de Pontac, Jean de Lousme, Arnaud de » Bourbon, et de leur bonne et noble génération, et en considération des grands et utiles » services qu'ils nous ont rendus, ayant à leurs propres coûts et despens, assiégé les Anglois,

» nos ennemis, dans le chasteau de Mortagne, et iceulx contraints soi retirer et remettre le » dessus dit chasteau en nostre obéissance et commandement du dessus dit Antoine de » Pontac, à iceulx avons, de bonheur, ce jourd'hui, donné et octroyé, donnons et octroyons, » de grace spéciale, par ces présentes, congé et licence que doresnavant ils puissent et leurs » hoirs porter le royal estoille en toutes batailles, tournois et combats, et en tous lieux, places » et compagnies, que bon leur semblera. Donné à Paris, le 20e jour de février l'an 1375, et » de nostre règne le dixiesme. » *Signé* par le Roi : SCEPAUX, *et scellé.*

Janot DE PONTAC assista, comme homme d'armes, à la montre qui eut lieu à Montaut, dans le comté d'Ast, sous les ordres du comte de Foix, le 28 août 1490 (MONLEZUN, *Hist. de Gascogne, t. IV, p. 450*).

Gémot DE PONTAC (peut-être le même que le précédent), fit partie de la revue d'hommes d'armes faite à Castres, en Albigeois, le 27 juin 1490 *(Ibid., t. VI, p. 145)*.

Charles DE PONTAC assista, comme archer, à la montre faite dans les États de Venise le 27 mars 1507 *(Ibid., t. IV, p. 456)*.

On voit que le nom de Pontac se suit sans interruption, du milieu du XIe siècle jusqu'à la fin du XIVe, époque où la filiation de cette famille commence à être prouvée par titres et littéralement jusqu'à nos jours.

La généalogie suivante a été dressée exclusivement par nous sur les documents de notre cabinet et divers renseignements puisés dans les archives publiques :

Jean-Baptiste de Pontac était chevalier de Malte en 1603; Charles de Pontac en 1625; Louis-François de Pontac en 1674, — dans la langue de Provence.

Le sieur de Pontac, baron de Beautiran, chef d'escadre, commandait à la bataille de La Hogue, un vaisseau qu'il ramena au port.

I. Noble homme Arnaud DE PONTAC, issu du lieu d'Orthez, en Béarn, seigneur d'Escassefort et de L'Isle, acquit la maison noble de La Salle de Laumont de Jean de Loupiac, le 24 août 1497. En 1509 et 1510, Arnaud de Pontac était soubs-maire de Bordeaux; en 1525, il se qualifiait contrôleur du Roi en la comptablerie de la même ville. Il testa le 26 juin 1521, et avait épousé successivement : 1° Isabeau VOGEIN; 2° Hélène DE COS. Du premier lit :

1° Jean de Pontac, seigneur de Sauvaignac, Roailhan, Escassefort, Haut-Brion, L'Ile-Saint-Georges, Salles, Belin, Béliet, Bisqueytan, Podensac, conseiller, secrétaire du Roi, et greffier en chef de la Cour de Parlement de Bordeaux, fut convoqué au ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Bazadois, le 23 mars 1557. Il acquit, le 5 mai 1563, de Louis de Lur, vicomte d'Uza, moyennant la somme de 18,030 francs bordelois, les terres et seigneuries de Salles, Belin et Beliet. Jean de Pontac avait épousé : 1° le 23

avril 1525, Jeanne DE BELLON, fille de Pierre de Bellon, seigneur de Haut-Brion, maire de Libourne en l'année 1526 ; 2° le 18 juin 1555, Anne DE GOUTH ; 3° le 11 août 1564, Isabeau DE LÉON, dame de La Tresne, La Bastide, Boisfranc et Lussac, de laquelle il n'eut point d'enfants. Du premier lit :

A. Jacques de Pontac, seigneur de Pès, greffier en chef de la Cour de Parlement de Bordeaux, en survivance de son père, et sur la résignation de celui-ci, reçu conseiller secrétaire du Roi, aussi à condition de survivance, le 8 mai 1555, mourut avant son père, et ne laissa qu'une fille de son mariage, contracté le 18 août 1566, avec Suzette D'ASPREMONT, fille de Jean d'Aspremont, baron de Roquemont :

Marguerite de Pontac, mariée, le 12 avril 1589, à César de Bourbon-Busset, comte de Busset, baron de Chalus, dont elle fut la première femme.

B. Thomas de Pontac, baron de Beautiran, greffier en chef civil et criminel du Parlement de Bordeaux, conseiller, notaire et secrétaire du Roi le 23 septembre 1573 (date de sa réception), conseiller au Grand conseil, seigneur de La Prade, de L'Isle-Saint-Georges et d'Escassefort, fut député aux États Généraux de Blois, par la noblesse de Bordeaux, en 1588 ; épousa, le 21 décembre 1573, dame Bertrande DE GOTH (GOUTH), fille de Bernard de Gouth, chevalier, seigneur de Castetz, Le Bouzet et Saint-Jean du Bouzet, chevalier de l'Ordre du Roi, et guidon d'une compagnie des 60 lances fournies des ordonnances de Sa Majesté, et de sa seconde femme Nicole de La Lanne. De ce mariage provinrent :

a. Étienne de Pontac, seigneur d'Escassefort, Saint-Georges, La Barde, baron de Haute-Raye, conseiller du Roi, notaire et secrétaire de la maison et couronne de France, fut reçu en cette qualité le 29 mai 1605, après la résignation de son père, et eut depuis la charge de greffier en chef du Parlement de Bordeaux. Il épousa dame Catherine DE GENESTE, dont il eut, entre autres enfants :

I. Pierre de Pontac, seigneur d'Escassefort, conseiller du Roi, premier président de la Cour des Aydes de Bordeaux, mort sans enfants avant le 24 août 1661, époque où sa charge commença d'être occupée par Blaise de Suduiraut ;

II. François de Pontac, seigneur, baron de Beautiran, de La Prade et de L'Isle-Saint-Georges, greffier en chef du Parlement de Bordeaux, mort avant le 14 avril 1660, laissa de son mariage avec dame Olive-Delphine DE LA LANNE, fille de messire Louis de La Lanne, seigneur d'Uzeste, conseiller au Parlement de Guienne :

1°' Léon de Pontac, chevalier, seigneur, baron de Beautiran, de La Prade et de L'Isle-Saint-Georges, vicomte des Jauberthes, capitaine aux Gardes, mort sans postérité. Il avait épousé, le 22 juin 1695, Marie-Thérèze DE BREMONT D'ARS, fille de Jacques de Bremont, chevalier, seigneur, marquis d'Ars, Orloc, La Garde, Migré, Rochave, Gimeux, etc., et de dame Marie de La Tour d'Angeac. Léon de Pontac et sa femme firent registrer ensemble leurs armoiries en l'Armorial Général de France, à Bordeaux, le 29 novembre 1697, de la manière suivante : *De gueules, au pont à 5 arches d'argent, sur une rivière du même, ondée d'azur, et supportant 2 tours du second, le tout surmonté en chef d'une étoile fleurdelysée d'or ; accolé d'azur, à l'aigle à 2 têtes le vol abaissé d'or.*

2° Louis-François de Pontac, né à Bordeaux le 12 avril 1660, mort chevalier de Malte en 1675;

3° Anne-Catherine de Pontac, mariée à Pierre du Sault, seigneur de La Barde;

4° Dame Paule-Diane de Pontac, dame chanoinesse de Poussaye, vivante en 1715.

III. Charles de Pontac, chevalier de Malte en 1675.

b. Nicole de Pontac, mariée, le 30 septembre 1594, à Jacques de Pérusse des Cars, baron d'Availles, fils d'autre Jacques de Pérusse des Cars, grand sénéchal de Guienne;

c. Suzanne de Pontac;

d. Paule de Pontac;

C. Raymond de Pontac, conseiller du Roi en la Cour de Parlement de Bordeaux, et président en la première chambre des Enquêtes, dès l'année 1571, testa le 8 octobre 1579. Il laissa de son mariage, contracté avec Isabeau DE CHASSAIGNES, dame de Bétailhes et des Jauberthes, trois enfants, dont l'aîné :

Noble, messire, monseigneur Geoffroy de Pontac, chevalier, seigneur de Salles, Belin, Beliet, Haut-Brion, Pès, Podensac, Gueyrac, Bignac, L'Isle-de-Jau, en Médoc, conseiller au Parlement de Bordeaux en 1590, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, et maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, reçu le 28 mars 1608, résigna en 1611, fut nommé président à mortier au Parlement de Bordeaux en remplacement de Marc-Antoine de Gourgues, le 30 décembre 1616, et depuis premier président de la même Cour. Geoffroy de Pontac fut institué héritier universel par le testament d'Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, son oncle, l'an 1603. Il périt pour la cause royale durant la minorité du roi Louis XIII, et laissa de son mariage avec dame Anne DU DUC, sa veuve, en 1649 :

Messire Arnaud de Pontac, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, seigneur de Salles, Belin, Beliet, Haut-Brion, Bisqueytan et autres places, premier président au Parlement de Bordeaux, par succession de son père, fut nommé lieutenant général de la marine et amirauté de Bordeaux, le 31 octobre 1653, après la défection du sieur de Guyonnet. Il laissa de dame Louise-Gabrielle DE THOU, sa femme, fille du président de Thou, trois filles et un fils :

1° Haut et puissant seigneur, messire François-Auguste de Pontac, président aux requêtes du Palais de Parlement de Bordeaux, chevalier, comte de Caubon, en Bazadois, seigneur de Haut-Brion, Salles, Belin, Beliet et autres places, mort en janvier 1694, sans enfants de son mariage avec Marie-Félice DE CRUSSOL d'UZÈS, née le 27 août 1656, baptisée le 17 mars 1657, fille d'Alexandre-Galiot de Crussol de Balaguier, marquis de Montsalez, seigneur de La Brosse, en Saintonge, et de Rose de Pérusse des Cars, dame de Caubon, Saint-Géraud, Castelnau et Talence, — laquelle se remaria, en 1700, à Louis de Pardaillan, comte de Cère et de Beaumont, *dit* le comte de Gondrin, sénéchal des Lannes et de Bayonne, veuf en premières noces de Jeanne-Marie-Josèphe de Baylens de Poyanne :

2° Marie-Anne de Pontac, née à Bordeaux le 28 juillet 1649;

3° N... de Pontac;

2° Louis de Pontac, chanoine de Saint-André de Bordeaux, en 1535;

3° Pierre de Pontac, trésorier de France à Bordeaux (1572), père de :

Messire Jean de Pontac, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité de Limoges, marié à Marie DE LASSE, dont :

Demoiselle Anne de Pontac, mariée, le 21 août 1600, à noble Pierre III de Secondat, écuyer, seigneur de Roques, ancêtre de M. le baron actuel de Montesquieu, morte le 18 août 1673, à l'âge de 93 ans.

II. Louis DE PONTAC, écuyer, sieur d'Armaignac, secrétaire du Roi, testa le 31 octobre 1566, et laissa six enfants, entre autres :

1° Étienne, dont l'article suit;

2° Jacques de Pontac, sieur de Montplaisir, conseiller au Parlement de Bordeaux, puis président aux enquêtes de la même Cour, épousa Létice DE NESMOND, dont :

A. Jean de Pontac, seigneur de Montplaisir, avocat général au Parlement de Bordeaux, lequel épousa Jeanne DE PICHON, fille de Jacques III de Pichon, chevalier, seigneur de Réthau et de Pradelle, en Saintonge, de Cariet, en Bordelois, et de Luzerio, en Poitou, conseiller du Roi, contrôleur général des Finances en Guienne, et de dame Anne de Richard de La Madelaine. De ce mariage provinrent :

a. Anne de Pontac, mariée à Jacques des Aygues, conseiller au Parlement de Bordeaux, dont :

Joseph des Aygues, chevalier de l'Ordre de Malte, reçu page du Grand maître en 1644.

b. Messire Jacques de Pontac, conseiller du Roi en ses conseils, et son procureur général en la Cour de Parlement de Bordeaux, comte de Belhade, Pissos et autres places, du chef de sa femme dame Jacquette-Finette D'ALESME. Par lettres-patentes données à Paris au mois de septembre 1654, le roi Louis XIV érigea en titre de comté, sous le nom de Belhade, en faveur de Jacques de Pontac, la terre et baronnie de Belhade, sur la rivière de l'Eyre, en la sénéchaussée de Dax, composée des seigneuries de Belhade, Sores, Argelouze, Pissos, Icboux, Moustey et Lugos. Dans ces lettres, S. M. relate l'ancienneté de la famille de Pontac; la fidélité de ses membres aussitôt que la province de Guienne eut été soumise à Charles VII; les charges occupées par eux, de conseillers, de présidents, de procureurs généraux et de premiers présidents au Parlement, etc. Jacques de Pontac eut de sondit mariage :

I. Mathieu de Pontac, comte de Belhade, baron de Saubiac, lequel fut convoqué au ban de Tartas en 1691, sous le titre de comte de Pontac, et fit enregistrer ses armoiries de la manière suivante en l'Armorial Général de France, à Bordeaux, le 29 novembre 1697 : *De gueules, au pont 5 arches d'argent, sur une rivière du même, ondée d'azur et supportant tours du second, le tout surmonté en chef d'une étoile fleurdelysée d'or;*

II. Jean de Pontac, écuyer;

III. Jean de Pontac, né à Bordeaux, le 12 février 1655;

IV. Demoiselle Catherine de Pontac.

c. Jean de Pontac, gentilhomme de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, fut marié à dame Marthe DE FIANY, et eut de cette alliance :

I. René de Pontac, né à Bordeaux le 24 septembre 1648, filleul du chevalier commandeur du Temple de Bordeaux René de Pichon, et de damoiselle Peyronne de Castets;

II. René-Bernard de Pontac, né à Bordeaux le 9 mai 1659, filleul de messire Bernard de Pichon, abbé de Bonlieu, chanoine de l'église métropolitaine de Saint-André, et de damoiselle Benoîte d'Alesme;

III. Marguerite de Pontac, née à Bordeaux le 26 septembre 1656, filleule de Jérôme de Fiany, écuyer, et de damoiselle Marguerite de Fiany.

d. Messire René de Pontac, abbé de Saint-Sever en 1656;

e. Dame Anne de Pontac, épouse de Jacques d'Alesme d'Arérac, seigneur d'Arsac, co-seigneur de Parempuyre, conseiller au Parlement de Bordeaux et commissaire aux requêtes du Palais.

B. Jean de Pontac de Montplaisir, chevalier de Malte en 1603 (VERTOT).

3° Pierre de Pontac;

4° Jean de Pontac, écuyer, sieur du Galard, qui épousa Marie DE LAHET.

III. Étienne DE PONTAC, sieur d'Anglade, successivement trésorier de France à Bordeaux, secrétaire du Roi et conseiller au Parlement de Guienne, embrassa, durant la révolte des Bordelois contre Monneins, le parti de ce dernier. En haine de son opposition à la rébellion, les factieux incendièrent sa principale demeure. Il épousa Anne D'ALESME, et laissa de cette alliance :

1° Jacques, dont l'article suit;

2° François de Pontac, inhumé, à ce qu'on croit, en 1578, dans la chapelle d'Izon, qui servait de sépulture à sa famille.

IV. Jacques DE PONTAC, seigneur d'Anglade, trésorier de France en la Généralité de Bordeaux, eut de son mariage avec Guionne DE MÉRIGNAC :

V. Gabriel DE PONTAC, seigneur d'Anglade, Fourens, Salles, Belin et Beliet, commandant capitaine de 100 hommes d'armes, demeura fidèle au Roi pendant les troubles de la Fronde, et servit utilement en 1645 le duc d'Épernon, aux troupes duquel il facilita les moyens de se saisir du château de Vayres. Condamné à mort et exécuté en effigie, il s'enferma dans son château d'Anglade, véritable place forte construite près du bourg d'Izon, sur les bords de la Dordogne. Gabriel de Pontac échappa de la sorte au courroux des Bordelois. Il fut tué par la suite en faisant, à la tête de ses vassaux, le siége de Villeneuve-d'Agen, pour remettre cette ville sous l'autorité de Louis XIV, et laissa de son mariage avec Marguerite FERRON DE LA PEYRIÈRE :

1° François, dont l'article suit;

2° (On trouve aussi) noble Joseph de Pontac, écuyer en 1698, marié à dame Françoise DU PLANTIER.

VI. François DE PONTAC, seigneur de La Prade, Salles, Belin, Beliet, Podensac, Anglade, conseiller au Grand Conseil, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, laissa de son mariage avec Anne DE SENTOUT :

1° Jean-Léon, marquis de Pontac, seigneur de La Prade, vicomte des Jauberthes et de Saint-Pardon, ancien capitaine aux Gardes, avec rang de maréchal des camps et armées du Roi, quitta le service en 1725 pour entrer dans le Parlement de Bordeaux. Le roi Louis XV lui accorda, à cette occasion, des lettres-patentes de dispense d'âge, « en » considération, y est-il dit, de l'ancienneté de sa famille et des services éminents » qu'elle a rendus de tous temps à Nous et aux Rois nos prédécesseurs. » Léon de Pontac mourut sans postérité.

2° Joseph, qui a continué la descendance;

3° (On trouve aussi) noble Denis de Pontac, écuyer, mort âgé d'environ 31 ans, et enterré dans l'église d'Izon en 1670. Il avait épousé Anne DE MARTIN, veuve de Joseph de Gascq;

4° (*Idem*) N... de Pontac, sieur de La Tour, dont la veuve Marguerite Pallot fit enregistrer à Bordeaux les armes de la famille de Pontac, en l'Armorial Général de France, comme nous les avons énoncées ci-dessus, le 29 novembre 1697;

5° (*Idem*) Messire Jean-Jacques de Pontac, écuyer, prêtre et prieur du prieuré de Castillon et de Notre-Dame de Colles, son annexe, lequel rendit un hommage à l'archevêque de Bordeaux, le 22 octobre 1723;

6° (*Idem*) Dame Delphine-Marie de Pontac, dame de Landiras (1656);

7° (*Idem*) N... de Pontac, veuve de N... de Maugrin, trésorier général de France, laquelle fit registrer à Bordeaux, en l'Armorial Général de France, les armes de sa famille, comme nous les avons énoncées ci-dessus, le 29 novembre 1697.

VII. Joseph DE PONTAC, écuyer, chevalier, seigneur d'Anglade, La Prade, Fourens, vicomte des Jauberthes et de Saint-Pardon, baron de Beautiran, trésorier général de France, fit registrer ses armoiries à Bordeaux, en l'Armorial Général, le 24 février 1698 : *de gueules, au pont de cinq arches d'argent sur une rivière du même, surmonté d'une étoile aussi d'argent*. Il épousa Marie-Anne DE SÉGUR DE MONTAZEAU, fille d'Hélie-Izaac de Ségur, chevalier, baron de Montazeau et de Fouguerolles, capitaine exempt de la première compagnie des gardes du corps du Roi et de dame Claude-Magdeleine de Lur de Saluces. De cette union sont provenus :

1° Jean-François de Pontac d'Anglade, chevalier, seigneur de Fourens, de Taris et de La Beylie, vicomte des Jauberthes et de Saint-Pardon, baron de Seiches, conseiller-lay en la Grand'Chambre du Parlement de Bordeaux, décédé le 10 septembre 1753, laissa de dame Jeanne-Rosalie DE MOSNIER, sa veuve en 1776 :

A. Jean-François de Pontac, seigneur de Fourens, de Taris et de La Beylie, vicomte des Jauberthes et de Saint-Pardon, baron de Beautiran, seigneur de La Salle-Saint-Brice et de Montplaisir, mestre de camp, chevalier de Saint-Louis, assista en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux, ne se maria pas, et eut pour héritier son cousin germain;

B. Marie-Benoîte-Josèphe de Pontac;

C. Marguerite-Marianne de Pontac, religieuse au Paradis.

2° Jean-François, dont l'article suit;

3° Claude-Magdeleine de Pontac, épouse de N... de Chastaigner, marquis de La Chastaigneraie, seigneur de Sainte-Foy;

4° Marguerite de Pontac, mariée au marquis de Sainte-Maure-Montauzier;

5° Magdeleine de Pontac.

VIII. Messire Jean-François, comte DE PONTAC, chevalier, seigneur, vicomte des Jauberthes, mestre de camp, colonel d'infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier jurat gentilhomme de la ville de Bordeaux, assista en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux et à celle de Bazas. Il a laissé de son mariage avec Élisabeth-Marie DE PERREAU, décédée le 20 juillet 1773 :

1° Jean-Baptiste-François, dont l'article suit;
2° Marie-Catherine de Pontac, mariée à Maximilien-Raymond, baron de Rayne, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur.

IX. Jean-Baptiste-François, *dit* le vicomte DE PONTAC, héritier du titre de marquis de Pontac, par succession de son grand-oncle Jean-Léon de Pontac, officier supérieur des gardes du corps du Roi, colonel de cavalerie, membre de la Légion-d'Honneur, chevalier des Ordres de Saint-Louis, de Charles III (d'Espagne) et de Saint-Ferdinand (2e classe), épousa en octobre 1808 Marie-Magdeleine-Françoise-Adèle DE CAUPENNE, fille de messire Anne-Henry-Louis, marquis de Caupenne, maréchal de camp, gouverneur de la ville de Bayonne, et de dame Marie-Magdeleine-Françoise-Sophie de Poudenx. De ce mariage :

1° Jean-François-Léon-Agénor, dont l'article suit;
2° Jacques-Arnaud-Gabriel, comte (*dit* le vicomte) de Pontac, ancien élève de l'École militaire de Saint-Cyr, marié à dame Marie-Marguerite-Alexandrine LE BLANC DE MAUVEZIN;
3° Henry-Louis-Maximilien, vicomte (*dit* le baron) de Pontac, a de son mariage avec feue Marie-Louise-Joséphine DE SÉRIGNAC DE BELMONT, la dernière de cette ancienne famille, et dont la mère appartenait à l'illustre maison de Bassompierre :

Jean-Léon-Albert de Pontac, né le 14 février 1843.

X. Jean-François-Léon-Agénor, marquis (*dit* le comte) DE PONTAC, chef des nom et armes de sa famille, ancien page du Roi et ancien officier de cavalerie, a épousé, le 24 février 1838, Louise-Thérèze-Victoire DU VERGIER DE LA ROCHEJAQUELEIN, née à Paris le 24 décembre 1814, fille de Louis II du Vergier, marquis de La Rochejaquelein, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Malte, général en chef des royalistes dans la guerre de Vendée en 1815, et de dame Marie-Louise-Victoire de Donissan. De ce mariage :

1° Jehan-Marie-Olivier-Léon, comte de Pontac, né le 27 mai 1847;
2° Marie-Magdeleine-Henriette de Pontac;
3° Marie-Gabrielle-Annette-Henriette de Pontac;
4° Marie-Marguerite-Jacqueline-Léonie de Pontac.

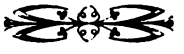

DE MARBOTIN,

ANCIENNEMENT MARABOTTINI, ET TORNAQUINCI,

NOBLES HOMMES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE LA GRANDE-VERGNE, MONTAIGNAC, ALAIN, MANSE, LA VERGNE, LA BARRE, LE MIRAIL, RUBÉRAN, LES ARNAUDES, BIRAC, ROGNEURES, LA SAVIGNOTTE, LA RIVIÈRE, TIFFAUDIE, LE LIMOUZY, LES EYQUEMS, etc.; — BARONS DE CONTENEUIL, SAUVIAC et LÈGE; — *en Italie, Agenois, Bordelois, Blayez, Cubzaguez, Saintonge, Bazadois, etc.*

ARMES : *D'azur, au lion d'or.* Couronne de marquis; supports : deux lions.

La famille de Marbotin, établie en France au milieu du XVe siècle, est originaire de Florence, où, dès le XIe siècle, elle tenait un rang distingué parmi les magnats de la République, sous le nom DE TORNAQUINCI.

Les longues dissensions des Guelfes et des Gibelins, dans lesquelles se trouva mêlée la maison de Tornaquinci, qui avait embrassé le parti de ces derniers, lui attirèrent toutes sortes de malheurs et d'exactions, qu'elle partagea, du reste, avec les plus grandes familles de Florence. Le cardinal Orsini, légat du pape, avait ménagé une trève entre les deux factions : pendant sa durée, les Guelfes, qui tenaient le parti du peuple, firent exclure les Gibelins de l'administration publique et de la magistrature, et rendirent contre eux les lois les plus sévères. Une de ces lois, remarquable par sa singularité, et faite, sans aucun doute, dans le but de réduire à l'oubli les plus puissantes familles florentines, porte : que ceux d'entre les Gibelins qui voudraient se soustraire à la rigueur des lois rendues contre eux, avoir part aux priviléges du peuple, se réunir au parti Guelfe, et jouir, en cette qualité, de tous les honneurs, droits et prééminences de la République, devraient préalablement se présenter devant les députés, et là, en leur présence, renoncer à la descendance, à la filiation et à toute alliance avec la maison originaire; prendre un nouveau nom, et se choisir de nouvelles armes.

Forcées de subir la loi du vainqueur, les familles les plus nobles, les plus anciennes et les plus riches de Florence, changèrent de noms et d'armes. Les Tornaquinci prirent les noms DE TORNABUONI et DE MARABOTTINI. Leurs armes étaient primitivement un *écartelé d'or et de sinople;* ils déclarèrent adopter un *tranché* des mêmes émaux, *au lion rampant de l'un en l'autre.* Le nom de Marabottini s'est traduit en français par celui de Marbotin, et les armes ont légèrement varié par la suite des temps, tout en conservant le sujet principal.

Tous ces faits sont constatés par un extrait des archives de Florence envoyé par

M. Pio Basta Dei, archiviste, à la famille de Marbotin, et légalisé par le comte de Lorenzi, chargé d'affaires du Roi à la Cour du grand duc de Toscane, le 2 octobre 1760.

Pendant la continuation des troubles de Florence, qui durèrent jusqu'au commencement du XVIe siècle, les MARABOTTINI abandonnèrent la ville, à l'exemple de plusieurs descendants de familles gibelines.

Jean de Marabottini de Tornaquinci passa en France vers l'an 1440. Le roi Charles VII, connaissant la réputation qu'il s'était faite en Italie, et désirant l'attacher à son service, lui donna le commandement d'un corps de Croates. Sa troupe ayant hiverné dans les environs de la ville de Lauzun, en Agenois, Jean de Marabottini y contracta alliance avec la fille d'un gentilhomme de l'une des premières maisons de la province.

Tels sont les principes de la famille de Marbotin, puisés à des sources historiques. La généalogie suivante a été dressée par nous, exclusivement sur titres :

I. TORNAQUINCI, dont nous ignorons le prénom, vivait sur la fin du XIIIe siècle. Il eut pour fils :

II. Cardinale, chevalier DE TORNAQUINCI, lequel fut père de :

III. Jean MARABOTTINO DE TORNAQUINCI, Ier du nom, vivant en 1385. Ce fut lui-même qui, à cette époque, comparut devant les magnats de Florence, et déclara vouloir prendre, pour lui et ses descendants, le nom *de Marabottinis,* et pour armoiries : *tranché de sinople et d'or, au lion de l'un en l'autre;* protestant, néanmoins, contre l'obligation que la force lui imposait. Il eut deux fils :

1° Giovanni, dont l'article suit;
2° Zanobi Marabottino, qui embrassa le parti populaire à Florence, en 1389.

IV. Giovanni (Jean) MARABOTTINO, IIe du nom, fut père de :

V. Jean MARABOTTINO DE TORNAQUINCI, IIIe du nom, qui embrassa le parti populaire en 1395. Il eut pour fils, de son épouse Olympe BONETTI :

VI. Jean (Giovanni) MARABOTTINO-TORNAQUINCI, IVe du nom, commandait un corps de Croates au service de Charles VII, roi de France, lorsqu'il épousa, dans la ville de Lauzun, en la sénéchaussée d'Agenois, le 20 janvier 1440 *(v. st.),* devant Jean Hiérald, prêtre, notaire public, dame Jeanne DE VERDUN, fille du seigneur Jean de Verdun, seigneur de Cancon, et de dame Marie d'Albano. Par cet acte, écrit en latin, où le futur comparaît avec les titres et noms ci-dessus et la qualification de *dominus,* le père de la future fit donation à sa fille du domaine de la Grande-Vergne, dans la paroisse de La Vergne, juridiction de Lauzun, — et sa mère, du domaine de Montagnac. Le futur y

nomme ses père et mère, et se dit issu de la ville de Florence, en Toscane; en présence d'Étienne Galibert et de Pierre de Lac, procureur fiscal de la juridiction de Lauzun. De cette union :

VII. Antoine DE MARBOTIN, Ier du nom, auquel Arnaud de Caumont, comte de Lauzun, fit, en 1488, une concession de fonds joignant la basse-cour de la maison de La Grande-Vergne; il est qualifié *dominus* dans ce même acte. Il eut pour fils :

VIII. Noble homme Jean DE MARBOTIN, Ve du nom, habitant en sa maison de La Grande-Vergne, fit un échange de fonds avec Pey de La Fon, par acte en idiome gascon, passé, le 23 août 1504, devant du Poy, notaire royal. Il eut pour fils :

IX. Antoine DE MARBOTIN, IIe du nom, lequel épousa en 1550 damoiselle Marie DU BLONDET, et laissa de cette union :

1° Guillaume, dont l'article suivra;

2° Jean de Marbotin, *dit* le chevalier d'Alain, nommé mestre de camp d'infanterie, par commission de Henry, roi de Navarre, premier prince du sang, gouverneur et lieutenant général pour le Roi, en Guienne, donnée à La Rochelle le 24 juin 1587. Cette commission lui donnait en outre le pouvoir de lever un régiment pour la défense de la Monarchie contre la Ligue. Le chevalier d'Alain eut pour fils :

Pierre de Marbotin, nommé capitaine dans le régiment de son père par commission du roi Henry de Navarre, donnée à La Rochelle le dernier juin 1587, avec pouvoir de lever une compagnie de gens de pied. Il eut pour fils :

Hélie de Marbotin, écuyer, sieur de Manse, qui laissa de damoiselle Marthe ARSIEU, son épouse :

Jean de Marbotin, écuyer, sieur de La Vergne, marié, par contrat passé le 16 mai 1649, au lieu du Jonquier, à Catherine DE LA PLAGNE, damoiselle, fille de Me Paul de La Plagne, licencié en lois, et greffier en chef du domaine du Roi, en la Généralité de Guienne, et de damoiselle Françoise de Sarrest, habitants de la paroisse et juridiction de Tombebouc, en Agenois; en présence de : Jean Boulède, écuyer, Gédéon Beauregard, écuyer, sieur de Monsoucy, noble Herman de Coulombier, écuyer, sieur de Las Landes, etc.

X. Guillaume DE MARBOTIN, écuyer, seigneur de La Grande-Vergne, épousa en 1570 damoiselle Françoise DE PORCHERAS, et eut de cette union :

1° Léonard, dont l'article suivra;

2° Pierre de Marbotin, capitaine et gouverneur de la ville et fort de Montbahus, tué au service du Roi, sans postérité;

3° Jean de Marbotin, abbé commandataire de l'abbaye de Trémolat, en Sarladois, premier et grand archidiacre du diocèse et cathédrale de Bazas, et prieur de Saint-Pierre au diocèse de Sarlat.

XI. Léonard DE MARBOTIN, nommé en 1612 conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, exerça cette charge avec réputation pendant quarante-deux ans. Par sa fidélité à toute épreuve, durant les troubles qui surgirent en Guienne sur la fin du règne de Louis XIII et pendant la minorité de Louis XIV, il s'attira la haine des factieux, qui saccagèrent ses terres, brûlèrent son château et trois maisons qu'il possédait dans la ville. Léonard de Marbotin épousa : 1° damoiselle Finette DE LA LANNE, issue de l'une des premières familles parlementaires de Bordeaux; 2° damoiselle Jeanne DE RIPOTTE, veuve de messire Richard, comte de Bourzac. Du premier lit :

1° N... de Marbotin, } morts en bas âge.
2° N... de Marbotin, }

Du second lit :

3° Pierre I, qui a continué la descendance;
4° Pierre II, auteur de la SECONDE BRANCHE, qui sera rapportée en son rang;
5° Jean de Marbotin, *dit* le chevalier de La Barre, capitaine au régiment de l'Ile de France, et mort sans postérité.

XII. Pierre DE MARBOTIN, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, par provisions du 14 décembre 1654, reçut de Sa Majesté, le 23 février 1656, des lettres-patentes où sont rappelés les services rendus par son père, les dangers auxquels il s'est exposé, et les pertes qu'on lui a fait éprouver en haine de sa fidélité constante. Il épousa : 1° Jeanne DE LA ROCQUE-LA TOUR, dame du Mirail, fille d'Étienne de La Rocque, seigneur de Coymères, Sainte-Croix du Mont, Belloc, Le Mirail, La Mothe, et de Jacquette de La Vie; 2° damoiselle Marie-Anne DE BROSSARD. Il laissa de son premier mariage :

1° Cécile de Marbotin, mariée à Léon de Sauvage d'Yquem, écuyer; sa petite-fille Joséphine de Sauvage, dame d'Yquem, Podensac, etc., épousa, le 6 juin 1785, Louis-Amédée de Lur-Saluces, *dit* le comte de Lur;
2° Claire de Marbotin, épouse de messire Jean-Luc de Saint-Cricq.

Du second lit :

3° Jean-Baptiste-Laurent, dont l'article suit;
4° Marguerite de Marbotin, mariée à messire N... de Brossard, écuyer.

XIII. Jean-Baptiste-Laurent DE MARBOTIN, écuyer, chevalier, seigneur du Mirail, Rubéran, Les Arnaudes, Birac et autres lieux, baron de Conteneuil, ancien officier de marine, lieutenant des maréchaux de France, premier jurat gentilhomme de Bordeaux et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa : 1° dame Anne DU PUY, morte sans enfants; 2° le 21 septembre 1746, demoiselle Marie-Anne DE SPENS D'ESTIGNOLS DE LANCRE, seconde fille de Pierre-François de Spens d'Estignols de Lancre, chevalier, seigneur de Loubenx, Tastes, Picheloup, doyen des conseillers au Parlement

de Bordeaux, et de dame Laurence-Hélène de L'Aage. Il a laissé de son second mariage :

1° Messire Jean-François-Laurent-Amédée de Marbotin-Conteneuil, chevalier, seigneur du Mirail, Rogneures et La Savignotte, baron de Conteneuil, fut nommé le 25 juillet, et reçu le 2 septembre 1768, conseiller en la première chambre des Enquêtes du Parlement de Guienne. Il fut convoqué en 1789 à l'Assemblée générale de la Noblesse de Bordeaux; fut nommé baron de l'Empire, avec institution de majorat, le 16 décembre 1810; président de chambre à la Cour Impériale de Bordeaux, le 12 mai 1811; premier président à la Cour Royale de cette ville, le 24 janvier 1816, et commandeur de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il eut de son mariage, contracté le 24 juillet 1778, avec damoiselle Marguerite-Henriette DE CHAVAILLE DE FOUGERAS, fille de feu messire Jean-François de Chavaille de Fougeras, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de dame Angélique de L'Age :

A. Jean-Pierre-Henry-Amédée de Marbotin-Conteneuil, baron de Conteneuil, successivement auditeur au conseil d'État, sous-préfet de Blaye, chevalier de la Légion-d'Honneur, décédé sans alliance en janvier 1848;

B. Amédée de Marbotin-Conteneuil, officier au 12e régiment de Dragons, mort en Espagne en 1812;

C. Marie-Antoinette-Henriette-Amédée de Marbotin-Conteneuil, épouse de Henry-Marie-Joseph Brétinauld, baron de Saint-Surin;

D. Marie-Félicité-Jeanne-Henriette-Amédée de Marbotin-Conteneuil, épouse de Paul-Sydrac de Frétard, marquis d'Escoyeux.

2° Pierre-François-Joseph de Marbotin, prêtre, vicaire général du diocèse de Bazas;

3° Jean-Baptiste-François, qui continue la descendance;

4° Marie-Anne de Marbotin, morte sans alliance en 1768;

5° Marie-Josèphe-Félicité de Marbotin, morte sans alliance en 1812.

XIV. Messire Jean-Baptiste-François DE MARBOTIN-RUBÉRAN, chevalier, seigneur baron de Sauviac, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut convoqué, ainsi que sa mère, en 1789, à l'Assemblée de la Noblesse de Bazas.[1] Il épousa, le 1er avril 1781, demoiselle Jeanne LARROUY DE BEAULAC, et a laissé de cette union :

1° Pierre-François-Joseph-Marie, dont l'article suit;

2° Marie-Anne-Josèphe de Marbotin;

3° Marie-Josèphe-Félicité de Marbotin, morte en bas âge;

4° Marguerite-Josèphe-Henriette de Marbotin, épouse de Jean-Marie du Cosso de Maignet, écuyer.

XV. Pierre-François-Joseph-Marie DE MARBOTIN, baron de Sauviac, élève à l'École militaire de Fontainebleau en 1807; sous-lieutenant à la bataille d'Essling; lieutenant à celle de Wagram; capitaine en Espagne en 1812; blessé sous Tortose le 5 août même année; capitaine commandant au 2e régiment de la garde royale en 1822; chef de bataillon en retraite; chevalier des Ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur; chef de la branche aînée, a épousé, le 2 octobre 1826, demoiselle Marie-Marguerite-

Geneviève-Clotilde DE LABAT-LAUZAC DE SAVIGNAC, petite-fille de messire François Amanieu de Ruat, dernier captal de Buch. De cette union sont provenus :

1° Noble Charles-Jeanne de Marbotin-Sauviac, docteur en droit, successivement conseiller de préfecture à Agen, sous-préfet de Sisteron et sous-préfet de Castelnaudary;
2° Jean-Marie-Laurent-Edmond de Marbotin-Sauviac, mort à Paris élève à une école préparatoire de marine;
3° Laurent-François-Ubald de Marbotin-Sauviac, mort en bas âge;
4° Marie-Jeanne-Philomène-Noëmi de Marbotin-Sauviac, mariée à noble Jean-Baptiste-Joseph-Jules de Verneilh-Puyrazeau, écuyer.

DEUXIÈME BRANCHE.

XII. Pierre II DE MARBOTIN, écuyer, seigneur de La Grande-Vergne, major du régiment de la Vieille-Marine, était le second fils de Léonard de Marbotin, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de Jeanne de Ripotte, sa seconde femme. Il fut chargé par le Roi de conduire les troupes françaises au secours du duc de Bragance, sous les ordres duquel le Portugal s'était soulevé contre l'Espagne pour reconquérir sa nationalité. Après cette expédition, Pierre de Marbotin ayant abandonné le service, se retira à Bordeaux, et y épousa, en 1660, demoiselle Anne DE FAYARD, fille de messire Pierre de Fayard, conseiller au Parlement de Guienne. De ce mariage :

XIII. Pierre III DE MARBOTIN, conseiller au Parlement de Bordeaux en 1695, épousa en 1700 damoiselle Anne DE BORDES, dont il eut :

1° Jean-François I, dont l'article suit;
2° Jean-François II de Marbotin, écuyer, chanoine archidiacre du diocèse de Bazas, en 1740.

XIV. Messire Jean-François DE MARBOTIN, 1er du nom, seigneur des Eyquems, La Rivière, Tiffaudie, Le Limouzy, La Grande-Vergne et autres lieux, baron de Lège, nommé en 1724 conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Bordeaux, épousa en 1727 demoiselle Suzanne-Antoinette DE CHAMBERT, fille d'Antoine de Chambert, chevalier, trésorier de France, de laquelle il eut quatre enfants, savoir :

1° Jean-François I, dont l'article suit;
2° Messire Jean-François II de Marbotin, chevalier, capitaine commandant au régiment d'Enghien, et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, convoqué en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux;
3° Antoinette I de Marbotin, mariée, le 20 mai 1765, à messire Pierre-Vincent d'Auzac, écuyer, seigneur de Viguié et de La Salève;
4° Antoinette II de Marbotin, mariée avec Henry-Ignace de Montalembert, marquis de Montbeau.

XV. Messire Jean-François DE MARBOTIN, IIe du nom, baron de Lège, nommé le 23 mai, reçu le 4 juillet 1749, conseiller-lay au Parlement de Bordeaux, fut convoqué en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Guienne. Il épousa : 1° en 1753, damoiselle Pétronille D'ARCHE, morte peu de jours après son mariage, nièce de Guillaume d'Arche, évêque de Bayonne, et fille de messire François II d'Arche, procureur général du Roi en la Cour des Aydes de Bordeaux, et de dame Pétronille-Angélique de Viaut; 2° en 1756, damoiselle Marie Anne JAURE, fille de N... Jaure, jurat de Bordeaux. Du second lit :

1° Joseph, dont l'article suit;
2° Désirée de Marbotin, mariée à Jean-Baptiste-Pierre-Jules Dudon, procureur général au Parlement de Bordeaux, en survivance, mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1794;
3° Pauline de Marbotin, mariée à N... Dudon de Lestrade.

XVI. Joseph DE MARBOTIN, baron de Lège, conseiller à la Cour Royale de Bordeaux le 26 mars 1823, épousa, en 1795, mademoiselle Marie DE LA MALÉTIE. De ce mariage :

1° Léonce de Marbotin, décédé inspecteur des Douanes en 1847;
2° Jean-François-Timur, dont l'article suit;
3° Saléma de Marbotin, mariée, en 1828, avec M. Henry de Vivier;

XVII. Jean-François-Timur, baron DE MARBOTIN, conseiller-auditeur à la Cour Royale de Bordeaux le 10 octobre 1829, démissionnaire à la suite des événements de juillet 1850.

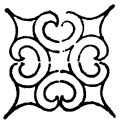

(1) M. de Marbotin-Rubéran émigra en 1791, et rejoignit l'armée des Princes. Il coopéra activement à la rentrée des Bourbons en 1814; fut décoré du Brassard et choisi par les habitants de Bazas pour aller faire entériner à la Cour royale de Bordeaux les lettres-patentes accordées par Louis XVIII, concédant les fleurs de lys de France et la devise : BAZAS, 11 Mars 1814, aux armoiries de cette ville, qui avait été la première à accueillir le duc d'Angoulême.

DU PÉRIER,

DES ROIS ET DUCS DE BRETAGNE.

(Extrait du *Recueil de Généalogies, pour servir de suite ou de supplément au* DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE, *tom. XV et III des Suppléments, pag. 361 et suivantes. Paris,* BADIER, *éditeur et continuateur, 1786. — Cette généalogie est reproduite d'après celle insérée dans le* TRAITÉ DES DEVISES HÉRALDIQUES, *imprimé à Paris, en 1784, par le* Cte DE WAROQUIER.) — (1)

PERIER (DE), DE PERIE, DU et DE PERER, ainsi qu'il est indistinctement dans les titres; et en latin, DE PERERIO.

Cette maison est sans contredit une des plus anciennes et des plus illustres de la province de Bretagne. Elle est sortie incontestablement des anciens Rois, Comtes et Princes de Bretagne, de la branche cadette des Comtes de Cornouailles, qui avoit une origine commune avec les Rois, Comtes et Ducs de Bretagne. *Voyez* Dom Maurice, livre premier, folios 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20, où il établit que Gerenton, prince d'Albanie, fut, suivant Ingomar, pere de Conan, qui, ayant suivi le tyran Maxime dans les Gaules, l'an 383, fut gratifié par cet usurpateur d'une portion de l'Armorique. C'est de ce Conan, reconnu généralement pour le premier auteur de la maison des Rois, Princes, Comtes et Ducs de Bretagne, que sont sortis, suivant Dom Maurice, folios ci-dessus cités, les Comtes de Cornouailles, les Comtes de Léon, les Seigneurs de Château-Neuf et de Noyon-sur-Andelle, sortis de ceux-ci : les Comtes de Vannes, de Rennes et de Nantes, d'où sont sortis les Comtes de Penthievre, auteurs des Comtes de Quintin, et les Comtes de Porhoet, auteurs des Vicomtes de Rohan. Budic, I du nom, Comte de Cornouailles, suivant Dom Maurice, livre premier, folio 14, fut pere de Budic ou Benedic II, Comte de Cornouailles, mort très-âgé, vers l'an 980, et qui avoit eu Benedic, Comte de Cor-

(1) Nous avons dû, dans le cours de ce travail, opérer quelques changements dans le texte, pour relever les erreurs où étaient tombés les divers ouvrages cités, principalement quant à la filiation des branches du Périer de Larsan, de Lislefort et de Mugron. O'GYLVY.

nouailles, et PERIOU ou PERIER, que l'on croit l'auteur de la maison DU PERIER, qui a pris son nom de la Sirerie DU PERIER, premier fief de la comté de Cornouailles, où cette terre est située, comme Geoffroy II, fils d'Alain, I du nom, Comte de Penthievre, et *Déladis*, sa quatrieme femme, prit le nom de Quintin, ayant eu en partage la seigneurie de Quintin, que sa postérité a continué de prendre jusqu'au moment que cette branche de Bretagne, issue des Comtes de Penthievre, a fondu dans la maison DU PERIER, par le mariage de Plesson-de-Quintin, avec GEOFFROY, Sire DU PERIER. *Voyez* Dom Maurice, livre premier, fol. 18; comme l'ont fait les seigneurs de Château-Neuf et de Noyon-sur-Andelle, issus des Comtes de Léon, aussi de la maison de Bretagne. Dom Maurice, livre premier, fol. 16; comme enfin l'ont fait les Comtes de Porhoet, issus pareillement de la maison de Bretagne, et les Vicomtes de Rohan qui en sont sortis. *Voyez* Dom Maurice, livre premier, folio 20. D'après des faits aussi notoires, il n'est donc point étonnant que le fils cadet de Budic ou Benedic, Comte de Cornouailles, ait pris, vers 940, le nom du premier fief ou juveignerie de la comté de Cornouailles, où la terre du Perier est située, et qu'il se soit appellé PERIOU ou PERIER. Le fait est que ce PERIOU étoit fils cadet de Budic ou Benedic, II du nom, Comte de Cornouailles. *Voyez* Dom Maurice, livre premier, folio 12; voyez-le au même livre, folio 849. Il en est fait mention dans les Cartulaires de l'église de Quimper, dans les dons faits à cette église par les Comtes de Cornouailles. Ces actes sont cités par Dom Maurice, livre trois, folio 378, où PERIOU est dit fils de Benedic, Comte de Cornouailles, et GUEGON, fils de PERIOU, dans les mêmes donations faites à l'église de Quimper par les Comtes de Cornouailles. *Voyez* Dom Maurice, livre premier, folios 376, 377, 378 et 379. Ce GUEGON vivoit vers 980, et, en l'an 1000, mourut HUDRAN, le premier qualifié de Sire DU PERIER, que l'on avoit regardé jusqu'aujourd'hui comme le premier comparateur de cette maison, n'ayant point pu découvrir encore s'il étoit fils de GUEGON ou de PERIOU, reconnu si authentiquement être fils cadet de Budic ou Benedic, II du nom, Comte de Cornouailles, descendant des Rois Alain, Judicaël, Salomon II, Noël III, Noël II, enfin de tous les Rois de l'Armorique et de la Bretagne, comme l'histoire l'a établi, et que la généalogie des Rois, Comtes et Ducs de Bretagne, dans Dom Maurice, livre premier, folios 13 et 14, le prouve incontestablement. Le fils cadet de Budic ou Benedic, II du nom, Comte de Cornouailles, qui existoit vers 940, est nommé PERIOU, ou GUEGON, qui vivoit vers 980, est reconnu pareillement pour être le fils de PERIOU, dans un siècle surtout où tous les cadets des branches cadettes de la maison de Bretagne ont tous pris le nom de leurs apanages et des armes différentes, témoins les Comtes de Penthievre, de Gouello et Davaugour, et les Comtes de Quintin, sortis des Penthievre; les Comtes de Léon, qui ont produit les Seigneurs de Château-Neuf et de Noyon-sur-Andelle; les Comtes de Vannes, de Rennes et de Nantes, qui ont produit les Comtes de Porhoet, et de ceux-ci, les Vicomtes de Rohan; mais d'autres preuves aussi fortes que celles-ci vont établir plus vivement ce que nous avançons. Le bourg de la Seigneurie DU PERIER, qui est le premier fief de la Comté de Cornouailles, est une Sirerie considérable, dont HUDRAN, Sire DU PERIER, frere ou fils de GUEGON, jouissoit l'an 1000. Depuis cette époque, où les noms se sont francisés, sortant d'un siecle barbare et très-peu connu, cette maison a toujours été qualifiée de Sire DU PERIER, et de cousin par les Ducs de Bretagne; elle a joui, dès ces premiers tems, de la plus grande considération dans la province: et quoique Pierre de Dreux, *dit* Mauclerc, en parvenant à la duché de Bretagne, par son mariage, en 1213, avec Alix, héritiere de Bretagne, ait travaillé toute sa vie à abattre les grands vassaux de la duché, et notamment les branches cadettes de la maison souveraine, dont il venoit d'en épouser l'héritiere, encore voyons-nous celle de DU PERIER se maintenir toujours dans ce degré de considération que lui donnoit sa haute naissance, formant toujours les premieres alliances, et épouser Plessonne de Quintin, héritiere de la branche cadette de Bretagne, et fille unique de GEOFFROY, IV du nom, Comte de Quintin, descendant au sixieme degré de GEOFFROY II, fils D'ALAIN, I du nom, Comte de Penthievre, et *Déladis*, sa quatrieme femme. Il est aisé de s'imaginer que si

Geoffroy, Sire du Perier, n'avoit pas été descendant, comme Plessonne de Quintin, de la maison de Bretagne, qu'on ne lui auroit pas donné une aussi riche héritiere, et de ce rang. *Voyez* Dom Maurice, livre premier, folio 18. Mais il l'étoit incontestablement, comme le dit Jean, Duc de Bretagne, en 1420, en accordant le droit de mené à la Cour de Guincamp, à Jean, Seigneur du Perier, qu'il traite de cousin, en disant qu'il tient ses fiefs, héritages et terres, des Ducs de Bretagne, prochement. *Voyez* Dom Maurice, livre 4, folios 1048 et 1049. Le Duc Pierre le dit encore d'une manière bien plus forte, en 1451, en créant pour Tristan du Perier, Comte de Quintin, une baronnie des Etats du nombre des neuf premieres baronnies, qui étoient les pairies de Bretagne; nous rapporterons les dispositions de cette érection.

« Pierre, par la grace de Dieu, Duc de Bretagne, Comte de Montfort et de Richemont. A » tous ceux qui ces présentes lettres verront : Salnt. Comme à nous de nos droits souverains, » royaux et ducaux appartiennent, etc. Savoir faisons, que nous, bien certains du degré et » parenté dont notre très-cher et très-amé cousin et féal Tristan, Seigneur de Quintin, nous » atteint, lequel est extrait et consanguin proche de notre maison, etc. » *Voyez* à la Bibliotheque du Roi, d'Argentré, Dupas, Lobineau et Dom Maurice, livre 4, folios 1562 et 1563, où ce titre d'érection en baronnie est rapporté en son entier. *Voyez* le même Dom Maurice, livre 4, folio 1565, sur le débat qui vint à mouvoir aux Etats ou Parlement, tenu à Vannes le mardi 25 mai 1451, en présence du Duc, sur la préséance que Tristan du Perier prétendoit sur les maisons de Derval et de Malestroit, créés Barons avant lui. Ne prétendoit-il pas qu'elle lui étoit due, étant anciennement le premier Banneret de Bretagne? Qu'a dit Pierre le Baud, historien presque contemporain? Ne dit-il pas, page 526 de son Histoire de Bretagne, qui est à la Bibliotheque du Roi : « que ledit Sire de Quintin avoit été mal conseillé de se faire créer » Baron, car auparavant lui et ses prédécesseurs s'étoient nommés Comtes, par privilege de » la noblesse qu'ils avoient d'être aussi descendus en droite ligne légitime de la génération » des Rois, Ducs et Princes de Bretagne, ainsi que avoient, d'ancienne coutume, tous ceux » qui en étoient extraits? »

Dupas dit la même chose, folio 181, à la Bibliotheque du Roi; le Duc Pierre de Bretagne l'auroit-il dit aussi, si cela n'avoit pas été? Le Baud, historien contemporain, l'auroit-il avancé si le fait n'étoit point notoire? A-t-il été contredit par personne? D'après cela, il est donc prouvé que la maison du Perier descend par Periou, vers 940, de la maison de Bretagne, et que la Sirerie du Perier aura été une juveignerie de la maison des Comtes de Cornouailles, juveigneurs de la maison de Bretagne, qu'elle est d'une origine des plus illustres, et qu'elle possédoit cette Sirerie du Perier déjà dans le Xe siecle et au commencement du XIe, et l'a possédée encore plus de quatre cens cinquante ans après que l'héritiere de la branche aînée l'a portée dans la maison de Laval, ainsi que le comté de Quintin, créé baronnie, aujourd'hui duché de Lorge; la terre du Plessis-Balisson et de Questemberg, et nombre d'autres situées aussi en Bretagne, avec celle de La Roche-Dyré, en Anjou, et plusieurs autres seigneuries considérables qui, de la maison de Laval, ont passé dans celles de La Trémoille, de Rohan, de Montmorency et de Rieux, où elles sont encore en grande partie.

Elle a produit, dans ses différentes branches, plusieurs Officiers de mérite, des Ambassadeurs, de grands Magistrats, un Maréchal de Bretagne, et nombre de Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et de différents Ordres; tous les historiens de Bretagne en parlent avec le plus grand avantage, tels que *Le Baud, Dupas, d'Argentré, Lobineau, Dom Maurice et autres, Marca, Olagaraye, Oyenard,* et le Cahier des Etats pour la branche établie en Béarn, l'histoire héroïque de la Noblesse de Provence, le Père *Anselme* dans l'histoire des Grands Officiers de la Couronne, *Morery,* le *Dictionnaire de la Noblesse*, à la généalogie de Rohan, tome XII; celles de Matignon et autres, où elle a donné et prises des filles en mariage, et qui sont comprises dans les volumes précédens. Le premier de ce nom, dont la descendance est établie, est :

I. HUDRAN, Sire DU PERIER, mort l'an 1000, et qui paroît, suivant toutes les présomptions, être fils ou frere de GUEGON, vivant vers l'an 980, et petit fils de PERIOU, dans le langage Gothique, ou PERIER en François, fils puîné de BUDIC ou BENEDIC II, Comte de Cornouailles, auquel HUDRAN on donne pour fils :

II. GRASLON, Sire DU PERIER, qui épousa, l'an 1030, *Guyonne de Quellenec*, fille du Sire *de Quellenec*, dont :

III. EON, Sire DU PERIER, Chevalier, vivant en 1065, marié à *N... de Morsan*, fille du seigneur *de Morsan;* il en eut :

IV. MORVAN, Seigneur DU PERIER, mort en 1091, qui, d'*Annette de Kerlech*, son épouse, fille d'*Audran de Kerlech*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, et de *Tristanne de La Mothe*, laissa entre autres enfants :

V. YVON, Seigneur DU PERIER, Chevalier; il mourut en 1122, et avoit épousé *Sibille de Niblemont*, fille de *N... de Niblemont*, Seigneur de la Roche-Marie, et de *Marguerite de Dolus*, dont :

VI. MAURICE, Sire DU PERIER, mort en 1150, qui de *Marie du Pont*, son épouse, fille du Seigneur *du Pont* et de *N... de Kervé*, laissa :

VII. HERVÉ, Seigneur DU PERIER, Chevalier, mort en 1181, qui avoit épousé *Anne de Kulec*, et en eut :

VIII. CONAN, Sire DU PERIER, Chevalier, qui, suivant un acte déposé en la Chambre des Comptes de Nantes, dès l'an 1200, cité par *Dom Lobineau, livre 2, page 429 ou 439*, devoit fournir des Ecuyers et Chevaliers d'Ost au Duc de Bretagne. Il ne vivoit plus en 1236, et avoit épousé *Eléonore de Pledran*, fille de *Jacques*, Seigneur de *Pledran*, Chevalier, et de *Robine de la Moussaye*, il laissa entr'autres enfants :

IX. HERVÉ, II du nom, Chevalier, Seigneur DU PERIER, qui fit, à la mi-août 1294, une reconnaissance au Duc de Bretagne, pour un Chevalier d'Ost; c'est ce dont fait mention *Dom Maurice, livre 3, folios 1110, 1111, 1112 et 1113*, où il se trouve. Le Duc de Bretagne ayant assemblé son Parlement le 19 août 1294, où Ost de Bretagne, parmi les Seigneurs qui s'y trouverent, est compris le Sire DU PERIER, qui l'accompagna aussi en Gascogne, pour joindre ses forces à Edouard, Roi d'Angleterre, contre le Roi de France. *Voyez* l'histoire de Bretagne, par *Dom Lobineau*, livre premier, folio 282. De son mariage contracté avec *Sibille de Faru*, fille de *Jean*, Seigneur de *Faru*, Chevalier, et de *Marie du Pont*, il eut :

X. ALAIN, Chevalier, Sire DU PERIER, Maréchal de Bretagne, contre lequel un ajournement fut donné devant le Duc de Bretagne, par PHILIPPE, Roi de France, à l'occasion d'un procès contre Roland de Dinande-Montafilan, qui avoit appellé d'un jugement, en cas civil, rendu au profit dudit ALAIN DU PERIER, Chevalier, le 23 août 1304, comme le rapporte *Dom Maurice, livre 3, folio 1191;* il obtint, en 1322, contre le même Roland de Dinan, Seigneur de Montafilan, un arrêt qui occasionna des différends, lesquels furent portés devant le Roi de France, dit *Dom Lobineau, livre premier, fol. 203*. Il mourut Maréchal de Bretagne, très-âgé, après avoir rendu de grands services à son Prince, et avoit épousé *Julienne de Lancelot*, fille du Seigneur *de Lancelot*, Chevalier, dont entr'autres enfants : — 1. GEOFFROI, qui suit; — 2. SALOMON, marié à *Julienne de Quelen*, pere *Disnard*, qui a fait la branche de Provence; — 3. et JEAN DU PERIER, Ecuyer, qui donna quittance, en 1347, au Trésorier Chauvel, de vingt-une livres douze sols, de sa compagnie d'Ecuyers et de Sergens, fut envoyé en ambassade en Angleterre, en 1352, signa et scella de son sceau les lettres que la Duchesse de Bretagne adressa à Edouard, Roi d'Angleterre, pour traiter de la délivrance de Charles de Blois. *Voyez* Dom Maurice, tome 3, folios 1465 et 1486, et comparut dans la montre du Capitaine Geoffroy de Kerrimel, qui avoit quatre Chevaliers et vingt-six Ecuyers, lors du siége de Brest, par le Connétable de Bretagne, en 1375. Dans une révolution survenue en cette province, en 1379, où se forma une ligue de la noblesse en faveur du Duc, où se trouva ce JEAN DU PERIER, Chevalier,

lequel fut aussi du nombre des Chevaliers Bretons qui, la même année, promirent au Duc de l'accompagner dans la guerre qu'il se proposoit de faire au Roi de France; il se trouva encore au siege de Carthagène, où il fut tué avec nombre d'autres Seigneurs Bretons. *Voyez* Dom Lobineau, livre premier, pages 346, 407, 421, 425 et 472. On ne croit pas qu'il ait été marié.

XI. Geoffroy du Perier, Comte de Quintin, Seigneur du Perier, épousa *Plessonne de Quintin*, fille unique et héritiere de *Geoffroy IV*, Comte de Quintin, dernier mâle de la maison de Bretagne, de la branche cadette des Comtes de Penthievre et de *Robine de Quibriac*, dont le frere *Jean*, II du nom, Comte de Quintin, avoit épousé, en 1372, *Marguerite*, fille aînée de *Jean*, Vicomte de Rohan, nommé dans le testament dudit Vicomte comme son gendre. *Voyez* Dom Maurice, livre 4, folio 657, dont : — 1. Alain, Sire du Perier, qui fut présent à la montre de Bertrand du Guesclin, le premier août 1371 et premier octobre de la même année, comme Chevalier-Bachelier, dit *Dom Maurice*, tome 3, pages 1654 et 1657, assista, le 26 avril 1379, ainsi que ses frères, à l'association de la noblesse, pour empêcher l'invasion des ennemis dans le pays, au rapport du même historien, tome 2, page 214. Le même Alain, Chevalier, avec Guillaume du Perier, ratifierent à Guincamp, le dernier avril 1381, le traité fait entre le Roi de France et le Duc de Bretagne, comme il est dit tome 2, page 278, de *Dom Maurice*. Ce fut lui qui obtint, en 1383, de ce Prince, de rebâtir son château du Perier, à condition cependant qu'il ne serviroit point de retraite aux ennemis du Duché de Bretagne. Il est représenté armé de toutes pieces, ayant son sceau à la main gauche, d'azur, à dix billettes d'or, telles que cette maison les porte encore aujourd'hui, et les banieres de Bretagne en plein, avec l'écusson de Bretagne à droite, et de Rochefort ou Rieux à gauche, et autour du médaillon il est écrit : S. Dalain, Sire du Perier, et du Pleseiz, Balicson, et de Questambert, et au-dessous : Alain du Perier, 1387, tel qu'il est représenté ci-dessous :

CCLXXXI.

ALAIN DU PERIER,
1387.

Voyez Dom Maurice, à la feuille ou planche 17 des armes, livre 2. *Voyez* Lobineau, les divers enregistrements faits à la Chambre des Comptes de Bretagne, l'Armorial général à la Bibliotheque du Roi, le Pere *Anselme*, les Tablettes historiques et généalogiques, etc. Le Duc

convoqua la même année, au mois de Juin, les Etats de la province à Vannes, et parmi les Seigneurs qui s'y trouverent, fut ledit ALAIN DU PERIER, selon *Lobineau*, livre premier, pages 446 et 459; *Dom Maurice*, tome 2, page 461, ajoute qu'il s'étoit tenu à Rennes un Parlement en 1384, pour la cause de dame Alienor de Kergorlay, contre messire ALAIN, Sire DU PERIER. Il fut du nombre des Seigneurs Bretons qui, le 28 Novembre 1393, jurerent au Duc de vivre et mourir plus proche à lui qu'aucun autre, en foi de bonté, gentillesse, et comme loyaux Chevaliers; c'est ce que rapporte *Dom Lobineau*, livre premier, page 486. On ne voit point qu'il ait été marié. — 2. GEOFFROY, qui suit.

XII. GEOFFROY DU PERIER, II du nom, Comte de Quintin, Seigneur du Perier, compris, en 1370, dans la montre de Pierre, Sire de la Hunaudaie, où il est qualifié Ecuyer, selon Dom Maurice, tome III, page 1646, eut son château pris et rasé par le Connétable de Clisson en 1394, qui faisoit la guerre aux Ducs de Bretagne pour le Roi CHARLES VI. *Voyez l'Histoire de France, par Villaret, tome XII, page 198*, et *Dom Maurice, Lobineau, d'Argentré, Le Baud et Dupas;* il avoit épousé *Susanne de Kergrois*, fille de *Jean*, Seigneur *de Kergrois*, et de *Marie de Trogoff*, dont : — 1. GEOFFROY, qui suit; — 2. HENRI, qui s'établit en Béarn en 1380, et est auteur de la branche qui y subsiste, rapportée ci-après.

XIII. GEOFFROY DU PERIER, III du nom, Comte de Quintin, Seigneur du Perier, de la Roche-Diré et du Plessis Balisson; fit une donation en 1405, pour la fondation d'une église collégiale à Quintin, en présence de son neveu, JEAN DU PERIER, fils aîné de HENRI, son frere, établi en Bearn : il falloit qu'il n'eût point encore de garçon, puisqu'il appelle JEAN son héritier. Il fut un des principaux Seigneurs qui signerent avant l'Amiral de Bretagne, et promirent fidélité au Duc dans les Etats tenus à Vannes le 16 Octobre 1410; suivit ce Prince en 1425, dans sa poursuite contre les Anglois, en Normandie; se trouva au siege de Pontorson et à celui de Poincé. *Voyez* Dom Maurice, tome I, page 1015, ratifia, en 1427, avec Alain de Rohan, Comte de Porhoet, Charles de Rohan, Seigneur de Guemené-Guincamp, et autres Chevaliers, le traité de paix que le Duc de Bretagne fit avec les Anglois; assista, le 22 Juillet 1439, à Saint-Malo, avec les autres Seigneurs Bretons, au supplice d'un Normand qui avoit voulu livrer la ville de Saint-Malo aux Anglois; fut tué au siege de Saint-James. Ces faits sont rapportés dans Dom Maurice, tome II, page 754, tome III, pages 792 et 793, et Lobineau, livre I, pages 567 et 568; il avoit épousé : 1° *Isabeau de la Motte*, fille unique et héritiere de *Louis de la Motte*, Seigneur de Bossac, Kerdavi et de Sourdeac, et de *Marguerite Auger;* 2° *Philippine de Montauban;* 3° *Tiphaine de Kerandron de Keranrais*, Dame de Coetcanton et de Kernaffer, laquelle se remaria à Robert le Borgne, Ecuyer, et en eut une fille, mariée en 1457 à Robert de Lescoet, Chevalier, Chambellan du Roi, Seigneur de Gueriperez, Grand-Veneur de France, veuf de Thomine Péan.

Le Comte de Quintin eut de sa premiere femme : — 1. TRISTAN, qui suit; — 2. MARGUERITE, *aliàs* ANNE DU PERIER, mariée à *Silvestre de la Feuillée*, Vicomte de Plehedel, dont il est parlé dans la généalogie de Rohan, tome XII du *Dictionnaire de la Noblesse*, page 282; — 3. MATHURINE, mentionnée dans le Pere Anselme et Morery, livre 6, page 578, comme descendans des anciens Comtes de Quintin, mariée à *Jean de Tournemine*, III du nom, Sire de la Guerche, fils puîné de *Jean de Tournemine*, Sire de la Hunaudaie : elle fut, en 1506, premiere Dame d'honneur de la Reine Anne de Bretagne, et eut cinq aunes trois quarts et demi de drap noir pour le deuil de CHARLES VIII, Roi de France, au rapport de Dom Maurice, tome III, pages 792 et 793, et de tous les historiens du temps; elle avait assisté au sacre, à Saint-Denis, de la même Reine, en qualité de premiere Dame d'honneur, comme on le verra dans les Grands Officiers de la Couronne, à la Bibliotheque du Roi, et dans toutes les relations dudit Sacre.

De la seconde femme vint : — 4. JEAN DU PERIER, Seigneur du Plessis-Balisson, qui, suivant un cinquieme compte rendu par Olivier Baud, Trésorier des guerres en 1455, fut payé pour sept mois de gages de ses huit hommes d'armes et deux cens archers; il fut marié : 1° en

1409, à *Olive de Rougé;* 2° en 1428, à *Constance Gaudin,* fille de *Jean,* Chevalier, Seigneur de Marcigné, et de *Jeanne Reboul,* Dame d'Assé et de Lavardin. Il n'eut qu'une fille de son premier mariage, MARIE DU PERIER, femme de *Roland de Dinan,* Seigneur de Beaumanoir et de Montafilan, mort sans postérité. *Voyez* le Pere Anselme, folio 8, page 579, à la généalogie de Dinan, et Morery, livre 3, page 219. Du second mariage vint : JEANNE DU PERIER, mariée, par contrat du 20 Septembre 1441, à *Bertrand de Goyon,* IV du nom, Sire de Matignon, Baron de Thorigny, auquel elle porta 300 livres de rente. C'est d'elle que descendent los Comtes de Matignon, les Ducs de Valentinois, et les Princes de Monaco d'aujourd'hui. Et de ce mariage est sorti, par les Matignon, les Ducs d'Harcourt, les Marquis de Corbonnel-Canisy, les Ducs de Coigni, les Comtes de Marsan de la maison de Lorraine, les Marquis de Seignelai, les Marquis de Balleroy, les Ducs de Fitzjames, les Marquis de Traisnel. *Voyez* la généalogie de Goyon-Matignon, dans le Dictionnaire de la Noblesse, dans le Pere Anselme, et à la Bibliotheque du Roi.

XIV. TRISTAN DU PERIER, Chevalier, Comte de Quintin, Seigneur de la Roche-Diré, du Plessis-Balisson et du Perier; assista au serment prêté à Louis XII, Roi de France, par les Barons à ses Ambassadeurs, en 1477; fut témoin au ban de la baronnie Davaugour, fait par le Duc à son fils naturel en 1480, et fut excusé de ne s'être pas trouvé au Parlement tenu à Rennes en 1482, parce qu'il étoit, disent les historiens bretons, à Saint-Jacques; il fut exécuteur testamentaire de Jean de Montauban, Amiral de France, son beau-frere, en 1476; donna quittance au Seigneur de Montauban, son beau-pere, le 14 Avril 1448, d'une somme de cinq mille livres, faisant partie de la dot de sa femme; fut caution de Jean de Rieux, auprès du Duc de Bretagne, en 1476, et parut à la montre de la noblesse dans l'Archidiaconé de Dinan, le 24 Juin 1481; il avoit épousé *Isabeau de Rohan-Montauban,* fille de *Guillaume de Rohan* et de *Bonne Viscomti,* dite *de Milan,* fille de *Charles Viscomti,* Seigneur de Parme, et de *Béatrix d'Armagnac;* c'est ce que disent Dom Maurice, tome II, page 1412, tome III, pages 43, 123, 314, 368, 392, 393 et 394, le Dictionnaire de la Noblesse, tome XII, page 286, article *Rohan Montauban,* et Lobineau, dans son histoire de Bretagne. Il n'eut de ce mariage qu'une fille unique nommée JEANNE, qui suit, et quoiqu'il fût créé Baron par le Duc de Bretagne, il continua à se titrer de Comte comme ses auteurs, par droit de naissance, et comme descendant des Rois et Princes de Bretagne.

XV. JEANNE DU PERIER, Comtesse de Quintin, Dame du Perier, de la Roche Diré, héritiere de cette branche aînée, et Dame d'honneur de la Duchesse de Bretagne en 1480, selon Lobineau, livre 2, page 1466, épousa : 1° *Jean de Laval,* Baron de la Roche-Bernard et de Belle-Isle, fils puîné et héritier de Gui, XIV du nom, Comte de Laval, et d'*Isabelle de Bretagne;* et 2° *Pierre de Rohan,* Seigneur de Pont-Château, dont elle fut la premiere femme [1]. De son premier lit elle eut : *Gui,* XV du nom, Comte de Laval, de Quintin et du Perier, Seigneur de Vitré, Gouverneur et Amiral de Bretagne, Chevalier de l'Ordre du Roi, marié : 1° à *Charlotte,* Princesse de Tarente, fille aînée de *Fréderic,* Roi d'Arragon et de Sicile, et d'*Anne de Savoie,* dont il n'eut que des filles mariées dans les maisons de la Trémoille et de Montmorency; et 2° à *Anne de Montmorency,* de laquelle il n'eut encore que des filles, dont l'aînée fut mariée à *Louis de Rohan,* V du nom, Seigneur de Guémené-Monbazon, etc., auquel elle porta la terre du Perier, et l'on croit que cette maison la possede encore. *Voyez* la généalogie de Laval, de la Trémoille, de Rohan et de Montmorency. Par ce détail, l'on voit que les maisons de Laval, de la Trémoille, de Montmorency et de Rohan, descendent tous aujourd'hui de cette héritiere du Perier, et par eux toutes les premieres maisons du royaume. Nous ajouterons encore que

[1] Selon d'Argentré *(Annales de Bretagne),* elle mérite une mention particulière dans cette histoire : « Dans un siége » où les troupes attendaient un renfort, elle fit attaquer la ville et fit rendre les armes aux assiégés. — Par ce coup de » valeur, elle mourut avec les honneurs militaires. »

la maison de Laval, depuis que l'héritiere du Perier y est entrée, a eu l'honneur de s'allier à la couronne de France, par le mariage de Jeanne de Laval de Montfort avec Louis de Bourbon, Comte de Vendôme, cinquieme aïeul direct de HENRI IV.

BRANCHE ÉTABLIE EN BÉARN.

XIII. HENRI DU PERIER, qualifié de Messire, d'Écuyer, de Haut et Puissant Seigneur, fils puîné de GEOFFROY, II du nom, Comte de Quintin, et de *Susanne de Kergrois*, comparut à Caen, le premier Octobre 1371, à la montre de la compagnie du Connétable du Guesclin, qui étoit de trois Chevaliers Bannerets, vingt-deux Chevaliers Bacheliers, et de cent soixante-quinze Écuyers, où il faisoit ses premieres armes en qualité d'Ecuyer, sous son oncle ALAIN DU PERIER, Chevalier-Bachelier, frere de son pere GEOFFROY DU PERIER, Comte de Quintin. *Voyez* Dom Maurice, livre 3, folios 1657 et 1658. Il fut du nombre des douze Chevaliers que le Duc de Bretagne mena avec lui, en 1377, au service du Roi d'Angleterre, avec cent quatre-vingt-sept Écuyers, lorsqu'il se mit à son service. *Voyez* Rymer, tome 7, page 174, et Dom Maurice, livre 4, pages 178 et 179. Il se distingua au service du Roi d'Angleterre, qui le fit son Lieutenant en Guienne, et s'établit en Béarn vers 1380; et quoique le nom de sa femme nous soit encore ignoré, il est cependant à présumer que ce sera son mariage avec une héritiere de cette province, dont son commandement étoit limitrophe, qui y aura fixé sa descendance; son frere GEOFFROY, Comte de Quintin, n'ayant point encore d'enfans en 1405, regarda son neveu JEAN, fils aîné, comme son héritier, dans la fondation qu'il fit, en 1405, d'une église collégiale à Quintin, et le fit signer à ladite fondation, en qualité de neveu et d'hoir présomptif, et qu'il scella de ses armes DU PERIER, le 15 de Mai 1405 (*Voyez* Dom Maurice, livre 4, folio 754), en sa qualité de Lieutenant d'Aquitaine. Le même HENRI DU PERIER permit, par ses lettres scellées de son sceau, datées du château de Mauléon-en-Soule, limitrophe du Béarn, en 1393, à Louis de Servilho, Ecuyer du royaume d'Arragon, d'assigner dans le duché de Guyenne le Sire Dallemant-de-Queralt, Chevalier du même royaume, pour combattre à toute outrance avec ledit Louis de Servilho, promettant d'être le juge de ce combat. Ces lettres se trouvent dans les archives de l'Hôtel-de-Ville d'Orthez, en Béarn. Par son testament du 20 mars 1396 retenu dans son château de Mauléon, par Pierre *Dassian*, notaire à Orchize, signé *Petrus* avec paraphe, il substitua en faveur de GASSIOT ou PIERRE, *aliàs* GASSIOT, son fils puîné, tous les biens qui lui étoient échus, comme puîné de la maison DU PERIER, des Comtes de Quintin en Bretagne. On ignore le tems de sa mort, mais il laissa pour enfans : — 1. RAIMOND, dont la postérité nous est inconnue, qui nomma, le 26 Février 1428, Gaillard de Serre, à une Prébende dans l'église de Naye; on ne sait si c'est par droit d'acquisition ou de fondation d'HENRI ou de sa femme, ou des auteurs de celle-ci; c'est ce qui appert d'un extrait des premiers registres de la collation des bénéfices à Lescar; — 2. JEAN, qui vint s'établir en Guienne, où il épousa Marguerite de Léon, *dite* Princesse de Latrêne, et qui est l'auteur de la branche des du Perier de Lislefort et de Larsan, établie à Bordraux, et rapportée à son rang. — 3. GASSIOT, qui suit; — 4. et PASCAL DU PERIER.

XIV. GASSIOT ou PIERRE GASSIOT DU PERIER, Chevalier, nomma, le dernier Décembre 1438, en sa qualité de Patron à la Prébende de Naye, vacante par la mort de PASCAL, son frère puîné, JEAN DU PERIER, ainsi qu'il appert de l'extrait des registres des collations des bénéfices à Lescar. Le nom de sa femme est ignoré, mais il en eut :

XV. PÉÉS ou PIERRE DU PERIER, ou DU PERER, selon l'idiome Béarnois, Chevalier, Panetier du Roi, Seigneur de Tire, Conseiller d'Etat du Roi de Navarre, François Phœbus, et de Catherine, sa sœur, et premier Juge de Béarn, charge de Magistrature alors équivalente à celle de premier Président; assista, dans le château de Pau, le 24 Novembre 1482, au serment fait par le Roi de Navarre en sa province de Béarn, et après la mort de ce Prince, il fut député par la Reine

Catherine, qui lui succéda au royaume de Navarre, en qualité de Commissaire et de Juge de Béarn, pour régler les péages de cette province, par acte passé à Pau, le 7 Octobre 1484; c'est ce qu'apprend le livre intitulé : *Compilation des anciens privileges et réglemens du Béarn,* que l'on trouve partout en Béarn, et notamment dans les archives des Etats du Béarn, séant à Pau; à la feuille du serment qu'a fait François Phœbus, Roi de Navarre, à la province de Béarn. Il paroît qu'il a été marié deux fois, sans que l'on sache encore si JEAN, qui signa, le 4 Décembre 1489, comme son héritier, une quittance donnée par les Généraux, Conseillers du Roi, sur le fait et gouvernement de ses finances, tant en Langue de Oël qu'en Langue d'Oc, de la somme de vingt-cinq livres, en récompense de certains voyages faits par Messire PIERRE DU PERIER, en son vivant l'un des Généraux de la Cour de la justice des Aides, séant à Montpellier, étoit le seul fils du premier lit, comme il y a lieu de le présumer, et nous feroit croire qu'en quittant l'office de Panetier du Roi pour prendre le parti de la robe, il fut nommé un des Généraux de la Cour de justice, ci-dessus, où il se sera marié, et en aura eu JEAN, et que de là il repassa au service du Roi de Navarre, dont il étoit né sujet en Béarn; mais ce qu'il y a de certain, c'est que, suivant ces mêmes lettres en original, en parchemin, signées Briçonnet, et scellées d'un sceau en cire vermeille, dont il en reste encore quelques traces, il ne vivoit plus le 4 Décembre 1489, que son fils JEAN donna quittance. Nous ignorons encore ce qu'est devenu ce JEAN, qui, étant son héritier du premier lit, a dû faire souche et emporter avec lui les biens et les titres de sa maison, et en priver la branche cadette, encore subsistante; mais de son second mariage avec *Marie Dartiguelouve,* il eut : — 1. PIERRE RAIMOND, qui suit; — 2. et MARIE DU PERIER, Dame de Momas et de Sevignac, mariée, par contrat du 11 février 1523, à *Jean,* aliàs *Thomas de Terride,* d'une très-ancienne maison subsistante en Béarn.

XVI. PIERRE-RAIMOND DU PERIER, qualifié de Messire et de Chevalier, prit d'abord le parti des armes, et fut, le 25 Novembre 1496, homme d'armes dans la compagnie de cent vingt hommes d'armes et archers du Seigneur Robert de Balzac, suivant la montre que nous avons en original, de la date ci-dessus : ladite compagnie, toute composée de la premiere noblesse du Languedoc, du Béarn, de l'Agenois et de la Guienne. Il passa de là, comme son pere, dans la haute Magistrature, en Béarn; fut conseiller d'Etat, et Juge des appeaux de Bigorre. Le Roi de Navarre le nomma arbitre et Ambassadeur auprès de LOUIS XII, Roi de France, pour régler, de concert avec Pierre de Biax, Conseiller du Roi de Navarre; Etienne Poncher, Évêque de Paris, depuis Garde des Sceaux de France; et Pierre de la Bernade, Conseiller d'Etat (ces deux derniers nommés par le Roi de France), — le différend qui subsistoit entre la France et la Navarre pour le Béarn : l'acte en fut passé à Blois, en 1512, tout à l'avantage du Roi de Navarre, suivant un titre en parchemin, intitulé : *le Procès-verbal fait pardevant les arbitres, sur la cassation de l'arrêt de Béarn,* déposé au Trésor des chartes du Roi à Pau, ainsi que plusieurs autres titres, cotés 9, 12 et 16, au chapitre des Sentences, Lettres-patentes du Béarn, de l'inventaire troisieme; on doit les trouver aussi à la Bibliotheque du Roi. *Voyez* aussi *Marca,* histoire de Béarn. Ledit PIERRE RAIMOND DU PERIER jouit, après le décès de son pere, de la substitution faite par HENRI, son bisaïeul, et il substitua de nouveau, par son testament, trois cens écus d'or à Messire GUILHEM-ARNAUD DU PERIER, son fils, à la charge de les faire passer au second fils qui proviendroit du mariage dudit GUILHEM-ARNAUD DU PERIER avec Dame *Jeanne de Béarn,* et cela, dit-il, pour imiter la coutume qu'ont eue depuis si long-tems ses ancêtres. De sa femme, dont le nom est ignoré, il eut :

XVII. GUILHEM-ARNAUD DU PERIER, Conseiller du Roi de Navarre, qui acquit au territoire d'Orthez en Béarn, le 10 octobre 1517, beaucoup de terres, bordes, vignes, coteaux, etc., d'honorable homme Johanicot de Peré, Abbé de Luganhon, au diocese d'Oléron, pour la somme de deux cens écus de dix-huit sols piece, par acte passé devant Dagos et Vergez, Notaires de Pau; acquit encore de Louis du Plaa, et de Gratiana, sa femme, une vigne blanche et un

verger, situés au terroir de Jurançon, pour le prix de vingt-six écus, valant dix-huit sols piece, par acte passé devant François Dagos et Jean Dheriter, Notaires de Pau, depuis 1530 jusqu'en 1533 : ces deux actes sont déposés aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Pau, cotés 10 et 12. Il assista, comme parent et ami, au contrat de mariage de *Jean de Béarn* avec Demoiselle *Bertrande de Poye,* passé le premier Septembre 1532, et il y signa apres Charles de Gramont, Archevêque de Bordeaux, et avant Etienne de Poylaud, chevalier, Seigneur dudit lieu, Guilhem de Baylens, Jean de Poyanne, Jean Damou, Chevalier, Seigneur dudit lieu, et noble Etienne de Caunar, Chevalier. La minute de ce contrat de mariage est déposée au Greffe de la Cour de Dax, dans les papiers de Gerard Dubois, en son vivant Lieutenant-Général, et Notaire en la prévôté de cette ville. Guilhem-Arnaud du Perier avoit épousé *Jeanne de Béarn,* de l'illustre maison de ce nom, descendue des anciens souverains de Béarn, et en eut plusieurs enfants; l'aîné nous est inconnu, et l'on croit qu'il porta ses biens dans la maison Darricaut et de Moncaup, dont l'héritiere est entrée dans celle de Montesquiou-Fesensac, et se disoit Dame du Perier ou de Perer, en Béarnois; le second fils fut Martin du Perier, qui suit; le troisième, Raymond, resta dans le pays et s'établit à Mugron, petite ville de la Chalosse, à cinq lieues d'Orthez. Il s'y est marié et a été l'auteur de la branche des du Perier de Mugron; qui, après avoir vécu dans le pays jusqu'en 1771, passèrent à Saint-Domingue et à La Guadeloupe, et dont il sera question en son lieu.

XVIII. Martin du Perier, Conseiller de la Reine Jeanne d'Albret, assista, comme témoin, à l'accord passé entre noble homme Jehan de Secondat, Seigneur de La Roque, Conseiller, Maître d'hôtel ordinaire de la Reine, portant revente en faveur de la Reine, des terres et seigneuries de Roquefort, Sévignac, Montesquieu, Segoignac, Pleissac ou Plessac, Goulard et Cucq : l'extrait de ce titre, en parchemin, est déposé au trésor des chartes du Roi, à Pau, coté 5 au chapitre des reçus et documens d'Armagnac, de l'inventaire troisieme : il fit son testament olographe, le 8 Février 1571, scellé de plusieurs sceaux en lacs de soie jaune, représentant les mêmes armes que sa postérité porte encore aujourd'hui, et que sa maison a toujours porté en Bretagne, qui est *d'azur à dix billetes d'or.* Il y rappelle la substitution ouverte sur la tête de haut et puissant Seigneur Henri du Perier, Lieutenant d'Aquitaine, son quart-aïeul, comme puîné de la maison du Perier, des Comtes de Quintin, de Bretagne : la substitution de celui-ci, du 21 Mars 1396, en faveur des puînés de sa descendance, qui, après avoir passé de Gassiot, son fils, à Messire Pées ou Pierre, son petit-fils, prit fin sur la tête de Messire Pierre-Raimond du Perier, Conseiller du Roi, son arriere-petit-fils, et aïeul de lui Martin, lequel Pierre-Raimond, ayant substitué trois cens écus d'or à son fils Guilhem-Arnaud, Conseiller du Roi, et aux puînés de sa descendance, ladite substitution s'étoit ouverte sur sa tête; et comme un bienfait qui est, dit-il, depuis si longtemps dans sa famille, ne sauroit trop se perpétuer, il laisse et legue à Messire Jean du Perier de Bentayou, Ecuyer, son fils puîné, outre et au-delà de sa légitime, et des avantages qui lui ont été faits dans son contrat de mariage, les trois cens écus d'or qui lui ont été légués et laissés par Messire Pierre-Raimond du Perier, son aïeul, voulant qu'ils soient pris du plus clair de son bien, en bonnes obligations ou argent comptant, s'il s'en trouve après son décès, avec la priere qu'il fait d'en laisser après sa mort la jouissance à noble Jehan, son fils aîné, pour être transmis à son puîné, s'il lui en vient, etc. Il avoit épousé *Catherine de Cassebée,* et en eut plusieurs enfans, dont deux vivoient lors de son testament, savoir : — 1. Daniel, homme d'armes du Roi de Navarre, depuis Henri IV, et institué héritier général et universel de son pere : on ignore s'il laissa postérité, et où ses biens sont passés; — 2. et Jean du Perier, qui suit.

XIX. Jean du Perier, Seigneur de Bentayou, fut homme d'armes du Roi de Navarre, depuis Henri IV, et est employé comme Capitaine, le 23 Février 1593, dans le rôle de cinquante chevaux légers, de la compagnie de M. Jean d'Alouzier, toute composée de noblesse et de plusieurs Capitaines; il est qualifié de noble Messire et d'Ecuyer, et eut le malheur d'embrasser

les erreurs de Calvin avec une telle force, qu'il se fit chef de parti et devint Ministre de la religion prétendue réformée, et faisant embrasser à son fils, avec la même force, les mêmes erreurs. Ce sont les différentes révolutions arrivées en Béarn contre la religion, qui ont été cause de la ruine et de la décadence de cette branche, et le peu de biens que JEHAN DU PERIER avoit, comme cadet, fut ravagé et incendié; cependant il paroît, par deux lettres, que l'on conserve, de HENRI IV, Roi de France, sous lequel il avoit servi, et de CATHERINE, sa sœur, datées de Paris, le premier Décembre 1601, qu'il en étoit fort estimé. Il avoit épousé *Marguerite de La Garigue,* comme le dit MARTIN DU PERIER, son pere, dans son testament du 8 Février 1571, dont : — 1. JEAN, qui suit; — 2. autre JEAN, tige des Seigneurs de La Hitole, rapportée ci-après; — 3. DANIEL, servant dans la marine sous Louis XIII, marié à l'abbaye de Peyraube, et mort sans postérité; — 4. PIERRE DU PERIER, mort au château de Bentayou, sans alliance, après avoir fait son testament, le 24 Décembre 1631.

XX. JEAN DU PERIER, II du nom, nommé indistinctement dans les actes DU PERIER, DU PERER et DE PERER, comme ses ancêtres, fut le premier qui prit le *de* au lieu de *du,* avant son nom, ce que sa postérité a continué de faire indistinctement jusqu'à ce jour; il est qualifié de noble, de Messire et d'Ecuyer, et fut homme d'armes du Roi, dans la compagnie de soixante hommes de guerre à cheval, du Comte de La Rochepot, toute composée de personnes nobles ou qualifiées, suivant le rôle que nous avons du 12 Janvier 1596; il n'eut de son pere qu'une médiocre succession, et épousa, le 24 novembre 1610, *Jeanne de Marque d'Ussau,* fille d'*Arnaud de Marque* ou *Marca,* Seigneur d'Ussau, de la même maison de *N... de Marca,* historien de Béarn et Archevêque de Paris. Cet *Arnaud de Marque,* ou *Marca,* fut Ministre aussi de la religion protestante, et frère de *Jean de Marque,* qui, de son mariage avec *Jeanne de La Fargue,* fille du Procureur Général à la Chambre des Comptes, n'eut qu'une fille unique, Dame d'Ussau, mariée à *Jacques de Béarn,* descendant des anciens Souverains de Béarn. C'est par le décès du petit-fils de celui-ci, nommé *Jean-Jacob de Béarn,* Baron d'Ussau, que la baronnie d'Ussau et tous les biens appartenans au dernier mâle de la maison de Béarn, ont passé dans celle de du Perier : les terres de Béarn-Saint-Maurice ont passé dans la maison de Galard, vers 1510, qui en ont pris le nom, et la branche de Béarn-Gerderest, dans celle de Béarn-Miossens, par le mariage de *François de Béarn,* Baron de Miossens, Sénéchal de Marsan, avec *Catherine de Béarn-Gerderest,* dont il n'y a eu qu'une fille, *Françoise de Béarn,* héritiere des baronnies des états du nom de Miossens et de Gerderest, mariée à *Etienne-Arnaud d'Albret,* dont la fille unique, du feu Maréchal *d'Albret,* a porté tous ses biens dans la maison de Lorraine, et les a laissés à sa mort, en 1692, sans postérité, à Charles de Lorraine, Comte de Marsan, son mari, au préjudice des Béarn, Barons d'Ussau, seuls mâles existans et représentant la maison de Béarn, et au mépris de l'avitinage, qui est la substitution de la province du Béarn, et qui ne permet point de disposer des biens possédés par trois degrés, qui forme l'avitinage, et les fait retourner à la souche d'où ils sont sortis; de maniere que les baronnies de Miossens et de Gerderest, ainsi que tous les biens de la branche de Béarn-Miossens, portés dans la maison d'Albret, et de celle-ci dans la maison de Lorraine, devoient retourner de droit, en 1692, au décès de l'héritiere d'Albret sans postérité, malgré son testament fait en faveur de Charles de Lorraine, Comte de Marsan, son mari, à la branche de Béarn, Baron d'Ussau, représentée aujourd'hui par le Baron DU PERIER D'USSAU, héritier du dernier mâle de cette branche, qui subsistoit, par mâle du nom de Béarn; les Béarn d'Espagne étant représentés par les Ducs de Medina Cely..... JEAN DU PERIER eut de son mariage : — 1. DANIEL, Capitaine au régiment de Toneins; — 2. JACOB, Enseigne Colonel du régiment de Bethune, tué à la bataille des Dunes; — 3. THÉOPHILE, Capitaine au régiment d'Hoquincourt, qui suit; — 4. ESTRINGUE DU PERIER, mariée au Sieur *de Benquet.*

XXI. THÉOPHILE DU PÉRIER, Seigneur de Bentayou, Sieur de Claverie, Capitaine au régiment d'Hoquincourt, qualifié de Messire, de noble et d'Ecuyer, se retira, en 1659, après avoir servi

très long-tems sous les ordres du Maréchal de Turenne, et s'être trouvé à différens sieges et batailles, où il reçut plusieurs blessures; il eut ordre du Duc de Gramont, Gouverneur de la province, de se tenir prêt avec la Noblesse, pour marcher au premier ordre à l'arriere-ban, avec armes et bagages, comme il convient à un Gentilhomme de son rang; tant qu'il vécut, il assista aux états généraux de la province dans le corps de la Noblesse; fournit son dénombrement en 1682; fit son testament; rentra dans le sein de l'église catholique et romaine, et mourut fort âgé. Il avoit épousé, par contrat du 24 Février 1659, *Anne de Lauboye*, fille de noble *Henry de Lauboye* et d'*Anne d'Arros*, celle-ci fille de *Jacques d'Arros*, Baron de Biven, et d'*Anne de Béarn*, d'une ancienne noblesse qui subsiste, et qui a donné, de nos jours, un Lieutenant-Général des armées du Roi, dans la personne du Comte *d'Arros*, mort depuis peu, un Capitaine de Vaisseau du Roi, dont est le Baron *d'Arros* encore vivant: l'héritiere de la branche *d'Arros-Biven* est fondue dans la maison de Mesplez, qui n'a laissé qu'une fille, mariée à M. *de Verthamon*, Président à Mortier du Parlement de Bordeaux. Théophile du Perier eut de son mariage: — 1. Henri, qui suit; — 2. Daniel, appelé le Chevalier du Perier, Capitaine au régiment de Picardie, auteur d'une branche établie à Saint-Jean-de Luz, rapportée ci-après; — 3. et plusieurs filles.

XXII. Henri du Perier, Seigneur de Bentayou, Sieur de Claverie, qualifié de Messire, Noble et Ecuyer, fut Lieutenant au régiment de Navarre; quitta de bonne heure le service; assista toute sa vie à l'Assemblée des Etats de la province dans le corps de la Noblesse; reçut une lettre du Gouverneur, pour marcher avec lui pour le service du Roi, et se trouver à Pau à l'entrée du Duc de Guiche dans la province, et mourut jeune. Il avoit épousé: 1° le 21 Décembre 1696, *Jeanne de Salinis de Morlaas*, morte sans enfans, le 11 Juillet 1709, qu'elle institua son héritier; 2° par contrat du 20 Avril 1711, Demoiselle *Madeleine de Louboye*, sa cousine-germaine, niece du Baron de Bordes-Despoey, Lieutenant-Général des armées du Roi, Commandeur de l'ordre de Saint-Louis et Gouverneur de Philisbourg, où il fut tué, et sœur de plusieurs Louboye, officiers très-distingués par leurs services et leur valeur. De ce mariage sont issus: — 1. N... du Perier-Claverie, mort Lieutenant au régiment de Navarre; — 2. et Pierre du Perier-de-Claverie, qui suit.

XXIII. Pierre du Perier-de-Claverie, qualifié de Messire et Chevalier, Seigneur de Bentayou, Capitaine de Grenadiers au régiment de Navarre, et Chevalier de Saint-Louis, commença de servir dans les Cadets-Gentilshommes de Strasbourg, fit toutes les guerres de Bohême et autres pendant près de quarante ans, assista toute sa vie, ainsi que son frere aîné, à l'Assemblée des Etats dans le corps de la Noblesse, eut la douleur de perdre son oncle, le Baron *de Bordes-Despoey*, Lieutenant-Général des armées du Roi, qui l'avoit appellé auprès de lui pour en faire son héritier; mais il eut le malheur d'être tué peu de jours après son arrivée à Philisbourg, ce qui fit passer sa succession à son neveu, le Marquis *de Jasse*, Président à Mortier au Parlement de Navarre, d'une des premieres maisons de la province de Béarn, qui jouit dans ce moment de la terre Despoey; il mourut en 1756, à Rennes en Bretagne, sans alliance, à la veille d'être placé avantageusement. Par son décès, la seigneurie de Bentayou passa à Messire Martin du Perier, Baron d'Ussau, son cousin germain, dont il sera parlé ci-après [1].

BRANCHE DES BARONS D'USSAU, établie à Saint-Jean-de-Luz.

XXII. Daniel du Perier, Chevalier, fils puîné de Théophile, Chevalier, Seigneur de Bentayou, Capitaine au régiment d'Hoquincourt, et d'*Anne de Lauboy*, commença à servir dans les Cadets

[1] C'est à cette branche qu'appartenait le du Périer qui a passé en Espagne, où il a fait souche, laquelle a donné un grand maître de l'Ordre de Malte, ainsi que le prouve l'écu représentant les armes des du Périer qu'on voit encore aujourd'hui dans la chapelle de l'île de Malte, où sont conservés les portraits des grands maîtres.

Gentilshommes, fut successivement Lieutenant au régiment du Roi, infanterie, Capitaine dans celui de Picardie, et Commandant du Socoa, près Saint-Jean-de-Luz. Il étoit mort en 1710, fort jeune, et a été inhumé dans la sépulture de la maison d'Harneder-de-Salaberinea, en l'église de Saint-Jean-de-Luz, ne laissant à sa veuve et à ses enfans qu'une simple pension de cent écus, que Louis XIV lui avoit faite, reversible sur la tête du dernier de ses enfans. Il avoit épousé, le 3 Janvier 1704, *Marie de Harneder*, héritiere de Miritcinénéa, de la même famille de Harneder, dont étoit la mere du Vicomte de Belsunce, mort Lieutenant-Général des armées du Roi, et Gouverneur-Général de Saint-Domingue, et de laquelle sont les d'Harneder, Vicomtes de Macaye, encore subsistans. De son mariage il a eu : — 1. Théophile, mort jeune; — 2. Martin, qui suit; — 3. Autre Martin, né en 1709, Prêtre, et inhumé dans la Cathédrale de Bayonne; — 4. Jeanne, née en 1706, morte Religieuse Ursuline à Saint-Jean-de-Luz; — 5. et autre Jeanne du Perier, née en 1710, vivante sans alliance.

XXIII. Martin du Perier, Chevalier, Baron d'Ussau, Seigneur de Bentayou, Abbé Lay de Saint-Armon et Danos, né le 17 mars 1708, tenu sur les fonds de batême par Théophile de Perier, Chevalier, Seigneur de Bentayou, Capitaine au régiment d'Hoquincourt, son aïeul paternel, par la Dame *de Harneder*, son aïeule maternelle, passa à la Guadeloupe très-jeune, où il se maria; devenu héritier de la branche aînée de sa maison, en 1756, par le décès de Messire Pierre de Perier-Claverie, Seigneur de Bentayou, mort Capitaine de Grenadiers au régiment de Navarre, et Chevalier de Saint-Louis; il repassa en France en 1760, et devint aussi, par le testament de Messire Jean-Jacob de Béarn, Baron d'Ussau, dernier mâle de la maison de Béarn, en qualité de plus proche parent, héritier de tous les biens de cette maison, héritier aussi des domaines d'Ornoague, d'Haria, et des autres biens situés en Basque, que la Dame Damou, sa cousine, fille du baron Damou-Dornoague, avoit transmis à sa fille la Dame de Galtier, après la mort de celle-ci. Il prêta foi et hommage au Parlement de Pau, pour la terre et seigneurie de Bentayou, qu'il vendit depuis au Sieur Baron de Maur, pour acquitter les dettes de son cousin; prêta aussi foi et hommage au même Parlement, pour la terre, seigneurie et baronnie d'Ussau, et l'abbaye de Saint-Armon et Danos, se fixa et rentra en Béarn, où sa branche étoit établie depuis 1380, époque de sa sortie de la province de Bretagne; il testa au château d'Ussau, le 7 Février 1776, est mort le 14 du même mois, et a été inhumé dans la chapelle de la paroisse d'Ussau, église de Tadousse, auprès du Baron de Béarn d'Ussau, son cousin. Il avoit épousé à la Guadeloupe, en 1742, *Christine de Courtois*, dont : — 1. Martin-Louis, qui suit; — 2. Marie-Claire, née en 1744, mariée à Bordeaux, en 1765, à Messire *Marcel-Guillaume de Marin*, Chevalier, ancien Officier de Marine, Gouverneur de Rieux, fils de Messire *N... de Marin*, Commissaire Ordonnateur, et Intendant de l'Isle de la Guadeloupe, et de *N... de La Grigue de Savigny*, et sœur d'un chef d'escadre, vivant encore, et d'un Capitaine de vaisseau; — 3. Jeanne-Christine, née en 1754, mariée, le 5 Août 1771, à Messire *Lazare l'Abbé de Talsy*, Chevalier, Chef de brigade, et Colonel dons le corps du Génie, et Chevalier de Saint-Louis.

XXIV. Martin-Louis du Perier, Chevalier, Baron d'Ussau, Abbé Lay de Saint-Armon et Danos, né le 16 août 1745, a commencé de servir dans la premiere compagnie des Mousquetaires du Roi, a été fait, en 1771, Capitaine de dragons au régiment Royal; en 1778, Colonel du régiment de Nassau, Gouverneur de Saint-Jean-de-Luz et de Cybour, et fait, en 1782, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis; a prêté foi et hommage au Parlement de Pau, pour sa seigneurie et baronnie d'Ussau, et fournit son dénombrement; a été admis, comme tous ses ancêtres l'ont été, aux Etats de la province, dans le corps de la Noblesse, et a épousé, le 22 Mars 1772, à Bordeaux, Dame *Jeanne-Marie de Bataillard*, veuve du Comte de Thalas, dont jusqu'à présent : — 1. Marie-Louis-Martin-Auguste-Théophile-Marcel-César, Chevalier, Comte du Perier, né à Saint-Jean-de-Luz, le 6 Décembre 1772, tenu sur les fonts de baptême par Messire Martin du Perier, Chevalier, Baron d'Ussau, son aïeul paternel, et par

ontracté avec *Marie-Anne de Gervaise Cousi,* il laissa : — 1. Théophile, qui suit; — ıtenant au service de Prusse, qui repassa à celui de France, où il mourut Lieu- et Adjudant Général du Maréchal de Belle-Isle; — 3. Emile, Capitaine des vice des Etats-Généraux, mort à Maestricht le 13 Avril 1757; — 4. Armand, e dans les troupes de Hesse, tué au camp de Stade en 1757, sans postérité; erlin le 13 Février 1673, reçue Dame d'honneur de la Princesse Régente le 13 Septembre 1725, au Baron *Adolphe-Maurice de Donop,* Seigneur de Sa Majesté Britannique, pour le comté de Stornberg, morte à le a eu de son mariage : — *Guillaume de Donop,* premier Lieu- en 1759, à la bataille de Cunersdorf, donnée contre les Russes; nant Quartier-Maître pour le Roi de Prusse, mort au Quartier à Hilsdorf en Saxe, en 1760; — *Auguste,* Enseigne au sse à Ludershof en 1754; — *George-Frédéric-Louis,* mort depuis , Lieutenant Prussien, qui a eu d'abord les deux jambes emportées ou, tué à la bataille de Lissa, en Silésie, en 1759; — *Guillaume-Théophile,* Ludershof, Baron de Donop, né le 19 Juillet 1741, qui a servi dans les armées siennes, et s'est retiré en 1769, étant Capitaine des Gardes de Hesse-Cassel; il est Drossard des Bailliages de Schwalemberg, Doldembourg et de Stappelberg, et a épousé une de ses cousines du même nom, dont il a plusieurs enfans reçus dans les Chapitres nobles d'Allemagne; — *Marie-Antoinette de Donop,* aînée des trois derniers, mariée à Messire *de Swerde,* Seigneur d'Obernausen, morte en 1765, sans postérité; — 6. Marie-Anne, née en 1709, reçue Dame d'honneur de la Princesse de la Lippe, mariée, le 29 Septembre 1731, à *Auguste de Heiderstadt,* Drossard du Bailliage de Barntroup, veuve sans enfans, et vivante en 1778; — 7. Louise du Perier-la-Hitole, née en 1713, vivante à sa terre de Bourgsolms.

XXIII. Théophile du Perier-la-Hitole, Chevalier, Capitaine au régiment de Wirtemberg, dans les troupes Impériales, mort jeune, n'a laissé qu'un fils, décédé peu après lui, sorti de son mariage avec une Baronne de Minigérode.

BRANCHE DE MUGRON, en Chalosse.

Cette branche n'ayant pas été mentionnée dans La Chesnaye des Bois, ni dans son copiste, Warroquier de Combles, nous réparons aujourd'hui cette omission avec les renseignements précis qui nous ont été transmis par le représentant actuel.

Nous rappellerons que de l'un des rameaux de cette branche est provenue Marguerite du Perier, mariée, dans l'église paroissiale de Mugron, le 19 Mars 1760, à *Pierre d'Antin,* IIe du nom, Chevalier, Seigneur Baron de Sauveterre, d'Ars et de Montfaucon, et mentionnée par nous à la notice concernant cette ancienne et noble famille *(XV,* Pierre d'Antin, *p. 291, t. I).*

XVII. Guilhem-Arnaud du Perier, formant le degré XVII dans l'ordre chronologique adopté par Warroquier, dont :

XVIII. Raymond du Perier, marié à *Catherine de Lains,* dont :

XIX. Pierre du Perier, né à Mugron le 2 Octobre 1630, marié, le 14 Novembre 1663, à *Jeanne de Compet,* morte sans enfants, et en secondes noces à *Jeanne des Claux,* dont :

XX. Bertrand du Perier, né le 2 Janvier 1675, marié, le 22 Novembre 1695, à *Jeanne Toye,* dont :

XXI. Raymond du Perier, né le 8 Septembre 1696, marié, le 10 mars 1719, à *Marguerite du Poy,* dont :

XXII. François du Perier, né le 9 Février 1720, marié à *Jeanne La Taste* le 10 Décembre 1750, dont :

XXIII. Jean-Baptiste du Perier, né le 3 janvier 1753, marié, le 14 Novembre 1794, à *Anne-Marie-Guy Ménard*, dont :

XXIV. Pierre-Charles-Amédée du Perier, officier de la Légion-d'Honneur, ancien membre du Conseil Général de la Seine, né le 15 Septembre 1796, marié, le 4 Juillet 1837, à *Geneviève-Azolina Cardon*, dont :

XXV. Bernard-Dominique-Martin-Léon du Perier, né le 11 Novembre 1839.

Les armes de cette branche sont semblables de tout point à celles des du Perier de Larsan, de la branche de Guienne.

BRANCHE DE GUIENNE.

XIV. Noble Jean du Perier, I du nom, fils d'Henry du Perier, chef de la branche de Béarn et petit-fils de Geoffroy II, comte de Quintin, en Bretagne, passa en Guienne, où il avait épousé en deuxièmes noces, *Marguerite de Léon*, dite dans les vieux titres écrits en patois *Princesse de La Tresne*, fille de noble *François de Léon* et de *Catherine de Noailles*, suivant le titre fourni par le chapitre des chanoines de Saint-Projet, à Bordeaux. Cette descendance et ce mariage sont prouvés : 1° par une transaction du 20 Août 1487, passée par-devant Dubosco, Notaire, dans laquelle Jean du Perier transige avec les Sieurs et Demoiselles *de Léon*, ses beaux-freres et belles-sœurs; 2° par un titre subséquent représenté en 1779 aux commissaires de l'Ordre de Malte par le sieur Allien, alors archiviste, comme un des plus anciens titres du dépôt, dans lequel Marguerite de Léon, veuve de noble Jean du Perier, déclare qu'*elle n'accepte la tutelle de ses enfants mineurs, que parce que elle ne connaît à Bordeaux aucun parent ni ami de son mari, étant tous habitants du Béarn;* 3° par une procuration du 24 Février 1530, passée par-devant Peyra, Notaire, que donna *Marguerite de Léon*, veuve de Jean du Perier, à noble Arnaud du Perier, son fils (ces actes sont à la garde note de Bordeaux, en original); de ce mariage est issu Arnaud, qui suit :

XV. Noble Arnaud du Perier, sous-Maire de la ville de Bordeaux, en 1539, charge qui a été toujours occupée par la premiere noblesse; soutint le parti du Roi; ses maisons, tant de ville que de campagne, ayant été saccagées, le Roi lui ordonna, en considération de ses services et de son désintéressement, la somme de deux mille quatre cens écus sol; ce qui apert par deux ordonnances signées de Hauticlien et Montmorençy, lesquelles furent produites et inventoriées lors de la recherche de la noblesse en 1666; il épousa *Marguerite de Boudier*, ce qui est prouvé par son testament du 3 Juillet 1552, retenu par Laffon, Notaire, par lequel il nstitue ses héritiers généraux et universels, Bernard, Germain, Joseph, et François du Perier; il voulut être enterré dans l'église des Récolets de Bordeaux, en la chapelle de sa maison. De son mariage sont issus dix enfans, dont sept garçons et trois filles. Germain en a continué la postérité.

XVI. Germain du Perier, I du nom, Seigneur de Lillefort et de Larsan, épousa Demoiselle *Armoise de Thibaud*. De ce mariage est issu Pierre, qui suit :

XVII. Pierre du Perier, I du nom, Chevalier, Seigneur de Lillefort et de Larsan, épousa, par contrat passé devant Bernage, Notaire-Royal, le 20 Août 1582, Demoiselle *Marie de la Riviere*, et se dit dans ledit contrat, fils de Germain du Perier, et de feue *Armoise de Thibaud*, de ce mariage sont issus : Pierre, qui suit, et Germain, qui a formé la branche de Larsan.

XVIII. Pierre du Perier, II du nom, Seigneur de Lillefort, épousa, par contrat passé devant Dugus, Notaire, le 2 Mai 1621, Demoiselle *Jeanne de Jousseran*, fille de *Pierre de Jousseran*, Marquis de Genissac, Chevalier des ordres du Roi. De ce mariage est issu Jean, qui suit :

XIX. Jean du Perier de Lillefort, épousa, par contrat passé devant Marchais, Notaire Royal, le 22 Février 1654, Demoiselle *Charlotte Dubreuil*, fille d'*Alain Dubreuil*, Chevalier. De ce mariage est issu Alexis, qui suit :

XX. Alexis du Perier, Chevalier, Seigneur de Lillefort, épousa, par contrat passé devant Poupris, Notaire-Royal, le 16 Mai 1699, *Jeanne de Lauvergniac,* fille de *Jean de Lauvergniac,* Chevalier. De ce mariage est issu Pierre, qui suit :

XXI. Pierre du Perier, III du nom, Chevalier, Seigneur de Lillefort, épousa, par contrat passé par devant Fauga, Notaire-Royal à Bordeaux, le 11 Mars 1736, Demoiselle *Marguerite de la Molere,* fille de *Bernard de la Molere,* Ecuyer. De ce mariage sont issus : — 1. Raimond, qui suit; — 2. Guillaume ; — 3. Joseph; — 4. Guillaume; — 5. Jean Marie; — 6. Raimond ; — 7. Jeanne; — 8. Jacquette; — 9. Béatrix; — 10. Madeleine; — 11. Jeanne; — 12. et François du Perier.

XXII. Raimond du Perier, Chevalier, Seigneur de Lillefort, Capitaine, Commandant au régiment de Beauvoisis, Chevalier de l'ordre Royal et militaire de Saint-Louis. Pensionnaire du Roi, a épousé, par contrat passé, le 13 Janvier 1778, Demoiselle *Marie-Jeanne Burel,* fille de *Jean-Toussaint Burel* Officier d'Artillerie. De ce mariage sont issus : — 1. Raimond-Pierre du Perier-de-Lillefort, né le 24 Février 1779; — 2. Marguerite du Perier, née le 15 Novembre 1781.

BRANCHE des DU PERIER DE LARSAN, issue de la précédente.

XVIII. Germain du Perier, II du nom, Chevalier, Seigneur de Larsan, épousa, le 7 Mai 1622, par contrat passé devant Gautier, Notaire en Guienne, Demoiselle *Ducréan.* De ce mariage est issu Pierre du Perier, qui suit :

XIX. Pierre du Perier, III du nom, Seigneur de Larsan, épousa, par contrat passé devant Bayer, Notaire Royal à Bordeaux, le 24 Avril 1647, Demoiselle *Catherine de Lavergne.* De ce mariage est issu Germain du Perier, qui suit :

XX. Germain du Perier, IV du nom, Chevalier, Seigneur de Larsan, épousa, par contrat passé devant Bonnet, Notaire de Bordeaux, le 26 Février 1683, Demoiselle *Serenne de Sauvage.* De ce mariage est issu Jean du Perier, qui suit :

XXI. Jean du Perier, Seigneur de Larsan, épousa, par contrat passé devant Dufaut, Notaire à Bordeaux, Demoiselle *Marie de Geres de Montignac.* De ce mariage est issu Marc-Antoine du Perier, qui suit :

XXII. Marc-Antoine du Perier, Chevalier, Seigneur de Larsan, ancien Capitaine au régiment d'Auvergne, Grand-Sénéchal et premier Baron de Guienne, présida en cette qualité l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux en 1789, épousa, par contrat passé devant Tersac, Notaire de Bordeaux, le 19 Juin 1749, Demoiselle *Marie de Verthamont-Saint-Fort.* De ce mariage sont issus : — 1. Jean-Batiste-Germain, qui suit; — 2. Jean-Batiste, qui suivra, né le 17 Juin 1757, reçu Chevalier de Malte en 1780, ayant produit dans ses quartiers les maisons de Verthamont, de Geres, de Gasq, Page de Monseigneur le Prince de Conti, et Sous-Lieutenant au régiment de Conti, Dragons; — 3. Louis, aussi Chevalier de Malte, Lieutenant au régiment d'Anjou, infanterie, né le 7 Septembre 1758, mort colonel du 36e régiment de ligne vers 1795; — 4. Jeanne, née le 8 Septembre 1750, mariée à *Jean,* Marquis de Galard, Seigneur de Salledebrue; — 5. Marie-Serenne, née le 6 Avril 1752; — 6. Jeanne, Religieuse au Couvent du Paradis, ordre de Fontevrault, née le 8 Juin 1753; — 7. et Marie du Perier, née le 3 Août 1756.

XXIII. Jean-Baptiste-Germain du Perier, Chevalier, né le 28 Octobre 1754, est entré, en 1771, dans la compagnie des Chevaux-légers de la Garde du Roi, a été Sous-Lieutenant au régiment de cavalerie de la Reine en 1773, retiré en 1783, aussi Chevalier de Malte, marié, en 1785, à *Paule d'Ablanc d'Anglars,* fille de Messire *N... d'Ablanc,* Seigneur *d'Anglars,* Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine d'infanterie, a obtenu du Grand-Maître la permission de conserver la croix de Malte, quoique marié. Par ce mariage, la famille du Perier s'est alliée

ANÇOIS DU PERIER, fut Gentilhomme de la Chambre du Roi HENRI LE GRAND, l'an 'ui que Malherbe adressa les stances qui commencent par ce vers :

Ta douleur, DU PERIER, sera donc éternelle?

therine d'Etienne, l'an 1584, dont il eut :

'ER, surnommé *le Papinien moderne,* Procureur de la province, l'an 09, avec *Sibille de Garnier,* des Seigneurs de Montfuron, dont il ; — 2. JEAN-BATISTE; — 3 et 4. FRANÇOISE et MARIE DU PERIER (1).

du nom, se maria à *Marguerite de Duranty de Saint Louis,* dont qui suit; — 2. JEAN-BATISTE; — 3. FRANÇOIS, Capitaine des ..x, et Syndic de la Noblesse, l'an 1698; — 4. MELCHIOR; — PERIER.

.ER, II du nom, Chevalier, prit le parti de la robe, et fut Conseiller au ovence; marié avec *Gabrielle de Fabry,* fille de *Claude,* marquis de Rians, dont EAN BATISTE, qui suit.

.I. JEAN-BATISTE DU PERIER, Chevalier, Officier des Gendarmes Bourguignons, marié avec Demoiselle *Boyer d'Argens,* dont il a eu FRANÇOIS, qui suit :

XXII. FRANÇOIS DU PERIER, III du nom, Chevalier, Officier de Marine, marié avec Demoiselle *Hamard de Chavrigny,* dont il a eu :

XXIII. CHARLES-PHILIPPE, Chevalier, Marquis DU PERIER, Officier aux Gardes Françoises, Ecuyer des Rois LOUIS XV et LOUIS XVI, marié, en 1768, avec Demoiselle *Iresne de Villeneuve de Vence,* fille du Marquis *de Vence,* Maréchal de Camp, et de *N... de la Rochefoucaud.*

Nous avons tout lieu de croire que l'Abbesse de Fervaque, la baronne de Schomberg, femme du Lieutenant-Général des armées du Roi et leur frere Brigadier des armées du Roi, Commandant à Cherbourg, sont aussi de cette branche de Provence.

Les alliances de cette ancienne Maison sont avec les premieres de la province de Bretagne et du royaume; telles que : Quillenec, Morsan, Kerlech, Niblemont, Dupont, Kulec, Pledran, Lancelot, Kergrois, Bretagne-Quintin, Lamotte-Bossac, Malestroit, Montauban, Kerandron de Keranrais, de Coëtcanton, Gaudin, Goyon-Matignon, Rougé, Dinan de Beaumanoir, le Borgne, Langan-la-Feuillée, Tournemine, Laguerche, Beaumanoir-Lavardin, Rohan, Laval, Viscomti-Ducs de Milan, Montmorency, la Tremoille, Rieux, la Roche-Bernard, Dartiguelouve, Terride-Lomagne, Béarn, Cassebée, Lagarrigue, Marque d'Ussau, Lauboye, Harneder, Marin, Talsy, Cousy, Minnigerolde, Donop, Heyderstard, de Bourre, Coetmen, Quelen, Dumené, Kernelech, Kergrist, Kerprig, la Cour, de Perrien, du Chatel-de-Kerlech, Labourdonnois de Rosec, Clisson de Keralio, Kermeluen ; — dans la branche de Provence; d'Etienne, Garnier,

(1) Il était si généralement estimé que Ménage en parle comme d'un des plus célèbres avocats, non-seulement d'Aix, mais de toute la France. Il s'exprime ainsi dans une ode adressée à Charles du Périer, cousin germain de Scipion :

Non hic tacendus presidium reis,
Gentis togatæ gloria Scipio
Facondæ flos gallicanæ
Precipuus Themidis sacerdos.

Il a laissé un ouvrage de droit très-estimé, et faisait aussi des vers charmants. Il consultait *agréablement* pour les religieux, toujours gratis. — Les autres consultations, disait-il, sont pour mes héritiers, et celles-ci pour moi. — Il disait à la fin de ses jours que, pendant quarante ans, il avait été si occupé qu'il n'avait pas eu, grâce à Dieu, le temps de l'offenser.

(*Extrait* de la préface des ouvrages de Scipion du Périer, imprimée à Avignon l'an M. DCC. LIX.)

Duranty, Fabrideriant, Boyer d'Argens, Rovrigny, Villeneuve-de-Vence, du Mourier, Belloy, Perry-Hauteville, Schomberg; dans la branche de Guienne, Noailles, Jousseran de Genissac, Dubreuil, Lauvergniac, Geres de Montignac, Verthamont de Saint-Fort, et plusieurs autres, dont le détail seroit trop long à rapporter; ce qui donne aujourd'hui à la maison DU PERIER des alliances directes avec les plus grandes maisons de France, quelques-unes des pays étrangers, et même des Souverains.

Les armes : *d'azur, à dix billettes d'or; 4. 3. 2. 1.*

La branche de Béarn *écartele au 1. d'or, à deux vaches passantes de gueules, accollées, clarinées d'azur, qui est Béarn; au 2. et 3. d'argent, au lion de gueules, armé d'or, qui est de Léon, au 4 d'azur, à la tour d'argent crenelée, qui est de Castille.* Sur le tout, *d'azur, à dix billettes d'or, 4. 3. 2. et 1. qui est* DU PERIER.

La branche de Provence *écartele, au 1. et 4. d'azar à la bande d'or, accompagnée en chef d'une tête de lion, couronnée et arrachée d'or, lampassée de gueules; au 2. et 3. de* DU PERIER, *d'azur à dix billettes.*

La branche de Guienne : *porte au 1. et 4. d'azur, à trois poires feuillées et tigées d'or à un épervier, perché sur un bâton en abyme de même; au 2. et 3. de* DU PERIER, *d'azur à dix billettes d'or.*

Supports, *deux lions, tenant à leur patte chacun un étendard, le premier aux armes de Bretagne, et le second aux armes* DU PERIER, *comme le portoit, en 1387,* Alain DU PERIER, *petit-fils d'Alain, Maréchal de Bretagne.* Devise, *ni vanité, ni foiblesse; couronne de comte ou de baron indistinctement.*

DU BOSCQ,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE BAIGNAUX, CIRAN, TÉNAC, CANTELOUP; — BARONS DE VILLEFRANCHE, SAINT-SYMPHORIEN, CASSAIN, etc.; — *en Bordelois, Médoc, etc.*

ARMES : — DU BOSCQ-CANTELOUP : *D'or, à 3 fasces de gueules, parti d'azur, au loup d'or.* — DU BOSCQ-TÉNAC : *D'or, à 3 arbres de sinople posés sur une terrasse du même; au lévrier de sable passant au pied des arbres; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.* Casque de profil à 5 grilles, orné de ses lambrequins d'or, de sinople, de sable et d'azur (*aliàs* couronne de baron); supports : deux lions.

Ces armoiries sont, pour la première partie, celles qui furent enregistrées dans l'Armorial Général de France, registre GUIENNE, en exécution de l'édit royal de 1696, et pour la seconde, telles qu'elles se trouvent gravées dans le *Traité de l'Histoire d'Aquitaine, par* Pierre LOUVET (édition de 1659).

La maison du Boscq, alliée à la principale noblesse de la province, s'est divisée depuis des temps fort reculés en deux branches, dont une seule, celle des *seigneurs de Ténac et de Ciran,* subsiste encore en Guienne; l'autre, connue sous les dénominations de *seigneurs barons de Canteloup,* etc., existait à Bordeaux du XVe au XVIIIe siècle.

La généalogie de la première de ces branches, qui a fourni à la jurade de Bordeaux, de 1655 à 1760, plusieurs conseillers du Roi, clercs et secrétaires ordinaires de cette ville, — s'établit par titres de la manière suivante :

I. Pierre DU BOSCQ, écuyer, sieur de la maison noble de Baignaux, fut taxé, pour ce fief, à 5 livres, lors de la convocation du ban de Bazas, le 25 mars 1557 *(v. st.)*. Pierre du Boscq était juge consul de la Bourse de Bordeaux en 1608. Il fit un échange avec le sieur du Sollier, le 16 novembre 1615, et laissa un fils :

II. Mr Me Jean DU BOSCQ, écuyer, pourvu au mois de mai 1653, par ordre du roi Louis XIV, de la charge de conseiller de Sa Majesté, clerc et secrétaire ordinaire de la ville et cité de Bordeaux. Il fut anobli par lettres-patentes en forme de charte, données à Bordeaux au mois d'octobre 1659, registrées le 10 mars 1660, en récompense des services qu'il avait rendus au Roi pendant les troubles qui désolèrent la Guienne, *en s'opposant,* — est-il dit dans ces lettres, — *autant qu'il était en lui, aux desseins des factieux, qui n'avaient ménagé ni ses biens ni sa personne (Archives de*

Bordeaux; D. DE VIENNE, *Histoire de la ville de Bordeaux, p. 480).* Ces lettres d'anoblissement, qui, en réalité, n'étaient, dans ce cas, que des marques d'honneur, ne sauraient rien préjuger contre l'ancienneté ou l'ancienne noblesse de la famille du Boscq, comme nous avons déjà eu lieu de le remarquer pour les familles du Vergier et de Pichon. On verra, du reste, plus bas, que le fils aîné de Jean du Boscq fut de nouveau anobli en 1716. Jean du Boscq laissa de son mariage avec damoiselle Flore LUSSINET :

1° Guillaume, dont l'article suit;
2° Jacques du Boscq, conseiller du Roi, contrôleur général des Finances de Guienne. Gaillardine TIXIER, sa veuve, fit enregistrer ses armoiries en l'Armorial Général de France, registre GUIENNE, à Bordeaux, le 21 février 1698 : *D'or, à 5 arbres de sinople posés sur une terrasse du même, au lévrier de sable passant au pied des arbres;*
3° Bonaventure du Boscq, damoiselle;
4° Marie-Bonaventure du Boscq.

III. Messire Guillaume DU BOSCQ, écuyer, conseiller du Roi, clerc et secrétaire ordinaire de la ville et cité de Bordeaux, reçut de nouvelles lettres d'anoblissement datées de Paris au mois de mai 1716, registrées le 7 juillet suivant. Il fit son testament le 13 août 1746, et laissa de son mariage avec demoiselle Isabeau-Henriette BARREYRE, fille d'honorable François Barreyre, citoyen de Bordeaux, et de demoiselle Marie de Noguès :

1° François-Augustin, dont l'article suit;
2° Demoiselle Bonaventure du Boscq, vivante en 1751.

IV. Messire François-Augustin DU BOSCQ, écuyer, chevalier, conseiller du Roi, clerc et secrétaire ordinaire de la ville et cité de Bordeaux, seigneur des maisons nobles de Ténac et de Ciran, en Médoc, épousa, le 22 avril 1751, demoiselle Jeanne DE CHAPERON, petite-fille de messire Jean de Chaperon, écuyer, seigneur de Terrefort, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et fille de messire Marc de Chaperon, chevalier, conseiller du Roi, trésorier général de France, président au bureau des Finances, commissaire du Conseil pour l'inspection des ponts-et-chaussées de la Généralité de Bordeaux, et de dame Anne de Cazenave de Ténac. Jeanne de Chaperon était nièce de François-Joseph de Chaperon de Terrefort, conseiller au Parlement de Bordeaux, cousin germain par sa femme, mademoiselle de Gaigneron des Vallons, de Marie-Rose-Joséphine de Tascher de La Pagerie, première femme de Napoléon Ier et aïeule de Napoléon III. Du mariage de François-Augustin du Boscq et de Jeanne de Chaperon sont provenus :

1° Marc-Henry, baron du Boscq, officier au régiment de Languedoc, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigré durant la Révolution. Il n'a laissé qu'un fils de son mariage avec mademoiselle Marie-Louise DE CASTELNAU D'ESSENAULT :

Jules-Victor, baron du Boscq, mort sans alliance;

2° Jacques, qui a continué la postérité;

3° Dame Marie du Boscq, mariée, en 1782, à Jean-Charles, comte de La Roque-Bouillac, lieutenant colonel de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, issu de l'une des plus anciennes familles du Quercy, dont une fille unique :

Jeanne-Adèle de La Roque-Bouillac, mariée, en 1808, à Jean-Joseph-Alphonse, comte de Toulouse-Lautrec, vicomte de Montfa.

V. Jacques, chevalier DU BOSCQ, ancien gendarme de la maison du roi Louis XVIII, émigra en 1791 avec son frère et le comte de La Roque-Bouillac, leur beau-frère; ils firent ensemble la campagne de 1792, dans l'armée de Condé. Le chevalier du Boscq est décédé en 1854. Il avait épousé : 1° mademoiselle Pétronille ALEZAIS; 2° mademoiselle Marie-Rose-Louise-Catherine-Françoise DE MAIGNOL DE BORDES, née à Bordeaux le 26 août 1783, fille de messire Étienne-Pierre de Maignol de Bordes, conseiller honoraire au Conseil Souverain de Port-au-Prince, et de dame Élizabeth Poncet. Du premier lit :

1° Marc-Henry, dont l'article suit;

Du second lit :

2° Noble Joseph-Alphonse du Boscq, actuellement maire de Baignaux, membre du Conseil général de la Gironde pour le canton de Targon, marié, en 1844, à demoiselle Anne-Zélie FRANCE, dont :

Marie-Thérèze-Josèphe-Henriette du Boscq.

VI. Noble Marc-Henry, baron DU BOSCQ, juge d'instruction près le tribunal civil de Libourne, et chef des nom et armes de sa famille, a épousé, en 1837, Marie-Anne PÉDESCLAUX. De ce mariage :

1° Noble Jacques-Henry du Boscq;

2° Noble Pierre-Urbain-Ferdinand du Boscq.

CHAUPIN DE LA BRUYÈRE,

En Agenois.

Armes : *Coupé, au 1, de gueules, au lion d'or, accompagné en chef de 2 mouchetures d'hermine de sable; au 2, d'argent, à 2 ours en pied et affrontés de sable.* Casque taré au tiers, orné de ses lambrequins de gueules, d'or, d'argent et de sable (*aliàs* couronne de comte).

Étienne (Brion) Chaupin de La Bruyère, convoqué à l'Assemblée générale de la Noblesse d'Agenois en 1789, mousquetaire de la garde du Roi, ainsi que son frère et plusieurs de ses ancêtres, devint plus tard général de Division.

Cette famille, qui a subsisté longtemps dans le pays d'Aunis, a constamment porté les armes.

Elle paraît s'être fixée en Agenois au commencement du XVIIIe siècle.

Nota. — Nous reviendrons sur la généalogie de cette maison, dans le courant de l'ouvrage.

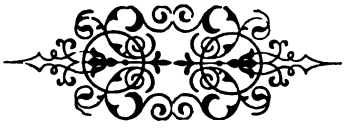

DE BATZ,

DES BARONS DE BATZ-DE-CHALOSSE, DES PREMIERS VICOMTES DE LOMAGNE,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, BARONS DE BATZ, TRENQUELLÉON, MIREPOIX, LE PUY, DIEULIVOL; — SEIGNEURS DE MONON, LE GUAY, SAINT-JUSTIN, LAUBIDAT GONTAUT, LILLE, SAINT-JULIEN, GAJEAN, SAINTE-CHRISTIE; — hauts-justiciers DE BIANE, etc.; — *en Chalosse, Lannes, Armagnac, Albret, Condomois, Allemagne, Suède, Norwège, etc.*

ARMES : *Parti, au 1 de gueules, au Saint-Michel d'argent terrassant un dragon au naturel; au 2 d'azur, au lion d'or gravissant un rocher de cinq coupeaux d'argent.* Couronne de marquis; supports : deux lions; devise : IN OMNI MODO FIDELIS. — DE BATZ (en Autriche et Wurtemberg) : *Parti au 1 d'azur, au génie d'argent tenant une bible à senestre; au 2 de gueules, à l'épée d'argent la pointe en haut.* Casque taré de front à 5 grilles, orné de ses lambrequins d'azur, d'argent et de gueules, et sommé d'une couronne de comte rehaussée de 3 plumes. Supports : deux griffons; devise : NON TEMERE AST STRENUE.

Ainsi que nous l'avons écrit à la page 457 du premier volume de cet ouvrage, il existe en Gascogne deux terres du nom de Batz, dont chacune est le berceau d'une famille ancienne et illustre.

La maison de Batz, qui fait le sujet de la présente Notice, est sortie de la seigneurie et du château de Batz, en Chalosse, au diocèse de Dax; ce château, qui vraisemblablement fut bâti vers le XIe siècle, ou même avant, par les premiers vicomtes de Lomagne, issus de la race des Mérowingiens d'Aquitaine, — avait dès la plus haute antiquité le titre de baronnie. On voit ses premiers possesseurs nommés avec la principale noblesse de la Gascogne, dans les anciennes chartes, et leurs enfants occuper les positions les plus élevées et les plus dignes.

La première maison des vicomtes de Lectoure et de Lomagne était issue directement, et par mâles, de la race d'Eudes-le-Grand, duc d'Aquitaine et de Gascogne, arrière-petit-fils de Clotaire II, roi des Franks (race mérowingienne). La branche aînée de cette maison s'éteignit en la personne d'Odon II, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, vivant en 1090, père d'une fille unique, Azeline ou Anicelle, qui porta en dot la vicomté de Lomagne à Géraud II, comte d'Armagnac. La baronnie de Batz, en Chalosse, avait dû être démembrée longtemps avant cette époque des possessions des vicomtes de Lomagne, puisque son existence dans la maison à laquelle elle avait donné son nom est constatée à partir de l'an 1030.

De Géraud II, comte d'Armagnac et vicomte de Lomagne du chef de sa femme (issu également par les mâles de la race d'Eudes-le-Grand, duc d'Aquitaine), est sortie la seconde maison des vicomtes de Lomagne, dont une branche cadette a porté le nom de barons de Batz, en Bruilhois, comme nous l'avons exposé dans la généalogie de cette famille.

Les maisons de Batz-Trenquelléon, Mirepoix, Aurice, etc., ont donc vraisemblablement une origine commune, et cette origine doit remonter incontestablement aux premiers ducs d'Aquitaine.

Arnaud-Raymond DE BATZ figure parmi les souscripteurs de la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Pé de Generest, au diocèse de Tarbes, promulguée en 1030 par Sanche, duc de Gascogne. Les signataires de cette charte, qu'on doit aussi regarder comme les bienfaiteurs de ce monastère, et comme les plus grands feudataires du duché, sont nommés dans l'ordre suivant : Garcie-Arnaud, comte de Bigorre ; Bernard, comte d'Armagnac ; Aymery, comte de Fézensac ; Bernard, comte de Pardiac ; Centulle-Gaston, vicomte de Béarn ; Fort, vicomte de Lavedan, et ses fils Garcie et Guillaume ; Guillaume-Dat, vicomte du Sault *(Sylvanensis)* ; Guillaume-Odon, vicomte de Montaner ; Raymond-Guillaume de Bénac ; Arnaud-Raymond DE BATZ, etc., etc. *(Gall. Christ., in-fol., édit. de 1716, t. I; Instrumenta, p. 194).*

Bernard DE BATZ, abbé du monastère de Saint-Sever, fut évêque de Lescar, de 1035 à 1072.

Fortaner DE BATZ est un des seigneurs de Gascogne cités dans les lettres de créance que le roi d'Angleterre adressa, le 17 juillet 1315, à Amalric de Créon, son sénéchal, au sire d'Albret et autres, concernant la gestion du duché de Guienne.

Les successeurs de Fortaner de Batz se trouvèrent mêlés et avoir part, sans aucun doute, aux dernières luttes que soutinrent les provinces du sud-ouest, luttes qui déterminèrent l'expulsion des Anglais de la Guienne. On sait que ces derniers emportèrent à la tour de Londres tous les titres publics et particuliers qui avaient survécu durant la guerre. Par là, presque toutes les familles d'ancienne chevalerie de notre province furent dépouillées de leurs monuments les plus précieux.

Ce point est si peu constestable pour la maison de Batz, qu'il se trouve prouvé par le premier titre de sa filiation suivie.

En effet, trente-sept ans après l'expulsion des Anglais, Raymond de Batz, dont tous les papiers avaient disparu, se fit délivrer une attestation de sa noblesse de nom et d'armes, par les principaux habitants de sa contrée. Cette attestation, faite en la baronnie de Batz, au pays de Chalosse, est à la date du 1er juillet 1490 ; elle suffirait à elle seule à prouver l'ancienneté de cette famille.

Depuis cette époque, la maison de Batz s'est distinguée par ses services militaires, non moins que par ses alliances, dont plusieurs sont du premier rang; il nous suffira de citer les de Vaqué, de Caritan, de Gamardes, du Luc, de La Rivière, du Broqua, de Rabars-Feydeau, de La Peyre, de Marenzac, de Lustrac, de Malide, Prondre de Guermande, de La Roche-Foucauld, de Clermont-Tonnerre, de Gand, de Brancas, de Sevin, de Montégut, de Manas, de Lary, de Naucaze, de Peyronencq de Saint-Chamarand, de Calvimont, de Bourbon-Lavedan, de Mouilhet, d'Aux-Lescout, de La Fayette, de La Panouse, de La Roche-Lambert, de Montvalla, de La Garde de Saignes, de Pins, de Galard, de Minvielle, de Parabère, de La Tour d'Auvergne-Lauraguais, de Brissac, de Combettes, de Gensac, de La Tour-Landorthe, de La Claverie, de Péguillan de Larboust, etc., etc.

La généalogie de la maison de Batz a déjà été publiée par d'Hozier, dans l'*Armorial Général de France;* par Lainé, dans les *Archives de la Noblesse;* par Saint-Allais, dans son *Nobiliaire universel de France,* et par La Chesnaye des Bois, dans le *Dictionnaire de la Noblesse.* Pour le présent travail, nous nous sommes appuyé de l'autorité de ces remarquables généalogistes et de plusieurs titres de famille qui nous ont été communiqués par la branche de Mirepoix.

La maison de Batz s'est divisée en France, depuis 1490, en trois branches actuellement subsistantes, connues sous les noms *de Trenquelléon, de Gajean* et *de Mirepoix.* Un rameau de la branche de Trenquelléon, établi en Allemagne à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes, y subsiste encore avec un rang distingué.

I. Noble Raymond DE BATZ, écuyer, né vers le milieu du XVe siècle, demanda et obtint, le 1er juillet 1490, une attestation de sa noblesse, faite en la baronnie de Batz, au pays de Chalosse. Un titre concernant Manaud de Batz, *le Faucheur,* fils de Pierre II, baron de Batz, et de Marguerite de Leaumont, en date du 31 août 1582, et dans lequel ce Manaud de Batz est nommé oncle de Jean de Batz, sieur de Monon, fait présumer très-vraisemblablement que Raymond de Batz avait épousé une demoiselle DE LEAUMONT, qui lui avait porté en dot la co-seigneurie de la terre de Sainte-Christie. Il eut pour enfants :

1° Arnaud, dont l'article suit;
2° Marie de Batz, alliée : 1° le 12 décembre 1561, à Laurent de Vaqué, du lieu de Saint-Justin, en Marsan; 2° le 6 août 1566, à Jean du Coin, sieur de Rivière.

II. Arnaud DE BATZ, écuyer, fit son testament le 28 mars 1552; il y nomme ses enfants issus de son mariage avec damoiselle Antoinette DE CARITAN, savoir :

1° Jean I, dont l'article suit;
2° Mondinette de Batz, mariée, par contrat du 17 juin 1584, avec Gaxion Rebesies.

III. Jean DE BATZ, Ier du nom, écuyer, sieur de Monon et de la maison noble du

Guay, né à Nérac, épousa en cette ville, par contrat du 25 septembre 1584, damoiselle Anne DE GAMARDES, sœur du capitaine Jacques de Gamardes. Institué héritier universel des biens de son père, pour en jouir et faire à son plaisir et volonté, il eut d'Antoinette de Caritan, sa mère, donation de tous les biens de celle-ci, par acte du 27 février 1599, passé devant Duprat, notaire royal, insinué à Nérac le même jour. Jean de Batz servit avec distinction en qualité d'homme d'armes de la compagnie d'Ordonnances du baron de Miossens, comme le constate un certificat de ce dernier, en date du 17 septembre 1596. Par son testament, en date du 5 septembre 1614, signé d'Amblar, notaire royal, il nomma sa femme et ses enfants; institua héritier universel Joseph de Batz, son fils, et voulut être inhumé dans la sépulture des chrétiens de la religion réformée. Il vivait encore le 22 décembre 1619, et mourut avant le 6 mars 1621. Les enfants provenus de sondit mariage sont :

1° Joseph, dont l'article suit;
2° Suzanne de Batz, épouse, en 1614, de Mathieu du Luc, écuyer de la ville de Nérac;
3° Olympe de Batz, mariée, peu avant le 22 décembre 1619, avec Barthélemy de La Rivière;
4° Jeanne de Batz; elle paraît être morte sans alliance, de même que ses deux sœurs qui suivent;
5° Anne de Batz, qui fit faire judiciairement, le 8 avril 1621, l'inventaire des titres de sa famille qui avaient échappé aux désordres de la guerre civile et de la peste. Dans cet acte, sa filiation est remontée, par ces mêmes titres, jusqu'à noble Raymond de Batz, écuyer, son bisaïeul, dont la noblesse avait été attestée en 1490;
6° Marthe de Batz.

IV. Joseph DE BATZ, écuyer, seigneur du Guay, Monon, Saint-Justin, Laubidat, Gontaut, né à Nérac, épousa, par contrat du 22 décembre 1619, expédié par Remeillé, greffier (mariage solennisé en l'église prétendue réformée), et sous l'assistance de son père, damoiselle Marie-Rachel DE VAQUÉ, — nièce de Pierre de Vaqué, écuyer, et sœur de noble Charles de Vaqué, écuyer, sieur de Limon, — fille de feu Jean de Vaqué, avocat au Parlement de Bordeaux, et de damoiselle Marthe Castain. Joseph de Batz fit dresser, le 9 décembre 1624, un inventaire des titres qui avaient échappé à l'incendie de son château du Guay et au pillage qu'en avaient fait les gens de guerre, lors du siége de Nérac en 1621. En considération de ses services, il obtint du roi Louis XIII, le 15 juin 1628, des lettres de sauvegarde pour ses maisons nobles et seigneuries de Saint-Justin, de Gontaut et du Guay, situées en la province de Guienne (*signé* LOUIS, *et plus bas :* par le Roy, PHÉLYPEAUX). Le même prince le nomma, le 20 août 1634, capitaine d'une compagnie de 100 hommes de guerre à pied français, dans le régiment de Castelnau, et il commanda cette compagnie à l'armée du maréchal de Brézé, comme il résulte d'une attestation des officiers de justice de la juridiction de Saint-Justin, en date du 8 mai 1635, justifiant que Joseph de Batz était parti de Saint-Justin pour servir le Roi en qualité de capitaine au régiment de Castelnau,

et d'un certificat du maréchal marquis de Brézé, constatant les services rendus au pays par Joseph de Batz, en date du 11 mai 1635. Joseph de Batz mourut au siége de Calais peu de temps avant le 8 mars 1636. Il laissait de sa femme prénommée :

1° Jean, dont l'article suivra;
2° Joseph de Batz, écuyer;
3° Charles, auteur d'une branche établie en Allemagne, à laquelle nous consacrerons en son lieu une notice;

V. Jean DE BATZ, IIe du nom, seigneur du Guay, de Laubidat et de Gontaut, obtint, le 22 décembre 1657, une attestation des notables de la ville de Saint-Justin, en Marsan, portant qu'en l'année 1652, la maison de feue damoiselle Rachel de Vaqué, sa mère, située dans cette ville, avait été prise et pillée par les troupes du colonel Baltazar. Il servit en qualité de volontaire dans l'armée du Roi, commandée par le duc d'Épernon, et se signala, ainsi que son frère Charles de Batz, à l'attaque des retranchements de La Bastide, « où ils s'étaient comportés en gens de cœur, » selon les expressions d'un certificat que le comte de La Serre d'Aubeterre, lieutenant général des armées du Roi, donna à Jean de Batz, le 12 janvier 1667. Le 24 mai suivant, M. Dupuy, commissaire subdélégué à Condom de M. Pellot, intendant de Guienne, lui donna acte de la représentation des titres justificatifs de sa noblesse d'extraction, pour y avoir égard lors de la confection du catalogue général des gentilshommes. Jean de Batz fit son testament le 15 juillet 1683, et voulut, par cet acte, être inhumé dans la sépulture de ceux qui professaient la religion réformée. Il ne vivait plus le 9 mars 1684, date de l'ouverture de son testament, faite à la réquisition de Samuel de Batz, son fils aîné. Il avait épousé, par contrat du 1er décembre 1654 (*signé* DARBISSAN, notaire royal), damoiselle Marie LORMIER, fille de Samuel Lormier, avocat au Parlement de Bordeaux, et de noble damoiselle Marie de Barrière. De ce mariage sont provenus :

1° Samuel de Batz, écuyer, seigneur du Guay et de Gontaut, fournit aveu et dénombrement de cette dernière seigneurie à la chambre des Comptes de Navarre, le 26 février 1685, et mourut célibataire;
2° Joseph de Batz-Lormier, écuyer, sortit de France après la révocation de l'Édit de Nantes, s'attacha au roi de Prusse, et servit avec distinction dans les Grands Mousquetaires. Il mourut, en 1730, à Berlin, couvert de blessures, étant alors major d'infanterie et pensionnaire du roi Frédéric-Guillaume II;
3° François, qui a continué la descendance;
4° Olympe de Batz, mariée, en 1699, avec Jean de Marenzac, gentilhomme de Périgord;
5° Suzanne de Batz.

VI. François DE BATZ, Ier du nom, chevalier, seigneur, baron de Trenquelléon, seigneur de Gontaut, Laubidat, Le Guay, Lille, et autres lieux, ne partagea pas l'émigration des autres membres de sa famille, mais demeura en France, où il abjura le

protestantisme, et rentra dans le giron de l'Église romaine. Né le 8 juin 1670, et baptisé le 16 du même mois dans le temple consacré à l'exercice de la religion prétendue réformée, en la ville de Nérac, il fut nommé successivement capitaine dans le régiment de Guiche-Infanterie, par commission royale du 12 août 1690; servit le Roi avec distinction en cette qualité; eut le brevet de capitaine lieutenant de la compagnie colonelle du régiment de Coëtquen, en 1698, et celui d'aide-major du même régiment, le 15 juin 1702. Par acte du 3 février 1708, François de Batz vendit sa terre seigneuriale de Gontaut et les fiefs, droits et devoirs seigneuriaux de Laubidat, pour la somme de 8,400 livres, à Jean Ferron, chevalier, seigneur de Carbonnieux, vicomte d'Ambrux, et fut maintenu dans sa noblesse, avec son frère aîné, par ordonnance de M. de La Bourdonnaye, intendant de Bordeaux, du 21 mai 1708. Il épousa, par contrat du 24 juin 1708 (mariage célébré le 28 du même mois), dame Anne du Broqua de Trenquelléon, baronne de Trenquelléon, qui apporta cette terre dans la maison de Batz. Anne du Broqua de Trenquelléon était veuve de noble Jean-François de La Peyre, écuyer, seigneur de La Lanne, dont elle avait eu pour fils : Gaspard de La Peyre, chevalier, seigneur de La Lanne, d'Auriolle et de Peyrelongue, colonel d'infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de grenadiers au régiment des gardes françaises, lequel mourut, le 30 mai 1745, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Fontenay, étant capitaine de grenadiers au même régiment, et brigadier des armées du Roi *(Chronologie hist. militaire, par* Pinard, *t. VIII, p. 414)*. — Elle était nièce d'Alexandre du Broqua de Trenquelléon, lieutenant colonel du régiment de Médoc, et fille de noble Joseph du Broqua, écuyer, seigneur, baron de Trenquelléon, mort en 1703, et d'Olympe du Puy, morte en 1694. — Ledit Joseph du Broqua était fils de Daniel du Broqua, baron de Trenquelléon, terre pour laquelle il fit hommage au Roi, en la chambre des Comptes de Paris, et de Sereine de Rabar, fille de Pierre de Rabar, écuyer, seigneur de Cerveaud et de Montgré, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de Sereine de La Touche. Daniel du Broqua mourut de la peste.

François de Batz quitta le service au mois d'août 1708, et mourut le 4 mars 1746. Sa femme lui survécut jusqu'au mois de mai 1757. Leurs enfants furent :

1° Charles I, dont l'article suit;

2° Alexandre, auteur de la branche des barons de Mirepoix, rapportée en son rang;

3° Gaspard de Batz, né le 6 août 1717, et baptisé le surlendemain dans l'église Saint-Nicolas de Nérac, par M. Parent, vicaire de cette église, embrassa l'état ecclésiastique, et fut docteur de Sorbonne, vicaire général du diocèse d'Auch, et baron du Puy et de Dieulivol; il fut nommé en 1745 abbé commandataire et seigneur de l'abbaye de Saint-Ferme, dans le Bazadois, et membre de la Société royale de Navarre. Il mourut en 1785.

4° Messire Charles II de Batz, écuyer, né le 18 avril 1721, baptisé à Saint-Nicolas de Nérac le surlendemain. Il fut nommé lieutenant au régiment d'Auvergne-Infanterie en 1737, capitaine dans le même corps en 1742, et chevalier de l'Ordre royal et militaire de

Saint-Louis en 1756. Il quitta le service l'année suivante, avec une pension du Roi, et mourut dans un âge très-avancé.

VII. Messire Charles DE BATZ, chevalier, seigneur, baron de Trenquelléon, seigneur du Guay et de Saint-Julien, baptisé le 1er décembre 1712, épousa : 1° par contrat du 26 novembre 1738, noble demoiselle Catherine DE LUSTRAC DE LOSSE, fille de messire Bertrand de Lustrac de Losse, major du régiment de Beaujeu, et de dame Catherine du Barry, sa seconde femme, morte sans enfants; — 2° par contrat du 28 juillet 1750, passé à Paris, demoiselle Marie-Catherine-Élisabeth DE MALIDE, fille de feu messire Louis, comte de Malide, chevalier, brigadier des armées du Roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment des gardes françaises, et de Françoise-Élisabeth Prondre. — Élisabeth de Malide était nièce de Marguerite-Pauline Prondre de Guermande, femme : 1° de Barthélemy, marquis de La Roche-Foucauld, comte de Chef-Boutonne, lieutenant général des armées du Roi, capitaine des gardes de madame la duchesse de Berry, et lieutenant de la compagnie des gendarmes de Flandre; 2° de Gaspard, marquis, puis duc de Clermont-Tonnerre, pair et maréchal de France, chevalier des Ordres du Roi; enfin, elle était cousine germaine de Pauline-Louise-Marguerite-Françoise de La Roche-Foucauld de Roye, femme d'Alexandre-Maximilien-Balthazar de Gand, comte de Middelbourg, maréchal de camp, gouverneur de Bouchain (frère du maréchal prince d'Isenghien), dont la fille, Élisabeth-Pauline de Gand de Mérode, a épousé, le 11 janvier 1755, Louis-Léon-Félicité de Brancas, alors comte, depuis duc de Lauraguais et de Brancas, pair de France, mort en octobre 1824, sans postérité. Son épouse avait péri sur l'échafaud révolutionnaire, à Paris, le 16 février 1794.

Le baron de Trenquelléon n'a pas eu d'enfants de sa première femme. Ceux issus du second lit furent :

1° Charles-Joseph-François-Marie-Marthe, qui suit;
2° François, auteur de la branche DE GAJEAN, rapportée ci-après;
3° Catherine-Anne de Batz, née le 30 octobre 1756;
4° Anne-Angélique de Batz, née le 31 juillet 1761;
5° Marie-Élizabeth de Batz, née le 16 juillet 1764;
6° Anne-Charlotte de Batz, née le 30 juillet 1769.
} Ces quatre filles étaient religieuses ou ne se sont pas mariées.

VIII. Messire Charles-Joseph-François-Marie-Marthe DE BATZ, chevalier, seigneur, baron de Trenquelléon, seigneur du Gay et de Saint-Julien, né le 25 juillet 1754, au château de Trenquelléon, ancien page du Roi en la grande écurie, et successivement lieutenant en premier au régiment des gardes françaises, puis capitaine au même corps, avec rang de colonel d'infanterie, créé chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis le 17 septembre 1789, a émigré en 1791, et a fait toutes les campagnes des Princes, où il commandait les gendarmes de Condé, et celle de Quiberon. Le

baron de Batz est décédé le 18 juin 1815, laissant du mariage qu'il avait contracté, le 27 septembre 1787, avec Marie-Ursule-Claudine DE PEYRONENC DE SAINT-CHAMARAND, fille aînée de haut et puissant seigneur Bernard-Joseph, comte de Peyronenc de Saint-Chamarand, seigneur de Marcenac, Veyrières, Murat et autres lieux, et de Marie-Élisabeth-Pauline de Naucaze, derniers rejetons des deux illustres maisons de Peyronenc et de Naucaze, originaires du Quercy, — un fils et deux filles, savoir :

1° Charles-Polycarpe, dont l'article suit;
2° Marie-Adèle-Élizabeth-Catherine-Jeanne de Batz, née le 10 juin 1789, fondatrice et supérieure des Filles de Marie, d'Agen; décédée le 10 janvier 1828, à Agen, en odeur de sainteté;
3° Marie-Josèphe-Françoise-Désirée de Batz, née en Portugal le 5 juin 1799, mariée, le 17 mai 1817, à son cousin Charles-Alexandre-Ange, baron de Batz de Mirepoix.

IX. Charles-Polycarpe DE BATZ, baron de Trenquelléon, né le 26 janvier 1792, au château de Trenquelléon, chef des nom et armes de sa famille, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre du conseil général du département de Lot-et-Garonne, a épousé, le 7 octobre 1815, Adèle-Sereine-Bernardine DE SEVIN DE SÉGOUGNAC, fille de Jean-Chrysostôme de Sevin, baron de Ségougnac, ancien capitaine au régiment de Deux-Ponts-Cavalerie, et de Louise-Paule-Florent de Manas de Lamezan. De ce mariage :

1° Charles-Louis-Joseph-Jean de Batz de Trenquelléon, né le 19 mars 1815, non marié;
2° Léopold-Joseph-Stanislas-Chrysostôme de Batz de Trenquelléon, né le 30 juillet 1816, marié en 1845 à Louise DE COQUET DE SAINT-LARY, fille de N... de Coquet de Saint-Lary, ancien colonel d'infanterie, dont :
   A. Fernand de Batz de Trenquelléon;
   B. Aimée de Batz de Trenquelléon.
3° Arthur-Marie-François-Grégoire de Batz de Trenquelléon, né le 3 septembre 1818, non marié;
4° Marie-Angélina-Clémentine-Louise de Batz de Trenquelléon, née le 19 août 1819, décédée;
5° Marie-Françoise-Xavier-Pauline de Batz de Trenquelléon, née le 16 mars 1820, mariée en août 1839 avec noble Alexandre d'Angeros de Castelgaillard;
6° Louise de Batz de Trenquelléon, décédée fort jeune.

BRANCHE DE BATZ DE GAJEAN.

VIII. François DE BATZ, chevalier, seigneur de Gajean, né le 17 juillet 1759, au château de Trenquelléon, chef d'escadre des armées navales, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, second fils de Charles de Batz, baron de Trenquelléon, et de Marie-Catherine-Élizabeth de Malide, entra fort jeune dans la marine, et

s'éleva rapidement, par son courage et ses brillants services, du grade d'enseigne à celui de capitaine de vaisseau. Nommé chef de division par la suite, il fit toutes les campagnes de la guerre de 1778, dans les escadres et armées navales des comtes d'Orvilliers, de Guilhem, de Montreuil et de Grasse, et se distingua ensuite sous le bailly de Suffren; de retour en France, et pendant la Révolution, il servit sous les ordres du célèbre amiral Villaret-Joyeuse, et eut le commandement successif de trois vaisseaux. Il était à la tête de la première division de l'escadre du contre-amiral Nielli, sur le vaisseau les *Droits de l'Homme,* lorsque seul il attaqua le vaisseau anglais l'*Alexandre,* de 74 canons, s'en empara après un combat héroïque, et le conduisit triomphalement dans le port de Brest. François de Batz se retira du service en 1801. Il avait été décoré de la croix de Saint-Louis sous Louis XVI. L'amiral Villaret-Joyeuse lui écrivait la lettre suivante, au sujet d'une pension :

« Mon cher Trenquelléon,

» J'ai reçu votre lettre, et me suis transporté de suite chez le Ministre de la marine pour » lui demander votre pension, lui faisant observer qu'il y avait peu d'officiers qui la méritas- » sent plus que vous, par vos longs et honorables services. — Je regrette bien, mon bon et » ancien camarade, que vos infirmités aient privé la marine d'un officier aussi distingué que » vous par son talent et son courage. J'eusse été trop heureux d'avoir beaucoup de coopéra- » teurs tels que vous. Adieu, mon cher Trenquelléon, etc.

Signé : » Villaret-Joyeuse. »

François de Batz-Trenquelléon est mort le 18 octobre 1843, laissant de son mariage, contracté en 1795, avec Marie-Gabrielle de Villecour :

1° Joseph-Armand, dont l'article suit;
2° Louis-Augustin-Timoléon de Batz de Gajean, né le 4 octobre 1803, garde du corps du Roi en 1820, retiré démissionnaire en 1830; nommé ensuite lieutenant au 12e chasseurs à cheval, il refusa de prendre du service sous le gouvernement de Juillet. Il a épousé Véréthie de Boc, sœur de la femme de son frère, et en a trois filles, savoir :
   A. Joséphine de Batz de Gajean, mariée en 1858 avec M. d'Arodes;
   B. Angèle de Batz de Gajean;
   C. Blanche de Batz de Gajean.
3° Marie-Caroline-Ursule-Émilie de Batz de Gajean, née le 22 février 1798;
4° Marie-Élizabeth-Céline de Batz de Gajean, née le 3 novembre 1800;
5° Marie-Françoise-Anaïs de Batz de Gajean, née le 5 octobre 1808;
6° Marie-Antoinette-Eugénie de Batz de Gajean, née le 15 février 1810.

IX. Joseph-Armand de Batz de Gajean, chevalier, né le 26 février 1796, garde du corps du roi Louis XVIII en 1816, retiré du service avec le grade de lieutenant de cavalerie, et une pension en 1827, a de son mariage avec Louise de Boc :

1° Charles de Batz de Gajean;

2° Joseph de Batz de Gajean;
3° Eugénie de Batz de Gajean;
4° Céline de Batz de Gajean.
5° Émilie de Batz de Gajean.

BRANCHE DE BATZ DE MIREPOIX.

VII. Alexandre DE BATZ, chevalier, seigneur, baron de Batz et de Mirepoix, seigneur de Sainte-Christie, et seigneur haut justicier de Biane, né le 20 juin 1715, et baptisé le 23 du même mois, à l'église Saint-Nicolas de Nérac, par M. Parent, vicaire de cette paroisse, second fils de François de Batz, Ier du nom, baron de Trenquelléon, et de dame Anne du Broqua, fut capitaine au régiment de Conty, par brevet du 23 mars 1745, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ainsi qu'il résulte d'une lettre des plus flatteuses que lui adressa le marquis d'Argenson, lui annonçant la croix de cet ordre et une pension de 400 livres, en considération des blessures graves qu'il avait reçues à la bataille de La Madona; il fut nommé lieutenant des maréchaux de France, en Condomois, et en cette qualité juge du point d'honneur de la Noblesse, par commission du 3 août 1750 (*signé :* Le maréchal de CLERMONT-TONNERRE). Il avait épousé, par contrat du 20 mars 1750, devant Bourdonnié, notaire de la ville d'Auch, demoiselle Marie DE LA CLAVERIE DE SOUPETS, fille de messire Philippe-Ignace de La Claverie, chevalier, baron de Soupets, seigneur de La Claverie, Belloc, et autres lieux, et de dame Barthélemye de Minvielle, et arrière-petite-fille de Jean-François de La Claverie, baron de Soupets, mestre de camp de cavalerie et conseiller d'État d'épée. Alexandre de Batz mourut en 1805. De son mariage sont provenus un fils et une fille :

1° Gaspard-François-Barthélemy-Maurice-Alexandre, dont l'article suit;
2° Jeanne-Françoise-Marguerite-Marie de Batz de Mirepoix, née le 2 juin 1754, mariée à messire Louis d'Aignan, ancien officier au régiment de la Reine.

VIII. Gaspard-François-Barthélemy-Maurice-Alexandre DE BATZ, baron de Batz et de Mirepoix, chevalier, seigneur de Sainte-Christie, seigneur haut justicier de Biane, naquit le 13 janvier 1752, fut baptisé le 3 juillet de la même année, en l'église paroissiale de La Boubée, et eut pour parrains messire Gaspard de Batz, son oncle, abbé commandataire de Saint-Ferme, vicaire général de l'archevêque d'Auch, et messire N... de La Porterie, colonel du mestre de camp général Dragons, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, -- et pour marraine madame Barthélemye de Minvielle, baronne de Soupets, sa grand'mère. Il servit le roi pendant quelque temps, comme officier au régiment de Bourbonnois-Infanterie. Retiré du service jeune encore, il épousa, par contrat du 8 décembre 1781, très-haute et très-puissante demoiselle Marie-Thérèze-Julie DE MONTÉGUT, fille de très-haut et très-puissant seigneur messire

Jean François de Montégut, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Toulouse, seigneur de La Bourgade, Ginestous, Puymignon, Le Blancar, Arnac, La Feuillade et autres places, — mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1793, ainsi que son fils Philibert de Montégut, aussi conseiller au Parlement de Toulouse, qui périt en 1794, — et de très-haute et très-puissante dame Marie-Anne de Mouilhet, de l'une des plus anciennes familles du Rouergue.

Gaspard de Batz mourut le 15 juillet 1827, et la baronne de Mirepoix au mois de septembre 1817. De leur mariage sont issus :

1° Charles-François-Alexandre-Ange, dont l'article suit;
2° Henry-Gaspard de Batz de Mirepoix, né en 1797, sous-lieutenant dans la légion du Gers en 1815, puis sous-lieutenant au 18e de ligne, et enfin lieutenant dans la garde royale en 1823, retiré du service à la fin de la Restauration;
3° Marie-Françoise-Henriette de Batz de Mirepoix, mariée en 1803 à Bernard-Marie-Joseph de Lary, comte de La Tour, ancien lieutenant au régiment de Lyonnois;
4° Françoise-Charlotte de Batz de Mirepoix, née en 1789, mariée en 1819 avec François de Colomès de Gensac.

IX. Charles-François-Alexandre-Ange DE BATZ, baron de Batz, né le 13 novembre 1795, a servi le Roi, en 1815, dans la compagnie des volontaires royaux de la Haute-Garonne; il a épousé, par contrat du 17 mai 1817, sa cousine Marie-Françoise-Joséphine-Désirée DE BATZ DE TRENQUELLÉON, fille de Charles-Joseph-François-Marie-Marthe de Batz, baron de Trenquelléon, et de Marie-Ursule-Claudine de Peyronenc de Saint-Chamarand. De ce mariage sont issus onze enfants, savoir :

1° Edmond-Marie-Louis-Henry de Batz, baron de Mirepoix, né le 14 juin 1822, a épousé, par contrat du 21 septembre 1856, mademoiselle Françoise-Henriette-Marie-Cécile D'AUX DE LESCOUT, fille d'Ernest-Auguste d'Aux de Lescout [1] et de Marie-Françoise-Cécile-Henriette de Labat de La Peyrière. De ce mariage sont issus :

A. Charles-François-Ernest-Marie de Batz de Mirepoix, né le 3 juillet 1857;
B. Arnaud-Alexandre-Étienne-Marie de Batz de Mirepoix, né le 30 janvier 1859.

2° Charles-Alexandre-Marie de Batz de Mirepoix, né le 18 mars 1827, capitaine au corps impérial d'état-major, attaché à la 3e division militaire;
3° Marie-Joseph-Philibert de Batz de Mirepoix, né le 10 décembre 1828, lieutenant en premier aux lanciers de la garde impériale, nommé capitaine-adjudant-major au 4e régiment de lanciers;

[1] La famille d'Aux-Lescout, une des plus anciennes du Midi, a porté les titres de marquis d'Aux-Lescout, seigneurs de Lescout, Sourdet, Cahuzac, La Chapelle-Mirane, Le Luc, Saint-André, La Garde-Mirane, Romegas, Mansonville, Aumessan, La Roquette, Begadan, Barrail, Frontignon, La Bernède, Uch, Notre-Dame de Lesparre, Peyrigueys, Patache, etc.; comtes et patrons du chapitre de La Roumieu, etc. Ses armes sont : *d'or, à 3 roes de gueules; parti d'or, à 3 fasces de gueules.* Son origine, toute chevaleresque, paraît remonter par mâles à Géraud III, comte d'Armagnac.

Cette maison a produit, entre autres illustrations, plusieurs chevaliers de Malte; un cardinal, en la personne d'Arnaud d'Aux-Lescout, camerlingue de la Sainte Église Romaine, légat du pape Clément V (dont il était le neveu) dans les cours de France et d'Angleterre, évêque de Poitiers et d'Albano; Mathurin d'Aux-Lescout, chevalier de Malte, puis grand-prieur de Toulouse et d'Irlande, et général des galères de la Religion, fut élevé à la lieutenance du magistère de l'Ordre en 1581.

4° Henry-Jules-Marie de Batz de Mirepoix, né le 14 janvier 1834, sous-officier au 6e régiment de chasseurs à cheval;

5° Gaston-Marie-Laurent de Batz de Mirepoix, né le 4 juin 1837, novice de la Compagnie de Jésus;

6° Jules-Marie de Batz de Mirepoix, mort en bas âge;

7° Julie-Françoise-Marie de Batz de Mirepoix, née le 8 septembre 1818, mariée, le 25 avril 1850, avec Adrien-Maurice de Bellerive, ancien officier de l'armée d'Afrique, chevalier de la Légion-d'Honneur;

8° Pauline-Sophie-Marie de Batz de Mirepoix, née le 29 juin 1820, mariée, au mois de mai 1850, avec Edmond-Marie Tournier, directeur de l'Administration des Tabacs, chevalier de la Légion-d'Honneur;

9° Marie-Jeanne-Françoise-Charlotte de Batz de Mirepoix, née le 10 octobre 1824, mariée, au mois de mai 1855, à Joseph-Eudore La Borde de Lagroley;

10° Louise-Mathilde-Marie de Batz de Mirepoix, née le 12 juin 1832;

11° Élizabeth-Marie-Françoise-Pauline de Batz de Mirepoix, née le 8 novembre 1835, religieuse de l'Ordre des Filles de Marie, en religion *Sœur Marie de la Conception.*

BRANCHE DE WURTEMBERG.

V. Charles DE BATZ, écuyer, sieur de Laubidat, nommé, le 3 octobre 1651, capitaine commandant d'une compagnie de gens de pied dans le régiment de Jonzac, à la tête de laquelle il fut blessé et estropié pour le service du Roi, suivant un certificat du marquis de Poyanne, colonel de ce corps, du 29 décembre 1660, — était le troisième fils de Joseph de Batz, écuyer, seigneur du Guay, de Laubidat et de Gontaut, et de demoiselle Marie-Rachel de Vaqué. Une précédente attestation du même colonel marquis de Poyanne, en date du 26 juillet même année, porte que Charles de Batz avait fait toutes les guerres civiles pour le service de Sa Majesté, et s'était toujours très-bien et très-fidèlement comporté. Charles de Batz représenta ses titres de noblesse le 11 septembre 1666, devant M. du Puy, commisssaire subdélégué à Condom de M. Pellot, intendant de Guienne, et eut acte de cette représentation le 24 mai 1667. Il avait épousé, par articles sous seings privés du 1er février 1660, reconnus le 28 avril suivant (mariage solennisé en l'Église prétendue réformée), demoiselle Marie DE PARABÈRE, fille de Samuel de Parabère, receveur général d'Albret, et de demoiselle Jeanne de Morin. Leurs enfants furent :

1° Jeanne de Batz, morte au mois de mars 1743. Par son testament du 15 juin 1724, elle institua ses héritiers Alexandre de Batz, baron de Mirepoix, son neveu et filleul, et Charles de Batz, baron de Trenquelléon, son neveu à la mode de Bretagne.

2° N... de Batz;
3° N... de Batz;
4° N... de Batz.
} Ces trois frères étant sortis du Royaume à la Révocation de l'Édit de Nantes, s'attachèrent au service de la Hollande. Ils passèrent depuis en Angleterre avec le prince d'Orange, et furent tués à la bataille de La Boyne, en 1690, étant capitaines d'infanterie.

Il est probable que des fils de Charles de Batz sont issues plusieurs branches établies en Suède, en Norwège et en Allemagne, dont l'une s'est éteinte, en 1843, en la personne du baron Charles de Batz, mort au mois de juillet de cette année, à Munich, en Bavière, laissant aux orphelins de Munich une fortune évaluée à quatre millions de florins. — Une autre de ces branches subsiste encore en Wurtemberg et en Autriche, avec les armes que nous avons décrites plus haut; à elle se rapportent les sujets suivants :

N... DE BATZ, nommé chargé d'affaires à la Diète de Ratisbonne, au milieu du siècle passé.

N... DE BATZ, mort en 1823, conseiller d'État en Wurtemberg.

N... DE BATZ, colonel et aide de camp de Sa Majesté le roi de Wurtemberg, mort à Stuttgard en 1856. Nommé baron en Wurtemberg, il fut décoré, en 1812, des mains de l'Empereur, de l'Ordre de la Légion-d'Honneur. Il a laissé pour enfants :

1° Guillaume, baron de Batz, lieutenant en premier au 4e régiment de cuirassiers, au service de l'empereur d'Autriche;
2° N... de Batz, lieutenant en premier au 8e régiment de dragons, au service de l'Empereur, marié récemment à Vienne avec N... D'ARIOLI DE MORKOWITZ;
3° N... de Batz, qui a épousé le baron de Phull-Riccpur, en Wurtemberg;
4° N... de Batz.

Cette branche avait, pendant son établissement en Suède, changé son nom en celui DE BATTUZ. Elle est aujourd'hui avec la maison de Batz en rapports de parenté qui justifient suffisamment les traditions des deux familles et la presque similitude de leurs armes au point de vue symbolique du blason.

DU CHATEL.

Armes : *Coupé, au 1, d'azur, au château donjonné de deux tours d'or, girouettées d'argent; au 2, fascé d'or et de gueules de 6 pièces.* Couronne de comte. Devise : Ex urbe ejecit hostem.

Messire Charles-Jacques-Nicolas du Chatel-Saint-Pierre, écuyer, directeur et receveur général des domaines du Roi, des bois de Sa Majesté et des ecclésiastiques et communautés, dans l'étendue de la maîtrise des eaux et forêts de Guienne, en 1787, — était issu d'une ancienne famille noble établie en Normandie dès le règne de Charles VII. Un des ancêtres de cette famille reprit, en 1469, la ville de Vire, des mains des Anglais, et la remit au roi de France. Les traditions font sortir cette maison de Bretagne, et lui assignent une origine commune avec celle qui a tant illustré ce nom au moyen âge. Ces traditions sont confirmées par le rapport des armoiries, à défaut des titres et mémoires, qui furent pillés et brûlés durant les guerres de la Révolution, ainsi que la ville de Tinchebray, dont les du Châtel étaient seigneurs. Un des frères de Nicolas du Châtel fut tué dans cette ville par les troupes de la République.

Cette maison a eu, dès les temps les plus reculés, comme depuis, des alliances directes avec les meilleures maisons de Bretagne et de Normandie. A partir de 1400, elle a été constamment militaire.

Charles-Jacques-Nicolas du Chatel-Saint-Pierre, le premier qui n'ait pas suivi la carrière des armes, embrassa celle des finances, sous le patronage du maréchal d'Harcourt, son parent. Il était destiné à une ferme générale, lorsque la Révolution éclata. Devenu comte et conseiller d'État sous l'Empire, et successivement pair de France, grand'croix de la Légion-d'Honneur, il a laissé les enfants qui suivent :

1° Charles-Marie-Tanneguy du Châtel, chef des nom et armes de sa famille, père de :

A. Charles-Jacques-Tanneguy du Châtel;

B. Marguerite-Caroline-Jeanne-Rosalie du Châtel.

2° Joseph-Napoléon du Châtel, père de :

A. Marie-Valentine du Châtel;

B. Magdeleine-Claire-Caroline du Châtel.

D'ALESME DE MEYCOURBY,

NOBLES, MESSIRES, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE MEYCOURBY, L'ESTEY, LE PEYRAT, SAINT-CLÉMENT, ESCASSEFORT, LA MOTHE, BLANQUEFORT, LE PIAN, LA ROCHE, GOUDAUD, LA GRÈZE, SORGES, LAUTERIE, LANDRY, LA CHAPELLE-GONAGUET, ARRÉRAC, ARSAC, PAREMPUYRE, etc.; — MARQUIS DE SAINT-PIERRE DE LIMEUIL; — *en Périgord, Bordelois, Saintonge, etc.*

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant du même; au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.* Casque de profil, orné de ses lambrequins d'azur, d'or et de gueules.

Cette ancienne famille, originaire du Périgord, et alliée à la principale noblesse de la Guienne, a fourni un grand nombre de branches, dont une seule subsiste actuellement.

Selon ses traditions, la maison d'Alesme a figuré aux premières croisades et dans la guerre que le roi Louis VIII, dit *le Lion,* entreprit contre les Anglais, et qui eut pour résultat l'expulsion de ces derniers du Poitou, du Limosin, de la Saintonge, de l'Aunis et du Périgord. Chacune de ses branches s'est distinguée par ses services militaires et civils.

Le nom de cette famille figure avec ceux de presque toute l'ancienne noblesse du Périgord, dans un arrêt du Parlement rendu sous le règne de Saint-Louis, en 1247, par lequel « sont maintenus dans leurs seigneuries et dans tous les droits qui en découlent » les possesseurs de fiefs y indiqués, en raison de leur dévouement et de leurs services, » et pour arrêter les entreprises d'Hélie de Talleyrand, comte de Périgord. »

François D'ALESME fut nommé l'un des premiers conseillers au Parlement de Bordeaux, vers la fin du XVe siècle, après la création de cette Cour. Son fils, Jean d'Alesme, lui succéda dans sa charge, et mourut vers 1556.

Charles-Nicolas D'ALESME, colonel d'infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ministre plénipotentiaire du Roi à la Cour de Manheim, marié avec Catherine, comtesse DE WELBRUCK, obtint, au mois de septembre 1761, en considération de ses services et de ceux de ses ancêtres, l'érection en marquisat de sa baronnie de Saint-Pierre de Limeuil-en-Sourivault, située dans l'île d'Oleron.

La maison d'Alesme s'est alliée directement aux familles d'Abzac, de Welbruck, de Babiart, de Ménardeau, de Pérusse des Cars, de Peyronin, de La Boyrie, de Landry, de Beaupoil-Saint Aulaire, de Pichon, Raymond de La Lande, de Loupes, de Pontac, de Trevey, de La Roque-Budos, etc.

La branche de Meycourby, la seule actuellement subsistante, a pour auteurs messires :

I. Annet D'ALESME, écuyer, seigneur de Vige, marié à Marguerite GAUTIER DU DEFAYE.

II. Martial D'ALESME, écuyer, seigneur de Meycourby, marié à Christine DE MORILHÈRE.

III. Annet D'ALESME, écuyer, seigneur de Meycourby, marié à Antoinette D'ARLOT DE FRUGIE.

IV. Jacques D'ALESME, écuyer, seigneur de Meycourby, marié à Marguerite DE CHALUP.

V. Joseph D'ALESME, écuyer de la ville de Périgueux, seigneur de Meycourby, lequel fut confirmé dans son ancienne noblesse par lettres-patentes en forme de charte, données à Versailles au mois de mai 1701. Il eut pour fils, de son mariage avec Gabrielle GORREAU, dame de Meycourby :

VI. François D'ALESME, écuyer, seigneur de Meycourby, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, vivant en 1748.

VII. Pierre-Joseph D'ALESME, écuyer, seigneur de Meycourby, né le 2 août 1742, marié avec Anne DE BERTIN DE SAINT-MARTIN, fille de N... de Bertin, chevalier, seigneur de Saint-Martin, conseiller du Roi en tous ses conseils, maître des comptes en sa Chambre de Paris. De ce mariage :

Noble Pierre-Joseph d'Alesme de Meycourby, ancien lieutenant colonel, marié à Françoise-Xavière DE MINAUR Y DE YNNARITA;

VIII. Jean D'ALESME DE MEYCOURBY, né en 1776, marié avec Olympe DU BUT, fille de N... du But, baron de Saint-Paul, et décédé en 1825, laissant quatre fils, savoir :

A. Noble Charles-François d'Alesme de Meycourby, directeur des Contributions indirectes, marié avec Zulmé DE PUCHE, de Bergerac;
B. Pierre-Joseph, dont l'article suit;
C. Pierre-Henry-Marcelin-Eugène d'Alesme de Meycourby;
D. Jean-Jules d'Alesme de Meycourby, prêtre et curé de Monsac, en Périgord.

IX. Noble Pierre-Joseph D'ALESME DE MEYCOURBY, inspecteur divisionnaire des douanes, a de son mariage avec madame Thérèze DE MONDENARD DE ROQUELAURE, de l'une des plus anciennes maisons de Guienne :

1° Noble Pierre-Marie-Albert d'Alesme de Meycourby, né à Bordeaux le 24 novembre 1837
2° François-Fernand, chevalier d'Alesme de Meycourby, né à Chapareillan (Isère), le 2 janvier 1844.

DE LA FAURIE DE MONBADON,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, COMTES DE MONTCASSIN; — BARONS DE MONBADON et DE VILLANDRAUT; — VICOMTES DE POMMIERS; — SEIGNEURS D'AGOS, MASPÉRIÈS, NUILLAC, BARRE, REYNIER, FEYDEAU, etc.; — *en Bordelois, Lannes, Albret, Bazadois, etc.*

ARMES : *Coupé, au 1, d'or, à 3 étoiles rangées de sinople; au 2, d'azur, au lion d'or.* Couronne de comte. Supports : deux lions. Croix de Saint-Louis et étoile de la Légion-d'Honneur appendues au bas de l'écu, entouré du manteau de pair et sommé d'une couronne de comte.

Cette famille, fixée dans les Lannes et la Gascogne dès la fin du XVe siècle, s'est distinguée dans les armes et dans la magistrature. L'ancienneté de son nom, constatée par une foule de monuments historiques, est des plus respectables; ses alliances sont certainement des plus distinguées; ses services jusqu'à nos jours ressortiront du travail généalogique ci-après, lequel a été dressé exclusivement sur titres qui nous ont été communiqués, et plus particulièrement sur les renseignements puisés dans notre cabinet.

Bernard DE LA FAURIE fut témoin, vers l'année 1080, ainsi que Raymond de Vassinhac, Félicien de La Mothe, Pierre de Gal, Geoffroy d'Aymeric et Gérald de La Salle, à l'acte d'une donation faite à l'abbaye de Dalon par Guy de Lastours, qui, avec le consentement de Golfier de Lastours, son père, abandonna à cette abbaye la troisième partie du Mas de La Bosse *(Cartul. de Dalon, fol. 23;* DE COURCELLES, *Histoire des Pairs de France, t. IX).*

Gérald DE LA FAURIE, de la paroisse d'Allassac, au diocèse de Limoges, vendit à Bertrand de Vassinhac de Mier, damoiseau, par acte passé devant Guillaume La Treille, notaire à Rocamadour, en Quercy, le mardi avant la fête de Sainte-Marie-Magdeleine 1321, neuf setiers d'avoine et quatre setiers de froment, avec seigneurie et acapte, mesure de Colonges, pour le prix de 25 livres tournois, en présence d'Étienne de Saint-Cire *(Ibid.).*

Pierre DE LA FAURIE était maire de Libourne en l'année 1400 *(Ibid., t. VII; Hist. de Libourne, t. II, p. 257).*

Jean DE LA FAURIE était l'un des archers des gardes du corps du roi Louis XI en l'année 1475 *(Hist. de Gascogne, t. IV, p. 448).*

Hugues DE LA FAURIE, homme d'armes [1], assista en cette qualité à la revue faite à Castres, en Albigeois, sous la charge de Monseigneur d'Albret, le 27 juin 1498 *(Ibid., t. VI, p. 145)*.

Enguot DE LA FAURIE, aussi homme d'armes, se trouvait à la revue passée au camp de La Moye, dans la province de Mantoue, sous la charge de Monseigneur de Duras, en l'année 1506 *(Ibid., t. VI, p. 147)*.

I. N... DE LA FAURIE eut deux fils :

1° Menjon, dont l'article suit;
2° Pierre de La Faurie, mort au service du Roi, dans la ville de La Réole, quelques jours avant le 3 décembre 1597.

II. Menjon DE LA FAURIE, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Poyanne dès l'année 1586, fit son testament dans la ville de Saint-Sever avant de partir pour l'armée. Il mourut au service du Roi, à La Réole, en 1597, et laissa de Jeanne DU MARTIN, sa femme, qui se remaria avec Bernard de Cabiro, sieur du Hauriet :

1° Arnaud, dont l'article suit;
2° Jean de La Faurie;
3° Noël de La Faurie, mort avant son père et le même jour que sa sœur :
4° Marie de La Faurie.

III. Arnaud DE LA FAURIE, procureur du Roi au siége de Saint-Sever, puis secrétaire ordinaire de la Chambre du roi Henry IV, par lettres-patentes données à Fontainebleau le 27 septembre 1604, habitait en sa maison du Castera, près Saint-Sever. Par enquête du 15 décembre 1597, il fit certifier les décès de ses frère, sœur, père et oncle. Parmi les attestants on remarque : Bertrand du Martin, oncle d'Arnaud de La Faurie; Bernard de Cabiro, époux de Jeanne du Martin, sa mère; Marc-Antoine de Navailles, seigneur baron de Dunes et de Banos; Jean de Gérard, écuyer, sieur d'Aunès; Zacharie de

[1] Chaque compagnie avoit cent lances ou hommes d'armes, et chaque homme d'armes avoit avec lui cinq personnes. Pour faire une lance garnie ou fournie, ainsi qu'on parla depuis, il devoit avoir trois archers, un coutillier, c'est-à-dire, comme l'interprète le sieur Godefroy, un écuyer, ainsi appelé d'une espèce de couteau ou de bayonnette qu'il portoit à son côté, comme les Fuseliers de notre temps, et enfin un Page ou un Valet.

Ainsi chaque compagnie étoit composée de six cents hommes tous à cheval, et les quinze ensemble faisoient neuf mille chevaux, sans y comprendre quantité de volontaires, qui regardèrent comme une grande grâce d'être agregez à cette Gendarmerie, et y servoient à leurs dépens dans l'espérance d'y avoir, avec le temps, une place de Gendarme.

Le nombre de ces volontaires et des autres qui s'attachoient aux capitaines et aux autres officiers, fut si grand dans la suite, qu'une compagnie de cent hommes d'armes comprenoit quelquefois jusqu'à douze cents chevaux.....

.....

Chaque Gendarme avoit quatre chevaux, un pour un valet, un autre pour porter son bagage, un cheval de bataille qu'il laissoit dans le lieu de la garnison, aussi bien que son harnois, quand il en sortoit avec congé pour ses affaires domestiques, et un courtaut ou bidet pour faire ses voyages. Chaque archer n'avoit que deux chevaux; ils marchoient toujours par étapes, et ce qu'on devoit leur fournir dans leurs logements étoit réglé.

Les Gendarmes étoient Gentilhommes, etc., etc.

(Histoire de la Milice Françoise, par DANIEL, *t. I, p. 211 et suivantes; Ordonnances de Charles VII.)*

Ladoue, écuyer, sieur dudit lieu; Jean du Roy, capitaine et gendarme de la compagnie du sieur de Poyanne; Jean du Sault, habitant de Saint-Sever; Sever de Tuquoy, avocat du Roi, etc. Arnaud de La Faurie fit son testament le 18 juillet 1607, et vivait encore le 3 mars 1620. Il laissa de son mariage avec Marguerite DE CLOCHE :

1° Mathieu de La Faurie, institué héritier universel de son père en 1607;
2° Christophe, qui a continué la descendance;
3° Jean de La Faurie, nommé bachelier en droit, par diplôme du 15 novembre 1657;
4° Jeanne I de La Faurie;
5° Catherine de La Faurie, mariée, par contrat du 14 janvier 1621, avec le sieur de Brethous;
6° Jeanne II de La Faurie;
7° Isabeau de La Faurie.

IV. Christophe DE LA FAURIE épousa, par contrat du 6 janvier 1632, passé devant Subercaze, notaire royal, damoiselle Éléonor DE LA MOTHE. Il fit son testament le 5 octobre 1658, et mourut avant le 8 octobre même année, époque où eut lieu l'inventaire de ses biens meubles, devant de Rougier, notaire royal. Il laissa de sondit mariage :

1° Arnaud de La Faurie, licencié en droit de la Faculté de Paris, par diplôme du 10 juillet 1675, épousa à Paris N... Mozières, dont :

Noble Jean de La Faurie, sieur d'Agos, capitaine d'une compagnie dans le second bataillon du régiment de Monsieur le comte de Toulouse, par commission du 12 août 1690, capitaine de grenadiers au même corps le 29 novembre 1695, puis capitaine au régiment d'Artois, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du Conseil d'État du Roi, en date du 5 octobre 1700. Il épousa dame Élizabeth D'ABZAC DE LA DOUZE, fille de Pierre II d'Abzac de La Douze, marquis de La Douze, baron de Lastours, premier baron de Limosin, et de Finette de Pichon, sa seconde femme. De ce mariage :

Jean-Zacharie de La Faurie, baron de Villandraut, seigneur de Maspériès et de Nuillac, vicomte de Pommiers, président à mortier de la Cour des Aydes de Paris, ensuite conseiller-lay et conseiller honoraire en la Cour de Parlement de Bordeaux. — Sa branche est éteinte.

2° Jean I, qui a continué la descendance;
3° Jean II de La Faurie, qui obtint des lettres de tonsure le 20 décembre 1686;
4° Agnès de La Faurie, religieuse au couvent de Notre-Dame de Bordeaux le 23 mars 1689.

V. Jean DE LA FAURIE, conseiller au sénéchal et présidial de Guienne, par l'acquisition qu'il fit de cette charge, appartenant au sieur La Fargue, en 1658, fut nommé juge de Blasimont le 24 octobre 1675, et reçu dans cet office le 11 janvier 1676. Il avait épousé, par contrat passé le 2 février 1664, demoiselle Marie DE REYNIER DE BARRE, et laissa de cette union :

1° Jean-Baptiste, dont l'article suit;

2° Christophe de La Faurie, prêtre, curé de Pontaut en 1711, puis archiprêtre de Brassenx et curé de Dousse, testa le 6 avril 1724, devant Lagoffun, notaire;

3° Jean de La Faurie, prieur de Saint-Florentin et curé de Saint-Estèphe, né le 6 avril 1676.

VI. Messire Jean-Baptiste DE LA FAURIE, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, acquit cette charge du sieur Dudon, le 22 décembre 1703, en fut pourvu le 23 février 1704, et y fut reçu et installé le 9 mars suivant. Nommé conseiller honoraire le 14 juillet 1733, par lettres-patentes enregistrées le 5 août de la même année, après avoir vendu sa charge au sieur del Py de La Roche le 9 mars 1732, il vivait encore en 1737, époque à laquelle on le trouve porté sur la capitation des gentilshommes du Bordelois. Jean-Baptiste de La Faurie possédait les seigneuries de Feydeau, Reynier, Barre, et la baronnie de Monbadon, celle-ci du chef de sa femme, Marie DE LAGEARD, qu'il avait épousée par contrat du 18 juillet 1717, fille aînée de noble François de Lageard, chevalier, seigneur, baron de Monbadon, seigneur de Semens. De ce mariage :

1° Christophe, dont l'article suit;

2° Haute et puissante dame Anne de La Faurie de Monbadon, dame d'honneur de Mesdames de France, filles de Louis XV, mariée à haut et puissant seigneur Émeric-Joseph de Durfort-Civrac, chevalier, seigneur, marquis, puis duc de Civrac, marquis de Génissac, ambassadeur de France près la République de Venise, près du Roi de Naples, et ensuite près de Leurs Majestés Impériales et Royales, chevalier d'honneur de Madame Victoire de France et chevalier des Ordres du Roi. Elle testa, les 7 juillet 1772 et 25 juin 1780, en faveur de ses enfants : le duc de Lorge, la marquise de Donnissan et la comtesse de Chastellux.

VII. Messire Christophe DE LA FAURIE DE MONBADON, IIe du nom, écuyer, seigneur baron de Monbadon, comte de Montcassin, seigneur de Reynier, Feydeau et autres places, fut reçu conseiller au Parlement de Bordeaux en 1748, et fit son testament le 6 mars 1772. Il avait épousé, par contrat passé devant Perrens, notaire, le 20 août 1747 dame Jeanne RAYMOND DE LA LANDE, fille de messire Jean Raymond de La Lande seigneur de Belin, Béliet, Mons et autres lieux, conseiller du Roi en la Grand'Chambre du Parlement de Bordeaux, et de feue dame Jeanne de Pudal. De ce mariage :

1° Laurent, dont l'article suit;

2° Messire Pierre de La Faurie, chevalier de Monbadon, mort avec le grade de lieutenant de vaisseau en 1792. Il avait fait les campagnes de l'Inde, et avait assisté en 1789 l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux.

3° Marie de La Faurie de Monbadon, née le 30 juin 1750, mariée, par contrat du 6 janvier 1770, avec Jean d'Abbadie, président à mortier au Parlement de Pau;

4° Jeanne I de La Faurie de Monbadon, mariée à messire Léon, comte de Beaumont-sur-Oise, ancien mousquetaire;

5° Jeanne II de La Faurie de Monbadon.

VIII. Messire Laurent DE LA FAURIE, comte de Monbadon, chevalier, seigneur, baron

de Monbadon, comte de Montcassin, seigneur de Reynier et autres lieux, pair de France, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc., naquit à Bordeaux le 5 août 1757. Il embrassa de bonne heure la carrière des armes; fut nommé sous-lieutenant au régiment Dauphin-Cavalerie le 21 avril 1772; eut rang de capitaine de cavalerie le 21 avril 1777; attaché en ladite qualité au régiment de Royal-Piémont-Cavalerie par ordre du même jour; capitaine réformé le 28 février 1778; capitaine en second le 22 mai 1779; mestre de camp en second (colonel en deuxième) dans le régiment d'Auvergne-Infanterie le 1er janvier 1784; colonel attaché à ce régiment par ordonnance du 17 mars 1788; assista en 1789, comme baron de Monbadon, à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux et à celle d'Albret; membre du Collége électoral et du Conseil Général de la Gironde le . . . . . 1800; maire de la ville de Bordeaux le 14 septembre 1805; membre de la Légion-d'Honneur le 28 avril 1806; présenté comme candidat au Sénat, par le Collége électoral de la Gironde, en novembre 1807; gouverneur du Palais Impérial de Bordeaux en mai 1808; sénateur le 8 mars 1809; comte de l'Empire, avec institution de majorat, le 23 octobre 1811; officier de la Légion-d'Honneur le 6 avril 1813; pair de France le 4 juin 1814; chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis le 30 août 1814; maréchal des camps et armées du Roi le 10 mars 1815; pair de France héréditaire en juillet 1815; président du Conseil Général de la Gironde de 1817 à 1827; président du Collége électoral de la Gironde en 1820; commandeur de la Légion-d'Honneur le 1er mai 1821; grand officier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur le 19 août 1824.

M. le comte de Monbadon est décédé à Bordeaux le 29 décembre 1841. On peut voir dans le tome III, pages 282 et 283, de l'*Histoire de Libourne,* et dans le journal *l'Indicateur,* de Bordeaux, du 31 décembre 1841, des appréciations de sa vie publique et privée, où l'éloge est peut-être inférieur à la vérité. Il nous suffira de rappeler ici les périodes les plus saillantes de l'existence de M. le comte de Monbadon.

Sa nomination à la mairie de Bordeaux rétablit dans cette ville l'ordre, la police et la bonne administration, dont on n'avait plus souvenir depuis 1789; on lui doit l'abolition des patentes payées à Bordeaux par les teneurs de Jeux de hasard. Avec Monseigneur d'Aviau, il établit à Bordeaux six écoles gratuites pour les pauvres, sous la direction des Frères de la Doctrine chrétienne. En 1832, son influence contribuait à la construction du grandiose pont de Cubzac.

M. le comte de Monbadon avait épousé mademoiselle Rose-Michelle DE CHAPERON DE TERREFORT, morte en 1805, fille de messire François-Joseph de Chaperon de Terrefort, conseiller à la Tournelle du Parlement de Bordeaux, seigneur de Terrefort, baron de Tustal, de Calamiac et de Jos, mort sur l'échafaud révolutionnaire, et de dame N... de Gaigneron des Vallons, celle-ci cousine de Marie-Rose-Joséphine de Tascher de La Pagerie, épouse de Napoléon Ier et grand'mère de Napoléon III. De ce mariage sont issus :

1° Julien-Amédée, dont l'article suit;

2° Jeanne-Léontine de La Faurie de Monbadon, née au mois de mai 1801, mariée avec Henry, baron de Malet de Sorges, auditeur au Conseil d'État et sous-préfet de Périgueux du temps de l'Empire, puis conseiller à la Cour royale de Bordeaux;

3° Marie-Zélima de La Faurie de Monbadon, née au mois d'août 1803, mariée, par contrat du 4 novembre 1824, avec Philippe-Armand, baron de Vassal-Cadillac.

IX. Julien-Amédée DE LA FAURIE, comte de Monbadon, chevalier de la Légion-d'Honneur, né à Bordeaux le 12 novembre 1796, entra au service en 1810 comme page de Napoléon Ier. Devenu premier page, il fit, avec l'empereur, la campagne de 1814, avant l'abdication. Nommé lieutenant de cavalerie le 15 mars de la même année, il devint plus tard capitaine commandant aux hussards de la garde royale, avec rang de chef d'escadron, le 9 mai 1821; il en exerça les fonctions jusqu'au licenciement de ce régiment, en 1830. Mis en non activité, par le fait de ce licenciement, avec le brevet de chef d'escadron, il a été admis à la retraite en 1842.

M. le comte de Monbadon avait été institué héritier de la pairie de son père par ordonnance du mois de juillet 1815 et par lettres-patentes du roi Louis XVIII des années 1817 et 1823. Il a épousé en 1833 mademoiselle Laurence-Félicité-Évelina D'ABBADIE, sa cousine, fille de M. Laurent d'Abbadie, ancien député, chevalier de la Légion-d'Honneur, et de madame Anne-Colombe-Amélie Ferrand. De ce mariage :

Adèle-Laurence-Amélie de La Faurie de Monbadon, mariée à M. Louis-Barthélemy, vicomte de Las Cases-Beauvoir, lieutenant de vaisseau, officier de la Légion-d'Honneur, décoré de l'Ordre du Miditjé.

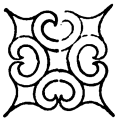

DE BOURROUSSE DE LAFFORE,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, sieurs DE LAFFORE, ROQUÉ, etc.; — *en Agenois, Bruilhois, etc.*

ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4, de sinople, au léopard d'or,* qui est DE BOURROUSSE DE LAFFORE; *au 2, contre-écartelé, d'azur, à la croix d'or et d'azur, à 5 fleurs de lys d'or* (concession royale), qui est DE FAUDOAS; *au 3, de gueules plein,* qui est DE NARBONNE-LARA. Casque taré de front, fermé de 11 grilles, et orné de ses lambrequins de sinople, d'or, d'azur et de gueules (*aliàs* couronne de marquis).

Cette maison, établie dans la terre de La Fore, ou Laffore, près la petite ville de La Plume, en Bruilhois, depuis au moins le commencement du XVIe siècle, porte le nom de ce fief, à partir de 1509, dans tous les actes publics. Elle a été maintenue dans sa noblesse, sur preuves remontant à cette époque, établissant une filiation suivie par titres authentiques, et une position nobiliaire constante résultant des qualifications prises par ses membres de nobles, messires, gentilshommes, écuyers, chevaliers, etc.

Ces preuves, que nous citerons plus loin, ont été faites le 30 juin 1742, devant M. de Sérilly, intendant en Navarre, Béarn et Généralité d'Auch, et devant les quatre consuls de La Plume, et, le 12 novembre 1757, devant le maréchal O'Brien, comte de Thomond, commandant en chef de la province de Guienne.

La maison de Bourrousse de Laffore a contracté des alliances directes avec les grandes familles de la province. En 1509, elle s'allie à l'antique et puissante maison de Faudoas; en 1570, à celle de Saint-Géry de La Mothe; en 1625, avec l'illustre maison de Narbonne-Lomagne, branche des Narbonne-Lara, d'origine souveraine, descendue des anciens rois de Léon, de Galice et des Asturies, puis comtes de Castille et de Lara. De telles alliances, contractées en des temps où, selon l'expression alors consacrée, *on ne se mésalliait pas,* suffiraient pour démontrer l'ancienne et haute position nobiliaire de la maison de Bourrousse de Laffore.

Dans le milieu du dernier siècle, noble Jeanne-Marie de Bourrousse devint la femme de messire Claude, comte de Sarrau, seigneur de La Cassaigne, chef de bataillon au régiment de Picardie, fils de noble Gratien, comte de Sarrau, seigneur de La Cassaigne et de Neufond, major du régiment de Piémont, titré comte par le roi Louis XIV le 6 novembre 1704.

La généalogie suivante a été dressée exclusivement sur les titres originaux dont la famille de Bourrousse de Laffore est en possession, et qui nous ont été communiqués.

I. Noble Pierre DE BOURROUSSE DE LAFFORE, Ier du nom, né sous le règne de Louis XI en 1480, épousa, par contrat passé l'an 1509, damoiselle Anne DE FAUDOAS, de l'une des familles les plus anciennes et les plus distinguées de France, connue depuis le XIe siècle. Anne de Faudoas pouvait être sœur d'Olivier de Faudoas, chevalier, seigneur, baron de Sérilhac, seigneur de La Mothe, Martel, Augé, L'Isle-Chrétienne, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, lequel, sous le règne de François Ier, habitait le château d'Augé, situé, ainsi que le château de Laffore, dans la paroisse de La Plume *(contrat passé à La Plume en 1546)* (1). Le contrat de mariage de noble Pierre de Bourrousse de Laffore avec damoiselle Anne de Faudoas a été produit, ainsi que les autres titres de famille, devant M. le maréchal de Thomond, commandant en chef de la province de Guienne, comme le constate le jugement de ce maréchal en maintenue de noblesse, dont nous donnerons plus loin la substance. Dudit mariage est issu :

II. Noble François DE BOURROUSSE, sieur de Laffore, né dans les premières années du règne de François Ier, épousa, par contrat de l'an 1570 *(produit devant M. de Sérilly et M. le maréchal de Thomond)*, damoiselle Antoinette DE SAINT-GÉRY DE LA MOTHE, d'une très-ancienne famille qui possédait, près de Lectoure, le château de La Mothe et la baronnie de Magnas, — et probablement sœur d'Antoine de Saint-Géry, écuyer, seigneur de La Mothe et de Magnas, lequel avait épousé, le 5 juin 1563, Marguerite de Saint-Lary, sœur du maréchal de Bellegarde, et tante de Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, marquis de Beuvron, grand écuyer de France (DE COURCELLES, *Histoire des Pairs de France, t. IV, généalogie de Saint-Lary, p. 4)*. Du mariage de François de Bourrousse et d'Antoinette de Saint-Géry est issu :

III. Pierre DE BOURROUSSE, IIe du nom, écuyer, sieur de Laffore, né en 1572 ou 1574, épousa : 1° par contrat de l'an 1600, damoiselle Catherine DE DURAT *(produit, idem)*; 2° damoiselle Marie DE TOUTON, fille de Guillaume de Touton. Ce deuxième mariage est prouvé par le livre terrier de La Plume de 1634 au mois de juin 1665, où l'on trouve que « Monsieur de Bourrousse s'est chargé de douze quarterées, quatre » cartonnatz terre..... eschus en partage à damoiselle Marie de Touton, sa femme » *(folio 226)*, et que « le 5 septembre 1651, M. de Bourrousse vend une pièce de terre » provenant de feu le sieur Guillaume de Touton, » — son beau-père *(folio 241)*. On

(1) Voir le *Dictionnaire historique de* MORERI, *t. V, pag.* 47 *et* 48. La maison de Faudoas a eu de grandes illustrations. Le roi Charles VII, par lettres-patentes datées de Paris le 10 mai 1434, permit au célèbre Arnaud-Guilhem de Faudoas, sieur de Barbazan, *dit* le chevalier *sans reproche*, d'écarteler ses armes avec celles de France, et lui donna le titre de *restaurateur de la monarchie et de la couronne de France*. Pour dernière marque de son amitié, Charles VII veut que ce chevalier « soit enseveli dans l'église de Saint-Denis-en-France, sépulture des Rois, et en leur chapelle et à leur côté, » avec un sépulcre de bronze, effigie et statue dudit Barbazan de Faudoas, et une épitaphe pour marque à la postérité de » sa valeur, avec les mêmes honneurs et cérémonies qu'on a coutume de faire aux Rois. » (MORERI, *cité*; LAINÉ, *Dictionnaire véridique des maisons nobles de France, t. I, p.* 440.)

voit enfin dans le *compte rendu* de la recette et de la dépense faites en l'année 1649, par M. de Saint-Lary, comme marguillier de l'œuvre Saint-Barthélemy de La Plume, que « le sieur de Bourrousse, mary de damoyselle Marie *Toton,* fille de feu sieur » Guillaume *Toton*..... paye onze livres » *(signé* SAINT-LARY. — *Original).*

Pierre de Bourrousse de Laffore était mort longtemps avant le 5 mars 1667, quoiqu'il soit nommé dans l'arrêt du conseil d'État, rendu à cette date, et dont nous allons parler. M. Claude Pellot, seigneur de Port-David et de Sandars, intendant, commissaire député pour l'exécution des ordres de Sa Majesté dans les Généralités de Guienne, vérifia, comme on le voit dans son rapport, et liquida, en vertu des arrêts du Conseil de 1663, 1664 et 1666, les dettes, créances et frais municipaux de la ville et communauté de La Plume, survenus de 1640 à 1667. A la suite de ces vérification et liquidation, le conseil d'État, sur le rapport du grand Colbert, et en présence du Roi, rendit un arrêt, daté de Paris le 5 mars 1667, portant qu'il est dû à la ville de La Plume, en l'élection de Lomagne, « 281 livres, 6 sols, 4 deniers, par Pierre Bour- » rousse, sieur de *Laforre;* 1,700 livres par Arnaud de Bernard, sieur du Brana; » 141 livres, 15 sols, par Éléonor et Isabeau de Timbrunne de Valence; 165 livres, » par Étienne de Las; 61 livres par Touton, sieur de Bax..... et que la ville doit à » Hercules de Bonnot, sieur de La Tuque..... » Cet arrêt du conseil d'État est signé : SÉGUIER, VILLEROY, COLBERT et D'ALIGRE *(Copie collationnée en parchemin; original aux archives de l'Empire, section administrative, E, n° 395).*

Pierre de Bourrousse eut de son premier mariage :

1° Antoine, dont l'article suit;

2° Dame Cécile de Bourrousse est l'une des religieuses de Sainte-Claire de Lectoure, appartenant toutes à des familles nobles de Guienne et de Gascogne (dont deux à la maison de Narbonne-Lara), qui, au nombre de vingt, y compris leur abbesse, donnèrent quittance, le 27 novembre 1659, par acte passé devant Me Agasson, notaire royal à Lectoure, à haute et puissante dame Paule-Françoise de Narbonne et de Lomagne, marquise de Fimarcon, Auradé et autres places; à haut et puissant seigneur messire Jean-Jacques de Cassaignet de Fimarcon, seigneur marquis dudit Fimarcon, Astafort, La Roumieu, Seiches et autres places; et à haute et puissante dame Angélique de Roquelaure, femme dudit marquis d'Astafort, — du legs fait en leur faveur par dame Marie de Narbonne, religieuse au monastère de Saint-Jean de Jérusalem, dans la ville de Toulouse. Les noms de ces dames religieuses sont : Magdeleine du Grès, abbesse; Françoise de Bonnas, vicaire; Jeanne de Dufort; Anne d'Ardens; Jeanne de La Borie; Cécile de Bourrousse; Catherine de Lescout (d'Aux); Françoise de Feydit; Jeanne de Monbet; Marie d'Homps; Marguerite de Narbonne de Réaup; Plaisance de Poupas (d'Arbieux); Marie de Marin (du Bouzet); Marguerite de Narbonne de Birac; Suzanne du Sage; Jeanne de Merlet, *ou* de Mellet; Marguerite de Castelnau; Anne de Marin (du Bouzet); Isabeau, *ou* Marie de Laveaud, et Jeanne de Fages *(Copie collationnée).*

IV. Noble Antoine DE BOURROUSSE, écuyer, sieur de Laffore, fut tenu sur les fonts baptismaux par Antoinette de Saint-Géry de La Mothe, sa grand'mère paternelle, dont il reçut le prénom. Il épousa, par contrat du 12 juin 1625 *(produit devant M. de*

Sérilly, intendant en Navarre, Béarn et Généralité d'Auch, et devant le maréchal de Thomond, commandant en chef de la province de Guienne), damoiselle Marie DE NARBONNE (1).

Antoine de Bourrousse ne vivait plus le 28 mai 1645, époque à laquelle damoiselle Claire de Coulon, femme d'Arnaud du Four, sieur du Vergé, par son testament fait et passé au Vergé, en la juridiction du Pergain, par devant Me Guoze, notaire royal au Pergain, en Bruilhois, donna et légua, entre autres choses, 200 livres tournois à elle dues par damoiselle Marie de Narbonne, veuve dudit Antoine de Bourrousse, sieur de La Fore (*Grosse en parchemin, signée* GUOZE, notaire royal). On lit en outre sur le même testament que les pactes de mariage d'Antoine Bourrousse de La Fore, écuyer, avec damoiselle Marie de Narbonne, sont du 12 juin 1625. La même damoiselle Marie de Narbonne fit, le 1 mai 1655, son testament, dans lequel elle se dit veuve dudit sieur de La Fore. Elle fut inhumée à La Plume le 1er janvier 1662 *(Reg. de l'État civil de La Plume; expéd. authent.)*. Elle est nommée madamoyselle de Laffore dans le livre terrier de La Plume fait l'année de sa mort et daté du 1er juillet 1665, où il est dit, au *feuillet 7, verso,* consacré exclusivement à « Monsr de Bourrousse à Laffore, » que « les hoirs de madamoyselle de Laffore possèdent, etc. »

Antoine de Bourrousse laissa de sondit mariage :

V. Simon DE BOURROUSSE, écuyer, sieur de Laffore, fut marié, par contrat du 2 mars 1654 *(produit devant MM. de Sérilly et de Thomond),* avec damoiselle Marie DE BÉGUÉ, fille de Vital de Bégué et de damoiselle Marguerite de Colom, celle-ci petite-fille de François de Colom, capitaine dans l'armée catholique du maréchal de Biron et premier consul de La Plume en 1585. Simon de Bourrousse autorisa sa femme à accepter de François de Bégué, son frère, une donation faite à ladite damoiselle Marie de Bégué, par acte passé le 10 avril 1654, par devant Me Bétoux, notaire royal à Lectoure *(Grosse en parch.)*. Il comparait dans cet acte avec la qualité d'écuyer, qu'il prend également dans la ratification de cette donation, faite le 19 avril 1655 en faveur de damoiselle Marie de Bégué, sa femme, par Me François de Bégué, religieux de l'ordre des frères prêcheurs, son frère *(Acte retenu et expédié par* Me BARAIGNES, *notaire au Castera-Lectourois)*. Simon de Bourrousse est aussi qualifié écuyer, et

(1) De la maison de Narbonne-Lomagne, branche de la maison de Lara, des anciens rois de Léon, de Galice et des Asturies, puis comtes de Castille et de Lara, vicomtes souverains de Narbonne du XIIe au XVe siècle, marquis de Fimarcon aux XVIe et XVIIe siècles, seigneurs d'Aubiac, de Birac et de Réaup, créés par Louis XVI ducs de Narbonne-Lara.

Le comte Manrique de Lara, seigneur de Molina, avait épousé en 1152 Ermessinde, deuxième fille d'Aymery II, vicomte DE NARBONNE. Leurs enfants furent vicomtes de Narbonne et en prirent le nom et les armes. Leurs descendants conservèrent cette vicomté jusqu'en 1424, que la branche aînée s'éteignit. Jean de Narbonne, seigneur de Talayran, substitué par le vicomte Guillaume II au vicomte Guillaume III, fit opposition à l'acquisition de la vicomté faite par Gaston I, comte de Foix; mais la vente fut ratifiée en 1447 par arrêt du Parlement, et la maison de Narbonne-Lara perdit définitivement la vicomté de Narbonne (*Art de vérifier les dates, par les Bénédictins de Saint-Maur, t. II, p.* 319). La branche des comtes de Lara, demeurée en Espagne, revendiqua pendant des siècles ses droits à la couronne de Castille (*Dictionnaire hist. de* BOUILLET, *article* LARA). De bonnes et cordiales relations de parenté ont existé entre les familles de Narbonne et de Bourrousse de Laffore pendant le XVIIe et tout le XVIIIe siècle.

signe Borrosse dans cinq autres actes notariés; dans l'un de ces contrats, retenu le 6 juillet 1656 par Me Agasson, notaire royal à Lectoure, il est en outre dit « habitant » de la juridiction de La Plume et à sa maison appelée à La Fore » *(Copie collat.)*. Il est nommé « Monsieur de Bourrousse » dans le livre terrier de la commune de La Plume, fait le 1er juillet 1663, où l'on voit, au *feuillet 7,* qu'il possède des propriétés dans ladite commune et habite à Laffore, et que les hoirs de madamoyselle de Laffore possèdent des terres dans la même commune *(Livre terrier cité; expéd. authent.)*. Il est nommé « Monsr de Borrosse » dans le registre des délibérations de la Jurade de La Plume des années 1677, 1678, 1679, 1692, où il signe « Borrosse, » comme dans les actes notariés cités plus haut, dans lesquels il est nommé « Bourrosse et Bourrousse (1) et qualifié écuyer *(Livre des Jurades cité; feuillets 152, 153, 154, 155, 164, 188; autre livre, feuillet 1; expéd. authent.)*.

Simon de Bourrousse, sieur de La Fore, a été plusieurs fois consul de La Plume. Il signe en cette qualité, en 1673, un état des biens nobles, rentes inféodées, etc. *(Original)*. Il est au nombre des principaux habitants de La Plume, qui prennent, le 9 novembre 1677, sous la présidence de M. de La Roche, bailli de Bruilhois, une délibération relative à l'hôpital de ladite ville *(Original.)* Il est chargé, en 168., de terminer, de concert avec Monseigneur l'évêque de Condom, les différends qui existaient entre la commune de La Plume et le clergé des quatorze paroisses de ladite commune (*Manuscrits dudit* Simon de Bourrousse). On lit dans un plumitif des audiences, signé à chaque feuillet, que « Monsr de Bourrousse et damoiselle de Bégué, » sa femme, soutiennent un procès, au bailliage de Bruilhois, contre la damoiselle de » La Tuque, et comparaissent aux audiences des 10, 17 et 21 février 1790 » *(Orig.)*. Le même Simon de Laffore est nommé et signe comme témoin sur les registres de l'État civil de La Plume, du 3 octobre 1703 *(Expéd. authent.)*. Il laissa de sondit mariage :

VI. Noble Jean-François de Bourrousse, écuyer, sieur de Laffore, né en 1655, servit d'abord en qualité d'homme d'armes, puis d'officier de dragons. Lorsque son régiment, dont M. d'Audigeos était colonel, voulut tourner ses armes contre Louis XIV, et s'embarqua pour l'Espagne, Jean-François de Bourrousse de Laffore fut du petit nombre de ceux qui ne suivirent pas cet entraînement.

Il était consul de La Plume et présida la Jurade en cette qualité le 18 avril 1700 *(Reg. de la Jurade; expéd. authent.)*. Il épousa, le 27 août 1704, damoiselle Marguerite de Vidal, fille de Jacques de Vidal, sieur de Sarros, L'Isle, La Tuque, La Grave, et de damoiselle Jeanne de Captan (2) — *(Registre de l'État civil de Sérignac, en Bruilhois)*.

(1) On écrivait M. *de Borrosse, de Bourrosse* ou *de Bourrousse,* comme on a dit *Tholoze* et plus tard *Toulouse, Bourdeaux* et puis *Bordeaux, del Got, de Goth* et *du Gout, etc.*

(2) Noble Frontet de Captan, qui fit bâtir en 1512, dans l'église de Saint-Barthélemy de La Plume, une chapelle sur

Jean-François de Bourrousse de Laffore et Marguerite de Vidal ne vivaient plus le 21 février 1743. De leur mariage sont issus :

1° Joseph, dont l'article suit;

2° Demoiselle Marie de Bourrousse de Laffore, née à Laffore le jeudi 4 juin 1705, baptisée dans l'église Notre-Dame de Roussères par messire de Gardère, curé dudit lieu, eut pour parrain noble Simon de Bourrousse, sieur de Laffore, son grand-père, et pour marraine dame Marie de Mondenard, née de Vidal, sa tante maternelle, femme de noble Charles-François de Montagu de Mondenard, chevalier, sieur de Gaichot. Elle épousa en 1727, dans l'église de La Plume, Barthélemy de Castaing, sieur de Séailles, fils de Jean-François de Castaing, sieur de Séailles, ancien major d'infanterie au régiment de Pouer-Irlandais, et petit-neveu de Jean de Castaing, conseiller au Parlement de Toulouse en 1664. Elle était veuve le 19 décembre 1742, lorsqu'elle consentit, par-devant Me Descotures, notaire royal à La Plume, un acte de revente pure et simple en faveur de noble Jean-Joseph de Vidal, sieur de Sarros, son cousin germain, habitant de Sérignac, qui requit ladite vente par droit linéager, en qualité de proche parent *(Copie collationnée)*. La même Marie de Bourrousse, veuve, cohéritière de feu noble Guillaume de Captan, son cousin, déclare avoir reçu sa part dans cet héritage, des mains de demoiselle Antoinette de Vidal de La Tuque, et signe : Marie DE BOURROUSSE DE SÉAILLES *(Original)*. Elle laissa de son mariage une fille unique :

Marie de Castaing de Séailles.

VII. Noble, messire Joseph DE BOURROUSSE, écuyer, sieur de Laffore, ayant été compris injustement dans le rôle des corvées personnelles des grands chemins, adressa à Monseigneur l'Intendant de la province une requête en plainte contre les consuls de La Plume, pour être déchargé desdites corvées, vu sa qualité de *noble*, et joignit à sa requête ses titres de noblesse. Nous transcrivons ici littéralement cette requête, le *soit communiqué* du subdélégué, la réponse des consuls de La Plume et l'ordonnance de l'Intendant.

« *A Monseigneur de Sérilly, intendant en Navarre, Béarn et Généralité d'Auch.*

» Supplie humblement noble Joseph de Bourrousse, sieur de Laffore, habitant de la juri-
» diction de La Plume, en l'élection de Lomagne, disant que quoique ses auteurs ainsy que
» le suppliant ayent vecu noblement et sans avoir jamais fait aucun acte de derogeance,
» neanmoins au prejudice de ce les consuls dudit Laplume veulent assujetir le suppliant aux
» corvées des grands chemins, quoique par sa qualité de noble il en soit exempt, suivant les
» règlements rendus sur cette partie. Le suppliant démontre sa nobilité par les actes cy-atta-

laquelle il fit sculpter ses armes, est l'auteur commun des Captan, de La Plume, et des Captan, barons de Bourrouillan, établis à Saint-Sever au XVIIe siècle. Il eut pour fils aîné Géraud de Captan, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Bruilhois, de 1554 à 1582; pour petit-fils, Guillaume de Captan, qui exerça la même charge en 1582, et pour arrière-petit-fils, Bernard de Captan, aussi lieutenant-général du bailliage, et noble Laurent de Captan, sieur de Gaichot, qui fut convoqué en 1639, par le prince de Condé, pour le ban de la Noblesse. Des deux filles de Laurent de Captan, Jeanne de Captan fut la mère de MM. de Vidal, de madame de Montagu de Mondenard et de madame de Laffore; l'autre, Catherine de Captan, mariée en 1673 à noble Charles de Jean, seigneur de Roqué, a eu pour descendants les messieurs de Jean de Roqué et madame de Goth *ou* du Gout de Cazaux, née de Jean. Noble Guillaume de Captan, dont il sera question plus loin, était fils de Jean de Captan et petit-fils de noble Laurent de Captan, sieur de Gaichot; il mourut en 1754, et eut pour cohéritiers MM. de Vidal, de Mondenard de Gaichot, de Laffore, de Jean, du Gout, ses cousins.

» chés. Ce considéré, plaira à Votre Grandeur, Monseigneur, décharger le suppliant des corvées » des grands chemins. Ce faisant, ordonner que le sieur suppliant jouira des priviléges de la » noblesse et ferés justice. — (*Signé*) DE LAFFORE, *suppliant.* »

« Soit communiqué aux consuls de La Plume, pour y répondre au pied dans huitaine; » pour leur réponse à nous rapportée, être ordonné par M. l'intendant ce qu'il » appartiendra. Fait à Fleurance, le 18 may 1742. — (*Signé*) MELLIS, *subdélégué.* »

« Les consuls de La Plume qui ont eu en communication la présente requête, l'ordonnance » rendeue sur ycelle par M. de Mellis, votre subdélégué, répondent qu'il est vray que le sieur » de La Fore vit noblement, ainsi que ses auteurs; que si on la commandé pour les courvées, » cest quon ignoroit de ses titres. Fait à Laplume, dans notre hôtel de villè, le 24 may mille » sept cens quarante deux. — (*Signés*) DE CARBONNEAU, *consul;* LASPLASSES, *consul;* CORNE, » *consul;* DUBERGÉ, *consul.* »

L'affaire étant instruite et portée à juger, l'Intendant, ou son représentant, écrivit en marge et de sa main :

« Il n'est pas question de rendre d'ordonnance sur cette affaire. Dès que les consuls de La » Plume reconnaissent que Mr de Bourrousse est dans le cas de l'exemption des corvées per- » sonnelles, ils n'ont qu'à ne pas le comprendre dans leur rolle. Observez-leur cependant que » cette exemption ne doit regarder que sa personne et les domestiques qui servent près de » luy, car ses fermiers, métayers et valets de labourage, bœufs et vaches, doivent être com- » mandés pour les corvées, à tour de rolle. A Pau, le 30 juin 1742. — (*Signé*) MALUS.

» Enregistré ez registres des délibérations de la ville de Laplume, le 16 novembre 1778. — » (*Signé*) D'AURENQUE, *secrétaire-greffier.* » *(Original).*

Quelques mois après avoir obtenu l'ordonnance qui précède, Joseph de Bourrousse fut nommé conseiller du Roi, maire en titre de la ville et juridiction de La Plume, charge qu'il exerça pendant vingt-trois ans consécutifs, de 1742 à 1765. Durant son administration, il fit construire, entre autres choses, la grande et belle halle qui existe encore à La Plume.

Il épousa, par contrat passé le 21 février 1743, devant Me Espinasse, notaire royal apostolique à Agen, demoiselle Louise MALARTIC DE LA GARDE, fille de feu Me Géraud Malartic de La Garde, conseiller du Roi, lieutenant du bailli de Bruilhois, et de demoiselle Jeanne Oudinot. Il fut assisté, à cet acte, de noble Claude de Laurière, seigneur baron de Moncaut *(Grosse en parch., signée* ESPINASSE, *et copie collationnée délivrée par Me Despans, notaire, détenteur desdites minutes).* Ce mariage fut célébré, le 26 février 1743, dans la paroisse Saint-Étienne d'Agen, en présence dudit sieur de Laurière, de Marc-Antoine de Secondat, de François de La Garde, etc. *(Exp. auth.).*

Joseph de Bourrousse et sa femme passèrent un contrat, le 2 mars 1750, devant Dudebert, notaire royal à Agen, avec messire Joseph-Augustin de Cambefort, écuyer, chevalier de La Mothe-Bezat, chevalier de Saint-Louis, capitaine commandant une compagnie de grenadiers au régiment de Saint-Chamand, et Me Pierre La Marque

(*Copie collat., délivrée par* Me Baret-Lagarenne, *notaire, l'un des successeurs de* Me Dudebert). Il assista avec noble Pierre de La Roche, écuyer, sieur de La Cassorre, au contrat de vente passé le 23 février 1744, par-devant Descoutures, notaire à La Plume, entre noble Charles de Mondenard, écuyer, sieur de Bière, et noble Philippe de Mondenard, écuyer, sieur de Gaichot (*Copie collat.*).

M. de Bourrousse fut l'un des dix gentilshommes, qualifiés *nobles* ou *messires*, qui tinrent une assemblée, le 24 novembre 1754, dans l'hôtel de la ville de La Plume, avec vingt principaux bourgeois de ladite commune, et prirent, relativement au domaine ou seigneurie de La Plume, une délibération importante (*Original*).

Joseph de Bourrousse eut à faire exécuter le désarmement des personnes qui n'étaient pas nobles et néanmoins chassaient au fusil dans l'étendue du bailliage de Bruilhois. Il ne put le faire sans mécontenter quelques bourgeois et artisans de La Plume. Ceux-ci voulurent alors l'inquiéter sur les priviléges dont il jouissait et (selon ses expressions) *avait droit de jouir, comme ayant l'honneur d'être né gentilhomme.* Des lettres anonymes furent envoyées au commandant en chef de la province. En réponse à ces lettres, M. de Laffore adressa une requête à monseigneur le maréchal comte de Thomond, commandant en chef de la province de Guienne à Bordeaux, et joignit à sa requête des titres de noblesse qui consistaient en huit contrats de mariage, dans lesquels ses ancêtres ont, comme lui, la qualité de nobles ou d'écuyers. Ces contrats de mariage établissent la filiation et la noblesse de sa famille, à partir du premier, passé l'an 1509. Le maréchal de Thomond écrivit au pied de la requête l'ordonnance dont la teneur suit, datée du 12 novembre 1757 :

« Veu la présente requête, les contrats de mariage de noblesse en original, au nombre de » huit, quy remontent de père en fils, sans interruption et sans avoir jamais chancelé dans » la Religion, jusqués en mille-cinq-cent-neuf; l'ordonnance en jugement en original de M. de » Sérilly, intendant d'Auch, qui sert de préjugé pour la solidité de la noblesse du suppliant, » rendue contre la communauté de la ville de La Plume, le 30 juin 1742; et après avoir vérifié » sur les originaux les titres de noblesse rapportés dans ladite requête, que nous avons trouvés » conformes à l'exposé, ainsy que l'ordonnance de M. de Sérilly y rapportée, nous avons » donné notre présente ordonnance, par laquelle nous défendons à toutes maréchaussées et » à toutes communautés de troubler à l'avenir le suppliant ni sa postérité dans la jouissance » de généralement tous les priviléges et exemptions dus à la noblesse, l'ayant reconnu par » les susdits contrats de noblesse en original et susdite ordonnance de M. de Sérilly, intendant » d'Auch, rendue le 30 juin 1742, pour bon gentilhomme. En conséquence de quoy, nous » avons donné notre présente ordonnance, pour servir en tant que de besoin audit sieur » Bourrousse de La Fore et ses successeurs à l'avenir, pour et contre tous ceux qu'il appar- » tiendra, que nous avons signée de notre main et fait contresigner par notre secrétaire, et » sur icelle apposer le sceau de nos armes. Fait, etc. » (*Original*).

L'année suivante (1758), le maréchal duc de Richelieu, successeur du maréchal de Thomond dans le commandement général de la province de Guienne, voulut, avant

de convoquer pour la guerre d'Allemagne (la guerre de sept ans) le ban et l'arrière-ban de la Noblesse, avoir un état exact des gentilshommes aptes à marcher pour le service du Roi. Joseph de Bourrousse fut chargé de faire ce travail pour le Bruilhois et une partie de l'Armagnac, mission importante qui atteste la confiance et la considération dont il jouissait. Cette commission, donnée par le lieutenant de Nosseigneurs les maréchaux de France, en vertu des ordres qu'il venait de recevoir du duc de Richelieu, est formulée dans les termes suivants :

« *A Monsieur, Monsieur de La Fore, écuyer, maire de la ville et juridiction de La Plume, à La Plume.*

» A La Roque, près de Nérac, le 7 d'août 1758.

» Mes infirmités, Monsieur, que vous connoissez, m'empêchent d'exécuter par moy-même » les ordres que je viens de recevoir du commandant de la province de luy envoyer inces- » samment un état des gentilshommes et gens vivant noblement qui sont en état de marcher » pour le service du Roy, en cas de besoin, au premier ordre qu'ils en recevront. Il me » demande également un état des mousquetaires, gardes du Roy, chevau-légers et gendarmes » qui sont actuellement en province. Le zèle que je vous connois pour le service du Roy et » remplir exactement les fonctions de votre employ, en qualité de maire, me détermine, » Monsieur, de vous charger de cette commission pour moy, en vertu des ordres que j'en ay. » Je vous prie aussy de la faire pour La Montjoye, Lectoure, Astafort, Layrac, Serignac, Mon- » tesquieu, et toutes les autres juridictions de cet arrondissement, en communiquant ma » lettre à Messieurs les consuls de tous les endroits où vous vous transporterois, pour qu'ils » se joignent à vous dans cette opération; et si vous trouvez des jeunes gentilshommes qui » veulent aller volontairement dans les régiments des grenadiers royaux qui sont actuellement » en Médoc, le Roy leur donnera dix sols par jour de paye et leur fournira des armes de ses » arsenaux, et leur donnera dans la suite des emplois d'officiers, à mesure qu'ils se seront » distingués, et sy ils veulent accepter cette offre, vous prendrés leurs noms, leur âge et leurs » facultés, par un état séparé, en les avertissant de se tenir prêts à partir quand ils seront » mandés. Je vous prie de prendre vos mesures de façon que vous ne soyés pas surpris et » que personne n'échappe à l'état que je vous demande, par ce que sy cela arrivait, Messieurs » les consuls des juridictions pourroient en avoir de la peine, à cause qu'il est question du » service du Roy, qui ne doit point souffrir de retardement. J'ay l'honneur d'être bien sincé- » rement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. — (*Signé*) MONCROC DE » LAVAL.

» Je vous prie aussy, Monsieur, de passer à Laroumieu en revenant de Lectoure, à Ligardes, » Saint-Pesserre et le Castera. — (*Signé*) MONCROC DE LAVAL. » *(Original).*

M. de Laffore avait un esprit juste, un caractère ferme et impartial qui lui valurent d'autres témoignages de considération et de confiance. Il fut souvent chargé par le maréchal duc de Richelieu, ou par le lieutenant des maréchaux de France, de juger les différends que les gentilshommes avaient entre eux et qu'ils soumettaient au jugement suprême de tels autres gentilshommes qui seraient nommés par le commandant de la province. Ainsi, deux seigneurs appartenant à l'une des grandes maisons de France qui a donné, en 1305, un pape sous le nom de Clément V, Jean-Louis de Goth, ou du

Gout, seigneur de Taillac, co-seigneur de Daubèze, et François du Gout, seigneur de Montastruc, co-seigneur de Daubèze, eurent pour juge et médiateur M. de Laffore. Ce dernier fut encore nommé, le 18 septembre 1758, par ordonnance de M. le lieutenant des maréchaux de France, pour juger deux autres gentilshommes de la plus haute noblesse : M. de Montagu de Mondenard, sieur de Saint-André, et M. du Gout, sieur du Brun, beaux-frères; le procès-verbal de cette affaire, daté du 21 septembre 1758, est signé Bourrousse de Laffore *(Original)*.

Nous citerons un dernier fait dont l'exemple doit se rencontrer dans l'histoire de peu de familles. Une épizootie très-meurtrière sévissait en 1775 et 1776 sur les pays d'Armagnac, de Condomois et de Bruilhois. Elle emporta mille et une têtes de bétail dans la juridiction de La Plume (*Notes historiques par* M. d'Obsan, curé de ladite ville). Les habitants de La Plume, ayant à leur tête les magistrats, les consuls et le clergé, espérèrent conjurer le fléau par une fondation pieuse; ils construisirent, dans cette intention, le maître-autel de leur église, au-dessus duquel ils firent sculpter en relief, par le sieur Destours, sculpteur d'Agen, le Père Éternel tenant le monde dans sa main et entouré de groupes d'anges. Ils voulurent que le Père Éternel fût représenté sous les traits de M. de Bourrousse de Laffore, qui avait été leur maire pendant vingt-trois ans. Rare et flatteur exemple de la reconnaissance des populations et digne d'être rappelé. Rien n'a été depuis changé à ce maître-autel.

Joseph de Bourrousse de Laffore est mort à Laffore, le 14 janvier 1790, à l'âge de 85 ans, ayant eu huit enfants de son mariage avec dame Marie-Louise de La Garde, savoir :

1° Noble Joseph-Guillaume de Bourrousse de Laffore, baptisé à La Plume le 26 juin 1746, mort à Laffore le 30 juillet 1759, et enseveli dans l'église Saint-Pierre de Cazaux, à La Plume;

2° Noble François de Bourrousse de Laffore, né à Laffore le 17 septembre 1747, mort jeune;

3° Jean-Joseph, qui a continué la descendance;

4° Jeanne I de Bourrousse de Laffore, baptisée le 24 décembre 1743 dans l'église-cathédrale Saint-Étienne d'Agen, religieuse au couvent noble de Prouillan, près Condom, où elle prononça ses vœux le 24 février 1766; ce fut en sa faveur que, le 3 décembre 1781, Alexandre-César d'Anterroches, évêque et seigneur de Condom, prorogea la permission de rester dans sa famille pour y rétablir sa santé *(Original)*. Jeanne de Bourrousse de Laffore demeura religieuse de Prouillan jusqu'en 1791, époque où les couvents furent fermés. Elle est morte à La Plume en 1810.

5° Jeanne II de Bourrousse de Laffore, née le 7 mai 1745, morte jeune;

6° Jeanne-Thérèze de Bourrousse de Laffore, née à La Plume le 11 janvier 1749, mariée à Géraud-François Dutau, et morte le 6 août 1786;

7° Luce de Bourrousse de Laffore, baptisée à La Plume le 7 décembre 1749, morte sans alliance;

8° Marie de Bourrousse de Laffore, baptisée à La Plume le 4 juin 1756, eut pour parrain Joseph-Guillaume de Bourrousse de Laffore, son frère aîné, et pour marraine demoiselle Marie de Castaing de Séailles, sa cousine germaine; — en présence de noble Jean-

François Dempte de Cassaigne et noble Joseph de Mondenard de Bière. Elle épousa, le 4 octobre 1781, M. Jérôme Laval, ingénieur des ponts-et-chaussées de la Généralité d'Auch.

VIII. Noble, messire Jean-Joseph DE BOURROUSSE, sieur de Laffore, écuyer, que l'on trouve aussi qualifié chevalier et gentilhomme, naquit à Laffore le 8 décembre 1750. Il assista, le 19 janvier 1777, avec M. Charles de La Roche du Bouscat, le chevalier de Mondenard, M. d'Aux de Lescout et M. de Romas, gentilshommes, à l'inhumation de son cousin noble Jean de Mondenard, chevalier, mort à Gaichot, dans la paroisse de Saint-Vincent, annexe du Nom-Dieu.

Jean-Joseph de Bourrousse de Laffore épousa, le 17 février 1778, par contrat devant Martin, notaire royal à La Plume, demoiselle Marie-Anne BESSE DE BOUHEBENT, fille de Mr Me Jacques Besse de Bouhebent (1), conseiller, procureur du Roi au bailliage de Bruilhois, et de dame Marie-Anne de Bacon; en présence des père et mère de la future; du père du futur; Marie de Castaing de Séailles, sa cousine germaine; messire Joseph de Mondenard, chevalier; noble Pierre de Bacon, oncle de la future; messire Blaise de La Devèze de Charrin, son beau frère *(Grosse en parch., signée* MARTIN, notaire royal, *insinuée à La Plume le 4 avril 1788)*.

Jean-Joseph de Bourrousse de Laffore fut successivement premier consul de La Plume en 1778; lieutenant de maire de la même ville en 1786; avocat, substitut du procureur général du Roi au bailliage de Bruilhois en 1787, et plus tard maire de La Plume pendant une vingtaine d'années.

Il fut dénoncé comme noble et émigré par actes des 5 et 7 mars 1793, du ministère de Jean Barbe, huissier, avec demande expresse que ses biens fussent confisqués au profit de la nation; mais nous devons constater, à l'honneur de sa ville natale, que les administrateurs de la commune de La Plume prirent plusieurs délibérations pour le sauver. Sa femme lui avait apporté en dot la seigneurie et le château noble de Roqué, où il est mort le 7 décembre 1829, ayant eu de sondit mariage :

1° Joseph-Bonaventure, dont l'article suivra;
2° Jacques-Germain, auteur de la SECONDE BRANCHE;
3° Noble Pierre-Marcelin de Bourrousse de Laffore, écuyer, né à Laffore le 9 août 1782, docteur en médecine, membre du Jury médical, membre correspondant de l'Académie de Médecine de Paris, ancien conseiller général du département de Lot-et-Garonne, marié à Tonneins, le 11 août 1829, avec dame Léontine-Élizabeth DE JARNAC, veuve de noble Joseph de Viaud de Bellegarde et fille de messire Louis-Henry de Jarnac, dont les ancêtres ont possédé depuis l'an 1153, et pendant environ sept siècles, la seigneurie et le château de Garde-Épée, près Cognac, en Angoumois. Devenu veuf sans enfants le 21 octobre 1855, M. de Laffore est mort à Agen le 9 décembre suivant. Une notice

(1) Pierre Besse de Bouhebent, grand-père de madame de Bourrousse de Laffore et de madame de La Devèze de Charrin, fut substitut du procureur général du Roi au bailliage de Bruilhois en 1697, puis conseiller procureur du Roi au même siége de 1712 à 1751. Il eut pour successeur dans cette dernière charge Mr Me Jacques Besse de Bouhebent, son fils.

historique, pleine de faits et d'intérêt, lui a été consacrée par M. Adolphe Magen, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen; elle est imprimée dans le 8e volume du *Recueil* des travaux de cette académie.

4° Noble Charles-Pepin de Bourrousse de Laffore, né à Laffore le 2 février 1786, filleul de noble Charles de La Garde-Morlas et de demoiselle Anne de La Garde, ses cousins; mort à Laffore le 5 août 1789;

5° Noble Joseph-Raymond-Clément de Bourrousse de Laffore, écuyer, né à Laffore le 23 novembre 1787, admis à l'École Polytechnique en 1806, lieutenant d'artillerie de marine en 1808; embarqué, en 1811 et 1812, sur *le Majestueux, la Galathée* et *le Régulus;* il a fait, dans l'armée de terre, la campagne d'Allemagne, en 1813; nommé capitaine et chevalier de la Légion-d'Honneur en 1813, il assiste aux batailles de Lutzen, Bautzen, Leipsig, etc., et fait la campagne de France en 1814; nommé chef de bataillon d'artillerie de marine en 1834; directeur de la fonderie royale de Ruelle en 1836; directeur d'artillerie à la Guadeloupe en 1839, il y est mort de la fièvre jaune le 9 août de la même année, venant d'être nommé lieutenant-colonel de son arme avant l'arrivée de la nouvelle de sa mort en France. Il a, d'après la demande du colonel commandant militaire et l'autorité du gouverneur de l'île, été enterré au fort Richepanse, à côté du tombeau du général de ce nom *(Brevets; Journal de la Guadeloupe, août 1839; Journal de Lot-et-Garonne* et *Mémorial Agenais, septembre 1839).* Il n'avait point contracté d'alliance.

6° Jacques-Samuel, auteur de la TROISIÈME BRANCHE;

7° Noble Martial-Augustin de Bourrousse de Laffore, écuyer, né le 10 juillet 1791, élève de l'École Polytechnique en 1809, ingénieur des ponts-et-chaussées dans le département de Lot-et-Garonne, puis ingénieur en chef chargé de la canalisation du Lot; chevalier de la Légion-d'Honneur; mis à la retraite en 1848; membre et ancien trésorier de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen; marié : 1° avec demoiselle Caroline-Sophie-Christine HOFFMANN, fille de M. Hoffmann, docteur en médecine; 2° avec demoiselle Antoinette-Colombe COMINAL, fille de M. Georges Cominal et de dame Marie de Vidalot. — Résidence : AGEN et LE CHATEAU DE LA LANDE. — Il a de sa première union :

Demoiselle Marie-Caroline-Irma de Bourrousse de Laffore, mariée avec M. Pierre-Jules Menne, ancien maire de la ville d'Agen, chevalier de la Légion-d'Honneur, fils de M. Jean-Bernard Menne, ancien capitaine, premier adjoint de la ville d'Agen, chevalier de la Légion-d'Honneur, petit-fils de M. Pierre Menne, ancien conseiller de préfecture du département de Lot-et-Garonne, et neveu de M. le baron Menne, général de division, commandeur de la Légion-d'Honneur, et de M. Maurice Menne, général de brigade et commandeur de la Légion-d'Honneur;

8° Valentin de Bourrousse de Laffore, né le 6 ventôse an III de la République Française (24 février 1795), mort en bas âge;

9° Demoiselle Rose-Batilde de Bourrousse de Laffore, baptisée à La Plume le 6 janvier 1784, filleule de madame de La Devèze de Charrin, sa tante maternelle; morte à Laffore le 5 mai 1787.

IX. Noble Joseph-Bonaventure DE BOURROUSSE DE LAFFORE, écuyer, chef des nom et armes de sa maison, baptisé à La Plume le 9 décembre 1778, filleul de Joseph de Bourrousse de Laffore, son grand-père paternel, et de dame Marie-Anne de Bacon, sa grand'mère maternelle, femme de Mr Me Jacques Besse de Bouhebent, conseiller, procureur du Roi au bailliage de Bruilhois; marié, le 18 novembre 1800, à demoiselle

Marie-Joséphine DE LARTIGUE, fille de Mr Me Jacques de Lartigue (1), juge royal de Francescas, et de dame Marie-Anne du Cos de Saint-Barthélemy (2). -- M. de Bourrousse de Laffore a trois enfants de sondit mariage, savoir :

1° Noble Pierre-Jules de Bourrousse de Laffore, né le 12 février 1811, vice-président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, marié, le 14 janvier 1857, avec demoiselle Marie-Louise PONS, fille d'un ancien magistrat à la Cour Impériale d'Agen, et dont la famille a donné un officier qui se distingua et fut fait prisonnier à la bataille de Malplaquet, en 1709 (3). De cette union :

Marie de Bourrousse de Laffore, né à Montclar d'Agenois le 14 août 1858.

Résidence : AGEN et LE CHATEAU DU GRAND-ROGÈS, près LA PLUME.

2° Noble Pierre-Louis de Bourrousse de Laffore, né à Agen le 29 avril 1814, médecin en chef de l'hospice impérial des Quinze-Vingts, à Paris.

Résidence : PARIS.

3° Demoiselle Marie-Anne-Eugénie de Bourrousse de Laffore, née le 22 septembre 1802, mariée en 1829 avec M. Adolphe Laclaverie, fils de M. Jean Laclaverie de Barthé et petit-fils de M. François-Laclaverie de Barthé et de dame Marie d'Auxion. De ce mariage :

Eugène Laclaverie, marié en janvier 1858 à demoiselle Léonie de Saint-Martin de Veyran, fille de M. le chevalier Henry de Saint-Martin de Veyran, chevalier de la Légion-d'Honneur, et de dame Adèle de Bonnefoux, celle-ci fille du baron de Bonnefoux, préfet maritime à Rochefort en 1815, et officier de la Légion-d'Honneur.

DEUXIÈME BRANCHE.

IX. Noble Jacques-Germain DE BOURROUSSE DE LAFFORE, écuyer, né à Laffore le 22 juillet 1780, second fils de messire Jean-Joseph de Bourrousse, écuyer, sieur de Laffore, et de dame Marie-Anne Besse de Bouhebent ; — a été, pendant dix-huit ans, maire de La Plume. Il a épousé, au mois de février 1809, demoiselle Anne-Marie-Théodore BOUSSAC, dont le père était, avant la Révolution, avocat en Parlement,

(1) Jacques de Lartigue, fils d'autre noble Jacques de Lartigue, conseiller du Roi et juge royal de Francescas, avait, le 19 septembre 1775, dans un duel à l'épée avec Gaspard Burbas de Castillon, reçu trois blessures, puis tué son adversaire. Comme il avait à redouter des poursuites, parce que le duel était alors, en général, sévèrement puni, il sollicita et obtint pour ce fait, en janvier 1776, des lettres de grâce, rémission et pardon, signées par le roi Louis XVI et scellées du grand sceau de France sur cire verte; lettres patentes qui furent entérinées, le 12 mars 1776, par arrêt de la Cour sénéchale et présidiale de Condom *(Lettres patentes en original et arrêts cités)*.

(2) Fille de messire Jean-François du Cos, écuyer, seigneur du château noble de Saint-Barthélemy, près Francescas, et de noble dame Louise-Candide de Cambon.

(3) Ce capitaine Pons resta vainqueur dans une sorte de tournoi, ou de concours, dans lequel il avait pour adversaires les hommes les plus habiles à manier les armes. Pour prix de sa victoire, la ville de Toulouse lui décerna une épée d'honneur montée en argent, sur laquelle elle fit ciseler en relief, à plusieurs endroits, les armes de France et les armes de Toulouse. Cette épée d'honneur, qui a longtemps été portée par M. Cazabonne, fils de dame Marguerite Pons, pendant qu'il était conseiller et procureur du Roi en l'Élection d'Agen, avant la Révolution, est encore aujourd'hui chez M. Cazabonne, avocat à Agen.

conseiller du Roi, son président, juge des Traites au département d'Auvillars et juge royal de Layrac, et frère du chevalier Boussac. De ce mariage sont nés :

1° Noble Jean-Joseph-Fortuné de Bourrousse de Laffore, né à Laffore le 9 juillet 1811, avocat, a épousé : 1° à Bath, dans la Grande-Bretagne, le 12 août 1844, demoiselle Sophie-Éliza Baker, morte à Agen le 9 février 1845, fille de M. le lieutenant colonel Godefroy-Phipps Baker, squire, ancien sous-secrétaire au ministère de la guerre à Londres, et de dame Lydie-Marie du Bois de Saran [1]. M. de Bourrousse de Laffore a épousé : 2° à Sainte-Livrade, en Agenois, demoiselle Isaure-Anne Roche, dont un ancêtre paternel, Mr Me N... Roche (*ou* de Roche), était, sous le règne de Henry III, juge royal de Sainte-Livrade. Il a de ce deuxième mariage un fils :

Noble Jacques-Joseph-Louis-Saint-Germain de Bourrousse de Laffore, inscrit sur les registres de l'état civil d'Agen, le 8 décembre 1853.

Résidence : Agen et le chateau de Laffore.

2° Élizabeth de Bourrousse de Laffore, née le 4 décembre 1809, morte le même jour à Laffore;

3° Demoiselle Marie-Anne-Fanny de Bourrousse de Laffore, née le 7 janvier 1816, a quatre enfants de son mariage, contracté le 12 mai 1834, avec noble Alexandre de Viaud de Bellegarde, fils de noble Roger de Viaud de Bellegarde, habitant sur le domaine patrimonial de Boussères [2].

TROISIÈME BRANCHE.

IX. Noble, messire Jacques-Samuel de Bourrousse de Laffore, écuyer, né à Laffore le 31 juillet 1789, sixième fils de messire Jean-Joseph de Bourrousse, écuyer, sieur de Laffore, et de dame Marie-Anne Besse de Bouhebent; élève de l'école polytechnique en 1809; ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Agen, en 1828; à Niort, en 1839; du département de la Gironde, à Bordeaux, en 1844; chevalier de la Légion-d'Honneur, en 1841; mis à la retraite en 1848; ancien président de la Société statistique de Niort; membre depuis 1818 de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen [3]; marié à Tonneins, le 5 février 1828, avec demoiselle Eugénie-Juliette Castera d'Artigues, fille de M. Jean Castera d'Artigues, capitaine de dragons à la

(1) La famille Baker est originaire du château de Saxon-Hurst, au comté de Kent (Grande-Bretagne). Elle a encore aujourd'hui son tombeau dans le chœur de l'église de Saxon-Hurst. Lorsque le roi d'Angleterre Guillaume III voulut marcher en personne, en 1690, contre Jacques II, les habitants du comté de Kent réclamèrent pour la dernière fois leur ancien privilége de garder la personne du Roi dans la bataille; un corps de cent à deux cents hommes d'armes de la Noblesse fut formé à cet effet et commandé par le capitaine Baker, frère du seigneur de Saxon-Hurst et ancêtre du lieutenant colonel Godefroy-Phipps Baker. Le roi Guillaume III fit don à ce capitaine de ses gardes, pour le récompenser de sa bonne conduite pendant la guerre, de la terre de Lismacue, au comté de Tipperary, qui est encore possédée par M. Hugh Baker, cousin du lieutenant colonel.

(2) Le poète Théophile de Viaud, frère de noble Daniel de Viaud, écuyer, sieur de Bellegarde, et de noble Paul de Viaud, et petit-fils de noble N... de Viaud, membre du Conseil privé de la reine de Navarre, est né au château de Boussères, près le Port-Sainte-Marie, en 1590, et est mort à Paris, en 1626, dans l'hôtel de son protecteur et de son ami le duc de Montmorency.

(3) Cette académie a fait imprimer, dans le IXe volume du Recueil de ses Travaux, une Notice historique sur lui.

Guadeloupe avant 1789, chargé par le Gouvernement français de diverses missions importantes en Danemarck, en Suède, etc., auteur de l'*Histoire de Catherine II de Russie* et de plusieurs ouvrages estimés, chevalier de la Légion-d'Honneur, et pensionné jusqu'à sa mort comme homme de lettres distingué.

M. Samuel de Bourrousse de Laffore est mort au château d'Artigues, près Varès, le 1er février 1858, ayant eu de son mariage :

1° Jean-Jacquelin-Timoléon-Burrhus-Lara-Saint-Maurice d'Artigues, dont l'article suit;

2° Jeanne-Joséphine-Marie-Jacqueline-Eugénie-Élizabeth de Bourrousse de Laffore, née à Agen le 17 mars 1829, morte le 29 août 1831;

3° Demoiselle Marguerite-Ida-Élizabeth-Lara de Bourrousse de Laffore, née à Agen le 18 mai 1832, mariée à Agen, le 27 septembre 1853, avec M. Alphonse-Joseph de Lartigue, fils de messire Jean-Auguste de Lartigue, maire de Mézin, et de dame Thérèze de Sansac. M. de Lartigue est le chef de l'une des familles les plus anciennes de la Guienne, illustrée durant le moyen âge par plusieurs hommes remarquables, et dont nous avons donné la généalogie dans le IIe volume de cet ouvrage. Madame de Lartigue, née de Bourrousse de Laffore, a de ce mariage :

Jeanne-Eugénie-Thérèze-Élizabeth de Lartigue, née au château de La Salle d'Auzan le 8 août 1854.

X. Noble Jean-Jacquelin-Timoléon-Burrhus-Lara-Saint-Maurice-d'Artigues DE BOURROUSSE DE LAFFORE, né à Agen le 17 septembre 1850.

Résidence : AGEN et LE CHATEAU D'ARTIGUES, près TONNEINS.

DE PINEAU DE SAINT-DENIS,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE BEAUMARAIS *(à Bègles)*, DU REY *(à Sauternes)*, DE SAINT-DENIS, DU GUA, DE PUYMENOT, etc.; — CO-SEIGNEURS de la baronnie DE MONTFERRAND *(en Ambarès)*; — *en Bordelois.*

ARMES : *D'argent, au lion passant de sable devant un pin terrassé de sinople, accosté de deux étoiles d'azur, soutenu d'un croissant d'or,* qui est DE PINEAU; *écartelé d'argent, à la bande d'azur,* qui est DE DONNISSAN. Couronne de vicomte; supports : deux lions. Devise : UNUSQUISQUE PROUT GESSIT.

La généalogie de la famille de Pineau de Saint-Denis s'établit de la manière suivante :

I. Jean PINEAU, Ier du nom, était juge consul de la Bourse de Bordeaux en 1608 et 1618. Il eut pour fils de son mariage avec demoiselle Anne D'ARCHE :

II. Noble Arnaud PINEAU, Ier du nom, sieur de Beaumarais, citoyen de Bordeaux, jurat de cette ville pendant les années 1658 et 1659, fut anobli lors de la paix des Pyrénées et à l'occasion du mariage du roi Louis XIV, en 1659. Ses armoiries sont gravées dans l'ouvrage de Louvet. Il eut de son mariage avec Jeanne DE MAINVIELLE :

III. Arnaud PINEAU, IIe du nom, sieur du Rey, prévôt des monnayeurs pour le Roi, à Bordeaux, laissa de Lucrèce DE LA VILLE, sa femme :

1° Étienne Pineau du Rey, époux de Marie DU PORTAL, mort sans postérité en 1721, conseiller doyen de la Cour des Aydes de Guienne;
2° Jean, qui a continué la descendance.

IV. Jean PINEAU DE SAINT-DENIS, IIe du nom, prévôt de la monnaye de Bordeaux, laissa de son mariage avec Marguerite PORLODEC DE MESMEUR :

1° François Pineau, prévôt de la Monnoye de Bordeaux, décédé sans enfants;
2° Jean-Baptiste-Michel, qui a continué la postérité.

V. Messire Jean-Baptiste-Michel DE PINEAU, écuyer, seigneur de Saint-Denis, conseiller du Roi en la Cour des Aydes et Finances de Guienne, reçut cette charge de son oncle Étienne Pineau du Rey, et en fut pourvu le 12 juin 1722; reçu et installé le 26 du même mois, il mourut, après plus de vingt-cinq années d'exercice, le 26 septembre 1747, dans sa maison de Montferrand.

Jean-Baptiste-Michel DE PINEAU avait épousé demoiselle Marie Radegonde DE LA BRUE, qu'on trouve portée comme noble sur la capitation des gentilshommes de Bordeaux, en 1758. De ce mariage provinrent :

1° Jean-Joachim, dont l'article suit;
2° François-Pierre, *dit* le chevalier de Pineau du Rey, capitaine au régiment de l'île de France-Infanterie, et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans enfants;
3° Messire Jean-Jacques Augustin de Pineau, capitaine au régiment d'Auvergne, mort sans postérité;
4° Messire Charles-Denis de Pineau, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée en son lieu;
5° Radegonde de Pineau, décédée sous-supérieure du couvent de la Visitation, à Bordeaux.

VI. Messire Jean-Joachim DE PINEAU DE SAINT-DENIS, écuyer, seigneur de la maison noble de Saint-Denis, du Gua et de partie de la baronnie de Montferrand, fut pourvu, le 29 mars 1748, de l'office de conseiller du Roi en la Cour des Aydes et Finances de Guienne, avec lettres de bénéfice d'âge, en remplacement de son père, et reçu le 14 mai suivant. Il obtint des lettres de conseiller honoraire en 1766, bien qu'il n'eût que dix-huit ans d'exercice, continua d'exercer encore quatre années et se démit en faveur de Jean Groc, qui obtint ses provisions le 28 juin 1770, et fut reçu le 5 septembre suivant. M. de Pineau-Saint-Denis mourut le 8 janvier 1778, sans que ses lettres d'honneur eussent été expédiées. Il avait épousé, le 14 janvier 1772, demoiselle Anne-Marguerite DE DONNISSAN DE CITRAN, comtesse de Citran, fille unique de feu messire Charles-Guy de Donnissan de Citran, comte de Citran, seigneur de la maison noble du Gua, en la paroisse d'Ambarès, ancien officier de cavalerie au régiment de Pons, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Louise de Montjon. De ce mariage :

1° Jean-Jacques-Augustin, dont l'article suit;
2° François de Pineau, chevalier de Pineau, né le 1er novembre 1777, fut tenu sur les fonts de baptême par messire François de Montjon, écuyer, son oncle maternel, et par dame Magdeleine Cazeau de Montjon. Il est décédé en 1853, et a laissé de son mariage avec dame Magdeleine-Julie FOREST DE COULON, veuve de son frère :
   A. Charles de Pineau-Saint-Denis, ancien sous-lieutenant dans les chasseurs à cheval de la garde royale jusqu'en 1830;
   B. Marie-Marguerite-Coraly de Pineau-Saint-Denis, mariée à Jean-Baptiste-Delphin de La Mothe.

VII. Jean-Jacques-Augustin DE PINEAU DE SAINT-DENIS, né le 2 juillet 1775, fut tenu sur les fonts par messire Jean-Jacques-Augustin de Pineau, capitaine au régiment d'Auvergne, son oncle, et par Magdeleine de Montjon. Par lettres-patentes données à Versailles le 24 juillet 1782, enregistrées à la Cour des Aydes de Bordeaux, le 7 août suivant, M. de Pineau et son frère furent relevés de l'omission de l'expédition des lettres d'honneur accordées à leur père, et mis définitivement en possession de la

noblesse héréditaire. Leur grand'mère et leur mère furent convoquées (mais n'assistèrent point), en 1789, à l'assemblée de la Noblesse de Bordeaux. M. de Pineau décéda en 1797, laissant de son mariage avec madame Magdeleine-Julie Forest de Coulon, décédée au mois d'avril 1859, fille d'Arnaud Forest de Coulon, conseiller du Roi, commissaire aux requêtes du Palais de Parlement de Bordeaux :

VIII. Noble François-Jules de Pineau de Saint-Denis, chef des nom et armes de sa famille, juge au Tribunal civil de la Seine de 1825 à 1850.

SECONDE BRANCHE.

VI. Messire Charles-Denis de Pineau, chevalier de Pineau, écuyer, seigneur de Puymenot, capitaine au régiment de l'Ile-de-France-Infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, quatrième fils de messire Jean-Baptiste-Michel de Pineau, conseiller à la Cour des Aydes et Finances de Guienne, écuyer, seigneur de Saint-Denis, et de dame Marie-Radegonde de La Brue, fut marié, par contrat passé dans la maison noble de Puymenot, paroisse d'Ambarès, le 29 juillet 1769, avec demoiselle Marguerite de Saincric, dame de Puymenot, fille de messire Mathieu de Saincric, écuyer, seigneur de Puymenot, ancien officier d'infanterie, et de dame Marguerite de Basterot. Il est décédé en 1814, laissant un fils unique :

VII. Joachim de Pineau, officier du génie, qui émigra pendant la Révolution, fit toutes les campagnes de l'armée de Condé, fut nommé chevalier des Ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et est décédé officier supérieur, ayant eu de dame Amélie-Éléonore de Perceval, qu'il a épousée en 1812 :

VIII. Hippolyte de Pineau, né en 1825, aujourd'hui capitaine dans l'infanterie de marine et chevalier de l'Ordre de la Légion-d'Honneur.

DE BRANE,

MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, BARONS DE MOUTON et DU POUYALLET; — SEIGNEURS DE BUDOS, etc.; — *en Médoc, Bordelois, etc.*

ARMES : *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux losanges du même, et en pointe d'un croissant de sable; au chef d'or, chargé de deux bandes d'azur.* Couronne de baron; supports : deux lévriers.

La noblesse, la titulature et la filiation de la famille de Brane s'établissent, par actes authentiques, de la manière suivante :

I. Bertrand DE BRANE, reçu, le 1er septembre 1693, conseiller du Roi, garde des sceaux en la chancellerie de la Cour des Aydes de Guienne, fit enregistrer ses armoiries dans l'Armorial Général de France, registre GUIENNE, à Bordeaux, le 29 novembre 1697. Il obtint des lettres d'honneur de son office, dûment registrées en la Cour des Aydes de Guienne, le 19 août 1716, et mourut le 28 février 1718; sa veuve figure sur la capitation des nobles du Bordelois, en 1739. Il eut pour enfants, de son mariage avec Thérèze DE LICTERIE, fille de Jean-Joseph de Licterie, conseiller au Parlement de Bordeaux :

1° Joseph, dont l'article suit;
2° Catherine de Brane, mariée en 1729 à Jean-Joseph de Loyac, conseiller au Parlement de Bordeaux.

II. Messire Joseph DE BRANE, écuyer, seigneur, baron de Mouton, Le Pouyallet et autres lieux, reçu conseiller du Roi en la grand'chambre du Parlement de Bordeaux, le 31 janvier 1727, avait assisté, comme gentilhomme de la sénéchaussée de Bordeaux, le 1er juin 1694, à la revue du ban et de l'arrière-ban, passée à Langon par le marquis de Montferrand, grand sénéchal de Guienne *(Arch. de Bordeaux)*. Il mourut dans l'exercice de sa charge, le 12 mai 1749, et avait épousé, vers 1744, dame Marguerite-Élisabeth Thérèze-Monique DU VAL, née à Bordeaux le 4 mai 1722, fille puînée de messire Joseph-Léonard du Val, seigneur de Puyplat, conseiller-lay au Parlement de Bordeaux, et de dame Marguerite Lombard. Madame de Brane vivait encore en 1789, époque à laquelle elle se fit représenter par son fils, comme baronne de Mouton et du Pouyallet, à l'assemblée de la Noblesse de Bordeaux. De son mariage étaient provenus :

1° Joseph-Hector, dont l'article suit;

2° Marie-Thérèze de Brane, mariée à messire Jean de Filhot de Chimbaud, seigneur d'Escutes, Ferrade, L'Enclave et autres lieux, conseiller du Roi en la Grand'Chambre du Parlement de Guienne, mort dans sa charge le 19 décembre 1775.

III. Messire Joseph-Hector DE BRANE, seigneur, baron de la terre de Mouton et du Pouyallet, en la paroisse de Pauillac, seigneur de Budos, né le 25 décembre 1746, rendit foi et hommage au roi Louis XV pour la baronnie de Mouton, le 17 avril 1769; fut confirmé dans sa noblesse par arrêt de la Cour des Aydes de Guienne, séante à Bordeaux, le 21 avril 1777; fut pourvu, le 22 mars 1780, d'une charge de conseiller-lay du Roi au Parlement de Bordeaux, en remplacement de Jean-Baptiste-Daniel des Nanots, et comparut en 1789, en son nom et celui de sa mère, à l'assemblée de la Noblesse de Guienne.

M. de Brane émigra en Espagne en 1791; rentré en France quelques mois après, en voyant la tourmente révolutionnaire progresser au lieu de s'apaiser, il se trouvait à Paris à la trop fameuse journée du 10 août 1792; il fut introduit par Louis de Clérans, garde du corps du Roi, au château des Tuileries, où son bon vouloir, comme celui de tant d'autres gentilshommes, resta sans effet par la volonté de Louis XVI. Prévenu d'émigration et de royalisme, le baron de Brane subit à Bordeaux une détention de vingt-deux mois, dont il ne fut délivré qu'après les événements du 9 thermidor. M. le baron de Brane s'expatria une seconde fois et se fixa à Hambourg pour y attendre sa radiation définitive de la liste des émigrés. Il avait épousé à Pessac, près Bordeaux, le 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794), demoiselle Augustine-Laure DE FUMEL, morte à Bordeaux le 2 décembre 1813, fille puînée de haut et puissant seigneur messire Jean-Georges de Fumel, vicomte de Fumel, colonel d'infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, major général de l'armée des Indes, et de haute et puissante dame Rose-Philiberte-Maurice de Comminges. Il a laissé de ce mariage :

IV. Jacques-Maxime, baron DE BRANE, né le 21 vendémiaire an V (12 octobre 1796), seul représentant de sa maison.

DE BRIDIERS DE VILLEMOR,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE GARTEMPE, FOURNOUE, BARRY, L'ALBENQUE, GROSBOSC, LA MOTHE, CATONVILLE, TAYBOSC, BETBÈZE, MAUVEZIN, LONGUETILLE, SOYRES, FAURS, etc.; — BARONS DE VILLEMOR; — *en Berry, Marche, Limosin, Poitou, Armagnac, Languedoc, Fézensaguet, Condomois, Agenois, etc.*

ARMES : *De gueules, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une croisette fourchée du même.*
Couronne de marquis.

Cette maison, l'une des plus distinguées de France par son extraction, ses alliances et la haute position qu'elle a occupée dans les temps les plus reculés, a eu pour berceau la terre et seigneurie de Bridiers, près le bourg de La Souterraine, dans la Marche.

Selon le témoignage de M. de Courcelles, les *barons* de Bridiers, imitant les autres hauts-barons du Limosin, commencèrent à tenir leurs terres en perpétuelle autorité du Roi, comme seigneur suzerain, et prirent le titre de *vicomtes* vers la fin du IXe siècle, et sous le règne d'Eudes, roi des Franks.

Comme preuve de l'antiquité de cette maison et de la vénération qui s'attachait à son nom, on peut citer, dit Lainé, « ce vieil adage du pays qui désigne quatre noms » des plus anciens, comme formant l'équipement d'un cheval, *La Selle, La Bride, Le* » *Mors* et *Le Bât,* et qui sont les maisons DE LA CELLE, DE BRIDIERS, DE SAINT-MAUR » et DE MONTBAS. On sait que dans beaucoup de provinces on classait ainsi certaines » familles sous une forme proverbiale, ou qu'on leur attribuait un caractère particulier, » tel que la valeur, la bienfaisance, etc. » *(Archives de la Noblesse de France, généalogie de La Celle, t. III, p. 2).*

Pierre, vicomte DE BRIDIERS, qui vivait au milieu du XIe siècle, fut présent, avec Hugues de Chaumont, Cadelon, vicomte d'Aunay, Aldebert, comte de Périgord et de La Marche, Engilelme de Mortemart, etc., à une charte du 6 des ides (10) de juillet 1083, par laquelle Isambert, évêque de Poitiers, fit don au monastère neuf de Poitiers de l'église de Saint-Paul, située dans la même ville, et de plusieurs autres églises qui dépendaient de celle-ci *(Hist. des Comtes de Poitou et Ducs de Guienne, par* BESLY, *fol. 388).*

Geraud DE BRIDIERS fut présent, avec plusieurs autres seigneurs, à l'approbation que Grégoire de La Celle et ses enfants : Raoul, Hugues et Gauthier de La Celle, firent,

par charte de l'an 1165, d'une donation consentie par plusieurs de leurs vassaux au monastère d'Aubepierre *(Cartul. d'Aubepierre;* LAINÉ, *Arch. de la Noblesse, Généal. de La Celle, t. III, p. 5).*

La Thaumassière n'a publié que des fragments de généalogie concernant les diverses branches de la maison de Bridiers, et s'est contenté de citer l'origine de la branche de Villemor, sans en déduire la descendance.

Le présent travail suppléera à cette omission. Il est basé sur les titres que renferme la bibliothèque impériale et sur plusieurs documents conservés dans nos archives personnelles.

La branche de Bridiers de Villemor s'est établie en Guienne, à la suite d'une alliance avec la maison de Gontaut, vers la seconde moitié du XVIe siècle. Elle a fourni, quelques années plus tard, un gentilhomme de la Chambre du roi Henry IV.

Du reste, les autres alliances de cette branche sont des plus distinguées, et les premières familles de Guienne chercheraient en vain dans leurs quartiers des noms aussi illustres. Qu'il nous suffise de citer les principales alliances dans l'ordre direct :

De Vouhet, de Brandons, de La Celle, Bertrand de Villemor, de Gontaut-Cabrerès, de La Valette-Parisot, d'Astarac, d'Esparbès, d'Astugue, du Puy, d'Anglard, de Malvin, d'Asques de Grossolles, etc., etc.

La maison de Bridiers de Villemor a *brisé* ses armoiries d'une croisette d'or en chef, en souvenir du voyage à Jérusalem qu'entreprit Philippe de Bridiers, avec soixante hommes de sa suite, vers la fin du XVe siècle.

I. Hugues DE BRIDIERS, chevalier, seigneur de Gartempe et de Fournoue, en la Marche, épousa en 1440 Jeanne DE VOUHET. De ce mariage :

1° Blaise, dont l'article suit;

2° Philippe de Bridiers, seigneur DE FOURNOUE, auteur de la branche de ce nom, rapportée dans La Thaumassière *(Hist. du Berry, p. 488).* Il fit le voyage de la Palestine avec soixante hommes de sa suite, et augmenta ses armes d'une croix de Jérusalem en chef *(Ibid.).*

II. Messire Blaise DE BRIDIERS, chevalier, seigneur de Gartempe, laissa de Magdeleine DE BRANDONS, sa femme :

1° Claude, dont l'article suit;

2° Jean de Bridiers, présent au mariage de sa sœur, en 1494;

3° Marguerite de Bridiers, mariée, par contrat du 8 février 1494, passé à Limoges devant de Lavaur et Granet, notaires, avec Raoulin III de La Celle, seigneur de Bouéry (LAINÉ, *Généalogie de La Celle; Archives de la Noblesse de France, t. III, pag. 13 et 14).*

III. Claude DE BRIDIERS, écuyer, seigneur de Gartempe, épousa demoiselle Françoise

Bertrand, fille de feu Jehan Bertrand, chevalier, seigneur de Villemor. Il assista en 1494 au mariage de sa sœur, et sa femme et lui firent une donation à leur fils aîné le 20 mars 1531 *(v. st.)*. Dans cet acte sont mentionnés leurs enfants dans l'ordre suivant :

1° Jehan de Bridiers;
2° Antoine de Bridiers;
3° Léonard, qui a continué la descendance.

IV. Léonard, *aliàs* Marc de Bridiers, seigneur, baron de Villemor, en Berry, épousa Gabrielle de Gontaut-Cabrerès, fille de Raymond de Gontaut, baron de Gramat, seigneur de Cabrerès et de L'Albenque, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, et de sa seconde femme, Anne d'Auriole, baronne de Graniac, en Quercy (de Courcelles, *Histoire des Pairs de France, t. II, généalogie de Gontaut, p. 58*). De cette union :

1° Jacob, dont l'article suit;
2° Isabeau de Bridiers, mariée, le 12 avril 1598, à Jean I de La Valette, chevalier, seigneur de Parisot *(Ibid., t. I, Généalogie de La Valette, p. 50)*.

V. Noble Jacob de Bridiers, seigneur de Villemor et de Barry, de L'Albenque et de Grosbosc, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, épousa, le 2 juin 1594, demoiselle Élizabeth d'Astarac, laquelle, étant veuve, fut déchargée des droits de franc-fief, par ordonnance du 30 janvier 1608, et testa le 23 décembre 1639 en faveur de ses enfants ci-après :

1° Jacob, dont l'article suit;
2° Paule de Bridiers, veuve de N... d'Esparbès, seigneur de Suriure, le 23 décembre 1639;
3° Anne de Bridiers, mariée à N... d'Astugue, et décédée avant le 23 décembre 1639, laissant une fille :

Anne d'Astugue, légataire d'Élizabeth d'Astarac, sa grand'mère.

VI. Noble Jacob de Bridiers, IIe du nom, écuyer, seigneur de Villemor, La Mothe, Catonville, Taybosc, habitant de sa maison noble de La Mothe, en la sénéchaussée d'Armagnac, comté de Fézensaguet, épousa en 1629 demoiselle Marguerite-Catherine du Puy. De ce mariage :

1° Noble Guy-Arnaud de Bridiers, seigneur de Villemor et de Betbèze, épousa Suzanne d'Anglard, fit enregistrer ses armoiries dans l'Armorial Général de France, registre Guienne, à Condom, le 21 février 1698 : *écartelé d'or et de gueules* (qui est de Gontaut et d'Astarac), et testa le 19 mars 1705;
2° Noble Louis de Bridiers, seigneur de Villemor, né le 19 juin 1635, produisit ses titres devant M. de Rabastens, subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, et fut maintenu par ce dernier dans sa noblesse d'extraction en 1668;
3° Alexandre, qui a continué la postérité;
4° Isabeau de Bridiers, nommée dans le testament de son aïeule en 1639;
5° Anne de Bridiers, vivante en 1679.

VII. Noble, messire Alexandre DE BRIDIERS, seigneur de Villemor, La Mothe, Mauvezin, Longuetille, Betbèze, fut institué héritier universel de Guy-Arnaud de Bridiers, son frère. Il avait épousé, le 27 octobre 1679, demoiselle Nérée DE GÈNE, et laissa de cette union :

1° Messire, noble Jean I de Bridiers, chevalier, seigneur de Villemor, La Mothe, Longuetille, Betbèze, Soyres, Fours, épousa, le 17 juillet 1713, demoiselle Marie DE MALVIN, fille unique d'Antoine de Malvin, chevalier, seigneur de La Beausse, colonel de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Élizabeth de La Ramière. De ce mariage :

Anne de Bridiers de Villemor, mariée, par pactes du 4 janvier 1740, au chevalier d'Asques de Grossolles.

2° Jean II, qui a continué la descendance ;
3° Toinette de Bridiers (1723) ;
4° Marquise de Bridiers, mariée, le 18 novembre 1723, avec N... Capot ;
5° Marguerite de Bridiers (1718) ;
6° Magdeleine de Bridiers (1718) ;
7° Jeanne de Bridiers (1723) ;
8° Olympe de Bridiers (1723).

VIII. Noble, messire Jean DE BRIDIERS, Ier du nom, écuyer, chevalier, seigneur de La Mothe, habitant de la juridiction de Damazan, puis de celle de Tonneins, laissa de son mariage, contracté le 8 juin 1723, avec demoiselle Priscille GOUMOIS :

IX. Messire, noble Paul DE BRIDIERS DE VILLEMOR, écuyer, chevalier, habitant de Tonneins, épousa, le 4 juin 1766, demoiselle Marie-Pauline SILVESTRE. De cette union :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Messire Paul de Bridiers de Villemor, né en 1769, mort en 1843, marié avec demoiselle Marie-Suzette GENESTE, dont :

A. Victor de Bridiers de Villemor, résidant à Aiguillon ;
B. Gustave de Bridiers de Villemor, résidant à Castelmoron, membre du Conseil Général du département de Lot-et-Garonne, docteur en médecine, marié à demoiselle Céline MARRAULT DU PONT. De cette union :

a. Henry de Bridiers de Villemor ;
b. Cécile de Bridiers de Villemor.

C. Éricie de Bridiers de Villemor, résidant à Aiguillon, mariée à Edmond Géraud, dont :

Léon Géraud ;
Marguerite Géraud.

X. Messire Jean DE BRIDIERS DE VILLEMOR, IIe du nom, baptisé en 1767, mort en 1858, avait épousé mademoiselle Éricie-Philippine DE POYEN. De ce mariage :

1° Ernest, dont l'article suit ;

2° Albert de Bridiers de Villemor, résidant à Nérac, ancien capitaine du Génie, chevalier de la Légion-d'Honneur, marié à demoiselle Adeline PERRIBÈRE;

3° Lesbie de Bridiers de Villemor, résidant à Tonneins.

XI. Ernest DE BRIDIERS DE VILLEMOR, chef des nom et armes de sa famille, résidant à Tonneins, a épousé demoiselle Cora BOUSCARIN. De cette union :

Jules de Bridiers de Villemor.

MOREAU DE MONTCHEUIL,

Hauts et puissants seigneurs, NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, BARONS DE MONTCHEUIL et DE SAINT-MARTIAL DE VALETTE; — SEIGNEURS CHATELAINS DE VARAIGNES; — SEIGNEURS DE VILLEJALLET, SAINT-MARTIN-DES-ISLES, NONTRONNEAU, LES ISLES, BUSSIÈRE-BADIL, BUSSEROLLES, TEYJEAC, SOUDAT, EYMOUTIER, SAINT-MAURICE DE MONTBRON, MONTJULIEN, etc.; — *en Périgord, Poitou, Angoumois, Bordelois, etc.*

ARMES : *D'or, au chevron de gueules, accompagné de 3 étoiles du même, posées 2 en chef et 1 en pointe.* Couronne de marquis; supports : deux lions.

La généalogie de cette famille, originaire des environs de Nontron, en Périgord, commence par titres à :

I. Messire Jean-Thibault-Nicolas MOREAU, écuyer, chevalier, seigneur, baron de Montcheuil, seigneur de Villejallet, Saint-Martial de Valette et Saint-Martin-des-Isles, pourvu de l'office de conseiller du Roi (puis président), trésorier de France, général des finances et garde-scel en la Généralité de Poitiers, par lettres-patentes du 21 janvier 1743. Né le 11 novembre 1719, il prêta serment de sa charge entre les mains de M. d'Aguesseau, chancelier de France, le 15 février 1743, fut reçu et installé le 15 mars suivant, exerça durant 29 années, mourut le 9 juillet 1772, et laissa de son mariage avec dame Marie DE MARCILLAC :

1° Nicolas-Marie, dont l'article suivra;

2° Messire Jean-Marie Moreau de Saint-Martial, avocat en Parlement, né le 22 février 1750, pourvu le 14 avril 1779, et reçu le 23 juin suivant, dans la charge de conseiller du Roi, président à la Cour des Aydes de Guienne, au lieu de Thomas Plassan. Il mourut avant le 11 juin 1804, et laissa de son mariage avec dame Henriette DE SARGOS :

A. Noble Jean Moreau de Saint-Martial, non marié, habitant au château de Puycheny, près Champeaux, en Périgord, né le 28 avril 1785;

B. Magdeleine-Ursule Moreau de Saint-Martial, mariée, par contrat du 11 juin 1804, avec Alexandre de Foucauld de Pontbriand, né le 22 septembre 1775, page de la Chambre de Monsieur, frère du Roi, en 1788, officier de carabiniers en 1790, émigré, créé chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis le 5 octobre 1814, mort en 1837;

C. Pauline Moreau de Saint-Martial, seconde femme de Jean-Baptiste de Galard de Béarn, seigneur de Bellevue, veuf en premières noces de Marie-Syrène-Louise de Galard-Salledebru.

3° Jean-Philippe Moreau de Montjulien, émigré, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 29 mai 1751, mort sans alliance en 1829;

4° Jean-Marie Moreau de Saint-Martin, marié à demoiselle Marivette DE LAFORDIE, dont :

A. Philippe Moreau de Saint-Martin, marié à Thérèze DEVILLE en 1834, dont :

a. Albert Moreau de Saint-Martin ;

b. Néolie-Moreau de Saint-Martin ;

c. Féline Moreau de Saint-Martin.

B. Gustave Moreau de Saint-Martin, marié à Constance DE THOLOUZE en 1838, dont :

a. Gabriel-Moreau de Saint-Martin ;

b. Marie Moreau de Saint-Martin.

C. Julien Moreau de Saint-Martin, marié : 1° en septembre 1836, à mademoiselle DE SANZILLON, morte en janvier 1839 ; 2° en 1844, à Armande DUBOIS. Du second lit :

a. Alban Moreau de Saint-Martin ;

b. Joseph Moreau de Saint-Martin ;

c. Marie Moreau de Saint-Martin ;

d. Élise Moreau de Saint-Martin.

D. Annette Moreau de Saint-Martin, mariée en décembre 1836 avec Armand-Avril de Greigueuil, restée veuve sans enfants en février 1858 ;

E. Demoiselle Lucile Moreau de Saint-Martin, religieuse (sœur *Marie du Saint-Esprit*) de la communauté de Chavagne, morte en 1836.

5° Henriette-Radegonde Moreau de Montcheuil, épouse de M. de Maillard de La Combe ;

6° Radegonde Moreau de Villejallet, mariée à M. Goursseau de Merlis ;

7° Marie-Radegonde Moreau de Saint-Martial, née le 19 août 1748, mariée en 1795 à Pierre-François Romanet du Cailleau, restée veuve sans enfants, et morte le 13 mars 1832 ;

8° Radegonde-Ursule Moreau de Montjulien, née le 22 octobre 1754, mariée avec Jacques-Joseph Magy d'Andalais, morte sans enfants le 24 décembre 1834.

II. Haut et puissant seigneur, messire Nicolas-Marie MOREAU DE MONTCHEUIL, écuyer, chevalier, seigneur, baron de Montcheuil et de Saint-Martial de Valette, seigneur de Saint-Martin-des-Isles, Les Isles, la châtellenie de Varaignes, Bussière-Badil, Busserolles, Teyjeac, Soudat, Eymoutier, Saint-Maurice de Montbron, co-seigneur de Nontronneau, naquit le 23 avril 1744. Il fut pourvu le 10 janvier 1770 et reçu, le 10 avril suivant, dans l'office de conseiller lay en la deuxième Chambre des Enquêtes du Parlement de Bordeaux, sur la démission de Jean-Paul de Loret, son beau-père. Comme seigneur et baron de Montcheuil, il se fit représenter, ainsi que son frère cadet, Jean-Marie Moreau de Saint-Martial, par M. de Conan, comte de Montbrun, à l'Assemblée générale de la Noblesse de la province de Périgord, tenue à Périgueux le 16 mars 1789. M. le baron de Montcheuil avait épousé, selon articles de mariage du 3 novembre 1769, dame Anne-Alexis DE LORET, fille de messire Jean-Paul de Loret, chevalier, baron de Sémignan, seigneur de Rouillac, Barrey et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, président de la première Chambre des Enquêtes du Parlement de Bordeaux, mort en 1791, et de dame Rose-Félicité de Prunes du Vivier, morte en 1808. De ce mariage sont issus :

1° Jean-Paul-Philibert, dont l'article suivra ;

2° Jean-Marie (Paulin) Moreau de Montcheuil, inspecteur divisionnaire des Douanes à Valenciennes, né le 12 décembre 1774, mis à la retraite le 1er mai 1841, mort le 17 mars 1845, laissant de son mariage avec Caroline-Isidore-Jenny-Marceline Mozard :

A. Noble Charles-Paulin Moreau de Montcheuil, inspecteur principal des Douanes à Bordeaux, marié, le 9 juillet 1851, à mademoiselle Marie-Henriette-Jenny Moreau de Montcheuil, sa cousine-germaine. De ce mariage :

Noble Paul Moreau de Montcheuil, né le 10 mai 1852.

B. Jean-Philippe-Amédée (Jules) Moreau de Montcheuil, ingénieur civil, décédé sans enfants le 30 avril 1852;

C. Anne-Alexis-Laure Moreau de Montcheuil, morte le 28 juillet 1855, sans alliance;

D. Adèle Moreau de Montcheuil, décédée en 1837 dans sa jeunesse.

3° Alexis Moreau de Montcheuil, mort sans alliance en 1829;

4° Édouard Moreau de Montcheuil, mort sans alliance en 1826;

5° Félicité Moreau de Montcheuil, décédée en 1857, mariée à M. d'Armingaud d'Oms, décédée en 1837;

6° Adèle Moreau de Montcheuil, alliée en 1812 avec M. de Tholouze, morte en 1846.

III. Jean-Paul-Philibert Moreau, baron de Montcheuil, ancien émigré, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1815, ancien maire de Nontron, membre du Conseil Général de la Dordogne, né le 1er mars 1772, mort le 6 août 1827, marié en 1807 à Jeanne-Henriette Tandeau de Marsac. De ce mariage sont issus :

1° Anne-Grégoire Moreau, baron de Montcheuil, mort sans alliance le 27 avril 1848;

2° Nicolas-Paul Moreau de Montcheuil, décédé sans alliance le 6 juillet 1832;

3° Jules-Philippe, dont l'article suivra;

4° Marie-Henriette-Jenny Moreau de Montcheuil, mariée à son cousin-germain Charles Paulin Moreau de Montcheuil, inspecteur principal des Douanes à Bordeaux.

IV. Jules-Philippe Moreau, baron de Montcheuil, né le 16 avril 1814, marié à Rochechouart, le 11 novembre 1855, avec demoiselle Marie-Berthe-Alexandrine Goursseau de Merlis, fille de Charles Goursseau de Merlis. De ce mariage :

1° Noble Maurice Moreau de Montcheuil;

2° Marie-Thérèze-Pauline Moreau de Montcheuil.

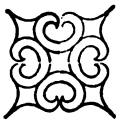

DE BRONDEAU D'URTIÈRES,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, COMTES DE BRONDEAU D'URTIÈRES; — BARONS D'ESTILLAC; — sieurs et SEIGNEURS DE SAUZET, VEYRAC, VIVILARD, PUISSARAMPION, LA BARRE, GAUBERT, REIGNAC, etc.; — *en Bordelois, Agenois, Condomois, Bruilhois, etc.*

ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un lion passant du même; au chef d'azur, chargé de 3 quintefeuilles d'argent,* qui est DE BRONDEAU; *aux 2 et 3, barré d'or et de gueules de 6 pièces, à la bande losangée de l'un en l'autre brochante sur le tout,* qui est D'URTIÈRES. Couronne de marquis. Devise : EN TOUT TEMPS ET EN TOUT L'AN.

Cette ancienne famille, qui porte les armes depuis plus de deux cents ans, est originaire de la ville de Libourne, et s'est établie en Agenois et en Condomois sur la fin du XVIIe siècle. Lés registres de jurade de Libourne la mentionnent parmi les plus importantes de cette localité dès l'an 1587. Une de ses branches, dont les représentants étaient titrés *comtes* sur tous les actes publics et brevets avant la Révolution, a ajouté à son nom et à ses armes ceux de l'ancienne maison D'URTIÈRES, en Savoye, à laquelle elle avait succédé plusieurs années avant 1789.

La généalogie suivante a été exclusivement dressée par nous sur les titres qui nous ont été communiqués et sur les renseignements contenus dans notre cabinet.

I. François BRONDEAU, Ier du nom, jurat de la ville de Libourne en 1587, 1588, 1599, 1601, paraît avoir eu deux fils :

1° Jean, dont l'article suit;
2° N... Brondeau, qui fut père de :

Arnaud Brondeau, écuyer, seigneur de Sauzet et de Veyrac, en Fronsadois, maire alternatif et gouverneur de Libourne pendant les années 1708, 1715, 1719 et 1721. Ses armoiries furent registrées dans l'Armorial Général de France, registre GUIENNE, à Bordeaux : *d'azur, à la croix d'argent frettée de gueules (142, fol. 810).*

II. Jean BRONDEAU, citoyen et jurat de la ville de Libourne pendant les années 1658 et 1659, servit en qualité d'officier au régiment de Montauzier. Le prince de Condé lui écrivit de Paris, le 17 août 1651, une lettre que ses descendants ont conservée, et dont les termes flatteurs méritent d'être rapportés :

« Monsieur, je vous ay une obligation part^ere des marques que vous me donnes par v^re lettre » du huit de ce mois de la continuation de v^re bonne volonté, si j'ay les occasions de la

» recognoistre par les effectz de la mienne, croyez que je le feray de très-bon cœur, vous » assurant que je suis avec vérité, Monsieur, v^re affectionné à vous servir.

» *(Signé)* Louis de Bourbon. »

Jean Brondeau laissa de son mariage avec damoiselle Anne Guerre-Bouyer trois enfants, desquels deux formèrent chacun une branche, savoir :

1° Jean Brondeau, sieur de Vivilard, lieutenant au régiment de Picardie, épousa, par contrat de l'année 1679, damoiselle Anne de Guerre, fille de Jean de Guerre, procureur du Roi de La Sauvetat de Caumont, en Agenois, et de feue Isabeau Guérin, damoiselle. De ce mariage :

Noble, messire Jean de Brondeau, écuyer, seigneur de Puissarampion, juridiction de La Sauvetat de Caumont, marié à dame Antoinette de La Caze, dont :

Noble, messire Jean de Brondeau, écuyer, chevalier, seigneur de Puissarampion et de La Barre, ancien mousquetaire de la garde ordinaire du Roi, marié, par contrat du 30 janvier 1756, avec noble dame Marie-Anne-Guillaumette Limouzin, fille de Jean Limouzin, bourgeois et jurat de la ville de Villeneuve d'Agenois, et de demoiselle Marguerite Hérade. A ce contrat assistèrent: messire Jacques d'Astorg, écuyer, seigneur de Monsenot, chargé de la procuration du père du futur; messire Pierre de Montpezat, écuyer, sieur de La Tuque; messire Jean d'Astorg, écuyer, sieur de Laussat; noble Claude Hector, chevalier de Monsenot, parents du futur; — Jean Limouzin, bourgeois et jurat de Villeneuve, juge de Pujos; Jean Limouzin fils, bourgeois et procureur d'office de Pujos, parents de la future. De ce mariage :

Messire Jean-Barthélemy de Brondeau de La Barre, écuyer, seigneur de Puissarampion, naquit à Soubiroux le 21 septembre 1767, et fut tenu sur les fonts par messire Barthélemy d'Astorg, écuyer, seigneur de Monsenot, et par noble demoiselle N... de Blanchaud. Embarqué à Rochefort, au commencement de l'année 1780, en qualité de garde-marine, sur la corvette *la Dauphine,* commandée par M. de Montazet, il passa peu après dans le même département sur le cutter *l'Alerte,* commandé par M. de Chabou; parti de Brest sur ce bâtiment avec l'escadre du comte de Grasse, il fut fait prisonnier avec l'équipage et mené à New-Yorck le 18 mai 1782. Le 5 juin suivant, il fut échangé et conduit au général du Petit-New-Yorck. Embarqué de nouveau à bord de la frégate *la Diligente,* commandée par le comte de Mac-Némara, laquelle fut perdue par un calme dans la baie de La Chezapeak, il rentra au Petit-Yorck, le 21 novembre 1782, avec le commandant et un tiers de l'équipage. Le 29 du même mois, il fut rembarqué à bord de la frégate *la Sybille,* sous le commandement du comte de Kerkariou de Locmaria; parti ensuite du Cap, à bord de la gabare *la Ménagère,* commandée par M. Neau, il arriva à Rochefort, où s'opéra le désarmement du navire, le 10 mars 1783. De là, M. de Brondeau ayant obtenu un congé du comte de La Touche-Tréville, passa à l'île Saint-Domingue le 22 mars 1784, et s'y maria. Il fut nommé, le 12 août 1792, inspecteur général de tous les dépôts des nègres révoltés dans la province du Nord. Dépouillé bientôt après de tous ses biens par l'insurrection, il quitta l'île avec sa femme et ses enfants. Il fut

nommé officier au bureau des classes du môle Saint-Nicolas, puis député officier naval et contrôleur dudit bureau, par commission du mois de juin 1796; il rentra en France après la Restauration sur la gabare *la Zélée*, que le Roi avait envoyée à la Jamaïque pour ramener dans la mère patrie les anciens propriétaires-colons de Saint-Domingue.

2° François, qui a continué la descendance;
3° Élie Brondeau, sieur de Gaubert.

III. François Brondeau, IIe du nom, conseiller du Roi et commissaire général aux Finances, laissa :

IV. Noble Louis de Brondeau, conseiller du Roi, trésorier de la ville de Condom et receveur des tailles du Condomois, puis secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Toulouse, acquit divers héritages de MM. de Mellet de Fondelin, le 12 août 1723. Il eut de son mariage avec demoiselle Marie Bedout, sœur du grand-père du contre-amiral Bedout (mort au Canada président du Conseil supérieur de Québec) :

V. Noble, messire Guillaume de Brondeau, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, en la chancellerie du Parlement de Toulouse, mourut dans l'exercice de cette charge. Il laissa de dame Marie de La Fargue, sa veuve en 1787 :

1° François-Louis, dont l'article suit;
2° Noble François de Brondeau, écuyer, *dit* le chevalier de Brondeau, receveur des tailles du Condomois;
3° Noble Louis-Bernard de Brondeau, écuyer, sieur de Reignac.

VI. Noble, messire François-Louis, comte de Brondeau d'Urtières, seigneur baron d'Estillac, colonel d'infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, décoré de l'Ordre de Cincinnatus, naquit le 18 mai 1745; servit en qualité d'aide de camp du duc de Brissac le 22 décembre 1757; fut nommé capitaine aide major dans les troupes de Saint-Domingue le 14 août 1768; major le 30 mars 1777; exempt de la compagnie des Suisses de la garde de Monseigneur le comte d'Artois le 2 juillet 1786; lieutenant le 10 juin 1787; premier lieutenant au même corps; mestre de camp d'infanterie, par brevet royal du 1er juillet 1787. Nommé chevalier de Saint-Louis le 10 novembre 1786, il avait été reçu en cette qualité, le 3 décembre suivant, par Guillaume-Léonard de Bellecombe, maréchal des camps et armées du Roi, grand'croix dudit Ordre.

M. le comte de Brondeau d'Urtières avait passé une partie de sa jeunesse à Saint-Domingue et fait la guerre de l'indépendance américaine. Il acquit, le 23 décembre 1787, les terre et château d'Estillac, avec haute, moyenne et basse justice, situés paroisse du même nom, près la ville d'Agen, mouvants du Roi comme vicomte de

Bruilhois. Il fut autorisé par La Fayette, le 1er avril 1791, à porter la décoration de l'Ordre de Cincinnatus, et émigra la même année à Coblentz auprès de S. A. R. Monsieur, qu'il eut l'honneur de complimenter, le 4 novembre 1791, au château de Chambourlans. Il fut nommé maréchal de camp en 1816, et a laissé de son mariage avec Anne Bouais :

1° Louis (Chéry-), dont l'article suit;

2° Jean-François-Ernest, vicomte de Brondeau d'Urtières, marié, le 8 août 1835, à Marguerite-Augustine de Las de Brimont, dont :

Louis-Henry, baron de Brondeau d'Urtières, né en janvier 1840.

Résidence : le Chateau de Lécussan, près Agen.

3° Suzanne-Fanny de Brondeau, mariée avec Charles de La Roche, au château d'Estillac;

4° Jean-Baptiste-Désiré de Brondeau, marié avec mademoiselle Éliza Caune. De ce mariage:

Louis-Léon de Brondeau.

Résidence : Villeneuve d'Agenois.

VII. Louis (Chéry-), comte de Brondeau d'Urtières, a laissé de son mariage avec dame Marie-Françoise Barret de Nazaris :

1° Louis-Édouard, dont l'article suit;

2° Pierre-Louis, vicomte de Brondeau d'Urtières.

VIII. Louis-Édouard, comte de Brondeau d'Urtières, chef des nom et armes de sa famille.

Résidence : Bordeaux.

DE BASQUIAT DE MUGRIET,

ANCIENNEMENT DE MONTOCRE ET BASCETIA,

DES ANCIENS CHEVALIERS DE BASQUIAT ET ENGOMEZ, EN LA PROVINCE DE GUIPUZCOA, EN ESPAGNE,

Hauts et puissants seigneurs, nobles et nobles hommes, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, BARONS DE LA HOUZE, MUGRIET, TOULOUSETTE, MONTAUT, POUYPATIN, MIRAMONT, BONNEGARDE, LARBEY, BAIGTZ, POUYLEHAUT, etc.; — hauts justiciers DE SAINTE-EULALIE et DE SAINT-ARAILLE; — sieurs et SEIGNEURS DE CAGÈS, HORSSARIEU, ARTIGON, ESPAIGNE, COITON, LA MIRANDE, CHICOTON, ARTHOS, etc.; — *en l'Élection des Lannes et Bordelois.*

ARMES : *Écartelé, au 1, de gueules, à la bande d'argent, chargée de 3 flanchis du champ; au chef d'argent, chargé d'une croix écartelée de gueules et de sinople; à la bordure componée d'argent et de gueules de 20 pièces,* qui est DE BASQUIAT; *au 2, d'azur, au dextrochère d'or, issant d'une mer de sinople et tenant un poisson d'argent en fasce,* qui est D'ENGOMEZ; *au 3, d'argent, au coq de gueules, perché sur une branche de sinople et regardant un soleil naissant d'or, mouvant du chef dextre de l'écu,* qui est DE GARNIT; *au 4, d'or, au sautoir de gueules; au franc-canton, d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or,* qui est DE FILHOT DE CHIMBAUD. Casque taré de front de 7 grilles, orné de ses lambrequins de gueules, d'argent et de sinople (*aliàs* couronne de marquis). Supports et cimier : trois lions d'azur, couronnés chacun d'une couronne antique d'argent; l'écu entouré du cordon de Saint-Lazare, au bas duquel est appendue la croix de l'Ordre.

La famille de Basquiat est originaire de la ville de Saint-Sébastien, province de Guipuzcoa, au royaume d'Espagne. Elle s'établit à Saint-Sever-Cap-de-Gascogne, en 1444. Trois incendies arrivés à Saint-Sébastien pendant les années 1278, 1338 et 1489, causèrent la perte des anciens titres et papiers de cette maison. Les noms patronymiques DE MONTOCRE, BASCETIA ou BASQUIAT, signifiant *Montagnes* en idiome bascouyade, indiquent l'origine et la haute ancienneté de cette famille, suivant la coutume des provinces où cet idiome est parlé.

Dès l'an 1300, les Basquiat s'alliaient aux Engomez, très-noble et très-ancienne famille, et l'une des premières connues de la Biscaye [1]. Leurs armes, conformes à

[1] La maison primordiale des Engomez était dans l'enceinte des murs de Saint-Sébastien, de même qu'une tour très-orte appelée *d'Engomez,* que cette famille fit bâtir dans la rue *du Prévôt.* Cette tour a pris ce dernier nom, parce que les d'Engomez auxquels elle appartenait furent les prévôts du Roi à Saint-Sébastien, lors de l'établissement de l'Édit des Priviléges qu'accorda à cette ville le seigneur roi don Sanche *le Sage* de Navarre, l'an 1150. Michel de Engomez, prévôt de Saint-Sébastien en 1488, ayant prétendu être patron pour la présentation aux bénéfices des églises de Saint-Sébastien, ne put obtenir cette qualité comme prévôt de la ville, mais comme étant des principaux paroissiens (*Certificat de* Don Michel-Antoine DE REMON, *du 14 juillet* 1784).

celles de quelques maisons distinguées dans l'ordre de la noblesse de Saint-Sébastien, sont en mémoire de l'insigne victoire que cinq cents chevaliers chrétiens remportèrent à Bacza contre les Maures, le jour de la fête de l'apôtre Saint-André, du temps du roi don Ferdinand III (qui régnait au commencement du XIIIe siècle).

La généalogie suivante a été dressée exclusivement sur titres originaux qui nous ont été produits par la maison de Basquiat.

I. Don Jacques DE BASQUIAT fut marié avec doña Marie DE BURBUA, laquelle décéda le 20 juin 1392. A l'occasion de ce décès, son mari fit des fondations pieuses de messes dans les églises de Saint-Sébastien. Il mourut lui-même le 15 décembre 1393, et laissa pour unique héritier son fils :

II. Noble don Pierre DE BASQUIAT, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques de l'Épée, né à Saint-Sébastien et baptisé dans la paroisse de Sainte-Marie le 4 février 1389. Il eut pour parrain don Pierre de Burbua, et pour marraine doña Anne de Lazon, dont les noms sont illustres par l'ancienneté de leur noblesse dans la province de Guipuzcoa. Il mourut à Saint-Sébastien le 17 février 1459, et sa famille s'éteignit ainsi à Saint-Sébastien. Il laissa de son mariage, contracté le 20 janvier 1415 *(v. st.)*, avec doña Jeanne DE ENGOMEZ :

1° Noble don Jacques de Basquiat suivit à Naples, vers l'an 1456, en qualité d'intime familier, don Charles, prince de Viane, fils unique du roi don Jean d'Aragon et de la reine doña Blanche de Navarre. Jacques de Basquiat se fixa à Naples et y épousa Victoire DE BONIFACIO, sœur unique de Nicolas de Bonifacio. De cette union :

Antoine de Basquiat, auquel le roi de Naples Ferdinand I d'Aragon accorda et à son père le droit d'établir une substitution de leurs biens libres en faveur d'une primogéniture masculine de leur famille, substitution qui devrait profiter à la descendance mâle de Jacques de Basquiat, établi dans la ville de Saint-Sever. Il eut pour fils :

Pierre de Basquiat, mort sans enfants à Naples.

2° Jean, qui a continué la postérité.

III. Noble don Jean DE BASQUIAT, chevalier, seigneur cavier de Coiton, s'établit en 1444 à Saint-Sever, en Gascogne, au royaume de France, où l'avait accompagné son parent don Pierre de Gandatégué, de la ville de Saint-Sébastien. Jean de Basquiat épousa, par contrat du 5 septembre de la même année, à Saint-Sever, dame Magdeleine D'AUSOLLES. Il acquit, le 6 avril 1459, d'honorable Jeannot de Momas, jurat de Saint-Sever, une maison dans ladite ville, et testa le 15 octobre 1486. De sondit mariage était provenu :

IV. Noble Louis DE BASQUIAT, homme d'armes, second jurat de la ville de Saint-Sever dès le 12 juin 1502. Il testa le 14 mai 1493, et eut pour fils de son mariage,

contracté le 12 juillet 1469, avec demoiselle Marthe DE LUCAT, fille de noble Pierre de Lucat, seigneur cavier d'Artiguenave, et de dame Cécile de Marrein :

V. Noble Antoine DE BASQUIAT, seigneur cavier de Coiton, épousa, par contrat passé le 9 juillet 1491, demoiselle Marguerite DE CLOCHE, fille de noble Pierre de Cloche, seigneur cavier de Tuck-Bon, et de dame Jeanne de Caupet. Il testa le 4 décembre 1529, et nomma ses enfants provenus de sondit mariage, savoir :

1° Benoist de Basquiat, hommes d'armes, tué en 1525, dans l'armée du Roi, à la bataille de Pavie, en Italie ;
2° Pierre, qui a continué la postérité.

VI. Noble Pierre DE BASQUIAT, IIe du nom, sieur de Coiton, fut marié, par contra passé le 23 avril 1528, avec demoiselle Anne DE LARTIGUE, fille de noble Jean de Lartigue de Bordenave et de dame Catherine de Tuquoy. Il acquit, le 7 décembre 1541, de Marguerite Fautoux, femme de Bedot de Langlade, les biens-fonds appelés d'Arramont, en la paroisse d'Eyres, testa le 9 décembre 1555, et institua héritier son fils unique :

VII. Noble Jean DE BASQUIAT, IIe du nom, écuyer, passa des contrats d'acquisition en 1560, 1583, 1585, 1586. Il fit valoir la substitution établie par noble Jacques de Basquiat, en qualité d'unique descendant et de légitime héritier de Jean de Basquiat, établi à Saint-Sever en 1444. Le roi Philippe II reconnut la légitimité de ses prétentions; mais, comme Jean de Basquiat ne se trouvait pas à un degré assez proche pour hériter, les biens furent dévolus à la Cour de Naples. Néanmoins, le roi Philippe II voulut bien, le 1er mai 1586, lui accorder le pouvoir de jouir du titre de *familier du Roi,* à condition que dans une année il se transporterait à Naples avec sa famille, pour y faire sa résidence. Jean de Basquiat avait épousé, par contrat passé le 10 novembre 1547, dame Marie DE SALIS, fille de feu noble Hippolyte de Salis et de feue dame Ursule de Sarraziet, et veuve en premières noces de feu noble Antoine de Salis, son parent. La future est assistée, dans cet acte, de noble Paul de Sarraziet, son oncle. Il testa le 11 août 1598, et laissa de sondit mariage deux fils, auteurs chacun d'une branche, savoir :

1° Noble Jean-*Bon* de Basquiat, sieur d'Artigon, fut marié, par contrat du 30 décembre 1600, avec Marthe D'ARNÈS D'EMBIDONNÈS, demoiselle, fille de feu noble N... d'Arnès d'Embidonnès et de Jeanne de Pausadé, demoiselle. Il acquit, le 15 janvier 1603, les biens du Sabrou, et testa le 28 août 1622. Il laissait de sondit mariage :

Noble Bernard de Basquiat, avocat en la Cour, marié, le 15 juillet 1622, avec Quitterie DE MARREIN, damoiselle, fille de noble Pierre de Marrein et de feue Magdeleine de Poyferré, son épouse, fut affilié, ainsi que ses descendants, à la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, par acte du 11 juin 1647, signé par

Grégoire Tarisse, premier général de cette congrégation. Il resta [illegible] jusqu'en 1653, fit son testament le 7 juillet 1659, et laissa de sondit mariage :

a. Noble Bernard de Basquiat, seigneur d'Artigon, avocat en la Cour, marié le 28 juin 1650, avec Jeanne de Bernaday, demoiselle, fille de feu noble Jean de Bethédat et de Jeanne de La Motte. Ce mariage fut célébré avec dispense de parenté, le 29 juin 1650, par M. de Cloche, curé de la ville de Saint-Sever. Bernard de Basquiat vendit la métairie de Crabé aux religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Sever-Cap, le 5 mars 1672. L'inventaire de ses biens fut fait le 13 décembre 1679, dans la ville de Saint-Sever, en la sénéchaussée des Lannes, à la requête de sa veuve, demoiselle Catherine d'Arbo, qui avait épousée en secondes noces, en présence des frères du défunt : Me Pierre Marrein, prêtre, docteur en théologie et curé d'Arrien, son oncle, et de Me Pierre d'Arbo, greffier en chef de la ville de Saint-Sever. Bernard de Basquiat laissa de chacun de sesdits mariages un fils, savoir : Du premier lit :

I. Noble Mathieu de Basquiat, écuyer, seigneur d'Artigon et de Chanton, servit dans sa jeunesse en qualité d'officier, et fit son testament le 17 septembre 1719. Il avait épousé, par contrat passé à Saint-Sever, devant Destouet, notaire royal, le 24 septembre 1688, demoiselle Marie de Campel, fille de feu noble Philibert de Campel, avocat en la Cour, et de demoiselle Cécile de Cloche. De cette union :

Noble, messire André de Basquiat, écuyer, chevalier, seigneur de La Houze, seigneur d'Arthos et de Bonnegarde, fut marié, par articles sous-seings privés, dans la ville de Saint-Sever, le 17 juillet 1722, avec demoiselle Marie-Anne de Vaquier d'Aubaignan, fille de feu Pierre de Vaquier d'Aubaignan, écuyer, seigneur d'Aubaignan et de Lartigue, et de feue dame Anne-Marie de Larrazet. La future est assistée dans cet acte de noble Pierre de Vaquier d'Aubaignan, écuyer, seigneur dudit lieu et de Lartigon, son frère. André de Basquiat transigea le 23 juillet 1736 avec François de La Vie, écuyer, sur le partage de la succession, à eux dévolue par moitié, de Pierre de Cloche, seigneur d'Arthos et de La Houze, comme représentants de demoiselles Marie et Cécile de Cloche. Il obtint, le 23 juillet 1764, un certificat donné devant Daugreilh, notaire royal de la ville de Saint-Sever-Cap-de-Gascogne, à la requête de Mr M. Jean de La Marque, conseiller du Roi et son procureur en la sénéchaussée de ladite ville, par les conseillers du Roi en ladite sénéchaussée, les jurats du corps de ville, Bernard-Laurent du Haget, chevalier, lieutenant de Nosseigneurs les maréchaux de France, et par huit autres gentilshommes. Ce certificat atteste que la noble famille de Basquiat existe dans cette ville depuis beaucoup de temps; qu'il n'y a jamais eu qu'une seule famille de ce nom; que, par une ancienne tradition, elle passe pour être originaire de la province de Guipuzcoa, en Espagne; qu'elle est divisée en cinq branches, dont est le chef ledit André de Basquiat; que la quatrième branche, séparée anciennement de la même souche, est celle des seigneurs de Mugriet, etc. André de Basquiat laissa trois fils de sondit mariage, dont :

A' Haut et puissant seigneur, messire, noble homme Mathieu

des anciens chevaliers de Basquiat et Engomez de la province de Guipuzcoa en Espagne, chevalier, seigneur, baron de La Houze et de Bonnegarde, seigneur d'Espaigne et de La Mirande, haut justicier de Sainte-Eulalie et de Saint-Araille, baron de Larbey, Baigtz, Pouylehaut et autres lieux, naquit le 11 février 1724, et fut baptisé le même jour dans l'église de Saint-Sever, au diocèse d'Aire. Successivement chevalier honoraire de l'Ordre de Malte, chevalier des Ordres royaux du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, ministre plénipotentiaire et chargé d'affaires de Sa Majesté près les Cours de Parme, des Deux-Siciles, du Saint-Siége, de Danemarck ; pensionnaire du Roi ; résidant en lesdites qualités près les princes et États du cercle de la basse Saxe, etc., etc. En 1763, le tombeau du célèbre cardinal d'Ossat, qui reposait dans l'église de Saint-Louis, ayant été transporté dans le cloître de la communauté du même nom, le baron de La Houze le fit transférer et replacer à ses frais dans la chapelle dédiée à la bienheureuse Jeanne de Valois, en la même église Saint-Louis, et l'enrichit du portrait en mosaïque de l'illustre cardinal, avec une bordure de bronze doré accompagnée d'autres ornements et d'une inscription sur marbre blanc. Le 11 novembre 1764, devant Daugreilh, notaire royal, il reçut donation de la seigneurie d'Espaigne, en la paroisse de Sainte-Eulalie, en Gascogne, que lui fit son cousin messire François de La Vie, chevalier, seigneur, baron d'Arthos, seigneur d'Espaigne, habitant de la ville de Saint-Sever. La même année, le baron de La Houze présenta au pape Clément XIII un chapelet de onze grains de pierres de Jaspe attachées avec un fil d'or, et au bas duquel était une médaille admirablement gravée, représentant d'un côté Jésus-Christ crucifié, et de l'autre le portrait de ce *divin Sauveur*. Il fut nommé commandeur des Ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, et fit pour cela ses preuves de noblesse et d'âge devant Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, administrateur général desdits Ordres pendant la minorité du duc de Berry, fils de France. Il fut reçu en cette qualité le 30 mars 1765 et nommé conseiller d'État le 23 janvier 1770. Il épousa, par contrat signé par le Roi et la famille royale, le 17 avril 1775, demoiselle N... Favre de Favens. Il est mort sans postérité.

B' Noble Mathieu II de Basquiat, chanoine du chapitre de Lille, en Flandre;

C' Noble Benoît de Basquiat, lieutenant au régiment de Béarn-Infanterie, tué au service.

Du second mariage de Bernard de Basquiat avec Catherine d'Arbo :

II. Noble Jean de Basquiat, écuyer, seigneur d'Artigon, ancien capitaine, secrétaire du Roi, conseiller de Sa Majesté et maire perpétuel de la ville de Saint-Sever, laissa de son mariage avec demoiselle Marie-Anne du Poy :

1° Messire Bernard de Basquiat, chevalier, baron de Toulousette, mousquetaire de la première compagnie de la Garde du Roi, marié avec demoiselle Marie DE BEAUFORT, fille du comte de Beaufort, dont.

Messire Benoît-Clément de Basquiat, chevalier, seigneur de Toulousette, Montaut, Pouypatin, Miramont et autres lieux, capitaine de cavalerie, lieutenant de la maréchaussée de Saint-Sever.

Cette branche est représentée aujourd'hui par Alphonse, baron de Basquiat de Toulousette, marié avec sa cousine Marie-Élisabeth DE BASQUIAT-MUGRIET.

2° Messire, noble Benoît, chevalier de Basquiat, écuyer, lieutenant au régiment du Roi-Infanterie, maire perpétuel de la ville de Saint-Sever, marié, le 25 mai 1745, à demoiselle Marie-Anne DE LESPÈS, petite-fille de feu Mathieu de Lespès, bourgeois de Saint-Sever, et fille de feu Jean-Jacques de Lespès, conseiller du Roi au sénéchal de la même ville, et de dame Jeanne du Périer. De cette union :

A' Messire Étienne de Basquiat, écuyer, ancien officier au régiment royal, émigré, grand prévôt de l'armée de Condé, nommé chevalier de Saint-Louis en 1814, marié, le 17 novembre 1786, à demoiselle Anne-Catherine D'ANDRAULT, fille de messire Jean-Joseph d'Andrault, seigneur de Saint-Pierre de Batz, conseiller du Roi à la Cour des Aydes et Finances de Guienne, et de dame Magdeleine de Lespès de Saubade;

B' Dame Claire de Basquiat.

b. Noble Jean-Bernard, chevalier de Basquiat, nommé capitaine au régiment d'Enghien-Infanterie, par commission du 4 septembre 1669;

c. Noble Raymond de Basquiat, prébendier (1679).

2° Pierre, qui a fait la branche DE MUGRIET, et duquel l'article suit.

VIII. Noble Pierre DE BASQUIAT, IIIe du nom, est nommé dans le testament de son père. Il eut lui-même pour fils :

IX. Jean-Jacques DE BASQUIAT, marié à demoiselle Marie DE GARNIT, dame de Mugriet, fille de noble Joseph de Garnit, écuyer, sieur de Mugriet, et de damoyselle Saubade de Sanguinet, et sœur de noble Pierre de Garnit, sieur de Mugriet. De ce mariage :

X. Benoît DE BASQUIAT, seigneur de la maison noble de Mugriet, conseiller du Roi, subdélégué de l'intendant de Guienne, épousa dame Marie DE JÉGUN, laquelle testa le 15 avril 1749, et était sœur d'Alexis de Jégun, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Boulonnois, seigneur de la maison noble de Cagès, habitant de la ville de Bordeaux. Benoît de Basquiat eut de cette union :

XI. Messire Jean-Joseph DE BASQUIAT, **écuyer, seigneur de Mugriet, conseiller du Roi, lieutenant assesseur honoraire civil et criminel au sénéchal de Saint-Sever, épousa dame Ursule** DE MARSAN, **décédée avant le 19 mars 1756. De cette union :**

1° Messire, noble Jean-Pierre de Basquiat, écuyer, seigneur, baron de Mugriet, seigneur de Cagès et de Horssarieu, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au sénéchal de Saint-Sever, puis lieutenant général de la sénéchaussée des Lannes, au même siége, épousa, par acte passé devant Dubalen, notaire royal, le 19 mars 1756, Jeanne-Marie-Thérèze DE BATZ D'AURICE, demoiselle, habitante de La Mothe, fille de messire Jean-Baptiste de Batz, chevalier, vicomte d'Aurice, La Mothe, Le Leuy et autres lieux, et de feue dame Rose de Caupenne. A ce contrat assistèrent : messire Pierre de Marsan, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ci-devant capitaine de grenadiers au régiment d'Auvergne, oncle du futur; messire Jean-Pierre de La Fite, écuyer, ancien capitaine d'infanterie au régiment Royal; Jeanne de Marsan, demoiselle, tante du futur; Sainte de Marsan, demoiselle, sa cousine; messire Joseph de Tauzin, chevalier de Saint-Louis, ci-devant capitaine d'infanterie, cousin de la future; messire Simon-Pierre-François de Caucabannes, son parent; Mr Me Christophe de Mora, conseiller du Roi, lieutenant général criminel au siége de Saint-Sever, etc. De ce mariage :

Alexis de Basquiat de Mugriet, né le 7 avril 1757, nommé lieutenant général au siége de Saint-Sever, en remplacement de son père, le 6 octobre 1784, puis membre de l'Assemblée constituante, a laissé de madame Augustine PUJOS, sa femme :

a. Paul de Basquiat de Mugriet, ancien magistrat, marié à mademoiselle Thérèze-Désirée POYDENOT, mort sans postérité, à Saint-Sever, le 16 juillet 1854;

b. Marie-Françoise-Virginie de Basquiat de Mugriet, mariée, le 19 janvier 1830, à noble Jean-Bernard-Achille-Charles de L'Abadie d'Aydrein, ancien magistrat;

c. Marie-Paméla de Basquiat de Mugriet, veuve de M. François de Morancy.

Résidence : LE CHATEAU DE L'HERMITAGE, PRÈS BAYONE.

d. Françoise-Octavie de Basquiat de Mugriet, épouse de M. François Marrast, député au Corps Législatif;

e. Marie-Élisabeth de Basquiat de Mugriet, alliée à son cousin Alphonse, baron de Basquiat-Toulousette.

2° Joseph, qui a continué la descendance;

3° Dame Marie I de Basquiat, épouse de messire Michel de Portets, seigneur de Belloc;

4° Marie II de Basquiat;

5° Marie III de Basquiat.

XII. Messire Joseph DE BASQUIAT DE MUGRIET, **chevalier, seigneur de la maison noble de Cagès, né le 15 mai 1728, conseiller lay du Roi en la Grand'Chambre du Parlement de Bordeaux, par provisions du 9 juin 1762, se démit de cette charge en faveur de son fils. Il fut convoqué (mais n'assista point) en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux, et laissa de son mariage, contracté devant Laville, notaire à Bordeaux, le 7 septembre 1761, avec demoiselle Catherine** DE FILHOT DE CHIMBAUD, **sœur de Jean de Filhot de Chimbaud, conseiller au Parlement, et fille de messire Jean-François de Filhot, seigneur d'Escutes, Ferrade et Lanetan, et de dame Marthe-Magdeleine de Basterot :**

XIII. Alexis-Marie-Joseph DE BASQUIAT DE MUGRIET, écuyer, né le 21 février 1764, fut nommé le 6 juillet 1785 et reçu le 24 août suivant conseiller lay en la deuxième Chambre du Parlement de Bordeaux. Dans les lettres de provisions qui lui furent expédiées à ces causes, Sa Majesté reconnaît l'ancienneté de la noblesse de sa famille, originaire de la province de Guipuzcoa, en Espagne, et sa parenté avec son ministre plénipotentiaire. Il a laissé de son mariage, contracté vers le temps de la Révolution, avec Marie-Thérèze-Julie DE NAVARRE, fille de Jean-Baptiste-Raymond de Navarre, conseiller lay au Parlement, lieutenant général de l'amirauté de Bordeaux, conseiller du Roi, lieutenant criminel, commissaire enquêteur et examinateur, garde-scel, lieutenant particulier civil et criminel, et de dame Marguerite de Baritault :

1° Germain-Juste-Jean-Baptiste-Raymond, dont l'article suit;

2° Jean-Antoine-François-Alexis de Basquiat de Mugriet, marié, par contrat du 18 février 1829, devant Romegoux, notaire à Bordeaux, à mademoiselle Élisabeth DE GANDUCQUE, fille de Louis-François de Ganducque et de madame Rosalie de Ménoire. De ce mariage :

A. Louis de Basquiat, marié, par contrat du 3 avril 1859, devant Boyer, notaire à Bordeaux, à mademoiselle Marie DE BENSE DE SAINTE-CATHERINE;

B. Ferdinand de Basquiat;

C. Marie de Basquiat;

D. Mathilde de Basquiat.

XIV. Germain-Juste-Jean-Baptiste-Raymond DE BASQUIAT DE MUGRIET, marié à mademoiselle Louise DE MONTAULT, par contrat du 19 mars 1828, devant Dubourg, notaire à Langon, fille de M. le comte de Montault. De ce mariage :

1° Paul de Basquiat, marié à Sophie de SANDOL-ROY;

2° Amélie de Basquiat-Mugriet, mariée à M. Anatole Stone-Street, décédée;

3° Geneviève de Basquiat.

DE LABAT DE SAVIGNAC,

Nobles et nobles hommes, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, BARONS DE SAVIGNAC; — SEIGNEURS DE MONTCLAYRON, TARIS, LAUZAC, PEYRELONGUE, LOUBENS, GRAOUX, FABAS, LA GRAVETTE, etc.; — *en Bordelois, Saintonge, Bazadois, Agenois, etc.*

ARMES : *Écartelé, au 1, losangé d'or et d'azur, au chef d'or, chargé de 3 roses de gueules; — aux 2 et 3, contre-écartelé, au 1 d'azur, au lion d'or, aux 2 et 3 de gueules au château d'argent, flanqué de 2 tours pavillonnées du même; au 4 d'azur, à 3 ancres d'or,* qui est DE SPENS D'ESTIGNOLS DE LANCRE; — *au 4, contre-écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au pont d'argent; aux 2 et 3 d'azur, à l'aigle éployée d'or,* qui est DE BARITAULT. — *Sur le tout d'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 étoiles d'or* (aliàs *d'un cœur d'argeut accosté de 2 étoiles d'or*), *et accompagnée en chef et en pointe d'une étoile d'azur,* qui est DE LABAT DE SAVIGNAC. — *Accolé d'or, à la foy de gueules supportant plusieurs branches d'olivier* (aliàs *laurier*) *de sinople, et soutenu d'un croissant d'azur; au chef du même, chargé de 3 étoiles d'or,* qui est DE FÉNÉLON. — Couronne de baron; supports : deux lions.

Cette ancienne famille, qui, selon ses traditions, est originaire de Bretagne, subsiste en Guienne depuis au moins la fin du XVe siècle, et est en possession du titre de baron depuis plus de deux cents ans.

Sa noblesse a été prouvée avant la Révolution, au cabinet des Titres, et nous nous sommes principalement appuyé sur ces mêmes preuves dans l'établissement de la généalogie qui va suivre.

La branche des seigneurs DU PONT, qui a produit ses titres à partir de 1558, et remontait au moins à Raymond de Labat, seigneur de Taris en 1192, a été maintenue en la Généralité de La Rochelle, le 18 juillet 1698, et portait pour armes : *D'azur, au pal d'argent, accosté de 2 molettes d'éperons d'or.*

I. Noble homme Raymond DE LABAT, seigneur de la maison noble de Taris, eut de dame Uzane D'AIGUEDOUCE, sa femme :

Demoiselle Marguerite de Labat, mariée, par contrat du 1er juin 1492, à Ramond IV de Ségur, écuyer, seigneur de La Salle et de La Roque, en la juridiction de Rions. Elle vivait encore le 22 octobre 1528, date d'une reconnaissance consentie en sa faveur par deux particuliers (DE COURCELLES, *Histoire des Pairs de France, Généalogie de Ségur, t. I, p. 52*).

II. Symon, *ou* Symonnet DE LABAT, fut jurat de Libourne pendant les années 1503,

1522, 1523 et 1525, puis sous-maire de cette ville en 1527, 1528 et 1529 *(Histoire de Libourne, par* Raymond Guinodie aîné, *t. II, pag. 258, 259, 260)*.

On trouve : Marie de Labat, alliée : 1° à Jacques d'Auzaneau, écuyer, seigneur de Musset, dont elle eut une fille, nommée Isabeau d'Auzaneau, mariée, le 29 avril 1600, à Charles de La Cropte, chevalier, seigneur de Chantérac ; 2° à Mathurin de Cruzeau, écuyer, seigneur de Tirepeau.

III. Jean de Labat, écuyer, jurat de Bordeaux, assista, le 18 mai 1628, au contrat de mariage de noble François de La Vayssière, écuyer, conseiller du Roi, magistrat présidial en Guienne, avec Luce de Galatheau, dont il avait épousé la sœur N... de Galatheau, fille de Nicolas de Galatheau, sieur de Colomb, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de Jeanne du Périer. Il eut pour fils, selon toutes probabilités :

IV. Fortis de Labat, nommé, ainsi que demoiselle Catherine Michel, son épouse, au contrat de mariage de leur fils :

1° François, dont l'article suit ;
2° Jeanne de Labat, veuve de M. Fizelier, avocat, en 1684 ;
3° On trouve : dame Marguerite de Labat, seconde femme de messire Henry de Gères, seigneur de Camarsac, jurat de Bordeaux en 1656.

V. Messire, noble François de Labat, écuyer, seigneur baron de Savignac et de la maison noble de Peyrelongue, pourvu, le 2 septembre 1647, de l'état et office de conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France, et de ses finances (ancien collége), en prêta serment entre les mains de M. le chancelier de France, le 2 septembre 1647. Il obtint des lettres d'honneur datées de Saint-Germain-en-Laye, le 12 décembre 1669, registrées en la grande audience de France, le 15 décembre suivant. Représenté par noble François d'Auber de Peyrelongue, écuyer, il vendit, le 21 avril 1681, par acte retenu par Fourès, notaire à Marmande, à Mr Me Jacques Dupuy, docteur en médecine, habitant de ladite ville, une maison qu'il possédait à Marmande, au quartier de L'Estang, moyennant la somme de 1,700 livres. Il fit son testament le 29 mars 1684, suscrit le 1er avril suivant, par acte de Des Hélies, notaire royal à Bordeaux, et ouvert le 16 octobre 1690, par verbal fait devant le lieutenant général de Guienne. Par cet acte, il fixe le lieu de sa sépulture dans l'église des Révérends Pères Jésuites, et, après plusieurs legs pies, déclare avoir été marié deux fois, savoir : 1° avec dame Catherine de La Barrière, dont il a remis la dot au sieur Baptiste de La Barrière, son frère ; 2° par contrat passé le 16 octobre 1680 devant Saintaviez, notaire royal, avec demoiselle Thérèze de Spens d'Estignols de Lancre, fille naturelle et légitime de messire Étienne de Spens d'Estignols de Lancre, chevalier, seigneur de Tilh, Loubens, Tirran, Bussac et autres places, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de sa première femme, dame Jeanne de Baritault. Thérèze de Spens étant veuve, fit registrer

ses armoiries personnelles dans l'Armorial Général de France, registre GUIENNE, à Bordeaux, le 29 novembre 1697. De leur mariage était provenu :

VI. Messire Joseph-François-Ignace DE LABAT, écuyer, seigneur baron de Savignac, conseiller-lay du Roi en la Grand'Chambre du Parlement de Bordeaux, par lettres-patentes de provisions, datées de Paris le 30 janvier 1706, était né le 9 février 1685; comme il n'avait que 22 ans, il obtint en même temps des dispenses d'âge enregistrées avec ses provisions au greffe du Parlement de Bordeaux, le 24 mars 1706, et au bureau des Finances de Guienne, le 14 juin même année. Le baron de Savignac mourut à Bordeaux le 24 mai 1737, et fut inhumé le lendemain dans la paroisse Saint-Éloy. Il avait épousé, par contrat passé le 26 décembre 1705, devant du Fau, notaire à Bordeaux, demoiselle Marie-Marguerite-Angélique DE FÉNÉLON, fille naturelle et légitime de messire Jean-Baptiste Fénélon, écuyer, et de dame Magdeleine Mandavy, et petite-fille de dame Margerite Tigeon. De ce mariage :

1° Pierre-François-Ignace, dont l'article suit;

2° Messire Jean-Baptiste-François-Joseph de Labat de Montclayron, écuyer, fut nommé conseiller-lay en la Grand'Chambre de la Cour de Parlement de Bordeaux, par lettres datées de Versailles le 30 août 1737, enregistrées ez-registres du Parlement le 18 novembre suivant, et au bureau des Finances de Guienne le 3 janvier 1738. Il obtint, le 16 juillet 1770, des lettres d'honneur de cette charge, datées de Versailles et enregistrées au greffe du Parlement de Bordeaux, eut pour successeur le sieur de Conilhy, le 18 décembre 1769, et vivait encore le 2 août 1787, époque à laquelle il consentit un bail à loyer, par acte devant Dureau, notaire, en faveur de messire Charles de Joigny fils, écuyer, marquis de Bellebrune, d'un appartement composé de deux chambres au deuxième étage de son hôtel, pour trois années, moyennant 150 livres annuelles. Il avait épousé, selon contrat reçu par Perrens et son confrère, notaires à Bordeaux, le 4 janvier 1767, demoiselle Marie DE BARRIÈRE, fille légitime de feu messire Arnaud de Barrière, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers dans le régiment de Champagne, et de dame Marie de Crozillac de Laguloup. De cette union :

A. Pierre-François-Marguerite de Labat de Montclayron, né le 16 janvier 1768, baptisé le lendemain dans l'église paroissiale, métropolitaine et primatiale de la Majestat Saint-André de Bordeaux. M. de Montclayron servit dans sa jeunesse, après avoir prouvé sa noblesse. Il émigra pendant la Révolution; il est mort le 21 mars 1859, et a laissé de son mariage avec N... DE PUCH :

a. Marie de Labat de Montclairon, mariée à N... de Lard de Rigoulières;

b. Laurine de Labat de Montclairon, non mariée.

B. N... de Labat de Montclairon, mariée à N... d'Aubry.

3° Messire Jean-Baptiste-François-Vincent de Paule de Labat de Savignac, seigneur de Loubens, Graoux, Fabas, capitaine de 100 hommes de milices, convoqué en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux, marié à N... D'AUBRY DE PUYMORIN, dont :

A. Marie-Foy de Labat de Savignac, dame de La Gravette, convoquée en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux, morte sans alliance;

B. Dorothée-Chantal de Labat de Savignac, mariée à son cousin germain Hyacinthe-François-Zacharie de Labat de Savignac de Beaugramont;

C. Marie-Nicole-Rosalie-Foy de Labat de Savignac, mariée à N... Fonteneil.

4° Messire Jean-François-Donadieu de Labat de Savignac de Lauzac, chevalier de Saint-Louis, convoqué en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux, marié : 1° à madame DE LA LANDE; 2° à N... DE CASTELNAU D'ESSENAULT; 3° à N... D'ARCHE DE LA SALLE. Du second lit :

Charles-Geneviève-Léonard de Labat de Savignac de Lauzac, chevalier de Saint-Louis, marié avec Catherine AMANIEU DE RUAT, fille de messire François Amanieu de Ruat, dernier captal de Buch. De cette union :

a. Blanche-Françoise-Élizabeth de Labat de Savignac de Lauzac, mariée à Zacharie-Foy-Hyacinthe-Servidie de Labat, baron de Savignac;

b. Marie-Marguerite-Geneviève-Clotilde de Labat de Savignac de Lauzac, mariée à Pierre-François-Joseph-Marie de Marbotin, baron de Sauviac.

5° Marie-Magdeleine-Apolline-Geneviève de Labat de Savignac, mariée, par contrat passé le 18 août 1735, à messire Gabriel d'Alesme, ancien capitaine de dragons;

6° N... de Labat de Savignac, mariée à Godefroy Leydet, qui fut conseiller au Parlement de Bordeaux pendant plus de trente-six ans.

VII. Messire Pierre-François-Ignace DE LABAT, seigneur, baron de Savignac et autres lieux, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, épousa, par contrat passé le 29 janvier 1748, demoiselle Marie-Barbe LE BRETHON, habitante de Bordeaux, fille de messire Joseph Le Brethon, seigneur de Fayes, Santoy, La Tour, Coutières et autres lieux, en Saintonge, et de feue dame Sara de La Blachière. De ce mariage :

1° Hyacinthe-Marie-Servidie, dont l'article suit;

2° Hyacinthe-François-Zacharie de Labat de Savignac de Beaugramont, marié à sa cousine Dorothée-Chantal DE LABAT DE SAVIGNAC, dont :

Laure de Labat de Savignac de Beaugramont, mariée à Henry de Noiret, ancien capitaine.

3° Félicité de Labat de Savignac, morte sans alliance;

4° Agathe de Labat de Savignac, mariée à N... de Castelnau.

VIII. Messire Hyacinthe-Marie-Servidie DE LABAT, chevalier, seigneur, baron de Savignac, nommé conseiller au Parlement de Bordeaux en 1776, convoqué en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Guienne, marié à Laurence DE GOMBAULT DE RAZAC, fille de messire Joseph de Gombault de Razac, chevalier d'honneur au Parlement, et de Marie-Laurence de Spens d'Estignols de Lancre. De cette union :

1° Zacharie-Foy-Hyacinthe-Servidie, dont l'article suit;

2° Marie de Labat de Savignac, mariée à Philippe, comte de Brons de Cézerac;

3° Zéma-Lydie de Labat de Savignac, décédée à 26 ans.

IX. Hyacinthe-Foy-Laurent-François-Zacharie-Servidie DE LABAT, baron de Savignac,

a épousé mademoiselle Blanche-Françoise-Élizabeth DE LABAT DE SAVIGNAC DE LAUZAC, fille de M. Charles-Geneviève-Léonard de Labat de Savignac de Lauzac et de madame Catherine Amanieu de Ruat de Buch. De cette union :

1° Marie-Servidie-Foy-Oscar de Labat de Savignac;
2° Laurence-Alix de Labat de Savignac, mariée à M. Raymond, comte d'Armagnac de Castanet.

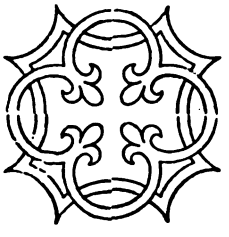

DE MASSIP,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE LA MOTHE, SAINT-SULPICE, L'ISLE, ANGLADE, LA MAISON NOBLE, MALLERET, etc.; — *en Bordelois.*

ARMES : *D'argent, à 5 têtes de Maures de sable, tortillées du champ, posées 2 et 1.*

L'ancienneté de cette famille, l'une des plus distinguées dans l'ordre de la noblesse de Guienne, ne résulterait pas de ses titres et de ses alliances, que ses armoiries *de croisade* suffiraient à l'attester. La maison de Massip paraît être originaire des environs de Montauban ou de Toulouse. Établie dans le Bordelois depuis près de quatre cents ans, elle s'est illustrée dans la robe et dans l'épée, en fournissant au Parlement des magistrats recommandables, et à l'armée des officiers valeureux.

I. Arnaud DE MASSIP, seigneur de Malleret, habitant de la paroisse d'Izon, vivait au milieu du XVe siècle, et avait une sœur nommée Marie de Massip, laquelle étant veuve de noble homme Jehan Bonneau, testa le 20 octobre 1521. Il avait épousé lui-même, avant l'année 1500, Marie DE BONNEAU. De ce mariage :

II. Raymond DE MASSIP, Ier du nom, seigneur de la maison noble de La Mothe, rappelé comme défunt dans le contrat de mariage de son fils, qui suit :

III. Noble Henry DE MASSIP, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Anglade et de La Mothe-Saint-Sulpice, épousa, le 7 novembre 1555, Berterine DE PATY, fille de noble Jacques de Paty, écuyer, sieur de Villars, et de Jeanne de Noruhy. De cette union :

IV. Raymond DE MASSIP, IIe du nom, conseiller au Parlement de Bordeaux, délivra, en 1590, la ville de Saint-Émilion des mains des Huguenots, comme on peut le voir dans la *Chronique de Bordeaux* et dans l'*Histoire de Libourne*. Il prêta 5,000 écus aux jurats de Libourne en 1595. Raymond de Massip avait épousé : 1° par contrat du 27 septembre 1576, demoiselle Jeanne DE GENTIL, fille de Gabriel de Gentil, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de demoiselle Catherine de Lalour; 2° damoiselle Marguerite BERTHOMÉ. Il eut pour fils :

V. Henry DE MASSIP, IIe du nom, écuyer, seigneur de La Mothe-Saint-Sulpice et d'Anglade, ancien capitaine au régiment de Picardie, fut nommé conseiller au Parle-

ment de Bordeaux, en remplacement de son père, le 21 mars 1599. La *Chronique de Bordeaux*, p. 96, s'est donc trompée en attribuant à Henry de Massip le fait d'armes de Saint-Émilion, sous la date de 1586. Henry de Massip eut pour enfants :

1° Raymond, dont l'article suit;
2° Marguerite de Massip, alliée à Jean de Mérignac, écuyer, seigneur de Montauriol.

VI. Raymond DE MASSIP, IIIe du nom, écuyer, seigneur de La Mothe-Saint-Sulpice et d'Anglade, conseiller au Parlement de Bordeaux, reçut du grand Condé la lettre suivante :

« Monsieur, il m'est impossible de vous exprimer le déplaisir que me causent les troubles » arrivés à Bourdeaux; mais vous connaisses si bien les sentiments que j'ai pour cette ville, » que vous vous en pourrez figurer quelque chose. Il me reste pourtant l'espérance que si » vous voulez, à la prière que je vous en fais par cette lettre, agir de bonne sorte, comme je » n'en doute nullement, pour empêcher la continuation de ces désordres, on peut attendre » de la conduite et de la modération que vous y apportez, le repos et la cessation de toutes » partialités. Je vous conjure donc encore une fois, et de tout mon cœur, de ne rien omettre » à cet effet de ce qui dépendra de vous et de vos amis, et de croire tout ce que vous dira » Mr Lenet de ma part, tant sur le sujet de votre comp^ie et de son auctorité blessée que sur » ce qui vous peut regarder en particulier.

» Étant sincèrement,

» Monsieur,

» Votre très-affectionné à vous servir.

(Signé) » LOUIS DE BOURBON.

» Paris, 6e juin 1652.

» *A Monsieur, Monsieur de Massip, conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, Bourdeaux.* »

Raymond de Massip mourut avant 1698, et laissa de son mariage avec N... DE BRACH :

VII. Raymond DE MASSIP, IVe du nom, né à Bordeaux le 11 janvier 1659, fut père de :

1° Louis-François, dont l'article suit;
2° Élizabeth de Massip, mariée, le 17 avril 1728, à messire Jean de Gombaud, écuyer.

VIII. Messire Louis-François DE MASSIP, seigneur de La Mothe et de Saint-Sulpice, ancien capitaine au régiment de Poitou, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa dame Anne-Marie DE BRACH, et eut de cette alliance :

1° Louis-Guillaume-Élizabeth de Massip, seigneur de La Mothe-Saint-Sulpice, convoqué en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux, émigra durant la Révolution;
2° Louis-Jean, qui a continué la descendance;
3° Louis-Bernard de Massip.

IX. Louis-Jean de Massip, seigneur de Malleret, près Saint-Loubès, ancien capitaine au régiment de Poitou, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à saint-Sulpice le 4 mai 1758, épousa dame Marie-Catherine de Gères de Loupes de Camarsac, née à Camarsac le 28 mai 1778, fille de messire Pierre de Gères de Loupes, chevalier, seigneur de Saye, de Morion et du château de Camarsac, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de dame Marie de Loupes. De ce mariage :

1° N..., dont l'article suit;

2° Thérèze-Pétronille-Joséphine-Céline de Massip, mariée, le 19 décembre 1822, à Louis-Elie Alefsen, baron de Boisredon, chevalier de la Légion-d'Honneur, lieutenant de cavalerie, ancien garde du corps du roi Louis XVIII.

X. Louis-Guillaume de Massip, seul représentant de sa maison, ancien sous-commissaire de marine chef à Langon, chevalier de la Légion-d'Honneur, par décret du 15 août 1858, né à Saint-Loubès le 21 septembre 1802.

DU CHEYRON DU PAVILLON.

(Voir la généalogie de cette famille, t. I, p. 156.)

VI. Joseph-Pierre DU CHEYRON DU PAVILLON, seigneur de La Dulgarie, La Bonnétie et Saint-Vincent-sur-l'Isle, épousa, le 25 juin 1685, Jeanne DE VERA [1], fille de Gabriel de Vera et de Barbe de Chaumont, et veuve en premières noces de messire Guilhaume de Rochon, écuyer, seigneur de Saint-Félix, conseiller du Roi et lieutenant particulier au sénéchal de Bergerac, mort en 1674.

1° Noble Joseph-Pascal du Cheyron du Pavillon, fils aîné des précédents, seigneur de La Gaubertie, Clermont, Fageole et Saint-Vincent-sur-L'Isle, transigea, le 17 juin 1727, par acte passé au château de La Gaubertie, juridiction dudit lieu, par-devant Reynier, notaire royal, avec messire Raymond de Rochon, seigneur de Saint-Félix, au sujet de la succession de Jeanne de Vera, leur mère commune. Les droits du sieur de Rochon furent fixés à 23,000 livres, dont il donna quittance. — Le 6 septembre 1726, Jean du Perrieu, procureur au Parlement de Bordeaux, rendit foi et hommage en la Généralité de Guienne, comme ayant procuration expresse de noble Joseph-Pascal du Cheyron du Pavillon, pour raison de sa maison noble de Fageole et château de Clermont et de La Gaubertie.

VIII. Le 18 décembre 1776, Barthélemy Rateau, comme procureur fondé de Raymond DU CHEYRON, seigneur du Pavillon, rendit foi et hommage en la Généralité de Guienne, pour raison de la terre et seigneurie de La Gaubertie, en toute justice haute, moyenne et basse, domaine, fiefs, cens et rentes.

Dans le procès-verbal des votes de la noblesse de Périgord, en date du 16 mars 1789, il est constaté qu'à cette assemblée votèrent : 1° le seigneur chevalier du Cheyron, pour lui et pour le seigneur du Cheyron, son père; 2° le seigneur du

[1] La famille de Vera, en Périgord, qui a été maintenue, lors des recherches, sous le nom de *La Gaubertie*, a pour auteur noble damoiseau Jean de Vera, natif du diocèse de Saint-Paul de Léon, royaume de Castille, marié, le 3 janvier 1445 *(v. st.)*, à demoiselle Marie D'ABZAC, dame de La Gaubertie, fille de noble damoiseau Jean d'ABZAC, seigneur de Beauregard et de La Gaubertie, et de dame Philipine de Fageole. — Leur fils, noble damoiseau Guy de Vera, seigneur de La Gaubertie, testa les 17 août 1491 et 9 mai 1522, et demanda à être enterré dans l'église de Clermont, au tombeau de ses ancêtres, devant l'autel de la Sainte Vierge. — Jean de La Gaubertie, seigneur de La Borie, fut l'un des exécuteurs testamentaires, en 1575, de Jeanne de Cardaillac, femme de Bertrand IV de Lur, chevalier, vicomte de Roussille. — Raymond de La Gaubertie, sieur de La Borie, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par Pellot, intendant de Guienne, en 1667. — Messire Gabriel de Vera, chevalier, seigneur de La Gaubertie, épousa, le 3 juin 1653, Barbe DE CHAUMONT, fille de très-haut et très-puissant seigneur messire Louis de Chaumont, seigneur de Clermont, Fageole et Labatut, et de feue Louise de Pardaillan. De ce mariage ne provinrent que deux filles : 1° Isabeau de Vera, première femme, le 13 juin 1690, de Jean-François de Calvimont, écuyer, chevalier, seigneur de Tayac, morte sans enfants; 2° Jeanne de Vera, dont il est question ci-dessus, laquelle fut la dernière de sa maison, et porta à Joseph-Pierre du Cheyron du Pavillon, les terres de la Gaubertie, Clermont de Beauregard et Flageole.

Cheyron du Pavillon de La Gaubertie, pour lui et pour la dame comtesse d'Uzès; 5° le seigneur du Cheyron de Saint-Laurent-sur-Manoire.

Les armoiries de la maison du Cheyron du Pavillon subsistent encore gravées au-dessus de la porte principale de l'église de Saint-Vincent-sur-l'Isle, dont cette famille avait la seigneurie.

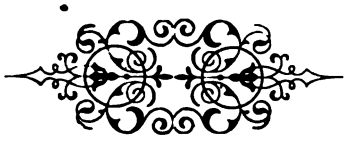

DE BOYER DE BRASDEFER,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE BRASDEFER, JUSSAS, GAUTHIER, L'ESPARRE, etc.; — *en Bourgez, Blayez, Bordelois, etc.*

ARMES : *D'azur, au lion d'argent* (Armorial Général de France, registre GUIENNE, fol. 805, n° 347). — D'anciens cachets de cette famille portent : *bandé d'argent et de gueules de six pièces.* Couronne de marquis; supports : deux lions. — D'autres : *de sable à une pomme de pin d'or, renversée, au chef cousu d'azur, chargé de deux étoiles d'argent; accolé de losangé d'or et d'azur, chaque losange chargé d'un cœur fleuri de l'un en l'autre.* Couronne de comte. — D'autres enfin : *losangé d'or et d'azur, au cœur fleuri de l'un en l'autre, posé en abyme et brochant sur le tout; accolé de gueules au dextrochère de carnation mouvant du flanc senestre, armé d'une épée d'argent et soutenant une couronne de laurier de sinople.* Couronne de marquis.

Cette maison est l'une des anciennes de la province, mais surtout l'une de celles qui furent le plus maltraitées par la Révolution. Pendant que M. de Boyer de Jussas était assassiné juridiquement à Bordeaux, deux des fils de celui-ci périssaient à l'armée de Condé avec cinq de leurs cousins germains, qui s'étaient sacrifiés pour la cause royale, et leurs propriétés étaient livrées à la dévastation et au pillage.

Tant de malheurs fondant à une même époque sur cette famille, causèrent la perte totale de ses titres de noblesse, et ce n'est qu'avec le secours de quelques indications fournies par les Archives de Bordeaux, qu'il nous a été possible d'harmoniser le fragment généalogique qui va suivre :

I. Jean DE BOYER, seigneur de la maison noble de Jussas, conseiller du Roi et son procureur en l'Élection de Guienne, vivait dans le milieu du XVIIe siècle. Il épousa Françoise DE GUAMBES, damoiselle, de l'une des plus anciennes familles du Blayez, et laissa de cette union :

1° Philibert, dont l'article suit;
2° N... de Boyer, mariée à Guillaume Michel, écuyer, seigneur de Saint-Urbain;
3° Louise de Boyer, mariée, par contrat passé le 4 octobre 1690, devant Richon, notaire royal, à noble Pierre-Mathieu de Gayrosse, écuyer, seigneur de Reignac. Étant veuve, elle testa le 7 février 1753, devant de Caze, notaire royal.

II. Philibert BOYER DE JUSSAS, seigneur de la maison noble de Jussas, conseiller du Roi, son procureur en l'Élection de Guienne, né le 27 avril 1667, fut pourvu, le 21 juillet 1725, de la charge de conseiller du Roi en la Cour des Aydes et Finances de Guienne, en remplacement de son fils aîné. Il eut pour enfants :

1° François-Philibert Boyer de Jussas, mort dans la charge de conseiller du Roi en la Cour des Aydes et Finances de Guienne, ne laissant qu'une fille :

Damoiselle Marie-Anne Boyer de Jussas, sous la tutelle de son aïeul en 1725.

2° Gabriel-Bernard, qui a continué la descendance.

III. Gabriel-Bernard Boyer de Jussas, écuyer, avocat en la Cour, porté sur la capitation noble de Civrac, en Bourgez (1750), testa le 1er janvier 1755 et mourut le 22 juillet suivant, à l'âge de 85 ans. Il laissait de son mariage avec damoiselle Marie-Françoise Mesnager de Cercelier :

1° Jean-Emmanuel Boyer de Jussas, écuyer, mort sans enfants avant le 14 avril 1767;

2° Messire Jean-Joseph-Emmanuel de Boyer, seigneur de la maison noble de Jussas, paroisse de Saint-Christoly, en Blayez, baptisé le 15 mai 1732, fut convoqué (mais n'assista point) en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux. Il périt sur l'échafaud révolutionnaire en 1793, après avoir été enlevé de son château de Jussas et incarcéré à plusieurs reprises dans la citadelle de Blaye. Il avait laissé, entre autres enfants :

A. N... de Boyer de Jussas;

B. N... de Boyer de Jussas, *dit* le chevalier de L'Esparre.

Ces deux frères firent partie de l'émigration et de l'armée de Condé. Faits prisonniers par les Républicains à l'issue d'un combat, ils furent fusillés en criant : *Vive le Roi!* — On présume qu'ils avaient emporté les titres de noblesse de leur famille, si, du moins, ces mêmes titres ne furent pas incendiés avec d'autres papiers importants dans la cour du château de Jussas, pendant la Révolution, comme l'ont attesté quelques personnes.

3° Arnaud de Boyer de Jussas, écuyer, *dit* le chevalier de Gauthier, qui eut, entre autres enfants, de son mariage avec dame Rosalie Péchaud :

A. Jean-Ferdinand de Boyer de Gauthier, baptisé le 5 septembre 1772;

B. Christophe de Boyer, chevalier de Gauthier.

Ces deux frères servaient dans la marine royale lorsqu'ils furent faits prisonniers lors de la reprise de Toulon sur les Anglais. Ferdinand de Boyer, blessé à outrance dans le combat, fut relaxé; Christophe de Boyer fut fusillé sur-le-champ en criant : *Vive le Roi!*

4° Jean-Joseph-Emmanuel-Paschal, qui a continué la descendance;

5° Marie de Boyer, baptisée le 20 juin 1729, mariée avec N... de Saint-Hubert, de la paroisse de La Fosse;

6° Marie II de Boyer, baptisée le 18 mai 1734, mariée, le 17 mai 1755, avec Ambroise de Charron de La Moulinasse, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, garde du corps du Roi, capitaine de cavalerie, dont :

N... de Charron, } tués à l'armée de Condé.
N... de Charron, }

IV. Messire Jean-Joseph-Emmanuel-Paschal de Boyer de Brasdefer, seigneur de la maison noble de Brasdefer, né le 15 avril 1745, se fit représenter à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux, en 1789, par messire Charles Bodet de La Valade, officier au corps royal du Génie, son cousin germain. Incarcéré dans sa propre demeure

pendant la Révolution, il fut accablé de visites domiciliaires et désarmé pour avoir servi de caution à son infortuné frère, lors de sa mise en liberté provisoire. Il a laissé de son mariage avec demoiselle Marie-Anne-Radegonde D'HUGLAS DE CLOSANGES, fille de messire Jacques-Joseph-Augustin d'Huglas de Closanges, conseiller du Roi et son procureur général à la table de marbre du Palais de Bordeaux, et de dame Catherine-Rosalie de Vincens :

V. Jean-Joseph-Emmanuel DE BOYER DE BRASDEFER, écuyer, né le 23 juin 1782, maire de Civrac pendant la Restauration, à partir de 1811 et à partir de 1852, a épousé mademoiselle Adeline PAPIN DE LA GAUCHERIE, fille de messire Pierre-Hyacinthe Papin de La Gaucherie, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Normandie, et de dame Marie-Magdeleine-Joséphine-Victoire de Rolland. De ce mariage :

1° Noble Jean-Joseph-Emmanuel-Amédée de Boyer de Brasdefer;
2° Noble Jacques-Joseph-Augustin-Alfred de Boyer de Brasdefer, employé à la recette de l'administration des Douanes de Bordeaux et La Rochelle, où il était receveur, décédé;
3° Noble Pierre-François-Emmanuel de Boyer de Brasdefer, employé à la recette de l'administration des Douanes;
4° Demoiselle Marie-Anne-Radegonde de Boyer de Brasdefer, décédée.

TABLE GÉNÉRALE

DES GÉNÉALOGIES ET DES NOMS DE FAMILLE

INSÉRÉS DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

NOTA. — Les chiffres ordinaires indiquent les pages où sont mentionnées les familles; les chiffres gras, la première page d'une généalogie.

d'Abadie, 412, 414.
DE L'ABADIE, **5**, 453.
L'Abadie du Motha, 12.
de Abba, 6.
L'Abbé de Talsy, 381.
d'Ablanc, 385.
Abraham de Beaumontais, 164.
d'Abzac, 45, 71, 77, 88, 90, 411, 463.
Achard, 97.
d'Adhémar, 108.
d'Affis, 69, 71.
d'Agar de Sauvaignac, 99.
de L'Age, 156, 329, 366.
des Ages, 282.
Agougue de Laune, 341.
d'Aguerre, 299.
d'Aguilène, 126.
d'Ahons, 8.
d'Aiguedouce, 455.
d'Albano, 363.
d'Albert de Laval, 81.
D'ALBESSARD, **15**, **172**.
d'Albret, 176, 206, 379.
d'Alduo, 220.
d'Alefsen, 226, 462.
D'ALESME DE MEYCOURBY, **402**, 72, 237, 303, 358, 359, 458.
d'Aligre, 241.
d'Allard, 102.
d'Aloigny, 237.
d'Alouzier, 378.
Alquié de Fontbelle, 115.
Amanieu de Ruat, 367, 458.
d'Ambert, 297.
d'Amelin, 51, 52.
d'Amieux, 203.
d'Amou, 378.
d'Anceau, 265, 288.
d'Ancezis, 75.
D'ANDRAULT, **29**, 123, 452.
Saint-Ange de Sauzet, 321.
d'Anglade, 81, 119.
d'Anglars, 50.
d'Angoulême, 127, 128.
Angrand d'Alleray, 244.
d'Ansin, 202.
d'Anterroches, 424.
d'Antin, 383.
des Appas, 179.
d'Aragon, 375, 448.
d'Arambos, 221.
d'Arbieux, 417.
d'Arbo, 8, 9, 450.
d'Arche, 312, 368, 430, 458.
d'Ardens, 417.
d'Arlot, 196, 236, 336, 386, 408.
d'Armagnac, 106, 107, 176, 323, 393, 459.
d'Armailhacq, 102.
d'Armand, 67.
d'Armingaud, 442.
Arnaud de La Borie-Fricard, 36.
d'Arnès, 449.
Arnoul de Saint-Simon, 77, 100, 147, 237.
d'Araignes, 206.
d'Arioli, 405.
d'Arodes, 196, 401.
d'Aros, 254.
d'Arozier, 8.
d'Arros, 380.
d'Artensec, 91.
d'Artigueloube, 174, 377.
d'Artiguenave, 8.
d'Artigues, 9, 169.
d'Aspremont, 355.
d'Asques, 438.
d'Astarac, 437.
d'Astorg, 444.
d'Astugue, 176, 198, 437.
d'At, 209.
Aubelin de Villers, 289.
d'Auber, 99, 456.
d'Aubry, 457.
d'Aubusson, 239, 243.
d'Audebard, 19.
Audren, 372.
d'Augeard, 158, 233.

Auger, 374.
d'Augier de La Tour, 59, 60, 64, 309.
d'Aulède, 357.
d'Aulès, 299.
d'Aulnix, 281.
d'Aumont, 262, 326.
d'Aunay, 435.
d'Auriac, 76.
d'Auriolle, 288.
d'Ausolles, 448.
de L'Auvergnac, 385.
de L'Auvergne.
D'AUX, **403**, 417.
d'Auxilhon, 322.
D'AUZAC DE LA MARTINIE, **18**, 275, 367.
d'Auzaneau, 30, 92, 459.
d'Avalats, 126.
d'Avène, 326.
Avril de Greigueil, 441.
d'Aydie, 99.
des Aygues, 162, 234, 239, 358.
d'Aymard, 288.
d'Ayre, 33.
d'Ayrine, 225.

de Bacalan, 78, 79, 80, 301.
Bachelard, 238.
de Bacon, 425.
de Bacoue, 57, 60, 64, 165, 166.
BAKER, **428**.
de Baillet, 301.
Baillon, 244.
de Baladan, 349.
de Baleste, 258.
de Balguerie, 172.
de Balthazar, 244.
de Balzac, 180.
de Bar de Mauzac, 63.
de Barastin, 20.
de Barbarin, 88.
de Barbe, 162, 163, 210, 309.
Barbet de La Coudraye, 336.
Barbier de La Serre, 289.
de Barbot, 22.
de Barciet, 191, 342.
de Bardon, 45, 217.
Bardoulat, 236.
de Barèges, 199.
de Baritault, 113, 312, 454, 455, 456.
de Baroque, 65.
de Barrat, 195.
de Barrault, 190.
de Barravy, 286.
de La Barre, 27.
Barret, 210, 446.
Barreyre, 390.
Barrier de La Sibadère, 332.
DE LA BARRIÈRE, **337**, 64, 120, 167, 326, 456.
de Barrière, 397, 457.
du Barry, 195, 279, 350, 399.
de La Barthe, 129, 181, 198.
DE BASQUIAT DE MUGRIET, **447**, 14, 23.
de Bassompierre, 25, 321, 361.
de Bastard, 288.
de Basterot, 248, 432, 453.
de Bataillard, 381.
DE BATZ, **393**, 16, 23, 182, 453.
Baud, 374.
Baudouïn des Marattes, 344.
de Baulac, 176, 229.
Bavie de Bounet, 306.
de Bavolier, 69, 70.
Bayard, 270.
DE BAYLLE DE LA CROZE, **331**.
de Bayllenx de Poyanne, 6, 9, 356, 378.
du Bays, 221.
de Bazignan, 187.
Bazin de Beaulieu, 215.
DE BAZON, **291**, 266.
de Béarn, 377, 379, 380.
de Beauchamps du Breuil, 39.
de Beaufort, 452.
de Beaujon, 221, 340.
de Beaulieu, 88.
de Beaumont, 226, 292, 412.
de Beaupoil, 144.
de Beaupuy, 221, 223.
de Beauregard, 364.
de Beauroyre, 275.
de Beauville, 69, 299.
DE BÉCAYS DE LA CAUSSADE, **297**.
de Béchon, 213.
de La Bégatte, 7.
de Bégoule, 332.
de Begué, 418.
Bel, 300.
de Belard, 382.
de Belbèze, 293.
de Belcier, 271.
de Bellecombe, 445.
de Bellerive, 404.
Bellet, 27.
de Belliquet, 100.
de Belloc, 168, 339.
de Bellon, 355.
de Bellot, 34.
Benoist, 241, 258.
de Benquet, 379.
de Bense, 454.
de Béon, 176.
de Bérail, 28, 91.
de Bérard, 162, 163, 271.
de Béraud, 60, 63, 116, 213.
Bergès, 191.
de Bergues, 197.
de Beringhen, 89.
de Bermondet, 236.
de Bernard, 201, 417.
de La Bernardie, 111.
du Bernat, 284.
du Bernet, 194, 195, 257, 258.
Le Berthon, 15, 247, 458.
de Bertin, 408.
Bertrand, 242, 437.
de Bérulle, 293.
de Bescot, 307.
de Bessabat, 6, 7.
BESSE DE BOUHEBENT, **425**.
de Bessière, 210.
de Bessottier, 60.
de Betbédat, 450.
Betrute, 239.
de La Beylie, 119.
de Beynac, 90, 144.
de Béziers, 126, 127.
de Bezolles, 59.
de La Biche, 245.
Bidé de Maurville, 17.

Bignon, 241.
Bigot, 215.
DE BIENASSIS DE CAULUSON, **294**.
Billatte de Faugère, 218.
de Billion, 183.
de Binos, 199.
de Biré, 386.
de Biroat, 32, 33.
de La Blachière, 458.
Le Blanc de Mauvezin, 361, 386.
du Blanc, 189, 329.
Blanchard, 233.
de Blanchaud, 444.
Blanchet, 62.
Blondel de Joigny, 457.
du Blondet, 364.
de Boc, 161, 401.
Bodet de La Valade, 446.
DE BODIN DE SAINT-LAURENT, **296**, 51, 123.
Bodores, 134.
de Boé, 184.
de Boileau, 22, 169.
de La Boirie, 190.
du Bois, 21, 84, 216, 243, 332.
de Boisseau, 89.
de Boisseson, 322.
de Boissié, 226.
Boisson, 161.
de Boissonnade, 118, 287, 349.
de Bonal, 277, 340.
de Bonas, 417.
de Bonnaire, 77, 256.
de Bonneau, 78, 98, 163, 230, 304, 460.
de Bonnefoux, 278, 427.
de Bonneins, 290.
de Bonneuil, 213.
de Bonnin, 93, 20.
de Bonnot, 292, 417.
de Bonsol, 213, 333.
de La Borde, 8, 65, 404.
de Borderie, 168.
Bordes de Séridos, 59.
de Bordes, 163, 367.
des Bordes, 208.
Le Borgne, 374.
de Borie, 78, 80, 162, 306.
de La Borie, 281, 417.
de Born, 127.
de Borrit, 9.
de Bort, 106.
de Boscas, 23.
DU BOSCQ, **389**.
DE BÔTET DE LA CAZE, **206**, 94.
de Boucaud, 121.
de Boucault, 247.
Bouchard des Plassons, 37, 38.
DE BOUCHER DE LA MOTHE, **303**, 86, 240, 282, 283.
DE BOUCHEREAU, **344**.
Bouchier de Vigneras, 39.
Boudet, 119.
de Boudier, 384.
DE BOUDON, **276**, 168, 288.
de Bouffard, 202.
de Bouffon, 56, 62.
de Bouglon, 76, 323.
de Bouillon, 227.
de Boulède, 364.
Boullet, 238.
de Bovier, 169.
de Bouquet, 45.
de Bourbel, 306, 307.
de Bourbon, 256, 353, 355.
Bourchiers, 141.
de Bourdeille, 53.
de La Bourdonnaye, 10.
de Bourdeaux, 8, 419.
du Bourg, 270.
Bourgues, 168.
de Bourlan, 181.
de Bourran, 21.
de Bourzac, 365.
DE BOURROUSSE DE LAFFORE, **415**, 188, 191, 214.
de Bourzolle, 291.
de Bousquet, 82, 306.
du Bousquet, 288.
de Boussac, 427.
Boutant, 111.
de Bouthier, 185, 278.
de Bouyre, 79.
de Bouzet, 178, 185, 192, 292, 417.
DE BOYER DE BRASDEFER, **465**, 184, 303, 336, 387.
de Bayreau, 311.
de Brach, 461.
de Brageloire, 188.
de Brancas, 399.
Branda de Terrefort, 71.
de Brandon, 436.
DE BRANE, **433**.
de Brémont, 355.
de Brenieu, 255.
de Bretagne, 375.
de Brethous, 7, 10, 411.
du Breuil, 39, 90, 218, 299, 384.
du Brey, 218.
de Brezets, 210.
DE BRIDIERS DE VILLEMOR, **435**.
de Brie, 213.
de Brienne, 280, 332.
Bries, 18.
de Brivazac, 17.
de Brizac, 63, 65.
DE BROCAS, **54**, 6, 167, 168, 290.
du Brocas, 33, 186, 187, 398.
de Broglie, 125.
de Brona, 287.
DE BRONDEAU D'URTIÈRES, **443**.
de Brons, 458.
de La Broquère, 203.
de Brossard, 365.
de Brouilhac, 79.
de Broussard, 351.
de La Brousse, 38.
de La Brue, 431.
de Bruet, 338.
de Brugelle, 145.
de Brugière, 90.
de Bruls, 33.
Brun, 65, 167.
de Brunal, 144.
de Brunet, 120, 307.
de La Brunetière, 291.
de Bruyères-Chalabre, 322.
de Buade, 262.
du Buc, 275.
Bucherie, 163.
Burbas de Castillon, 427.
de Burbua, 448.
Burel, 385.
du Burg, 29, 118.

du Burgua, 331.
de Burlatou, 271.
de La Burthe, 178.
du But, 408.
de Buxhill, 141.
de Buzançois, 253.

de Cabanieux, 63, 341.
de Cabaret, 203.
de Cafaget, 8.
de Cahors, 127.
de Calmels, 163.
de Calvayrac, 89.
de Calvimont, 147, 151.
DE CAMAIN, **345**.
de Camarade, 206.
de Cambon, 188, 427.
de Cambronne, 50.
de Camon, 7, 8.
du Camp, 63.
de Campel, 450.
de Campagnac, 145.
de Campos, 225.
des Camps, 190, 196.
du Candal, 216.
de Candale, 177, 178, 272.
de Canel, 190.
de Canet, 176, 213, 341, 342.
DE CANOLLE, **139**.
de Cantérac, 45, 295.
de Capdeville, 208.
Capot, 187, 438.
de Captan, 11.
de Carbonnel, 298.
de Carbonnier, 19.
de Cardenau, 7.
de Caritan, 395.
DE CARLES, **96**, 42, 80, 86.
du Carpe, 42.
de Carrère, 120, 189, 192, 201.
de Carrière, 34, 45.
CARTIER DE COURONNEAU, **24**.
de Carves, 128.
de Casenove, 83.
de Las Cases, 122, 414.
de Cassaignau, 338.
de Cassaneuil, 6.
du Casse, 63, 65, 66, 67, 210.
de Cassebée, 378.
de Casta, 92.
de Castaing, 109, 161, 190, 339, 420, 424.
du Castaing, 62, 64, 208, 223.
de Castelbajac, 353.
de Castelmerle, 99.
de Castelnau, 62, 121, 128, 172, 312, 390, 417, 458.
de Castelpugon, 107.
de Castera, 192, 428.
de Castetz, 271, 359.
de Caucabannes, 83, 453.
de Caumette, 8.
de Cauna, 378.
de Caumont, 62, 66, 75, 89, 92.
de Caupenne, 325, 361, 453.
de Caupet, 449.
de Caupos, 162, 246, 247, 258.
de Caussé, 163.
de Caussines, 168.
du Cauzé, 197, 288, 289.
de Cauzia, 218.
Cayrouze, 214.
Cazalet, 114.
de Cazaux, 61, 62, 80, 111.
de La Caze, 7, 332, 444.
de Cazenave, 94, 122, 211, 284, 390.
de Cazes, 100.
de Les Cazes, 294.
de La Celle, 435, 436.
de Cellier de Soissons, 163.
de La Chabanne, 247.
de Chabrière, 306.
de Chadois, 84.
de Chalup, 408.
de Chambaud, 296.
de Chambert, 367.
de Chambon, 198.
de Chambonneau, 64.
de Chamillart, 38.
de Champ d'Oiseau, 251.
Champion de Cicé, 155.
de Chantillac, 238.
de La Chapelle, 120.
de Chaperon, 131, 390, 413.
de Charron, 216, 238, 466.
de La Chassaigne, 34.
de Chassaignes, 81, 356.
de Chassarel, 83, 170.
de Chastaigner, 360.
de Chastanier, 278.
de Chasteau, 12.
DU CHATEL, **406**.
de Chaudet, 47.
Chaudruc, 168.
de Chaufour, 223.
de Chauliac, 204.
de Chaumont, 147, 435, 463.
CHAUPIN DE LA BRUYÈRE, **392**.
de Chauvin, 293.
de Chavaille, 156, 236, 366.
de Chazeau, 43.
du Chesne, 38.
Chevalier, 90, 153.
du Cheylard, 49, 50.
DU CHEYRON DU PAVILLON, **403**, 386.
de Chillaud, 283.
de Choisy, 182.
de Cirol, 200.
de Cladech, 95.
de Clarac, 302.
de Claret, 179, 350.
des Claux, 383.
de La Claverie, 402, 427.
de Clèdes, 8.
Clémentis de La Mothe, 84.
de Clergeaud, 95.
de La Clergerie, 90.
de Clésia, 112.
de Clèves, 330.
de Cloche, 9, 411, 449, 450.
du Cluzel, 94.
de Coaigne, 253.
Coignet, 240.
du Coin, 395.
DE SAINTE-COLOMBE, **348**
de Colombier, 364.
de Colonges, 298.
de Colomès, 403.
de La Colonie, 312.
de Comarque, 92.
de Combabessouze, 235.
de Combes, 110.
de La Combe, 304.
de Comeau, 51.

de Comet, 99.
de Comminges, 127, 320, 434.
Le Comte, 234, 353.
de La Condamine, 130.
DE CONILHY, 341.
O'Connor, 86, 304.
de Conqueré de Montbrison, 67, 266, 350.
de Constans, 120, 295.
de Constantin, 97, 246.
Comte de La Grènerie, 40.
Le Coq, 89, 215.
Coquart, 271.
de Coquet, 400.
de Coral, 14, 155.
de Corbiers, 223.
de Corcelles, 208.
de Cormane, 115.
de Cornier, 310.
de Corrax, 307.
DE LA CORRÈGE, 165, 342.
de Corrent, 326.
de Cos, 354.
du Cos, 188, 427.
de Cosorn, 76.
de Cossé, 242.
de La Coste, 9, 21, 78.
de Couhé, 238.
Coulant, 121.
de Courdurier, 203.
du Courrech, 271.
Coulomé, 195.
de Coulon, 418.
du Cournet, 270.
de Cours, 181, 183, 261.
de Coursan, 65.
de Courson, 83.
de Courtois, 381.
de Cousin, 82, 322.
de Cousso, 366.
Coutausse de Saint-Martin, 309.
de La Crabaussière, 178.
de Cragnac, 298.
du Créan, 385.
de Cremoux, 148.
de Crépelayne, 43.
de Saint-Cricq, 365.
de Croizillac, 457.
de La Crompe, 18.
de La Cropte, 456.
du Croq, 202.
du Cros, 20.
de Crozat, 267.
de La Croze, 292.
de Crussol, 356.
de Cruzeau, 456.
de Cruzel, 340, 342.
de Cugnac, 50, 297, 298, 299.
du Cugno, 189.
de Culant, 249.
de Cunolio, 265.
de Cussac, 340.

Dalidet, 271.
de Damas, 52.
Daney de Graville, 94.
Dangeros, 184, 400.
Dasvin, 386.
David, 72, 266.
Daydier, 194.
Dempte, 425.
de La Devèze, 181, 425.
Deya, 243.
Deynaut, 116.
de Dibildoltz, 222.
Diesse, 222.
de Dieuzayde, 40.
de Dinan, 372, 375.
de Dolus, 372.
Domingon, 203, 205.
de Donauld, 205.
de Donissan, 361, 431.
de Donop, 383.
Donsenor, 195.
Dosque de Blanquefort, 11.
Double, 162.
Douget, 214.
Dougnac de Saint-Martin, 199.
de Dreille, 36.
Drême, 45.
du Duc, 338, 356.
Dudon, 368.
Duffour, 289.
Durand, 162.
Durand de la Vison, 114, 115.
de Duranty, 387.
Durège, 28, 302.
de Durfort, 41, 76, 130, 262, 264, 412.
Duvrot de Capdurore, 194.

d'Ébrard, 427.
des Égaulx, 204.
de L'Église, 64, 62, 64.
Émeric, 88.
D'ENGOMEZ, 447.
de L'Escale, 252, 263.
d'Eschallard, 77.
d'Escoubleau, 152.
d'Escours, 95.
d'Escoutte, 192.
Escubin de La Grange, 469.
d'Espaigne, 244.
d'Esparbez, 484, 437.
d'Espeyron, 225.
d'Espine, 22.
d'Essenault, 454.
d'Estignols, 486.
d'Estoupignan, 8.
d'Estrac, 22, 274, 344, 342.
d'Estrades, 64, 244, 263.
d'Estuer, 277.
d'Estutt, 28.
de Saint-Eugène, 455.
de Saint-Exupéry, 268.
Eyma, 243.
Eymar, 203, 204.
d'Eymène, 449.
Eyquem, 45, 34, 400, 346.

de Fabas, 442.
de La Fabrie, 340.
de Fabry, 64, 65, 387.
de La Fage, 482, 483, 499.
de Fages, 417.
de Faget, 53.
de Fanget, 44.
de La Fargue, 466, 445.
de Fargues, 76, 77.
Farinard, 270.
de Farindon, 442.
de Fars, 44.
de Faru, 272.

de Faubournet, 37.
de Faucher, 332, 333.
DE FAUDOAS, **416**, 198, 218, 415.
du Faur, 59, 62, 271.
de Faure, 88, 119, 244.
du Faure, 50.
de Fauret, 182.
DE LA FAURIE DE MONBADON, **409**, 41, 71, 131.
de Favars, 128.
de Favre, 451.
de Fayard, 367.
de La Faye, 211, 275.
de Fayet, 235.
de Fayolle, 88.
de Fazas, 338.
de Fénélon, 128, 455, 457.
de Ferragut, 20.
de Ferrand, 60, 83.
Ferrière, 9.
de Ferrières, 340.
de Ferron, 19, 98, 359, 398.
de La Feuillée, 374.
Le Fèvre, 242, 243.
de Feydit, 417.
de Feytis, 64.
de Fiany, 358.
de Filartigue, 264.
de Filhot, 434, 447, 453.
de Fillol, 28.
de La Fitte, 13, 187, 189, 196, 218, 280.
de Fleyres, 204.
de La Flotte, 98.
de Foix, 294.
de Fomblan, 195.
La Fon de Guillemasse, 209.
de Fontano, 220.
Fontayne de La Coudret, 27.
Fonteneil, 458.
de Forbin, 325.
de Forcade, 65, 66.
de La Fore, 224.
de La Forêt, 280.
du Fort, 417.
Forest de Coulon, 431, 432.
de Fortassier, 79, 85.
de Foucauld, 39, 75, 248, 410.
du Four, 418.
Fournier, 52, 80.
de Fourquier, 31, 113.
du Foussat, 42.
de Foyssac, 288.
Fradet de Caubourg, 226, 271.
de France, 56.
Fraysse, 188.
Frémond de Peufly, 218.
de Frère, 65, 283,
de Frétard, 321, 366.
de Fréteau, 102.
de Frizel, 340.
de Frochon, 190.
de Fumel, 76, 95, 106, 176, 182, 298, 300, 434.
Furt, 35.
de La Futsun, 222.

de Gabasbielle, 8.
Gaches, 167.
de Gaigneron, 131, 413.
de Gajan, 181.
de Galard, 40, 385, 440.
de Galatheau, 100, 158, 456.
de Galibert, 282, 363.
de Gamarde, 6, 7, 396.
de Gambes, 465.
de Gand, 399.
de Gandategué, 448.
de Ganducque, 454.
de Gans, 169.
de Garat, 303.
de Garbay, 209.
de La Garde, 109, 111, 195, 421.
de La Gardère, 209.
de Gardes, 265.
Le Gardeur de Tilly, 72.
de Garnier, 387.
de Garnit, 447, 452.
de La Garrigue 379.
de Garros, 292.
de Gascq, 60, 62, 63, 234, 390.
de Gasquet, 280, 332.
de Gastebois, 38, 43, 306, 307, 308, 341.
de Gaucher, 293.
Gaudin, 375.
de Gaufreteau, 111, 270.
de Gaulegeac, 109.
de Gaultier, 183.
Gautier, 408.
Gavini, 289.
de Gayrosse, 465.
de Genès, 438.
de Saint-Genest, 262.
de Geneste, 21, 307, 308, 355.
de Genevoix, 120.
Genous de La Roque, 191.
de Gentil, 460.
Mac Géoghegan, 261.
de Gérard, 110.
de Géraud, 333.
Gerbous, 196.
de Gères, 43, 101, 223, 248, 385, 456, 462.
Gerot de Fontirou, 214.
de Gervazy, 188.
de Saint-Géry, 416.
GEYNET, **103**.
de Giac, 33.
de Gilis, 287.
de Gillet, 62.
de Saint-Gily, 129, 264, 266.
de Giniez, 21.
de Giraldon, 144.
de Gironde, 19, 85.
de Godailh, 214, 266.
de Godefroy, 200.
de Godière, 120.
de Gombault, 234, 246, 458, 461.
de Gontaud, 76, 437.
de Gontier, 102.
de La Gorce, 357.
de Gordièges, 82.
Gorreau, 408.
de Goujon, 47.
de Goulard, 27, 36, 41, 53.
Goumois, 224.
de Gourdon, 127.
de Gourgues, 81, 147, 356.
Goursseau, 441, 442.
de Goury, 243.
de Goussé, 16.
du Gout, 192, 355, 423, 424.
de La Goutte, 183.

de Goyon, 89, 204, 375.
de Gozon, 49.
de Grailly, 43, 102, 274, 272.
de Grammont, 378.
Grand, 72, 157.
de Grand-Pré, 283.
de La Grange, 119, 121, 242.
des Granges, 24.
de Granson, 141.
de La Graulet, 5.
de La Gravère, 198.
de Gravier, 90.
du Gravier, 84.
Green de Saint-Marsault, 217.
de Grégoire, 92.
Grenier, 26, 170, 190.
du Grès, 417.
de Grimoard, 41.
de Gripière, 21, 22.
Le Grix, **328**, 289, 344.
Le Gros, 189.
de Grossau, 10.
de Grumesel, 155.
de Guarrisson, 91.
de Guenegaud, 241.
Le Guerchois, 243.
de Guérin, 47, 70, 253, 303.
de Guerre, 128, 444.
de Guichanères, 122, 261.
de Guichauret, 112.
de Guienne, 353.
Guilhem de Biduc, 83.
de Guillaume, 239.
de La Guirande, 270
de Guiron, 288.
de Guyonnet, 158, 356.

du Haget, 450.
du Haillan, 83.
de Haitze, 223.
Hamard de Chavrigny, 387.
du Hamel, 102.
d'Harambure, 262.
de Haraueder, 381.
d'Hauterive, 37, 286.
de La Haye, 84.
d'Hébrard, 181,
de Hélie, 181.
Hennequin, 240.
Hérault, 288.
d'Héricourt, 261.
de L'Homme, 270.
d'Homps, 417.
de Hos, 32.
Hugla, 166.
d'Huglas, 467.
d'Hugues, 322.
L'Huillier, 241.
de Hunaud, 202.
Hurault de Vibraye, 229.

d'Isalguier, 198.
D'Isle de La Lande, **269**, 22.

de Jacobet, 183, 184.
Jambut de Beaumaine, 226.
de Jandro, 89.
de Jarnac, 425.
de Jarry, 312.
de Jaubert, 179, 190.
Jaulin du Seutre, 218, 226.
de Jayan, 266, 289.
de Jégun, 452.
de Joguet, 72.
de La Johannie, 129.
de Joly, 63, 67, 146, 147, 203, 209.
du Jong, 216.
de La Jorie, 227.
de Jougleins, 153.
Journu, 329, 330.
de Jousseran, 384.
de Saint-Julian, 222.
Julias, 309.
de Julien, 159.
Julliot, 80.
Le Junie, 27.
de Justian, 170.

de Kerandron, 374.
de Kergorlay, 374.
de Kergrois, 374.
de Kervé, 372.
de Kulec, 372.
de Laban, 22, 57, 64.
de Labat de Savignac, **455**, 33, 158, 188, 196, 302, 367, 403.
du Lac, 300.
de Lac, 363.
des Lacs, 286.
de Ladoue, 411.
de Lageard, **35**, 100, 104, 248, 326, 412.
de Laguehay, 167, 171, 302.
de Lahet, 359.
de Lajus, 6, 70.
de Lalyman, 48.
de Lambert, 386.
de Lambertie, 236.
de Lamoignon, 340.
de Lamon, 11.
de Lamourous, 19, 311.
Lamy de Montvailler, 240.
de Lancelot, 372.
de Lançon, 57.
de La Lande, 26, 63, 76, 97, 115, 120, 163, 458.
de Landeron, 56.
de Langlade, 449.
de La Lanne, 70, 151, 355, 365.
de Lansac, 148.
de Lantron, 265.
de Lara, 220.
Laraisanes, 97.
de Larcebault, **164**, 161, 162, 163.
de Lard, 52, 291, 457.
de Larmavaille, 83.
de Larrard, **220**, 51.
de Larrazet, 450.
de Larrieu, 111, 333.
Larrouy, 366.
de Lartigue, **173**, 37, 106, 260, 427, 429, 449.
de Saint-Lary, 416.
de Lary de La Tour, 23, 403.
de Las, 358, 417, 446.
de Lasse, 261.
de Lassegrive, 282.
de Lassime, 158, 163.
de Lazon, 448.

Latané, 65.
du Lau, 82.
de Lauboye, 380.
de Launay, 216.
de Laurière, 268, 421.
de Lautrec, 127.
de Lauzières-Thémines, 52, 53, 128.
de Lauzon, 150.
de Laval, 375, 376.
de Lavau, 230.
de Lavaud, 417.
de Laverny, 290.
de Leaumont, 80, 168, 224, 395.
de Léon, 355, 384.
de Léonard, 290.
de Lerm, 191.
de Lescoët, 374.
de Lescours, 148, 245.
de Lescout, 206.
de Lesigouette, 257.
Lesparre, 351.
de Lespès, 15, 33, 152.
de Lestonnac, 357.
de Lestrade, 39.
de Lévis, 244.
Leydet, 458.
de Licterie, 197, 433.
de Ligardes, 78.
de Limejoul, 144.
de Limouzin, 162.
du Lin, 198.
de Lins, 383.
de Livardie, 309.
de Livin, 382.
de Loches, 63.
de Lolmye, 90, 300.
de Lombard, 253, 433.
de Lompagneu, 178.
Le Long du Dreneuc, 154, 155.
de Lonjon, 206.
de Lordat, 322.
de Loret, 441.
Lormier, 397.
de Lorrain, 379.
Loubet, 168, 169.
de La Loubie, 156.
de Loupes, 346, 462.
de Lousme, 353.
Louvet, 386.
de Loyac, 433.
de Luc, 191, 221, 396.
de Lucat, 449.
de Lucmajour, 303.
de Lucmeau, 59.
de Luilière, 110.
de Luns, 48.
de Lupé, 82, 106, 176, 179.
de Lur, 354, 360, 365, 463.
de Lustrac, 182, 253, 300, 399.
de Luxe, 78.
de Lye, 90.
du Lyon, 63.

de Madaillan, 77, 91, 213, 306, 307, 308, 310.
de Madronnet, 198.
Magy, 441.
de Maignol, 391.
de Maillard, 43, 441.
de Maillet, 41, 213.
de Mainvielle, 430.
de Maison, 113.
de Maitz, 244.
DE MAJANCE DE CAMIRAN, 117, 34, 296, 326.
de Malartic, 59, 191, 331, 421.
de Malbertier, 215.
de Malescot, 78.
DE MALET, 222, 80, 85, 88, 414.
de La Malétie, 368.
de Malide, 399.
de Malvin, 292, 438.
de Manas, 400.
Mandavy, 457.
Manet, 307.
de Marans, 118.
Marbault, 215.
DE MARBOTIN, 362, 321, 458.
de Saint-Marc, 196, 215.
de Marcel, 109, 110.
de Marceillan, 201.
de Marcenac, 109, 110.
de Marcillac, 440.
de Marcoux, 61.
de Marenzac, 397.
de Marillac, 235.
de Marin, 381.
Marquet, 154, 155.
Marrault, 438.
de Marrein, 449, 450.
de Marsalès, 44.
de Marsan, 453.
de Marteau, 335.
de Sainte-Marthe, 242.
Marthiens, 157.
du Martin, 410.
de Martin, 22, 39, 149, 224, 233, 248, 325, 360.
de Saint-Martin, 427.
Martineau, 172.
de Martoret, 223.
del Mas, 88, 307.
du Mas, 153, 157, 223.
de Massac, 340.
DE MASSIP, 460, 71.
Maubec, 98.
Mauduit, 351.
de Mauguin, 89, 360.
de Maulmont, 230.
de Maumas, 448.
de Maument, 6.
de Maupas, 262.
de Mauplot, 235.
de Sainte-Maure, 360.
de Maurepas, 268.
de Maurès, 214.
Maurin, 41.
de Mauvielle, 341.
de May, 270.
de Mazan, 36.
de La Mazellière, 60, 61, 55.
de Mazière, 39.
de Méalet, 281.
de Meillan, 22.
DE MELET, 74, 101, 304.
de Mélignan, 179, 194.
de Mellet, 41, 53, 74, 75, 189, 197, 207, 337, 417.
Menault de La Font, 148.
de Ménil, 326.
de Menoire, 181, 182, 183, 184, 454.
DE MENOU, 87, 37, 211, 268, 325.
de Mérignac, 359, 461.

de Merle, 88, 278.
de Meslon, 121.
Mesnager, 466.
de Mesplède, 31.
de Mesplès, 247.
des Mesures, 71.
de Metau, 279, 339.
Meulh, 155.
Meunier de Moulidars, 26.
Meyzonnès de Couronneau, 27, 28.
Michel, 456, 465.
de Migot, 163.
Milhade, 187.
de Mimaud, 83.
de Minaure, 40.
de Minut, 254.
de Minvielle, 402.
Miotte de Ravanne, 16.
Miqueau, 187.
Miquel, 110.
de Mirambeau, 77.
de Mirambet, 67.
de Miraval, 126.
de Mix, 59.
de Mogneron, 62.
de La Molère, 385.
de Monbet, 187, 417,
de Moncade, 314, 320.
de Mondenard, 408, 420.
de Mondet, 113, 422, 425.
de Monges, 188.
de Monicart, 51.
de Monneins, 151.
de Monnereau, 32.
Monnerie, 103.
de Mons, 43, 117, 123, 247, 238, 260, 268.
de Mont, 176.
de Montalembert, 17, 367.
de Montalier, 311.
de Montanarez, 353.
de Montard, 45.
de Montauban, 374.
de Montault, 94, 339, 454.
de Montbrun, 181.
de Montégut, 402, 403.
de Monteilh, 37, 40.
de Montemagno, 220.
de Montesquiou, 177, 349, 350.
de Montfaucon, 106, 176.
de Montfort, 127, 279, 376.
de Monjon, 431.
de Montgaillard, 181.
de Montlezun, 177, 180, 197, 198, 254.
de Montmaurel, 76.
de Montméjean, 134, 278, 331.
de Montmorency, 375.
de Montpezat, 214, 264, 444.
de Montreuil, 77.
de Montségur, 298.
Monzie, 148.
de Mora, 453.
de Morancy, 453.
DE MOREAU DE MONTCHEUIL, **440**, 288.
Moriaux, 142.
de Morin, 34, 59, 63, 118, 122, 215.
de Mornard, 16.
de Mornay, 298.
de Morsan, 372.
de Mortemart, 435.
de Mosnier, 118, 120, 121, 360.
DE LA MOTHE, **160**, 158, 372, 374, 411, 431, 450.
de La Mothe-Lambert, 90.
de Mothes, 64, 340.
de Mouilhet, 403.
Moulinier de Puymano, 245.
des Moulins, 122.
Mousnier, 43.
de La Moussaye, 372.
de Murotte, 386.
du Muy, 89.
de La Myre, 265, 350.

de Nangy, 286.
des Nanots, 434.
DE NARBONNE, **418**, 197, 415, 417.
de Nargassier, 266.
de Naucaze, 400.
de Navailles, 410.
de Navarre, 448, 454.
Néron de Beauclair, 185.
de Nesmond, 358.
Le Neveu, 280.
de Niblemont, 372.
de Nicolaï, 240.
de Noailhan, 60, 61, 62, 63, 64, 179, 181, 192, 193, 195.
de Noailles, 241.
de Noé, 262.
Noël, 104.
de Noguères, 56, 62.
du Noguès, 333.
de Noguès, 390.
de Noiret, 458.
de Nolibois, 80.
de Norrisson, 221.
de Nort, 42, 263.
de Noruhy, 460.
de La Noue, 168.
Nourry de Vausseillon, 118.
du Noyer, 261.
de Nozeilhes, 32, 33.

d'Oquoy, 153.
d'Orbessan, 202.
d'Orcival de Peyrelongue, 199.
de Saint-Orens, 18.
d'Orliac, 203, 278.
d'Ornezan, 186.
d'Oufroy, 201.

de Pajot, 244.
de Paloque, 63, 300.
de Pansie, 177, 260.
PAPIN DE LA GAUCHERIE, **335**, 467.
de Parabère, 404.
de Parage, 59.
de Parailhoux, 339.
de Pardaillan, 174, 242, 257, 356, 463.
de Parreau, 300, 307.
de Pascal, 79, 99.
de Pascalis, 306.
de La Passe, 205.
de Passelaygue, 94, 170.
de Patras, 192, 198, 225.
de Paty, 158, 460.

de Pau, 265.
de Paulin, 129.
de Pausadé, 449.
Pauvert, 28.
Péan, 374.
de Pechpeyrou, 242.
de Pédesclaux, 301.
de Péguillan, 202.
de Pelet d'Anglade, 71, 121, 122.
de Pélissier, 20, 336.
de Pellegrue, 76, 253.
de Pémartin, 382.
de Penne, 127, 176.
de Perceval, 432.
de La Perche, 168, 307.
de Péré, 377.
de Pereyra, 272.
DU PÉRIER, **369**, 113, 235, 245, 452.
de Périgord, 435, 456.
de Perreau, 361.
de Perricot, 197.
de Pers, 237.
de Pérusse, 243, 356.
de Pesnel, 252, 259.
de Pétiot, 245.
Petit de La Siguenie, 272.
du Peyron, 93.
de La Peyre, 398.
de Peyronenc, 128, 400.
de Peyronnet, 90, 226.
de Peyronny, 277.
DE PEYRUSSE, **105**, 176, 339.
de Saint-Philippe, 267.
de Phull, 405.
Le Picard de Platteville, 70.
de Pichard, 73, 111.
DE PICHON, **69**, 357, 358, 359, 411.
Picou de L'Isle, 188.
de Pierrebufflère, 117.
Piffon, 66.
DE PIIS *et* DE PINS, **313**, 123, 174, 248, 268, 342.
de Pindray, 345.
DE PINEAU DE SAINT-DENIS, **430**.
de La Pisse, 39.
de La Plagne, 364.
de Plaize, 342, 343.
de Plamont, 44, 145.
du Plantier, 359.
de Plas, 129.
Plassan, 440.
de Plédran, 372.
du Pleix, 183, 321.
de Podenas, 106, 174, 176.
de La Pôle, 251, 255.
de Pons, 133.
Pont d'Asture, 44.
du Pont, 217, 306, 372.
DE PONTAC, **352**, 31, 121, 158, 235, 239, 303.
de Pontchevron, 201.
de Pontet, 329.
de Porcheras, 364.
de Porlodec, 430.
du Portal, 430.
de La Porte, 17, 32, 37, 40, 247, 299.
de Portets, 453.
de Poudenx, 361.
Pouget, 341.
du Pouget, 236.
de La Poujade, 184.
de Poumeyrol, 67.
de Pourquery, 101.
Poute de Nieuil, 237, 262.
du Poux, 339.
de Pouységur, 33.
de Poy, 11, 383, 451.
de Poyen, 438.
de Poyferré, 449.
de Poyloaud, 6, 378.
du Pré, 82, 224, 386.
de Preyssac, 76, 169.
Priquet de Guippeville, 226.
Prondre, 399.
de Prouhet, 147.
de Prugue, 8, 12.
de Prunes, 16, 411.
de Puch, 23, 94, 223, 274, 275, 284, 408, 457.
de Pudal, 412.
du Puy, 12, 53, 56, 78, 83, 113, 191, 193, 194, 254, 295, 365, 437, 456.
de Puymaignan, 77.
de Puyo, 7.
de Puyperon, 40, 98, 99.
del Py de La Roche, 158.

Quatre-Sous, 243.
de Quebriac, 373.
de Quélen, 372.
de Quentin de Richebourg, 237, 373.
de Queux, 72, 149.
Queyrouze, 309.
Queyssat, 271.
de Quièvremont, 215.
de Quincarnon, 33.

de Rabar, 398.
de Rabasteins, 321.
de Rabezies, 187.
de Ragot, 38.
de Raigecourt, 122.
de La Ramière, 438.
de Ramps, 287.
de Rance, 257, 261, 283.
de Rapin, 82.
de Rassiels, 128.
Rat de Forces, 186.
Ratte, 70.
de Raucourt, 188.
de Rauzan, 164.
de Ravignan, 43, 76.
DE RAYMOND, **285**, 40, 43, 72, 80, 149, 261, 265, 266, 292, 298, 329, 412.
de Rayne, 361.
de Razes, 243.
de Rebleix, 78.
Reboul, 375.
de Recollin, 10.
de Redon, 191, 287, 333, 350.
de Réginel, 204.
Régnaud, 82.
de Reignac, 145, 292.
de Relion, 152.
de Remingeon, 80.
Renaud, 80.
Renel, 215.
de Renouard, 243.

de Renuel, 38.
de Rey, 88, 187, 188.
de Reyla, 215.
de Reynaud, 300.
de Reynier, 411.
de Rhodez, 127.
de Ricard, 109, 128.
de Richard, 52, 358.
de Ricottier, 308,
de Rigaud, 26, 28.
de Rignac, 129.
de Rigolle, 100.
de Ripotte, 365.
de Riquet, 322.
de Rive-Haute, 176.
de Rivière, 111.
de La Rivière, 309, 384, 396.
de Robert, 53, 330.
de Robinaud, 83.
de Robinet, 38.
de Roche, 27, 28.
de La Roche, 293, 419, 422, 425.
de Rochechouart, 155, 236.
de La Rochefoucauld, 387, 399.
de Rochon, 463.
de Rodier, 248.
de Roffignac, 237.
de Rohan, 215, 373, 375.
de Roll, 111.
DE ROLLAND, 290, 36, 93, 151, 155, 336, 467.
de La Romagère, 90.
de Romanet, 245, 441.
de La Roquan, 181.
de La Roque, 19, 168, 252, 365.
de La Roque-Bouillac, 262, 391.
de Roquelaure, 48, 181.
Roques, 19.
de Roquette, 97.
de La Rose, 15, 110, 339.
de Rossane, 28, 61, 170, 178, 287, 300.
de Rouffilhac, 129.
de Rougé, 375.
de Rougier, 44, 411.
de Roulet, 121.
de Roulin, 335.
de Roulleau, 101.
de Roussel, 286.
de Rousselot, 38.
DE ROUSSET DU CLUZEAU, 48, 44.
de Rouvroy, 242.
de Roux, 40.
Le Roux de Laval, 61.
du Roy, 62, 72, 336, 411.
de Royère, 37, 248.
de Rozet, 152.
de Ruble, 200.
de La Ruffie, 62.
de Ruthye, 221.

de Sabaros, 70, 292, 293, 333.
de Sabourin, 234.
de Sacriste, 62, 63, 64, 338.
de Saffin, 171.
de Saige, 32, 119, 247, 417.
de Sailhac, 144.
de Saincric, 432.
de Sales de Banières, 204.
de Salignac, 36, 40.
de Salinis, 380.
de Salis, 262, 449.
de La Salle, 32.
de Salles, 206.
de Sallette, 26.
de Saint-Salvy, 200.
de Sandol-Roy, 454.
de Sangosse, 64.
de Sanguinet, 452.
de Sanzillon, 337.
de Sansac, 191, 429.
Sapène, 200.
de Saremejane, 199.
de Sargos, 440.
DE SARRAU, 212, 19, 415.
de Sarraute, 11.
de Sarraziet, 449.
Sarrest, 342.
de Sartiges, 106.
de Saubat, 45.
Saubusse, 332.
du Sault, 356.
du Saulx, 88.
Saureau, 332.
de Sauvage, 61, 66, 166, 365, 385.
de Sauvin, 22, 338.
de La Savette, 47.
Savin, 386.
de Savoye, 375.
DE SECONDAT DE MONTESQUIEU, 249, 151, 177, 288, 292, 293, 326, 329, 358, 378, 421.
de Seguin, 115, 293.
de Ségur, 28, 78, 117, 154, 155, 248, 272, 360, 455.
Seheutz, 187.
de Seissan, 159.
de Sénégats, 126.
DE SÉNIGON, 46, 45.
de Sentout, 80, 359.
de Sereys, 298.
de Sérignac, 361.
de La Serre, 31. 259.
de Serres, 7, 8.
de Severac, 76.
de Sevin, 257, 400.
Seyrat de Beauregard, 45.
de Sèze, 152.
de Simon, 91.
de Simony, 20, 21.
Sirven, 332.
de Solanserre, 201.
du Solier, 61, 62.
de Sosciondo, 118, 162.
Soubeyran, 155.
de Souilhagon, 234, 277.
de Soulie, 210.
de Souris de Lavaur, 62.
de Soyres, 122.
de Spens, 154, 365, 455, 456, 458.
de Sudria, 198.
de Suduirault, 355.
Le Sueur, 226.
de Sully, 253.
de Sultzer-Wart, 157.
de Sylvestre, 209.

de Taffard, 157.
de Taillefer, 196.
de Talleyrand-Périgord, 38, 98, 155.
Talon, 241.

de Tarnaignac, 45, 143, 346.
Tardeau, 442.
de Tayac, 262. 272.
de La Tayac, 21.
de Tardy, 240.
de Tarrant, 240.
Tartas, 151.
de Tascher, 390, 413.
de Tasques, 271
de Tastat, 120.
de La Tasie, 79.
de Tastes, 158.
de Tastet, 7.
de Tauzin, 33, 453.
du Teilh, 88.
Ternier, 150.
de Terride, 377.
de Thais, 92.
de Thann, 313.
de Thézac, 351,
de Thibault, 77, 162, 384.
de Thilorier, 336.
de Tholouze, 441, 442.
Thomas de Sorlus, 33.
de Thou, 356.
de Timbrune-Valence, 19, 213, 307, 417.
de Thochebas, 197.
de La Touche, 36, 37, 81, 398.
de Toucheboeuf, 129.
de Toulouse, 174, 320, 391.
de La Tour, 57, 110, 121, 199, 298, 355.
de La Tourette, 64, 109.
de La Tournelle, 244.
de Tournemine, 374.
de Tournemire, 81.
Tournier, 340.
de Touton, 267, 292, 416, 417.
de Touya, 235.
de Tranchère, 163.
Tremblier, 307, 310.
de Tremergat, 155.
de Trogoff, 374.
de Tuquoy, 440, 449.
de Turenne 95, 337.
d'Urdères. 442.
de La Vachonnière, 56
de Vaqué, 59, 395.
de Varquey. 99.
de Vacro. 239.
du Val. 23, 86, 99. 245. 312. 433.
de Valette. 37, 122.
de La Valette. 107, 437.
de Valmont, 312.
de Vaqué, 338.
de Vaquier, 11, 61, 65, 396, 450.
de Varennes, 89, 155.
de Varitte, 154.
DE VASSAL, 124, 43, 338, 346, 414.
de Vassignac, 144, 409.
Vatboy, 155.
de La Vau,
de Vaucocour, 83.
Vaysse de Bainneville, 159.
de La Vayssière, 114, 116, 185, 333, 334.
de Védrines, 183, 184, 213, 301.
de Saint-Venant, 228.
Le Venier, 349, 350.
DE VERA, 463.
de Verbois, 102, 256.
de Verdelin, 190.
du Verdier, 302.
de Verdun, 81, 363.
de Verduzan, 193, 288.
de Vergès, 295.
du Vergier, 187, 303, 336, 361.
de La Vergne, 270, 337, 385.
de Vergoignan, 7.
de Verneilh, 367.
de Vernejoul, 89, 279.
de Verneuil, 194.
de Verrier, 82.
de Versoris, 240.
de Vertamon. 234, 336, 380, 383.
de Veyrières. 149.
Veyrac de La Coste, 209.
de Vezin, 91.
de Viaud, 428, 344, 362.
de Vic, 11.
de Vicose, 62.
de Vidal, 25. 149, 428.
de Vidalot, 426.
de Vidart, 223.
Vidaud de Bosniger, 237.
de Vidouze, 184.
de La Vie, 166, 346, 450.
du Vignal, 90.
du Vignau, 110.
de Vignaux, 167.
de Vigolle, 78.
de Viguier, 253, 262, 263.
Vilatte de Frégimont, 267.
de La Ville, 97.
de Villecour, 401.
de Villeneuve, 22, 69, 295, 321, 387.
de Villepreux, 111, 307.
de Villespassans, 68.
Vinceney, 111.
de La Vincens, 338.
de Vincens, 467.
de Vincent, 27.
de Vinter, 200.
de Vipart, 185.
Visconti, 375.
DE VIVIE DE RÉGIE, 305.
de Vivier, 368.
de Voisin, 240, 242.
de Voisins, 322.
de Vouhet, 436.

de Welbruck, 407.
de Wischer, 213.

de Yriarte, 196.

FIN DU SECOND VOLUME ET DE LA TABLE GÉNÉRALE.

Bordeaux. — Typ. G. Gounouilhou, place Puy-Paulin, 1.

Nobiliaire de Guienne & de Gascogne.

de Malet

de La Barrière

de Foucaud.

de Majance de Camiran

de Lassus-Bizous

de La Faurie de Montbadon

Le Crix.

de Sarrau

de Baritault

du Prat

Moreau de Montcheuil

du Boscq

de Prugue

de Pins

de Bastard.

J. VIDAL. Bordeaux.

R. du Parlement

Nobiliaire de Guienne & de Gascogne

Chabot de Lussay.

de Vidart.

de Banes de Gardonne.

de Castillon.

de Tourtoulon.

de Bridiers de Villemor.

de Durfort de Lorge.

de Marbotin.

de Mastaï-Ferretti.

de Labat de Savignac.

de Vivie de Régie.

de Berryer.

de France-Bourbon.

de Bouchereau.

de Bonal.

J. VIDAL R. du Parlement, 19, Bordeaux

Nobiliaire de Guienne & de Gascogne

de Barberin.

de Basquiat.

de Conilhy.

de Saige.

Chaupin de La Bruyère.

d'Aux.

de Becays de La Caussade.

de Levis.

d'Auber de Peyrelongue.

de Bazon.

de Bienassis.

de Boucher de La Mothe

de Baylle.

de Brondeau d'Urtières

de Boyer de Bras de fer

J. VIDAL, R. du Parlement, 19, Bordeaux.

Nobiliaire de Guienne & de Gascogne.

de Raymond

Blondel de Joigny

de Larrard

de Brane

d'Alesme.

de Bodin de St. Laurent

d'Isle de La Lande

de Batz (Chalosse)

de Montaubricq.

de La Mothe

de Peyrusse

de Boudon

de Bourrousse

de Pontac

de Verthamon

J. VIDAL. Bordeaux

R. du Parlement, 19.

d'Andrault.

de Cazenave.

de La Corrège.

de Pineau.

de Burguet.

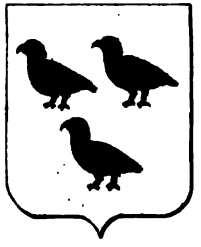

de Galard.

de Menou.

de Pomyers.

de Scorraille.

de Lartigue.

de Sénigon de Roumefort.

de Melet.

d'Auzac.

de La Cropte.

de Brocas.

Lith. J. Vidal, r. du Parl. 18, Bordeaux.

Cartier de Couronneau.

de Cères.

de Cès-Caupenne.

de La Roque-La Tour.

de Vernejoul.

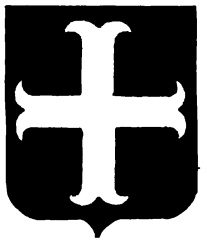

d'Albessard.

de Lambert.

de Massip.

de Geynet.

de Bacon de Gourdet.

de St. Ours.

de Barbezières.

de Séguin.

d'Uzard.

de Mèredieu.

Lith. J. Vidal r. du Port 18, Bordeaux.